

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la ...

Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Maritime et Société d'archéologie de Saintes

RECUEIL DE LA COMMISSION

DES

Arts & Monuments historiques

de la

CHARENTE-INFÉRIEURE

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

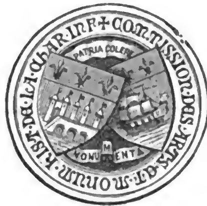
de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(Tome VIII de la collection)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1886


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(1re livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er janvier 1885)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1885

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884-1885:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. Hippolyte LE GARDEUR de TILLY, maire de Pessines, propriétaire au Chantreau, près Saintes;

Trésorier, M. Justin LAURENT, officier d'académie, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; GALLUT ; PIET-LATAUDRIE, membres élus. Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er JANVIER 1885

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes



Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« **L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives.** »

Séance du Bureau et du Comité de publication

(24 février 1884)

—

Excusés : MM. de Tilly et Laurent.

Lecture et adoption du procès-verbal du 20 janvier.

M. le Président annonce que la société des antiquaires de l'Ouest doit célébrer son cinquantième anniversaire. Il y aurait lieu, d'après une lettre du président de cette société, d'envoyer des délégués au congrès qui se réunira alors à Poitiers.

Sont nommés : MM. Dangibeaud, Piet-Lataudrie, Vallée, d'Aviau de Piolant, Noguès. On demandera, en même temps, à quelques-uns d'entre eux, un travail à lire au Congrès.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. Letard sur un projet d'excursion dans l'arrondissement de Jonzac. — On étudiera ce projet.

Le Président,
TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire,
E. VALLÉE.

Séance générale du 24 avril 1884

Le jeudi vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la sous-préfecture de Saintes, la Commission des arts a tenu sa seconde séance trimestrielle, sous la présidence de M. le comte Th. de Bremond d'Ars. A ses côtés siégeaient : MM. de Tilly, Vice-Président ; l'abbé Vallée, Secrétaire ; Laurent, Trésorier ; Audiat, Augier de La Jallet, Baron, Bourricaud, l'abbé Caudéran, de Fonrémis, l'abbé Letard, Rullier, membres titulaires ; l'abbé Clénet, L. Duret, Lacour, Lebouvier, l'abbé Rolland, le comte de Saint-Légier de La Sauzaye, Vigier, Xambeu, membres correspondants.

Excusés : MM. Jouan, l'abbé F. Fellmann, Piet-Lataudrie, de Richemond.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier est lu et adopté.

Sont admis comme membres correspondants : *

M. Caudéran lit une note sur le culte de saint Eutrope dans l'ancien diocèse de Bazas et le diocèse d'Aire.

M. Xambeu dit qu'il a constaté l'existence de ce culte dans les Landes, où le nom de l'apôtre saintongeais est connu et répandu.

Plusieurs localités du diocèse d'Aire qui honorent saint Eutrope sont mentionnées par M. Vallée. Notre collègue cite aussi d'autres diocèses, et principalement celui d'Orléans, dans lesquels la mémoire du saint est conservée.

M. Duret rappelle qu'au château des seigneurs de Craon, anciens premiers barons d'Anjou, existe, en l'honneur de saint Eutrope, une chapelle romane, assez délabrée, remontant probablement à l'époque de la domination des comtes d'Anjou, en Saintonge.

M. Vallée lit une note de M. Augier sur le culte du même saint à Bordeaux.

Sur les limites de la Gironde et de la Charente-Inférieure, près Mirambeau, on voit encore aujourd'hui le transept et l'abside d'une église abbatiale de Prémontrés. M. Caudéran soumet à ses collègues le plan de l'abbaye.

Les léproseries, au moyen âge, fournissent à M. Letard le sujet d'une étude qui complète ses travaux antérieurs.

M. Letard est remercié par M. le Président.

M. Duret dit qu'il a lu, dans le *Recueil*, quelques lignes de M. Letard sur une citerne ; il la croit d'origine romaine, avec d'autant plus de raison qu'au Pouzat, il a lui-même rencontré une citerne identique, avec deux pavés superposés. M. Duret ajoute des détails sur la découverte, dans le même lieu, d'une console avec feuille d'acanthe admirablement sculptée et il signale aussi l'église de Nuaillé-sur-Boutonne, comme l'ayant particulièrement intéressé.

---

* Recueil, t. VII, p. 372.

M. le Président demande à M. Duret une note relative à ces différents points et destinée au *Recueil.*

M. Vallée lit, de M. le baron Eschasseriaux, une description de la station préhistorique de Thenac, au lieu du Cormier. Ce travail est loué par M. le Président qui espère le voir publier sous peu.

Délégué de la Commission, à la Sorbonne, M. Xambeu dépose sur le bureau : 1° le programme du congrès en 1884 ; 2° la liste des communications dans les diverses sections ; 3° la liste des lectures pour les beaux-arts ; 4° la liste des membres présents. Il donne aussi un compte-rendu oral des réunions auxquelles il a assisté.

L'assemblée fixe au 5 juin l'excursion archéologique. Après une discussion entre M. le Président, MM. Bourricaud, Laurent, Letard, Rullier, et autres membres, on convient de confier à MM. Laurent, Letard et Rullier le soin de traiter la question des voies et moyens pour une excursion dans l'arrondissement de Jonzac.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée.

Lu et approuvé en séance générale le 31 juillet 1884.

Le Président, *Le Secrétaire,*

TH. DE BREMOND D'ARS. E. VALLÉE.

Séance du Bureau et du Comité de publication

(15 juillet 1884)

—

Présents : MM. le Président, le Secrétaire, le Trésorier, Bourricaud.

Adoption du procès-verbal du 24 février.

Il est question du congrès de Poitiers. Le Bureau décide qu'on résumera, dans le *Recueil*, la part prise par les membres de la Commission à cette assemblée.

On lit une note de M. A. Fellmann sur la restauration de l'église d'Esnandes.

La composition de la prochaine livraison du *Recueil* est arrêtée.

M. le Trésorier communique la situation financière.

Le Président, *Le Secrétaire,*

TH. DE BREMOND D'ARS. E. VALLÉE.

Séance générale du 31 juillet 1884

Le jeudi trente-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Saintes, la Commission des arts a tenu sa troisième séance trimestrielle sous la présidence de M. le comte Th. de Bremond d'Ars.

Etaient présents à la séance : MM. de Tilly, Vice-Président, Laurent, Trésorier, remplissant les fonctions de Secrétaire ; Audiat, Baron, Bourricaud, Ch. Dangibeaud, Jouan, de La Jallet, membres titulaires ; abbé Billiotte, Bourraud, abbé Cazaugade, Drilhon, Duret, abbé Gendre, Lacour, comte de Saint-Légier de La Sauzaye, Michaud, abbé Plumeau, docteur Vigen, Vigier, Xambeu, membres correspondants.

Excusés : MM. l'abbé Vallée, Secrétaire ; Braud, Fellmann, de Richemond, Caudéran, Piet-Lataudrie.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril est lu et adopté sans aucune modification.

Sont admis comme membres correspondants : MM. Albert Geneuil, pharmacien à Montguyon ; Braud de Bournonville, négociant à Montguyon; Jules Guillet et Emile Guillet, négociants à Saintes ; Quinaud, pharmacien à Jonzac, et Albert-Adolphe Zamanski, rédacteur du *Moniteur de Saintes*.

M. Bourricaud donne connaissance du *Rapport* de M. Caudéran sur l'excursion archéologique du 5 juin, pour la partie dont il a été chargé. M. le docteur Vigen lit le complément du compte-rendu de l'excursion. Les auteurs sont vivement félicités par M. le Président et par plusieurs des membres présents.

M. Jouan lit une étude de M. Marcel Pellisson, de Cognac, sur des silex taillés, trouvés dans sa propriété de l'Echallier, commune de Saint-Seurin-d'Uzet. M. le Président prie M. Jouan de remercier l'auteur de cette communication.

Description par l'abbé Cazaugade d'une série de gouffres ou soucis, et particulièrement de celui de Chadenne. M. Cazaugade conclut à une rivière souterraine alimentant ces gouffres.

Lecture de M. de Tilly : Un scandale dans l'église de Sainte-Gemme ; l'arrêt du présidial de Saintes qui s'en suivit (1727-1728).

M. le docteur Vigen donne lecture de curieuses lettres de grâce, signées Louis. (Louis XIV).

Communication orale de M. Duret sur l'église de Nuaillé-sur-Boutonne. Remarque importante : Un tombeau a été introduit dans l'épaisseur d'un mur de l'église, postérieurement à sa construction à une époque qu'on ne peut préciser.

M. Jouan attire l'attention de la Commission sur les pierres extraites du fond de la Charente, à Saintes, à l'endroit où était l'ancien pont romain ; certaines de ces pierres pourraient peut-être porter des inscriptions intéressantes.

M. Bourricaud lit une description du château de Taillebourg.

M. Ch. Dangibeaud montre des fragments de plats décrits déjà dans le *Recueil* (XVIIIe livraison).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président, après avoir remercié chacun de ses collègues, qui ont bien voulu faire une communication à l'assemblée, lève la séance.

Lu et approuvé en séance générale, le 30 octobre 1884.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Président, Th. de BREMOND d'ARS.

Le Trésorier, J. LAURENT.

COMPTE-RENDU DU PRÉSIDENT

Pour l'exercice 1883-1884

Messieurs,

Le compte-rendu de la présente année sera très court. Notre Société a continué la marche progressive qu'elle avait inaugurée en 1880, et ses travaux de plus en plus nombreux et variés n'ont cessé de mériter votre estime et de conquérir vos sympathies.

Plusieurs membres correspondants sont venus s'adjoindre à nous et remplir les vides que la mort, hélas ! a faits dans nos rangs. Adressons ici un hommage public à la mémoire de MM. Guillemineau, de La Tranchade et Martineau, qui à divers titres et dans des situations différentes, ont été des hommes utiles au pays, amis de la science et dévoués à la Commission des arts. Nous garderons, de ces regrettés collègues, le meilleur souvenir. Mais en même temps, saluons à leur entrée dans la Société, les recrues qui nous arrivent tous les trois mois et qui, en se multipliant, assureront l'avenir et la prospérité de notre Compagnie.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire l'éloge du *Recueil*. En le rendant trimestriel, nous avons répondu au désir de tous. L'essai a réussi, et chaque année, grâce à vous, il nous a été permis de compléter avec succès notre publication.

Votre concours nous est indispensable. Ce ne sont pas seulement des Mémoires que nous vous demandons. Les Mémoires lus en séance constituent, il est vrai, la partie principale du *Recueil*, et avec des travailleurs assidus, des hommes de science et d'érudition comme MM. L. Duret, de Tilly, Eschasseriaux, Noguès, Jouan, Bourricaud, Letard, Dangibeaud, Fellmann et tant d'autres, ces sortes de travaux ne nous feront pas défaut. Mais outre cette partie principale, il y en a une autre moins importante et qui cependant a aussi son intérêt. Je veux parler des menus faits archéologiques réunis sous la rubrique *Varia*. Vous assistez à une découverte, et vous la signalez. Vous recueillez une légende, une inscription, une empreinte sigillaire, un fait historique peu connu, et vous nous les communiquez.

Ces renseignements divers formeront à la longue une mine précieuse que nous avons tous le devoir d'augmenter et d'enrichir. Plusieurs de nos collègues se sont mis résolûment à l'œuvre et nous les remercions de leur active et intelligente collaboration. Leur exemple sera suivi, nous en sommes sûrs.

Pour publier, il faut de l'argent. Le quart d'heure de Rabelais sonne tous les trois mois pour votre Bureau. Dieu merci, ce quart d'heure n'a eu, cette année, rien de pénible. Avec les cotisations des membres correspondants et la subvention du Conseil général, nous avons pu faire face à toutes les dépenses d'impression et de gravures. Notre zélé Trésorier vous le dira avec l'éloquence des chiffres, qui est ici la meilleure.

Courage donc, Messieurs ! Ne nous laissons pas abattre par les difficultés, d'où qu'elles viennent. Si l'étude de l'archéologie et de l'histoire locale est ardue, elle offre de l'attrait pour qui s'y livre avec persévérance. Vous l'avez compris, et l'activité que vous mettez dans vos travaux, votre assiduité à nos réunions et à nos excursions, en sont la preuve éclatante.

Le Président,
Th. DE BREMOND D'ARS.

COMPTE-RENDU FINANCIER

De l'année 1883-1884

I. RECETTES

1° Solde créditeur au 25 octobre 1883 . .	1565	86		
2° Cotisations des membres correspondants	1523	46		
3° Subvention du département.	300	»»		
4° Contribution d'un membre dans l'impression de son travail	50	»»		
5° Vente de publications de la Commission.	47	80		
Total des recettes. . .			3487	12

II. DÉPENSES

1° Frais d'impression.	1394	»»		
2° Lithographies et gravures	154	»»		
3° Frais de Bureau, envoi du *Recueil*, recouvrement des cotisations . . .	126	30		
4° Location du local de la bibliothèque . .	90	»»		
5° Impôt mobilier	5	»»		
6° Préparation de la salle des réunions. .	12	»»		
7° 10e fascicule de l'*Art en Saintonge* . .	5	»»		
Total des dépenses. . .			1786	30
En caisse au 30 octobre 1884 (S. E.)			1700	82

Le Trésorier,
J. LAURENT.

ALLOCUTION DU DOYEN D'AGE

A la réunion du 30 octobre 1884

—

MESSIEURS,

En prenant la présidence de votre réunion, honneur que je reconnais ne devoir qu'à mes 65 ans, je ne puis m'empêcher de jeter un regard autour de moi, et de constater, avec un sentiment de tristesse, combien peu nous sommes maintenant de membres-fondateurs. Je suis, aujourd'hui, le seul ici, et, si je consulte mes souvenirs, je remarque que quatre membres titulaires, seulement, datent de la création de la Commission. Le Préfet, par son arrêté du 25 mars 1860, avait nommé vingt-cinq membres titulaires; que sont devenus les autres ? La mort nous les a pris; car, ceci est à votre honneur, il n'y a chez nous que très peu de défections et dans notre Société les démissions sont rares.

La date que je viens de rappeler, 25 mars 1860, est celle de la fondation de la Commission des arts. Vienne donc l'année 1885 et nous compterons 25 ans d'existence. Ne sera-ce pas l'occasion de célébrer, nous aussi, nos *Noces d'argent*, en nous réjouissant de la prospérité toujours croissante de notre chère Compagnie ? Cet heureux anniversaire, je demande que nous le célébrions d'une façon toute particulière, mais simplement et avec modestie. Cette vertu est vôtre, Messieurs ; elle sied au vrai mérite. Nous fêterons donc en famille nos *Noces d'argent*, et le Bureau que vous allez nommer pourra être chargé de dresser le programme de cette petite solennité.

Ah! si nous avions encore parmi nous les regrettés savants qui avaient noms Lacurie, Grasilier, Chollet, Rainguet, etc., avec quel sentiment de joyeux respect nous nous presserions autour d'eux ! Il me semble qu'en voyant la liste de nos membres, en parcourant nos humbles travaux, ils trouveraient que nous n'avons pas laissé péricliter l'œuvre à laquelle ils avaient si puissamment contribué. Mais pourquoi ces regrets ? L'esprit de nos illustres collègues est toujours vivant parmi nous. Ils ont été nos précurseurs dans la voie de la science, les pionniers qui nous ont frayé la route ; nous ne saurions les oublier. Lorsque l'année prochaine nous serons réunis à l'occasion de notre vingt-cinquième anniversaire, leur souvenir planant au-dessus de l'assemblée, ne sera pas seulement un souvenir de tristesse; il sera surtout pour nous une force et un encouragement.

Avant de procéder aux nouvelles élections, permettez-moi, Messieurs, d'être l'interprète de vos sentiments en proclamant bien haut la reconnaissance que nous éprouvons tous pour les membres du Bureau dont le mandat vient d'expirer. Depuis quatre ans, avec une persistance qui fait votre éloge et la leur, vous les avez maintenus dans leurs fonctions. Vous avez bien fait, car par le zèle, la persévérance, le dévouement intelligent qu'ils ont montrés pour les progrès de notre Société, ils ont prouvé qu'ils sont dignes de vos suffrages.

A. BOURRICAUD.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NUAILLÉ

CANTON D'AUNAY

(Notice lue à la séance du 30 octobre 1884)

L'église de Nuaillé, canton d'Aunay, au sujet de laquelle j'ai fait une communication verbale à la Commission des arts et monuments, n'est pas et n'a jamais été un édifice de premier ordre. Elle est d'architecture romane, remonte probablement à la première moitié du XIIe siècle, et attire peu le regard, parce que tout son côté méridional est flanqué de maisons particulières qui l'obstruent. Elle présente néanmoins quelques détails qui méritent d'être étudiés.

L'intérieur consiste en une nef unique, formée de cinq travées. Pas de transept ; pas de chapelles latérales. L'abside en hémicycle est éclairée par trois fenêtres en plein cintre, très évasées au-dedans, très étroites au dehors. Toutes les autres fenêtres sont du même modèle.

Ce qui frappe, au premier coup d'œil, c'est l'aspect des murs latéraux, le long desquels sont appliqués, de distance en distance, quatre massifs ornés de belles colonnes assises sur des bases robustes, massifs destinés à marquer la séparation des travées, et à supporter les arcs doubleaux de là voûte.

Le haut des murs a pour ornement une bande de dentelures ou sortes de festons variés, qui produisent peu d'effet sous le badigeon qui les englue.

Le même badigeon n'a pas craint d'étendre son lait odieux sur les chapiteaux qui couronnent les colonnes appliquées aux murs latéraux. Ces chapiteaux sont, à mon avis, ce qu'il y a de plus intéressant dans l'édifice. Point d'animaux de fantaisie, ni de figures barbares. Rien que des feuillages d'une rare élégance, habilement découpés et fouillés. Il y a là, comme disposition de la corbeille, une réminiscence de l'art antique. On doit vivement désirer que ces beaux chapiteaux soient décrassés et remis en pleine lumière. Le travail à faire pour cela n'est pas compliqué ;

mais il présente quelques difficultés à cause de la hauteur où sont placés les chapiteaux. Et puis les ressources font un peu défaut. L'église n'est qu'une annexe de Saint-Georges de Longuepierre. La nef a perdu son pavé ou n'en a jamais eu ; celui du sanctuaire est tout à fait disloqué. On a d'ailleurs fait récemment une dépense assez lourde pour remplacer par un plafond une voûte absente. Les chapiteaux courent donc risque de rester, pendant un certain temps encore, dans l'état où ils sont. En tout cas leur conservation est assurée.

J'ai parlé de leur identité, en ce sens qu'ils ne présentent que des feuillages. Il y en a un cependant (à droite en entrant) qui par exception est orné de deux masques d'hommes parfaitement bien modelés, et où le jeu de la physionomie est nettement marquée. A voir ces deux visages absolument semblables, à l'air calme et béat, aux joues lisses et rebondies, on sent qu'on est en face d'heureux personnages qui, sans vouloir de mal à qui que ce soit, goûtent avec une satisfaction intérieure le plaisir de digérer un bon repas. Le maître inconnu qui a sculpté ces deux masques était un véritable artiste. Il y a dans l'église d'Aunay deux chapiteaux ornés de visages *moustachus*, qui, par parenthèse, sont restés inachevés ; mais, en les supposant terminés, ils seraient restés dans le type croque-mitaine. Ceux de Nuaillé au contraire sont aimables et attirants.

A l'extérieur, l'église est fort simple. Les murs bien appareillés ne présentent d'ornements sculptés qu'à la partie inférieure de la façade et autour de la porte d'entrée. Les modillons qui existaient autrefois au-dessus de cette porte, et qui devaient supporter une corniche horizontale, sont tous brisés, à peu près au ras du mur, par suite de la chute, ou de la démolition faite sans soin du grand pignon de la façade.

La porte est unique, sans fausses portes figurées à droite et à gauche. Elle est surmontée de deux archivoltes reposant sur des chapiteaux historiés, soutenus eux-mêmes par des colonnes d'un type ordinaire. Le salpêtre a fortement endommagé un chapiteau à droite.

Les deux archivoltes constituent la partie vraiment intéressante de la façade. Tous les claveaux sont couverts de sculptures

de petite dimension, exécutées avec un fini remarquable. La plus basse est formée de 17 claveaux. Le Christ bénissant est sculpté sur celui du milieu. Les 16 autres présentent des détails particuliers au style roman, comme en en trouve tant en Saintonge. L'archivolte supérieure compte 25 claveaux. La Vierge, patronne de l'église, figure sur celui du milieu. Elle est représentée assise. A sa droite, on voit le roi David, reconnaissable à sa harpe ; puis, des deux côtés, des anges aux ailes dressées verticalement et parmi eux des personnages portant des costumes divers. Quelques têtes manquent ; mais l'ensemble est bien conservé. Le travail du ciseau accuse chez l'artiste une patience extrême. On remarque, sous la saillie de la moulure qui encadre l'archivolte, quatre anges portant des encensoirs et couchés en suivant la courbure de l'archivolte. Deux sont à droite, et deux à gauche des pieds de la sainte Vierge. Les plus rapprochés d'elle ont leur encensoir lancé en avant. Une plate bande horizontale qui traverse la façade, à la hauteur de la base des archivoltes, montre quelques sculptures, rinceaux ou animaux bizarres, parmi lesquels on distingue le basilic.

A droite de la porte, vers le bas du mur de façade, on voit, encastré dans ce mur, un tombeau en pierre avec sa couverture prismatique. C'est bien un tombeau, car l'angle du couvercle ayant été brisé, par curiosité sans doute, on peut facilement en examiner l'intérieur. Il est vide. L'encastrement pratiqué pour recevoir la tête du défunt ne laisse pas de doutes sur sa destination originaire. Il est de grande dimension : 2 mètres 60 de longueur. Pourquoi l'a-t-on mis là ? On l'ignore. Les gens de l'endroit disent que c'était la sépulture d'un maçon qui, ayant travaillé à la construction de l'église, a voulu être enterré auprès de la porte. Cette hypothèse n'est guère admissible. Il est facile de voir que le tombeau a été mis en place sans précautions, en faisant violence à la muraille, et sans qu'on ait pu l'engager dans cette muraille au-delà de la moitié de sa largeur à lui. Et il en est résulté ceci, que le sol s'étant abaissé au pied du mur, par suite du piétinement des passants et l'action de la pluie, le tombeau fait saillie sur le vide. Des maçons rendant hommage à leur camarade mort à la tâche, l'auraient sans doute mieux installé dans sa dernière demeure. Le dessus du tombeau ne porte ni inscription ni emblêmes.

Il me reste à signaler un détail qui fera certainement naître des regrets chez les membres de la Commission des arts. Un fort tas de pierres de taille portant des moulures romanes, et qui est en avant de l'église, ayant attiré mon attention, je demandai quelle en était la provenance. On me répondit qu'elles venaient de la démolition de la chaire de l'église, qu'on avait jeté bas parce qu'elle menaçait de s'écrouler sur les fidèles. Ainsi Nuaillé possédait une chaire de pierres, certainement romane, qui devait être monumentale, à en juger par le nombre des pierres qu'on en a tirées, et personne n'a eu l'idée de conserver, en la réparant, cette chaire peut-être unique dans notre région. Pour moi je n'en connais pas d'autre. Le mal ne serait sans doute pas sans remède. Les pierres sont là. Un architecte intelligent, en s'aidant des renseignements recueillis auprès des habitants, et guidé par la coupe et l'ornementation des pierres, pourrait faire revivre ce monument dont les démolisseurs n'ont pas compris la valeur.

La Commission des arts et monuments verra si elle a des démarches à faire à ce sujet auprès de qui de droit, ou tout au moins un vœu à exprimer. *

Léon DURET.



* Nous ne demanderions pas mieux que de déférer au désir de notre savant et respectable collaborateur ; mais, renseignements pris, la chaire en question n'aurait pas été de l'époque romane. Elle a pu être construite avec des pierres portant des moulures de cette époque. On ne connait guère de chaires antérieures au XVe siècle. E. V.

L'église et la résidence épiscopale de Fontcouverte.

(Mémoire lu à la séance du 26 janvier 1882)

Posée sur un mamelon au bas duquel coule la fontaine voûtée qui a donné son nom à la paroisse *, l'église de Fontcouverte remonte au XIe ou au XIIe siècle. Malgré la simplicité de sa construction, malgré les mutilations qu'elle a subies, elle mérite l'attention de l'archéologue. On n'y voit ni transept, ni bas-côtés. Elle forme un rectangle de 19 mètres de longueur sur 5 mètres 1/2 de largeur. L'abside, avec ses trois fenêtres cintrées ; la nef avec de petites fenêtres très étroites, aussi cintrées ; la voûte du sanctuaire en demi-coupole ; le portail, où jadis de chaque côté, reposait, sur des bases aujourd'hui disparues, un faisceau de colonnettes, dont les chapiteaux sans sculptures, ont été conservés ; çà et là, aux fenêtres de l'abside, de la nef et au portail, des pointes de diamant, des zig-zags aux angles opposés, des traces de damiers, alternativement en relief et en creux et autres ornements du style roman, des contreforts peu saillants, voilà autant de caractères distinctifs de l'époque que nous avons mentionnée plus haut. Signalons, comme particularité, des pattes aux socles des colonnes, tant au-dedans de la nef et du sanctuaire, qu'en dehors de l'abside. Les modillons qui ornent le chevet à l'extérieur, sont à peine ébauchés ; on y remarque l'un d'eux représentant une tête d'animal tenant entre les dents un objet semi-circulaire difficile à déterminer ; deux autres montrent une tête grimaçante d'homme, et un visage de femme assez grossièrement sculpté. Vers le XIIIe ou XIVe siècle, les deux

* En août 1884, on a procédé au curage total de la fontaine, et il a été constaté que la source jaillissait du sol même, entre un petit mur qui apparaît sous l'eau et le fond de la fontaine, contrairement à l'opinion accréditée qui la plaçait à plusieurs mètres plus loin, sur la droite, vers la maison Calle. Au surplus, cette constatation s'accorde avec le nom de la commune : Fons coopertus, Fontcouverte.

travées de la nef furent voûtées ; celle qui avoisine l'entrée a sa voûte intacte ; l'autre montre à peine quelques vestiges d'arceaux. Peut-être, à l'origine, l'abside seule a-t-elle reçu une voûte en pierre, comme cela a eu lieu dans beaucoup d'églises romanes, suivant l'illustre A. de Caumont, dont les appréciations achéologiques ont tant d'autorité *. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'église fut décorée de peintures ; à défaut de sculptures, l'*artiste* orna les murailles et les colonnes de décors où dominent les teintes ocreuses et jaunâtres **. Il y a cent cinquante ans environ, on consolida, sans goût, la façade orientale. On la surmonta même d'un campanile assez lourd et disgracieux***.

Pour compléter l'effet malheureux de cette prétendue restauration, on eut soin d'édifier, devant le portail, un porche dit *ballet*, aujourd'hui couvert en ardoises, qui sert exclusivement de préau aux enfants de l'école communale. Ce ballet, en masquant la façade, enlève à l'église si admirablement placée à l'extrémité de la riante vallée de Fontcouverte, une partie de son cachet tout pittoresque ****.

La paroisse ***** a pour patron saint Vivien, évêque, comte et gouverneur de Saintes, au V[e] siècle. Cet illustre pontife y eut-il des possessions, une résidence ? Nous n'oserions l'affirmer. Mais, en lui dédiant leur maison de prière, les habitants témoignèrent suffisamment de leur vénération envers lui, ce qui, loin d'exclure le souvenir de liens formés au temps même où Vivien était le chef spirituel des Santons, semblerait, au contraire, en rappeler l'existence.

Nous ignorons si ses successeurs vinrent habiter Fontcouverte. Les archives ne livrent que peu à peu leurs secrets ; et, à

---

* Abécédaire d'archéologie religieuse, p. 164.

** Recueil de la commission des arts, t. VII, p. 373.

*** La cloche porte pour inscription : † J'ai été fondue en 1851 et bénite par M. Coindreau, desservant de Fontcouverte. mon parrain a été M. Roy, Pierre, agé de 19 ans et ma marraine Marie Mag[ne] Léonie Bigois agée de 14 ans. Jh. Brunet adjt. maire par int. agé de 61 ans. » Au bas : « Fecit Lanoaille-Dumas a Saintes. »

**** Qui délivrera l'église de cet appendice qui n'a rien d'attrayant pour la perspective ? M. le major Gaucherel a photographié l'église de Fontcouverte, la fontaine et l'aqueduc romain qui traverse la commune.

***** Ancien vicariat perpétuel à la nomination des évêques de Saintes.

moins de présenter des probabilités ou de simples possibilités pour des certitudes historiques, il faut attendre patiemment le jour où des vieilles chartes, encore enfouies dans la poussière des collections publiques ou privées, jaillira la lumière sur ce point obscur.

La lumière n'est plus à faire pour Geoffroy III d'Archiac, qui siégea de 1288 à 1293. Ce prélat eut bien une demeure sur la paroisse de Fontcouverte. Nous en trouvons la preuve authentique dans un acte passé le 10 juillet 1290 *. Voici à quelle occasion : Arnaud Vassal, clerc, fondé de procuration d'Hélie Rudel, sire de Pons et de Bergerac, s'était présenté au tribunal de l'évêque, au sujet d'une difficulté pendante entre ledit seigneur et les religieux de l'hôpital neuf. Vassal parut en personne, à Fontcouverte. Geoffroy ne voulut pas le recevoir. Le refus d'audience fut constaté par un document notarié en bonne et due forme : « Fait, dit la pièce imprimée que nous avons sous les yeux, à Fontcouverte, dans le parloir qui est à l'entrée du palais du seigneur évêque de Saintes, ledit seigneur étant dans ses appartements. »

Etienne, chapelain du prélat et garde du sceau explique que Geoffroy ne peut lui parler dans le moment ; Vassal insiste et attend l'heure où il plaira à l'évêque de l'entretenir ; son insistance est sans résultat. Finalement Etienne lui déclare tout net que le seigneur évêque avait un temps limité par le droit pour les appels et que ce temps passé, il ferait ce qu'il avait à faire, ce qui signifiait que Vassal n'avait qu'à se retirer. Il se retira en effet, mais pour porter la cause au tribunal de l'officialité de Bordeaux.

La scène est assez curieuse et jette un certain jour sur les mœurs de l'époque. Pour nous, nous ne nous attacherons qu'à un détail qui ressort de la lecture du document où la scène est racontée. C'est que Geoffroy d'Archiac avait une demeure spacieuse, un palais au chef-lieu même de la paroisse de Fontcouverte, *apud Fontem Cohopertum*. Où était le palais de l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Geoffroy III d'Archiac ? Telle est la question que nous allons maintenant examiner.

* Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. IX, p. 52-58.

A deux cents mètres à peine de l'église, du côté sud, près de la maison Grelaud et Bigois, sont des hauteurs dominant la vallée. Là, au loin, on découvre un magnifique paysage. Tout y parait disposé pour le plaisir des yeux. La ville de Saintes, avec ses clochers, les collines environnantes, les grands arbres de Sainte-Marie et de Mont-Charente, baignés par le fleuve, les coteaux opposés forment un horizon des plus variés et des plus gracieux. Ces hauteurs bordées par une route au nord, par un petit sentier au sud-ouest, avoisinent le champ de la croix et le fief appelés les Grands Champs, et les champs des Pommiers, à quelques pas du village de La Grimauderie et de la propriété du Chagneau. Elles forment un plateau d'environ dix hectares.

Voilà, croyons-nous, l'emplacement de la résidence des évêques de Saintes. En ce même lieu la tradition populaire veut qu'il ait existé autrefois un château dont la charrue rencontre encore des vestiges. * A l'extrémité sud du plateau, près d'un petit sentier, se montre une dépression de terrain considérable, formant un ovale de vingt à trente mètres de circonférence. Le propriétaire nous a affirmé, et plusieurs habitants nous ont répété, que sous cette dépression de terrain, sont les caves ou souterrains du château, dont l'ouverture a été longtemps visible. Mais, objectera-t-on, tout cela ne dit rien au sujet de l'origine du château. Que prouvent à cet égard et la tradition et l'existence de débris ou de souterrains? Rien sans doute ou peu de chose. Mais le nom du fief parlera plus éloquemment que la légende et que les ruines. Le fief s'appelle les Evècots ou Lévécot ; c'est le terrain de l'évêque, ou, si l'on veut, comme à La Rochelle, pour la maison qui y fut bâtie par Gaillard Dupuy, vers 1350 ou 1357, la maison épiscopale, le petit Evêché, l'*Évècot*. Et ce qui vient à l'appui de notre conjecture, c'est la proximité des terres qui jadis appartenaient aux évêques de Saintes, seigneurs de Fontcouverte.

L'existence de ces domaines est indiscutable. Voici deux pièces inédites, sur parchemin, que nous empruntons aux

* M. Jean Roy, ancien maire de Fontcouverte, aujourd'hui âgé de 90 ans, nous a affirmé que le logis de Montignac, à cinq cents mètres environ, avait été construit avec les pierres provenant de ce château.

archives de la commune, et qui le prouvent, en apportant à notre thèse une confirmation nouvelle. Nous les transcrivons, d'après la copie relevée avec soin par notre honorable Président, M. le comte Théophile de Bremond d'Ars.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et oyront le garde du séel estably aulx contractz en la ville et cité de Xainctes pour le roy nostre sire, salut. Sçavoir faisons que comme procès soyt meu et pendant par évocation on grand conseil du roy nostre sire entre révérend père en Dieu messire Charles de Bourbon, évesque de Xainctes, evocquant, d'une part, contre Denis et Guyon, Caillaud *, Geoffroy, Tramblier, Jehan Tramblier, Benoist Chiron ?, Jehan Marchays, Guillaume Guarin, Thomas Paisneau, Mathurin Chaigneau, Marsault Thoreau **, Bastien Cothereau, Pierre Gorron ***, Colas Bougran ****, Pierre Loyzeau, Guillaume Guarin, Jehan Rouhault, Jehan Daviault (ou Danyau), Jehan Morillon *****, Marsault et François Lejeune Richaudeau, Jehan Richaudeau ******, Jehan Chasteau, Julien Bertheau, Jehan Berault, Moryce Hardy, Estienne Codung, Bertholmé Bernard, Jehan Debert et André Morillon évocquez et opposantz ad ce que ledit seigneur evesque ne peut faire coupper les boys et forestz de la seigneurie de Fontcouverte deppendant dudict évesché de Xainctes, soubz le prétexte et moyen de certaines lettres par luy obtenues du roy nostre sire, par vertu desquelles prétendoit avoir droit et luy estre permis par ledit seigneur de pouvoir vendre desditz boys et foretz pour la somme de trèze mil cinq cens livres tournois, et disoient et entendoient dire lesdictz opposans que ledict révérend père en Dieu ne pouvoit faire coupper lesdicts bois de Fontcouverte, parce qu'ils avoient droict et tiltre de pasquage, pastourage, glandage, chauffage et boys de ligne et...... pour édiffier et réparer bastimens en ladicte terre et seigneurie dudict révérend père en Dieu, et disoient (?) inférer de leurs tiltres et enseignemens en la cour de parlement de Bourdeaulx, en laquelle le procès a esté introduyt par appel, et disoient oultre que dudict droict ilz et leurs prédécesseurs en avoient joy de tout temps et d'ancienneté du consentement de ces prédécesseurs évesques, tendans par ces moyens que leur

* On voit, dans certaines baillettes, le nom de village des Caillauds donné à une partie du bourg comprise entre la maison Gauvrit et le presbytère.

** Il y a, entre La Chapelle et Fontcouverte, un village dit de Chez-Thoreau.

*** Près le bourg de Fontcouverte, est le village de Chez-Gorron.

**** Peut-être a-t-il donné son nom au village de Chez-Bougrand.

***** La propriété du notaire Bellou, de Fontcouverte, s'appelle la Font-Morillon; et le Morillon, ruisseau qui prend sa source sur cette propriété, passe au chef-lieu de la commune, où il mêle ses eaux à celles de la fontaine du bourg et devient peu après l'Ecambouille, qui se jette dans la Charente. Voir NOTES SUR L'HYDROLOGIE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTES, par M. Xambeu; Saintes, imp. Hus.

****** Le village de Chez-Richaudeau ou des Richaudeaux occupe le plateau en face des Evécots, de l'autre côté de la vallée.

opposition fust déclairée bonne et deuhement faicte et autrement pertinement et à despens ; Et de la part dudict révérend père en Dieu estoit dict et entendoyt dire que, veu les patentes du roy et exécution sur ce faicte par ses officiers à Xainctes et esdictz et proclamations intervenus sur la vente desdictz boys et foretz, à quoy ne s'estoient opposés lesdicts évoquez, ains seullement longtemps amprès ladicte exécution, aussi que les dictz boys et foretz estoient du dommayne dudict evesque, ne pourroient lesdictz évoquez empescher ladicte vente de boys et devoient estre deboutez de la susdite opposition, et estoient lesdictes parties en dangier d'entrer en plus grant procès, pour ausquelx obvier ont aujourd'huy date de ces présentes, fait ce que sensuyt.

« Pour ce sçavoir faisons que aujourdhuy, pardevant et en présence desdictz notaire et tesmoings cy soubz scriptz, ont esté présens et personnellement establiz en droict révérend père monsieur maistre Bertrand de La Vernade *, abbé de Celline ? au nom et comme vicaire et procureur général dudict révérend père en Dieu messire Charles de Bourbon, evesque et syr de Xtes (*seigneur de Xaintes*) demeurant à Xainctes pour les affaires du dict seigneur, d'une part, et les dictz Denis et Guyon, Caillaux, Geoffroy, Tramblier, Nicollet ** Fallaizeau et Jehan Richardeau demourans en la paroisse de Fontcouverte, seigneurie dudict seigneur évesque, tant pour eulx que eulx fesons fors pour les susnommez et opposans auxquelx ilz ont promis leur faire avoir agréable, c'est assavoir à ceulx qui ne sont contenus en ladicte procuration, le contenu en ces présentes, et aux autres y nommez, suivant leur procuration qu'ilz ont d'eulx...... reçeu par mesme notaire que ces présentes qui sera cy amprès insérées d'une part ; et premièrement (?) ledict seigneur de La Vernade audict seigneur de Xainctes dedans troys moys prochainement venant, d'autre part, lesqueulx Caillaux et dessus nommez contraictant esdictz noms se sont désistez et départiz, désistent et départent de leur opposition sus mentionnée, et de ce que sen est ensuyvy, renonçans au procès et procédure sur ce faictz, sans jamais s'en pouvoir ayder, moyennant que ledict seigneur de La Vernade, on dit nom, a délaissé et délaisse tout le droict de glandage, pasquage, pastourage du boys et forestz appelé La Fontsallault *** contenant quarente journaulx de boys ou environ, ensemble, une autre pièce de boys et forestz qui est au long le grand chemin de Sainct Jehan

---

* L'analyse Cholet du manuscrit Tabourin, RECUEIL DE LA COMMISSION DES ARTS, t. II, p. 269, dit : « 1515, 26 juin. — Accord... Bertrand de la Vernade, abbé. comme vicaire et procureur général de Charles de Bourbon, évêque de Saintes. » Bernard devient ici Bertrand et on lui fait contracter, en 1515, un accord au nom de Charles de Bourbon, né en 1523, ce qui dépasse toute vraisemblance. Il s'agit sans doute de l'année 1545.

** Peut-être Millet.

*** Ces bois n'existent plus, mais nous avons encore le village de la Fosse à l'eau, qui tire son nom d'une mare profonde aux eaux sales, dite pour cela probablement autrefois, la FONT SALLAULT. Les registres paroissiaux, qui remontent à 1652, disent aussi : village de la Fonsallaud.

d'Angely, contenant environ vingt journaulx de boys, le tout assis et situé en la dicte paroisse de Fontcouverte, et autres? parties? des boys et forestz dudict Fontcouverte, confrontant ledict boys Fontsallault d'un cousté aux terres de la seigneurie du Douhet, d'autre cousté aux terres à l'agrier dudict seigneur evesque que aprésent tiennent les Caillaulx, d'un bout à la combe ...... tant les seigneuries dudict Fontcouverte et de Bussac, d'autre bout aulx terres appelées les Combes des Regnardières, et l'autre pièce de boys contenant les dicts vingt journaulx tient d'un cousté aux taillis de la Mallefroterie * seigneurie de Bussac, d'autre cousté aulx terres à l'agrier dudict seigneur évesque que tiennent les Caillaulx et Richaudeaulx, d'un bout au chemyn et route par lequel lon va de Fontcouverte à Taillebourg allant au coing du boys de la Mallefroterie, por en joyr par lesdictz Caillaulx et autres susnommez leurs sussesseurs habitans de ladicte seigneurie de Fontcouverte à perpétuité, et sans ce que ledict seigneur évesque puisse, au temps advenir, y mettre aucun bestail, pasquager, glander, ne affermer, fors les pourceaulx de sa maison, qu'il y pourra faire mener et norrir, pasquager et glander, et sans ce que les susdictz habitans payent aucun devoir audict seigneur évesque, fors que s'ilz vendent aucuns pourceaulx nourritz ès dictz boys et forestz, payeront deux solz tournois pour chascun pourceau vendu, en la manière acoustumée ; aussi joyront du droict de chauffage et pour bastir et réparer leurs maisons en ladicte terre et seigneurie dudict seigneur évesque audict lieu de Fontcouverte des boys qui seront cy dessus suyvant leurs tiltres et enseignements, et non autres, et seullement ceulx qui ont les dictz tiltres et enseignements quant audict chauffaige, et les autres susdictz au surplus ; et aussi pourront faire abreuver leur bestail au Poy-Gibault les tenanciers de la dicte seigneurie, seullement du consentement dudict seigneur de La Vernade, on dit nom, lesqueulx prendront chemyn ou route par la terre dudict seigneur pour abreuver leur dict bestail, et sans le consentement ainsi faict par le dict seigneur de La Vernade, on dict nom des choses susdictes, lesdictz contractans pour eulx et les dictz habitans de Fontcouverte n'eussent jamais renoncé à leurs oppositions ne consenty ce qu'ilz ont consenty cy-dessus, et moyennant ce, ont les ditz Caillaulx et autres contractans tant pour eulx que dessus nommez dict et déclairé qu'ils n'entendent empescher que ledict seigneur évesque ne vende et ne couppe les autres boys et forestz restans dudict lieu de Fontcouverte, ains y ont consenty et consentent par ces présentes. »

« Et a esté faict le présent accord avec le bon vouloir et permission du roy et son grand conseil, et accordent que à cette fin soyt faict inquisition par le juge ordinaire dudict seigneur évesque ou autre qu'il appartiendra, affin qu'il soit esmologué aulx des-

* Ou Malfreterie? Peut-être la Pifétrie, près des bois Viselles, et du PLANTIS DU CURÉ, qui sont dans la commune de Fontcouverte.

pens dudict seigneur évesque par le grant conseil, laquelle esmologation ledict seigneur de La Vernade ou dit nom, sera tenu rendre expresse par ledit grant conseil dedans troys moys prochainement venant auxdictz habitants de Fontcouverte. Aussi a esté faict ledict accord du consentement de messire Alexandre Pentes? fils de messire Charles Peutes pour sondict père ad ce présent, auquel messire Charles la vente de la couppe desdictz boys et forestz, sauf du boys de Fontsallaud, avoit esté faicte par ledict seigneur de La Vernade, on dict nom, lequel a promis en récompenser ledict Pentes pour le regard de l'autre boys contenant lesdictz vingt journaulx, ou plus, si plus y en a, ad ce présent et acceptant sondict filz pour lui, auquel ledict seigneur de La Vernad.e, on dict nom, a promis guarentir la récompense qu'il luy ass[i]gnera, et ont lesdictz contractans constitué leurs procureurs p[o]ur ladicte esmologation faire, c'est assavoir ledict seigneur de Le Vernade, on dit nom, maistre (*nom resté en blanc*) et lesdictz Deniset Guyon, Caillaux et dessus nommez de Fontcouverte par eulx et lesdictz habitans de ladicte paroisse de Fontcouverte, maistres (*en blanc*) ausqueulx et chascun d'eulx iceulx dictz contractans ès dictz noms ont donné et donnent, par ces présentes, plaine puissence de ce faire et tout ainsi qu'ilz feroient, si en leurs personnes y estoient. Pour entretenir toutes lesquelles choses susdites, ledict seigneur de La Vernade, ou dit nom, a obligé et oblige ausdictz habitans de Fontcouverte tout le territoire? dudict seigneur évesque de Xainctes, et lesdictz Caillaux et dessus nommez, esdictz noms, tous leurs biens quelxconques et les biens desdictz habitans de ladicte paroisse, renonçans à toutes les choses qui leur pourroyt faire et venir contre la teneur de ces présentes, laquelle teneur ilz ont promis et juré tenir et garder inviolablement sans jamais.... faire ne venir au contraire. Dont ilz ont esté jugés et condempnez par le jugement de la cour dudict séel royal par ledit notaire au lieu de..... ledit garde ainsi que icelluy notaire nous adteste? à luy adjoustant foy.... ledit séel royal que nous gardons à ces présentes avons mis et apposé on tesmoing de vérité. »

« Ce fut faict et passé ès? maisons episcopalles de la ville de Xainctes es présences de maistres Marc Huguet, maistre ès loix, Vivien de Pollignac, seigneur d'Escoyeux, François de La Cassaigne, chanoines de Xainctes, Gilles Mesnard et Jehan Gurot * tous demourans à Xaintes, le séziéme jour de septembre l'an mil cinq cens quarante et six. Aujourdhuy quinziesme de septembre l'an mil cinq cens quarente et six, pardevant moy, Anthoine Duportau, notaire royal en Xainctonge et en présence des tesmoings cy dessus nommez et inscripts ont été présens et personnellement establiz Benoist Chiron, Jehan Marchais, Pierre Gervay, pour Anthoine Gervay, son père, Guillaume Guarin, Thomas Pallu.... Marsault Thoreau, Bastien Thoreau, Pierre

* Ou Guyot ou Burot.

Gorron, Denis Bougran, Pierre Loyzeau, Guillaume Potevin ?, Jehan Richaudeau et Jean Denyau, tous demourans en la paroisse de Fontcouverte, de leur bon gré et volunté et parce que très bien leur a pleu et plaist ont faict, constitué, ordonné et establi, font, constituent, ordonnent et establissent leurs procureurs généraulx et spéciaulx Denis et Guion Caillaux, Geoffroy et Jehan Tramblier, Millet, Fallaizeau et Jehan Richaudeau, laboureurs, demourans en la parroisse de Fontcouverte, ausqueulz lesdictz constituans ont donné et donnent, par ces présentes, plaine puissance, autorité, commission ? et mandement spécial de transiger, appointer et accorder du procès qu'ilz eutz et autres habitans de ladicte parroisse de Fontcouverte ont intenté contre révérend père en Dieu messire Charles de Bourbon, évesque de Xainctes, pour raison de la couppe des boys et forestz de Fontcouverte, qui est pendant à présent par évocation au grant conseil du roy, entre ledict seigneur évesque évocquant d'une part, et lesdictzs habitans de Fontcouverte, évocquez, d'autre part, et..... eulx désister et départis de l'opposition qu'ilz ont intentée contre ledict seigneur évesque pour raison desditz boys et y faire tout ainsi qu'ilz verront estre à faire et que lesdictz constituans y feroient et faire pourroient, si en leurs personnes y estoient, jacoyt ce que mandement plus spécial..... promettons par la foy et serment ? de leurs corps avoir agréable tout ce qui par leurs dictz procureurs et chascun d'eulx sera sur ce faict, procuré et négocié, et pour ce obliger tous leurs biens quelxconques, dont ilz et chascun d'eux ont été jugez et condempnez de leurs consentemens et voluntés par le jugement et condempnation de la court dudict séel royal à Xainctes au lieu de nous....... dudict séel royal ainsi que iceluy notaire nous adtest....... luy adjoutant foy et p.,..... ledict séel royal que nous gardons à ces présentes avons mis et appousé en tesmoing de vérité ; ce fut faict et passé au lieu de Jarry, présens témoings ad ce appellez et requis messire Mathurin Martin, * prêtre ? demourant à Fontcouverte, et Jehan Gurot, marchand, demourant à Xainctes, les jour et an que dessus. »

« DUPORTAU, Notaire royal à Xainctes. »

---

* Ce Mathurin Martin, prêtre à Fontcouverte, en devait être le vicaire perpétuel. C'est le premier qui nous soit connu. Les autres sont, d'après les registres paroissiaux : 1652, David ; 1653, Réau ; 1653, Jean Lanoche ? 1654, F. Pageault ; 1660, F. Pascault ; 1664, Jean Obelin ; 1667, Vangos ; 1669 Delavergne ; 1672, Dupuy ; 1672, Lebrethon ; 1682, Tarade ; 1685, Héraut ; 1688, Bardon ; 1689, F. P. Menet, « religieux cordelier, vicaire de Fontcouverte ». 1689, F. Rozel, « religieux cordelier, vicaire de Fontcouverte. » 1689, Garrau ; 1689, Thévenin ; 1690, Bourru ; 1710, Guignier ; 1714, Moreau ; 1715, Feuilleteau ; 1720, C. Verdeaux ; 1721, Meniel ; 1726, F. Léger ; 1734, Cherbonnier ; 1738, Maréchal ; 1738, Sempé ; 1740, Garos ; 1747, Mareschal ; 1749, Mouchard ; 1750, Chasteauneuf ; 1755, F. Jacques Martin, JACOBIN ; 1774, fre Junien Billard ; 1779, Eutrope-Ignace Perrineau ; 1791, le même, curé de Vénérand desservant par intérim la paroisse de Fontcouverte, signe son dernier acte sur le registre le 21 octobre 1792 !

Extrait des registres du grand conseil du Roy.

« Sur la requeste présentée au conseil par messire Charles de Bourbon, évesque de Xainctes et Denis et Guyon Caillaulx, Geoffroy Tramblier, Millet Fallézeau, Jehan Tramblier et Jehan Richaudeau, habitans de la terre et seigneurie de Fontcouverte, tant en leurs noms que eulx faisans fors pour tous les manans et habitans dudict lieu tendant à fin de émologuer certaine transaction faicte entre lesdictes parties pour raison de l'usage et propriété des boys et foretz de la Font-Sallaud et autres dont mention est faicte en ladicte transaction, veu par le conseil ladicte requeste du quatorziesme décembre dernier et ladicte transaction du seiziesme septembre audict an, procuration dudict évesque du dixiesme febvrier dernier contenant ratiffication de ladicte transaction, certain arrest dudict conseil du VIIIe jour dudict mois par lequel est ordonné auparavant procedder à l'émologation de ladicte transaction que les manans et habitans dudict lieu de Fontcouverte en assemblée publique ratiffiroient le contenu en icelle et qu'il seroit informé sur la commodité ou incommodité de ladicte transaction, ratiffication d'icelle transaction faicte par lesdicts manans et habitans en assemblée publique du XIIIe mars dernier, information faicte par Me Françoys Blanchard, lieutenant en la sénéchaussée de Xainctes sur ladicte commodité ou incommodité, procès verbal dudict Blanchart, conclusions du procureur général du roy et tout ce qui a esté mis et produict pardevers ledict conseil. Dict a esté que le conseil a émologué et émologue ladicte transaction et a condempné et condempne lesdictes parties respectivement icelle garder et entretenir selon sa forme et teneur. Prononcé au dict conseil, à Ponthoise, le vingtiesme jour d'apvril mil V^c quarente sept après Pasques. »

« Collation est faicte. »

« LEFORS. »

Les deux pièces sont instructives. On y voit comment de simples habitants de la campagne pouvaient et savaient défendre leurs droits, en plein XVIe siècle, vis-à-vis de leurs puissants seigneurs. Le paysan saintongeais est tenace ; c'est une de ses qualités ; d'aucuns diraient : c'est un de ses défauts. Cet usage de pâcage, glandage, chauffage, etc., les ancêtres des tenanciers de Charles de Bourbon en avaient joui, aux termes du document, *du consentement de ses prédécesseurs*. Peut-être leur avait-il été concédé par Geoffroy d'Archiac lui-même. Quoi qu'il en soit, ils ne voulaient pas s'en désister, et cette persévérance à sauvegarder leurs intérêts n'a pas nui aux générations futures. Depuis cette époque, que de changements ! Plus de seigneurs ecclésias-

tiques à Fontcouverte ; le sol s'est transformé ; les conditions de la vie sociale ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient alors ; et cependant, après tant de bouleversements politiques, les souvenirs de ces temps lointains demeurent. Aujourd'hui encore, moyennant une redevance annuelle rappelant les « deux sols » d'autrefois, les habitants d'une partie de la commune ont l'usufruit des terrains, défrichés pour la plupart, il y a un quart de siècle, et ayant fait partie du domaine des évêques de Saintes, avant la révolution. Ce sont les biens sectionnaires, improprement dits communaux.

Des pièces authentiques, que nous venons de reproduire, il ressort un autre enseignement. C'est que sous messire Charles de Bourbon, il y avait à Fontcouverte une résidence épiscopale. Qu'on n'allègue pas le mot de « maison » employé par le tabellion saintongeais. Maison ou palais, ferme ou logis, qu'importe ? Duportau appelle « maisons épiscopales » l'évêché de Saintes, hôtel considérable possédant une salle de synode spacieuse, riche d'admirables sculptures qu'on peut voir au musée archéologique. Il pouvait bien désigner ainsi la demeure de nos prélats à Fontcouverte. Pourquoi cette demeure n'aurait-elle pas été une belle habitation dans le genre de celle du XIIIe siècle, avec parloir pour donner audience aux visiteurs et appartements disposés pour loger Geoffroy et ses familiers ? Il y a tout à croire que c'était la même. Les guerres civiles n'avaient pas ruiné nos monuments et le fer et le feu n'en avaient pas encore fait de misérables décombres.

Notons aussi un détail. Les « boys de Fontsallaut » où l'on devait « mener et norrir les pourceaux de la maison » ne pouvaient pas en être éloignés. Ils l'étaient si peu qu'ils en étaient voisins. A côté précisément du terrain où s'étendaient ces « boys » est le plateau dont la dénomination trahit l'origine et où des témoins sérieux ont reconnu des vestiges nombreux de constructions. Les délimitations topographiques et le nom significatif des Evêcots conservé par le plateau ne permettent donc d'avoir aucun doute. La « maison » du XVIe siècle et le palais du XIIIe, occupaient le même emplacement. D'où cette conclusion, que nous avons eu raison de fixer sur ce plateau, contigu au

bourg même de Fontcouverte, la résidence de nos pontifes santons dans cette paroisse. *

Aucun écrivain n'avait, que nous sachions, étudié ce point d'histoire locale. Son peu d'importance l'avait laissé dans l'ombre ; nous avons voulu le mettre en lumière et rappeler aux habitants de la contrée un temps disparu, des souvenirs oubliés. Puissions-nous aussi avoir aidé, dans leurs investigations consciencieuses, les travailleurs modestes, qui relèvent avec soin les moindres vestiges du passé politique et religieux de notre vieille Saintonge !

E. VALLÉE.

Correspondance historique relative à la Saintonge et à l'Aunis

1580. — « Lettre des habitants de Pons au roy » **

(*Communication de M. l'abbé Valleau*)

Sire,

Il a pleu à vostre magesté nous faire entendre par le seigneur de Miocens *** la bonne et singullière voulunté qu'avés à nostre bien et conservation laquelle nous vous supplions très humblement vouloir continuer, et despuis nous n'avons heu le moien de vous faire entendre de nos nouvelles que à présant, et serés adverty que jusques au quinziesme de ce mois nous nous sommes

---

* Le testament de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes (1648-1676), contient ce qui suit : « Je donne aux pauvres des paroisses des Gons, de Lajard, Collombiers, Berneuil, Montpellier, FONTCOUVERTE, Brossac, Santon et Tesson, lesquelles appartiennent à mon évesché, ou dans lesquelles il y a des dixmes, scavoir : cent livres auxdits pauvres et autant à chacune des dictes églises... » HISTOIRE DE L'ÉGLISE SANTONE, t. II, p. 416.

** Ce qui doit s'entendre évidemment du roi de Navarre. L'indication, au dos de la lettre, est d'une écriture toute moderne.

*** Henri d'Albret, baron de Miossens, devenu chef de la deuxième dynastie des sires de Pons, par son mariage avec Antoinette, dame de Pons, comtesse de Marennes, etc. Le généalogiste Courcelles ne donne à ce mariage qu'une date très peu approximative (AVANT 1591), mais il résulte de cette lettre que Miossens était établi à Pons dès 1580.

maintenus en nous gardant et préservant avec toute modestie requise d'un peuple désireux de repos. Mais le seiziesme, sur un bruict de quelque remuement, quelques gentilzhommes et gens d'ycy ont faict prandre les armes à aulcuns de ceste ville, disant avoir charge de vostre magesté, et pour ce que le tout n'a pas réucy comme aulcuns esperoient, nous craignons qu'il advienne de là quelque grand désordre. Supplions très humblement vostre magesté y voulloyr pourvoir et s'il est besoing et qu'il y ayt quelque remuement, faire en sorte que nous ne tumbions en la confuzions en laquelle nous avons esté par le passé, ce qui adviendra quand nous aurons ung homme agréable au peuple, que nous avons délibéré de vous nousmer par l'advis de toutes les églises circonvoizines, nous assurant que par ce moien toutes choses succéderont selon vostre désir et contentement et au bien et repos desdictes églises. * Sur ce, Sire, nous prions Dieu vous garder et conserver, en toute santé, heur et prospérité.

A Pons, ce 17e apuril 1580.

Vos très humbles et très obéissans serviteurs, les habitans de la ville de P[ons].

—

1581. — Sauvegarde du roi de Navarre pour ceux de la ville de Pons. — Sur papier, avec sceau ou applique, aux armes de Navarre.

(Communication du même)

De par le roy de Navarre, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en ses pays et duché de Guyenne.

A tous lieutenans généraulx, cappitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, maréchaulx des logis, forriers d'iceux, commissaires commis et à commectre pour faire et establir les logis desdits gens de guerre de quelque nation qu'ilz soient, et à tous aultres justiciers, officiers et subjectz du roy, monseigneur, estans en nostre dict gouvernement, qu'il appartient et à qui ces présentes seront monstrées, salut. Nous vous prions et néanmoins mandons très expressément à tous ceulx sur lesquelz nostre pouvoir et authorité se peult estendre, que vous n'ayez à loger

* Sur cette question du gouverneur de Pons, voir la lettre adressée par Henri de Navarre au comte de La Rochefoucauld et publiée au Ier vol. des ARCHIVES DE SAINTONGE ET AUNIS, p. 328.

ne souffrir loger aucuns desdictz gens de guerre en la ville et chastellenye de Pons en Xaintonge ne y prendre, enlever ne forrager aucuns bledz, vins, foings, pailles, avoyennes, lardz, bestail, vollailles, ustencilles de mesnage ny aultres choses quelzconques, d'aultant qu'en considération des foulles et oppressions que les habitans d'icelle ville et chastellenye ont souffertes pendant les précédens et derniers troubles et en la recommandation qui nous a esté faicte en leur faveur par nostre très cher et bien amé cousin le sieur de Miossens, premier gentilhomme de nostre chambre et lieutenant de nostre compaignie de six vingtz hommes d'armes, * nous les avons exempté et exemptons du logis desdictz gens de guerre et les prenons et mectons en et soubz la protection et sauvegarde du roy, monseigneur, et nous, pour tesmoinage de laquelle nous leur avons permis et permectons faire mectre et apposer noz panonceaux et armoiries par tous les lieux et endroictz de ladicte ville et chastellenye de Pons, qu'ilz verront estre plus à propos afin qu'aulcuns n'en prétendent cause d'ignorance et ne soyent si osez et hardis d'enfraindre le contenu en ces présentes ne contrevenir à icelles en aucune manyère sur peyne de rigoureuse et exemplaire punition et chastiment. Donné à Cadillac, le VI[e] jour de féburier l'an mil cinq cens quatre vingtz et ung.

HENRY.

Par le roy de Navarre, gouverneur et lieutenant général,

MESPLÉES.

VIE INÉDITE DE SAINT MACOULT

ÉVÊQUE D'ALETH, PAR BILI

(Mémoire lu à la séance du 30 octobre 1884)

Un document qui intéresse particulièrement l'histoire de notre province, vient d'être publié par le bénédictin dom Plaine, dans

* Henri d'Albret, SUPRA.

le *Bulletin de la société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.* C'est une vie inédite de saint Malo, ou mieux saint Macoult, écrite au IXe siècle, par Bili, diacre d'Aleth. Ce précieux manuscrit comprend un grand nombre de faits et de renseignements historiques fort importants, qui ne se trouvent dans aucune des vies de ce saint déjà imprimées. Il en existe en Angleterre deux copies, l'une déposée au British Muséum, l'autre à la bibliothèque de l'Université d'Oxford. Dom Plaine en a fait prendre une copie que M. Arthur de La Borderie a savamment étudiée. C'est celle que nous venons de lire dans le *Bulletin de la société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.*

Saint Macoult (*Machutus*, *Machutes*), évêque d'Aleth (aujourd'hui Saint-Malo, Ille-et-Vilaine), par suite de son séjour à Saintes, où il termina sa longue carrière, et par les nombreux miracles qu'il y a opérés, appartient en quelque sorte à la Saintonge. La découverte de ce document est une source précieuse où nos hagiographes pourront puiser des renseignements tout à fait neufs, pour reconstituer la vie de cet éminent thaumaturge, qui est venu au VIIe siècle évangéliser nos contrées. On y rencontrera aussi des notions précieuses sur la géographie locale, à cette époque.

Ainsi que le remarque dom Plaine, Bili, l'auteur de cette vie, était un diacre d'Aleth, qui devint plus tard, de 890 à 900, évêque de Vannes. Il eut la gloire de contribuer à faire rapporter à Aleth le corps de saint Macoult, jusque là conservé à Saintes. Comment l'écrit de l'évêque de Vannes fut-il transféré en Angleterre ? C'est probablement à l'époque de l'invasion des Normands, en Armorique. Les Bretons fuyant devant ces terribles conquérants se réfugièrent en Angleterre, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Ils durent certainement y transporter l'écrit qui retraçait la vie d'un des saints de leur pays, dont les vertus et les bienfaits avaient eu un si grand retentissement.

L'abbaye de Marmoutiers possédait une copie du manuscrit de Bili, mais qui ne fut que partiellement reproduite dans le grand légendaire de ce monastère. L'œuvre de l'antique biographe ne fut jamais connue dans sa teneur littérale. Aussi était-il impossible de déterminer avec la moindre précision l'époque de la naissance, de l'épiscopat et du séjour en Saintonge de saint

Macoult. Comme tous les historiens de cette époque, Bili n'a guère songé à indiquer les dates. Mais les renseignements qu'il fournit rapprochés des autres données de l'histoire, deviennent un point de repère pour constituer, avec assez de probabilité, la chronologie si mal présentée par tous les biographes. Dom Plaine qui connaît à fond les annales de sa province, en a fait une étude spéciale, et a pu établir ainsi les diverses phases de la vie du glorieux patron de la ville d'Aleth :

1° Saint Macoult était né en Angleterre, dans la vallée de Lancarvan, sur les limites du Gwent et du Glamorgan, de 510 à 520.

2° Il fut ordonné prêtre de 540 à 550.

3° Sept années furent consacrées à ses pérégrinations à travers l'Océan.

4° Il passa en Armorique de 550 à 560.

5° Il fut élu évêque d'Aleth de 570 à 580.

6° Il est persécuté après la mort de Juthaël, roi d'Armorique, vers l'an 600.

7° Il va visiter saint Colomban, à Luxeuil, vers 607.

8° Il s'enfuit à Saintes près de l'évêque saint Léonce et y demeura sept années, de 612 à 619.

9° Il revient pour quelques mois en Bretagne et retourne à Saintes, où il meurt le 15 novembre 627.

Sans entrer dans tous les détails fournis par Bili, pour éclairer la biographie de saint Macoult, nous nous bornerons à analyser rapidement tout ce qui est relatif à son séjour en Saintonge et notamment la translation de ses restes de Saintes à Aleth ; fait qui était incomplétement connu des historiens, même par l'auteur anonyme du manuscrit conservé à la bibliothèque nationale, que M. de La Borderie confronte avec le récit de Bili.

Indignement chassé du pays d'Aleth par Rethwald, prince de Bretagne, saint Macoult s'embarque avec trente-trois de ses disciples. Il aborde sur les côtes de l'Aquitaine, *ad insulam quæ vocatur Agenis*, probablement l'île d'Aix située non en face de La Rochelle, comme l'affirme dom Plaine, mais à l'embouchure de la Charente. A peine arrivé sur le territoire Santon, il s'informe du nom de l'évêque de la province. On lui répond que c'est Léonce, dont on lui vante les vertus et la charité. Léonce se trouvait alors dans une île de l'Océan, *in insula quæ vocatur*

Eura, aujourd'hui rocher d'Aire en face de Marennes. Instruit de l'arrivée du pieux fugitif, il s'empresse d'aller le recevoir et de lui offrir l'hospitalité.

Une fois qu'il accompagnait son hôte dans ses tournées apostoliques, passant dans un bourg nommé *Brea,* il signale ses mérites par deux éclatants prodiges. Par l'effet de ses prières il sauve d'une mort certaine la fille du gouverneur de Saintes mordue par un serpent venimeux, et fait revenir à la vie un serviteur de saint Léonce, qui était tombé dans un puits et s'y était noyé. Saisi d'admiration, l'évêque Santon lui donne l'une des deux églises bâties dans cette localité. *Brea* ne saurait être autrement interprété que par Broue, bourgade très ancienne située sur un vaste promontoire, qui s'avançait au milieu de la mer ; il y existait, en effet, deux églises, l'une dédiée à saint Pierre, l'autre à saint Eutrope. On en voit encore les ruines, près du donjon, qui semble comme un muet et éloquent témoin de l'importance qu'avait autrefois ce lieu aujourd'hui abandonné. Dom Plaine se trompe en traduisant *Brea* par *Brouage*, ville bâtie en 1555 par Jacques de Pons, dans un marais, qui était certainement à cette époque couvert par les eaux de la mer.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les bienfaits de saint Macoult. A la prière de Léonce il va visiter et guérir de nombreux malades dans un village que Bili nomme *Trogolaius.* A quelle localité de notre province peut s'appliquer ce nom ? Est-ce à Thézac, ancien prieuré, dont l'église est sous le vocable de notre saint ? Est-ce à Trizay, autre prieuré situé sur les bords de l'Arnoult ? Thézac et Trizay n'ont guère d'analogie avec *Trogolaius*, dont l'orthographe a pu d'ailleurs être altéré par les copistes.

L'interprétation est moins difficile pour *Nancraris*, que l'évêque Léonce donna à saint Macoult, pour s'y retirer dans la solitude. *Nancraris* est bien la désignation de Nancras (canton de Saujon). Près de ce lieu existait, en 1472, une église dédiée à saint Macoult, qui dépendait, avec les bois, garennes, vignes, terres et déserts environnants, des domaines de l'abbaye de Saintes ; c'est ce que constate le dénombrement de l'abbesse Jeanne de Villars. N'était-ce pas là le lieu de retraite du pieux évêque d'Aleth ? Dom Plaine parle de Lugon près de Nancras, où se trouve une église, qui est encore aujourd'hui sous le vocable de

saint Macoult. C'est une erreur. Rien ne rappelle autour de Nancras le souvenir du glorieux pontife ; il n'y reste aucune trace de l'asile où, dit Bili, Macoult venait prier pour son troupeau révolté. C'était là vraisemblablement, qu'étaient venus le trouver les envoyés du prince de Bretagne, pour l'engager à retourner dans le pays d'Aleth, si cruellement éprouvé depuis les sept ans d'absence qu'il venait de faire.

Emu de compassion au récit des fléaux dont son peuple avait été affligé, Macoult se rend auprès de Léonce et obtient de lui la permission *(permissionnem accipiens)* de retourner en Armorique. Après avoir pardonné à son peuple et rétabli partout la paix, malgré les larmes de ses amis *(multis quidem qui eum diligebant propter illum gementibus)*, il ne songe plus qu'à revenir auprès de Léonce.

De retour en Santonie, il va à la recherche de son fidèle ami et le rencontre *in villa quæ dicitur Arcambiata*. Ou était ce lieu ? *Arcambiata* aurait-il la même signification que *Arcus in Bria* ou *Braia apud arcum* comme le désignent les autres biographes. Le P. Albert élude la difficulté en traduisant *Arcambiata* par Archembray, qui n'existe pas en Saintonge. Dom Plaine croit que c'est le nom générique d'Archingeay (arr. de Saint-Jean-d'Angély.) Nous n'osons émettre notre opinion personnelle, mais nous pensons que si *Arcambiata* est la même désignation que *Braia apud arcum*, la rencontre des deux saints eut lieu près des murs de la cité santone, dans le voisinage des arènes, autrefois les *Arcs*, non loin du tertre qui porte encore le nom de Terrier de Brie, *Braia*. D'après Bili, ce serait dans ce même lieu, que saint Macoult serait mort après avoir vécu 133 ans. « *Et quando S. Machu pervenit ad Equitaniam domnus Leuntius in villa quæ dicitur Arcambiata habitabat, et ibi occurrentes sibi ad invicem odas Deo in commune retulerunt. In quo loco cum vir Dei Machu — dives rebus cœlestibus, migravit ad Dominum.* » Léonce lui fit faire de magnifiques funérailles et voulut qu'il fût enseveli hors des murs et au couchant de la ville, *in loco qui dicitur Pardina*. Pour honorer sa mémoire, le pieux évêque fit élever sur son tombeau une belle basilique, où viennent aujourd'hui prier, ajoute Bili, de nombreux fidèles et où s'opèrent d'éclatants miracles.

La situation de *Pardina* indique clairement l'emplacement de l'ancienne église prieurale de Saint-Macoult. Détruite pendant les guerres du XVe siècle entre la France et l'Angleterre, la basilique de saint Léonce fut remplacée par une nouvelle église, fort petite, au témoignage du chanoine Tabourin, que les calvinistes brûlèrent en 1568.

Saint Macoult avait donc terminé à Saintes sa belle carrière et y avait trouvé une sépulture glorieuse. Les vies déjà publiées du saint ne nous ont pas laissé ignorer ce double fait. Mais que devinrent dans la suite des âges ses restes vénérés ? Quand et comment furent-ils rapportés à Aleth ? Ce sont autant de questions, sur lesquelles elles gardent le silence. Le biographe Bili a fait l'histoire posthume de son héros. Il nous apprend que les habitants d'Aleth firent tous leurs efforts, pour rapporter au milieu d'eux le corps de leur évêque. Une députation composée de 24 habitants du pays, se rendit à Saintes pour réclamer les restes de saint Macoult. Mais les prêtres préposés à la garde de son tombeau s'y refusèrent formellement. Ecoutons dans le récit si plein de naturel de Bili leur réponse originale aux envoyés Bretons. « *Numquid et vos insani estis ? Quis vos conturbavit ? Ite et nolite errare.* » N'êtes-vous pas des insensés ? Qui a pu vous troubler l'esprit ? Allez-vous en et ne passez pas votre temps à vagabonder ? Mais les envoyés Bretons ne se rebutèrent pas. Ils intéressèrent en leur faveur un roi Franc du nom de Childebert, qui devait être Childebert III, et obtinrent, par son entremise, la tête et la main droite du saint. Cette assertion contredit la version du P. Albert et de tous ceux qui l'ont copié ; d'après lui, le chef de saint Macoult aurait été porté à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, où il fut conservé jusqu'au sac de ce monastère par les calvinistes en 1562, ce qui doit être erroné.

Deux siècles plus tard, vers 895, le corps de saint Macoult fut enlevé nuitamment de Saintes et rapporté à Aleth. Un seigneur Breton, Ménobred, fut chargé d'enlever le précieux dépôt et de le ramener en Bretagne. Malheureusement il ne devait pas y être conservé longtemps.

Dans la première moitié du Xe siècle, Salvator, évêque d'Aleth, voyant sa ville et son pays à la veille d'être livrés à la rapacité des Normands, encore idolâtres pour la plupart, se hâta de

mettre en sûreté le corps de son patron, en allant se réfugier d'abord au monastère de Léon, puis à Paris. Les fugitifs comptaient sur des jours de calme pour revenir dans leur pays. Mais leur espoir fut déçu. Les reliques de saint Macoult restèrent à Paris dans l'abbaye de Saint-Magloire, où était mort Salvator, et plus tard elles furent transférées dans celle de Saint-Victor, où on les vénérait encore avant 1789.

Le culte de saint Macoult est très répandu en France. En Bretagne, dans l'île de France, en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Saintonge et en Poitou ; il est honoré tantôt sous le nom de saint Malo, tantôt sous celui de saint Macoult. Dans la Saintonge les églises de Thézac, Colombiers et d'Ars, près Cognac et l'église édifiée à Saintes par saint Léonce furent mises sous son patronage. Notre saint a aussi des autels en Belgique, en Italie, en Angleterre et jusque dans les îles Canaries.

La vie de saint Macoult a fourni à l'iconographie des thèmes assez variés, pour le représenter et graver dans la mémoire des peuples les circonstances de sa carrière, qui devaient rendre vénérables et son nom et son souvenir.

Saint Macoult est représenté parfois célébrant la messe sur le dos d'une baleine, comme à Saint-Eutrope de Saintes, tantôt en abbé crossé et mitré, comme à la cathédrale de Saint-Malo, tantôt en apôtre comme à Saint-Brieuc. Dans plusieurs églises de Bretagne, il figure dans le groupe des sept saints Bretons.

La vie anonyme de saint Macoult publiée par M. Arthur de La Borderie, membre de la *société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine*, est presque aussi ancienne que celle de Bili. Mais écrite probablement en Saintonge, loin de la Bretagne, elle altère les faits ou efface leur originalité vraie, et leur signification historique. C'est donc à l'œuvre de Bili qu'il faut recourir, pour connaître le saint, qui a laissé dans notre province des traces ineffaçables de son passage. En publiant ce document, dom Plaine a rendu aux études historiques saintongeaises un service signalé.

H. DE TILLY.

VARIA

SOMMAIRE. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes : *Aunay, Champagne, La Grotte, Le Fa, Saintes, Saint-Laurent (île de Ré), Saint-Porchaire ;* — 3° Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 4° Sigillographie ; — 5° Réponses : *Localités ayant eu plusieurs églises ; Sépulture dans la crypte de Saint-Eutrope ; Louis Roy, peintre ; Le nom du Cormier ; A quel diocèse appartenait Dampierre-sur-Boutonne ; Sinsse et sinsser ;* — 6° Questions : *Fief des Réaux ;* — 7° Nécrologie ; — 8° Errata.

Chronique trimestrielle

Dans sa séance du 30 octobre, la Commission a entendu plusieurs lectures : *Remarques sur une vie de saint Macoult*, par M. de Tilly ; *L'église de Nuaillé*, par M. L. Duret ; *Notes sur le Fa et Talmont*, par M. Jouan ; *Les pêcheries de la Seugne*, par M. Cazaugade. Elle a admis comme membres correspondants : MM. l'abbé Alfred Billard, curé de Saint-Ciers du Taillon ; l'abbé E. Chadeyras, directeur du *Bulletin religieux* et secrétaire de l'Evêché, à La Rochelle ; l'abbé Amédée Chapron, curé de Vénérand ; Madame de La Tranchade, à Plaisac, près Saintes ; Mademoiselle Emma Frugier, directrice de l'école normale des filles à Angoulême. On a aussi procédé aux élections du Bureau et du Comité de publication Les membres sortants ont été réélus.

— Dans sa séance du 20 août, le Conseil général de la Charente-Inférieure a voté une allocation de 300 fr. à la Commission des arts.

— Le Bureau, après avoir examiné le vœu émis par la société des antiquaires de France relativement à un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, a été unanime à s'associer à ce vœu, dont la réalisation serait la meilleure sauvegarde de tant et de si précieux débris du passé.

— La transformation en caserne de l'église Sainte-Marie des Dames, à Saintes, classée parmi les monuments historiques, a eu le résultat qu'on pouvait attendre. Le clocher a besoin d'urgentes et importantes réparations. C'est le génie militaire qui le constate. Invité par M. le Préfet à lui fournir des renseignements, M. le Président a répondu à ce sujet, le 2 décembre dernier. Au nom de la Commission des arts, il a rappelé en même temps la nécessité de prendre tous les moyens les plus propres non-seulement à consolider, mais aussi à conserver dans son intégrité et en harmonie avec son caractère architectonique, une tour si remarquable, l'un des types de l'ère romano-bysantine, en Saintonge.

— Les cotisations seront perçues par mandat postal dans le courant de mars. Avant cette époque, M. le Trésorier recevra celles qui lui seront directement adressées.

*
* *

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1885 : I. — *Section d'histoire et de philologie* — 1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux. 2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations

analogues à partir du XIIe siècle. 3o Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage. 4o Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge 5o Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. 6o Origine, importance et durée des anciennes foires. 7o Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. 8o État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789. 9o Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle. 10o Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle. 11o Étude des anciens calendriers. 12o Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry. 13o Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle. 14o Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes. 15o Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — *Section d'archéologie.* — 1o Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à la conquête romaine ? Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ? 2o Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes. 3o Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Afrique romaine. 4o Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. 5o Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique. 6o Signaler les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc , et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes. 7o Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) 8o Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen-âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. 9o Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans. 10o Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières. 11o Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. 12o Etudier les produits des principaux centres de fabrication

de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

— Par une lettre du 5 novembre, M. le directeur des beaux-arts invite M. le Président à rappeler aux membres de la Commission qu'à la réunion de la Sorbonne, en 1885, bon accueil sera fait aux travaux relatifs à l'histoire de l'art dans ses manifestations locales, principalement par la mise en œuvre des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits peuvent découvrir dans leurs patientes recherches.

— Avis aux membres de la Commission qui voudraient représenter la Société à la réunion de la Sorbonne pendant les vacances de Pâques, qu'une réduction de 50 0/0 sur les chemins de fer leur est accordée. Ils sont priés d'écrire à M. le Président avant le 15 février.

*
* *

M. l'abbé F. Letard, curé de Saint-Simon de Bordes, est nommé curé de Saint-Just, M. l'abbé Simon, aumônier-auxiliaire de l'hôpital Saint-Charles, à Rochefort, et M. Jary, vicaire de Marennes.

— M. Laurent, professeur pour l'enseignement secondaire spécial (1re année) au collège de Saintes, est nommé au même collège professeur pour l'enseignement secondaire spécial (2e année).

— M. Mengarduque, sous-préfet de Saintes, est nommé préfet de Constantine.

— Par décret du 25 novembre, M. le vicomte Guy de Cugnac, sous-lieutenant au 6e de ligne, a été promu lieutenant au 27e.

— Nous apprenons avec plaisir que, par arrêté du maire de Saintes, en date du 4 décembre, M. Ch. Dangibeaud a été nommé conservateur du musée de peinture, des collections de numismatique, céramique, etc. de cette ville. En cette qualité, notre studieux collègue continuera le travail de classement des monnaies commencé avec tant d'intelligence par M. l'abbé Julien-Laferrière.

*
* *

La Commission a reçu : *Bulletin de la société académique de Brest*, 2e série, t. IX, 1883-1884 ; — *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VI, no 1, qui contient un excellent rapport sur le congrès des sociétés savantes de l'ouest, à Poitiers, par M. le vicomte d'Aviau de Piolant ; — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 4e année, 23e, 24e et 25e livraisons ; — *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, section d'histoire et de philologie, 1884, nos 1 et 2 ; — *Bulletin et mémoires de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 2e partie, 1884, Rennes, imp. Ch. Catel, qui contient, p. 137-312 : *Vie inédite de saint Malo* (Macout), *évêque d'Aleh, par saint Bili, évêque de Vannes et martyr*, texte latin avec prolégomènes et notes en français et *Translation du corps de saint Malo de Saintes à Aleh*, vers 895, etc , par M. Arthur de La Borderie ; — *Les conférences de Saint-Brice, entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis, 1586-1587* ; extrait de la *Revue des questions historiques*, octobre 1884, par M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars (hommage de l'auteur) qui s'appuie sur les lettres qu'il a publiées dans le *Recueil*, t. VII, p. 398-405 ; — *Mémoires de l'académie de Nîmes*, 7e série, t. V, 1882 ; — *Revue de l'histoire des religions*, 5e année, nouvelle série, t. IX, nos 2 et 3.

*
* *

De M. le baron Eschasseriaux : *Stations préhistoriques de Thenac* ; Saintes, imp. Hus (Extrait du *Recueil* de la Commission, 2e série, t. III, 17e livraison.)

— *La Rochelle historique et monumentale*, in-4o, avec planches, exte de M. Jourdan, édition publiée par MM. Musset et Courneau.

— Vient de paraître : *Le père de Mme de Rambouillet, Jean de Vironne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome, d'après des documents inédits*, par le vicomte Guy de Bremond d'Ars. (Voir articles élogieux des journaux de Paris, des départements, *Journal de Rome*, etc., etc.)

— Le *Grand almanach de Saintes, pour 1885* (Saintes, Hus frères, 144 p. in-12), contient, p. 29-35 : *Notice sur l'arrondissement de Saintes, Mediolanum Santonum*, par M. A. d'Yves, première partie d'un travail curieux sur Saintes, au temps des Romains, sa situation topographique, la contrée environnante, etc. ; p. 35-38 : *Notices biographiques*, par M. A. H. sur Dominique du Bourg, Cosme-Béchet, Guillaume Le Blanc, Paul-Gustave Bonnain.

— M. l'abbé Cazaugade qui, à la séance d'octobre, a lu un travail si intéressant sur les pêcheries de la Seugne, se propose de raconter, d'après des documents inédits, le duel au XVIIe siècle, entre le sire de Pons, comte de Miossans, frère du maréchal d'Albret, et Jacques de Courbon, écuyer, âgé de 18 ans, enseigne dans la marine. Le duel où périt le sire de Pons, eut pour origine un différend entre les maisons de Pons et de Saint-Léger au sujet des pêcheries et amena un procès dont M. Cazaugade se fera aussi l'historien.

— Le 25 juillet, à la société de géographie de Rochefort, M. d'Aviau de Piolant a raconté « avec un entrain qui a captivé l'auditoire » l'excursion qu'il a faite récemment à Pompéi, avec Mme la vicomtesse d'Aviau de Piolant, auteur du charmant récit *Au pays des Maronites*.

— M. Lételié a publié dans la *Revue poitevine*, 15 septembre 1884, p. 209-214 : *La mer et les huîtres à Niort*, étude où l'auteur rappelle ce qu'il avait dit des huîtres du Coteau dans le *Recueil de la Commission*, t. V. ; p. 277 et 309, 15 novembre et 15 décembre : *L'œuvre d'un forestier poitevin M. le comte de Vasselot de Régné, inspecteur des forêts*. M. Lételié travaille à une nouvelle étude sur *Fénelon à La Tremblade* et à un précis sur *l'abbaye de Fontdouce*, qu'il a visitée, en septembre dernier.

— Au dernier congrès de l'association pour l'avancement des sciences, à Blois, M. Xambeu a communiqué une note sur le rôle de la potasse dans les terres à vignes des Charentes et M. le docteur Pineau, une étude sur les fouilles du dolmen d'Ors (Ile d'Oleron)

— Un avis nous apprend que « M. l'abbé Hippolyte Caudéran, professeur de sciences au petit séminaire de Montlieu, est autorisé par ses supérieurs à continuer la mission scientifique de l'abbé Pierre-Théophile Richard, hydrogéologue ; et, en cette qualité, il vient de recevoir les papiers de l'illustre défunt. »

— Dans sa réunion du 16 novembre, le comice agricole de Saintes, présidé par M. le comte Lemercier, a entendu lecture d'un *Rapport*, de M. le baron Oudet, sur la crise agricole, ses causes et les remèdes à y apporter.

— Le 19 novembre, à la section littéraire de l'académie de La Rochelle, M. de Richemond a lu : *Il y a cent ans : une séance de l'académie de La Rochelle.*

. . .

Au château de La Roussière, commune de Saint-Maixent-de-Beugné (Deux-Sèvres), habité par M. de Cumont, existent plusieurs liasses de documents sur Jonzac et Ozillac.

— En 1883, la bibliothèque de La Rochelle s'est accrue de 4000 pièces environ, formant 10 volumes, qui proviennent des minutes de Bertin, notaire à Avy, dans le second quart du XVII[e] siècle.

— Le 8 novembre 1860, M. l'abbé Pâris a communiqué à la Commission des arts, *Recueil*, I, p. 48 et 57-60, une note sur le cimetière d'Aunay, où il est mention d'une inscription funéraire du soldat Lucius Autius que MM. Héron de Villefosse et Thédenat citent dans les *Inscriptions romaines de Fréjus* (in-8° de 195 p., Paris, Champion). « Le gentilicium Autius est assez rare. On le retrouve à Lyon sous la forme *Aucius ;* dans une inscription de Rome, de l'an 174, un soldat originaire de Turin porte les noms de M. *Aucius Agricola.* »

— M. Théodore Berbudeau, fils, a adressé à M. de Richemond, dit le *Mémorial de Saintes* du 9 novembre, des parchemins des XV[e] et XVI[e] siècles relatifs aux anciennes familles des barons de Bonnemie ; des de Loubert ; des Barbarin du Blanchet ; des comtes de Belle-Isle ; du baron de Villars, seigneur de Pornay ; des seigneurs de Pons, etc., etc. On y voit aussi des pièces concernant le prieuré de La Péroche ; le seigneur de Mevin, intendant général de la marine du Ponent et îles adjacentes ; de Gabaret, chef d'escadre des armées navales, dont les descendants habitent Saint-Georges et Chéray d'Oleron ; l'acte de fondation, en 1040, du prieuré de Saint-Georges, des titres de Dalesme, seigneur de Chassiron et de madame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, etc. Ces papiers curieux viennent des aïeux maternels de M. Berbudeau, les de Guichard de Laforest, dont l'un assista sous Turenne à dix-sept sièges et vingt-huit batailles rangées.

— M. Arthur Bouneault, un des entrepreneurs de la restauration de l'hôtel de ville de Niort possède une magnifique serie de dessins d'architecture, parmi lesquels le château de Dampierre-sur-Boutonne, vue générale, avec restitution des lucarnes du second étage, détail des caissons du plafond de la galerie extérieure ; ces dessins seront présentés au salon de 1885.

Fouilles et découvertes

AUNAY. — *Couteaux en fer.* — Dans la séance du 9 juillet, M. Lévrier, avocat à Niort, a offert à la société de statistique des Deux-Sèvres trois couteaux antiques en fer trouvés dans la forêt d'Aunay.

CHAMPAGNE. — *Sépultures anciennes.* — En mars dernier, en creusant les fondations d'une nouvelle sacristie, dans l'ancien cimetière, à quatre mètres des contre-forts qui soutiennent le clocher, on a trouvé, couchés sur le roc, deux squelettes, avec ceinturons, restes oxydés de cuirasse et d'épée et autres objets aussi en fer, non déterminés. Ces objets sont déposés à la sacristie de Champagne. Il n'y avait ni pierre tombale ni inscription ; à côté existaient des auges sépulcrales avec ossements. L.

La Grotte. — *Silex brisés.* — Entre Jonzac et Ortebize, où nous avons indiqué une récente découverte (*Recueil*, t. VII, p. 374), M. Arnaud, propriétaire des carrières de Bellevue, a trouvé, au lieu dit La Grotte, des lames de silex et des os brisés. Les deux pièces les plus intéressantes sont un burin magdalénien et une corne entière d'un *Saïga cervicapra.*

Le Fa. — *Corniche et colonne romaines.* — Ces jours derniers, au lieu dit Le Fa, entre Barzan et Talmont, ont été exhumés une grande pièce d'entablement, avec corniche richement sculptée et le tronçon d'une demi-colonne, de 0, 85 c. de diamètre. La corniche mesure 1 m. 40 de longueur, 0,65 de largeur et autant d'épaisseur. Il sera prochainement parlé, dans le *Recueil*, du Fa et de cette découverte avec plus de détails. E. JOUAN.

Saintes. — *Voie antique, près de la Charente.* — A la fin d'août, M. Eugène Abelin, entrepreneur, et ses ouvriers, en creusant les fondations d'une partie de maison rue de la Poissonnerie, 1 bis à Saintes, ont découvert à quatre mètres au-dessous du sol, deux vases en terre commune, et à soixante centimètres plus bas, un chemin solidement macadamisé, paraissant se diriger, en pente douce, vers la rivière. C'est sur cette voie qu'ont été établies les fondations de la nouvelle construction. Près de cette maison ont été recueillies, en 1883, des débris gallo-romains (*Recueil*, t. VII, p. 95). E. VALLÉE.

Saint-Laurent (Ile de Ré). — *Pierres tombales.* — En pratiquant des fouilles, dans cette ancienne abbaye des moines de Citeaux, on a découvert, à trois mètres sous terre, plusieurs pierres sépulcrales, dont l'une mesurant 2 m. 10 sur 95, est destinée, écrit-on, au musée archéologique de La Rochelle. Cette pierre, du XVe ou du XVIe siècle porte tout à l'entour une inscription. Au milieu est un dessin, « qui représente un prieur? de l'abbaye ayant les pieds appuyés sur un chien, emblème de la fidélité. » (Voir *Histoire de l'île de Ré* par M. Kemmerer, qui a cité plusieurs noms de prieurs ? qui ont dirigé l'abbaye de Saint-Laurent, de 1593 à 1787.)

Saint-Porchaire. — *Station préhistorique.* — Les membres de la société d'histoire naturelle de la Charente-Inférieure et de la société de géographie de Rochefort qui ont fait, en juin dernier, l'excursion géologique de Saint-Porchaire, ont remarqué dans les grottes de La Baraude et de La Roche-Courbon, une *brèche osseuse à silex taillés.* Sur certains points, les parois de ces grottes sont couvertes d'une couche stalactite de carbonate de chaux assez épaisse qui renferme des dents d'animaux de grande taille, des instruments en os et en silex. Les gisements de cette nature sont très rares dans notre département. Celui-ci paraît remonter, par ses silex, à l'époque moustérienne. Nous rappelons que le *Recueil*, t. VI, 11e livraison, p. 205, avait, en 1882, signalé les silex taillés de La Roche-Courbon. F.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

Culte de Saint Eutrope. — A Escaudes, * (canton de Captieux,

---

* Escaudes, dont le nom paraît signifier échaude, échaudement, a quelque renom dans le Bazadais par sa fontaine d'eau chaude sulfo-ferrugineuse. Peut-être faut-il voir dans ce nom la simple abréviation d'Aigues-caudes, Eaux chaudes. Le mot Callen, ailleurs Calens, paraît avoir aussi quelque rapport avec la chaleur.

ancien diocèse de Bazas, Gironde). — Le jour de la fête de saint Eutrope, on vient en pélerinage à Escaudes où l'on espère trouver par l'intercession du saint évêque, un soulagement aux douleurs rhumatismales, aux fièvres intermittentes. On dépose les petits enfants sur l'autel du saint. Anciennement, il y avait en cette église une confrérie: le seul souvenir qui en existe encore, c'est la quête pour l'œuvre de saint Eutrope qui se fait régulièrement chaque dimanche.

Le dernier curé d'Escaudes, M Roborel de Climens, a dirigé cette paroisse depuis 1852 jusqu'en 1883. Pendant cette longue carrière sacerdotale, il a redonné la vie aux ruines que le temps et les hommes avaient faites. Il agrandit la chapelle saint Eutrope, et acheta pour l'orner un bel autel en marbre; on ne saurait dire à quel chiffre s'élevèrent ces dépenses; car le généreux curé n'a jamais voulu rien dire, même à ses amis.

Le dernier acte de M. le curé Roborel dans sa paroisse d'Escaudes, a été la translation d'une relique insigne de saint Eutrope, de Saintes, dans la chapelle qu'il avait préparée à cette fin. Il l'avait obtenue, avec l'authenthique, par l'intermédiaire de M. Abeline, vicaire de Captieux, originaire de Saintes. Quelle fête en ce jour! Quel concours de fidèles venus de dix lieues à la ronde! quel nombreux clergé! Comme le bon curé était rayonnant de joie! il pensait sans doute que le saint patron de son église dont il recueillait les ossements dans une châsse de grand prix, l'aiderait par ses prières à entrer lui-même un jour dans l'assemblée des élus de Dieu.

(Extrait de l'*Aquitaine*, 15 février 1884. Notes de M. V. Chauvet, curé de Lerm, de M. Léo Drouyn, architecte).

— Dans l'église de Préchac, ancien archiprêtré du diocèse de Bazas, on conserve un ancien plat de confrérie sur lequel un marguillier a écrit à la pointe EUTROPI: on n'a pas su me dire, si ce plat, d'ailleurs sans valeur artistique, est venu d'une autre église, ou bien, si autrefois, dans cette église, il y avait une confrérie de saint Eutrope. Hte CAUDÉRAN.

— A Verfeil (Tarn-et-Garonne) on honore saint Eutrope d'un culte immémorial. Le 8 mai de cette année, procession de 6000 personnes, venant de cinq paroisses voisines, pour demander la cessation du phylloxera. E. V.

— Chapelle du village de la Brée sous l'invocation de saint Eutrope. — Le 30 du mois d'avril jour de St-Eutrope, la chapelle de La Brée dédiée à St-Eutrope a été bénite par moi prêtre soussigné vicaire et faisant les fonctions curiales en cette paroisse de St-Georges, par commission de Mgr illustrissime et révérendissime évêque de Saintes. Après avoir fait un procès verbal de l'état de ladite chapelle de La Brée par M. Dufau, prêtre, curé de St-Denis; après la dite bénédiction, la Sainte Messe y a été solennellement célébrée en présence de M. Dufau qui a fait les fonctions de diacre et deux mille personnes tant de cette paroisse que de Saint-Denis et de toutes les autres de l'Ile d'Oleron. Signé Raoul, vicaire de St-Georges, faisant en l'absence de M. le curé. »

En 1584, les protestants ravagèrent cette chapelle; elle fut en partie reconstruite en 1606. Elle existait encore en 1858; elle fut vendue et devint la propriété de la famille Meschin. Le plan est un parallélogramme rectangulaire d'environ 20 mètres de long sur 7 de large. Elle était éclairée par des petites fenêtres en plein cintre

aujourd'hui bouchées, trois sur chaque côté, une plus grande au-dessus de l'autel, qui pouvait peut-être servir de niche; il y en avait une autre au-dessus de la porte d'entrée.

Les ouvertures seules sont fermées par de la pierre de taille, le reste des murs est en petits moëllons du pays. La charpente est apparente.

La croix en pierre du pignon porte la date de 1770. Le propriétaire actuel a trouvé dans son jardin des tombes formées par des pierres placées debout sur les côtés; on a supposé que le dessus était fermé par du bois.

Le souvenir de St-Eutrope s'est toujours perpétué jusqu'à nos jours. Le 30 avril est devenu un jour de foire qui attire tous les ans un grand concours de peuple de toute l'Ile au village de La Brée, éloigné de St-Georges de 6 kilomètres du côté de St-Denis.

E. AUGIER.

— BAZOCHES SUR LE BEZ, près Courtenay. L'église est sous le patronage de saint Eutrope et de sainte Madeleine et remonte au XIIIe siècle. L'église paroissiale dédiée à saint Eutrope était située autrefois au hameau dit Grand-Village, tandis que l'église actuelle n'était qu'une chapelle seigneuriale, sous le vocable de sainte Madeleine.

— SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON, près Châtillon-sur-Loing, possède des reliques de saint Eutrope provenant de l'église de Châtillon, (Autrefois du diocèse de Sens, aujourd'hui d'Orléans, p. 127, 137 et 138). *Recherches historiques sur Montargis*, par M. l'abbé Patron, in-8, 1873.

— Le culte de Saint-Eutrope est très répandu dans le diocèse de Montpellier où de nombreux autels sont placés sous son vocable, notamment à Béziers dans l'église de Sainte-Madeleine, où l'on se rend en pélerinage le 30 avril, de tous les environs. Il y a dans la dite église, un pilier, dont tous les estropiés font le tour plusieurs fois dans l'espérance d'être guéris, car Saint-Eutrope est invoqué comme le patron des estropiés, et appelé sans doute, pour cette raison, saint Estrope. Une petite fête annuelle en l'honneur de ce saint, se tient sur la place de l'église de la Madeleine, le 30 avril. Une rue dans l'intérieur de la ville de Béziers, porte le nom de rue Saint-Eutrope. Dans l'ancienne cathédrale de Lodève, se trouve également une chapelle dédiée à Saint-Eutrope fort en vénération, ainsi que dans l'église paroissiale du *Poujol*, ancienne seigneurie de Thézan Poujol, dans le département de l'Hérault. M. CHARMOIS.

UNE ENSEIGNE D'AUBERGE A SAINT-PIERRE-D'OLERON. — M. Augier nous envoie le croquis d'une enseigne d'auberge à Saint-Pierre-d'Oleron. « La maison a été reconstruite, mais on a conservé cette enseigne qui était sculptée sur une pierre. Vous savez qu'autrefois toutes les hôtelleries avaient un signe distinctif. Il nous reste peu de ces petits monuments. » L'*Epigraphie* en parle, p. 288.

ROBERT III, ÉVÊQUE DE NANTES, ORIGINAIRE DE SAINTONGE ET HÉLIE, GRAND CHANTRE DE NANTES. — En parcourant, ces jours-ci, la nomenclature des évêques de Nantes, dans l'ouvrage de l'abbé Travers, je lisais à propos de l'évêque Robert III, t. Ier, p. 375: « Robert III fut nommé évêque de Nantes par le pape en 1235. Il était originaire de Xaintonge et évêque d'Aquilée, en Italie, lorsque Grégoire IX le transféra à Nantes. Quelques-uns le disent évêque de Saintes, où il avait été transféré d'Aquilée. Il n'y a pas de preuve

de ce fait. » L'an 1240, Robert fut nommé patriarche de Jérusalem. Il vivait encore en 1250. Ce prénom de Robert n'est pas breton, et rappelle la famille de Montberon et celle de Matha, qui l'avaient adopté. On n'a point le sceau de cet évêque Robert. Mais il serait curieux de découvrir la source de la légende qui veut le faire évêque de Saintes, avant de le faire évêque de Nantes. Y a-t-il de la place pour lui dans la liste de nos évêques ? En tout cas, nous pouvons ajouter aux illustrations de notre province de Saintonge le nom de Robert III.

De même le nom d'Hélie porté par un grand chantre de l'église de Nantes, en 1263, indique que ce dignitaire ecclésiastique n'était pas, lui aussi, un breton. Peut-être avait-il été amené, dans sa jeunesse, par son compatriote l'évêque Robert ? Serait-ce aussi une supposition trop hardie de voir, dans le grand chantre de 1263, notre évêque Hélie de Fors qui vint occuper le siège épiscopal de Saintes en 1266 ? En résumé, la chronologie de nos prélats est assez défectueuse, notamment en ce qui concerne Etienne de la Garde, Gaillard du Puy. Mais ceci m'entraînerait dans une trop longue dissertation que je n'ai point le temps d'écrire aujourd'hui. A. DE BREMOND D'ARS.

Remercions M. le comte A. de Bremond d'Ars de la note précédente qui a son intérêt. La liste des évêques de Saintes, publiée par M. l'abbé Grasilier, dans notre *Recueil*, t. III, contient précisément p. 200, une lacune de 1231 à 1235, entre Hélie II et Pierre IV. Il ne serait pas étonnant que Robert, tout en étant « originaire de Saintonge », eût occupé le siège épiscopal de Saintes, vers cette époque. Mais ce n'est qu'une conjecture. L'abbé Grasilier dit de Pierre IV : « On connaît de cet évêque une charte antérieure à 1235. Elle se trouve dans le cartulaire de La Garde en Arvert. » La charte LV où figure Pierre IV est du 26 mars 1245 et ne saurait rien prouver contre l'épiscopat de Robert III à Saintes, de 1231 à 1235. Quant à Hélie, grand chantre de Nantes, en 1263, il est possible qu'il soit devenu notre évêque trois ans plus tard. Il faut en convenir avec M. de Bremond d'Ars : la liste des pontifes santons est incomplète, et puisque notre savant collègue a soulevé cette question en ce qui concerne Etienne de La Garde et Gaillard du Puy, il voudra bien l'élucider prochainement dans le *Recueil*. E. VALLÉE.

VILLEMONTÉE, INTENDANT DE LA ROCHELLE. — Parmi les nombreuses distractions que l'on peut signaler dans l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, il en est une qui nous a paru digne d'attirer l'attention du lecteur : t. v. page 457, en note, l'auteur décrivant la médaille frappée (1632), en l'honneur de l'intendant Villemontée, ajoute : « De l'autre côté, sont les armes de l'intendant avec cette inscription en spirale : *Mre F. de Villemontée,* CHER ! *Seigneur de Montaiquillon.* » Ce *Cher* seigneur est chose curieuse et remarquable, et il a fallu beaucoup de complaisance pour le découvrir dans l'inscription susdite. Il eût été plus simple de respecter le sigle et de lire : *Chevalier* seigneur, etc.... Nous avons déjà parlé de cette médaille, *Recueil*, t. VI, p. 155. T. B.

SOUCI DE CHADENNE, COMMUNE DE TESSON. — On appelle soucis, des abîmes ou gouffres, en forme d'entonnoir, absorbant les eaux de pluies et de sources et quelquefois de véritables rivières. En Grèce, on donne à ces abîmes le nom de Cata vothres ou bouches souterraines. On rencontre, entre Pons et Thenac, dans le calcaire grossier, un grand nombre de ces sortes d'abîmes. Le souci de

Chadenne est un des plus considérables et il mérite une étude spéciale.

En suivant la route de Saintes, pour se rendre à Tesson, passé la garenne de M. le baron Eschasseriaux, on aperçoit, à droite, un massif d'arbres qui semblent s'enfoncer dans la terre, et dont la cime seule émerge au-dessus du sol ; à gauche, un vallon descendant des collines de Thenac et de Prégnillac, d'une pente assez douce d'abord, mais qui devient beaucoup plus rapide en arrivant au fond de la vallée. Pour découvrir le souci, il faut suivre le canal creusé par les eaux dans le talweg du vallon. Au moment des grandes pluies, ce canal, ordinairement à sec, reçoit un véritable torrent qui se précipite dans le gouffre avec de sourds mugissements et en faisant trembler la terre. On peut parfaitement se rendre compte des vibrations en s'appuyant à un des arbres qui entourent l'abîme. Après avoir parcouru une distance de trente à quarante mètres, sous un épais fourré, on est arrêté à des fosses assez profondes, creusées dans le roc, en forme de cuvette, où l'eau se tient comme dans un réservoir. Ce premier obstacle franchi, on arrive au gouffre qui dissimule à peine sa gueule béante dans le fouilli. Il faut descendre, avec prudence, un premier escarpement du rocher ; le moindre faux pas sur des rochers abruptes pourrait être funeste. Ce qui frappe, en effet, tout d'abord, c'est un éboulis considérable composé de blocs énormes de calcaire, entassés, pêle-mêle, les uns sur les autres jusqu'au fond de l'abîme. Le torrent se fraie un passage dans les interstices, mais se trouvant contrarié dans sa course précipitée, il bondit avec fureur et va se briser contre l'escarpement du rocher où il creuse à la longue une excavation assez profonde en forme de grotte. L'ouverture mesure 4 à 5 mètres dans sa plus grande largeur ; elle est irrégulière et la configuration en est souvent modifiée par suite de l'écroulement de la roche et des débris charriés par les eaux. On y entre par une étroite ouverture au fond de l'entonnoir et du côté ouest ; la galerie mesure 2 à 3 mètres de largeur ; elle prend presque aussitôt, à angle droit, sa direction vers le nord. On marche sur des blocs de rocher roulés par les eaux ; la voûte est très élevée en proportion de sa largeur, elle est composée d'un éboulis de débris de roche mêlés à de la terre glaise ; le tout est allé buter contre le rocher à pic. Après avoir parcouru la distance de 35 mètres sur une pente rapide on arrive de plein pied sur le fond plat du rocher ; mais bientôt on est arrêté à un nouvel escarpement qui se présente sous la forme de puits, de 4 mètres de profondeur environ. Pour descendre dans l'abîme, à défaut de cordes, il faut s'aider des pieds et des mains en s'appuyant sur les aspérités d'une roche extrêmement friable qui s'émiette sous la main et souvent manque sous les pieds. Une fois descendu, on distingue, du côté ouest, à moitié de l'escarpement, une conduite d'eau, en forme de dallot de drainage, d'un pied de diamètre, entre le rocher et une cloison faite de terre argileuse. Du même côté on voit l'ouverture d'une galerie secondaire entièrement obstruée par des débris limoneux que déposent les eaux quand elles remplissent le souci. On peut supposer que les eaux qui coulaient autrefois en cette galerie ont pris leur cours à un étage inférieur.

Le souterrain se prolonge encore de vingt mètres, la pente devient de moins en moins rapide. On se trouve ici dans la région des argiles ou terres glaises me paraissant analogues aux dépôts qui encombrent l'embouchure des fleuves.

Dans le fond et à l'extrémité du gouffre on est arrêté à un banc

d'argile compacte. On rencontre sous le pied des débris organiques soutenus par des branches d'arbres entrebossées et dont l'ensemble forme une espèce de claie où l'eau se filtre. Il est à croire que ces débris cachent un autre abîme au-dessus du cours souterrain qui descend à ce point une troisième marche; ce banc d'argile se trouve à la ligne de partage des deux bassins de l'Arnoult et de la Soute qui, à l'époque quaternaire, ne faisait qu'une seule vallée recevant une partie des eaux de la Seugne.

Extérieur du souci. — A l'extérieur, l'œil aperçoit, malgré les arbres qui la cache, une dépression de terrain mesurant 50 mètres de longueur sur 8 à 10 mètres de largeur dans la direction du sud au nord, prenant une forme elliptique avec un talus de 45 degrés et une profondeur de trois mètres dans le talweg; elle me paraît restée depuis longtemps à l'état stationnaire.

A chaque extrémité se trouve un gouffre, celui dont je viens de parler et que les habitants appellent *Edou* du souci, et un autre qui est la bouche d'une galerie correspondant à la première. Quand les eaux sauvages, qui arrivent de tous côtés, ont rempli le gouffre, les deux soucis regorgent, à la fois, remplissant d'abord l'excavation extérieure qui leur sert de bassin, puis le fond de la vallée; ce double bassin ne pouvant suffire, les eaux s'épanchent à l'ouest, par dessus un pli de terrain, dans un second vallon qui court parallèlement au premier, mais dans un sens opposé, et elles inondent la plaine de Chadenne: c'est là l'origine de la vallée de la Soute. On pourrait dire aussi que c'est là la source apparente de cette rivière. Mais si le cours apparent du débordement se dirige vers le sud, ce n'est pas une raison de croire qu'il en est ainsi du cours souterrain. D'après les observations que j'ai pu faire sur la contrée, j'incline à penser, que ce dernier se dirige, au contraire, vers le nord.

Les grottes ou cavernes et les gouffres qui se trouvent en grand nombre dans cette contrée, ne sont pas placés au hasard, mais, au contraire, ils sont disposés dans un ordre régulier et systématique.

Depuis Les Chartres, en effet, jusqu'à Thenac et plus loin, on pourrait dire jusqu'à Varzay, il existe une série bien caractéristique de cavernes et de soucis. Il est donc à supposer que les galeries des cours souterrains sont du même système et qu'elles se perdent dans un cours principal qui les absorbe toutes en se dirigeant vers le nord, comme de fait, cela existe pour les cavernes supérieures qui ont été explorées.

Les vallons de Saint-Léger, Berneuil, Préguillac sont remplis de gouffres ou entonnoirs absorbant les eaux sauvages et qui débordent au moment des grandes pluies. Le même effet de dégorgement se produit pour certains puits de 90 pieds de profondeur, comme le puits du Clône, à Préguillac, et le puits du Grand Village, à Saint-Léger. Sur plusieurs points de la contrée, dans la même direction, les terrains ont été bouleversés à une grande profondeur et lorsqu'on veut y creuser des puits, on ne peut continuer à cause des éboulements de terrain.

Quand fût installé, à Saintes, le Château-d'Eau, la fontaine de Lucérat, ayant été épuisée pour le remplir, les puits et fontaines se tarirent en même temps jusqu'à Préguillac, ce qui prouverait que toutes les sources de la contrée viennent de la même nappe souterraine.

Les plateaux sont composés de dépôts argileux, adossés à l'est, à des rochers évidemment beaucoup plus anciens et imitant une falaise. Il est possible que l'éboulis qui se manifeste, dans le souci

de Chadenne, ne soit qu'un fait partiel des éboulements, sur place, des roches tertiaires de Thenac, éboulements qui ont dû se produire sur toute la ligne venant de Saint-Léger, Berneuil et Préguillac, lors de l'érosion par les eaux des versants ouest des collines : les soucis et galeries souterraines en sont comme les indices. Les eaux se sont frayé un passage dans les fentes des roches supérieures et sur d'autres points.

Les cataclysmes de l'époque quaternaire ont produit par le remous et le choc des grandes eaux les dépôts d'argiles, et par les courants, les graviers et les dépôts de sables fossiles qui se rencontrent sur certains points.

La conséquence de tout ce que je viens de dire est celle-ci : c'est que, malgré toutes les causes favorables, on ne trouve les sources, dans toute la contrée, qu'à une très grande profondeur de 90 à 100 pieds, et qu'au moment des grandes pluies les eaux montent dans la plupart des puits jusqu'à l'extrémité. Il faut conclure que cet immense bassin qui alimente les fontaines de la Seugne et de l'Arnoult n'est que le lit comblé d'une ancienne rivière. E. Cazaugade.

Cloche de Lajard. — Cette cloche * porte l'inscription suivante, dont nous respectons l'orthographe :

J'AI SUIS FAITE POUR LE SERVISE DIVIN MESSIR GARLOPEAU CURÉ
PARRIN AMME PIERRE METHE DE FONREMIS CONSEILLER AU PREZIDIAL
DE SAINTES ✠ MARRAINE MADAME MARGUERITE DARTÈS LABAT
EPOUZE DE M. ME DE LAMOTTE DE FONREMIS LIEUTENANT PARTICULIER
AU DIT SIEGE. GUILLAUME DUPLESSI SINDIC

FAITE PAR CORNILLON ✠ & MERLIN A SAINTES 1789

Église Saint-Pierre de Saintes batie sur pilotis. — On sait que, d'après une bulle du pape Nicolas V, l'ancienne cathédrale de Saintes aurait été bâtie sur un lac. Une tradition immémoriale confirme le fait et ajoute que l'on se promenait autrefois en bateau sous l'église Saint-Pierre. Lors de la réfection du pavé, en 1856, je me rappelle avoir visité les caveaux inondés des Gomards, sous la chapelle actuelle de la Sainte-Vierge, et d'autres caveaux des chapelles de l'abside, entre autres celui où aurait été inhumé Jean de Vivonne, ainsi que l'a décrit d'une façon si pittoresque et vraiment attachante son biographe M. le Vicomte Guy de Bremond d'Ars. Mais le bateau qui allait sur l'eau, je ne l'ai point alors rencontré. Il existe pourtant encore des personnes qui l'ont vu et leur témoignage ne saurait être mis en doute. Nous citerons MM. Morisson, frères, à Saintes. L'un d'eux, tailleur, a affirmé être descendu sous l'église et y avoir aperçu un bateau, amarré à un pilier. L'entrée du souterrain serait sous la coupole Notre-Dame, près de l'ancien autel de Notre-Dame des Miracles. On y arrivait par un escalier de plus de vingt-cinq marches. Il serait curieux de rechercher si les données qui nous sont fournies sont exactes. Mais nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à signaler ce qui nous a été communiqué à ce sujet. E.

Tour de Pons. — La vieille tour de Pons qui, au dix-septième siècle, a déjà subi des modifications déplorables, joue de malheur. Classée parmi les monuments historiques, elle aurait dû, à ce titre, être préservée de toute nouvelle mutilation. Il n'en est rien. Dans

* Le bois de la cloche fait par TESTAU EN 7BRE 1789.

ces derniers temps, on a accolé un escalier extérieur au monument, sans souci de son caractère architectural. Le ministère des beaux-arts, sur des réclamations qui lui avaient été adressées, dès le mois de novembre, avait donné des ordres pour que les travaux fussent arrêtés. L'interruption n'a pas été de longue durée. On a repris les travaux qui font un singulier effet. Après avoir entendu à ce sujet MM. Valleau, Rullier et Dangibeaud, la Commission a cru devoir, dans sa séance du 29 janvier 1885, décider, sur la proposition de M Drilhon, qu'une lettre serait officiellement écrite à M. le Ministre des beaux-arts pour le prier d'aviser au plus tôt, afin d'empêcher la continuation d'une œuvre malencontreuse que rien ne justifie au point de vue de l'art. Respect à nos vieux monuments, ces vénérables témoins de l'histoire, ces nobles débris de civilisations disparues ! V.

Église de Fenioux. — L'église de Fenioux demandait, depuis longtemps, des réparations. Plusieurs fois, le conseil général de la Charente-Inférieure avait été saisi de la question, et nous nous en étions fait l'écho. Dès le 6 avril 1883, notre collègue M. d'Aussy, conseiller général, avait appelé l'attention de l'administration sur le mauvais état de cette église. Nous sommes heureux d'apprendre que nos réclamations ont été entendues. M. Ballu aurait été chargé de s'occuper des travaux de consolidation et de restauration de cette admirable église romane.

Sigillographie

Dans l'*Inventaire du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint d'Angers*, par M. Godard-Faultrier, directeur-conservateur (Angers, Lachère, 1884, in-8° de 596 p., 2e édition), on indique sous le n° 347, un sceau de La Rochelle du XIIIe siècle, et sous le n° 390, un sceau de Bernard, évêque de Saintes, 1147.

Réponses

N° 5. — Localités ayant eu plusieurs églises, t. V, p. 341 ; t. VI, p. 96, 162. — Angoulins, *Saint-Pierre, Saint-Nazaire* ; Dampierre-sur-Boutonne, *Saint-Pierre, Saint-Vincent, Saint-Hilaire, Saint-Barnabé* ; Corme-Royal, *Saint-Nazaire, Saint-Pierre* ; Saint-Jean-d'Angély, *Saint-Jean-Baptiste* (église abbatiale et paroissiale), *Notre-Dame-des-Halles, Saint-Pierre, Saint-Révérend* ; Surgères, Notre-Dame, *Saint-Gilles, Saint-Pierre.*

N° 8. — Sépulture dans la crypte de Saint-Eutrope, t. V, p. 342. — « Le 8 mai 1810, à 6 heures 1/2 du soir, M. le curé de Saint-Eutrope * me fit prier de l'aller joindre dans l'église basse de sa paroisse ; je le trouvai occupé à observer des os qu'un jeune homme de 22 ans, Ribérau, venait de découvrir en piochant au milieu d'un cintre, qui était recouvert d'une légère couche de la terre du sol de l'église. En considérant avec soin, nous vîmes paraître peu à peu tout un squelette dont les os étaient d'une telle fraîcheur qu'on aurait pu croire qu'ils venaient d'être récemment décharnés ** La

* Alors Mathieu Messeix, ancien bénédictin de Saint-Jean-d'Angély, décédé en 1829.

** Je veux dire qu'ils étaient parfaitement conservés, qu'ils paraissaient jouir de leur poids naturel surtout les os du bassin, des membres et la mâchoire inférieure.

tête était du côté de la porte d'entrée. D'après la position des avant-bras, il nous fut facile de voir que le gauche croisait le droit. La longueur de la tombe était de cinq pieds 1/2; la profondeur, de trois pieds à peu près dans la banche. Le cintre dont je parle est situé entre d[eux] autels, l'intérieur est entouré de gros *(lacune)*; celui du fond est extrêmement petit et placé dans une espèce de cul de lampe. La tradition populaire désignait le lieu de la découverte pour être le tombeau de sainte Eustelle; aussi beaucoup de personnes furent-elles persuadées que c'étaient ses os qu'on avait découverts. Mais une question se présentait, c'était de savoir si les os trouvés étaient ceux d'une femme ou d'un homme. Au premier coup d'œil jeté sur le bassin, je conçus des doutes. Le sternum qui était très fort et couché au dehors, mais dont le cartilage xiphoïde était parfaitement ossifié, me fit soupçonner que ce pourrait être ceux d'une femme; mais les os des extrémités étaient si gros, les saillies si prononcées, que je crus devoir suspendre mon jugement, et actuellement que j'ai bien réfléchi à la grosseur de la tête qui avait les sutures pariétales et sagittales ossifiées à la mâchoire inférieure dont toutes les éminences étaient des plus.. . » Là s'arrête le compte-rendu non signé que nous avons recueilli dans les archives de la Commission des arts et que nous croyons l'œuvre du docteur Foreau. Quelle était cette sépulture? Où même était-elle située? La désignation ne paraît pas suffisamment indiquée pour qu'on puisse préciser quelque chose. Rappelons que, lors de la restauration de la crypte par l'abbé Lacurie, en 1843, d'autres sépultures furent trouvées. (Voir *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope*, p. 76.) Mais ces tombeaux n'avaient rien de particulier. La crypte a servi longtemps, comme une foule d'églises, de lieu de sépulture.

N° 28. — Louis Roy, peintre, t. VII, p. 183. — L'auteur du tableau de Saint-Martial qui existe dans l'église du Douhet semble être Louis Roy, mari de Anne Vaillant. Les minutes ne contiennent aucun acte le concernant. Le contrat de mariage de son fils, Michel Roy, tonnelier à Saintes, nous apprend seulement qu'en 1730 il était mort.

Ch. D.

N° 34. — Le nom du Cormier, t. VII, p. 336. — M. de Clervaux prétendait qu'à la mairie de Saintes, il avait trouvé des documents concernant le *vieux chêne* du Cormier, lequel aurait été découronné par la foudre, il y a plusieurs siècles et que cet arbre était dès lors considéré comme très ancien. Il ajoutait que le Cormier était, à cette époque, désigné sous un autre nom, ce qui concorde avec ce que nous avons ouï dire que ce nom du Cormier provenait d'un arbre *(sorbus domestica)* accru sur la propriété, arbre très âgé et relativement très gros, qui aurait, depuis, été arraché pour servir à la construction d'un meuble. Dans tous les cas, ce changement de nom remonterait à une date assez éloignée, puisque l'on trouve Jean Thibaudeau, enquêteur pour le roi en Saintonge qualifié « sieur du Cormier » dès l'an 1520. En 1679, Pierre Paillot, sieur de Boiscaillé, épouse Françoise Jolly, fille de feu François Jolly, sieur des Monnards et du Cormier, et de Marguerite de Beaune, celle-ci demeurant avec sa fille en la « maison noble du *Cormier*, paroisse de Saint-Pallais » On sait, du reste, que le cormier est un arbre qui vit très vieux. Celui dont il s'agit ici avait sans doute été le rival du chêne, son voisin.

J. de M.

N° 41. — A QUEL DIOCÈSE APPARTENAIT DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE ? t. VII, p. 337.— Lors de la révolution, Dampierre était du diocèse de Poitiers et faisait partie du grand archidiaconé de Briançais qui comptait 341 paroisses au nombre desquelles il faut mentionner, au-delà de Dampierre et comme paroisses limitrophes au diocèse de Saintes, La Villedieu d'Aunay ; Saint-Pierre d'Aunay ; Saint-Georges de Longue-pierre ; Saint-André de Blanzay-sur-Boutonne, etc... Dampierre était de la subdivision de Chef-Boutonne, laquelle comprenait 51 paroisses, et de l'archiprêtré de Moelle, qui en comptait 78. (Voir *Pouillé du diocèse de Poitiers*, par H. Beauchet-Filleau, *Ecclesia sancti Vincentii de Donna petra*), p. 43 *.

Dans la *Monographie*, (*Recueil* du 15 août 1883, p. 79), je montre qu'en 1781, après la mort de Pierre-Augustin Fromis, curé de Dampierre, Barbier, curé de Mazières, figure dans les actes paroissiaux comme « archiprêtre de Melle et curé de Dampierre-sur-Boutonne, pendant la quarantaine et vacance. » J'ai encore cité p. 48, une pièce de 1771, aux termes de laquelle « Monsieur l'abbé Philippe, vicaire général de Mgr de Beaupoil de Saint-Haulaire, évêque de Poitiers », accorde au curé de Dampierre l'autorisation de bénir « un tabernacle de marbre, don des demoiselles de Galliffet. » Je pourrais produire d'autres pièces et en particulier, une curieuse dispense d'empêchement de mariage sollicitée et obtenue de l'évêque de Poitiers, à peu près vers la même époque.

Comprendrait-on que le curé de Dampierre, dont la paroisse aurait appartenu au diocèse de Saintes — selon dom Fonteneau — se fût adressé, pour des dispenses et autorisations spéciales, à l'évêque de Poitiers ? Non. La discipline ecclésiastique ne permettait, pas plus qu'elle ne le permettrait, aujourd'hui, d'en user de la sorte. Il n'y a donc aucun doute : Dampierre était très certainement du diocèse de Poitiers. *Si* dom Fonteneau avance le contraire, il se trompe, ce qui est permis à tout le monde. J. M. NOGUÈS.

N° 48. — MOTS SAINTONGEAIS — SINSSE ET SINSSER, t. VII, p. 428. — Je ne donne pas une étymologie ; je fais un simple rapprochement. En gascon, on appelle *sisso* ou *cisso* un lambeau d'étoffe, une bandelette, et l'on dit *sissà* ou *cissà* pour bander une plaie. Les malins tirent ces deux mots de *scissus*, participe de *scindere*, déchirer, et même du grec skizein, qui a le même sens. Voyez si cela fait votre affaire. H[te] CAUDÉRAN.

Questions

FIEF DES RÉAUX. — Où était situé le fief ou domaine auquel Tallemant, l'auteur des *Historiettes*, a emprunté son surnom de « des Réaux » ?. — On peut lire, page 19 des *Ephémérides* de La Rochelle par Jourdan : « Louis XIII habitait la maison seigneuriale *des Réaux* ou *Rouhaux* (paroisse d'Aytré), appartenant alors, *je le crois*, à la famille Tallemant, ce qui expliquerait le *titre* de *des Réaux* porté par Gédéon Tallemant. » — D'autre part, nous trouvons dans Arcère, t. 2, p. 257 ; « le roi arriva le 12 octobre 1627, au camp devant la Rochelle et vint loger au *bourg* d'Aytré. » Ces deux récits ne pourraient se concilier qu'autant que la maison seigneuriale des

* L'église principale était sous le vocable de saint Pierre. D'autres chapelles et églises ont existé à Dampierre. (Voir plus haut, RECUEIL, t. VII, p. 48-50).

Réaux aurait été située dans le bourg même d'Aytré. Sur le territoire de cette paroisse, Cassini n'indique aucune habitation du nom des Réaux, mais il mentionne, à quelque distance du bourg et au midi, un lieu dit « le château ». Serait-ce ce château qui se serait jadis appelé *Les Réaux* ou *Rouhaux?* Jourdan ajoute que cette maison appartenait, à l'époque où il écrivait ses *Éphémérides*, à la famille Seignette, de La Rochelle. C'est un fait qui doit être bien facile à constater, et il est probable que le propriétaire actuel se prêterait obligeamment à fournir les renseignements désirés. D'après la légende locale, il paraît que ce serait le lieu de *Varaise* (même paroisse) qui aurait été le quartier général de Louis XIII, quartier général qui d'ailleurs a dû varier, car Arcère nous apprend que d'Aytré, le roi alla passer quelque temps à Surgères d'où il se rendit à l'Aleu (ibid. p. 308). C'est là qu'allèrent le trouver les députés de la ville pour faire leur soumission (p. 321). Reste toujours la question de savoir : 1° si Louis XIII occupa une maison du nom des *Réaux* ; 2° si cette maison appartenait alors à la famille des Tallemant ? St-F.

Nécrologie

M. le docteur Martineau, maire de Courant, est décédé le dimanche 31 août, à l'âge de 66 ans. « Homme très considérable et très considéré dans le canton de Loulay », le docteur Martineau était membre du conseil d'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély dont il fut longtemps le président. Nous perdons en lui un membre correspondant de vieille date.

— Les journaux de la Gironde annoncent la mort de M. l'abbé Eugène Cousin, ancien curé de Nercillac, Saint-Même et en dernier lieu de Merpins (Charente), qui a publié : *Histoire de Cognac, Jarnac, Segonzac et d'un grand nombre de localités entre Saintes et Châteauneuf, Archiac et Rouillac, Pons et Saint-Jean-d'Angély* dans leurs rapports avec l'histoire générale de la France depuis les temps celtiques jusqu'à l'an 1882, (Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, 1882, grand in-8°, VIII-464 p.) ; *Un petit marquisat rural ou la commune de Merpins vers la fin du XIXe siècle, suivi d'une appendice sur plusieurs communes limitrophes.* (Libr. B. Noguès, à Cognac, in-8°, 42 p., 1884.) Il était membre correspondant de la Commission depuis le 26 janvier 1882.

— Nous avons aussi le regret d'annoncer la mort de M. Bernard Barbé, ancien instituteur et agent des chemins de fer de l'État, décédé à Saintes, à l'âge de 52 ans. Homme modeste, notre digne collègue laisse derrière lui une réputation méritée de loyauté et d'honnêteté.

On lit dans le *Moniteur de Saintes*, du 29 janvier :

« Nous apprenons avec un vif regret que M. Bouyer, archiviste, dont nous avons annoncé la mort à Paris, a légué, par testament, toute sa bibliothèque à la ville de La Rochelle. Cette bibliothèque composée de livres importants et surtout de tous les imprimés que notre regretté compatriote avait pu rencontrer sur l'histoire de la Saintonge et encore de manuscrits, de chartes et d'estampes

relatifs à notre pays, sans compter ses notes et copies faites aux archives et à la Bibliothèque nationale, a été estimée par des experts spéciaux et très compétents de Paris à la somme de cinquante mille francs.

« M. Bouyer étant originaire de Burie, cette riche collection, composée avec amour par le savant archiviste, devait revenir à notre bibliothèque, mais les bonnes relations que le bibliothécaire de la Rochelle avait su conserver avec M. Bouyer ont déterminé celui-ci à lui confier en garde un trésor inappréciable pour Saintes. »

ERRATA. — Tome VII, ligne 27, effacez les dates 1603-1642, lire : COMME L'ATTESTE L'ABBÉ D'ANGEAC, CITÉ PAR P.-D. RAINGUET, p. 391, disons que l'assemblée de Saint-Vincent-de-Paul, à Capevron, 19 juillet, ne serait que la continuation d'une ancienne frairie de Sainte-Marguerite, 20 juillet, fait que, d'ailleurs, confirme la substitution des patrons ; p. 393, l. 8, au lieu de Sainte Mace, lire SAINTE-MUCE, p. 403, l. 16, lire Garéchaud, près la Garde-Montlieu p. 422, l. 20, EALIEIA. le L ne doit pas dépasser la ligne ; et dans le mot rétrograde VIJILVE, la même lettre T ne doit pas être la tête en bas ; l. 28, le ≤ doit être tourné vers la droite et non vers la gauche ; p. 423, l. 10, W remplace UN, au lieu de OU et GU ; l. 12, au lieu de ę lire AE et l. 13 au lieu de &, lire ę et & ; p. 426 l. 34-36. au lieu de : HISTOIRE DU COLLÈGE DE SAINTES, DAX, SAINT-SEVER, etc. qui n'a pas de sens, lire : HISTOIRE DU COLLÈGE DE SAINT-SEVER, par M. Xambeu, in-8, 56 p. Dax, imp. J. Justère, don de l'auteur).

Saintes. — Imp. HUS.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

ART. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8°, **9 fr.**

Tome II, 6 fascicules in-8°, 7 fr,

Tome III, 1 vol. in-8°, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8°, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8° avec gravures.

***Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 2 fr.**

***Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Monographie de Saintes*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Journal de M. l'abbé Legrix*, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8°, 1 fr.**

***Notices biographiques sur les évêques de Saintes*, avec planches, par l'abbé P.-Th. GRASILIER, in-8°, 2 fr.**

***Épigraphie santone*, par M. Louis AUDIAT, 1 vol. grand i[n-8°] avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Comm[ission] un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait so[uscrit] pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplai[re est] cédé au prix de revient.)**

NOTA. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : T[ome I,] 7 fr.; Tome II, 6 fr.; Tome III, 5 fr.; Tome IV, 2 fr.; ces [quatre] derniers pris ensemble 6 fr.; Tomes V et VI, chaque liv[raison] parue, sans gravures, 1 fr. 50; avec gravures, 2 fr. Il ne [reste] qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livr[aisons] du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le R[ecueil] paraît quatre fois par an, les 1ᵉʳ janvier, avril, juillet et octob[re]. S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le RECUEIL, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(2e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er avril 1885)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1885

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884-1885:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. Hippolyte LE GARDEUR de TILLY, maire de Pessines, propriétaire au Chantreau, près Saintes;

Trésorier, M. Justin LAURENT, officier d'académie, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; GALLUT ; PIET-LATAUDRIE, membres élus. Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er AVRIL 1885

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Séance générale du 30 octobre 1884

Le jeudi trente octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie à la sous-préfecture de Saintes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le comte Th. de Bremond d'Ars.

Étaient aussi présents : MM le vicomte H. de Tilly, Vice-Président ; l'abbé Vallée, Secrétaire ; Laurent, Trésorier ; Baron, Bourricaud, Ch. Dangibeaud, de Fonrémis, Jouan, membres titulaires ; l'abbé Billiotte, l'abbé Cazaugade, l'abbé Clénet, Lacour, Lebouvier, Vigier, Xambeu, membres correspondants.

Excusés : MM. L. Duret, A. Fellmann, Hus, Letard, Noguès, Person, de Richemond, Rullier, Valleau.

M. le Trésorier lit le procès-verbal du 31 juillet. — Adopté.

A propos d'une assertion de M. Jouan relevée dans le procès-verbal, M. Bourricaud exprime l'avis qu'il n'y a pas eu de pont romain sur la Charente, à l'endroit désigné par son collègue, attendu que la Charente, dont le cours a changé depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, ne passait pas là.

Sont admis comme membres correspondants : MM. .... *

Des applaudissements accueillent la lecture, par M. le Président, du compte-rendu pour 1883-1884.

M. le Trésorier communique la situation financière qui est approuvée par l'assemblée.

Sur la proposition de M. Baron, on procède aux élections du Bureau. M. Bourricaud, doyen d'âge des membres titulaires, prend place au siège de la présidence et prononce une allocution vivement applaudie.

Election du Président, onze votants. M. Th. de Bremond d'Ars obtient dix suffrages ; M. de Tilly, un.

Election du Vice-Président, douze votants. M. de Tilly a dix voix ; M. Vallée, une.

Election du Secrétaire, treize votants. M. Vallée obtient douze suffrages ; M. de Fonrémis, un.

Election du Trésorier, quatorze votants. M. Laurent obtient treize voix. Il y a un bulletin blanc.

M. Bourricaud proclame Président, M. le comte Th. de Bremond d'Ars ; Vice-Président, M. le vicomte Le Gardeur de Tilly ; Secrétaire, M. l'abbé Vallée ; Trésorier, M. Laurent.

M. de Bremond d'Ars, Président, remercie de ses gracieuses paroles le doyen d'âge des membres titulaires, et assure la Commission qu'il s'efforcera, avec tous ses collègues du Bureau, de justifier la nouvelle marque de confiance dont elle a bien voulu les honorer.

On passe au renouvellement du Comité de publication. MM. Gallut et Bourricaud obtiennent treize suffrages ; M. Piet-Lataudrie, huit ; M. de Tilly, six ; M. Dangibeaud, trois. MM. Gallut, Bourricaud et Piet-Lataudrie sont élus membres du Comité de publication.

Lectures : par M. Jouan, d'une *Note sur le Fa* ; par M. Vallée, d'une *Notice*, de M. L. Duret, sur *Notre-Dame de Nuaillé* ; par M. de Tilly, d'une étude sur une *Vie inédite de saint Macoult* ; par M. Cazaugade, d'un *Mémoire sur les pêcheries de la Seugne*.

M. Vallée soumet : 1° en son nom, deux vases en terre commune trouvés dans les fondations d'une maison, à Saintes, rue Poissonnerie, à soixante centimètres au-dessus d'une voie paraissant d'origine gallo-romaine ; 2° au nom de M. Hus, un vase aussi en terre commune, provenant de fouilles faites en sa maison, rue Saint-Michel. M. le Président remercie les donateurs.

Personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Lu et approuvé le 29 janvier 1885.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

TH. DE BREMOND D'ARS. — E. VALLÉE.

---

* RECUEIL, 3e série, t. I, p. 32.

Séance du Bureau et du Comité de publication

(3 novembre 1884)

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

On décide le changement du format du *Recueil*, qui sera désormais grand in-8°. — Les frais annuels d'impression ne devront pas être augmentés.

On règle l'ordre des matières du prochain *Recueil*.

Le Président,
TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire,
E. VALLÉE.

Le travail de M. le docteur Kemmerer, que nous publions ci-après, soulèvera des objections, relativement à certaines questions de géographie locale, qu'il résout dans un sens contraire aux opinions reçues. Nous laissons toute la responsabilité de ces pages, d'ailleurs intéressantes, à leur estimable auteur ; et nous ouvrons volontiers le RECUEIL *à ceux de nos collègues qui voudraient répondre aux assertions de M. Kemmerer.*

(LE COMITÉ DE PUBLICATION.)

ATLAS HISTORIQUE DE L'INSULA RHEA

Origines de l'île de Ré

(Mémoire lu à la séance du 28 avril 1881)

Lorsqu'une parcelle de la France, si petite que vous la supposiez, a laissé quelques traces glorieuses dans son passé, nous devons en éclairer tous les vieux souvenirs. C'est dans les monuments qu'on doit y puiser ces clartés, et par monuments, j'entends ceux que les hommes ont bâtis, et ceux que la main de Dieu a élevés. Je crois qu'il est difficile d'expliquer autrement la haute mission de la Commission des arts et monuments historiques, qui recueille les débris enfouis dans le passé, et qui

par eux parvient aux plus larges déductions historiques.

Si je fouille du regard le sol de l'*insula Rhea*, je m'aperçois que trois monuments dominent sa naissance : 1° un cap fameux dans l'antiquité ; 2° une tombelle celtique ; 3° un cimetière romain. Et c'est en m'appuyant sur eux, que j'ai dressé cet atlas historique, pour résoudre trois graves questions de l'histoire de cette ile de l'Océan : — *1re question*. Existait-elle dans le siècle du géographe Ptolémée ? — *2e question*. Dans les quatre premiers siècles chrétiens, pouvons-nous constater son existence ? — *3e question*. Dans ces siècles déjà si reculés, quelle était sa constitution physique ?

PREMIÈRE QUESTION

Si nous interrogeons les géographes de l'antiquité et les écrivains de ces époques lointaines, * nous constatons que tous à peu près, connaissaient une île dans le golfe d'Aquitaine — c'est *Uliarius* — ils sont tous muets sur l'existence d'une autre île. Des érudits dont la Charente-Inférieure est fière, avouent tous que cette île de Ré était inconnue des Romains. Quelques-uns demandent alors, si elle existait vraiment ? — Massiou ne doute pas qu'elle soit aussi vieille que l'Aunis dont elle faisait partie. Les géographes modernes qui n'ont pas le temps de fouiller l'histoire de ces terres ignorées au sein des grands océans, tracent les contours mal définis d'une île sans nom, par tradition ou par tout autre motif grave. Ainsi Lesson, dans sa carte si mal digérée du golfe d'Aquitaine, ne signale pas l'existence d'une île sœur d'Ularius, mais dans ses *Fastes historiques*, il doute de son existence, page 36. Lacurie, dans sa carte très étudiée du pays des Santons sous les Romains, fixe les contours bien connus de l'île de Ré, et dans le texte de sa brochure, page 14, il observe qu'elle a dû être connue des Romains, qui cependant n'en ont pas parlé ; mais cela est encore bien vague.

---

* Strabon, 50 ans avant J.-C. — Pline, 60 ans avant J.-C. — Pomponius Méla, 1er siècle de l'ère. — Ptolémée, 2e siècle de l'ère. — Marcien d'Heraclée, 2e siècle de l'ère. — Peutinger, 4e siècle de l'ère. — Ausonne, 4e siècle de l'ère. — Sidoine Apollinaire, 5e siècle de l'ère.

CARTE DRESSÉE PAR M. KEMMERER



L'ISLE DE RHÉ

Sous les Celtes et les Gallo Romains.

Les Celtes, cinq siècles avant J.C. habitent les forêts du Promontorium Santonum.
Les Romains, au 3e siècle de l'ère Chrétienne, viennent habiter la partie Nord de la terre qu'ils nomment Insula Rhea.

Le géographe moderne, Houzé, * dessine sur sa carte, 58 ans avant Jésus-Christ jusqu'en 481 ans après Jésus-Christ, un point informe à la place qu'occupe aujourd'hui l'île de Ré. Il ne donne aucun nom à ce point. Ce n'est qu'en 510, à la mort de Clovis, que ce point prend le nom d'ile de Ré, par conséquent, entre la fin du 5e et le commencement du 6e siècle ; mais dans le 4e, il est certain que cette île nouvelle était connue, sous les noms de Ryde, Rata, Ratenosis, île des Rades.

Je ne trouve pas encore là cette sévérité qu'exigerait la géographie dite historique et je conclus, en disant avec Massiou, Arcère et bien d'autres, que l'île n'existait pas :

1° — Parce que je ne peux pas admettre qu'une île qui a des rades vastes, les plus sûres pour le mouillage des navires, dans tout le golfe de Gascogne ; des atterrages faciles ; une position dans l'Atlantique plus avancée vers les latitudes septentrionales que tous les autres points du golfe, aurait été inconnue à tous ces géographes, à tous ces écrivains, à tous ces navigateurs depuis le premier siècle avant notre ère jusqu'aux 4e et 5e siècles de notre ère.

Ce qu'on peut concevoir si cette terre était soudée à l'Aunis à peine habitée, déserte, ne se conçoit plus si cette terre avait été une île.

Ce serait vraiment humilier ce savant égyptien, Ptolémée qui, malgré ses erreurs, a eu, le premier, l'honneur de mesurer les distances célestes et géographiques.

2° — Parce que des études récentes sur la tombelle du Peux-Pierroux, me permettent de dire, qu'à cette époque de la pierre polie, l'Océan avait séparé *Uliarius* de l'Aunis, en creusant le pertuis d'Antioche par ses lames gigantesques qui se ruaient de front et latéralement sur ce point plus exposé. Mais le pertuis Breton n'existait pas.

3° — Parce que, quand je constate la présence des Romains sur le sol, je crois trouver les signes d'un cataclysme récent, qui a disjoint cette terre du bloc continental, par son côté nord. Car alors le pertuis Breton existe. C'est une île — sans nom encore.

---

* Houzé, ATLAS HISTORIQUE DE FRANCE.

Faut-il admettre, avec certains savants, pour expliquer les grandes usures maritimes, l'action des volcans ? — Non. — Ce qui s'est passé dans les premiers siècles de l'ère, se fait sous nos yeux encore ; et, en 1881, les ingénieurs de la Charente-Inférieure ont dressé un projet pour la construction d'une ligne de digues, que le Conseil d'Etat a adopté.

L'esprit humain recherche la lumière, et il veut savoir ce que cette partie de l'Aunis était dans l'antiquité, et si elle était habitée.

Etablissons d'abord que cette terre devait être le *Promontorium des Santons*, et que les Celtes l'habitaient. Cherchons-en les preuves :

LE PROMONTOIRE DES SANTONS. — Ptolémée a dit, qu'en partant de l'*ora Garumnæ*, on trouvait d'abord en se dirigeant vers le nord, le *Portus Santonum*, puis le *Promontorium Santonum*, et après le *Canentelos*. C'est simple, lumineux, et cependant après dix-sept siècles nous discutons encore !

Des savants ont dit — avec quelque raison peut être — que les rivages de la Gaule celtique étaient déchirés, et qu'il est difficile d'en reconnaître les positions sur les rives modernes. Dans ce refoulement des cours d'eau vers leurs sources, qui peut dire où s'ouvraient la Garonne, la Seudre, le *Canentelos*, la Sèvre ?

Le *Canentelos* est-il la Charente, le *Liger*, le *Carantenus* d'Ausone ? Ce n'est pas tout encore. Des hommes de grande valeur — Lamartinière, Olivarins, l'abbé Despelly — cherchent le *Promontorium* au sud de la Garonne, lorsque Arcère, Massiou, Lacurie, Maichin, La Sauvagère, Lesson, le trouvent au nord de la Charente. Mais Marcien d'Héraclée, D. Bouquet, l'abbé Lebeuf, Fleury, emboîtant le pas de Ptolémée, en maintiennent l'ordre dans la position des quatre points nommés ; et ils interrogent toutes les éminences maritimes : Arvert, Le Brou, Chassiron, etc., pour y placer leur promontoire.

Ce serait le cas de répéter une parole française : il n'y a plus de fautes à commettre, là aussi.

Ne nous décourageons pas, et par un effort d'ensemble, nous arriverons — peut-être.

Et d'abord, laissons les mots — ils trompent souvent — restons fermes sur la base scientifique, mathématique, géographique.

Nous le pouvons. Ptolémée a dit que le *Canentelos* était sous le 47 degré 45 minutes de latitude septentrionale et que le *Promontorium* se trouvait sous le 47 degré 15 minutes de la même latitude.

Marcien d'Héraclée ajoute que de l'*ora Garumnæ* au *Promontorium*, il y a 475 *stadia*.

La Sauvagère et Massiou disent que ce promontoire devait, par son élévation, fixer l'attention des géographes et des navigateurs, et se trouver sur l'extrême frontière du pays des Santons.

Il y a parmi les savants qui se sont occupés de cette question, des hommes qui affirment hautement — que Ptomélée n'a pas pu se tromper — je le crois comme eux, et prenant une carte géographique, je dois trouver le *Canentelos* ou la Charente, sous le 47 degré 45 minutes et le *Promontorium* sous le 47 degré 15 minutes. Je cherche et je ne trouve rien.

Les savants qui affirmaient qu'en plaçant le *Portus* et le *Promontorium* entre l'*ora Garumnæ* et le *Canentelos*, *Ptolémée n'avait pas pu se tromper*, en voyant le résultat que nous donne la base scientifique, affirment alors que *Ptolémée s'est trompé*.

Expliquons-nous. Ptolémée, comme tous les savants, a semé des erreurs qui ont traversé le moyen-âge, * et qui ont arrêté Christophe Colomb dans ses recherches d'un monde inconnu.

Il s'est trompé, et nous pouvons signaler une de ses erreurs.

Si nous regardons les latitudes qu'il a données à l'Angleterre, nous nous apercevrons que les degrés de Ptolémée sont plus longs que les degrés de la géographie moderne — d'un vingtième.

En examinant nos cartes, et en réduisant, nous trouvons deux points entre le 46e degré et le 47e de latitude septentrionale : l'île de Ré, sous le 46e degré 14 minutes 48 secondes ; l'ile d'Oleron, sous le 46e, 2 minutes 50 secondes.

Et ce qui frappe les yeux de suite, c'est que ces deux points formaient l'extrême frontière du pays Santon ; c'est qu'ils étaient, comme aujourd'hui encore, les deux vigies qui saluent le navigateur qui vient des hautes mers de l'Atlantique ; c'est qu'ils étaient, comme aujourd'hui, le point de reconnaissance du pilote qui veut entrer dans tous nos pertuis.

* Séance de la société de géographie de Genève, mars 1879.

Eh bien ! c'est encore Ptolémée qui va dire pourquoi le cap de l'antiquité n'était pas à la pointe de Chassiron.

La terre qui sera l'*insula Rhea*, était, à cette époque, soudée au continent — l'autre terre était une île connue de Ptolémée — pouvons-nous admettre que, si Chassiron avait été le *Promontorium Santonum*, Ptolémée aurait oublié ce trait caractéristique de promontoire sur une île ?

De plus, la pointe de la Baleine qui perçait les flancs de l'Océan à deux lieues plus au large qu'aujourd'hui, était plus près des latitudes septentrionales données par Ptolémée. Je dois ajouter, en terminant, que la pointe des Baleines a une importance bien plus grande, comme vigie océanique, et c'est le quatrième phare qui va éclairer l'Atlantique par la lumière électrique, en 1881.

Mais je prévois une objection. — Le fameux *Canentelos* qui doit se trouver plus au nord que le *Promontorium*, ne peut plus être la Charente — (il est douteux que le *Canentelos* soit synonyme de Charente) — mais j'y consens, et je dis : Non, par la position assignée par Ptolémée — 47 degré 45 minutes de latitude nord, — je crois que ce géographe a dû désigner le *Liger* ou la Sèvre, en faisant la réduction du vingtième, comme pour le *Promontorium !*

Tombelle celtique du Peux-Pierroux. — La terre qui était le promontoire des Santons, était-elle habitée ? Massiou (livre I, page 447), dit que jusqu'au onzième siècle, l'Aunis fut peu habitée — la carte de Peutinger montre que les terres au nord de la Charente sont inhabitées, sans noms de lieux, sans voies romaines — Arcère croit même que jusqu'au cinquième siècle, l'Aunis n'était pas habitée. Mais dans ce pays de forêts et de marécages, des groupes de chasseurs et de pêcheurs devaient exister. La tombelle celtique du Peux-Pierroux en est le témoin muet, mais positif. Une tombelle, des pierres qui virent, deux combes, le nom de pointe de la Motte sur le pertuis d'Antioche (voir planche I), ne peuvent laisser aucun doute.

Quand sont-ils venus ? A l'époque de la pierre polie, probablement cinq siècles avant l'ère chrétienne ; ils habitaient le terrain que le cadastre nomme encore aujourd'hui le terroir des grands bois.

CARTE DRESSÉE PAR M. KEMMERER



LES FORÊTS DE L'ÎLE DE RÉ

Cette Carte est la preuve de la Planche I.

Tous les noms qui rappellent la forêt restent sur le sol au 12e Siècle

1. Breuil Chatelier (Bois Chataignier).
2. Garennes.
3. Bois Garillot.
4. Fourets du Seigneur.
5. Chantecor
6. Chemin du Paradis
7. Les Sauzaies.
8. Les Breuils haut et bas.
9. Les Ardillières.
10. Le Terroir des grands bois
11. Les Sauzes
12. Les Genettes.
13. Les gros joncs
14. Rade de la Palisse
15. La Clairière.
16. Le Bois.
17. Les Burons.
18. Bois Champrier.
19. Bois d'Amourette
20. Les Charbonnières
21. Mer Sauvage (Sylvestris)
22. Treuil au Moinard
23. Les Charmettes
24. Bois de la Ficande.
25. Le Bucheron

Mais les siècles marchaient. 58 ans avant Jésus-Christ * et jusqu'au quatrième siècle, les Romains sont maîtres de l'Aquitaine celtique. Leurs écrits attestent qu'ils sont dans *Uliarius*, dont ils vantent les lièvres (Sidoine Apollinaire, lib. VIII, épis. V.) En 406, Nammatius défendait *Uliarius* contre les barbares, dont le torrent envahit les Gaules.

DEUXIÈME QUESTION

C'est dans les premiers siècles chrétiens que la terre du promontoire se disjoint entièrement du bloc aunisien, mais ce cataclysme passe inaperçu au milieu des tourmentes des peuples Romains, Alains, Visigoths qui viennent se heurter sur le sol Santon.

L'heure, le jour sont inconnus. Mais un petit groupe de Romains vient camper sur la lisière des bois que les Celtes habitent, près des bords nord de l'Océan, car le peuple Romain est commerçant ; et ce cataclysme qui vient de faire une île, était alors *récent*, et a changé les conditions de ce coin de terre. Les preuves peuvent, je crois, en être données.

Quand les Celtes vinrent dans les forêts du *Promontorium Santonum*, le pertuis d'Antioche (voir planche I), était déjà creusé par l'Océan.

Une nouvelle étude de la tombelle du Peux-Pierroux, me permet de constater que le sol a été fouillé jusqu'à l'argile rouge qui couvre le roc. Or cette argile n'existe dans l'île que dans les terrains qui forment la lisière du pertuis d'Antioche. Est-ce une coïncidence ?

Mais la tombelle a été creusée au milieu d'une vaste plaine sablonneuse bordée de hautes dunes qui attestent la lutte géante de l'Océan. Si la tombelle avait été creusée, avant l'existence du pertuis, elle aurait été ensevelie sous les sables. Les grosses pierres qui formaient les arêtes de la muraille et les clefs de voûte, ont été extraites des bancs de Lumachelle du pertuis d'Antioche, au-dessus du Martrais. Le pertuis existait donc.

Les trois pierres qui virent, sont du calcaire coquillier des vieilles assises calcaires de la Baleine. (Voir planche III).

---

* César, de bell. gall. tit. 1. cap. 53.

Les Celtes ont donc dû profiter de la voie du pertuis, plus facile qu'un sentier sous bois, pour transporter ces matériaux.

Mais le pertuis Breton s'est ouvert à une époque plus récente sous le bélier de l'Océan qui l'attaquait à l'est et au nord-ouest — certainement, dans les premiers siècles chrétiens, car nous allons voir que ses fonds étaient récents.

A cette époque, les navigateurs gallo-romains lui donnaient déjà un nom — *Ratis* ou *Ryde*, lieux d'ancrage (Charpentier, — *Glossaire*). Arcère, Rymer, Lamartinière, etc., * ont cité des noms plus ou moins bizarres : *Reacus*, *Reorum*, *Cracina*, etc. mais les mots *Rhea*, *Rea* ,*Rhé*, *Rė* sont restés. — D'où viennent-ils ? Des Romains. — J'ai dit que les Romains étaient venus au cinquième siècle, parce que je constate à cette époque, leur présence par ces désignations latines. Il est possible qu'ils soient venus dans le quatrième siècle, mais leur présence dans le cinquième siècle s'accorde bien avec l'histoire, qui dit que les Visigoths vivaient face à face avec les autres races : *Blandi, innocentesque vivunt (Paul. Oros. t. I.)*

Pourquoi l'ile des Rades (*Rates*, *Rodi*) est-elle appelée *Rhea ?*

Ce mot indique l'abondance, et le peuple Romain qui divinisait tout ce qui l'entourait, avait trouvé la note juste qui caractérisait l'ile nouvelle. Dans leur cimetière, nous recueillons une statue portant une corne d'abondance, c'est la cybèle Rhéa ; nous recueillons aussi une médaille d'Adrien ; sur une des faces, on voit une déesse portant une corne d'abondance. **

Abondance dans les pêches, dans les chasses, dans les terres défrichées. En agriculture maritime, il y a une loi qui veut que les pêches abondantes se fassent sur les fonds nouveaux, récents, vierges. — L'ile était récente. — En agriculture terrestre, il y a une loi qui veut que les terres les plus fertiles, sont les terrains défrichés de leurs bois. — L'ile était couverte de bois.

Les chartes des Mauléons prouvent que les forêts de l'ile de Ré étaient giboyeuses. La forêt est une loi qui domine. Mais d'autres faits bien curieux viennent certifier que les pertuis de l'île étaient récents, et que les poissons y abondaient. — Pline, liv. IX, cap.

* Annales de Valois.

** Voir planche III pour un débris romain.

V, dit que 300 baleines se sont échouées sur un point du golfe aquitanique.

Une charte du roi Jean signale les droits de baleine que les rois anglais prélèvent sur les marins des mers de nos golfes. (*Hist. de Ré*, t. I, p. 223.)

De nombreux actes font mention de la consommation énorme que la France faisait des parties les plus délicates de la baleine. *

Les fonds vieillissent, et en 1585, le notaire Herpin constate avec étonnement, qu'une baleine vient d'être prise sur le plateau d'Ars. ** Ce dernier fait a servi de baptême à la première tour qui a été élevée sur le plateau du *Promontorium*, en 1689, qui a pris, depuis, le nom de pointe et de tour de la Baleine, et non pas des Baleines.

De La Morinière (*Histoire générale des pêches*), vous dira que l'abondance des petits poissons attire les gros cétacés. C'était un courant vivant qui partait des pôles et qui venait jusque dans nos pertuis récents. Un dernier fait bien remarquable, et qui prouve la perspicacité romaine, c'est que l'abondance de l'insula Rhéa, a fait l'abondance de la population.

L'île nourrit depuis de longs siècles 244 individus par kilomètre, lorsque la France n'en nourrit que 60 — 4 fois moins. (Fleuriau de Bellevue ; de Chateauneuf, *De la fécondité en France, en 1757*, — *Hist. de Ré*, t. II, p. 426.)

Le nom d'insula Rhea, ne fut plus tard, en basse latinité, que l'insula Rea. Les Francs (*Actes* de Rymer), disent Ré, mais je vois le Rhé romain restant en présence du Ré français jusque dans le 19e siècle, dans les écrits publics ou privés.

Je dois dire cependant que le Ré français domine dans les actes publics.

Quelques citations du 18e et du 19e siècle le prouveront.

1721. — Requête des habitants de l'île de Ré, à l'intendant Beauharnais, suivie de la réponse aux habitants de l'isle de Rhé.

1761. — Extrait des registres de paroisse de l'isle de Rhé par le curé David, légalisé par le maire de Saint-Martin de Ré.

1772. — Acte du notaire Jamain, signé par quatre notaires royaux de l'isle de Rhé.

* Lettre de dame de La Trémoille, 1523, à son receveur de l'île.

** Archives Kemmerer.

1782. — François, marquis de Beauharnais, donne pouvoir de vendre, à Baudin, négociant de l'isle de Rhé.

1791. — Actes du notaire Saintmon — isle de Rhé ou île de Ré.

1792. — Lettre du conseil municipal de Saint-Martin, isle de Rhé.

1794. — Liste de la marine pour décès des insulaires de l'isle de Rhé morts sur les flots.

1799. — Registre des correspondances du commissaire du Directoire exécutif du canton de Saint-Martin de l'isle de Rhé.

1801. — Procès-verbal constatant la manière dont les détenus de la petite Cayenne de Saint-Martin de l'isle de Rhé sont traités.

1820. — Le lieutenant général d'Hastrel de Rivedoux demande que les habitans de l'île de Ré soient autorisés à faire la pêche à pied, les habitants de l'isle de Rhé, étant dignes de cette faveur.

1200 à 1700. — Les privilèges royaux et seigneuriaux écrivent isle de Ré.

Le souvenir des dévastations du grand Océan, a dû peser longtemps sur nos ancêtres. Je trouve dans une adresse faite par le syndic Néraud à Louis XV, cette phrase : « L'isle de Rhé qui n'a que sept lieues de circonférence, est située au milieu de la mer. » *

Cette phrase a dû faire rêver sa majesté Louis XV. Mais ce brave syndic aurait pu lui apprendre qu'il y avait au milieu des terres de la Saintonge, des iles de Marennes, de Saint-Sornin, Saint-Just, etc., et qu'en géographie du pays des Santons, il fallait distinguer.

TROISIÈME QUESTION

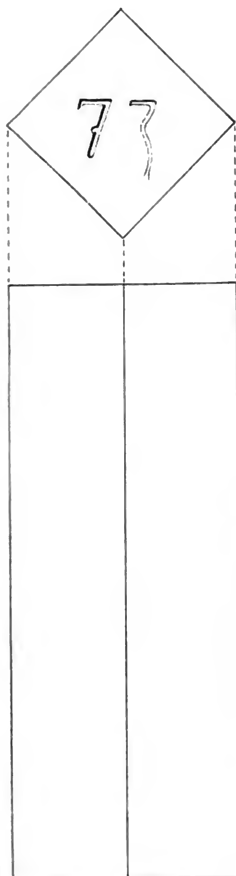
Le touriste qui descend dans cette île, et qui la voit nue, sans ombrages, ne peut pas avoir l'idée de la constitution géologique de cette terre du *Promontorium Santonum.*

Cependant j'ai retrouvé les traces historiques de ces forêts qui couvrirent jusque dans le seizième siècle, cette terre que la culture de la vigne a dénudée.

Quelques historiens, Arcère par exemple, ont dit que des bois ont dû exister dans notre île. Il cite une charte de l'abbé de Nuaillé de la deuxieme année du règne du roi Robert (*Archives*

---

* Archives Kemmerer.



PIERRE DE DORITE

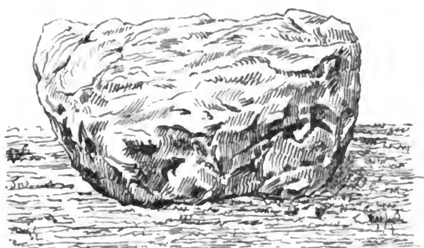
de grandeur naturelle,

trouvée dans les débris du cimetière Gallo-romain.

Ne serait-ce pas le cachet d'un potier?

LA PIERRE QUI VIRE

à l'Est de la tombelle



Le 10 Avril 1881, j'ai examiné cette pierre dont plusieurs gros fragments ont été détachés avec une masse; c'est un calcaire coquillier.

Dimensions.

Partie enfoncée dans le sable	1m. 50.	2m. 75.
Partie au dessus du sol	1 " 25.	
Epaisseur moyenne à la partie supérieure		2m 20.

de l'oratoire de La Rochelle), et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, folios 5 et 23, qui constatent que l'isle de Ré avait des bois.

Les Celtes, par leur présence sur cette terre, attestent qu'ils y ont trouvé l'ombrage mystérieux des bois si chers à leur culte.

Les chartes des Cirterciens de l'abbaye de Ré, que j'ai fait connaître dans mon histoire Rhétaise, ont dessillé les yeux des plus incrédules ; mais aujourd'hui, je veux démontrer que tous les noms qui rappellent La Forêt, Le Bois, Le Breuil, La Garenne, sont restés écrits sur notre sol. (Voir planches I et II).

En 1881, un agriculteur en creusant le sol sablonneux près de la Pierre qui vire (reproduite planche III), a rencontré le tronc, encore bien conservé, d'un chêne énorme enfoui sous deux mètres de sable.

Sur le pertuis d'Antioche, dans les lieux connus sous le nom d'ancien Port aux Vins, quand l'Océan balaie les sables dans ses colères, on découvre des troncs entiers de grands arbres couchés dans les marnes. La mer de ce pertuis porte le nom de Sauvage, *Sylvestris*, parce que ses dunes étaient bordées de grands bois.

Je veux enfin reproduire ici les passages des chartes des Mauléons et des Thouars, qui parlent des forêts de l'île.

1160. — Eble de Mauléon donne aux moines de l'abbaye, le Breuil des Châtaigniers et d'autres bois ; il donne le produit de ses chasses pour les vêtir.

1178. — Eble leur donne le bois qui va jusqu'au port Chauvet, auprès de ce qui a été défriché de ses forêts. Il donne sa tuilerie, et du bois dans ses forêts pour cuire.

1199. — Savary et Raoul de Mauléon leur donnent les bois, depuis les fortifications de Sablonceaux jusqu'à la mer.

1199. — Raoul fait abandon de ses droits de chasse — Damas — sur toutes les bêtes sauvages si redoutables dans ses forêts, il en excepte les caniculos, animaux faisant terriers.

1217. — Savary se réserve la forêt de la Blandinerie (la plaisante, l'agréable.)

1270. — Guy de Thouars abandonne son droit de chasse qu'il avait dans quatre bois.

1577. — La reine de Navarre fait couper le bois de chêne qui donnait son nom à la rade de la Palisse.

Pour bien comprendre la carte II, il faut connaître la valeur des mots. — Saussaie (surprise, effarement au milieu des bois celtiques). — Les Essards (terres défrichées des bois — *Essartum*, broussailles.) — Bois d'amourette (*Boscum floridum*) — Breuil, (bois, celte.) — Ardillères (Bois, celte). — Combes (celte, tombes.) — Genettes (fourrés.) — Treuil (trillas gaulois, habitation dans les bois). — Paradis ou Elysée (ombrage sous bois). — Chantecor (rappelle les chasses sous bois). — Les Sauzes (peupliers, osiers). — Breuil Chatelier (Bois des châtaigniers).

De Sablonceaux aux Portes, en exceptant tous les terrains marneux, les marais salants, qui sont des conquêtes modernes, des prises sur la mer, l'île était couverte de bois séculaires.

En résumant ce mémoire, je dis : 1° Que cette terre Rhétaise était la terre du *Promontorium Santonum ;*

2° Qu'elle a été l'insula Rhea des Romains ;

3° Qu'elle est aujourd'hui l'île de Ré des Francs.

—

Je ne peux pas mieux terminer qu'en remerciant publiquement mon honorable ami le major Gaucherel qui a bien voulu prêter son talent artistique si justement estimé, pour la confection des cartes de cet atlas historique. Je prie également M. l'abbé Vallée d'accepter ma vive reconnaissance.

Docteur KEMMERER.

MONOGRAPHIE DE CHENAC (Canton de Cozes) *

(Lue à la séance du 9 mai 1878)



Chenacum serait, d'après l'étymologie proposée par M. Lesson, un nom gallo-romain, signifiant le *Chêne-habité* et rappelant sans doute le chêne des Druides vénéré par la population celte du hameau. On le trouve aussi désigné par *Champnac* * et Chesnac.

Le territoire de cette commune, excessivement pittoresque, ondulé, varié de coteaux, était jadis couvert de bois. On peut supposer que Chenac a été un vicus gaulois que la route romaine a côtoyé plus tard. **

L'abbé Lacurie, en effet, fait passer, près de Chenac, la voie romaine qui se rendait à Mortagne par un embranchement au lieu dit la Pônerie, sur l'ancien chemin de Cozes. Cette voie n'a laissé que bien peu de vestiges pour le chercheur. Il est même très-difficile de se prononcer.

On serait moins embarrassé pour l'ancien chemin de Mortagne à Cozes, qui traverse une portion de la commune de Chenac, aux lieux appelés Courdouzille et Les Parpaillons, car il est désigné par les anciens titres sous les noms de « Chemin de Mortagne à Cozes ; de Mortagne à Saujon passant aux 4 moulins de Chambre-Fief, à Chênegron, etc. »

La commune est aussi traversée au nord par la route actuelle de Mirambeau, appelée autrefois route de Cozes à Cônac, ou bien grand chemin de Blaye à Brouage et aux îles d'Oleron et de Ré ; en 1470, on nomme cette route *Chemin saunier*.

Epoque celtique. — L'époque celtique est attestée par les silex taillés et polis qu'on y rencontre sur le sol, ce qui fait penser que la population primitive parcourait son territoire alors boisé et propre à la chasse.

Une belle hache polie et beaucoup d'autres plus ou moins

---

* Actes notariés.

** Lesson, Etudes.

brisées, des râcloirs, couteaux, pointes de lances, etc., annoncent une habitation prolongée.

Nous appelons l'attention des hommes d'étude sur deux fosses circulaires qui existent dans les bois près du chemin de St-André-de-Lidon (ancien chemin de Mortagne à Saintes) à 500 mètres de *La Combe de la bataille*. Elles ne paraissent pas creusées par le fait du hasard, ni être de simples enfoncements, bien que les bois environnants en contiennent de naturelles. Du reste, dans la Normandie, en 1867, de semblables fosses ont été fouillées ; on y a découvert des traces évidentes du passage de l'homme. *

MOYEN-AGE ET RENAISSANCE. — L'église de Chenac, dédiée à Saint-Martin, est construite dans le style du XIIe siècle. En forme de croix latine avec chevet semi-circulaire, elle a une simple nef. Tout l'édifice est moderne et bien conservé. Il ne reste de l'ancienne église que deux chapiteaux très curieux.

Une flèche élégante termine le clocher bâti en 1876, dans le style de l'église. Cette construction est due à la munificence de certains paroissiens, et en grande partie au zèle vraiment apostolique de M. Renaud, curé actuel.

ANCIENS POSSESSEURS DE CHENAC. — Chenac dépendait autrefois de Mortagne, et fut par conséquent possédé par les seigneurs de cette principauté. On en trouve mention pour la première fois dans l'acte de vente consenti par Pons de Mortagne, écuyer, vicomte d'Aunay à Adhémar d'Archiac, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, le dimanche de la St-Barthélemy, en 1337. Dans cet acte, Pons de Mortagne vend à Adhémar d'Archiac, les droits de justice entière, haute, basse, moyenne et de toute sorte, les territoires, bourgs et paroisses, revenus, etc. de St-Seurin et de Chenac, moyennant trois cents livres de la monnaie royale courante. Pons de Mortagne se réserva l'hommage des biens vendus. Cet hommage fut toujours rendu depuis par les seigneurs et possesseurs de Chenac aux princes de Mortagne.

Une portion de Chenac devait foi et hommage-lige à l'évêque de Saintes ; c'était sans doute la portion donnée avec l'église par

* REVUE ARCHÉOLOGIQUE, janvier 1868, p. 36.

Adhémar, évêque de Saintes en 1174. * Ces biens consistaient en prairies, terres, vignes et autres, y compris les moulins des Monards et de Chauvignac, où existait autrefois un logis noble, ainsi que les lieux de Barabe, Grate-Chat, La Brousse, La Tuilerie, etc. (Manuscrit de M. de St-Surin.)

Plusieurs fiefs de la paroisse de Chenac étaient possédés, en 1437, par Pierre de Beaumont, seigneur de Rioux, d'Osignac et en partie de Mortagne. Dans le dénombrement par lui rendu à Charles de Coétivy, prince de Mortagne, il désigne ainsi ses possessions : « Tout ce que je possède en la paroisse de Champ-
« nat assis entre l'aire de Pellueil et le pré Gombaud de la
« Vallade, d'autre part et le maine du Chapelain de Champnat.
« Les plantis, vignes, qui sont assises jouxtes les vignes Blanchet,
« de Masdion, d'une part, et les terres de Hélies Bernard, d'autre
« part. Et le fief de Champgros en ladite paroisse d'autre côté
« et entre le maine de St-Denis, d'autre côté. » **

En 1527, Jean et Guillaume de La Mothe-Fouqué, frères, écuyers, seigneurs de Saint-Seurin, viguiers de Mortagne, en raison de la juridiction qu'ils exerçaient sur les paroisses de Saint-Seurin et de Chenac, eurent un long procès à soutenir contre Antoine de Montbron, prince de Mortagne, qui leur contestait le droit d'appeler en armes à Mortagne, pour y « faire la montrée, » les manans et habitants de Saint-Seurin et de Chenac. Mais les seigneurs de Saint-Seurin furent maintenus dans leurs droits par arrêt du parlement de Bordeaux du 1er février 1527.

Vers cette époque la réforme s'implanta en France. La Saintonge fut une des premières provinces où elle prit un grand accroissement.

Un homme riche de Chenac, Frère-Jean, dont le fils se préparait à exercer le notariat, avait l'habitude de faire célébrer chaque année par les curés de Chenac et de Saint-Seurin un service solennel pour le repos de l'âme de ses parents défunts, et à cette occasion, il offrait un bouquet à ses amis et à sa famille. Jean

* Aveu de 1613, par Jean de Bretinauld, t. 3. p. 393 des ARCH. HIST. DE SAINT. ET D'AUNIS.

** Notes de Mgr Léon de Beaumont.

Frère-Jean fils, étant venu, en 1546, passer les fêtes de Noel dans son pays natal, apprit à ses parents qu'il avait embrassé le protestantisme et les engagea à accepter la nouvelle religion. Il fit si bien qu'il décida son père à refuser le service du culte catholique. Cette attitude d'un homme influent attrista le prêtre et un jour devant la porte de l'église de Chenac, ce dernier voyant le fils et le père réunis, en présence des fidèles qui sortaient de l'église, demanda au fils de lui répondre sur les articles de la foi catholique. Le jeune homme trouva la question de fort mauvais goût; il répondit assez mal au curé; ce que voyant, les paroissiens condamnèrent hautement son erreur; alors le néo-réformé de s'emporter et d'injurier le pasteur et ses ouailles.

La religion catholique était à cette époque religion de l'Etat. D'après le droit public existant, on considérait comme un crime la négation avouée, formelle et extérieurement manifestée de ses vérités fondamentales, absolument comme aujourd'hui on regarde comme un délit la publication de certaines doctrines contraires au régime actuel et aux principes sociaux. La conduite de l'étudiant Frère-Jean donna lieu à une enquête ou *Quérimoine*, dans laquelle le jeune homme accusé de prévarication devait exposer sa foi. Malgré le péril qu'il courait, il répondit par écrit aux formules des articles de foi en y ajoutant des attaques contre les mœurs des prêtres, disant qu'ils devraient être brûlés. Cette pièce fut remise à l'évêque de Saintes. On informa sur les faits et les attaques dont la religion avait été l'objet de la part de Frère-Jean père et fils. Ils furent mis en prison, le 8 janvier 1546, et après six mois de prévention, le père fut relaxé; mais le fils fut condamné, par arrêt du parlement à « *ouir, teste nue, un sermon sur le purgatoire qui serait faict en l'église dudit Chenat par un notable prescheur et oultre condamné en cent livres d'amende.* » Pour payer, ils vendirent une partie de leurs biens et, dans la crainte de nouvelles rigueurs, ils dissimulèrent leurs croyances en assistant de nouveau aux cérémonies de l'église. — Mais ils rompirent tout à fait en 1560, alors que des ministres protestants venus de Suisse, organisèrent des réunions à Saint-Seurin et à Chenac. Jean Frère-Jean, fils, devint le directeur de ces assemblées qui avaient lieu dans la maison d'un nommé Pierre Mounier. Elles rencontrèrent d'abord une vive opposition

de la part des seigneurs. Ainsi Gabriel de La Mothe, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, arrivant au jour de fête de saint Martin au bourg de Chenac, au moment de l'assemblée des réformés, voulut la disperser et résolut de maltraiter ceux qui osaient se réunir ainsi contre sa volonté. Ce beau feu s'en alla en fumée. Frère-Jean, père, et son fils alors notaire, obtinrent de lui la liberté du nouveau culte, et plus tard, Gabriel de La Mothe devint lui-même un zélé protestant. C'est ainsi que la réforme grandit sous la protection du seigneur de La Mothe. Des ministres étrangers furent appelés, et le 17 juillet 1561, nous voyons dans la chaire de l'église catholique à Saint-Seurin, Charles Léopard, ministre protestant, prêchant les nouveaux convertis *.

Des événements malheureux devaient suivre un si rapide progrès. — En effet, par divers édits, le nouveau culte fut interdit publiquement. De là des révoltes, la guerre civile et religieuse, les horreurs, le pillage. Un grand nombre de nouveaux réformés furent condamnés à mort ; parmi eux nous voyons Gabriel de La Mothe ; mais l'arrêt ne reçut pas son exécution — Nous reviendrons sur ce sujet en publiant les *Monographies* de Saint-Seurin, Meschers et Mortagne. (Voir *Recueil*, t. V, p. 153.)

Les monuments religieux et les archives notamment se ressentiront toujours de ces malheureuses guerres. Comme conséquence des troubles, le besoin d'argent obligea de créer des impôts et des taxes. Le clergé fut le premier imposé ; et il dut y consentir pour apaiser les plaintes du parti calviniste qui avait déjà porté ses récriminations aux Etats tenus à Orléans en 1560.

Par un traité fait à Poissy en 1561, plusieurs prélats s'engagèrent par contrat au nom de tout le clergé, à payer au roi 1,600,600 livres par an pendant 10 ans, et de plus à le remettre en possession de ses domaines, aides et gabelles engagés pour 630,000 livres de rente dont ils s'obligeaient à rembourser le capital dans les 10 ans **. Pour payer, le clergé aliéna tous les biens ecclésiastiques et ses revenus temporels. Chaque évêché

---

* Histoire des Églises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne, p. 181.

** Institutions de la France par Chéruel, t. I. p. 264.

suivant son importance prit sa part de la dette. L'évêché de Saintes était donc imposé dans la répartition pour 875 écus de rente. C'est pourquoi les revenus de Chenac dépendant de l'évêché de Saintes furent aliénés et vendus aux enchères, le 8 février 1578, moyennant 110 livres à Hélie Guenon procureur au siège présidial de Saintes, qui céda ses droits, le 2 mars 1578, à Charles de La Mothe-Fouqué, écuyer, seigneur de Chenac, suivant acte reçu Seuillet, notaire à Saint-Seurin. L'adjudication avait eu lieu en présence de Jehan Goumard, abbé de Castéra, vicaire général de l'évêque de Saintes et Mathurin Gillibert sieur de Tourtelon, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge *.

En 1630, Jean Bretinauld, baron de Saint-Seurin, achète la seigneurie dudit Saint-Seurin, et tout ce qui en dépendait en la paroisse de Chenac, notamment les dîmes inféodées qui appartenaient, en 1700, à Angélique Pannetier, épouse de Paul Ancelin, écuyer, seigneur de Savigne, par suite du partage fait entre elle et son frère René Pannetier, le 28 janvier 1672 **.

La population civile était aussi imposée, on le sait, par les tailles, biens, corvées, etc. Pour s'en affranchir, et les réduire en une somme payable en argent, elle s'abonna à l'exemple des autres bourgs et villages de la Généralité de La Rochelle, au seigneur de Saint-Seurin, ainsi que nous l'apprend Michel Bégon, intendant de la de la Généralité, dans son *Mémoire* de 1698. *** La paroisse de Saint-Martin de Chenac qui, dit-il, « produit du blé, du vin et du bois est abonnée pour 1610 livres à Madame Bretinauld de Saint-Seurin. » (Angélique de Verteuil).

Prieurs. — Curés de Chenac. — Les revenus de Chenac appartenaient à l'évêque de Saintes en 1576. Mais, au XIVe siècle, le prieur de Saujon avait la présentation au prieuré-cure de Chenac. — Depuis, le prieuré dépendit entièrement de l'évêque ****.

* Procès verbal appartenant à M. le baron de Saint-Seurin.

** Minutes de Bargignac, notaire à Cozes.

*** Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. II. p. 121.

**** Acquisition de la terre de Saint-Seurin — acte de Sanson, notaire à Saintes, de 1630.

Ce prieuré fit partie de l'archiprêtré d'Arvert jusqu'au XVII[e] siècle ; il figure dans celui de Mortagne au XVIII[e]. En 1780, d'après le Pouillé dressé par l'abbé Bonnerot, il valait 1,200 livres. *

Le premier prêtre de Chenac, dont il soit fait mention dans les documents qui nous sont parvenus, est Benoist, prêtre de Chenac, témoin de la charte souscrite par Benoist, seigneur de Mortagne, dans laquelle celui-ci confirme la donation faite à l'abbaye de Vaux, le 13 août 1176. ** En 1314, Hélie, curé de Chenac, est témoin de l'accord intervenu le 16 décembre entre Hélie, abbé de Madion, et Foucaud d'Archiac, viguier de Mortagne, au sujet de Bois-Rigaud. *** 1525, Jean de La Mothe, prêtre-curé de Chenac, seigneur de Mosnac et autres lieux **** de la famille de La Mothe-Fouqué, ***** oncle de Jean et Guillaume de La Mothe-Fouqué seigneurs de Saint-Seurin, donna tous ses biens à Guy ou Guillaume, le 9 juin 1536. ****** 1612, Léonard Papin, curé ; 1634, Chaigner, curé ; 1645, Beaulieu, vicaire ; 1652, Bertrand Letellier, curé ; 1657, Auguste Gustin, curé, appelé aussi Jacques, en 1659 ; 1680, Faugeron, curé, 7 janvier ; Dohet, curé, 5 novembre, issu d'une famille noble. Ses armes, d'après d'Hozier, sont : *de gueules à une balance d'or.* 1717, Etienne Gabeloteau, curé, mourut à Chenac, âgé de 55 ans, et fut enterré dans l'église, le 26 juillet 1742 ; 1742, Jean Guinot, signe : Guinot de Châtelars jusqu'au 11 septembre 1749 et signe Guinot de Borpère jusqu'en 1751. Après son voyage à Paris où il resta plus d'un an, il signe : Guinot. ******* C'est lui qui consigna sur le registre paroissial la déclaration relative au titre de noblesse usurpé par Alexandre de Beaupoil, en ajoutant, à son nom, celui de Saint-Aulaire. (Voir cette déclaration plus bas). — En 1780, il était curé de Courcoury. 1751, Dury, desservant ; 1780, François-Xavier Képler, curé ; 1791, Guertin, curé de Chenac. Il

---

* Notes communiquées par M. Grasilier et M. Lacurie.

** Cartulaires de Vaux par M. Grasilier, t. II.

*** Arch. hist. de la Saint. t. I, p. 354.

**** Titres de M. le baron de Saint-Surin.

***** Registres catholiques de Chenac.

****** Titres privés de M. de Saint-Surin.

******* Registres catholiques de Chenac, et notes de M. Renaud, curé actuel.

fit le serment de fidélité à la République. Devenu huissier, greffier, il se maria avec sa servante et son fils mourut de mort subite à Meschers. * 1804, Moquay, curé, fut un de ceux qui cachèrent le chef de saint Eutrope à Saintes, après l'enlèvement, par la municipalité, de la châsse d'argent. **

SEIGNEURS DE CHENAC. — Nous avons vu plus haut que Chenac, dépendait de la principauté de Mortagne, et que Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay, vendit en 1337 les droits de justice, bourg et territoire de Chenac, à Adhémar d'Archiac, seigneur de Saint-Seurin-d'Uzet ; et nous avons aussi remarqué que Chenac s'écrit Champnac et Chesnac. C'est pourquoi nous pensons que les personnages dont nous allons parler sont des seigneurs de Chenac.

Le P. Anselme, en effet, dans son Histoire généalogique de la famille de Montbron *** nous donne, en 1307, Guy de Chenac, époux de Belote de Montbron, fille de Robert IV, sire de Montbron, et de Mahaut de La Rochefoucault. En 1329, Guillaume de Chenac, archidiacre de Paris, plaidait au mois de juin de la même année, ainsi que Guy de Chenac, son neveu, contre Robert V, de Montbron, beau-frère de Guy. 1469, Régnaud de Sainte-Maure et Pérette Marchand, seigneurs et dame de Jonzac, S. Seurin et Chenac, etc., étant décédés, leur succession se partagea par acte du 17 juillet 1469, entre leurs enfants. S. Seurin, Chenac et tout ce qui dépendait de Chenac, comme La Brousse et autres lieux, échut à Marguerite de Sainte-Maure. ****

1480, Jean de Coulonge, écuyer et Marguerite de Sainte-Maure, sa femme, se disent seigneurs de Saint-Seurin, Chenac, La Brousse, la viguerie de Mortagne. 1534, Marguerite de Sainte-Maure, épouse décédée de Guillaume de La Mothe-Fouqué, laissa plusieurs enfants qui partagent sa succession, le 31 décembre 1534. L'un d'eux, Jean de La Mothe-Fouqué, seigneur de Chenac, eut la paroisse de Chenac, le petit Chenac, etc. 1578, Charles de La Mothe-Fouqué, son fils, écuyer, seigneur de Chenac, époux

---

* Minutes du greffe de la justice de paix de Cozes.

** ARCH. HIST. DE LA SAINT. ET DE L'AUNIS, t. III, p. 283.

*** HIST. GÉNÉALOG. DE LA MAISON DE FRANCE, t. II, p. 560

**** Titres manuscrits appartenant à M. le baron de Saint-Surin.

de Elisabeth de La Cassagne, père du suivant. * 1630, Henri de La Mothe-Fouqué, chevalier, baron de Saint-Seurin, seigneur de Chenac, etc., qui vendit, le 6 avril 1630, la seigneurie de Saint-Seurin et viguerie de Mortagne et de Chenac au suivant. 1630, Jean Bretinauld, baron de Saint-Seurin, seigneur du Pampin, Plassay et Chenac.

Louis XIV, on le sait, avait organisé en 1702, une compagnie de canonniers, gardes-côtes de l'Océan, destinée, comme son nom l'indique, à garder les côtes. On trouve un souvenir de cette compagnie de 1756, dans un carnet ayant appartenu à M. du Repaire, et contenant la liste des hommes qui formaient les divers bataillons de cette milice.

Voici la liste pour Chenac: *Sergent:* Pierre Bouillon. *Canonniers :* Pierre Moreau, 28 ans ; Pierre Lucazeau, 25 ans ; Pierre Guillot, 28 ans ; Mathurin Binet, 25 ans ; Jean Ouvrard, 18 ans ; Jean Bonneau, 24 ans ; Pierre Moreau, 25 ans. *Gardes-côtes :* Jean Amblard, 25 ans ; Pierre Guérineau, 17 ans ; Pierre Mossion, 19 ans ; Jean Clémenceau, 20 ans ; Pierre Pellisson, 18 ans ; Etienne Picolet, 25 ans ; Pierre Jousset, 17 ans.

La paroisse de Chenac, comme celles de Mortagne, Saint-Seurin et autres, avait des droits d'usage, pacage et pâturage dans les bois appelés Bois Rigaud, faisant partie d'une ancienne forêt qui couvrait le territoire de plusieurs de ces paroisses. Ces bois sont aujourd'hui connus sous le nom de *Landes de Madion.* En effet, ils étaient une dépendance de l'abbaye de ce nom.

En 1457, l'abbé de Madion et ses religieux qui possédaient le dit bois, y concèdent aux habitants de la châtellenie de Mortagne, moyennant deux sols tournois de rente par feu, un droit de pâturage « des bêtes grosses et menues » avec faculté de s'approvisionner de toutes sortes de bois. L'abbé ne se réservait que le droit d'y nourrir « deux cents porcs. » Ce droit fut toujours exercé jusqu'en 1769, mais alors le prince Camille Louis de Lorraine, sire de Pons, seigneur de la principauté de Mortagne, prétendant que ces bois dépendaient de sa seigneurie, et voulant conserver ses droits, demanda le triage et cantonnement du Bois

* Titres manuscrits appartenant à M. le baron de Saint-Surin.

Rigaud, pour en jouir séparément. Les habitants des paroisses intéressées consultés s'y opposèrent.

Nous le constatons notamment dans un acte capitulaire dressé par le notaire Perrinet, le 16 juillet 1769, à Chenac. * La proposition fut soumise à une enquête devant le grand maître des eaux et forêts de France, où les paroisses intéressées devaient fournir leurs dires et moyens.

Les habitants répondirent qu'en effet ces landes étant une dépendance de l'abbaye de Madion, elles n'étaient point propres à la principauté de Mortagne ; et que les abbés et religieux de Madion leur avaient accordé le droit de pacage, chauffage et glandage, moyennant deux sols par feu ; qu'à la vérité, si cette redevance avait été engagée, en 1580, pour payer les impôts ecclésiastiques, la propriété de ces landes appartenait toujours aux abbés de Madion.

Ce qui avait engagé les princes de Mortagne depuis 1530 à réclamer le triage et cantonnement des landes, c'est qu'à la suite de la cession de cette redevance de deux sous par feu à Jacob Assaneur, celui-ci recéda cette même redevance au prince de Mortagne, à qui elle fut rachetée par la suite.

Les princes qui ont possédé Mortagne se sont toujours crus propriétaires des landes, dites de Madion ; de là de nombreuses tentatives et procédures pour s'en rendre maîtres.

A l'heure actuelle, les descendants de ces princes représentés par le prince Louis-Antoine-Benjamin-Marie de Rohan Rochefort ont été déboutés de leur demande par arrêt du 8 juillet 1878 **.

La grande révolution, qui changea toutes les institutions,

---

* Cet acte reproduit presque en entier dans les ARCHIVES HISTORIQUE DE SAINTONGE ET D'AUNIS, t. I. p. 372, dit que Jean Rocher s'adressant à bon nombre d'habitants de Chenac « leur a dit et remontré hautement et intelligiblement devant nous dit notaire et tesmoins que monseigneur le prince de Camille Louis de Lorraine, sire de Pons, chevalier des ordres de sa majesté et lieutenant général de ses armées, seigneur de la terre et principauté de Mortagne, en cette dernière qualité, a présenté sa requête en conseil d'Etat du Roy et demandé qu'il lui fût permis de faire cantonner les landes et bruyères vulgairement appelés de Madion..... » (actes de Perrinet, notaire royal à Cozes.)

** GAZETTE DES TRIBUNAUX du 12 juillet 1878.

modifia l'administration civile de Chenac. Augustin Jossand, fut agent et Louis Guertin, adjoint.

Le 25 pluviôse, an IV (14 février 1796) tous les fonctionnaires du canton de Mortagne se réunissent au chef-lieu pour célébrer la mort de l'infortuné Louis XVI. « Un discours énergique est « prononcé par le commissaire du Directoire, dans lequel il fait « sentir d'une manière non équivoque les motifs qui ont déter- « miné cette célébration. » La cérémonie finit par « le serment « de haine à la royauté.... » *. Ne soyons pas étonnés si quelques fonctionnaires, dans leurs sentiments de respect pour cette royauté, ne veulent pas se rendre parjures et donnent leur démission, comme le fait Auguste Jossand, le 18 ventôse suivant. (8 mars).

Les dîmes et terrages abolis ne dispensèrent point la commune de payer des impôts. L'administration cantonale occasionnait des dépenses. Chenac payait, pour sa portion, 82 livres 6 deniers 9 sols, chaque année. Les autres impositions avec 3 sous additionnels par livre s'élevaient annuellement pour Chenac à 7373 livres 17 sols 10 deniers. Enfin des mandats au cours forcé remplaçant l'argent, furent créés et mis en circulation. Nous avons relevé pour le canton, la somme énorme du numéraire remplacé par ces mandats. Pour Chenac seulement les mandats de 4 livres 10 sous, de trente sous, et de 1 livre, pour l'an IV, s'élevaient à 2325 livres.

Il reste, comme souvenir de cette époque, une frairie qui a été créée le 10 prairial, an IV (29 mai 1796) et qui se tient encore chaque année tant bien que mal.

Le recensement général fait l'an VII (1799) constate qu'à Chenac, il y avait 833 habitants **. Aujourd'hui on en compte 736. Signe des temps !

Besne et ses seigneurs. — Du logis de Besne, il reste encore le principal corps de bâtiments couvert de tuiles plates, sans architecture particulière. De grands fossés entouraient le jardin et les dépendances ; ils sont en partie comblés. C'est là, dans ces fossés, que se tenaient, le jour, les prêtres cachés à Besne, en

* Registre du temps, déposé aux archives de la mairie de Mortagne.

** Registre cité.

1793, par M. Durepaire, qui paya de sa vie son généreux dévouement.

En 1314, Gombaud Maynard, de Briaigne, devait annuellement et pour son fief, à l'abbé de Madlon 10 sols de rente. Ce dernier les cède à Foucaud d'Archiac, viguier de Mortagne, dans une transaction du 16 Décembre 1314. * 1489, Jacques d'Estouville, chevalier, seigneur de Besne, baron d'Ivry, Prévôt de Paris qui maria son fils Charles, avec Gilette de Coétivy. ** 1490, le seigneur de Briaigne, rend hommage le 12 août 1490, pour le maine de Besne, en la paroisse de Chenac ». *** 1503, Gilles de Puy-Rigaud, possédait la seigneurie de Besne ; il en fait hommage dans un dénombrement du 10 octobre. 1631, Jacques Jolly, seigneur de Besne en partie, baron de Salles, marié à Marie de Villadon, etc., à Bénigna de Marbœuf, mort à Bordeaux en 1644 ****. 1631, Jean Guinot, écuyer, sieur de Beaupréau et de Besne en partie. ***** 1649, Nicolas Dubois, écuyer, sieur de Besne et de Barzan, époux de Marie de Cerétani, décédé avant 1696. ****** 1655, Charles Dubois, écuyer, sieur de Besne, fils de Nicolas Dubois, qui précède, baptisé le 5 juillet 1655. ******* 1693, Pierre Jolly, écuyer, sieur de Besne, capitaine au régiment de Soissons, sieur des Salles de Rioux, Piballier, le petit-Fléac, fils de Jacques Jolly, plus haut nommé. Il avait, épousé Jeanne-Elisabeth *d'Estaffe*.******** 1720, Gabriel de La Croix, écuyer, sieur de Besne, époux de Bénigne de Cumont ; il était fils d'autre Gabriel de La Croix, écuyer, sieur Du Repaire, et de Marie Dubois.********* 1723, Elie de Beaupoil, écuyer, seigneur de La Guillarderie, Mareuil, Saint-Rémi, Besne en partie, etc., marié en 1708 à Suzanne Pelletant. ********** 1723, Jean de La Croix, écuyer,

* Arch. hist. de la Saint. t. I, p. 355.
** Manuscrit de Dom Fonteneau, page 610, vol. 39.
*** Inventaire après décès de Guy de la Motte en 1539.
**** Manuscrit p. titres de M. le baron de St-Surin.
***** Gén. des Jolly, par M. Joly d'Aussy, inédite.
****** Minutes de Marchais, notaire à Cozes.
******* Registres catholiques de Chenac.
******** Minutes de Marchais, notaire à Cozes.
********* Minutes de Bargignac, notaire, à Cozes.
********** Minutes de Marchais, notaire à Cozes.

sieur de Besne, époux de Bénigne-Julie de Cumont, père et mère de Jean-Thimotée, ci-après. * 1747, Jacques Bernard, écuyer, sieur des Rivières, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers, pensionné au régiment de Beauvoisis, seigneur de Besne et des Salles de Rioux en partie, etc., époux de Marie Jolly. ** 1756, Jean Thimotée de La Croix du Repaire, chevalier, seigneur de Besne, et ancien capitaine au régiment de Cambis, marié par contrat le 31 janvier 1750 à Hippolyte de Luchet. Il eut pour dot le logis de Besne. *** 1766, Michel-Alexandre Bernard des Rivières, écuyer, prieur de Couture, en Angoumois, seigneur de Besne, des Salles de Rioux, etc., demeurant à La Richarderie, paroisse de Saint-Seurin. ****

Saint-Denis. — Si on s'en rapporte à la *Chronique de Turpin* ***** dont le récit a le mérite d'être assez fidèle sur la position géographique des lieux, Charlemagne au VIIIe siècle serait venu à Mortagne où se trouvaient les Sarrazins. Il bâtit l'église de Saint-Denis et y mit des corps saints et autres reliques qu'il place entre l'autel et une petite porte de l'église. Comme il n'y a pas d'autre Saint-Denis près de Mortagne, on peut se demander si l'église dont il s'agit n'était pas à la place du logis qui porte ce nom. Aujourd'hui un château élégant vient d'y être construit. Il a remplacé la métairie noble d'autrefois, dont voici les possesseurs : 1568, Jean Jolly, sieur de Saint-Denis, greffier en l'élection de Saintonge, seigneur de Chadignac, près Saintes. ****** 1631, Jacques Jolly, seigneur de Besne, père de Pierre et Suzanne Jolly, ci-après. Il possédait Saint-Denis en 1631. ******* 1633, Charles Jolly, sieur de Boyssais en Touraine et de Saint-Denis, père probable de Charles Jolly, ci-après. ******** 1690, Suzanne

* Minutes de Marchais, déjà citées.

** Minutes de Gaborit, notaire à Mortagne.

*** Minutes de Perrinet, notaire à Cozes.

**** Minutes de Viaud, notaire à Cozes.

***** Paris, imprimé par Régnauld Chaudière, 1527.

****** Documents sur la ville de Saintes, par M. Eschasseriaux, p. 262.

******* Manuscrits 487.

******** Gén. des Jolly, par M. Joly d'Aussy, inédite, et minutes de Marchais, notaire à Mortagne et St-Seurin.

Jolly, mariée à Henry Rolland, seigneur de Laudonnière, veuve avant 1690 ; morte à sa métairie de Saint-Denis, sans postérité * le 9 octobre 1700. 1692, Suzanne Jolly, mariée le 21 juin 1669, à Jean Pelletant, conseiller du roi en l'élection de Saintes, décédé avant 1686, possédait Saint-Denis ; elle se remaria à Jacques Pichon, dont elle était veuve en 1707. 1693, Pierre Jolly, écuyer, sieur de Besne, des Salles de Rioux, Piballier, le Petit-Fléac, Saint-Denis, capitaine au régiment de Soissons, fit l'état de Saint-Denis, comme nouveau possesseur, après sa sœur Suzanne, sus-nommée, en 1693. ** 1710, Charles Jolly, sieur de Saint-Denis et d'Esneau, marié à Judith André,*** veuve en 1714. 1720, Henry de Bretinauld, chevalier, seigneur, baron de Saint-Seurin, époux de Angélique de Verteuil, possédait Saint-Denis. 1723, Henriette-Céleste de Bretinauld, épouse de M. Henri-François d'Asnière, écuyer, demeurant à Saint-Denis ; elle le reçut en partage le 30 septembre 1723, avec la métairie des Housme et le moulin de Chauvignac. 1748, Henri-Paul d'Asnière, chevalier, seigneur de Chauvignac, de Saint-Denis, etc., épousa, en 1743, Marie-Anne d'Asnière, sa cousine. 1752, Léon d'Asnière, chevalier, seigneur de La Chapelle, Chauvignac, Saint-Denis, etc., né le 30 décembre 1752, capitaine au régiment d'Agénois, le 4 juillet 1784. ****

SAINT-RÉMI. — Cette gentilhommière, placée sur le point culminant d'une colline, est située à 3 kilomètres de Chenac. Il ne reste de l'ancien manoir que le porche surmonté d'un pavillon carré, couvert de tuiles plates. Toutes les autres dépendances ont été démolies par les nouveaux propriétaires qui les ont remplacées par de modernes constructions.

On trouve comme seigneurs de Saint-Rémi : en 1669, Jean Pelletant, sieur de Saint-Rémi, président en l'élection de Saintes, marié le 21 juin 1669, à Suzanne Jolly ; cette dernière épousa en secondes noces Jacques Pichon, écuyer, sieur de Magésie, président d'honneur au siége de Saintes, dont elle était veuve en

---

* Minutes de Marchais, déjà citées.

** Minutes de Marchais, déjà citées.

*** Généalogie des Jolly, déjà citée.

**** GÉN. DES SIRES DE PONS, p. 84.

1707, * comme nous l'avons dit. 1710, Pierre Blanc, sieur de Saint-Rémi, avocat, demeurant à Saintes. 1714, Elie de Beaupoil, chevalier, seigneur de La Guillarderie, Mareuil, Saint-Rémi et autres lieux, marié le 1er mai 1708, à Suzanne Pelletant, veuve de Louis de Livenne et fille du précédent. ** 1754, Michel-Alexandre de Beaupoil, écuyer, seigneur de Saint-Rémi, né le 29 septembre 1712, fils du précédent. Alexandre de Beaupoil, son fils. Jacques de Beaupoil, Saint-Aulaire, écuyer, baptisé à Chenac, le 15 novembre 1744, seigneur de Saint-Rémi et autres lieux. 1789, Pierre-Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Saint-Rémi, le Petit-Fléac et autres lieux, capitaine de grenadiers au régiment de Beauvoisis, etc. ***

Le titre de Saint-Aulaire que prirent les de Beaupoil, paraît avoir été usurpé, ainsi que le certifie le curé de Chenac, Guinot de Châtelard, par une déclaration du 1er décembre 1754, **** insérée dans les registres de la paroisse de Chenac.

---

* Généal. des Jolly, par M. Joly d'Aussy, inédite.

** Registres catholiques de Chenac. — Voir BULLETIN RELIGIEUX de La Rochelle, 13e année, n° 16, p. 186, qui cite parmi les signataires de deux actes de mariage un Jérémie Mac-Mahon. L'un de ces mariages est celui de Jean-Timothée de Cumont, écuyer, seigneur des Sales, de la paroisse de Saint-Fort, avec Suzanne de Beaupoil.

*** Minutes de Simon, notaire à Cozes.

**** COPIE DES REGISTRES DE CHENAC : « Je soussigné, prêtre, curé de la « paroisse de St-Martin de Chenac, certifie que le sieur Michel-Alexandre de « Beaupoil, écuyer, seigneur de St-Remis, m'a surpris par son faux exposé, « pour l'extrait de baptême du sieur Alexandre de Beaupoil, son fils, qu'il « m'a prié de lui donner, en me faisant ajouter au nom de Beaupoil, SAINT-« AULAIRE, nom qu'il a usurpé, l'ayans seu du depuis par la renommée et au « surplus, qu'il m'a fait ajouter le nom de St-Aulaire et à tous ses enfants « que j'ay baptisés, avec extrait de baptême. Mais n'ayans seu qu'après tous « les extraits de baptême qu'il a eu l'adresse de me faire donner, profitans « de la bonne foix ou j'étais que mes prédécesseurs n'avaient ni ajouté le « nom de Saint-Aulaire à celui de Beaupoil, par leur préoccupation ou né-« gligence, chose qu'il m'a fait entendre ; je me rétracte donc absolument, « entièrement, pleinement du nom de Saint-Aulaire qui est le nom qu'il a « emprunté en me faisant entendre qu'il avait droit d'avoir, par ses faux « exposés, je l'ai cru, mais je le dénonce, et foy doit être ajouté.

« A Chenac, le 1er décembre 1754.

« Guinot, curé de Chenac »

CHAUVIGNAC. — Une source abondante qui a dû fixer l'attention des premiers habitants de notre contrée existe au lieu appelé Chauvignac, et donne naissance à un cours d'eau qui alimente le moulin à eau des Monards.

Autrefois boisés, les coteaux environnants formaient un amphithéâtre de verdure au pied duquel la source s'échappe avec rapidité.

Dès l'an 1300, un moulin existait sur le cours d'eau, près de la source de Chauvignac. Et il y a quelques années en réparant le moulin on retrouva une vieille meule et divers ustensiles anciens.

Du reste les hommages rendus à partir de 1300 établissent l'antiquité de ce moulin.

Chauvignac avait une importance assez grande, puisque le seigneur y avait son hôtel dont les aveux font mention. Il dépendait de la principauté de Mortagne et fut vendu en 1337 avec tous les droits de justices, revenus et territoires de la seigneurie de Saint-Seurin et de la paroisse de Chenac, à Adhémar ou Aymar d'Archiac, seigneur de Saint-Seurin, par Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay.

Voici ce qu'en disent nos archives, extraites d'un inventaire manuscrit de 1539: 1300, une vieille lettre en parchemin contenant aveu ou dénombrement du moulin et maine de Chauvignac, scellée 1348. Deux hommages en parchemin faits par Jean Fradet et Guillaume Fradet, pour raison du domaine et héritage de Chauvignac, l'un en date du vendredi auparavant

---

A la suite d'un acte du 24 décembre 1740. on trouve cette autre note :

« Nota. Que le seigneur de Beaupoil avait eu la précaution, la suptilité de « me faire donner son extrait de baptême, et sur le registre, le nom de St- « Aulaire, n'y étant point, il m'allégua les raisons de l'autre part énoncées « et je me déterminai à luy donner le nom de St-Aulaire, d'un moine, prieur « de Biron, nommé Saunier, depuis Martin, qui écrivit lui-même l'extrait de « baptême et me le fit approuver, et qu'aux sollicitations de ma mère gagnée « par le dit sieur de Beaupoil, et par ce Saunier, puis Martin, et dès lors le « dit sieur de Beaupoil prit le nom de St-Aulaire, au lieu de LA GUILLARDERIE (métairie d'Arces), nom de son père que j'ai découvert en feuilletant « les registres et on le trouvera au registre de 1708, et lui a été baptisé en « 1712. »

la fête Saint-Mathieu 1348. L'autre en date du mardi auparavant la fête Saint-Barnabé 1390. Scellés en cire verte, attachés ensemble. 1495, hommage fait par Jean Fradet à Aymard d'Archiac, pour raison de l'hôtel de Chauvignac et autres choses y mentionnées en date du jour de Saint-Laurent 1495. Aveu ou dénombrement fait par Guillaume de La Mothe, tuteur de Marie, fille de feu Robert de La Mothe, à noble homme Aymard d'Archiac, chevalier, seigneur de Saint-Seurin, du fief de Chauvignac, et autres choses y contenues dont la date est effacée.

Postérieurement, Chauvignac fut une dépendance de la seigneurie de Saint-Seurin qui appartenait alors aux de Sainte-Maure.

En 1522, Guillaume de La Mothe, seigneur de Saint-Seurin, rachète les rentes du moulin de Chauvignac, moyennant 200 livres tournois. * En 1705, le moulin de Chauvignac et ses dépendances sont affermés par Henry de Bretinauld, baron de Saint-Seurin, moyennant 183 boisseaux de blé, méture, et 2 boisseaux tels qu'ils se récoltent. ** Les affaires allaient mieux en 1716; le fermier payait annuellement 32 quartières de blé, 183 quartières de blé méture, un cochon de 15 livres, 6 chapons, 6 pirons, 6 canets, 8 livres de brin de chanvre. ***

Après le décès de Henry de Bretinauld, Chauvignac échut en partage, en 1723, à Henriette Céleste de Bretinauld, épouse de Henri François d'Asnière, écuyer, seigneur de Saint-Denis La Chapelle, etc., et fut ensuite possédé en 1743, par Henri Paul d'Asnière, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Chauvignac, Saint-Denis, La Chapelle, etc., époux de Marie-Anne D'Asnière, sa cousine; en 1784 par Léon D'Asnière, chevalier, seigneur de La Chapelle, Chauvignac, Saint-Denis, capitaine au régiment d'Agenais, né le 30 décembre 1752.

E. JOUAN.

---

* Inventaire déjà cité.

** Minutes de Suire, notaire à Cozes.

*** Minutes de Rivalland, notaire à Cozes.

*** Ferme manuscrite du moulin.

***** Gén. des sires de Pons, p. 84.

Notes sur les Maladreries ou Léproseries de l'arrondissement de Jonzac

(Lues à la séance du 26 Juillet 1883)



Le résultat si plein d'intérêt et si riche en découvertes de précédentes et intelligentes excursions m'a donné l'idée de fournir à mon tour, mais pour l'arrondissement de Jonzac, un thème à de nouvelles investigations archéologiques. A cet effet, je n'ai eu qu'à faire appel aux traditions populaires et légendaires, aux monuments historiques et lapidaires de la région.

Il y a, dans l'arrondissement de Jonzac, quelques oratoires, partie encore debout, partie ruinés, ou à peu près, tous portant un nom distinct, qui révèle une origine commune. Chose singulière ! Ces chapelles délabrées s'élèvent en dehors des centres populeux, aux portes des villes ou des bourgades, comme si l'on avait voulu les éloigner de toutes les autres habitations. On y célébrait le service divin ; cela est évident ; mais quels étaient les fidèles appelés à y prier Dieu ? Voilà ce que le touriste se demande en rencontrant de ces oratoires solitaires sur le territoire des communes de Jonzac, Réaux, Chepniers, Montlieu, La Garde, Mirambeau.

L'histoire et la tradition sont ici d'accord. Les oratoires dont il s'agit ont été construits dans le voisinage d'un hôpital affecté aux malheureux atteints de la lèpre ou *ladrerie* importée d'Orient au temps des croisades. * Pour éviter la contagion, l'hôpital était en dehors du chef-lieu des villes ou paroisses. Une chapelle ordinairement dédiée à saint Lazare était l'annexe indispensable de cet asile de la charité.

Sans plus d'explication, je vous invite, Messieurs, à me suivre dans ma petite excursion ; nous y trouverons des vestiges de chapelles ayant appartenu à des hôpitaux de lépreux dont le souvenir seul est resté.

Aux limites de ma paroisse (Saint-Simon-de-Bordes), sur le territoire du chef-lieu de l'arrondissement, apparaît l'humble et

---

* Voir DISSERTATION, de notre collègue, SUR LA LÈPRE, 1879.

hélas ! bien déformée chapelle de la *Maladrerie* ou des ladres ; ce n'est plus, en effet, qu'une autre étable de Bethléem ; elle mesure environ 8 mètres sur 6 et s'oriente du levant au couchant. Sa fondation ou plutôt sa reconstruction, à en juger par l'inscription gothique qui se lit au frontispice de la porte d'entrée, remonterait à *l'an mille quatre cent quatre-vingt-un* ; toutefois l'hospice placé au dessus et y attenant existait déjà. On y a découvert plusieurs tombeaux taillés dans le roc même. On peut au reste pour plus de détails sur ce petit oratoire recourir aux études historiques du regretté Pierre-Damien Rainguet, p. 190.

Cette dénomination de Maladrerie s'appliquant à la chapelle et au lieu même où elle s'élève nous révèle clairement l'origine et le but de cette fondation, en même temps qu'elle peut nous servir de principe de solution pour bien d'autres cas analogues.

Une croix en pierre d'assez grande dimension, mais sans sculptures, se voyait en face, de l'autre côté de la route de Montendre ; il n'en reste plus que la base et le sommet.

A trois kilomètres de Jonzac et du chef-lieu de la commune de Réaux dont elle fait partie, près de la route départementale, n° 19, d'Archiac à Jonzac, nous avons à visiter l'intéressante chapelle dite de l'hôpital, vulgairement *l'hôpitau*. Ce curieux et antique petit monument, dépendance de la propriété de M. Flornoy, ancien président du tribunal civil de Jonzac, est transformé, à cette heure, en bâtiment de servitude. Il présente dans son ensemble, le style roman et, en particulier dans sa fenêtre principale à l'Orient, formant trois compartiments murés, avec ses deux pilastres ; tel qu'il est, il mesure 2 mètres 65 c. de hauteur sur une largeur à peu près égale ; il est surmonté d'une simple et moderne charpente ; sans nul doute les murs de la nef ont été rasés (à une date relativement assez récente) comme il est facile d'en juger par la vue des colonnes encore assez bien conservées de l'abside et offrant à leur sommet un commencement de cintre parfaitement dessiné.

La dénomination bien significative de cette petite localité, et son complet isolement au milieu de la plaine immense et en partie stérile de la *Grand' Vaux* ne peuvent que conclure en faveur de sa primitive destination.

Continuant notre exploration et toujours dans les limites du même arrondissement, nous arrivons à Chepniers, sur la route de Montendre à Montlieu. Là, à 200 mètres environ à l'ouest de l'antique et remarquable église de cette paroisse, se rencontrent quelques pierres tumulaires avec les fondements d'un édifice religieux. Nous sommes presque à la source ferrugineuse de *La Livenne* et au lieu appelé les prés de la *chapelle*, distant d'un kilomètre à peine du moulin à eau de l'*hôpital*. Chepniers, fut autrefois le siège d'une commanderie de l'ordre de Malte, qui y eut une maladrerie.

Sur la même route et à moins d'un kilomètre de La Garde de Montlieu, vis-à-vis d'une maison isolée, au lieu appelé *Le Clarc* ou *Le Clair*, on découvre de nombreuses ruines en partie enfouies; là même, au rapport de la tradition, s'élevait la chapelle dite de Saint-Lazare, patron des lépreux et léproseries. Le soin en était confié aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. *

La tradition fait en outre mention d'une autre Maladrerie située au bas de La Garde en se rapprochant de Montlieu ; il n'en reste nul vestige et la maison qui en tient la place est sans caractère. Cette Maladrerie (*Malladrye*), ajouterons-nous, conférait à ses habitants ou gardiens, et en raison sans doute des soins qu'ils prenaient des malades et de l'établissement, entr'autres privilèges, les exemptions de dîmes, tailles et autres charges publiques. Par suite d'une taxe indûment portée au rôle par l'agent du fisc, réclamation fut faite par les ayants droit ; de là l'acte capitulaire qui sous la présidence du notaire et du *Sindicq* perpétuel du lieu et en présence des notables de la paroisse donne plein droit aux plaignants et confirme les privilèges de temps immémorial accordés à la dite Malladrye. Cette assemblée générale, d'après les termes du manuscrit que je tiens d'une main obligeante, eut lieu le ***second jour du moys de septambre mil sept cent trois environ les dix heures du matin estant au devant la grande et prinsipalle porte de l'églize de la parr. de Rocq de Montlieu élection de Xainte a issue de messe.***

---

* En ce même lieu se tenait, il y a peu d'années, la première semaine de septembre, la frairie même de La Garde. On sait que le MARTYROLOGE fête saint Lazare, patron de Marseille, le 31 août.

Je pourrais encore mentionner pour mémoire, sur la route de Saint-Genis à Mirambeau, une autre chapelle, certes bien délabrée, sise au milieu du village de La Bergerie, commune de Consac ; elle était placée sous le vocable de saint Lazare et possédait un vieux tableau de cet heureux contemporain et ami de Notre Seigneur Jésus-Christ, * double témoignage qui rappelle un établissement dans le genre de ceux que nous avons déjà indiqués.

Sur le territoire de Mirambeau, près de la route qui conduit à Allas-Bocage par Civrac, se voit également un petit oratoire dit de la *Commanderie* et bâti sur l'emplacement d'une ancienne chapelle au revenu fixe de cent livres d'après le *Pouillé* d'Alliot de 1648. Cette chapelle, nous avons tout lieu de le croire, était attenante et exclusivement affectée à un hôpital de lépreux ou léproserie.

L'abbé F. LETARD.

VARIA

SOMMAIRE. — 1o Chronique trimestrielle ; — 2o Fouilles et découvertes : *Barzan, Chenac, Fontcouverte, Juicq* ; — 3o Restaurations ; — 4o Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 5o Epigraphie ; — 6o Réponse : *Le fief des Réaux ;* — Question : *Guy de Torettes, évêque de Saintes ;* — 7o Nécrologie ; — 8o Errata.

A la séance du 29 janvier, la prochaine excursion a été fixée au 23 avril dans l'arrondissement de La Rochelle. Lectures : *Divers documents sur Pons*, par M. l'abbé Valleau ; *Les scories*, par M. l'abbé Cazaugade. M. Vallée a communiqué une statistique de la paroisse de Fontcouverte, au commencement du XVIIIe siècle. Admission de correspondants : MM. l'abbé Henri Boursaud, curé d'Ecurat ;

* Si saint Eutrope de Saintes est le même que Saint Eutrope d'Orange, comme le croyait l'estimable auteur des ETUDES HISTORIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE JONZAC, l'apôtre de la Saintonge aurait connu Saint Lazare. A Saintes, il y avait le SACELLUM SANCTI LAZARI. C'était la Maladrerie de Saint-Eutrope, sur la route de Pons. Dans le reste de la région, comme dans l'arrondissement de Jonzac, le culte de Saint Lazare était aussi en honneur. Aujourd'hui quelle église ou chapelle du diocèse est sous ce vocable? Il est vrai que les lépreux ou ladres, devenus fort rares, n'ont plus d'asiles spéciaux parmi nous, comme l'exigeaient les mœurs et les lois de nos pères, au moyen-âge. E.

l'abbé Auguste Germain et l'abbé Prosper Ruault, professeurs à Saint-Jean-d'Angély.

— Le *Polybiblion*, de décembre 1884, mentionne avec éloge notre *Recueil* d'octobre, et notamment les travaux de MM. Caudéran, Vigen et Fellmann, ainsi que l'importante publication de pièces données par le vicomte Guy de Bremond d'Ars (*Conférences de Saint-Brice*).

— M. V. Barraud, de Cognac, s'est plaint dans le *Rappel Charentais*, du 15 février, qu'une lettre au Président de la commission des arts était restée sans réponse et que des notes envoyées à notre *Recueil* avaient été imprimées dans le *Bulletin* d'une « société voisine. » M. le Président déclare qu'il n'a absolument rien reçu de M. Barraud, ni lettres, ni notes. Il y a là évidemment erreur de la poste. Nous prions nos correspondants d'écrire très lisiblement les adresses des lettres qu'ils nous écrivent; c'est fort important. Des publications de sociétés, avec lesquelles nous sommes en correspondance, des ouvrages envoyés par le ministère ne nous sont pas parvenus, par exemple certaine livraison du tome II du *Répertoire des travaux historiques* qui adressée au siège de la Société le 29 février 1884, n'a pas su trouver le domicile du Président. Nous attendons encore cette livraison.

*
* *

La Commission a reçu: *Annales du musée Guimet*, t. VII; Paris, Ernest Leroux, 1884. — *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie* 1884, nº 4, qui, p. 383-443, publie, de M. Maurice Faucon : *Documents inédits sur l'église de la Chaise-Dieu*, trouvés à la bibliothèque du Vatican, et d'après lesquels l'auteur cite une description complète du tombeau du pape Clément VI. Parmi les quarante-quatre personnages rangés comme une garde d'honneur autour du corps et de l'effigie du pape figure l'évêque de Saintes, Etienne de La Garde, dont M. Faucon dit en note, p. 421 : « Etienne de La Garde, oncle de Guillaume, promu à l'archevêché d'Arles après son passage à l'évêché de Saintes (1342-1351). Les bénédictins n'ont pas essayé d'identifier cet évêque de Saintes, *Stephanus de Gardia*, qu'ils appellent *Etienne de Gard*, avec l'archevêque d'Arles. L'abbé Briand, auteur d'une histoire de l'église de Saintes, s'en rapporte à la Gallia, et ne semble pas supposer qu'Etienne de Gard, disparaissant de Saintes, vers 1350, ait été transféré à un autre siège. Cette identification me semble pourtant à peu près certaine, d'autant qu'on ne sait pas du tout ce qu'était Etienne de Gard avant son avènement au siège d'Arles (Voy. Baluze, I, 988.) Etienne de La Garde était cousin de Clément VI; il avait deux frères, Bernard, seigneur de Pélissane, et le cardinal Géraud de La Garde, mort en 1343 (Baluze, ibid, I, 852) et p. 452, description d'une croix processionnelle à Saint-Jean Baptiste de Cordemais (Loire-Inférieure) où il y aurait figurés sur les deux quadrilobes des bras de la croix, du côté du crucifix « sainte Anne et un évêque, probablement saint Eutrope; » — *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre 1884. — *La mer et les huitres à Niort*, par M. J. A. Lételié; Melle, imp. Lacuve, in-8, 8 p. (don de l'auteur) — *L'église et la résidence épiscopale de Fontcouverte*, par M. l'abbé E. Vallée, extrait du *Recueil de la commission des arts*, 3e série, t. I, 1re liv., Saintes, imp. Hus, grand in-8º, 14 p. (don de l'auteur). — *L'œuvre d'un forestier poitevin, M. le comte de Vasselot de Régné, inspecteur des forêts*, par M. J.-A.

Lételié, (grand in-8°) 26 p. (don de l'auteur). — *Répertoire des travaux historiques*, de 1882, t. 2e, supplément-index; *idem*, de 1883, t. 3e, n° 2. — *Revue de la société des études historiques*, 4e série, t. II, 1884. — *Romania*, n° 52, t. XIII.

* * *

— M. le marquis de Dampierre a été réélu président de la société des agriculteurs de France.

— M. le comte Lemercier a été nommé président honoraire du comice agricole de Saintes et M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, vice-président de la ligue agricole de l'Ouest.

* * *

M. Nogués prépare avec soin la *Monographie* de Saint-Séverin, dont il a lu plusieurs fragments à la Commission. De nouveaux documents lui permettront de rendre son travail plus complet.

— L'île de Ré avait dans son sein des débris historiques en assez grande quantité, débris celtiques, romains, anglais, etc. Je constate avec tristesse que tous ces restes des siècles passés ont été ou volés ou pillés, ou détournés, ou vendus, ou détruits. Mon album qui contient trois cents sujets historiques de l'île de Ré, en conservera au moins le souvenir. Il y a cependant, là encore, des découvertes à faire. Pourquoi la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure n'aurait-elle pas un représentant dans chaque canton, qui aurait l'autorité près des maires pour surveiller, guider, collectionner toutes les découvertes locales?

Dr Kemmerer.

L'idée soumise par notre honorable collaborateur et collègue est excellente. Nous avions pensé depuis longtemps à son côté pratique; et l'institution des sous-inspecteurs cantonaux, prévue par l'article 6 du règlement, a pour but d'arriver en partie au résultat si utile que M. Kemmerer voudrait obtenir. Il y aura lieu, dans une prochaine séance, de discuter les moyens de donner suite à cette idée.

— La pierre signalée dans l'*Epigraphie santone*, p. 222, et relative à François Thévenin de Tours, sous-doyen et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, chanoine de l'église cathédrale de St-Pierre de Saintes, en 1585, est depuis deux ans en la possession de notre collègue, M. Laurent, Trésorier de la Commission des arts.

— Les 102 monnaies trouvées près d'Ecoyeux en 1881, communiquées à la Commission par M. l'abbé Braud, lui ont été remises, ces jours derniers. On se rappelle que la nomenclature en avait été dressée par M. le vicomte de Lestrange et que la municipalité de Saintes à laquelle on avait proposé d'en faire l'acquisition, a refusé de les acheter. (Voir *Recueil*, t. V, p. 307; t. VI, p. 11. 54, 91.)

— Un tumulus de la commune du Bois (île de Ré), n'existera bientôt plus, grâce à la liberté laissée aux prestataires d'en ramasser les pierres; ils usent et abusent de cette liberté; ils ont déjà brisé à coups de pioche une cella, etc. Travailleurs et conducteurs sont aussi indifférents les uns que les autres à l'égard de ce vénérable témoin d'une civilisation ancienne. Quand donc une bonne loi protégera-t-elle tout monument pouvant offrir un caractère historique?

Dr Kemmerer.

— « Une magnifique dalle funéraire d'un abbé des Petits-Chastelliers de Ré, nous écrit M. Kemmerer, vient d'être acquise pour le musée de La Rochelle. » C'est sans doute celle dont nous avons parlé dans la dernière livraison du *Recueil*, p. 37.

— Le *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 2e trimestre de 1884, paru au commencement de décembre et qui ne nous est pas parvenu, contient, p. 135, « une note de M. H. Thédenat, sur l'origine gauloise du nom d'Aunay de Saintonge. » (*Revue Poitevine*, du 15 janvier).

— Par suite du rapport de M. Servois, inspecteur général des archives et des bibliothèques, et conformément à l'avis de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, on va imprimer, aux frais du département, l'inventaire des archives communales de Saint-Jean-d'Angély antérieurement à 1790, dressé par M. Louis-Claude Saudau et révisé par M. de Richemond. Ces archives seront réunies dans une salle du nouvel hôtel-de-ville de Saint-Jean-d'Angély, réunissant toutes les conditions de sécurité et de commodité désirables.

* * *

Le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend, depuis l'arrêté du 12 mars 1883, une section des sciences économiques et sociales. Cette section, tenant à provoquer l'envoi de communications qui pourraient être insérées dans son « Bulletin » a résolu de soumettre à l'attention des travailleurs plusieurs sujets d'étude que M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts nous a transmis : 1o *Histoire d'un domaine rural*, en remontant aussi loin que possible, de telle façon que l'on pût suivre son histoire avant la révolution et depuis. On indiquerait le nom du domaine et celui de la localité où il est placé, son étendue et sa contenance actuelle, cultures, bétail, bâtiments, etc. ; les diverses modifications qu'il a subies ; ses propriétaires successifs, les baux et les divers systèmes d'amodiation, ses charges *réelles*, taille ou impôt foncier, dîmes ; ses charges *personnelles*, les impositions depuis 1789, les droits de mutation par décès ou entre vifs ; la condition matérielle des propriétaires ou tenanciers ou colons, leur genre de vie, leur alimentation, la disposition de leur demeure avec ses dépendances, etc. Consulter les livres de raison ou de compte, les actes de vente ou de donation, et surtout les inventaires après décès. 2o *L'état et la valeur de la propriété bâtie* : Description de la propriété entière bâtie et non bâtie ; modifications survenues ; série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donations, etc. ; valeur de la propriété bâtie ; impôts, charges et servitudes ; nombre des habitants de la maison, à diverses époques, et leur état social ; prix et conditions des locations de la propriété et durée des baux ; impôts et charges autres que le loyer, incombant aux locataires ; changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers, comme la construction de maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage. 3o *Effets économiques d'une nouvelle voie de communication*, comme la création d'un pont, d'une rue, d'une route, d'un tramway, d'un chemin de fer, d'un canal, d'un port. 4o *Etudier pour une région déterminée, les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le code civil.*

Fouilles et découvertes

BARZAN. — *Percuteurs ovoïdes, lames, couteaux.* — Il y a deux mois, sur le chemin ancien du Péré du Gua à Chandorat, à l'endroit appelé *Les justices de Barzan*, j'ai trouvé des percuteurs ovoïdes, aplatis, quelques-uns paraissant avoir fait un long usage. — Dans les pierres de prestation ramassées sur le Terrier du Fa et de La Garde, mêlées à de nombreux restes de marbres et de tuiles romaines, j'ai recueilli divers silex taillés, lames, couteaux, etc.

E. JOUAN.

Nous espérons que M. Jouan, à l'exemple de M. le baron Eschasseriaux, voudra bien nous donner quelques spécimens de ces silex pour le musée de la Commission.

CHENAC. — *Silex taillés.* — Dernièrement, j'ai rencontré aux Parpaillons, sur le territoire de Chenac, une boule ronde en silex noir taillé. J'en avais déjà rencontré une autre à La Vallade, près Rétaud et d'autres encore à Floirac et ailleurs. E. J.

FONTCOUVERTE. — *Sépultures anciennes* — Le 13 février, à cent mètres environ de l'église, dans un de ses bâtiments de servitudes, M. Gauvrit a mis au jour trois sépultures anciennes. Les ossements de la partie inférieure du corps avaient été dispersés et se trouvaient mêlés à la terre. La partie supérieure, surtout le crâne, occupait la place où elle avait été mise primitivement avec le reste du cadavre. Ces sépultures, taillées dans le roc, orientées suivant le rite chrétien, ne contenaient ni débris d'auges, ni inscription. Nous les croyons fort anciennes, sans pouvoir donner une date précise. Le cimetière actuel contigü à l'église, est à quarante ou cinquante mètres de cet endroit. Les bâtiments où a été faite la découverte appartenaient, dit-on, à la seigneurie. C'était là probablement qu'avant la révolution, on recueillait les dîmes dues aux évêques de Saintes, seigneurs de Fontcouverte E. V.

JUICQ. — *Chambre sépulcrale de l'époque néolithique.* — Cette sépulture a été trouvée dans la commune de Juicq, à environ 500 mètres à l'ouest de la Chaume, village où demeure M. Deschamps, notaire, au nord de la route d'Ecoyeux à Taillebourg, dans un champ qui joint au sud ladite route. C'est le propriétaire du terrain, un sieur Fougeroux, Louis, qui a fait la découverte. Le champ est tout couvert de pierrailles et m'a l'air d'avoir été un lieu de sépulture de l'époque néolithique. Il y reste environ 50 mètres cubes de pierres qui n'ont pas été encore enlevées pour servir de matériaux de pavage au chemin tout voisin d'Ecoyeux à Taillebourg.

La veille de Noël, le sieur Fougeroux s'avisa de démolir un « Chiron » et d'enlever les pierres pour cultiver la place. Le pauvre homme ne se doutait pas le moins du monde, ne connaissant point ces choses, que sous ce chiron se trouvait une chambre sépulcrale. Il démolit son chiron en en faisant le tour; toutes les pierres posées de champ et formant les parois latérales, ainsi que les pierres formant la couverture, furent brisées à coups de pioche et dispersées sans précaution. Tout en accomplissant son œuvre de destruction, il s'aperçut qu'il remuait des ossements assez bien conservés et comme pétrifiés par le temps : des tibias, des fémurs, des vertèbres, des dents, l'os maxillaire inférieur ; ce dernier morceau est tout ce qui reste de la tête ; il est plus que probable que si l'exhumation avait été faite avec soin, on aurait eu la plus grande partie des os qui forment le crâne. Mais le tout a été enlevé sans soin et il en reste encore plus de la moitié mêlée à la terre et à l'état de miettes.

Je dirai, avant d'aller plus loin dans mon compte-rendu, que cette chambre sépulcrale était placée sur un roc uni et un peu plus élevé que les terres avoisinantes. Les pierres des parois latérales et de la paroi supérieure formant la couverture étaient plates, de petites dimensions, et peu épaisses. Ce monument également de petite dimension était construit comme tous les monuments de cette nature : le défunt était couché du nord-ouest au sud-est : la tête au nord-ouest et les pieds au sud-est. Cette chambre mesurait 2 mètres 40 de long et 1 mètre 20 de large ; c'était donc un dolmen mais petit, fait à la façon des allées couvertes que nous voyons encore assez communément aujourd'hui. Avec le temps et par le poids de la grande quantité de pierres qui y avaient été apportées dessus, le monument formé de pierres peu épaisses, comme je l'ai déjà dit, s'était effondré.

Le sieur Fougeroux m'a dit ne point avoir trouvé de hache polie dans le tombeau, ce qui m'étonne un peu.

Voici maintenant d'autres renseignements que je donne sous toute réserve :

Le sieur Fougeroux m'a assuré que sa fille qui gardait ses moutons dans le champ même, étant venue le voir travailler, avait trouvé dans la terre qu'il remuait et dans laquelle étaient mêlés les ossements, quelques petites pierres trouées aux deux extrémités ; que lui-même s'étant mis à chercher plus activement en avait trouvé aussi.

Je les ai vues ; je vais essayer d'en faire la description. Elles sont au nombre de 16 et en serpentine d'un grain très fin, toutes polies. Il y en a 11 de forme ovale trouées aux deux bouts et ayant environ deux centimètres de longueur ; deux ayant la forme d'un triangle équilatéral d'environ deux centimètres de côté trouées à chacun des angles ; deux autres ayant la forme d'un triangle isocèle allongé, long d'environ trois centimètres avec une base d'un centimètre et demi ; ces deux dernières n'ont qu'un trou qui se trouve à leur sommet ; elles me paraissent représenter des pendeloques ; enfin un seul morceau carré creusé aux quatre angles et portant un dessin tout à fait remarquable et tout à fait caractéristique. Ce dessin représente un sauvage debout, nu, excepté à la ceinture, ayant la main gauche pendante et la main droite tenant à poignée un long bâton au haut duquel on voit représentée une espèce de hache. Les oreilles de l'individu paraissent décorées de larges pendeloques. Peut-être l'*artiste* qui n'a pas signé son chef-d'œuvre y a-t-il voulu représenter les pendeloques n'ayant qu'un trou et que j'ai décrites plus haut. Toutes ces petites pierres forment un collier à n'en pas douter. Cette dernière pierre serait donc un médaillon. Mais est-il authentique ? Voilà ce que je ne voudrais pas affirmer. * J'ai des objets faux qui viennent d'une *fabrique* connue dans le pays et qui sont si bien réussis ! Pour pouvoir assurer l'authenticité de ces objets, je voudrais les avoir trouvés moi-même.

Quant au tombeau, aux ossements, tout cela est authentique. Les os sont littéralement pétrifiés. Le sol sur lequel ils reposaient est essentiellement calcaire et aride, ce qui explique leur parfaite conservation. Ils sont démesurément longs. L'individu pouvait avoir

---

* Un de nos collègues qui a vu le collier en question, a aussi des doutes sur son authenticité, ou le croit tout au moins postérieur à l'époque néolithique.

deux mètres de haut. Quelques dents bien conservées m'ont permis de constater que ce devait être un jeune homme d'une vingtaine d'années.

Le collier et les ossements ont été vendus à M. Corps, de Cognac, amateur d'antiquités, par l'intermédiaire du sieur Grassiot, de Boimoreau, commune de Juicq, dont le nom a eu un certain retentissement, en 1883, à Saintes, et ailleurs.

Le sieur Fougeroux m'a raconté que son père et lui, 20 mètres plus bas, avaient démoli un chiron également situé sur un roc élevé et dans lequel il y avait aussi des ossements. Ce qui me porte à croire que l'assertion du sieur Fougeroux est vraie, c'est *que j'ai vu moi-même*, lors de ma visite, dans un long tas de pierres bordant un fossé qui limite le champ, beaucoup de pierres plates et peu épaisses qui ont dû servir de parois à une chambre sépulcrale ou à plusieurs probablement en tout semblables à celle qui vient d'être récemment découverte.

Dans le coin du champ, il y a encore un chiron qui n'a pas été enlevé et pas même touché ; je parierais gros qu'il renferme une sépulture. Du reste ce n'est pas la première fois qu'on fait de pareilles découvertes de plusieurs sépultures de l'époque néolithique dans un même lieu. P.-M. CLOUET.

Cette découverte est intéressante. Que de fouilles de ce genre révéleraient des faits curieux pour la science, si des amateurs intelligents comme M. Clouet, instituteur au Douhet, en étaient instruits et écrivaient le résultat de leurs observations ! Nous remercions M. Clouet de ce compte-rendu qui avait sa place marquée dans le *Recueil*.

Restaurations

MARENNES. — *Clocher*. — Le comité des beaux-arts vient d'allouer une somme de 10,000 francs pour réparations au clocher de Marennes. M. Rullier, architecte, membre de la Commission, est chargé, par le ministre, de l'exécution de ces travaux. Ce beau spécimen de l'art du XVe siècle dépend tout à la fois du ministère des beaux-arts comme monument historique classé et du ministère de la marine comme amer servant aux navigateurs.

BOURCEFRANC. — *Eglise*. — L'église de Bourcefranc, banlieue de Marennes, va recevoir aussi une complète restauration. Beaucoup ignorent que ce modeste édifice a été élevé, dans le temps, aux frais de Mme de Maintenon. Ajoutons que la cloche qui appelle les fidèles aux offices religieux est une épave de l'ancien temple protestant de Saint-Just, détruit en 1685, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. A. D'YVES.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

SAINT-PIERRE DE SAINTES. — Ajoutons de nouveaux détails à ce que nous avons écrit sur la cathédrale Saint-Pierre, *Recueil*, t. VIII, p. 43. M. Morisson, tailleur, nous a affirmé, devant témoins, avoir vu l'escalier par lequel on descendait sous l'église. C'était bien sous la coupole Notre-Dame. S'agissait-il d'un souterrain s'étendant sous une grande partie de la nef ? Etait-ce plutôt l'entrée d'un caveau contenant quelque sépulture ? A cet égard, les renseignements manquent. Quant à la légende du bateau au moyen duquel on allait

sous l'église, probablement pour réparer la base des piliers, elle n'a pas été inventée pour la circonstance. Nous en appelons volontiers au témoignage de notre collègue M. E. Jouan, qui, comme nous, autrefois, l'a entendu raconter. Au surplus, quelque jour il sera facile de vérifier les curieuses informations fournies par M. Morisson.

Les conférences de Saint-Brice et le pont sur la Charente. — M. D. A., dans l'article, fort élogieux du reste, qu'il consacre aux *Conférences de Saint-Brice* du vicomte Guy de Bremond d'Ars (v. *Bulletin des Archives*, janvier 1885, p. 131, 132 et 133), termine par cette observation : « Nous demandons à l'auteur la permission de relever une légère erreur de détail. Le pont sur la Charente dont la construction d'abord décidée fut ensuite interrompue, n'avait pas pour but de rendre plus facile la communication entre Cognac et Saint-Brice ; il devait être le théâtre même de l'entrevue, la Charente, d'après les conditions de la trêve, ayant été indiquée comme limite des cantonnements respectifs des deux armées. »

A notre tour rectifions le *rectificateur*. Pour s'épargner la peine de cette critique, il eût suffi à M. D. A. de lire au bas même de la page, la note de M. Guy de Bremond d'Ars (*Conférences de Saint-Brice*, p. 16), que voici : « Catherine de Médicis à Nicolas Pasquier, Cognac, 10 décembre 1586, Ms. Bib. nat. F. fr. 3301. — Nicolas Pasquier reçoit avis qu'il faut faire un pont « sur la rivière de *Creuze* (sic) pour passer au chasteau de Saint-Brice » et qu'il faut abattre du bois de chêne dans le grand parc le long de la rivière ». (Voir *Recueil*, t. VII, p. 401).

Catherine de Médicis savait mieux que personne, ce nous semble, à quoi devait servir son pont. Qu'en pense M. D. A. ? Il est vrai que par distraction elle écrivait *Creuze* pour *Charente*. Z.

Saint-Fort-sur-Brouage et Marie de Guip. — A la page 179 du numéro du 15 novembre 1883 du *Recueil*, t. VII, M. de la Morinerie, d'après un dessin relevé par le vicomte de Piolant dans le caveau des Comminges à Saint-Fort-sur-Brouage, a constaté que l'écusson ainsi reproduit n'était autre que celui de Marie de Guip, veuve de Charles de Comminges-Guitaut. Nous croyons devoir compléter ces renseignements sur Marie de Guip, par la publication de son testament dont certains passages pourront intéresser nos lecteurs.

1650. — 1er Mars. — Extrait du testament (reçu Limouzin, notaire à Saintes) de Marie de Guip, veuve de haut et puissant messire Charles de Comminges, chevalier, seigneur de Saint-Fort, Fléac, Léguille et autres places, maître d'hôtel ordinaire chez le roy, capitaine d'une compagnie au régiment de ses gardes, demeurant de présent en ceste ville de Saintes. — Elle veut être inhumée dans l'église de Saint-Fort auprès de son feu mari ; donne aux pauvres de Saint-Fort 300 livres et pareille somme au bout de l'an ; ordonne une messe par jour pour le repos de son âme, pendant la première année, en ladite église, et donne à cet effet au curé la somme de cent livres ; donne à la fabrique de ladite église de Saint-Fort, cinq aires de marais salans situés sur la rivière de Seudre ; au couvent des P. Récollets de la présente ville (Saintes) 300 livres, et pareille somme aux Récollets de la ville de Brouage ; cent livres aux P. Jacobins de cette ville (Saintes) et cent livres aux P. Cordeliers, pour qu'ils prient pour le service de son âme et fassent célébrer chaque jour de l'an de son décès une messe dans chacun desdits couvents. Elle institue légataire universel de ses biens meubles et

immeubles, messire Gaston de Comminges, chevalier, seigneur de Fléac, capitaine *du corps* de la reine, son fils * ; lui substitue son fils aîné ou tel autre de ses enfans qu'il voudra choisir, et en cas de décès sans enfans d'icelui ainsi choisi, ses frères et sœurs ou leurs descendants, et en cas de décès de ceux-ci sans postérité, leur subtitue ses nièces (de la testatrice), filles du sieur de Porcheresse **; ordonne qu'il sera payé annuellement à dames Jeanne-Marie et Henriette de Comminges, ses filles (de la testatrice) ***, religieuses au couvent de N. D. de la présente ville (Saintes) à chacune d'elles la somme de cent livres pendant leur vie, outre la dot qui leur a été payée ; donne à sa nièce, demoiselle Jeanne de Guip, fille dudit sieur de Porcheresse, son frère, la somme de 6400 livres, à la charge qu'elle *persévère* en la religion catholique dont elle fait profession, laquelle somme lui sera payée par deux obligations de 3200 livres chacune, l'une contre maître Jean Martin, juge assesseur de Marennes ****, du 7 décembre 1649 (reçue Gaudet, notaire royal), et l'autre contre ledit Martin et demoiselle Elisabeth Bonneau, veuve d'Arnaud Laloué, écuyer, sieur de La Lande ***** du dernier juillet 1643 (Rondeau, notaire royal); lègue à Pierre du Bourg, son neveu, fils de noble homme Joachim du Bourg, et de demoiselle Marie Berthus (ma sœur utérine) ******, la somme de 1500 livres; à Pierre-Artus Bibard, fils de Louis Bibard, sieur de la Touche et de demoiselle Marie de Guip (*ma cousine*) la somme de mille livres; à demoiselle Marguerite Abaret, veuve de noble homme Jehan Paillot, conseiller en l'élection de Saintes, la somme de cent livres *******; nomme pour son exécuteur testamentaire honorable homme Arthus de Guip, sieur du Pas, son cousin. Fait en la ville de Saintes, chez la testatrice, en présence de: 1° vénérable Jacques de Léglise, curé de Saint-Pierre; 2° Jacques Limouzin, prieur de St-Coustant; 3° Jehan Bichon, imprimeur du Roy; 4° Denis Nouël, maître tailleur d'habits; 5° Jehan Villain, aussi maître tailleur d'habits; 6° Jehan Charbonnier, boutonnier; 7° Jehan Barraud, apothicaire, tous dudit Saintes, témoins requis, qui ont signé.

Ainsi signé à la minute: J. de Léglise c.....

Limouzin, notaire royal à Saintes.

Délivré copie par Fleurisson, notaire, à messire Louis de Comminges, petit-fils de la testatrice, le 13 février 1671.

---

* Gaston-Jean-Baptiste, marié (1643) à Sibille Angélique-Emelie d'Amalbi dont cinq enfants. (P. Anselme).

** Porcheresse, en la paroisse de Genouillé, passa plus tard aux du Bourg.

*** Elles sont inconnues du P. Anselme.

**** Jean Martin, sieur de Redon, marié à Noémi-Anne Goussé (1608), est l'auteur de MM. de Bonsonge, aujourd'hui représentés à Saintes.

***** Leur fils, aussi appelé Arnaud Laloué, épousa Marie Martin.

****** Cette qualification « MA SŒUR UTÉRINE » a son importance, en ce qu'elle peut servir à trancher une difficulté soulevée par M. de la Morinerie, en sa note précitée. Notre érudit collaborateur, d'après le P. Anselme, soutient que Marie de Guip avait pour mère Anne Baudouin et non pas Marie Farnoux de la Clocheterie, comme l'indique P. D. Rainguet. Mais on conviendra que Marie de Guip ne peut se tromper sur sa mère, qu'elle dit être aussi celle de Marie Berthus. Or, si nous consultons la généalogie des du Bourg, nous voyons que cette Marie Berthus était fille de Gilbert Berthus, sieur de Poussaud, et de Marie Farnoux de la Clocheterie. Qui se trompe ici ? M. de la Morinerie ou la généalogie du Bourg ? Dans tous les cas, il nous faut des preuves, puisque la « question est posée dans le RECUEIL de la Commission des arts. »

******* Jean Paillot, sieur de Boiscallié, teste le 28 mai 1631, recommandant

Epigraphie

AUNAY. — *Inscription romaine.* — Vers la fin de février, en creusant le sol pour une plantation d'arbres, près de la nouvelle maison d'école des garçons, des ouvriers ont mis à jour une pierre historiée funéraire qui portait l'inscription suivante :

L· FVRIVS·L·F·ANI
CREM · MILES·LEG.
XIIII (*Le reste était brisé.*)

Cette inscription a été ainsi interprétée par M. Héron de Villefosse, l'habile épigraphiste : *L(ucius) Furius, L(ucii) F(ilius), ani (ensi tribu), Crem(ona) miles Leg(ionis) XIIII* [*geminæ*]. « Cette inscription, dit M. de Villefosse, est certainement du 1er siècle, contemporaine de celle de Lautius, un autre soldat de la même légion, dont l'épitaphe a été retrouvée à Mayence, et qui était aussi originaire de Crémone. Tous ces hommes faisaient partie d'une levée faite en Cisalpine, et dans le sud de la Narbonnaise. Mais ce qu'il importe de trouver, c'est la raison pour laquelle ils ont été envoyés à Aunay. C'est ce que je me propose de rechercher. » Cette inscription semble la même que celle citée par l'*Epigraphie santone*, p. 53, d'après Massiou et dom Fonteneau et ainsi reproduite : L. FVRIVS. L. FANI. MIL. Le musée de Saintes possède une pierre funéraire d'un soldat romain de Fréjus, dont la décoration est identique à celle de Lucius Furius. * On trouvera dans la *Revue poitevine*, du 15 mars, l'interprétation de M de Villefosse, mais sans dessin de la pierre funéraire. Une autre pierre aurait été trouvée dans ces derniers jours ; nous attendons des détails précis pour en parler.

CLOCHE DE SAINT-LÉGER EN PONS. — On nous transmet l'inscription ainsi qu'il suit :

CHAR : DE COURBONS. DE S. LEGER ET LOYS DE COVRBON
PARAIN ET AN : MOVNIERE MAREINE FE : I THIBAVT.
AY ESTE + FACTE + POVR + LE + SERVICE + DE DIEV + DE. S.
LEGER + AV + DE + = P. S. DE S. LGR JHS M
PANS + DES + A + BITENS + 1603
F + P + M + P + COLLON
I + VERGNES + BRETET + FRA + BIQUURS.

La cloche porte des fleurs de lis, partout où nous avons mis des croix. Cette inscription, avec ses inversions et abréviations, dit

---

à sa femme ses trois enfants et sa mère, Anne Bouyer, dont il fait un grand éloge pour ses vertus. Il mourut à Saintes, le 7 juin suivant, ayant épousé en 1613, Marguerite Habaret ou Abaret, fille de noble homme et sage maître M. Jehan Habaret, docteur en médecine, d'origine espagnole, et de demoiselle Perrette de la Lande. Il fut le trisaïeul de Pierre Raphaël Paillot de Beauregard, mort général de division, au Cormier, en 1799. (V. BIOGRAPHIE SAINTONGEAISE). L'un de ses petits-fils, aussi prénommé Jean, et qualifié sieur des Marais, épousa Marie Blanchon et paraît avoir formé la branche des Paillot, d'Ecoyeux, qui s'est éteinte de nos jours.

* L'abbé Pâris a interprété d'une manière fantaisiste cette pierre funéraire, RECUEIL I, p. 58. Quant à la pierre récemment découverte dont le dessin nous a été envoyé par M. Nogues, en voici les dimensions très approximatives : largeur, 75 centimètres ; hauteur du sommet à la base (brisée) 65 à 70 ; épaisseur, 20 ; longueur des lettres, 6 et demi à 7.

que la cloche de Saint-Léger a eu deux parrains, Charles et Louis de Courbon, et une marraine Anne Mounière femme de (?) Jean Thibaut. Elle a été faite pour le service de Dieu et de Saint-Léger aux dépens des habitants en 1603 (Paroisse de Saint-Léger, Jésus, sauveur des hommes, Marie). Faite par moi ou maître Pierre ou Paul Collon. Jean Vergnes, Bretet Fabriciens. Voilà, à peu près traduite en français moderne, l'inscription de cette cloche. P. Collon, fils ou petit-fils de Dominique Collon, fondeur émérite à qui est due la cloche de Saint-Eutrope d'Agudelle, en 1556, a lui-même fondu plusieurs de nos cloches saintongeaises. (Voir *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac* et *Epigraphie santone*). Charles de Courbon, seigneur de Saint-Léger, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon, épousa en 1605 demoiselle Jeanne-Gabrielle d'Agès. Il était frère aîné de Louis de Courbon dont il est aussi question dans l'inscription de la cloche. Ce dernier est qualifié seigneur de Romette et capitaine au régiment de Champagne. Il épousa demoiselle Philippiers, de la ville de Cognac, d'une famille bien connue dans l'échevinage et le présidial de Saintes. Leur père, Jacques de Courbon, seigneur de Saint-Léger, fut commandant, pour le roi, en la ville de Saintes, en l'absence de M. de Bellegarde.

Réponse

N° 49. — Le Fief des Réaux, t. VIII, p. 48. — Louis XIII avait certainement son quartier général aux Réaux, château dont les dépendances touchent actuellement, au sud-est, le bourg d'Aytré et dont il n'était séparé en 1627 que par deux ou trois cents mètres. Le cardinal de Richelieu habitait la maison noble du Pont-de-la-Pierre, située entre la mer et les Réaux et à un kilomètre à peine de cette dernière habitation. Varaise, au contraire, est à plus de deux kilomètres du bourg et au nord. Si le roi avait résidé sur ce dernier fief, ses communications avec son ministre eussent été aussi difficiles qu'elles étaient aisées en habitant les Réaux.

Du reste voici, sur ce sujet, les textes mêmes de Mervault et de Guillaudeau : « Le mardi 12 (octobre 1627) le roi arriva devant » La Rochelle et prit son logement à Estré ; il ne faut pas demander » s'il y eut belle musique de coups de canon et de mousqueterie » en tous les quartiers de l'armée pour sa bienvenue. (*Mervault*). Le » roi logea en la maison des Rouhaus, qu'on appelait aussi des » Réaux. (*Guillaudeau*) ». Ces deux citations ne laissent subsister aucun doute. Cependant le cardinal ayant plus tard transporté son quartier à la *Moulinette*, il se peut que pour ne pas se séparer de son ministre, le roi ait habité momentanément Varaise, plus rapproché de la Moulinette que les Réaux. Les récits de Jourdan et d'Arcère se concilient donc parfaitement avec la tradition.

Il n'est pas aussi facile d'établir que la famille Tallemant était, en 1628, propriétaire du fief des Réaux. Jourdan ne donne pas une certitude, mais une grande probabilité. De son côté, P. D. Rainguet prétend que c'est le château de Réaux près Jonzac qui a donné son nom à Gédéon Tallemant, l'auteur des *Historiettes*. Il est vrai que, dans le même paragraphe, notre biographe saintongeais tombe dans une étrange erreur en faisant deux cousins de *François* plus connu sous le nom de l'abbé Tallemant, et de *Gédéon* qui seul ajouta à son nom celui de des Réaux. Ils étaient frères, tous les deux nés à La Rochelle, Gédéon le 2 octobre 1619, et François le 23

septembre 1620 *. Il est probable que c'est en sa qualité d'aîné que Gédéon posséda les Réaux. Ils étaient fils de « *noble homme Pierre* » *Tallemant l'ung des pers de cette ville, et de damoiselle Marie de* » *Rambouillet* ».

Comment cette famille originaire de Tournay, établie depuis peu à La Rochelle, aurait-elle acquis des fiefs dans la haute Saintonge, tandis que les gentilshommes rochelais (noblesse de cloche) possédaient presque tous leurs domaines seigneuriaux dans la banlieue de La Rochelle ? Il reste donc très probable que c'est du fief des Réaux situé sur la paroisse d'Aytré et non de celui de Réaux près Jonzac, que Gédéon Tallemant tira son surnom. — Nos collègues de La Rochelle, si riches en documents spéciaux, pourraient peut-être élucider cette seconde question qui reste à peu près sans réponse.

A. D'YVES.

Question

N° 50. — GUY DE TORRETTES, ÉVÊQUE DE SAINTES. — Le comte Anatole de Bremond d'Ars constatait dans le dernier numéro du *Recueil* (janvier 1885, p. 39 et 40), que la liste des évêques de Saintes est fort incomplète, et M. l'abbé Vallée exprimait le désir d'en voir combler les lacunes. Je viens, non pas apporter ma pierre bonne à boucher un trou, mais simplement poser un nouveau point d'interrogation. Guy de Torrettes ou Tourettes, abbé de Sablonceaux, qui mourut en 1519, fût-il ou ne fût-il pas évêque de Saintes ? Dans mon *Jean de Vivonne* j'avais d'abord qualifié Guy de Torrettes « évêque de Saintes » (v p. 7, note 2) ; puis je fus pris d'un scrupule en interrogeant la liste des prélats, publiée au tome III du *Recueil*, laquelle ne dit mot de ce personnage, et je crus prudent de porter à l'*errata* (p. 394) la rectification suivante : « au lieu de *évêque de Saintes*, lisez *élu évêque de Saintes* ». Guy de Torrettes ne siégea-t-il pas ?

GUY DE BREMOND D'ARS.

Nécrologie

M. Emile-Lambert Gaucherel, né à Paris le 13 février 1813, est décédé à Saintes, le 11 janvier. Elève de l'école polytechnique en 1832, il en sortit sous-lieutenant, pour passer lieutenant au 51e de ligne. Capitaine-répétiteur à l'école Saint-Cyr, puis sous-directeur des études, nous le trouvons en 1858, chef de bataillon au 31e de ligne. Major au 89e en 1859 et major de place à Lille en 1860, il vint, de 1861 à 1863, remplir les fonctions de commandant de place à Saint-Martin de Ré En 1872, il était officier de la légion d'honneur. Marié à Mlle Marie-Marguerite-Louise Lavialle, fille d'un ancien vice-président du tribunal de Saintes, il prit sa retraite dans cette ville. Sa retraite fut laborieuse et utile à la science Il étudia et finit par connaître l'histoire de la Saintonge, ses grands hommes, ses monuments, mieux qu'un enfant du pays. Atteint d'une surdité pénible qui l'empêchait de suivre une conversation, il ne pouvait assister aux réunions de la Commission des arts dont il fut membre, dès le 10 mai 1875 ; mais, loin de demeurer étranger à nos travaux, personne ne les suivait avec plus d'attrait que lui. Les questions d'art

* P. D. Rainguet se trompe lorsqu'il avance que FRANÇOIS naquit au château de Réaux près Jonzac.

et d'histoire lui étaient familières. Il aimait à s'en entretenir avec ses visiteurs. Le Secrétaire de la Commission ne saurait oublier combien M. Gaucherel prenait goût aux découvertes archéologiques faites dans la région. Toutefois, la direction de l'aqueduc du Douhet à Saintes lui semblait un sujet d'études particulièrement intéressant. Avec M. l'abbé Julien-Laferrière, il en remarqua la trace sur un assez long parcours. Sur sa propriété du Petit-Moulin, à Fontcouverte, se rencontra un double conduit parallèle ; et, à cette occasion, il recueillit des notes qui nous seraient précieuses ; il fit des dessins, il dressa des plans qui mériteraient d'être conservés. Que deviendront ces notes, ces dessins et ces plans ? Entre temps, il s'occupait de photographie, mais en artiste et pour servir au progrès de la science. C'est ainsi qu'on le vit reproduire nos monuments, des détails d'architecture, des armoiries, des inscriptions, des sceaux. Collectionneur passionné de vieilles gravures relatives à la Saintonge et à l'Aunis, il les multipliait à l'aide de l'appareil photographique et en formait des albums curieux ; il en offrit un, composé avec soin, à la Commission des arts, *Recueil*, t. V, p. 230 et 244. Le major Gaucherel n'était pas seulement un savant distingué, c'était aussi un homme de cœur, d'une bonté proverbiale, adoré des siens, cher à ses amis. De Saint-Martin (Ile de Ré,) l'un d'eux nous écrivait le 5 mars : « Le nom de Gaucherel a été prononcé par vous, parce que vous saviez que c'était notre ami commun. Je vous écris en versant des larmes. Je ne puis encore m'habituer à l'idée que je ne verrai plus le cher compagnon d'une grande partie de ma vie. » Ces simples lignes honorent celui qui les a tracées comme celui qui en est l'objet. Au surplus, la foule nombreuse accompagnant M. Gaucherel à sa dernière demeure, le 13 janvier dernier, témoignait des regrets qu'il laisse et de l'estime qu'il s'était acquise parmi nous.

E. VALLÉE.

— Le mardi 10 mars, est décédé à Saintes, M. le comte Pierre-Guillaume de Saint-Légier de La Sausaye, né à La Grange, commune de Fontcouverte, le 27 août 1822. Il était le onzième et dernier enfant de Pierre-Louis-René marquis de Saint-Légier de La Sausaye et de Marie-Bénédictine-Paule de Sartre. Sa famille était, dit-on, originaire de Bourgogne d'où elle serait venue s'établir vers la fin du XIVe siècle, dans la partie orientale de la Saintonge qui avoisine Saint-Maigrin. Depuis lors, elle n'a cessé de se distinguer dans notre province par ses services militaires. Dans toutes nos guerres, on trouve des Saint-Légier. En 1474, Guillaume de Saint-Légier, seigneur de Saint-Ciers-Champagne, reçoit de Yvon du Fou, grand veneur de France, gouverneur d'Angoumois et commandant général de six mille francs archers, une commission pour conduire en qualité de son lieutenant, cinq cents desdits archers dans les pays de Niort, Saint-Maixent et Mareuil; ce qui avait alors une grande importance. Au XVIIe siècle, René de Saint-Légier, seigneur de Boisrond, fut mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom. Nous avons publié diverses lettres qui lui furent adressées par Louis XIII et Marie de Médicis. L'une de ces lettres nous avait été communiquée par M. Guillaume de Saint-Légier. (*Recueil*, t. VI, p. 208 et t. VII, p. 366.) En 1649, Boisrond fut élu par la noblesse de Saintonge assemblée à Saintes, député aux états généraux qui devaient alors se réunir à Orléans. Cette élection ne fut pas maintenue, car Boisrond était protestant. (Voir *Diaire de Merlin*, publié par M. Ch. Dangibeaud.) La maison de Saint-Légier compte

plusieurs capitaines des vaisseaux du roi, dont un contre-amiral honoraire, et nombre de chevaliers de Saint-Louis.

M. de Saint-Légier, qui vient de mourir, avait fait ses études à Saintes, à Saint-Maixent, à Lorient. Il embrassa, comme ses ancêtres, la carrière militaire. Quand il se retira du service, après les campagnes de Rome et d'Afrique, il était capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé, le 3 février 1864, au château de Laféourère (Landes) Mlle Marie-Elisabeth de Laborde Lassalle. Il laisse quatre enfants. Après plusieurs années passées dans les Landes, M. de Saint-Légier vint se fixer à Saintes, où il retrouvait sa famille et d'anciens amis. Entré le 29 juillet 1880 dans la Commission des arts en qualité de membre correspondant, il était fort assidu à nos séances et à nos excursions. Son goût pour l'histoire locale l'avait porté à faire des recherches généalogiques sur sa famille et il laisse manuscrite une histoire complète de la maison de Saint-Légier, où l'on remarque une grande exactitude et un véritable esprit de critique. Nous ne ferons pas ici l'éloge des qualités de l'homme privé. Le *Moniteur de Saintes*, du 15 mars, rend hommage à la charité, au zèle du défunt pour les œuvres populaires, et surtout à sa foi. On peut dire que sa mort a été un deuil pour la ville de Saintes tout entière. Une foule nombreuse et sympathique assistait à ses obsèques qui eurent lieu, dans l'église Saint-Eutrope, le 13 mars. Les coins du poêle étaient tenus par MM. le vicomte H. Le Gardeur de Tilly, Vice-Président de la Commission, le commandant Vigier, le baron Oudet, Paul Drilhon, membres correspondants.

E. V.

ERRATA. — RECUEIL, t. I, 1re livraison, 3e série, p. 16, ligne 11, au lieu de Guyon, Caillaud, lire GUYON CAILLAUD, et au lieu de Geoffroy, Tramblier, lire GEOFFROY TRAMBLIER ; p. 17, l. 20 et 21, mêmes corrections, l. 23, au lieu de fesons, lire FESANS, l. 29, au lieu de insérées, lire INSÉRÉE ; p. 19, l. 17, mêmes corrections pour Guyon Caillaud ; l. 39, au lieu de chanoines lire CHANOINE ; p. 20, l. 7, au lieu de Millet, Fallaizeau, lire MILLET FALLAIZEAU ; (les blancs de la pièce relative à Fontcouverte sont frustes dans l'original) ; p. 24, l. 21, au lieu de « sceau ou applique, » lire « sceau EN applique ; » p. 46, avant FIEF DE RÉAUX, mettre N° 49.

Saintes, imp. HUS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

ART. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8o, 9 fr.

Tome II, 6 fascicules in-8o, 7 fr.

Tome III, 1 vol. in-8o, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8o, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8o avec gravures.

***Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 2 fr.**

***Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.**

***Monographie de Saintes*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.**

***Journal de M. l'abbé Legrix*, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8o, 1 fr.**

***Notices biographiques sur les évêques de Saintes*, avec planches, par l'abbé P.-Th. Grasilier, in-8o, 2 fr.**

***Épigraphie santone*, par M. Louis Audiat, 1 vol. grand in-8o, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)**

Nota. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr.; Tome II, 6 fr.; Tome III, 5 fr.; Tome IV, 2 fr.; ces deux derniers pris ensemble 6 fr.; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le Recueil paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(3e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er juillet 1885)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1885

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884-1885:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Trésorier, M. Justin LAURENT, officier d'académie, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; GALLUT ; PIET-LATAUDRIE, membres élus.
Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er JUILLET 1885

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Vingt-cinquième anniversaire de la Commission des arts

(Rapport lu à la séance du 7 mai 1885)

MESSIEURS,

L'année dernière, quelques-uns de vos collègues assistaient aux *Noces d'or* de la société des antiquaires de l'Ouest. Nos voisins avaient cru devoir, à cette occasion, convoquer en congrès les membres des sociétés de la région ; et nous pouvons dire que les antiquaires poitevins ont rivalisé de bienveillance et de courtoisie envers leurs hôtes et ont dignement célébré le cinquantième anniversaire de la création de leur compagnie. Nous ne saurions prétendre à pareil éclat dans l'anniversaire d'aujourd'hui. Il y a vingt-cinq ans, la Commission des arts prenait naissance. Moins ancienne que son émule de Poitiers, elle n'a pas rendu les mêmes services à la science ; elle n'a ni obtenu une égale renommée, ni conquis un égal succès dans le

monde savant. Son histoire est plus modeste ; vous la connaissez, Messieurs. Cependant, il est bon de revenir en arrière, de revoir ce que l'on a fait, afin de prendre courage et de puiser dans l'exemple du passé de fermes résolutions, de généreuses ardeurs pour l'avenir. Telle a été la pensée de votre Bureau en me confiant la mission de retracer à grands traits l'historique de notre chère Société en ce jour où, suivant une parole amie, * elle célèbre en famille ses *Noces d'argent*.

La Commission des arts et monuments est venue à son heure. Avant elle, la Société d'archéologie de Saintes, fondée en 1839, qui avait eu son temps d'activité et de vie féconde, n'avait plus qu'une existence léthargique. Depuis 1853, elle ne se réunissait guère. L'abbé Lacurie et deux ou trois de ses amis en composaient les seuls éléments. Les autres membres, et non des moins actifs, comme le chevalier de Vaudreuil, ** étaient morts; d'autres, comme MM. Duret, A. de Bremond d'Ars, Moufflet *** avaient quitté la Saintonge. Il parut nécessaire de créer une société départementale « chargée de constater l'existence des monuments antiques et de proposer les travaux destinés à en assurer la conservation. » Une délibération du conseil général, en ce sens, le 25 août 1859, fut suivie le 1er mars 1860 d'un arrêté préfectoral, signé Boffinton, et nommant vingt-cinq membres titulaires. **** La Commission des arts (ainsi s'appelait la société nouvelle), recueillit les épaves de la Société archéologique de Saintes. Elle continua l'œuvre de cette dernière dans la ville même où elle avait pris naissance et qui, par ses anciens souvenirs, par ses monuments, par sa position centrale, convenait mieux que toute autre aux réunions générales. Le 10 mai de la même année eut lieu, dans l'hôtel de la sous-préfecture, où nous siégeons encore aujourd'hui, la première de ces réunions. La Commission, sous la présidence de M. le baron Eschasseriaux, député, discuta et adopta son règlement, forma son Bureau et désigna des membres correspondants.***** Dès lors, elle tint ses séances deux fois par an, le 1er jeudi de mai et le second jeudi de novembre.

---

* Allocution du doyen d'âge, Recueil de la Commission, t. VIII, p. 7.

** Recueil, t. II, p. 296.

*** Recueil, t. VII, p. 250.

**** Les 25 premiers membres titulaires nommés par l'arrêté du 1er mars 1860 furent MM. Augier de La Jallet, Bourgeat, Bourricaud, Chollet, Compère, Eschasseriaux, Fontorbe, Gallut, Gardrat, Gatineau, Guilbaud, Inquinbert, Jourdan, Jousseaume, Lacour, Lacurie, Moreau, Charlet, Pelletier, Person, Phelipot, P. D. Rainguet, l'abbé Rainguet, A. Taillasson, Vallein.

***** Le 10 mai 1860, la Commission élit président M. le baron Eschasseriaux ; vice-président, M. l'abbé Lacurie ; secrétaire, M. Inquinbert ; secrétaire-adjoint, trésorier, M. Taillasson. Le 1er mai 1862, elle nomme, par acclamation, M. le baron Eschasseriaux, président d'honneur, l'un des promoteurs de la création de la Société et qui avait souscrit une somme de 2,500 francs pour le rachat des arènes. Elle choisit en même temps, pour président, M. l'abbé Lacurie ; pour vice-président, M. l'abbé Rainguet. MM. Inquinbert et Taillasson sont maintenus dans leurs fonctions. Le 28 avril 1864 on ajourne le renouvellement du Bureau « eu égard au nombre des membres titulaires absents. » Il n'y avait que huit membres titulaires à cette séance. Le 27 avril 1865, le

Une excellente mesure, au début, fut l'organisation de l'inspection par arrondissement et par canton. Il y eut des inspecteurs d'arrondissement choisis parmi les membres titulaires, et des sous-inspecteurs par canton choisis parmi les membres correspondants. Le but de cette institution était des plus utiles : Signaler, dans chaque partie du département, l'état réel de ses monuments ; renseigner utilement le Bureau pour empêcher les actes de vandalisme ; donner une description sommaire des anciens édifices religieux et civils ; dresser une sorte d'inventaire des objets d'art afin qu'on pût arriver peu à peu à composer une statistique de nos richesses archéologiques, telle était la tâche confiée aux inspecteurs et aux sous-inspecteurs. Chacun d'eux tenait la Commission au courant des moindres faits qui venaient à se produire dans son rayon ; et ces communications envoyées de divers côtés profitaient à tous. Que cette institution ait amené d'excellents résultats, on n'en sera pas surpris. Sans doute, elle est tombée en désuétude ; mais il nous appartient de la relever ; nos nouveaux statuts à l'article VI en ont heureusement conservé le principe et nous permettront de la rétablir, quand nous le jugerons à propos.

J'ai dit précédemment que le noyau de la Société était formé par les 25 membres titulaires nommés par le préfet. Qu'ils sont nombreux les ouvriers de la première heure qui nous ont quittés, fauchés par l'inexorable mort ! Ils ne sont plus ; mais leur souvenir nous demeure toujours cher ; mais leur exemple nous anime ; mais leurs travaux nous restent, comme un noble héritage que nous devons avoir à cœur d'augmenter et d'enrichir. Quant à ceux qui leur survivent, ils savent tout ce que nous avons pour eux de déférence et d'affection. Puissent-ils nous guider, longtemps encore, dans cette voie de la science archéologique, où ils ont été nos devanciers et où ils sont encore nos modèles !

Sans vouloir énumérer les questions discutées et résolues dès l'origine de la Commission, comment ne pas mentionner l'affaire du rachat des arènes ? Le vieil amphithéâtre abandonné était la propriété de plusieurs particuliers, dont certains avaient d'autres soucis que l'amour de l'antiquité. Le temps et les hommes, ceux-ci plus implacables encore que celui-là, le détruisaient peu à

---

précédent Bureau est réélu. De 1865 à 1873, pas d'élections relatées dans les procès-verbaux. Maintien du même Bureau. Le 13 novembre 1873, le vice-président est M. l'abbé Julien-Laferrière ; le secrétaire-adjoint, M. Luguet. Même Bureau en 1874. Le 9 novembre 1876, président honoraire, M. l'abbé Lacurie ; président, M. l'abbé Julien-Laferrière ; vice-président, M. Luguet ; trésorier, M. Taillasson ; secrétaire, M. de Fonrémis ; secrétaire-adjoint, M. de Tilly. Le 8 novembre 1877, M. Luguet est remplacé par M. de Tilly, comme vice-président et M. l'abbé Vallée remplace M. de Tilly comme secrétaire-adjoint. Le 14 novembre 1878, M. Vallée est nommé secrétaire. Le 13 novembre 1879, le président est M. le comte Th. de Bremond d'Ars ; le vice-président, M. le vicomte de Tilly ; le secrétaire, M. l'abbé Vallée ; le trésorier, M. Taillasson, à qui succède le 5 décembre 1880, M. Laurent. Depuis cette époque, aucun changement n'est survenu dans le Bureau.

peu ; il fallait en sauver d'une ruine totale les séculaires débris. Ce sera l'honneur de votre Société, Messieurs, d'avoir inauguré ses travaux en exprimant le vœu d'arracher le vénérable monument au sort qui le menaçait à brève échéance. Vous savez comment, après bien des démarches de la Commission, au moyen des subventions du conseil général, du conseil municipal, du député de l'arrondissement, et d'autres amis des arts, la ville de Saintes devint propriétaire des arènes, dont le déblaiement commencé vingt ans plus tard demande à être mené à bonne fin.

Châtelaillon, qui se transforme en station balnéaire, n'offrait, en 1860, qu'une misérable ferme et un poste de douanes ; à côté, quelques pans de muraille, derniers vestiges de l'église prieurale de Saint-Romuald. Voilà tout ce qui rappelait au voyageur une ville longtemps célèbre, boulevard de l'Aunis, avant La Rochelle. Les vieilles pierres de Saint-Romuald tentèrent la fabrique d'Angoulins qui voulut les vendre. Projet malencontreux qu'elle dut abandonner grâce à l'initiative de l'abbé Cholet, secondé par la Commission tout entière. Que de monuments furent, à cette époque, préservés ou restaurés avec intelligence ! Il faudrait ici mentionner les églises de Marennes, Rétaud, Sousmoulins, Fenioux, Chaniers, Saint-Hippolyte, Saint-Just, Pont-Labbé, Saint-Sever, Lonzac, Le Douhet, Cravans, d'autres encore. Pour encourager le goût des arts, la Commission décerna des médailles aux restaurateurs de nos sanctuaires du moyen-âge.

Alors, Messieurs, les municipalités et l'administration supérieure sollicitaient l'avis de la Société. Instruite des travaux projetés çà et là, elle agissait en temps opportun ; et ainsi d'utiles conseils étaient donnés ; ou, s'il le fallait, des mesures énergiques étaient prises pour empêcher la dégradation de quelques nobles débris du passé. Aujourd'hui, on n'a plus besoin, paraît-il, de vos lumières. Les monuments sont-ils mieux respectés ? Vous en avez un exemple récent dans la tour romane de Pons, avec son escalier extérieur, dont la construction a provoqué, de tous côtés, de si vives et énergiques protestations auxquelles vous vous êtes légitimement associés. Quand donc une bonne loi mettra-t-elle les vestiges encore existants de l'architecture antique à l'abri de toute atteinte ?

Outre la restauration d'édifices religieux, la Commission ne négligeait point les édifices civils. Les découvertes de monnaies, tombeaux, inscriptions, mansions et voies romaines, ne la laissaient point non plus indifférente ; elle recueillait aussi les légendes d'autrefois ; elle publiait des notices sur l'amphithéâtre, l'aqueduc, les thermes, le prétendu hypogée de Saintes, le tumulus du Bois (île de Ré), la motte de Saint-Félix, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, etc. ; elle scrutait les archives pour en retirer l'histoire puisée aux meilleures sources. C'était le temps, où sous l'active impulsion de l'abbé Lacurie, chacun était jaloux d'apporter sa pierre à l'édifice de nos gloires monumentales et historiques. Mais le feu sacré s'éteignit bientôt ; le zèle du commencement se ralentit. Les procès-verbaux de 1864 à

1870 constatent la présence d'un petit nombre de membres aux séances. * On eut beau menacer les membres titulaires absents de leur appliquer l'article X du règlement (10 novembre 1864), en vertu duquel « les membres titulaires qui manquaient à trois réunions consécutives sans avoir produit d'excuse valable, étaient réputés démissionnaires. » Le Président eut beau, dans plusieurs de ses allocutions, insister sur la nécessité du travail « travail de tous et de chacun. » Menaces et exhortations, rien n'y fit. Quelques membres, presque toujours les mêmes, assistaient aux séances, et leur bonne volonté ne pouvait suppléer à leur petit nombre.

Survint la guerre et, pendant deux ans, éclipse complète, silence absolu. Du 11 mai 1870 au 14 novembre 1872, il existe une lacune dans les procès-verbaux. La Commission avait-elle donc exhalé son dernier souffle, au milieu des désastres de la patrie ? Non, Messieurs. Suivant une parole célèbre, elle *se recueillait* ; ** ou si vous voulez, pour être plus exact, elle attendait l'occasion favorable de s'affirmer de nouveau et de montrer que ses adhérents, pour être dispersés, n'en avaient pas moins retenu le feu sacré de la science, le goût des arts, de l'histoire et de l'archéologie locales. A partir du 14 novembre 1872, elle se réunit comme autrefois, sous la présidence du vénérable abbé Lacurie, fatigué par l'âge, usé par les infirmités, mais heureux de consacrer les dernières ardeurs d'une vie laborieuse

---

* Le 12 novembre 1863, on avait décidé que la 1re réunion générale serait le dernier jeudi d'avril et que les correspondants auraient voix délibérative.

** C'est durant cette période de recueillement plus apparent que réel, que parut, le 28 février 1872, la circulaire suivante :

Monsieur,

De tous les souvenirs du passé dont la conservation a été confiée à la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, les documents inédits ne sont pas ceux dont elle s'est le moins préoccupée jusqu'ici. Or, de récents désastres sont venus prouver encore une fois que le plus sûr moyen de préserver d'une perte irréparable les trésors historiques, est de les livrer à la publicité. Malheureusement les ressources de la Commission ne lui ont jamais permis d'entreprendre cette publication dans les proportions qu'exige son importance. Pour atteindre ce but, elle fait aujourd'hui appel aux lumières, à la générosité de tous ceux qui ont à cœur la conservation des monuments de notre histoire et l'honneur du pays.

Elle vient de créer une section dite des ARCHIVES ET DOCUMENTS HISTORIQUES DE SAINTONGE ET D'AUNIS. Elle donne à cette section la force d'une association littéraire constituée sous le règlement ci-joint.

Dans l'espoir, Monsieur, que vous voudrez bien apporter à notre œuvre votre honorable concours, nous vous prions d'indiquer à quelle catégorie des Membres de la Section vous désirez appartenir. Vous êtes également invité à vouloir bien nous communiquer tout ce que vous possédez ou connaissez de documents inédits relatifs aux deux provinces qui forment aujourd'hui le département de la Charente-Inférieure.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes civilités respectueuses.

LE PRÉSIDENT,
L'Abbé LACURIE.

La circulaire était accompagnée d'un règlement en 19 articles, approuvé à La Rochelle, le 26 février 1872. Les circonstances ne permirent pas de réaliser le programme adopté.

et digne à faire connaître et aimer nos vieux monuments. A sa voix accourent de nouveaux associés, jeunes, intelligents, actifs, capables d'imprimer à la Commission une impulsion puissante. Bientôt les forces trahissent le zèle du vieillard et il se voit contraint de confier à des mains moins affaiblies, sinon plus vaillantes, la direction de la Société. Tout d'abord, les séances générales sont peu suivies ; mais elles se succèdent régulièrement, ce qui est déjà un progrès ; peu à peu, elles sont de plus en plus fréquentées ; enfin, le 24 avril 1879, on décide qu'il y aura quatre assemblées par an, fixées au dernier jeudi de janvier, avril, juillet et octobre. Au cours des séances, des lectures intéressantes ont lieu; des motions destinées à préserver de la destruction les vestiges de l'art antique, dans nos contrées, sont applaudies et votées ; les réunions particulières du Bureau ont parfois l'attrait des réunions générales. Le nouveau Président, M. l'abbé Julien-Laferrière, ne recule devant aucune démarche, ne néglige aucune mesure propre à étendre l'action de notre Compagnie ; il y met tous ses soins ; il s'y donne tout entier ; c'est une justice à lui rendre ; et si son éloignement de Saintes ne nous a pas permis, en 1879, de le conserver à notre tête, nous tenons à ce qu'il sache bien que parmi nous on garde avec reconnaissance le souvenir du dévouement qu'il a montré pour les intérêts de la Société et pour la sauvegarde des monuments anciens de la ville et du département. Bref, tout marche bien ; tout, sauf une chose nécessaire, indispensable, qui manque presque absolument et dont l'absence paralyse les efforts les plus énergiques. Cette chose, vous l'avez nommée, Messieurs. On en médit souvent et pourtant on ne peut s'en passer ; c'est l'argent. Longtemps la Commission n'avait bénéficié que des 200 francs annuels de la Société d'archéologie et de 300 francs qui lui étaient alloués par le conseil général ; total, 500 francs, réduits dans ces derniers temps à 450 ; puis à 300. Que pouvait-on avec de si modiques ressources ? Comment imprimer le *Recueil* de nos actes et mémoires, acquérir médailles, monnaies, objets d'art, entreprendre des fouilles, etc. ? Aussi pendant dix ans, de 1860 à 1870, la Commission fit-elle paraître péniblement quelques fascicules, comprenant un peu plus d'un volume in-8° et qui ne brillaient pas précisément par le décor typographique. Il est vrai qu'elle contribua à la publication de l'*Epigraphie Santone* (1870-1871), dont l'auteur sut alors lui exprimer, en termes bien sentis, sa vive gratitude. * En 1876, elle acheva son second volume. Alors, elle comptait 25 membres titulaires et 66 membres correspondants. Le 27 juin de cette même année, un arrêté préfectoral portait le nombre des membres titulaires à 30. En 1877, le tome III paraissait, suivi en 1880 du tome IV écourté, par suite des circonstances particulières où se trouvait le Bureau. Déjà, on avait demandé que chaque membre s'imposât une cotisation de dix francs, réduite bientôt à cinq. 30 cotisations

* Epigraphie santone, p. 7.

furent versées en 1877 ; 16 en 1878 ; 8 seulement en 1879. En 1880, grâce à l'adoption des nouveaux statuts discutés et arrêtés dans la séance du 29 janvier, approuvés le 31 mars par M. Lagarde, préfet de la Charente-Inférieure, les cotisations de 6 francs devenues obligatoires pour les membres correspondants augmentèrent sensiblement nos ressources ; on put opérer quelques fouilles, acheter des objets d'art trouvés dans le pays, se donner le luxe de rayons pour loger nos livres, luxe bien légitime. * Au lieu d'un volume, à longs intervalles, on eut quatre fois par an une livraison qui tenait au courant des procès-verbaux des séances générales et particulières, c'est-à-dire de la vie intérieure de la Commission. Venaient ensuite les mémoires lus en séance et soumis à un Comité spécialement élu à cet effet ; puis, sous la rubrique *Varia,* une foule de renseignements puisés au jour le jour, des documents intéressants sur la Saintonge et l'Aunis. Le *Recueil* ainsi transformé, parfois enrichi de plans et gravures, publie son 4e volume depuis 1880 (8e de la collection). Chaque livraison trimestrielle offre à tous les membres l'attrait de l'actualité, en même temps qu'il entretient en eux le zèle pour la science. Nous en sommes là, Messieurs, et les résultats obtenus, malgré les difficultés, nous engagent à continuer dans cette voie la plus sûre pour faire prospérer et grandir notre Compagnie, aujourd'hui composée de près de 300 titulaires et correspondants. Clergé, magistrature, armée, agriculture, commerce, industrie, toutes les carrières sont représentées parmi nous. Nos rangs sont ouverts sans distinction aux amis de l'histoire et de l'art dans nos deux provinces.

Est-il besoin de rappeler les opérations de la Société dans ces dernières années ? Si, comme je l'ai dit, son intervention a été trop rarement sollicitée, elle n'en a pas moins été salutaire en maintes circonstances. Nous avons élevé la voix chaque fois que nous avons cru devoir le faire en faveur des monuments antiques. Des explorations suivies sur le cours de l'aqueduc du Douhet ; des tentatives restées malheureusement infructueuses pour l'église abbatiale de Sainte-Marie, à Saintes ; le déblaiement des arènes si souvent sollicité ; les fouilles en divers endroits, particulièrement aux thermes de Saint-Saloine ; les investigations dans l'*ergastulum* du Coteau ; les vœux formulés pour le classement des monuments mégalithiques du département, contre le badigeonnage, dans les églises, des chapiteaux historiés, etc. ; quantité de mémoires qu'il serait trop long de citer ; des monographies de communes et d'églises, tout cela atteste la vitalité de notre Compagnie si bien présidée par M. le comte Th. de Bremond d'Ars, dont le nom en Saintonge signifie, depuis des siècles, intelligence, loyauté, honneur.

Une innovation de ces derniers temps a obtenu un succès complet, je veux parler de nos excursions. Chaque année, la

* La bibliothèque de la Commission déposée à la mairie de Saintes, a été détruite, en 1871, par l'incendie en même temps que la bibliothèque municipale.

Commission va étudier sur place quelques monuments. En 1881, elle visitait l'église de Thenac, le souterrain de Berneuil, les constructions romaines des Arènes ; en 1882, Dampierre-sur-Boutonne (église et château), Le Châtelier, Aunay ; en 1883, les tours de Broue et de l'Isleau, les églises de Saint-Sornin, Saint-Jean d'Angle, Champagne et Pont-l'Abbé ; en 1884, la tour de Montguyon, la Pierre-Folle, etc. En 1885, elle a parcouru La Rochelle, Esnandes et Marsilly, et nous sommes encore sous l'impression de l'excellent accueil qui nous a été fait par nos collègues rochelais. Ces excursions ont un triple avantage : elles resserrent les liens de bonne confraternité qui doivent unir les membres d'une même association ; elles nous font mieux connaître les curiosités artistiques du département ; en outre, pourquoi ne le dirions-nous pas ? elles sont d'un bon exemple pour le peuple qui, en voyant l'intérêt que nous attachons à la conservation des monuments antiques, se sent porté à s'y intéresser lui-même et à les sauver de la destruction.

Oui, Messieurs, si grâce à vous, l'étude de l'archéologie se répand, si l'amour du beau dans les questions d'art se développe, vous pourrez dire que vous aurez collaboré à une œuvre utile et féconde ; car vous n'aurez pas seulement charmé votre vie, embelli vos loisirs par les pures jouissances qu'assurent le travail et la science ; vous n'aurez pas seulement contribué à donner une voix à des pierres muettes, à mettre en lumière et en honneur des débris d'architecture, méconnus ou ignorés ; vous aurez obtenu un autre résultat non moins désirable. Par vos efforts et à votre exemple, nos vieux monuments, encore debout, seront traités avec le respect qu'ils méritent ; sous votre inspiration, ces nobles témoins du passé, édifices religieux ou civils, n'importe, au lieu d'être livrés à des mutilations regrettables, seront l'objet de la vénération de toute âme honnête et élevée qui a le culte de la patrie. *Patria colere monumenta* ! Telle est, Messieurs, votre devise gravée sur le sceau de la Société, lequel porte réunies, dans une symbolique et fraternelle alliance, les armes de Saintes et celles de La Rochelle. Gardons-la fidèlement. Malgré sa brièveté, elle dit tout ce que nous sommes et tout ce que nous voulons. Elle est nôtre en ce jour où nous fêtons notre 25e anniversaire. Puisse-t-elle être aussi, dans 25 ans, la devise de nos successeurs, quand ils célébreront les *Noces d'or* de notre chère Société !

E. VALLÉE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DU 23 AVRIL 1885

(Compte-rendu lu en séance du Bureau le 17 mai)

I

LA ROCHELLE & SES MONUMENTS

Il me revient à la mémoire une pensée de Montaigne qui s'applique avec une vérité si saisissante à la tâche qui m'est dévolue, que je demande la permission de la citer : « Nos opinions s'entent les unes sur les autres ; la première sert de tige à la seconde, la seconde à la tierce. Nous eschellons ainsi de degré en degré ; et advient de là que le plus hault monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les épaules du pénultime. » C'est, qu'en effet, tout le *mérite* du compte-rendu que j'entreprends appartient aux éminents annalistes rochelais anciens et contemporains qui ont si profondément fouillé le passé qu'il n'y a plus qu'à glaner après eux. Il me restera seulement *l'honneur* d'avoir été désigné par M. le Président pour apporter mon *grain de blé*, si c'est possible, à leur riche moisson.

Le 23 avril 1885, à neuf heures du matin, les membres de la Commission des arts et monuments historiques arrivèrent de Saintes à La Rochelle. Reçus à la gare par MM. Beltremieux et Menut, présidents des sections des sciences naturelles et des lettres de l'académie de cette ville, de Richemond, G. Musset, Duval-Laguierce et Termonia, membres de ladite Société, qui leur souhaitèrent la bienvenue, ils se mirent immédiatement en marche pour visiter les principaux monuments et les musées, par un temps qui s'est montré clément malgré les sérieuses appréhensions de la matinée.

Les Tours. — En sortant de la gare, on est frappé de l'aspect pittoresque et vraiment original que présentent les trois tours, jadis redoutables gardiennes de l'entrée du port, vénérables témoins de l'ancienne splendeur de La Rochelle et de ses mémorables sièges de 1573 et de 1628. Il est de tradition que, le 24 mai 1472, Louis XI, reprenant possession de la ville, cédée par lui trois ans auparavant à son frère Charles de Guyenne, se rendit à la tour Saint-Nicolas et qu'en contemplant les magnifiques rades qui pouvaient offrir un accès si facile aux flottes de ses ennemis, il traça ces mots sur un des vitraux : *O la grande folie,* faisant ainsi allusion à l'imprudence qu'il avait commise de laisser sortir de ses mains cette clef du royaume.

Par suite de leur utilité pour la défense de la place du côté de la mer, elles survécurent seules, avec les murailles qui les reliaient, à la démolition des fortifications ordonnée par Louis XIII après la chute de la ville. Elles sont aujourd'hui classées comme monuments historiques.

La tour de Saint-Nicolas avec son donjon, ses chemins de ronde, son remarquable escalier double que l'on pouvait monter et descendre sans se rencontrer, ses réduits de toutes sortes, sa charmante chapelle, ses colonnes prismatiques et leurs chapiteaux à feuillages en usage au XIVe siècle, est depuis trois mois livrée aux restaurateurs officiels qui en défendent l'entrée par crainte d'accidents. Nous avons donc été privés de la visiter.

Elle présente une forme si irrégulière qu'il est impossible de la définir par une figure géométrique. Sa masse se compose de quatre tours semi-sphériques, reliées entre elles par des parties légèrement cintrées aboutissant à deux faces droites du donjon situé au midi, à l'entrée du port, les deux autres étant engagées dans l'édifice. A partir de la plate-forme qui règne au-dessus du second étage, ce donjon quadrangulaire s'élève avec parapet en saillie, créneaux et machicoulis en cintres brisés ornés de trèfles. La tour est coupée au milieu par un cordon circulaire formé d'une grosse moulure. Les salles des trois étages sont octogones et voûtées, à l'exception de celle de l'étage supérieur où se trouvent des sculptures qui ont été évidemment empruntées à un monument plus ancien, peut-être à la tour primitive ou au château de Vauclerc. Trois écussons encadrés dans une niche délicatement sculptée sur la paroi extérieure d'une des tours regardant le port, ont été martelés. D'après Arcère, ils représentaient, en haut, l'écu de France, au-dessous, le navire au chef fleurdelysé, symbole de la ville, et probablement, suivant la tradition, celles d'un maire dont la désignation est encore incertaine. Sa construction remonte au temps de la domination anglaise sur La Rochelle, qui dura de 1360 à 1372, et elle ne fut terminée qu'en 1384.

La restauration en cours d'exécution s'étendra à tout l'édifice, sérieusement menacé par ses importântes dégradations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La plate-forme actuelle sera complétée par une galerie en pierre de taille avec machicoulis et créneaux supportés sur des corbeaux qui existent encore presque tous, et elle recevra une toiture en poivrière, couverte en ardoises, dont la base sera remontée de quatre mètres environ au-dessus de l'amorce de l'ancienne muraille trouvée sur le côté du donjon.

C'est, sans contredit, la plus intéressante des trois tours ; aussi, une fois complétement restaurée, méritera-t-elle d'être l'objet d'une nouvelle excursion de la Société.

La tour de la Chaîne est ainsi appelée parce qu'autrefois on tendait, à l'aide d'un treuil placé dans une petite tour située à côté et aujourd'hui démolie, une chaîne attachée par un anneau à celle de Saint-Nicolas, qui lui faisait face, et servant à barrer l'entrée du port pendant la nuit. Cylindrique dans toute sa

hauteur, elle a été très maltraitée par le temps et surtout par une explosion de poudre en 1651. On fixe à l'année 1390 la date de son achèvement. De ses quatre étages, il ne reste que la salle voûtée du rez-de-chaussée où furent déposés pendant dix ans les restes d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, mort à Saintes au mois de mai 1569.

Y avait-il autrefois une vaste arcade faisant communiquer les deux tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne, comme l'assure M. Lisch, architecte de la Commission des monuments historiques ? Les uns disent oui, les autres non ; ces derniers s'appuient sur ce qu'aucun de nos chroniqueurs, aucune des vieilles gravures qui nous ont été conservées et remontant à plus de trois siècles, ne porte trace de cette audacieuse construction.

La troisième tour, celle de la Lanterne, était reliée à celle de la Chaîne par une courtine qui existe encore en partie. Commencée en 1445, elle ne fut terminée qu'en 1476. Maire trois fois en 1457, en 1460 et en 1464, Jehan Mérichon prit une part importante à l'édification de cette tour, ainsi que le constate une inscription placée à la base de la tourelle de l'escalier intérieur. Elle doit son nom, dit Amos Barbot, « à la lanterne estant sur l'escalier pour servir de phare et lumière aux vaisseaux par le feu qui s'y debvait mettre la nuit en mauvais temps. » On l'appelait aussi tour du *Garrot*, du nom d'un engin qu'on employait au *désarmage* des navires. Depuis 1468, en effet, le capitaine de cette tour avait dans ses attributions de veiller à ce que les navires n'entrassent pas dans le port avant d'avoir remis entre ses mains leurs canons, armes et munitions.

C'est un môle cylindrique, surmonté d'une flèche octogone pyramidale en pierre, dont les arêtes sont ornées de crochets et au pied de laquelle règne un chemin de ronde. On y remarque cinq fenêtres en arcs tiers-point avec frontons triangulaires et pinacles.

Ces trois tours avaient chacune leur capitaine et pouvaient recevoir de fortes garnisons. Elles servirent presque toujours de prisons dans les cas extraordinaires ; celle de la Lanterne a été longtemps employée comme prison militaire.

Mais reprenons notre marche.

En traversant les quais des bassins où de nombreux steamers débarquent leurs cargaisons de houille, de bois du nord, de vin et de minerai de fer, nous apercevons la tour de la Grosse-Horloge ou du *Gros Reloge*, comme on disait autrefois. En 1672, on y entreprit un travail difficile et dont le succès sembla merveilleux. L'arceau de cette ancienne porte, qui séparait la ville du quartier du Perrot, était divisé en deux, ce qui gênait la circulation active entre la ville et le port. Un apothicaire, Boucher de Beauval, conçut le projet d'enlever les piliers de séparation pour n'en faire qu'une seule et large arcade, et c'est à lui que l'intendant Colbert du Terron, plein de confiance dans sa connaissance des choses de l'architecture, confia cette importante transformation qu'il exécuta heureusement. En 1746, on abattit sa

toiture du XVe siècle pour la remplacer par le motif Louis XV qui existe encore aujourd'hui.

On s'arrête un instant à examiner les beaux restes d'un dais travaillé à jour dans le style ogival du XVe siècle et provenant du portail de l'ancienne église de Saint-Sauveur, démolie en 1568, avec les autres paroisses de la ville, par suite du manque de matériaux pour mettre les fortifications en complet état de défense. A ce moment, on craignait, en effet, une attaque de la part des troupes de Montluc, le terrible ennemi des Huguenots, qui battaient la campagne et n'attendaient qu'un prétexte pour tenter de s'emparer de la ville qui s'était laissé entraîner dans le parti du prince de Condé. Le clocher n'a survécu à la démolition de l'église, comme celui de Saint-Barthélemy, que parce que sa plate-forme servait à placer du canon et aussi d'échauguette pour observer l'ennemi. Il est quadrangulaire et d'une ornementation très riche. Le premier étage s'appuie sur quatre contreforts avec frontons triangulaires ornés de trèfles et de fleurons. L'étage supérieur a des fenêtres en lancettes longues et étroites; celles des angles sont fermées et l'on y remarque la présence de piédestaux qui supportaient autrefois des statues. Sur l'un des contreforts, on voit des niches qui devaient en abriter trois ; une seule, celle de sainte Catherine, existe encore, mais décapitée; elle n'est reconnaissable qu'à la roue qui lui servait d'appui. La plate-forme est entourée d'une balustrade avec nervures prismatiques encadrant des trèfles et avec gargouilles.

Dans la rue des Merciers, la maison de Jean Guiton, le célèbre maire de 1628, attire l'attention, ainsi que celle portant le N° 8 et connue sous le nom de maison Torné, son ancien propriétaire. C'est une construction du règne de Louis XIII dont le style caractérise très bien l'architecture du XVIIe siècle. Le rez-de-chaussée est formé d'une arcade en plein cintre ; trois fenêtres, celle du milieu plus large, décorent le premier étage ; leur base est supportée par deux consoles de feuillages terminées par des têtes et les clefs de voûte représentent des figures de reîtres casquées en plein relief ; le tout surmonté d'un fronton triangulaire coupé avec panache au milieu. Mêmes dispositions au second étage ; chaque fenêtre est appuyée sur deux consoles composées de figures grimaçantes ; des têtes très en relief décorent les clefs de voûte, mais les frontons sont ici arrondis et ornés de têtes grotesques panachées. L'édifice est couronné par deux superbes lucarnes, composées, l'une de deux lions, l'autre de deux griffons accroupis ; d'énormes mascarons panachés en occupent le faîte.

On examine encore avec intérêt un certain nombre de maisons très curieuses se rapportant à la même époque, ainsi que des maisons de bois remontant pour la plupart au XVe siècle. De là, nous nous acheminons vers l'hôtel-de-ville.

Hotel-de-ville. — Quand on le considère de la place qui dégage si heureusement sa facade, on est saisi de l'aspect sévère

que lui donne son mur d'enceinte avec son cordon de créneaux et de machicoulis aux consoles richement sculptées, ses niches si délicatement et si artistement fouillées et sa porte de forteresse. Il semble que nous voyions revivre devant nous l'époque sombre et sanglante où la *commune* avait à se défendre de la jalousie qu'elle inspirait et des dévastations causées par les bandes mercenaires qui inondaient le pays en y semant le pillage et les ruines. La partie de cette enceinte, du côté de la rue de la Grille, commencée en 1487 ne fut achevée qu'en 1498; le surplus quelques années plus tard. Mais, si nous franchissons la grande porte ogivale garnie de feuillages recourbés en crochets et de pinacles, et surmontée des armes de la ville, nos idées sombres font place à des sentiments d'admiration et à des souvenirs plus riants ; nous nous trouvons, en effet, en présence d'un magnifique édifice, dernièrement restauré sur les plans et par les soins du comité des monuments historiques.

Il se compose au rez-de-chaussée d'une galerie ouverte, véritable *parlouer* de bourgeois, formée de neuf arcades, alternativement ou simplement cintrées ou géminées avec de riches pendentifs et les tympans ornés de beaux trophées, reposant sur huit piliers et deux pilastres divisés par tambours et disposés deux à deux. Le plafond, en neuf compartiments, montre des cartouches carrés ou ronds très variés de décoration. Sur quelques-uns on lit les monogrammes de Henri IV et de Marie de Médicis et la date de 1606, année de sa construction. Au-dessus de la galerie, se développe une superbe frise composée de triglyphes séparés par de gracieux motifs. L'étage supérieur est un ordre composite où l'ionique domine. L'entablement couronné d'une frise et d'une corniche ornées d'arabesques, repose sur huit colonnes cannelées correspondant aux huit piliers de la galerie. Entre ces colonnes sont quatre niches cintrées où sont des statues allégoriques. Sur la corniche, au-dessus des cinq larges fenêtres, cinq lucarnes richement composées. Un escalier monumental, avec campanile et dôme, occupé par une statue de Henri IV en faïence émaillée due à l'habile céramiste parisien M. Deck, sépare cette délicieuse galerie d'un ravissant pavillon Henri II (ancien échevinage) dont le rez-de-chaussée est complétement recouvert par lui. Avant cette regrettable mutilation, on y distinguait les trois ordres superposés, le dorique qui représente la solidité, l'ionique, la grâce, le corinthien, la magnificence, la richesse.

Il faut le dire, ce malencontreux escalier est le point noir de la restauration. Il gâte vraiment cette charmante façade intérieure en aveuglant ce délicieux petit pavillon Henri II. Comprendrait-on un architecte qui, après avoir donné à son œuvre les formes les plus gracieuses et les plus artistiques, aurait l'idée de détruire l'harmonie de l'ensemble en en masquant une partie ! C'est cependant ce qui est arrivé ici. L'escalier primitif, dont le dessin nous a été conservé par l'ingénieur Masse, présentait la forme d'un fer à cheval. Il était surmonté d'une impériale où se trouvait la statue de Henri IV et qui abritait la légendaire tribune

d'où les maires parlaient au peuple dans les grandes circonstances. Il s'harmonisait, au moins, avec le style de l'édifice, tandis que celui d'aujourd'hui porte le caractère indélébile de notre époque, bien que revêtu d'ornements de la Renaissance. On dit que la rampe de l'ancien avait trop de raideur ; il nous semble qu'il eût été facile à un architecte de talent, comme M. Lisch, de trouver dans les ressources de son art et dans les conceptions des maîtres le moyen de vaincre cette difficulté avec bonheur. Mais trève à nos doléances ; elles nous mèneraient trop loin.

Les membres de la Commission sont reçus dans le cabinet du maire, et en son absence par M. Couneau, premier adjoint qui, après leur avoir souhaité la bienvenue, se fait avec une bonne grâce parfaite leur cicerone et leur montre la salle du conseil municipal, les splendides galeries des fêtes avec leurs annexes et la salle dite des échevins qui doit son nom à la reproduction d'un certain nombre d'armoiries d'anciens maires qui en font le principal décor. L'ornementation de la grande salle est très artistement conçue, et la cheminée monumentale magistralement exécutée.

Mais il me faudrait beaucoup plus d'espace que ne comporte un simple compte-rendu pour décrire, dans tous ses détails, la richesse d'ornementation de ce beau monument. Ici, comme ailleurs, il faut savoir se borner et se contenter d'une description qui donne surtout une idée de l'ensemble.

En 1607, le maire Jean Sarragan fit bâtir l'ancienne salle des échevins qui a son aspect sur la rue des Gentilshommes. Elle est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte et de trois fenêtres au premier étage ; celle du milieu, plus large, est surmontée des armes de la ville. Au-dessus, on voit une galerie en corbeille soutenue par des consoles très précieusement sculptées et placées obliquement, ce qui semblerait être un caprice de l'architecte ; mais en ne les redressant pas perpendiculairement à la façade, il a voulu en faire simplement le prolongement de ses murs de refends qui vont en biais.

On a souvent répété qu'en acceptant la mairie, Guiton tira un poignard déclarant qu'il en frapperait le cœur du premier qui parlerait de se rendre, comme il en frappait la table qui était devant lui ; on ajoute, qu'à ce moment, il fit sauter un éclat du marbre. Nous avons devant nous cette table avec son entaille, objet de la légende si populaire dont malheureusement ne parle aucun document sérieux. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'elle appartient au mobilier de la mairie depuis fort longtemps et que par son style, elle est bien du XVII[e] siècle. Quant au portrait de Jean Guiton placé sur la cheminée du cabinet du maire, nous faisons toutes réserves touchant son authenticité.

Au goût particulier qui règne partout, à l'ordonnance de la galerie du rez-de-chaussée où se trouve employé dans les piliers ce système de bossages introduit d'Italie en France par Philibert

Delorme, on serait tenté d'attribuer à ce célèbre architecte l'édification de cet hôtel-de-ville ; mais il n'existait plus lors de sa construction, car il mourut en 1577 ; seulement il ne faut pas oublier que son influence se fit sentir longtemps, que ce mode de décoration caractérise le style des règnes de Henri IV et de Louis XIII et donne à l'architecture française de cette époque une physionomie toute particulière.

En résumé, la restauration de l'hôtel-de-ville a coûté 608,355 francs. L'Etat a contribué à cette dépense pour une somme de 140,000 fr. ; le surplus a été supporté par les finances de la ville.

Maison Henri II. — Ici nous nous trouvons en présence d'un des plus charmants spécimens de l'art de la Renaissance appliqué aux édifices civils et qui, par la finesse de son exécution, ne le cède en rien à tout ce qui a été construit de plus parfait sous le règne de Henri II. Son histoire n'est plus à faire. M. E. Jourdan avec son esprit d'investigation et de critique, sa patience dans les recherches, la variété des sources auxquelles il a puisé, en a laissé une monographie complète (*Revue de l'Aunis*, année 1863), et depuis, à notre connaissance, il n'y a été apporté aucun document nouveau. *

On ignore encore aujourd'hui par quel architecte et par quels sculpteurs cette galerie de si haut style a été exécutée ; mais tout ici fait penser à Philibert Delorme, la régularité de l'ensemble comme la correction et la délicatesse des détails qui l'ornent sans l'étouffer ; lui seul, il nous semble, à cette époque, était capable de produire un pareil chef-d'œuvre.

Joignant l'examen attentif des lieux aux informations les plus sérieuses, je suis porté à croire que cette spendide construction formait primitivement une galerie ouverte donnant sur un parterre et communiquant avec l'hôtel qui l'entourait de toutes parts. Dans l'origine, il devait présenter un ensemble de trois pavillons, dont un central relié aux pavillons d'angle par deux galeries en retraite. A l'appui de cette assertion, je citerai les restes d'architecture de la Renaissance qui se voient encore dans la maison Bourat, qui lui est contiguë du côté de la rue Chaudrier et avec laquelle des communications sont encore apparentes, ainsi que dans trois maisons de la rue Dupaty portant les N[os] 26, 28, 30 et donnant par derrière. Il en résulterait qu'une galerie en retraite et un pavillon d'angle auraient été démolis pour faire place à la maison aboutissant actuellement à l'ancien pavillon central, laquelle fait encore partie aujourd'hui du même immeuble.

Il ne reste donc plus de cette somptueuse demeure qu'un ensemble composé de trois petits corps de bâtiments, dont deux formant ailes en saillie. Les arcades du rez-de-chaussée, aux

---

* Voir la brochure Voyage autour d'une Maison de Henri II, allocution prononcée par M. le vicomte d'Aviau de Piolant, au Congrès de Poitiers, 1884.

archivoltes ornées de rubans entrelacés reposant sur des colonnes doriques accouplées, ouvertes autrefois en forme de porche comme celui de la façade intérieure de l'hôtel-de-ville, sont aujourd'hui fermées. C'est dans la partie en retraite que se trouve ce délicieux plafond, divisé en trois compartiments, avec arabesques d'une exécution si exquise, et bien supérieur à celui que l'on voit à l'hôtel-de-ville. Les H couronnés et les croissants de Diane y sont combinés de toute manière. Le rez-de-chaussée est séparé du premier étage par une merveilleuse frise à triglyphes dont les métopes sont composées de rosaces et de bucrânes ou têtes sèches ; le premier étage reproduit la même suite d'arcatures que celles du rez-de-chaussée. L'entablement et sa corniche sont ornés de modillons à forte saillie de cannelures de denticules ; enfin de tous les motifs dont l'art de la Renaissance a su faire un emploi si charmant. La hauteur des toits est masquée en partie par de belles lucarnes en plein cintre accotées de consoles soutenant de beaux vases de fruits.

La maison Henri II se recommande aussi par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est sur son emplacement, en effet, qu'au XIIIe siècle s'élevait l'hôtel de Baillac dont la rue des Augustins a longtemps porté le nom. A la famille de Baillac succéda celle des Chaudriers, qui ont aussi donné leur nom à la rue voisine où était située leur maison qu'ils réunirent à l'hôtel de Baillac. C'est dans cette demeure que finit ses jours Jehan Chaudrier, le célèbre maire qui, en 1372, chassa les Anglais du château et rendit La Rochelle à la France. Hugues Pontard, seigneur de la Carre, de Champdenier et du Treuil-Charray, procureur du roy en Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, l'acquit en 1540 et l'habita jusqu'en 1565, époque de sa mort, et c'est cet ancien maire de 1527 qui embellit la cour de son hôtel de cette galerie sur les murs de laquelle il a fait sculpter les chiffres et emblèmes du roi régnant. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1597 où elle devint la propriété de Pierre de Juye écuyer, seigneur de Forges et de la Garnerye, ancien président du présidial et, en 1656, d'Alexandre Toraille, seigneur de l'Estang. En 1688, sa veuve le vendit à son gendre Jean White-Laurens, négociant. En 1690, le conseil qui administrait les affaires de la ville depuis la suppression de la commune y tint ses bureaux et ses réunions jusqu'à la déclaration de Louis XV, du 7 février 1718, qui rendit à La Rochelle le droit d'élire ses officiers municipaux. En 1748, ayant obtenu la restitution de son ancien échevinage confisqué par Louis XIII, et qui depuis cette époque servait de logement aux gouverneurs ou lieutenants généraux commandants de la province, La Rochelle vendit à M. Etienne-François Griffon, sieur de Romagné, lieutenant criminel au présidial, *la maison où était autrefois la mairie*, au prix de 14,000 livres, et elle resta entre les mains de cette famille jusqu'au commencement du siècle.

Mais le temps presse et nous nous arrachons avec peine à notre admiration.

CATHÉDRALE. — En passant, nous jetons un coup d'œil au clocher de l'ancienne église de Saint-Barthélemy, lequel rappelle par sa forme et sa décoration celui de Saint-Sauveur, et nous entrons à la cathédrale. Commencée en 1742, sur les plans de l'architecte Gabriel, elle fut bénite le 27 juin 1784 ; de 1790 à 1801, elle servit aux assemblées d'électeurs, aux prêtres constitutionnels, aux banquets civiques, aux foires. Rendue au culte le 3 octobre 1802, elle ne fut réellement achevée que de nos jours et consacrée le 18 novembre 1862. Dans la chapelle de la Vierge, nous éprouvons le plus vif plaisir à contempler la coupole représentant la vie de la Vierge ; au centre, l'assomption et dans six compartiments divers épisodes. C'est l'œuvre magistrale du célèbre peintre rochelais, M. W. Bouguereau. Au dessus de l'autel, on voit la statue de la Vierge en marbre blanc due au ciseau de M. Thomas, membre de l'Institut. C'est le même artiste qui a exécuté la statue, placée dans la même chapelle, de l'ancien et vénéré évêque de La Rochelle et de Saintes, Monseigneur Landriot, qui a laissé dans le diocèse de si vifs regrets. Nous remarquons dans le piédestal une ouverture carrée ; c'est là que doit être déposé le cœur de l'éminent prélat légué par lui à son ancienne cathédrale. On s'arrête encore devant plusieurs tableaux d'un réel mérite : l'*Apothéose de saint Louis*, de Robert Lefebvre, le *Martyre de Saint-Barthélemy* et *les Chrétiens sur le bûcher*, de M. Omer Charlet ; l'*Annonciation*, de Picot ; la figure de l'ange est d'une remarquable légèreté.

MUSÉES ET BIBLIOTHÈQUE. — De là, nous nous rendons à l'ancien évêché où se trouvent installés la bibliothèque et les musées d'archéologie et de peinture. M. Musset, le sympathique bibliothécaire dont l'érudition aimable est si appréciée de tous, appelle notre attention sur les objets les plus remarquables du musée d'archéologie : un tombeau du XII[e] siècle, que M. de Caumont a jugé digne de figurer dans son *Abécédaire* et dont M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts a fait prendre dernièrement un moulage pour le musée d'architecture comparée du Trocadéro ; l'ancienne chaîne qui servait autrefois à barrer l'entrée du port pendant la nuit ; le plafond du porche de la curieuse maison Renaissance de la rue du Minage, dernièrement démolie, et dont les caissons sont ornés de sentences morales ; de belles pierres tombales et des motifs intéressants d'architecture, particulièrement de l'époque de la Renaissance. — A la bibliothèque et dans les manuscrits, il signale spécialement à notre curiosité, le Chartrier de l'hôpital Aufrédi se composant de 1800 pièces, cent volumes des anciennes cours de justice de La Rochelle et un fonds considérable de manuscrits relatifs au pays.

Au musée de peinture, on examine avec le plus vif intérêt l'*Adoration des bergers*, œuvre authentique et attachante d'Eustache Lesueur et qui est restée ignorée des biographes de cet artiste ; la *Flagellation*, magnifique page de M. W. Bouguereau ;

de belles œuvres d'Eugène Fromentin, d'Auguin, d'Appian, de Pater, de Kobell et d'anciennes vues de La Rochelle de Kabel et d'Edelink. On regrette de n'avoir pas assez de temps pour voir en détail les riches collections d'émaux, de miniatures, d'armes anciennes, de céramique et d'objets de haute curiosité de la Chine et du Japon, léguées à la ville par MM. Gon, Sanier et de Chassiron.

Mais il est onze heures et demie ; les estomacs crient merci. Un sauve qui peut s'accentue de plus en plus vers l'hôtel du Commerce où le majestueux chef de cuisine se désespère en voyant son déjeuner qui se refroidit, et qui lui fera manquer à l'un des principes de bien traiter qui lui sont habituels : Bon pain, bon vin, linge propre et servez chaud. Mais une crainte subite nous envahit et nous glace d'effroi. Sachant qu'il allait recevoir des archéologues, aurait-il eu la pensée de leur montrer son savoir à sa façon en leur servant les mets si recherchés des anciens rochelais : des faisans lardés de rubis, des bouillons à la huguenote, des écailles d'amour, des proficiats d'un ministre qui a achevé son prêche ? Tranquillisons-nous ! Elève favori des Potel et Chabot, il a été nourri, et bien nourri, de traditions culinaires plus modernes. Allons donc en toute confiance faire provision de nouvelles forces pour entreprendre l'excursion d'Esnandes et la visite de son église fortifiée, la grande attraction du voyage.

Ici, je cède la place que j'ai trop longtemps occupée à notre cher et érudit collègue, M. de Richemond, plus autorisé que votre humble serviteur à vous en parler savamment.

A. Menut.

(A suivre.)



L'église de Sainte-Gemme et le scandale qui y survint au XVIIIe siècle

(Lu à la séance du 31 juillet 1884)



Parmi les établissements religieux dont les ducs d'Aquitaine avaient doté notre province, l'ancien prieuré de Sainte-Gemme était l'un des plus considérables. Son église, malgré les mutilations qu'elle a subies, et les restes de sa maison claustrale attestent encore son importance primitive. Il fut fondé en 1074 ou 1075, par Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, qui le donna aux religieux de La Chaise-Dieu en Auvergne. Pendant plusieurs

siècles les disciples de saint Robert se livrèrent, dans l'austère solitude de Sainte-Gemme, à la prière et à l'étude. Mais la grande révolution que suscita la Réforme se fit sentir jusque dans le paisible monastère. Les armées calvinistes ruinèrent l'antique maison conventuelle, ne laissant que les arceaux des cloîtres qui ont résisté jusqu'à nos jours aux injures du temps et des hommes. Sa belle église perdit son abside, son transept, son clocher et les voûtes de la nef. Malgré ces désastres, c'est encore l'un de nos plus intéressants monuments de la période romane secondaire ; elle offre une particularité assez rare parmi les édifices religieux de notre contrée : la nef est précédée d'un *pronaos*. On ne pénètre dans l'intérieur de l'église proprement dite qu'après avoir traversé un vestibule, qui règne dans toute la largeur de l'édifice. Ce vestibule, mesurant 6 mètres de longueur sur 14 à 15 mètres de largeur, est un chef-d'œuvre de hardiesse, de correction et d'élégance. Les voûtes s'arrondissant en larges coupoles coupées par deux nervures cintrées qui se croisent, supportent une vaste tribune s'élevant dans l'intérieur de l'église à la moitié de la hauteur de la nef. Ces nervures s'appuient sur de sveltes et gracieuses colonnettes, qui garnissent les angles.

Avant d'entrer dans l'église, l'œil est charmé par l'élégante ornementation de la seconde façade intérieure et principalement par celle de la porte, qui est dans un merveilleux état de conservation. On y admire une profusion d'arabesques, de fleurs épanouies en étoiles, de dents de scie, d'entrelacs, de feuilles brisées et notamment de feuilles d'orangers se renversant alternativement en sens contraire et se touchant par leurs extrémités. Rien de plus délicat et de plus finement exécuté. On dirait que le ciseau du sculpteur vient d'achever ce gracieux spécimen de la flore murale du XIIe siècle. L'intérieur de l'édifice se compose d'une nef et de deux bas côtés, se terminant à leurs extrémités par un mur droit. Les voûtes ont été reconstruites, il y a peu d'années, dans le style du monument, grâce à l'habile direction de M. l'abbé Guérin, alors curé de la paroisse.

Dans cette église, dont nous venons de faire une trop courte description, se passait, il y a 156 ans, un grand scandale, pendant la célébration de la messe paroissiale. Mais avant de le

raconter et de signaler l'arrêt du présidial, auquel il donna lieu, il convient peut-être de faire connaître ceux qui en furent les auteurs.

Sur la commune de Sainte-Gemme, au milieu d'une vaste étendue de bois et de landes, existe encore une ancienne gentilhommière, qu'on appelle La Fromigère. C'était là qu'habitait, en 1727, Pierre-Hector Aymard de La Fromigère avec ses deux fils ; l'aîné Jean était gendarme de la garde du roi et Jacques le Cadet ajoutait au nom d'Aymard celui de du Bourg. Ils étaient de l'ancienne famille saintongeaise des Aymard, qui a fourni des maires et des échevins à la municipalité de Saintes et d'honorables magistrats au présidial de cette ville.

Pierre-Hector Aymard devait être le petit fils de Jean Aymard du Pérou, garde des sceaux du présidial de Saintes et avocat général à la cour des Salins, et de Marguerite du Bourg. Les prénoms de ses enfants et le surnom de du Bourg donné au plus jeune le font supposer. Si ces jeunes gens avaient hérité des titres de noblesse des magistrats leurs ancêtres, ils n'avaient ni leur gravité ni leur modération. Il fallait qu'ils eussent voué une haine bien profonde à un sieur Guenon de l'Estang, pour s'être livrés contre lui à une aussi brutale agression, que celle dont il fut victime. Quelle était la cause de cette inimitié ? Le jugement du présidial de Saintes, que nous avons sous les yeux, garde à cet égard le silence le plus discret. Il se borne à relater le fait des violences commises par les fils de Pierre-Hector Aymard de La Fromigère sur la personne de Michel Guenon, écuyer, sieur de l'Estang.

Des trois enquêtes qui furent faites les 19 décembre 1727, 9 et 26 février 1728, il résultait que le 14 décembre 1727, Jean et Jacques Aymard assistaient à la messe paroissiale de Sainte-Gemme, où se trouvait M. Guenon de l'Estang. Suivant l'usage des gentilshommes de cette époque, ils avaient ceint leur épée, dont le port était en quelque sorte le complément de leur toilette. Malheureusement la louable inspiration qui les avait poussés ce jour-là à accomplir un devoir religieux, ne put modérer la colère que leur fit éprouver la présence de M. Guenon dans l'église. Un véritable scandale va se dérouler pendant la célébration de l'office divin. Dès qu'ils aperçoivent Michel Guenon, Jean et Jacques Aymard

se précipitent sur lui et dégaînent leur épée. Michel Guenon se sauve, mais plus agiles les deux frères l'atteignent près des fonts baptismaux. L'aîné lui administre plusieurs coups de pointe ; le cadet se contente de le frapper du plat de son épée. Inutile d'ajouter que cette violente attaque fut accompagnée de grossières injures. On peut juger de l'émotion qui se produisit parmi l'assistance. Michel Guenon s'enfuyait à toutes jambes, pendant qu'on retenait les jeunes Aymard, dont la fougue impétueuse aurait pu être funeste à leur timide adversaire. Mais Michel Guenon prit sa revanche : il n'était pas homme à laisser passer une si belle occasion d'exercer son amour pour la chicane. Le 15 décembre 1727 il porta une plainte à Jean-Elie Lemercier, lieutenant criminel, pour *crime d'injures.*

La famille Aymard jouissait d'une grande considération ; aussi les magistrats hésitaient-ils à accomplir leur mission ; le lieutenant particulier se récusa. Cependant un pareil attentat ne pouvait rester impuni. André Labbé, juge au présidial, rendit une ordonnance pour poursuivre les coupables. Sommation fut faite aux officiers de justice de Sainte-Gemme de commencer la procédure et d'envoyer les pièces au greffe du présidial. Jean et Jacques Aymard sont mis en accusation et un mandat d'amener est lancé contre eux. Mais comment traîner en prison un gendarme de la garde du roi, dont l'humeur batailleuse ne s'était que trop révélée ? Il fallut mettre toute la brigade des archers de Marennes sur pied pour opérer son arrestation. Le 29 janvier 1728, nos deux gentilshommes récalcitrants furent conduits sous bonne escorte *ez-prisons royales de Saintes.* Pendant 35 jours, du 29 janvier au 4 mars 1728, ils eurent le temps de faire de sérieuses mais trop tardives réflexions sur leur escapade. Ce fut le 4 mars, en effet, qu'ils comparurent devant le présidial. Les juges étaient André Labbé, Pierre Lefrançois, André Dohet de Saint-Georges, François chevalier des Landes. Philippe Mesnard remplissait les fonctions de procureur du roi et Brunet celles de greffier. Louis Desgranges, sieur de Bellevue, était le procureur du demandeur, et Pierre Senné, celui des défendeurs. Les principaux témoins furent Pierre Renoulleau, Jeanne Lepinay et la dame Piton.

Quelle fut leur condamnation ? Si les délinquants eussent vécu

de nos jours, notre code pénal actuel eût fourni plus d'un article de loi pour réprimer l'attentat dont ils étaient coupables. Un sévère emprisonnement, peut-être même les travaux forcés, suivant la gravité du fait, eussent été le châtiment de leur action criminelle.

O tempora ! O mores ! Toute autre fut la pénalité infligée par les juges du présidial. Ecoutons le dispositif de leur jugement ; nous le transcrivons intégralement, afin de ne rien lui faire perdre de sa saveur.

« Nous avons déclaré ledit Jean Aymard de La Fromigère, fils aîné dudit Aymard, dûment atteint et convaincu de violences par lui commises et d'avoir tiré son épée près des fonts baptismaux de l'église paroissiale de Sainte-Gemme contre ledit sieur de Lestang, pour réparation de quoi nous l'avons condamné de se trouver le dimanche suivant sa sortie des prisons de la présente ville où il est détenu, à la messe paroissiale de ladite église, où il se placera à la porte d'icelle à genoux, tête nue, et sans épée, avec un cierge de cire blanche du poids d'une livre allumé à la main et assistera à ladite messe avecq toute la décence et la modestie convenable ; et que lors de l'offrande il y ira avec son cierge pour la recevoir du ministre qui célébrera la messe et après l'avoir reçue, il déclarera à haute et intelligible voix qu'il demande pardon à Dieu de la violence qu'il a commise et d'avoir tiré l'épée près des fonts baptismaux et qu'il s'en repent ; le condamnons en outre en trente livres envers la fabrique pour estre employés en ornements ou réparations de ladite église ; laquelle satisfaction et payement de ladite somme de trente livres, il sera tenu d'en rapporter un certificat du sieur curé de ladite église au procureur du roi dudit siège.

« Et en ce qui concerne le sieur Aymard du Bourg, fils puîné dudit Aymard, nous l'avons aussi déclaré dhuement atteint et convaincu d'avoir donné des coups du plat de son épée audit sieur de Lestang, pour réparation de quoy nous l'avons condamné de se trouver dans telle maison que lui indiquera le sieur de Lestang, où estant, il lui déclarera en présence de quatre personnes qu'il aura choisi pour y assister qu'il est bien fasché de l'avoir insulté et qu'il lui en demande pardon ;

« Condamnons ledit sieur Aymard père pour n'avoir pas

empesché que ses enfants commissent lesdittes violences contre ledit sieur de Lestang, et lesdits sieurs Aymard aîné et cadet en trois cents livres de dhomages et intérests sollidairement envers ledit sieur de Lestang ; les condamnons en outre aux dépens des procédures envers ledit sieur de Lestang chacun les concernant suivant la taxe qui en sera faite par le rapporteur du procès.

« Fait et arresté en la chambre du conseil du siège présidial de Saintes le quatrièsme mars mil sept cent vingt-huit, donnant en mandement.

« Ainsi signé à la minute : Labbé rapporteur, Lefrançois, Dohet de Saint-Georges, Chevallier des Landes et Brunet, greffier. » *

H. DE TILLY.

QUELQUES NOTES SUR LE FA

(Lues à la séance du 30 octobre 1884)

Dans mon essai monographique sur Barzan, lu à la Commission des arts et monuments, dans sa séance du mois d'avril 1877, et publié dans le t. V du *Recueil*, p. 153, j'ai eu l'occasion de parler de la colline dite du *Fa*, des instruments de silex qu'on y rencontre et des ruines nombreuses enfouies dans le sol environnant jusqu'à Talmont. L'étude du terrain m'autorisait à formuler une opinion sur son antique destination. Et je disais que le sommet de la colline avait été occupé par le peuple celtique, tandis que les conquérants romains s'étaient établis sur le versant méridional qui regarde le fleuve.

C'était aussi l'avis de MM. Lacurie, Moreau et de Vaudreuil, nos devanciers, qui signalent « des débris considérables s'étendant au loin dans la campagne. » D'où ils concluent qu'au *Fa* il « existait une mansion et un établissement gallo-romain

* Les pièces qui ont servi d'éléments à ce travail nous ont été obligeamment communiquées par notre honorable confrère, M. Paul Drilhon.

important. » Un autre savant, M. Lesson, dit que le « nom celte *Fa*, dont les latins ont fait *Fanum*, annonce l'emplacement d'un temple. »

Les ruines justifient ces opinions et la mienne; * il m'a semblé et j'ai dit que les terres du *Fa*, l'édicule sur lequel se trouve établi le moulin de ce nom, les lieux environnants devaient être l'emplacement du *Tamnum* de l'itinéraire d'Antonin.

A l'appui de cette thèse, j'ai rappelé que, dans la plaine assez étendue, les lieux ont conservé des souvenirs bons à recueillir. C'est d'abord la tradition conservée dans la mémoire des vieillards. Elle apprend qu'au *Fa* il y avait une ville. Les vieux titres désignent le sommet de la colline sous le nom de *Chiron de la Garde* entouré d'une *garenne*, dite la *Garenne du Fa*. L'édicule est appelé le *Fort du Fa*, *La Tour*. Les anciennes origines se dévoilent aussi dans les noms de lieux : *Le Bassin*, *Le Parc*, *La Chapelle*, *Le Porteau de haut*, *Le Porteau de bas*, *Les Fosses-Pérot*, *Champdorat*, vieux souvenirs d'une cité détruite.

Ce qui le démontre plus clairement, ce sont les constructions dont le sol renferme les bases : des fondations de 20 mètres de longueur d'une épaisse et solide maçonnerie ont été découvertes. Ce qui a disparu des monuments a dû servir à construire le Talmont moderne et ses murs d'enceinte. La plupart des pierres employées, en effet, dans la petite ville viennent des ruines du *Fa*. Il y a dans tous les murs des blocs taillés et des pierres de petit appareil, les uns avec leurs scellements anciens, les autres encore noyés d'ancien ciment. Les eaux du fleuve déterrent journellement par leurs ravages les témoins de ces anciennes constructions ainsi que des silex taillés et polis charroyés du *Fa* dans la ville moderne.

On ne sait rien de *Tamnum*. Le terrain nivelé par la culture, couvert de nombreux débris de tuiles et de marbre annonce d'importantes habitations. Une voie reliait le *Fa* et le *Port* devenu le Talmont moderne remplaçant et de fait et de nom la vieille cité gallo-romaine. Celle-ci aura subi le sort de bien

---

* Recueil de la Commission des arts, t. I, p. 328. — Bulletin monumental, t. III, p. 293 et suiv.

d'autres, c'est-à-dire la dévastation par les barbares ; de là la nécessité de l'abandonner pour une position préférable, facile à fortifier sur le fleuve.

Talmont au moyen-âge possédait un quai et un port s'étendant à l'ouest. C'est à peine si on devine aujourd'hui par un reste de rocher rongé des eaux l'étendue de la jetée. Ce qui subsiste de la ville tombe en ruine. La vieille église perchée au sommet d'une falaise voit ses murs poudreux de salpêtre s'effriter sans cesse sous l'action du vent ; tout, même les habitants, tend à disparaître comme l'ancienne cité.

Il reste encore, à l'extrémité levant des murailles, un massif de maçonnerie gallo-romain, témoin des primitives constructions ; mais tout est muet dans cette malheureuse ville. On cherche en vain *Le Château*, *La Tour de la Vigerie*, *Le Grand Logis*, *La Tour Blanche près du rempart*. Qui dira ce que sont devenues les reliques de sainte Radégonde ensevelies au pied de l'autel ? *

Si l'on peut à l'aide de documents reconstituer l'histoire du passé de la ville moderne, il n'en est pas de même de la cité ancienne, il faut s'éclairer des propres débris de son existence passée lorsque ceux-ci émergent du sol où ils sont enfouis. C'est le but de cette note.

M. de Caumont ** parlant de l'histoire de l'art dans l'ouest de la France, enseigne qu'après « l'établissement de l'empire romain « dans la Gaule, nos ancêtres montrèrent un goût décidé pour « l'architecture et pour les grandes constructions. Plus tard, « surtout jusqu'à la fin du IIIe siècle, les cités gauloises conti- « nuèrent de s'embellir, et lorsque les barbares vinrent inonder « l'empire, nos provinces étaient couvertes de monuments de « tous genres, qui le disputaient en magnificence avec les plus « belles constructions de l'Italie. »

Nous nous trouverions donc en présence de ruines datant du IIIe au Ve siècle. Elles nous étonnent par ce qui en reste, d'où nous pouvons penser posséder les débris d'un imposant monument.

Au Fa, depuis plus de 40 ans, on exploite les matériaux divers retirés des nombreuses fouilles faites dans les champs :

---

* Chronique du IXe siècle.

** Cours d'Antiquités, t. III, p. 1 et suivantes.

les tuiles et le marbre ont pavé les chemins, d'énormes tronçons de colonnes cannelées ont fait des margelles de puits à *Chandorat*, à Meschers, à Epargnes, à Mortagne.

Une nouvelle fouille opérée au *Fa* ces jours derniers a mis au jour une très grande pièce d'entablement et le tronçon d'une colonne : celui-ci a 0. 85 centimètres de diamètre. La corniche richement sculptée mesure 1 m. 40 de long, 0.65 de largeur et autant d'épaisseur. Les moulures en sont habilement travaillées. Les caissons représentent des fleurs et des feuilles ainsi que les modillons.

D'énormes blocs de pierre taillés et sculptés gisent encore au milieu de débris découverts par le labour. Il est à souhaiter que ces vieux témoins du passé viennent enrichir le musée de la ville de Saintes déjà riche de sculptures. Ils sont dignes de se mesurer par leur volume et leur beauté avec leurs similaires.

A d'autres plus éclairés le soin de rechercher à quel genre de monument appartiennent ces antiques pierres. Néanmoins, en nous reportant à la description qu'en donnent les auteurs compétents, nous pouvons dire qu'on se trouve en présence d'un ancien temple bâti sur le massif du *Fa*, d'une forme carrée ou circulaire. Quelque soit la forme, les pierres en auront été enlevées tandis que le massif inférieur où devait se trouver la *Cella*, aura résisté aux démolisseurs. Rien d'étonnant que ce temple orienté au levant en face des habitations n'ait eu les moindres dimensions qu'on puisse lui assigner par celles du massif restant, c'est-à-dire au moins 20 pieds d'ouverture et 35 pieds d'élévation.

Si nous sommes fier de retrouver ces nobles débris, nous sommes aussi bien attristé de les voir disparaître pour toujours d'un lieu si déchu aujourd'hui de son antique splendeur.

E. JOUAN.



MÉMOIRE SUR L'ÉLECTION DE SAINTES

PAR DUCHASTEL, L'UN DES ÉLUS *

(Ecrit vers 1789)

Etablissement de l'Election en chef de la province de Saintonge

—

L'Election de Saintes, à son établissement, étoit la seule dans la province de Saintonge, sous le titre d'*Election en chef* qu'elle a toujours conservé. Elle tenoit à ses gages un commis à Marennes, à Barbesieux, à Saint-Jean-d'Angély, qui correspondoit avec lesdits officiers de cette élection. Leurs fonctions se bornoient à l'affirmation des procès-verbaux résultants des différants qu'occasionnoit la perception des impositions et autres droits royaux quelconques, et à les instruire des pertes et accidents qui subvenoient dans les paroisses.

Ce tribunal, dans son principe, étoit composé de treize officiers sous le titre d'Elus conseillers du roy, compris le présidant, le lieutenant général criminel, cinq conseillers, un directeur, un controleur, un inspecteur, un asséur (*sic*, pour asseieur), un avocat et procureur du roy et un greffier. Ils connoissoient de toutes contestations relatives à tous les imposts, droits d'aides, des traites, des douanes, des droits sur les tabacs, cuirs, cartes, papiers, cartons, poudres, amidon, huiles étrangères et enfin sur tous les droits que percevoit le roy ; pourvoyoient au logement des militaires, les faisoient conduire, pourvoyoient à leurs étapes ; faisoient l'assiette des impositions sur le brevet de sa majesté qui leur étoit directement adressé ; les asséur et directeur en faisoient la répartition sur les paroisses, et les présidants et élus vériffioient les rolles.

---

* Pierre-Alexandre Duchastel, avocat à la cour, conseiller en l'Élection en chef dès 1786, marié à demoiselle Huteau, est sans doute le même que Pierre-Alexandre, propriétaire à La Chapelle-des-Pots en 1830, se qualifiant alors « ancien conseiller en l'Election », lequel n'a laissé qu'une fille, mariée à Maurice-François Gard, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, mort vers 1823, dont trois filles, mariées à des cultivateurs.

En 1620, ces commis à leurs gages parvinrent à se faire ériger en élections sous le titre d'Election particulière, avec les mêmes attributions, prérogatives, privilèges et exemptions et gages que l'Election en chef, cependant à la charge d'une indemnité, et étoient juges civils et criminels.

A la création de MM. les intandants, leurs attributions de juridiction et fonctions ont encore été diminuées. Le brevet des impositions qui leur étoit directement adressé, ne leur a été que communiqué par ledit commissaire departi qui en étoit le porteur ; le logement des militaires, étapes et leurs conduites ont appartenu auxdits sieurs intendants, ainsi que la répartition des vingtièmes, dont ils n'avoient plus que le contentieux.

Ils n'avoient plus que le droit d'assister au département pour oppérer concurremment avec ledit commissaire départi la répartition des sommes contenues au brevet, tant en diminution qu'en augmentation. Sur l'observation que faisoient les élus à la vue du brevet qui leur étoit présenté, il étoit deffendu audit commissaire d'en faire la répartition sans leur concours et d'après un avis de son arrivée au chef-lieu de l'Election.

Les chevauchées des élus étoient nécessaires pour opérer les augmentations ou diminutions, dont l'état étoit arrêté par ledit commissaire qui le signoit ainsi que les officiers de l'Election à qui la commission étoit remise pour en faire chacun dans les paroisses de leur arrondissement la répartition particulière sur chaque taillable. Ils étoient obligés de changer tous les ans de chevauchée.

Cette élection de Saintes fut réduite à cinq officiers : le présidant, le lieutenant-général, trois conseillers élus, le procureur du roy et le greffier.

Les gages de chacun étoient : de 350 livres pour le présidant, pour le lieutenant 300 livres, pour M. Gallocheau * 150 livres,

* Pierre Gallocheau, qualifié (1777) conseiller doyen en l'élection et lieutenant de maire, avait épousé, alors veuf de Marie-Thérèse Brejon de la Martinière, Jeanne-Françoise Gaudriaux dont vint : Marie-Claire-Jeanne-Arnaud-Guillaume Gallocheau, mariée, le 7 juin de la dite année 1777, à Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Rochefort, des Salines d'Aunis et Saintonge, maire et lieutenant

pour M. de Laverny * 250 livres, pour Duchastel 350 livres, pour le procureur du roy 260 livres, pour le greffier 200 livres.

Les gages plus ou moins forts venoient des prests que chacun avoit fait sous Louis XIV. La finence du présidant étoit de 18000 livres; le lieutenant de 16000 livres; M. Gallocheau de 8000 livres, de M. de Laverny 12000 livres, la mienne ** 17,000 livres, du procureur du roy 18000 livres, du greffier 15000 livres. Nous jouissions des mêmes privilèges que MM. les commenceaux de la maison du roy, avec les mêmes franchises d'exemption de tailles pour l'exploitation de deux charues, chacune de quatre bœufs, de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, de guet, garde, franchise de millice pour autant de domestiques qui étoient à notre service trois mois avant l'affiche d'icelle, et n'étions sujets qu'aux vingtièmes et aux capitations, exempts de tous droits pour les danrées, vins et autres, de notre consommation, et le port d'armes.

La répartition des impositions se faisoit ainsi : nous faisions trois classemens de terres : bonnes, médiocres et vaines. Les bonnes payaient 2 livres, les médiocres 1 livre, les vaines 10 sols.

Quant aux vignes, nous avions soin de faire supporter au vigneron un dixième en décharge au propriétaire, considérant que cette propriété supportoit les vingtièmes et droits d'aides, et ce soulagement encourageoit à cette plantation qui étoit la plus produisante, tant pour l'Etat que pour le propriétaire; cette considération de faire supporter au vigneron cette petite portion d'imposition à la décharge du propriétaire, parce qu'on regar-

---

général de police de ladite ville de Rochefort, président du Conseil général de la Charente-Inférieure (1804-1814), veuf de Catherine-Charlotte Babaut de l'Epine qu'il avait épousée le 14 juin 1773.

* Marié à demoiselle Landreau, fille ou sœur de René-Jérôme Landreau, conseiller au présidial à la même époque, il en eut entre autres enfans : M. Laverny, professeur au collège de Saintes, marié à demoiselle Mollet, fille d'Eutrope-Raphaël, juge au tribunal civil de cette ville, et de Marie-Anne-Agathe-Eustelle de la Charlonie, décédée en 1856. De ce dernier mariage, sont venus MM. Anatole et Gaston Laverny.

** Ce passage établit clairement que Duchastel est bien positivement l'auteur de ce mémoire, qui rentre dans l'étude si consciencieuse publiée dans notre Recueil, t. VI, p. 215-387, par notre collègue, M. Piet-Lataudrie, alors vice-président du tribunal civil, à Saintes.

doit pour le cultivateur à gages que c'étoit un accroissement de facultés pour le vigneron aux dépens du propriétaire qui donnoit à cultiver, * et qui n'étoit pas autant grevé qu'un métayer ou colon partiaire qui payoit seul l'imposition d'une métairie qu'on lui donnoit à faire, faisant entrer en considération que ce dernier étoit suffisamment indemnisé sur les profits du bétail, son logement, son jardin qui étoit d'un journal, s'il avoit 4 bœufs, qui étoit franc de tailles. Les prés n'étoient point nommément taxés, ils influoient seulement pour beaucoup sur la taxe de chef.

Celuy qui exploitoit luy même ses terres, les prés étoient taxés à 3 livres le journal, comme s'il eût possédé que des prés. Le maître qui donnoit à colonage, payoit seulement les vingtièmes.

Les bois n'étant point susceptibles d'exploitation, étoient taxés sur la tête du propriétaire dans la même proportion des terres, à 2 livres, une livre et 10 sols, nonobstant dixièmes.

Nous considérions l'entretien des bâtiments et diminuions un vingtième sur la totalité de la taxe que supportoient les terres agraires, vignes, prés ou bois.



VARIA

Sommaire. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes : *Jonzac, Saintes, Saint-Fort-sur-Gironde, Thenac ;* — 3° Restaurations ; — 4° Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 5° Epigraphie ; — 6° Sigillographie ; — 7° Questions : *Bertrand de la Vernade, Coiffer Sainte-Catherine, Jean Guillotin, Boisrond, page d'Agrippa d'Aubigné, Seigneur d'Aunis, Françoise Tiraqueau dame de Neuillant, Noms de lieux du chartrier de Pons, Guillaume de Beauchamps et les serpents ailés de Niort ;* — 8° Nécrologie ; 9° Errata.

Dans sa séance du 9 avril, le Bureau a protesté contre l'achèvement des travaux entrepris à la tour de Pons, au sujet desquels la Commission n'a pas été consultée et qu'elle avait, conformément à un vote émis en séance générale du 29 janvier, signalés à M. le ministre des beaux-arts.

— Le jeudi 7 mai, séance remise à cause des fêtes de Saint-Eutrope, ont été élus correspondants : MM. Duval-Laguierce, chef de bataillon du génie à La Rochelle ; le docteur Marcel Guément, à

* Celuy qui cultivoit luy mesme ses vignes, il étoit taxé à 2 livres par journal, tout tournant à bénéfice pour luy. (Note marginale du mémoire.)

Gemozac; Louis Mathé, employé de commerce à San-Francisco; Martineau, fils, négociant à Saintes; Mourguès, lieutenant au 6e de ligne, à Saintes; l'abbé Amédée Péponnet, aumônier de l'Espérance à La Rochelle. Lectures: *Rapport sur la Commission, à l'occasion de son 25e anniversaire*, par M. l'abbé Vallée, Secrétaire; *Un épisode à l'abbaye de Saint-Séverin*, par M. l'abbé Noguès; *Esnandes* (archéologie et histoire), par M. de Richemond; *Statistique des paroisses et couvents de La Rochelle, en 1790*, par M. l'abbé Gendre. M. Xambeu a été proposé comme membre titulaire.

— Au sortir de la séance générale, les membres de la Commission sont allés visiter l'exposition de tableaux, aquarelles, fusains, gravures, dessins, émaux, réunis à l'Hôtel-de-Ville de Saintes par M. Ch. Dangibeaud. On y voit des œuvres de Bouguereau, Fromentin, Auguin, Daret, Petit, Pradelles, Mathé, Velluet, etc.

— Presque tous les journaux du département ont rendu compte et constaté le succès de l'excursion archéologique de la Société dans l'arrondissement de La Rochelle: *Courrier de La Rochelle* et *Charente-Inférieure* du 25 avril; *Echo Rochelais*, du 29; *Moniteur de Saintes* et *Indépendant*, du 30; *Moniteur de Saintes*, du 3 mai, etc. Ont pris part à cette excursion: MM. Th. de Bremond d'Ars, Président; Vallée, Secrétaire; J. Laurent, Trésorier; Bourricaud, Bunel, Ch. Dangibeaud, de Fonrémis, Musset, de Richemond, Rullier, d'Aviau de Piolant, Beltrémieux, Augustin et Ferdinand Fellmann, Massiou, Léon Duret, Edmond Duret, Billaud, Cazaugade, Clénet, Lacour, C. Michaud, Vigier, Menut, Termonia, Duval-Laguierce, Noguès, Xambeu, Pâris, etc.

— M. Ph. Salmon, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, se référant à la lettre que M. le Président avait adressée, au nom de la Commission des arts, à M. le préfet, le 13 février 1883, pour demander le classement des monuments mégalithiques de la Charente-Inférieure, lui a écrit, le 7 mai dernier. A ce sujet MM. de Richemond et Musset ont été délégués par M. le Président pour conférer avec M. Salmon, lors de son passage à La Rochelle les 12 et 13 mai.

— Nos sincères condoléances à la société de géographie de Rochefort, qui nous fait part de la perte qu'elle vient de faire en la personne de son président, M. le docteur Camille Maisonneuve, directeur du service de santé de la marine, officier de la légion d'honneur, officier de l'instruction publique, décédé à Rochefort le 22 mars 1885, à l'âge de 62 ans.

— M. le receveur des postes, à Saintes, s'est ému de nos réclamations trop justifiées au sujet de la perte de brochures, notes, lettres destinées à la Commission des arts. Avec une bonne grâce parfaite, il nous a promis de surveiller lui-même la transmission fidèle des envois qui nous seraient faits. M. F. Ledain, bibliothécaire de la société des antiquaires de l'Ouest, a bien voulu nous adresser des *Bulletins* de cette société qui ont été adressés à la Commission et ne nous sont jamais parvenus. Autre exemple: On se rappelle, *Recueil*, VII, 14, que M Vallois, secrétaire des antiquaires du centre, à Bourges, nous avait écrit pour nous demander le sort des huit volumes de *Mémoires* successivement adressés à la société des arts, sciences et belles-lettres, défunte depuis douze ans et que l'on confondait peut-être avec la nôtre. Nous n'avons su que répondre,

Echangeant depuis longtemps avec la société berrichonne, la Commission ne possédait qu'un volume de ses *Mémoires*, le tome VI. Voici qu'un fait analogue se présente : On verra ci-après, annoncé le 2e fascicule de l'*Armorial général*, publié par la même société des antiquaires du centre, XIIe volume de la collection. Où est allé le 1er fascicule de l'*Armorial*, tome XI ?

*
* *

La Commission a reçu : *Annales de l'œuvre des séminaires du diocèse de La Rochelle et Saintes*, don du directeur M. l'abbé Gendre, nos 1, 2, 3 ; — *Annuaire de la société de géographie*, de Rochefort, pour 1885, (Rochefort-sur-mer) ; — *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, no 1 ; — *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VI, 1884-1885, no 2, octobre-novembre-décembre ; — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 5e année, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons ; — *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie*, 1884, nos 3-4 ; — *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1882 ; 1er, 2e trimestres 1883 ; 1er, 2e et 4e trimestres 1884 ; — *Comité des travaux historiques et scientifiques, liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du comité, des correspondants et des correspondants honoraires du ministère de l'instruction publique, des sociétés savantes de Paris et des départements*, grand in-8, (Paris, imp. nationale), qui, p. 50, donne les sociétés savantes pour la Charente-Inférieure : LA ROCHELLE, académie des belles-lettres, sciences et arts, fondée en 1732, et reconnue comme établissement d'utilité publique le 4 septembre 1852 ; Société des amis des arts, fondée en 1841 et autorisée le 14 mai 1845 ; Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure fondée le 22 novembre 1835, autorisée le 29 avril 1836 et reconnue comme établissement d'utilité publique le 4 septembre 1852. ROCHEFORT : Société d'agriculture et belles-lettres, sciences et arts fondée en 1806 ; Société de géographie, fondée le 16 novembre 1878 et autorisée le 29 mars 1879. ROYAN : Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1874, et autorisée en 1875, à laquelle a été réunie la société historique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863 ; Académie des muses santones, fondée et autorisée en 1876. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY : Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1819. SAINTES : Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, fondée en mai 1860, à laquelle a été réunie la Société d'archéologie de Saintes, fondée en 1839 ; Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée et autorisée en 1874 ; — *Discours* prononcé par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, le 11 avril 1885, à la Sorbonne. (Paris, imp. du *Journal officiel*) ; — *Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes (1685-1688) étude et documents*, par M. André Lételié (don de l'auteur) ; Paris, Alphonse Picard, 1885, grand in-8, 126 p. ; — *Inventaire des monuments mégalithiques de France*, contenant, p. 55, une nomenclature de ces monuments pour la Charente-Inférieure (nomenclature incomplète en ce qui concerne le dolmen de Geay, qui n'existe plus, etc.) Paris, Masson, 1880, in-8, 69 p. ; — *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende, avec carte préhistorique*, par M. Georges Musset ; La Rochelle, l'auteur, rue Gargoulleau, 1885, grand in-8, 168 p. (don de l'auteur) qui résume fort bien les découvertes préhistoriques du

département, cite souvent le *Recueil* de la Commission des arts et les travaux de plusieurs de ses collègues, MM. Caudéran, Jouan, Kemmerer, Laurent, Luguet, Mongis, et donne à la fin une table analytique fort curieuse et par communes, de l'âge de pierre, époques chelléenne, moustérienne, solutréenne, magdalénienne, robenhausienne, de l'âge de bronze, du fer, des camps, cavernes, cromlechs, dolmens, kiœkkenmoedding, mégalithes, sépultures, souterrains, tumulus ; — *L'art en Saintonge et en Aunis*, par MM. L. Julien-Laferrière et G. Musset, nº 11, contenant comme texte, p. 73-80 : Suite des établissements religieux de Pons, Cordeliers, Récollets, chapelle Saint-Roch, Dames de la foi, Ursulines, temples, description de la ville ; comme héliogravures : Arc de Germanicus, à Saintes, état en 1884 ; fenêtre des Jacobins (1446) à Saintes ; clocher et façade de Saint-Eutrope, à Saintes, en 1884 ; métairie du Bois, près Pons ; plans et coupe du château et de la tour de Pons, par Masse ; église de Bougneau, portail et partie de façade du XVe siècle ; abside et côté sud, avec détails d'architecture et contrefort ; — *Mémoires de la société des antiquaires du centre*, 1884, *Armorial général*, XIIe vol., 2e fascicule ; — *Voyage autour d'une maison de la Renaissance dite de Henri II ou de Diane de Poitiers*, discours par M. le vicomte d'Aviau de Piolant (don de l'auteur) ; Poitiers, 1885, grand in-8, 15 p.

∴

— M. l'abbé Augustin Fellmann est nommé curé de Saint-Nazaire.

— M. Jules Pellisson vient d'être nommé juge à Bergerac.

— Notre honorable correspondant, le chevalier J. da Silva, membre de l'institut de France, officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique, architecte de S. M. le Roi de Portugal, président de la société royale des archéologues portugais et fondateur du musée de Lisbonne, vient d'être chargé de faire dans ce musée le premier cours d'archéologie dont s'honore le Portugal. Le prince royal auquel on doit cette fondation a également offert des prix pour les élèves les plus distingués, et, plus qu'octogénaire, le chevalier J. da Silva s'est mis vaillamment à l'œuvre, trouvant sa plus grande récompense dans la réalisation du vœu de toute sa vie.

De Richemond.

∴

Sur le rapport de M. le duc d'Aumale, et voulant témoigner de la haute portée morale du livre en même temps que de l'art avec lequel il est composé et écrit, l'Académie française a décidé de donner un premier prix Monthyon (2,000 francs), au vicomte Guy de Bremond d'Ars pour son histoire de Jean de Vivonne, le patriote du XVIe siècle, de qui la figure originale et sympathique est désormais célèbre et classée dans l'histoire à son rang. La Commission des arts s'honore de compter parmi ses membres correspondants le nouveau lauréat de l'institut, collaborateur assidu de notre *Recueil*.

— A la séance du 22 avril, de la société littéraire de La Rochelle, présidée par M. Menut, M. L. Mercier a lu l'inventaire du mobilier de la bibliothèque de l'évêque de Crussol d'Uzès (hôtel actuel de la bibliothèque), et annoncé des documents inédits sur la révolution, la constitution civile du clergé, les volontaires rochelais, l'histoire du Canada et celle du commerce maritime.

— Nous lisons dans le *Polybiblion* d'avril au sujet d'une étude parue dans le t. VIII, p. 12-23 et tirée à part : « M l'abbé Vallée vient d'établir que les évêques de Saintes possédèrent une résidence dans » la paroisse de Fontcouverte, à quelques kilomètres de leur ville. » Il semble résulter d'une charte du XIIIe siècle qu'à cette date la » résidence était spacieuse et belle ; sans doute elle subsista jus» qu'aux guerres civiles du XVIe siècle. »

— De Mgr Thomas, archevêque de Rouen : *Mandement de carême 1885 pour la consécration au Sacré-Cœur de Jésus ; Lettres pastorales à l'occasion de la consécration de l'église Notre-Dame de Bonsecours, et d'un pèlerinage à Montmartre*, 1885 ; Rouen, imp. Mégard et Cie.

— M. A.-A. Zamanski a publié : L'*origine diabolique de l'or*, dans le numéro unique du journal illustré des fêtes de charité, *Saintes-Kermesse*, qui offre des dessins de MM. A. Dell'Angelo et de Fonrémis.

— Notre compatriote et collègue, M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, président de la société archéologique de Nantes, prépare une notice sur le fief du Cormier qui relevait de l'évêché de Saintes, au devoir de *deux ongles de Butor, enchâssés d'argent*. Cette notice, espérons-le, paraîtra prochainement dans le *Recueil*.

— Dans le *Recueil*, t. VIII, p. 12, on a pu lire que Fontcouverte devait son nom *Fons coopertus* à la fontaine couverte qui jaillit au pied de l'église. Cette étymologie est toute naturelle. Si l'abbé Cholet eût été mieux localisé, il n'aurait pas, dans ses *Etudes sur l'ancien diocèse de Saintes*, (La Rochelle, 1865), p. 49, dit : « *De Fonte cooperto*. C'était là que les eaux amenées par l'aqueduc romain se frayaient un chemin couvert. » Le cours de l'aqueduc, à un niveau supérieur à la fontaine, rend cette hypothèse impossible et non moins impossible l'étymologie en question.

— Au château de La Mothe du Bois (Deux-Sèvres), existe l'écusson encadré d'un des anciens intendants de Saintonge, Blair de Boisemont, qui a donné son nom à l'une des places publiques de Saintes et dont les armes sont : *De sable, à la fasce accompagnée de trois bezants d'or, la fasce chargée d'un écusson d'argent, au chevron ondé de sable accompagné de trois tourteaux de gueules*, qui est de Blair. L'écu timbré d'une couronne de marquis au casque taré de face pour cimier. Support, deux lions. Devise : *Virtute tutus*. Le château de La Mothe du Bois a jadis appartenu aux Blair de Boisemont.

— Les journaux nous apprennent que M. l'abbé Hte Caudéran, mandé à Rome par Léon XIII, a doté Carpinetto, berceau de la famille Pecci, du bienfait d'une eau pure et abondante.

— A l'imprimerie Chassériaud, depuis le 6 avril, paraît à Saintes, tous les mois, un petit « journal des intérêts commerciaux de la ville de Saintes » dont le titre : *Les petites affiches de la Saintonge* rappelle les *Affiches de Saintonge et d'Angoumois*, de Bourignon.

— A l'occasion du premier cinquantenaire de sa fondation, la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure a voté un monument à Réaumur (1683-1757) et a nommé président d'honneur du comité d'initiative M. le maire de La Rochelle.

Fouilles et Découvertes

JONZAC. — *Monnaies anciennes.* — L'*Annuaire de numismatique et d'archéologie*, de 1882, contient un article de M. Gariel sur la découverte de monnaies royales et baronales des XIIe, XIIIe siècles, parmi lesquelles l'auteur mentionne des pièces d'Alphonse de Poitiers. Cet article est relevé par M. Richard, comme ne parlant point d'une pièce de Renoul de Culan, seigneur de Charenton, laquelle faisait partie de la même découverte, et qui, alors inédite, a été décrite et déterminée pour la première fois par lui dans le *Bulletin* de la société des antiquaires de l'Ouest du 1er trimestre de 1882. Evidemment, M. Gariel n'a point eu connaissance de ce travail, dans lequel M. Richard a fait ressortir : 1° l'obscurité qui règne dans la suite des seigneurs de Charenton ; 2° la difficulté d'y intercaler le personnage de Renoul de Culan, au nom duquel a été frappée la pièce que M. Richard a été le premier à faire connaître. Il est probable aussi que M. Gariel ignorait les circonstances dans lesquelles a été trouvé le trésor dont faisaient partie les pièces qu'il a décrites.... La trouvaille a été faite dans le milieu de l'été 1881, aux environs de Jonzac. Elle a été apportée, d'abord par petites portions, puis enfin, en masse, à M. Colfort, coutelier en ladite ville. M. Colfort en a vendu, par petits lots, à Nantes, à Bordeaux, à Royan et à Poitiers. 22 pièces ont été acquises par M. Gaillard de La Dionnerie ; ce sont celles qu'a décrites M. Richard. D'autres ont été vendues à M. Hoffmann. En septembre 1882, il en restait encore 182 à M. Colfort. Ce sont ces dernières pièces ainsi que celles de M. Hoffmann qui paraissent avoir été mises à la disposition de M. Gariel. On avait trouvé ce trésor enfermé dans un vase en terre qui n'a pas été conservé. La masse de la trouvaille remplissait à peu près un chaudron de moyenne grandeur. Elle pesait huit livres. En calculant sur le poids ordinaire du denier, on doit admettre que l'ensemble se composait environ de quatre à cinq mille pièces. » (*Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1884, p. 243 et 244.)

— On lit dans la même publication (1er trimestre de 1882, p. 384) : « M. Richard lit une notice sur un denier inédit de Charenton en Berry, et quelques autres pièces du XIIIe siècle. Ces pièces ont été trouvées en Saintonge, et font partie de la collection de M. le conseiller Gaillard de La Dionnerie. Ce travail est complété par une notice généalogique sur la maison de Montfaucon, qui possédait la seigneurie de Charenton, et sur Arnoul de Culant qui semble également l'avoir possédée, d'après le denier cité plus haut, qui est frappé à son nom. »

SAINTES. — *Poteries romaines.* — Dans les terrains du nouveau cimetière à Saint-Saloine, au cours des travaux récemment faits par les soldats du 6e de ligne pour une sépulture destinée au régiment, à 5 ou 6 pieds de profondeur s'est rencontrée une excavation, sorte de four d'un diamètre de 1 ^m^ 50 environ et 1 mètre à peine de profondeur. Dans cette excavation étaient des cendres mêlées à du charbon, des os calcinés et, en même temps, mélangés à la terre glaise qui entourait le four, des débris de faïence parmi lesquels j'ai mis sous les yeux de la Commission, le 7 mai dernier, les fragments d'un plat ou coupe rouge, en terre de Samos, dont la pâte est assez fine et soignée ; cette poterie porte pour nom de potier IVCVNDI ; puis un débris de poterie noire portant

un nom en lettres inégales gravées avec une pointe d'acier et qui pourrait être SILVAN (Silvan). Il y avait, en outre, une lame de couteau que j'ai recueillie et montrée à la Commission. Est-elle de la même époque ? Sa forme se rapproche de celle des rasoirs ; le dos de la lame forme arrêtoir sur le manche.

Marcel DE FONRÉMIS.

— *Sépultures dans l'ancienne église de Saint-Michel.* — Nous avons dit, *Recueil*, t. VII, p. 246, que dans l'ancienne église de Saint-Michel, transformée en maison d'habitation aujourd'hui appartenant à M. Abelin, quincaillier, avaient été inhumées une foule de familles notables saintongeaises. En mars 1885, des fouilles opérées pour restaurer cette maison, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Saint-Michel, ont amené la découverte de crânes et d'ossements de toutes sortes. Nous ajouterons qu'à part quelques débris de chapiteau et une base de colonne, presqu'à l'entrée, on n'a rien découvert de l'ancienne église.

SAINT-FORT-SUR-GIRONDE. — *Pointe taillée, hache,* etc. — Dans le courant de janvier, M. Petit, horloger à Saint-Fort-sur-Gironde, a trouvé une pointe taillée et d'autres silex. Il avait recueilli déjà une hache polie au milieu de débris de démolitions. Moi-même, il y a environ quatre mois, sur cette même commune de Saint-Fort, j'ai rencontré un instrument en pierre, sorte de massue ou casse-tête, dont j'avais déjà plusieurs spécimens provenant des environs de Mortagne.

E. JOUAN.

THENAC. — *Une statuette en bronze d'Eros.* — M. H. Luguet a bien voulu nous communiquer une note sur une statuette en bronze attribuée à Eros et qui, si nous ne nous trompons, avait été trouvée à Thenac, vers le mois d'août 1884. Notre savant collègue avait fait de cette statuette et d'un autre objet de même provenance le sujet d'une communication verbale à la Sorbonne en 1885. Nous espérons publier prochainement cette intéressante note renvoyée à l'auteur pour supplément d'information.

Restaurations

LA ROCHELLE. — *Tour de Saint-Nicolas.* — Les travaux de restauration sont commencés sous la haute direction de M. Lisch, architecte de la commission des monuments historiques et la surveillance de MM. Massiou et Corbineau, architectes à La Rochelle. L'entrepreneur est M. Bernier, qui a déjà fait ses preuves d'habileté à l'hôtel-de-ville. Un premier crédit de 25,000 francs, il y a deux ans, a été employé à construire l'énorme échafaudage établi le long de la tour, dans toute sa hauteur, afin de pouvoir réparer le mur extérieur; un second crédit de 100,000 francs a été accordé cette année. Il sera employé à consolider le monument, menacé en plusieurs de ses points par des déchirures et des décollements qui se sont produits dans les maçonneries. A cet effet, on a déjà placé sur les reins des voûtes du 1er et du 2e étages, et sur la première plate-forme, un système de puissants chaînages en fer disposés en croix, reliant entre elles les murailles extérieures. Les lézardes seront dégarnies et bouchées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et les parements de pierres de taille repris dans toutes les parties de la tour où il s'en trouvera de cassées ou rongées par le temps. Autour des deux

plate-formes, il sera rétabli des galeries avec machicoulis et créneaux supportés sur des corbeaux (voir plus haut, p. 106). Les trois souches de cheminées en pierres de taille seront remontées jusqu'à la hauteur du poinçon ; enfin, les petites tourelles des escaliers retrouveront leurs couronnements primitifs en pierres de taille. C'est dire qu'au second crédit de 100,000 francs, sur lequel on travaille en ce moment, il faudra en ajouter plusieurs autres pour arriver au complet achèvement de la restauration commencée.

A. MENUT.

SAINTES. — *Eglise des Jacobins.* — On sait que cette église, située rue du Palais, transformée en magasin appartenant à M. Martineau possède une magnifique fenêtre du XVe siècle, dont l'*Art en Saintonge*, no 11, publie une héliogravure. Cette fenêtre avait besoin d'être réparée, à la suite des violentes tempêtes de l'hiver. Félicitons le propriétaire qui, dans cette réparation partielle, a tenu à respecter le style architectural de la fenêtre ogivale. Les ouvriers ont même poussé le respect de l'antiquité jusqu'à donner une teinte noirâtre aux pierres neuves qui ont servi à boucher les trous.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

CULTE DE SAINT EUTROPE. — Voir *Recueil*, t. VII, p. 178, 179, 378-381 ; t. VIII, p. 37-39 ; — Le *Pouillé du diocèse de Poitiers*, in-8, 1782, Poitiers, chez Michel-Vincent Chevrier, nous donne des renseignements sur le culte de saint Eutrope en Poitou : Availles, près Chizé, cure, à la présentation de l'évêque, archiprêtré de Melle, était sous le vocable de saint Eutrope et de saint Martin ; La Chapelle-Montreuil, à la présentation de l'abbé de Montierneuf, archiprêtré de Sanxay (Vienne), avait saint Eutrope pour patron ; *idem*, Ternan, prieuré bénédictin, archiprêtré de Saint-Maixent, à la présentation de l'abbé de Saint-Maixent ; églises où il y avait des chapelles sous le vocable du même saint : La Résurrection, à Poitiers, à la présentation de l'évêque ; chapelle de saint Eutrope des Baudets, à Sainte-Croix de Parthenay, à la présentation du chapitre de Sainte-Croix ; chapelle de saint Eutrope, au Vigean, à la présentation du seigneur du Vigean ; *idem*, à Mauzé, à la présentation du seigneur de Bois-Baudren ; *idem*, à Faye-la-Vineuse, à la présentation du chapitre de Faye ; *idem*, à Doussay, à la présentation de la famille des Boyer. Ajoutons la chapelle de Saint-Eutrope en l'église Saint-Jean de Châtellerault ; *idem*, l'église Saint-Léger de Chauvigny ; *idem*, à Saint-Savin ; *idem*, à Rossay ; *idem*, à Saint-Pierre de Mauzé-Thouarsais ; *idem*, au château de Moiré, commune de Soulièvre ; églises du Cormenier et du Vanneau (ancien diocèse de Saintes).

SAINTE EUSTELLE PATRONNE DES FÉLIBRES. — Les félibres ont choisi sainte Eustelle pour leur patronne. Des fêtes ont eu lieu, l'an dernier, à Montpellier, réjouissances de toutes sortes, lancement d'un ballon l'*Estela*. Pourquoi l'*Estela* ? Nous en avons l'explication dans l'*Eclair*, de Montpellier, du 26 mai 1884 : « Le félibrige fut fondé le jour de sainte Estelle, le 21 mai. Sainte Estelle devint donc la patronne des félibres, qui furent ainsi amenés à prendre une étoile pour symbole. C'est une étoile à sept rayons, en l'honneur des sept fondateurs des jeux du gai savoir. » Cette année, dans un discours vivement applaudi, le poète provençal, Frédéric Mistral, a développé cette pensée. — A Sceaux, la même fête a été célébrée.

Antéfixe d'origine gallo-romaine. — Dans les *Amusements littéraires ou mélanges de pièces fugitives, en vers et en prose*, par M. F. Marie Bourguignon, de Saintes (Londres, 1778), l'auteur, p. 53, parle d'une citerne découverte au faubourg Saint-Macoult, de laquelle on a tiré des « fragments de briques décorés de feuilles de palmier, avec des figures grotesques, qu'on ne saurait placer ni parmi les têtes humaines, ni parmi celles des animaux. Sur deux de ces fragments on voit ces lettres : FRONT IFC, que Me Charrier lit ainsi : ICON 10, et qu'il prétend devoir signifier la dixième image (en chiffres arabes) ; il s'appuie de l'autorité de l'histoire ecclésiastique, et soutient que cette brique, sur laquelle son imagination exaltée lui fait voir *icon* 10, était une de ces images de terre, placées dans les églises, avec des chiffres indicatifs ; ces images représentaient les fidèles défunts, et le même chiffre, placé sur un registre, indiquoit les prières qu'on leur devoit ; à l'un une messe, à l'autre un *De profundis*, un *Libera* .... » Suit une réfutation de l'opinion de M. Charrier. Ce ne pouvait être des chiffres arabes qui n'étaient pas connus des chrétiens de la primitive église. Bourguignon (il ne s'appelait pas encore Bourignon) lit ainsi l'inscription : *cront ifc* « que je n'oserois, dit-il, expliquer, dans la crainte de donner dans des erreurs. Quant à la brique en elle-même, je crois qu'elle terminoit la façade d'une très petite fontaine domestique, plusieurs raisons m'autorisent à le croire ; la citerne d'où elle a été tirée, que le même antiquaire croit être un tombeau, contre l'opinion de tout le monde ; quelques traces d'un dur ciment, qui se trouvent au bas de la brique, sa partie postérieure, qui, quoi qu'à demi brisée, paroît avoir été *concavo-convexe*, tout annonce qu'elle est le fragment d'un vase à conserver de l'eau ; les lettres qui se trouvent au bas, sont peut-être une suite du nom du propriétaire ; on sait que les Romains avaient coutume de mettre leurs noms sur des vases et autres ustensiles ; on voit un nom propre sur une clef de fontaine du cabinet de Sainte-Geneviève, celui de l'empereur Vespasien sur un conge...... » Pour nous, ce fragment de brique a tout simplement appartenu à un antéfixe. La Commission en possède un mentionné par M. Ch. Dangibeaud dans ses *Notes sur les potiers*, *Recueil*, t. VII, p. 129. L'inscription RONE FFC, qu'elle porte lui donne un air de plus de parenté avec le fragment dont parle Bourignon.

Joseph de Moncourrier, sieur de La Chapelle. — Dans les *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 93, il est fait mention du manoir de La Chapelle près l'église Saint-Dizant du Gua, lequel appartenait, avant la Révolution, au chevalier Bernard de Moncourrier. M. Paul Legrand, curé de Pranzac (Charente), dans des *Notes pour servir à un armorial et histoire de l'Angoumois*, grand in-8, 43 p. Angoulême, imp. Rousseau, 1884, dit p. 24 : « 1689, 12 juillet. — Mariage de Joseph de Moncourrier, escuyer, sieur de La Chapelle, paroisse de Saint-Dizant en Saintonge, avec demoiselle Jeanne d'Abzac, de cette paroisse (*Rancogne*). Ont signé Jean de Moncourrier, Jeanne d'Abzac, Hélie d'Abzac, Marie de Mainvielle, de Livron, Menet de Lambertye, Breuil de Mainvielle, Bernard, curé. » Jeanne d'Abzac, née le 22 mars 1656, d'Isaac d'Abzac, écuyer, sieur de Tuffas, fief et village de Rancogne, et de Jeanne d'Escravayat.

Une robe de Marie-Antoinette. — L'abbé Lorit mort à La Rochelle en 1875, à l'âge de 87 ans, a laissé dans un paquet soigneusement cacheté la notice suivante sur un morceau de satin blanc,

orné d'un œillet : « Cette fleur provient d'une robe de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, laquelle robe a été remise à M. Merlin, curé de la cathédrale de La Rochelle, par une duchesse qui l'avait connu, lorsqu'il était précepteur de Mgr le duc d'Henghien *(sic)* et père de l'oratoire à Montmorency. Elle lui a remise en passant par La Rochelle, quand elle s'exila. M. Merlin ayant été forcé de s'exiler lui-même laissa ladite robe chez un honnête menuisier de notre ville, et, à son retour, reprenant sa cure, il en fit faire une croix, étole et manipule de chasuble, et les orfrois et chaperon d'une chape, laquelle a été vendue par Mgr Bernet, évêque de La Rochelle, à l'époque, au chasublier de La Rochelle, qui l'a vendue à un prêtre du diocèse. Je tiens cette narration de M. Merlin lui-même. — La Rochelle, 1820, G. Lorit, sacriste de la cathédrale. » Que sont devenus les ornements faits avec la robe de Marie-Antoinette ? Je l'ignore. Le fragment dont il est ici question est un remarquable échantillon de ces broderies de soie, plates nuancées, rehaussées de fils d'or, que les ateliers de Lyon fabriquaient avec un art merveilleux à la fin du XVIII[e] siècle. Il a 10 centimètres de largeur sur 20 de hauteur. Fleur et feuillages le couvrent en entier. Les feuilles bien dessinées sont brodées de soie plate, verte à deux teintes ; la tige en fils d'or soutient l'œillet brodé en soie violette à deux teintes et garni aussi à l'intérieur de fils d'or. Tout bien examiné, ce fragment qui est en ma possession présente, à n'en pas douter, les caractères du *passe-épargne*, broderie en usage sous Louis XVI, dans laquelle le fil d'or n'enveloppe plus l'étoffe qu'en dessus. A. Fellmann.

Saint-Léger et Saint-Seurin de Palenne. — Plaintes des municipalités de Saint-Léger et de Saint-Seurin de Pallaine au Directoire de la Charente-Inférieure siégeant à Saintes, relativement au mauvais état de leurs prairies.

« MM. du Directoire de la Charente-Inférieure remontrant les maire et officiers de la commune de Saint-Léger canton et distric de Pons qu'il y a environ six mois ils vous demandèrent dans une requête qu'ils vous présentèrent à cet effet et dans laquelle ils déduisent leurs moyens. Ils vous prient ordonner que le nommé Mathurin Robert meunier du moulin du Ga sur la rivière de Seugne rabaisse au nivau de ladite rivière une chaussée qui reigne de la rive droite d'icelle dans la largeur de quatre à cinq cents toises destinée à en recevoir les eaux dans leur lit, parce que cette chaussée porte le dommage le plus évident à une prairie d'une étandue considérable située sur la rive gauche de cette rivière et ils ne sont pas peu surpris que jusqu'à ce jour leur remontrance est sans effet ; il faut MM. vous mettre de nouveau sous les yeux l'objet de leurs plaintes et leurs griefs.

« La paroisse de Saint-Léger est bornée au nord par la rivière de la Seugne qui la sépare de la paroisse de Saint-Seurin-de-Pallaine, l'une et l'autre rive est bordée par des prairies imances dont cette rivière reçoit les eaux dans un lit qui serait suffisant si l'art destructeur pour cette fois des œuvres de la nature n'en empêchait l'heureuse opération. La prairie située sur la rive droite est beaucoup plus rabaissée que celle située sur la rive gauche et destinée conséquament a en recevoir les égoûts. Mais l'ambition de l'homme qui tourne toutes les productions de la nature à son avantage a su forcer les eaux de la rivière de Seugne en les appelant dans un lit qui n'était pas celui où leur penchant les portait et en élevant une

chaussée pour les retenir à faire le service du moulin du Ga, construit sur un point de terre servant de démarcation aux paroisses de Saint-Léger, Colombier et Saint-Seurin-de-Pallaine, cette chaussée élevée de plus de deux pieds au dessus du niveau de l'eau force les eaux qui coulent d'en haut à refluer dans la prairie qui est sur la rive gauche et à couvrir une étendue de terrin d'environ deux mille journaux.

« Vous concevez, Messieurs, la perte énorme qu'occasionne au public cette chaussée puisque le terrin dont vous parlent les remontrans est infauchable presque tous les ans, que lorsque la grande sécheresse permet de les exploiter, on en peut sortir et enlever les produits qu'à gros frais et avec des paines inexprimables et que l'herbe qu'on en tire est de nature de jonc d'un goût extrêmement aigre et ne peut être employée qu'a faire de la litière aux animaux ; mais ce que vous ne calculerez point ou que vous ne calculerez qu'avec effroy c'est la malladie occasionnée tous les ans par la stagnation de ces eaux funestes sur un terrin qu'il dépend de vous de rendre utille, c'est la destruction des hommes qui périssent par ses malladie et dont vous pouvez empêcher la perte en épurant en salubrisant l'air. Et tant de sacrifices sont faits à un seul homme ! Comme s'il n'existait pas de moyen de le dédomager.

« Hé bien, Messieurs, on s'en est occupé et voici les offres de payer au propriétaire actuel du moulin du Ga le prix principal dudit moulin à dire et estimation d'expert et de consentir en faveur de Mathurin Robert une rente annuelle de 300 livres amortissable de six mille livres, si mieux n'aime ledit Robert recevoir lors et au temps de la démolition du moulin du Ga laditte somme de six mille livres par forme de dédomagement.

« Il est possible, Messieurs, que dans votre sagesse vous n'adoptiez pas le vœu que vient d'exprimer la commune de Saint-Léger ; dans ce cas nommés des commissaires qui se transportent sur les lieux dressant état et procès-verbal de la rivière de Seugne des prairies qui dominent sa rive gauche, de la chaussée qui s'élève sur la rive droite et vous verrez de combien de propriétaires de quelle étandue de terrin cette chaussée fait le malheur.

« La municipalité de Saint-Léger offre deux objets bien précieux à l'œil vigilant de l'administration, elle lui présente des intérêts de la plus haute considération faits pour trouver des esprits dociles et des cœurs sensibles : L'Humanité et l'Agriculture. Quelle satisfaction pour vous, Messieurs, si vous ordonnez que la chaussée du Ga soit baissée sinon au-dessous du niveau de la prairie qui est située sur la rive gauche de la Seugne, au moins au niveau de laditte prairie, d'aprendre qu'un air pur et sain aura pris la place de cet air épais chargé de vapeurs morbifères, qu'une santé robuste et contante *(constante)* aura succédé à ces malladie qui à des époques fixées par les révolutions des saizons désolent l'humanité et dépeuplent la campagne !

« Les remontrans ne peuvent pas vous laisser ignorer que Mathurin Robert n'a pas besoin pour le service de son moulin de ce volume d'eau qu'il amasse à grand frais et qu'il étand sur la prairie, puisque de depuis environ 10 ans il a élevé les alles de la roue de son moulin en exhaussant la partie supérieure des murs qui en forment le coursier ; cette opération entraîne pour lui la nécessité de hausser la chaussée du Ga sous le prétexte de lui donner du pied, d'en fortifier la base en en augmentant la masse. Un objet de haute importance et qui méritte toute votre attention, Messieurs, c'est

que l'étendue de prairie qui consiste en 2000 journaux environ sittués sur la rive gauche de la Seugne étant impraticable par les eaux qui la couvrent la municipalité de Saint-Léger ne peut pas s'y transporter et la placer dans le classement ou la valleur l'appellera, les remontrans ne vous presenteront donc qu'un travail incomplet et vous imposeront malgré eux la dure nécessité de commettre des injustices dans l'assiétte de l'impôt, puisque cette partie de propriété n'aura pas été soumise au travail ordonné par la loi.

« Il est donc essentiel que la chaussée du Ga soit baissée au nivau de la prairie et il ne sera pas moins essentiel qu'il soit fait à la ditte chaussée deux ou trois ouvertures à des distances marquées et de la longueur chacune de 12 pieds pour faciliter l'écoulement des eaux.

« Les remontrans ne vous peindront point ici leur étonnement de ce que vous avez laissé sans réponse jusqu'à ce jour la première requête qu'il vous ont présentée consernant l'objet qui les occupe en ce moment; ils respectent même dans votre silance la haute considération de respect d'amour et d'intérêt attachés à vos fonctions et vous prie de croire que si le bien public ne leur faisait pas sentir l'avantage des dechessement *(sic)* vous les forceriez a en connaître l'importance par les lumiéres que vous avez répandues sur le département.

« A ces causes, il vous plaira, Messieurs, ordonner que la chaussée du Ga soit baissée au niveau de la prairie située rive gauche de la Seugne, si ce n'est que vous préferiez autorisé la ditte commune a laquelle seront joints tous les citoyens qui possèdent quelque portion de terrin dans laditte prairie a payer la valleur principale dudit moulin du Ga à celui qui en est propriétaire et a donner a Mathurin Robert la somme de 6000 livres pour forme de dédomagement de la jouissance dudit moulin et ferez bien. *

---

* Cette requête dont nous respectons le style et l'orthographe, aurait encore sa raison d'être. Ce qui est dit ici du moulin du Gua peut s'appliquer à tous. Il est incontestable que les prairies, en amont des chaussées, sont complétement perdues, la plupart ne sont plus que des marais à rouches. Cela vient : 1° De l'exhaussement successif du lit de la rivière et de ses berges par suite des dépôts limoneux apportés par les crues ; 2° de l'élévation et du développement excessif des chaussées ; 3° de l'absence de canaux indépendants des usines et qui existaient autrefois. Autre cause : la violation ou la non observation des règlements relatifs à la levée des vannes de décharge.

A la suite de la requête, le Directoire exécutif porta un arrêté, le 4 mai 1792, qui ordonnait la rupture des chaussées des moulins et la destruction des pêcheries. Déjà un arrêté du Conseil d'Etat daté du 17 avril 1753 avait prescrit aux propriétaires des 85 établissements de pêcheries qui existaient en vertu de titres légaux de détruire leurs pêcheries. De là, résistance de la part des habitants de Colombiers. M. de L'Illeferme que l'on regardait comme l'instigateur de cette mesure de rigueur vit ses meules de foin et de rouche brûlées par malveillance.

M. Dumorisson dans son Rapport sur les marais de la Seugne cite un fait curieux à cet égard : Les pêcheurs intéressèrent en leur faveur l'évêque de Saintes, qui se transporta à Colombiers. Le batelier qui le conduisait avait été décrété de prise de corps comme auteur principal de l'incendie ; les cavaliers de la maréchaussée escortant l'évêque, seigneur du lieu, déclarèrent dans leur procès-verbal, 27 septembre 1766, que s'ils n'ont pas exécuté le mandat d'arrêt, c'était par respect pour le chef spirituel du diocèse. Après le départ de l'évêque, il y eut une émeute qui empêcha les cavaliers de mettre à exécution les ordres dont ils étaient chargés. Les pêcheries furent rétablies peu de temps après. A. C.

« Signé : Quinaud, maire de Saint-Seurin de Pallaine ; Bisseuil, officier municipal, id. ; P. Bourrion, officier municipal de Montignac ; J. Bossuet, de Montignac ; P. Coussot, officier de Saint-Léger ; Faity, curé et procureur de Saint-Seurin.

« Le procureur de la commune de Saint-Léger au pied de la requête donne copie cy-dessus le 16 juin 1791.

« Signé : PLANIER,

« Curé et procureur de la commune de Saint-Léger. »

(Il avait été nommé procureur au mois de mai précédent).

NOTA. — Les chaussées des usines sont de véritables digues qui retiennent les eaux, et les refoulent, en amont, sur les prairies. De fait, le cours de la Seugne est intercepté sur plusieurs points.

En aval des moulins de Lavergne, en Pons, la rivière est détournée à angle droit, dans un ancien chemin qui sert aujourd'hui de bief aux moulins de Château-Renaud, situés sur la rive droite ; une digue barre entièrement la vallée. La même chose existe entre les moulins d'Auvignac et du Gua ainsi qu'entre ceux de Mérignac et de Colombiers.

A tous ces inconvénients vient se joindre un nouvel obstacle à l'écoulement des eaux, c'est-à-dire la chaussée de la route, laquelle chaussée a été établie en aval du bourg de Colombiers, ce qui fait que le bas-bourg est exposé à toutes les inondations sans le *moindre émissaire* pour le dégager.

Ainsi, dans l'espace de trois kilomètres, les eaux des crues sont arrêtées, successivement, par quatre barrages ; mais étant sollicitées par la résultante de toutes les forces contraires, elles se précipitent vers leur pente naturelle, à l'ouest, sur le bas-bourg de Colombiers qu'elles inondent complétement. Même, en dehors des crues, les eaux cheminent péniblement sur les points culminants du marais, et cela, pour ménager des chutes suffisantes au jeu des usines, au grand détriment des prairies qui, par ce fait, deviennent marécageuses. Ne pourrait-on pas, ici, citer cette phrase de Montesquieu : (*Esprit des lois*, XXIII 15) « Si les moulins à eau n'étaient pas partout « établis, je ne les croirais pas aussi utiles qu'on le dit, parce qu'ils « ont privé bien des gens de l'usage des eaux, et ont fait perdre la « fécondité à beaucoup de terres ? » ABBÉ CAZAUGADE.

Epigraphie

CLOCHE DES RÉCOLLETS, A PONS. — *Note écrite sur une minute de maître Barbot, notaire royal à Pons.* — « Le dernier septembre 1753 sur les cinq heures et demie du soir est arrivé en cette ville Monseigneur le Prince Camille, fils héritier de Monseigneur le Prince de Pons. Les habitans qui n'étaient point prévenus de son arrivée se sont assemblés sous le drapeau de leur capitaine qui les ont conduits à la cour du château ; on y a fait un feu de joie et illuminé les maisons toute la nuit. Le lendemain, il a reçu les compliments des officiers de justice. M. Trébuchet, juge de Pons, a porté la parole ; toutes les communautés religieuses, de même que les curés des paroisses ont fait le leur. Et le vendredi 5 d'octobre de la mesme année les P. Récollets ont fait baptiser leur cloche. Son Altesse a été le parain avec Mme de Saint-Pierre qui ont été accompagnés par les dames et gentilshommes, ensuite par les officiers de justice et par soixante hommes sous les armes. Après la béné-

diction de la cloche, on a présenté une collation à son Altesse par les P. Récollets et à toutes les dames et cavaliers et ensuite on s'est retiré dans le même ordre et le soir grand bal au château. »

Cette cloche bénite avec tant de solennité pesait 365 kil. et portait la légende suivante : LE TRÈS-HAULT, TRÈS-ILLUSTRE ET TRÈS-PUISSANT PRINCE CAMILLE DE LORRAINE EST MON PARAIN ET DAME SUZANNE DE MAZIÈRES DE SAINT-PIERRE EST MA MARRAINE. J'AI ÉTÉ DÉDIÉE AU SAINT-SACREMENT ET A LA VIERGE ET FONDUE AUX FRAIS DES MOINES RÉCOLLETS DE PONS L'AN DE GRACE 1753 ET LE 18 SEPTEMBRE.

CLOCHE DE SAINT-MARTIN DE PONS. — Cette cloche des Récollets s'étant brisée, M. Rullier, curé de Saint-Martin de Pons, en fit fondre une autre dans laquelle entrèrent les débris de l'ancienne ; elle porte comme légende : « M. JULES DUMORISSON, JUGE DE PAIX, EST MON PARRAIN, Mme JOSÉPHINE-EULALIE LAURANCEAU, MA MARRAINE. J'AI ÉTÉ CONSACRÉE AU CULTE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE PONS, DÉDIÉE A LA SAINTE-VIERGE, A SAINT MARTIN ET A SAINT ROCH, LE 5 AOUT 1849, LORSQUE M. RULLIER, CURÉ, RIGAUD, MAIRE, BERTIFORT, BOSSON, GUILLEMOT, ARDOUIN, CHARRIER, FORMAIENT LE CONSEIL DE FABRIQUE. J'AI ÉTÉ PAYÉE EN PARTIE PAR M. DUCLOS, EX-CURÉ DE LA PAROISSE, EN PARTIE PAR LES OFFRANDES VOLONTAIRES DES HABITANTS ET LES RESSOURCES DE LA FABRIQUE » *(Extrait des archives de la fabrique de Saint-Martin de Pons).*

H. VALLEAU.

CLOCHE DE SURGÈRES. — *Procès-verbal de la bénédiction.* — Ce jourd'hui dimanche, huit juillet, mil sept cent quatre-vingt-sept, nous François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès * évêque de La Rochelle avons béni la première cloche de l'église paroissiale de Notre-Dame de Surgères en Aunis de notre diocèse ; le parrain a été très-haut et très-illustre seigneur monseigneur Jean-François vicomte de La Rochefoucauld, ** chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, grand bailly et gouverneur de la ville de Chartres, lieutenant général de la province de Béarn et du royaume de Navarre, seigneur baron de Surgères, d'Aguré, La Mothe-Virson, Vouhé, Saint-Germain-de-Marancennes et autres lieux ; la marraine très-haute et très-puissante dame Madame Anne-Sabine-Rosalie de Chauvelin, vicomtesse de La Rochefoucauld; les noms donnés à la dite cloche sont Anne-Sabine. Ont été témoins et assisté les sieurs Hervé et Testu, marguilliers, le sieur de la Richardière chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle, le prieur *** et religieux minimes de Surgères, le sieur Pierre Mouilleron

---

* Nommé évêque de La Rochelle le 3 avril 1768, il fit bâtir l'ancien palais épiscopal, actuellement musée et bibliothèque. C'est aussi à ce prélat qu'est due la construction de la cathédrale, dans les caveaux de laquelle il fut inhumé en 1789.

** Son fils Louis de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, a vendu, après 1830, les immenses domaines qu'il possédait encore à Surgères. Bienfaiteur de la contrée, sa mémoire est toujours vénérée par une population qui a conservé le souvenir de l'inépuisable charité de « M. le duc » comme on l'appelait dans le pays. Il a eu de son premier mariage avec Elisabeth-Hélène-Pierre de Montmorency-Laval deux enfants dont l'un Charles-Gabriel-Marie-Sosthènes, comte de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, est aujourd'hui député de la Sarthe.

*** On donne à tort le nom d'abbaye aux bâtiments claustraux, habités

curé de la dite paroisse avec plusieurs autres curés, vicaires et ecclésiastiques voisins, outre une grande multitude de peuple, tant de la paroisse que des environs.

(Archives de la ville de Surgères).

Voici l'inscription de cette cloche :

† J'AY EU POUR PARREIN TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR MGR JEAN-FRANÇOIS VICOMTE DE LA ROCHEFOUCAULT, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI † CHEVALIER DE SES ORDRES, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI, † GOUVERNEUR ET GRAND BAILLY DE CHARTRES † COMTE DE SURGÈRES, BARON DE MENS † COMTE DE MARVILLE, SEIGNEUR DE VOUHÉ, LAPOUREITRÉ, SAINT-GEORGES-DU-BOIS, MARANCENNES, SAINT-PHÉLIX, LABOUGRAINE, AGURÉ ET AUTRES LIEUX, † ET POUR MARREINE, TRÈS-HAUTE ET TRÈS-PUISSANTE DAME Mle ANNE-SABINE-ROSALIE DE CHAUVELIN SON ÉPOUSE † J'AI REÇU LA BÉNÉDICTION DE MGR † ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME FRANÇOIS-JOSEPH-EMMANUEL DE CRUSSOL D'UZÈS ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE ET PLACÉ DANS CE LIEU PAR LES SOINS DE † MESSIRE PIERRE MOUILLERON CURÉ DE CETTE PAROISSE ET DES SIRES † HERVÉ ET JEAN-PIERRE TESTUT MARGUILLIERS.

E. † LAVOUZELLE FONDEUR A LA ROCHELLE 1787 †

Sigillographie

SCEAU DE RICHARD DE PLATÉE. — Sceau rond ; légende en caractères gothiques :

† S. RICHÆRDI DEPLATEA. CLI.
(Sigillum Richardi de Platea, clerici.)

Le champ représente un veneur qui sonne du cor ; il est précédé de son chien, et entre dans un bois figuré par deux arbres, dont le premier, plus élevé et plus touffu que l'autre, occupe le centre du sceau, sous la croix de la légende. Cette petite composition ne manque pas de caractère. Le veneur a du mouvement ; le chien qui se retourne du côté de son maître, tout en courant, la queue en l'air, est bien dans la nature. L'empreinte qui m'a été adressée par M. l'abbé Vallée porte une boufflssure sous la lettre H, derrière le cou du veneur ; elle paraît être le fait d'un accident. Quel était ce *Richardus de Platea ?* Je doute que ce fût un saintongeais. Je n'ai jamais rencontré ce nom-là dans mes recherches. Il serait utile de le mettre à l'étude. LA MORINERIE.

— M. Léonce Bourgeois nous communique l'empreinte du sceau de la loge maçonnique la *Sincérité de Saintes* avant 1789, avec attributs maçonniques, avec sceau des d'Orléans ; — M. Louis Drilhon, celle d'un sceau personnel du temps de la République de 1793 ; — M. le baron Eschasseriaux, une pierre gravée du XIIe siècle, appartenant à M. le baron Joseph de Baye, à Baye (Marne), et représentant Adam et Eve au Paradis terrestre.

---

par les minimes, dans le faubourg de Saint-Gilles. Saint-Gilles était un riche prieuré et aumônerie fondée vers 1105 par Guillaume IX, comte de Poitou ; ce n'était pas une abbaye. A. D'YVES.

Questions

N° 51. — Les documents publiés par M. Vallée sur Fontcouverte dans le *Recueil* de janvier 1885, p. 16-21, parlent beaucoup de Bertrand de La Vernade « procureur général » de Charles de Bourbon. A-t-on quelques détails biographiques sur ce personnage ? C.

N° 52. — COIFFER SAINTE-CATHERINE. — Tout le monde connait le dicton : *A 24 ans on se marie sans choisir lorsqu'on tient à ne pas coiffer Sainte-Catherine*. Quelle est l'origine de cette expression ; et pourquoi dit-on d'une fille restée célibataire qu'elle coiffe Sainte-Catherine ? On voudrait savoir si quelque ancien usage n'a pas donné lieu à ce singulier adage ? A. D'YVES.

N° 53. — JEAN GUILLOTIN. — Je possède l'*Office de la semaine sainte* latin-français, à l'usage de Rome et de Paris, traduction nouvelle avec des réflexions dédié à la reine (Paris, chès Claude J.-B. Herissant, libraire-imprimeur, rue neuve Notre-Dame, aux trois Vertus, M.DCC.XXX), portant ces mots écrits à la main : « *Ex libris Joannis Guillotin, patroni an. mil. septin. quinq. quinto.* » On demande : 1° si le Guillotin en question habitait Saintes ou Barbezieux, car, en 1745, d'après les extraits des registres paroissiaux de Saint-Seurin de Barbezieux publiés par M. Jules Pellisson, *Bulletin des archives*, III, 15, on trouve Jean Guillotin, dans cette dernière ville ; 2° s'il était de la famille de Joseph-Ignace Guillotin, notre célèbre compatriote. E. V.

N° 54. — BOISROND, PAGE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ. — Dans son testament, daté du 24 avril 1630, Agrippa d'Aubigné lègue « à Boisrond son page, cent cinquante florins » plus « un habit de deuil et cent florins pour les frais de son voyage à son retour en son pays. » — On demande quel était ce Boisrond ? — Suivant nous, il ne peut qu'appartenir à la maison de Saint-Légier d'Orignac et de Boisrond. Mais ce ne peut-être René de Saint-Légier, IIIe du nom marié à Louise de Blois, lequel était né vers 1585. Ce ne peut pas être non plus son fils René de Saint-Légier de Boisrond, l'auteur des *Mémoires*, (Voir Rainguet) car il ne serait né que vers 1630. A. Z.

N° 55. — SEIGNEURIE D'AUNIS. — Dans un partage du 5 mai 1460, de la succession de Jehan de Saint-Gelais et de Jehanne Poussard, sa seconde femme, je trouve parmi les attributions faites à Tranchant de Saint-Gelais. « L'hôtel de Beauregard, sis près de La Rochelle... Plus la *terre et seigneurie d'Aunis* dans la ville de La Rochelle » — Je demande ce que l'on entendait alors par cette *seigneurie d'Aunis* en la ville de La Rochelle et où elle pouvait être située ainsi que sa maison noble ? Etait-ce un démembrement du *grand fief d'Aunis*, relevant de l'ancien château de La Rochelle ? — Car ce ne pouvait être ce *grand fief* lui-même, qui en 1435, 1460, 1462, 1464 et 1525 était encore du domaine royal. (Arcère, t. I, p. 44.) A. Z.

N° 56. — FRANÇOISE TIRAQUEAU, DAME DE NEUILLANT. — On connait la légende d'après laquelle Françoise d'Aubigné, dans son enfance, aurait été réduite à garder les dindons chez « Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles, et *sa parente* ». (V. entre autres auteurs, Dreux-Duradier, *Histoire littéraire du Poitou*). Or, cette dame de Neuillant était Françoise Tiraqueau, mariée à

Charles de Baudéan, comte de Neuillant, gouverneur de Niort. On demande comment et à quel degré elle était alliée aux d'Aubigné ?

X.

N° 57. — Noms de lieux du chartrier de Pons. — M. Musset serait désireux de connaître les interprétations susceptibles d'être proposées pour les noms de lieux douteux du t. I du *Chartrier de Pons (Archives historiques de la Saintonge*, t. IX.)

N° 58. — Guillaume de Beauchamps et les serpents ailés de Niort. — D'après la tradition, deux serpents ailés répandirent la consternation à Niort, en 1589 et 1692. Le premier fut tué par Guillaume de Beauchamps, et le second par un soldat déserteur, appelé Allonneau. — On demande ce que Guillaume de Beauchamps pouvait avoir de commun avec la famille des seigneurs de Bussac, près Saintes ? — Si le nom de la *rue de Beauchamps*, en la ville de Niort, se rattache aux souvenirs laissés par ce nouveau Dieudonné de Gozon ? — Enfin, on demande où on pourrait puiser des détails circonstanciés sur cette légende ? J. A.

Nécrologie

La Commission des arts, qui a fait des pertes sensibles dans ces derniers temps, est de nouveau dans le deuil. Son Vice-Président, M. le vicomte Marie-Hippolyte Le Gardeur de Tilly, né à Saintes, le 9 juin 1825, vient de lui être enlevé le 7 juin, après une maladie de quelques semaines. Notre douleur est profonde ; nos regrets sont des plus vifs ; ils seront partagés par tous nos collègues.

Quelle riche et aimable nature, quel noble cœur, quelle âme généreuse était M. de Tilly, ceux qui ont pu le connaître peuvent seuls l'apprécier. D'un abord facile, simple dans ses manières et dans sa conversation, loyal, enjoué, plein d'entrain, il n'avait, il ne pouvait avoir que des amis. Maire de Pessines durant une longue période, il fut un administrateur modèle, l'arbitre et le conseiller toujours choisi et toujours écouté pour apaiser les différends, pour réconcilier les familles désunies Aussi avait-il acquis une popularité de bon aloi. Ses capacités hautement reconnues lui permirent plus d'une fois de rendre service aux communes avoisinantes. On ne faisait jamais en vain appel à son dévouement. C'était un homme de bien, s'oubliant lui-même pour venir en aide aux autres. Déjà la presse a rendu hommage à la sincérité de ses convictions politiques et religieuses. Nous n'y reviendrons pas.

Hippolyte Le Gardeur de Tilly appartenait à une famille originaire de Normandie, dont une branche s'était établie au Canada, puis en Saintonge. Arrière petit-fils de Jean-Baptiste, capitaine de vaisseau, il avait pour aïeul le comte Armand, chef d'escadre, mort en 1812. Son père Alexandre, marié à demoiselle Angélique-Hélène de Turpin de Jouhé, était capitaine de frégate. Notre collègue n'avait, ce semble, qu'à marcher sur les traces de ses ancêtres qui s'étaient illustrés dans la marine française. Il préféra s'adonner aux occupations moins éclatantes de la vie civile plus en rapport avec sa modestie naturelle.

Elève distingué du collège de Pons et de l'institution Chenuau, à Saintes, il eut, pendant quelque temps, pour précepteur, M. l'abbé Dufour, aujourd'hui curé de Crazannes, qui disait de lui : « C'est un esprit observateur. » D'une imagination vive et brillante, d'un sens

droit, d'un jugement sûr, la lecture et l'étude charmaient ses loisirs. On le vit surtout se livrer avec un rare succès à des recherches suivies dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. La Saintonge et son passé, ses gloires religieuses et civiles, ses vieux monuments, il aimait tout cela en érudit, en artiste et en chrétien. Détenteur des papiers de l'évêque Léon de Beaumont, il y puisa des renseignements qu'il livra libéralement aux écrivains de la région. Il était heureux d'être utile, sans arrière-pensée d'amour-propre. Peu soucieux d'appeler l'attention sur sa personne, on lui fit presque violence pour le décider à signer les pages qui sortaient de sa plume facile et élégante. Le plus souvent, les initiales H. de T. indiquaient à peine le nom de l'auteur. Et, cependant, ses moindres travaux brillaient par les qualités du style, non moins que par l'esprit de critique et la sûreté des informations. Un jour, en pleine Sorbonne, devant les délégués des sociétés savantes, il reçut publiquement les félicitations d'Amédée Thierry, l'illustre historien, pour une étude sur *Charlemagne en Saintonge*. Sa modestie fut, en cette occasion, soumise à une rude épreuve.

Pour savoir tout ce qu'il a produit durant vingt années, il faudrait parcourir les journaux et revues du département. Ses comptes rendus de fêtes religieuses et ses analyses d'ouvrages historiques sont nombreux. Sauf une *Notice biographique sur l'abbé de Montalembert de Cers* (Saintes, 1879, imp. Hus), nous ne pensons pas qu'il ait rien publié à part. Mais que d'écrits de lui n'ont jamais vu le jour ! Le 18 novembre 1868, à la société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, il lit un rapport sur le *Cartulaire de Baignes* ; le 18 juillet 1869, c'est une étude sur les *Châtellenies de Didonne et de Mortagne ;* à la fin de décembre, un compte-rendu du concours annuel. Le rapport, l'étude et le compte-rendu sont restés inédits. Ainsi en est-il du beau discours qu'il prononça sur l'éducation nationale en 1883, à la distribution des prix de l'institution Saint-Pierre, à Saintes : « On ne connaissait, disais-je alors, que l'érudit passionné pour le culte de nos vieux monuments historiques et de nos annales saintongeaises ; on a été agréablement surpris de rencontrer dans le Vice-Président de la Commission des arts un orateur à la parole facile, souvent animée d'un souffle puissant de bonne et saine éloquence. »

C'est, en 1873, que la Commission le compta parmi ses membres. Dès le début, il prit une part active à ses travaux. Le 13 novembre de cette même année, on le charge, avec M. l'abbé Julien-Laferrière, de constater l'état des monuments de l'arrondissement de Saintes. Trois ans après, le 9 novembre 1876, ses collègues, justes appréciateurs de son mérite, le choisissent pour secrétaire-adjoint. Le 8 novembre 1877, il est élu Vice-Président et chaque année on le maintient dans ces fonctions qui lui permettent plusieurs fois de présider les séances générales. En cette qualité, aux obsèques de l'abbé Lacurie, il résumait à grands traits, dans un éloquent discours, la vie de l'ancien et vénérable Président. Nous ne saurions énumérer tous les mémoires dont il donna lecture et que le *Recueil* a publiés. Citons, parmi les principaux : *Un tombeau mérovingien à Saintes (Recueil*, t. V, p. 78), travail qui obtint les suffrages d'un éminent archéologue, le R. P. de La Croix ; *Compte-rendu de l'excursion du 19 mai 1881 (idem*, p. 165), en collaboration avec le Secrétaire ; *Compte-rendu de l'excursion* (7 juin 1883), à Champagne, à Pont-Labbé, à l'Isleau (*idem*, t. VII, p. 295). Nous lui devons aussi les tables des t. V et VI. Touchante coïncidence ! La livraison qui

annoncera à nos correspondants éloignés la triste nouvelle de son décès leur apportera en même temps une étude attachante du cher défunt sur l'*église de Sainte-Gemme et le scandale qui y survint au XVIIIe siècle*. Rappelons, en passant, avec quelle impartialité il présenta, le 27 décembre 1883 (*Recueil*, t. VII, p. 255), l'historique de discussions pénibles auxquelles, par sympathie pour nous, il demeura toujours étranger. Ses travaux à la Commission ne l'empêchaient pas de prêter son concours au *Bulletin* et aux volumes des *Archives*, dont il fit les tables, œuvre de patience et d'érudition. Secrétaire de cette Société dès 1874, il en devint Vice-Président en 1884.

Il avait épousé, le 28 octobre 1850, Mademoiselle Joséphine-Elisabeth Roussel de La Myvais, petite-fille d'une demoiselle de Beaumont. Nous n'essaierons pas de louer les vertus qui lui firent trouver dans cette union toutes les joies pures et élevées dont il était digne. Dans le salon du Chantreau * où toujours le plus aimable accueil était fait au visiteur par les propriétaires du logis, existe un portrait assez remarquable de Fénelon, provenant, dit-on, de son neveu, Léon de Beaumont, l'un des plus célèbres prélats qui aient occupé le siège de Saintes. M. de Tilly avait eu la pensée d'écrire sa biographie. La mort l'a empêché d'achever ce travail. Qui y mettra la dernière main, à l'aide des notes accumulées par le patient et infatigable érudit ?

Ses obsèques célébrées le 10 juin, dans l'église de Pessines, avaient attiré une affluence considérable. M. le comte Th. de Bremond d'Ars, Président de la Commission, portait l'un des coins du poële, ainsi que M. P. Drilhon, membre correspondant. On voyait aussi dans le cortège MM. Bourricaud, Vigier, Guillet, Oudet, de La Sauzaye, Dangibeaud, Clénet, Cazaban, Vallein, Vallée, etc. Au cimetière, plusieurs discours furent prononcés. Le *Moniteur de Saintes*, du 14 juin, a publié les paroles pleines d'élévation et de cœur que M. Bourricaud fit entendre au nom de la Commission. Ajoutons qu'une magnifique couronne de fleurs déposée sur le cercueil portait cette inscription : *La Commission des arts à son Vice-Président*. C'était comme un dernier hommage, comme un suprême adieu adressé par la Société tout entière à celui qui l'avait honoré par son caractère et par son talent. E. VALLÉE.

ERRATA. — Le lecteur se sera aperçu d'une erreur contenue dans la MONOGRAPHIE DE CHENAC, par M. Jouan, VIII, p. 68. L'auteur dit que la population « s'abonna pour 1610 livres, » à l'exemple des autres bourgs et villages de la généralité de La Rochelle, au seigneur de Saint-Seurin, (Madame Brétineau de Saint-Surin) ainsi que nous l'apprend Michel Bégon. » Les 1610 livres étaient le montant de la taille. Le seigneur n'y était pour rien. — P. 94, l. 7 de l'article sur M. Gaucherel, au lieu de 1863, lire 1873.

* Le Chantreau, fief noble, depuis le XVIIIe siècle, appartenait, par moitié, au baron de Nieul et au marquis de Pisany. Les Bernardeau de La Briandière en étaient seigneurs avant la Révolution. (BULLETIN DES ARCHIVES, IV, 326-328).

Saintes, imp. HUS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

ART. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8°, 9 fr.

Tome II, 6 fascicules in-8°, 7 fr.

Tome III, 1 vol. in-8°, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8°, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8° avec gravures.

***Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 2 fr.**

***Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Monographie de Saintes*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Journal de M. l'abbé Legrix*, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8°, 1 fr.**

***Notices biographiques sur les évêques de Saintes*, avec planches, par l'abbé P.-Th. GRASILIER, in-8°, 2 fr.**

***Épigraphie santone*, par M. Louis AUDIAT, 1 vol. grand in-8°, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)**

NOTA. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr. ; Tome II, 6 fr. ; Tome III, 5 fr. ; Tome IV, 2 fr. ; ces deux derniers pris ensemble 6 fr. ; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50 ; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le RECUEIL paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le RECUEIL, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(4e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er octobre 1885)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1885

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884-1885:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Trésorier, M. Justin LAURENT, officier d'académie, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; GALLUT ; PIET-LATAUDRIE, membres élus.
Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1885

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Séance générale du 29 janvier 1885

Le jeudi vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'hôtel de la sous-préfecture de Saintes, s'est réunie en séance générale la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, sous la présidence de M. le comte Th. de Bremond d'Ars.

Etaient aussi présents : MM. le vicomte H. de Tilly, Vice-Président ; l'abbé Vallée, Secrétaire ; Laurent, Trésorier ; Bourricaud, Ch. Dangibeaud, de Fonrémis, Jouan, Rullier, l'abbé Valleau, membres titulaires ; l'abbé Billiotte, l'abbé Cazaugade, Drilhon, Gallut, l'abbé Laforie, Poirault, Vigier, Xambeu, Zamanski, membres correspondants.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. Caudéran, A. Fellmann, Hus, Letard, Noguès, de Richemond.

Le procès-verbal du 30 octobre lu par M. le Secrétaire est adopté.

M. Dangibeaud demande si les membres du Comité de publication ne doivent pas être pris parmi les membres titulaires.

Il est répondu, par M. le Président, que le Règlement est muet sur ce point. L'usage, dans la Commission, a été de choisir les membres du Comité indistinctement parmi les titulaires et les correspondants, par exemple : MM. Braud et Gallut.

L'assemblée admet comme membres correspondants : * . . .

Sur la demande de M. le Secrétaire qui lui a écrit pour lui demander des renseignements, au nom du Bureau, sur les travaux faits à la tour de Pons, M. Valleau exprime le regret que ces travaux aient été entrepris.

M. Rullier parle dans le même sens. Dès le mois de novembre il a été saisi de la question par une lettre ministérielle à laquelle il a répondu.

. M. le Secrétaire ajoute que M. l'abbé Julien-Laferrière, ancien Président de la Société, aurait protesté, il y a plusieurs mois, contre ces travaux auprès du comité des monuments historiques.

M. Dangibeaud qui est allé à Pons, ces jours derniers, assure que les ouvriers continuent leur œuvre de vandalisme.

Sur la proposition de M. Drilhon, la Commission proteste contre la continuation de ces travaux et décide qu'on écrira à M. le ministre pour le prier d'aviser au plus tôt et d'empêcher la mutilation d'un monument classé.

L'assemblée apprend avec plaisir, de M. Rullier, qu'on va consolider et restaurer l'église de Fenioux.

M. le Secrétaire met ses collègues au courant d'une correspondance entre M. le Préfet et M. le Président, relativement à l'église abbatiale de Sainte-Marie, à Saintes, transformée en caserne et qui, d'après le génie, aurait besoin de réparations urgentes.

M. Rullier croit que rien ne sera fait.

Après discussion et vote unanime, on décide que la prochaine excursion archéologique, fixée au 23 avril, aura lieu à La Rochelle et à Esnandes.

M. Bourricaud demande qu'on célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Commission des arts. — Diverses opinions sont émises à ce sujet par MM. Laurent, Xambeu, Vallée. — Le Bureau reste chargé de résoudre la question.

La Commission nomme les membres qui la représenteront aux réunions de la Sorbonne.

M. Valleau lit des *Documents sur Pons ;* M. Cazaugade, une *Étude sur les scories*, qui provoque, de la part de MM. Xambeu et Zamanski, diverses observations techniques ; M. Vallée fournit une statistique de la paroisse de Fontcouverte, au commencement du XVIIIe siècle.

M. le Président remercie les auteurs de ces communications et déclare la séance levée.

Lu et approuvé en séance générale, le 7 mai 1885.

Le Président,
TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire,
E. VALLÉE.

---

* RECUEIL, t. VIII, p. 83.

Séance du Bureau et du Comité de publication

(22 février 1885)

Excusé : M. de Tilly.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

M. le Président invite le Comité à régler la composition du *Recueil* du mois d'avril. — Après discussion, MM. Bourricaud et Gallut sont chargés de statuer sur la publication d'un mémoire déjà ancien.

M. le Trésorier dit qu'il va, dès la semaine prochaine, s'occuper de l'excursion archéologique.

Le Président, TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire, E. VALLÉE.

Séance du Bureau et du Comité de publication

(9 avril 1885)

Approbation du procès-verbal du 22 février.

On règle l'excursion du 23 avril.

M. le Trésorier fait connaître la situation financière.

M. Bourricaud remet un travail de M. A. Fellmann : *A propos d'une cheminée du XVIIe siècle.*

Echange d'observations relatives à la future réunion générale du 7 mai.

M. le Secrétaire est chargé de retracer l'historique de la Société.

Protestation unanime du Bureau et du Comité contre les mutilations et transformations malheureuses accomplies à la tour de Pons.

Le Président, TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire, E. VALLÉE.

Séance générale du 7 mai 1885

Le jeudi sept mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie dans une des salles de la sous-préfecture, à Saintes, sous la présidence de M. le comte Th. de Bremond d'Ars.

Etaient aussi présents : MM. l'abbé Vallée, Secrétaire ; Laurent, Trésorier ; Ch. Dangibeaud, de Fonrémis, Jouan, membres

titulaires ; l'abbé Billiotte, l'abbé Clénet, L. Duret, l'abbé Gendre, Lacour, l'abbé Noguès, Poirault, Vigier, Xambeu, membres correspondants.

Excusés : MM. Augier de La Jallet, de Richemond, de Tilly.

Le procès-verbal du 29 janvier est lu et adopté.

On admet comme membres correspondants : * . . . .

M. de Fonrémis communique des poteries trouvées au cimetière de Saintes, et M. Billiotte, un livre avec armoiries des La Rochefoucauld et une monnaie en cuivre de Domitien rencontrée à Thenac. — On montre d'autres pièces envoyées par M. Duval-Laguierce et provenant du déblai des fortifications, à La Rochelle, savoir : deux jetons, deux liards de France et une monnaie probablement d'origine hollandaise.

Une pièce en argent, portant les armes de Castille et venue d'Ecoyeux, est aussi soumise à l'assemblée par M. Laurent.

Délégué de la Commission à la Sorbonne, M. Xambeu présente un compte-rendu oral des séances auxquelles il a assisté et raconte une curieuse visite faite par les membres des sociétés départementales à la manufacture de Sèvres.

M. Dangibeaud parle de sépultures à l'ancienne église des Récollets (imprimerie Orliaguet). Parmi ces sépultures serait celle de Raymond de Montaigne, ancien évêque de Bayonne, neveu de l'auteur des *Essais*.

La Commission confie au Bureau le soin de voir s'il y a lieu de faire des fouilles en cet endroit, ainsi qu'à Saint-Pierre de Saintes, où, sous la coupole Notre-Dame, existerait, dit-on, une excavation ou souterrain.

M. Xambeu dit qu'il a constaté l'existence d'un cours d'eau paraissant venir des hauteurs de la Providence et se diriger sur Saint-Pierre.

Contrairement à l'avis exprimé par M. le Secrétaire, dans une note du *Recueil*, t. VIII, p. 11, M. L. Duret croit que la chaire démolie à Nuaillé était romane. Les pierres d'arrachement, au mur primitif roman, le démontrent. En disant qu'il n'y avait pas de chaires antérieures au XVe siècle, M. de Caumont a surtout voulu parler des chaires en bois. Si la chaire de Strasbourg est postérieure à cette époque, il n'en est pas de même de celles qu'on voit à Pise et à Sienne.

M. Vallée ne demande pas mieux que de s'incliner devant l'autorité de son collègue. Il a consulté le curé qui desservait Nuaillé, lors de la démolition de la chaire, et il lui a dit qu'elle n'avait aucune sculpture caractéristique. D'un autre côté, on devrait s'étonner que par exception dans tout l'ouest et peut-être dans la France entière, l'église de Nuaillé eût seule conservé sa chaire romane. Nos édifices religieux de cette époque ne présentent, aux murailles de la nef, aucune trace de chaire.

M. le Président demande à M. Duret une note sur cette question.

---

* Voir Recueil, t. VIII, p. 126.

L'assemblée accueille, par des applaudissements, le *Rapport* lu par M. le Secrétaire, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Commission des arts.

M. Noguès retrace, d'après les documents, l'historique d'un curieux épisode à l'abbaye de Saint-Séverin, et M. Gendre communique une statistique des paroisses et communautés de La Rochelle, en 1790. Nos deux collègues sont félicités par M. le Président.

On vote sur le choix d'un membre titulaire en remplacement de M. Piet-Lataudrie, qui a quitté le département. — M. Xambeu est élu par onze voix sur onze votants. Ce choix sera soumis à M. le Préfet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Lu et approuvé en séance générale, le 30 juillet 1885.

Le Président, TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire, E. VALLÉE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DU 23 AVRIL 1885 *

(Lu à la séance du 7 mai)

II

ESNANDES

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — D. Massiou (*Hist. de la Saint. et de l'Aunis*, 1838, t. I,) assigne le XIVe siècle aux fortifications de l'église d'Esnandes (p. 186). R. P. Lesson (*Fastes hist.* ** *de la Charente-Inférieure*, t. I, 1842), copie la date et abrège la description donnée par son beau-frère (p. 8, 9). Cependant, dans son *Histoire des marches de la Saintonge* (1846), il parle des églises défensives du XIIIe siècle, élevées (p. 123) dans les doubles prévisions de sauvegarde pour l'âme et de moyen de

* Voir RECUEIL, t. VIII, p. 105-114.

** Lithographie A. Garnier, 1841, d'après le dessin de R. P. Lesson. — Dessin d'Auguin, autog. par Gousset (Marsilly, côté du nord) et Esnandes, 1845, pl. 80 et 84, 85, 86, 87. — Je dois mon exemplaire à l'obligeance de M. Adolphe Lesson ; qu'il me permette de lui en exprimer ici toute ma gratitude, le MUSÉE ANAÏS n'ayant jamais été mis dans le commerce et surtout les FASTES étant couvertes de précieuses annotations de M. Ad. Lesson.

protection pour la vie et la fortune des familles, à l'époque guerroyante où les seigneurs se livraient à des hostilités permanentes contre les rois de France. Et comme dans le même alinéa, il nomme ces vieilles murailles des témoins des descentes des écumeurs de mer (Normands) des expéditions de Duguesclin contre les Anglais, Charles des Moulins estime que le XIII[e] siècle donné par lui comme époque de la construction des fortifications n'est, dans sa pensée, qu'une sorte de moyenne assez vague. L'abbé Lacurie (*Excursion archéologique de Saintes à Luçon*, dans le *Bulletin monumental* (1853, p. 53-55 du tirage à part) et l'éminent membre de l'Institut auquel on doit les *Souvenirs d'un naturaliste*, t. II, M. de Quatrefages, dans ces pages historiques remarquées par F. Guizot, ne fixent aucune date pour la mise en état de défense de l'édifice qui nous occupe. *Esnenda*, *Esnempda*, *Esnanda*, *ecclesia parochialis sancti Martini de Esnandà*, tels sont les noms donnés à cette localité dans le moyen âge et recueillis par Jaillot, Arcère, Massiou, Lesson, Charles des Moulins, Lacurie et Cholet. Les *Ephémérides* de Jourdan (II, p. 15) rappellent qu'il est question du port d'Esnandes dans une charte d'Isambert de Châtelaillon, de 969. Coste fait remonter jusqu'au milieu du XIII[e] siècle seulement l'établissement des *bouchots* par l'irlandais Walton. La fouille scientifique des *chirons* et des *tombelles* pourrait retarder de beaucoup ces dates d'origine, ainsi que cela a eu lieu presque partout où cette exploration a été soigneusement entreprise et patiemment conduite, avec constatations rigoureuses et levées de plan, pour faire progresser la paléoethnologie, science si jeune et si riche de promesses. En 1105, Esnandes était un prieuré et une seigneurie dépendante de la maison de Taillebourg (Lesson). En 1137, Guillaume X, duc d'Aquitaine donne le prieuré à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, dont une charte, citée par Lacurie, mentionne que le « prieur devait avoir avec lui un moine nourri et entretenu à ses frais. »

On lit dans le P. Arcère (t. I, p. 113 et 114) : « Letice de « l'ancienne maison des Rancons, seigneurs de Taillebourg, était « au XII[e] siècle dame d'Esnandes. En 1229, * Hugues L'Arche-

* Cette date est impossible et ne peut s'accorder avec les filiations prouvées.

« vêque, seigneur de Partenai et de Taillebourg, donna la terre « d'Esnandes à Geoffroi d'Ancenis et à Eléonor, sa femme, en « échange de la huitième partie qu'ils prétendoient sur la terre « de Taillebourg et le vicomté d'Aunai. (Dupuy, *Traités touchant « les droits du Roi...* 1655, p. 951.)

« La seigneurie d'Esnandes passa dans la maison de Vivonne « par le mariage de Catherine, fille de Geoffroi d'Ancenis, avec « Regnaud de Vivonne. » (Du Chesne, *Histoire généalogique de la Maison des Chasteigners...* 1643, p. 16, preuves). « Isabeau, « petite-fille de Regnaud et fille de Savari de Vivonne et de Jeanne « d'Aspremont possédait Esnandes en 1413, lorsqu'elle fit une « enquête dans laquelle on traite plusieurs questions touchant le « parage. » (Mém. de M. J. de F. anc. P. G.) * « Il parait qu'il y « avoit une contestation pour raison de la mouvance de la terre « d'Esnandes ; on la supposoit membre autrefois de la terre de « Taillebourg donnée par partage, il y avait 140 ans, à Eléonor de « Taillebourg, femme de Geofroi d'Ancenis et tenue en parage, « du seigneur de Taillebourg, et sous l'hommage de Taillebourg « au Roi.

« En 1470, Esnandes fut érigé en comté, par lettres patentes ; « mais cette érection n'eut point d'effet. **

« En 1480 et 1515, le comte de Penthièvre jouissait d'Esnandes.

« En 1535, François Joubert, chevalier, seigneur de La Roche « Barangère, possédoit cette terre. (*Registre du gouvernement de « La Rochelle, minutes de Macaire, notaire*). Après François « Joubert, on trouve Seguin Gentils, chevalier, seigneur de « L'Enfrenau et d'Esnandes en 1538. Pierre Gentils seigneur de « Beauregard en 1555, et Abraham Gentils en 1636. Jean de « Montberon ayant épousé la fille de celui-ci (et de Marie Guiton) » devint seigneur d'Esnandes. François de Montberon l'étoit en « 1675 et en 1720. *** »

Tout porte à croire que c'est le résultat d'une faute typographique et qu'il faut lire : 1262, les chiffres ayant été renversés.

* Isabeau porte la seigneurie d'Esnandes à son mari, Charles de Blois, dit de Bretagne, seigneur d'Avangour. Esnandes parait avoir fait retour aux Vivonne, car André de Vivonne, neveu à la mode de Bretagne, d'Isabeau, se qualifie seigneur d'Esnandes, vers 1489.

** Nous ignorons les preuves de cette érection.

*** « Il faut mettre encore au nombre des seigneurs d'Esnandes Louis de « Sainte-Marthe, lequel vivoit dans le quinzième siècle ; il étoit d'une ancienne

Peu d'années après, en 1739, décédait, à Rochefort, Louis-François de Brach, qualifié chevalier, seigneur d'Esnandes, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la Martinique, laissant de Marie-Thérèse Boutou de La Bogisière, cinq enfants dont l'aîné : Jean-François-Louis de Brach, seigneur d'Esnandes et des Moulières, lieutenant des vaisseaux du roi au port de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, demeurait en 1765 au château d'Esnandes. Marié (1758) au Fort-Royal (Martinique) à Catherine-Eulalie de Gaigneron des Vallons, fille de feu Joseph de Gaigneron des Vallons, officier de cavalerie, et de Anne-Marie Papin de Lépine, il en a laissé postérité, aujourd'hui représentée par son petit-fils M. Gustave de Brach, qui habite le château des Moulières, commune de Saint-Pompain (Deux-Sèvres). Veuf de Marie-Clémentine de Jourdain de Villiers, il en a eu deux enfants : Raoul de Brach, marié à demoiselle de Monspey ; et une fille, mariée à M. de Marcien. M. Théophile de Pichon marié à demoiselle Hélène de Brach vendit, vers 1840, la terre d'Esnandes que sa femme avait eue en dot. Elle est la sœur de M. Gustave de Brach précité, marié à demoiselle de Jourdain. La veuve de Théophile de Pichon habite le château de Carriet, près Bordeaux.

Des pièces de procédure féodale relatives à Esnandes et des titres de propriété ont été fréquemment annoncés dans ces derniers temps par les libraires de livres rares et curieux ; ils ont figuré sur les catalogues de L. Clouzot, et M. L. Mercier en a eu entre mains. *

« maison qui jouit du privilège unique d'avoir donné à la république des « lettres plusieurs générations de savans. » (Grands officiers, P. Anselme, t. 7, p. 29. — Hist. de Charles viii, par Godefroi, p. 894.)

* Il existe aux archives départementales, sous la cote G. 19, quatorze pièces et un registre dont voici l'analyse : 1° 22 avril 1657. Transaction portant arrentement des pièces de pré le long de la ceinture des marais de Villedoux aux RR. PP. de l'oratoire de Jésus de La Rochelle, seigneurs de Rivedoux, par les fabriqueurs d'Esnandes. — 2° 21 juillet 1687. Testament par lequel Jacques Brodu lègue à la fabrique d'Esnandes tous ses biens, domaines et héritages, à la charge d'en laisser l'usufruit à son père Jacques Brodu. — 3° 6 mars 1727. Déclaration par les fabriqueurs d'Esnandes des redevances dues à messire François-Louis de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et son gouverneur au

De la construction première de l'église (XII[e] siècle, Massiou, Lacurie), il ne reste que la façade occidentale et pas même dans toute sa hauteur. Lesson et Lacurie combattus par Charles des Moulins disent qu'au XIII[e] siècle, il y eut quelques réparations faites sur les côtés, que le chœur à filets prismatiques est du XV[e], et que l'abside paraît avoir été remplacée au XVI[e] par un chevet droit. Charles des Moulins estime que la date de toute la construction doit être reportée à la seconde moitié du XIV[e], et l'ornementation intérieure au commencement du XV[e]. Les restaurations du mur nord sont datées, sur le monument même, des XVIII[e] et XIX[e] siècles. C'est au XIV[e] siècle que l'abside primitive doit avoir disparu, pour mettre l'ensemble dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

Voici la description que donne Charles des Moulins (*Bulletin monumental*, 1856) :

« L'église d'Esnandes est construite en bel appareil moyen (de calcaire jurassique) .... elle se rapproche de la forme d'un cube. La partie inférieure de la façade occidentale, purement romane *de transition* (ogive naissante), est couronnée d'un cordon en corniche sculptée d'animaux et rinceaux très variés... C'était un zodiaque *en bande*, disposition fort rare et que Lacurie n'a point observée ailleurs (les autres zodiaques romans du département, à Chermignac et à Aulnay, encadrent les portails)... Il subsiste aussi quelque chose de la façade au-dessus du cordon, car on y voit les restes d'une grande arcade romane. On voit bien un contrefort qui empâte l'angle nord-ouest de la façade... L'addition de ce contrefort a fait disparaître un des quatre faisceaux de hautes colonnettes, sur lesquels reposait le cordon zodiacal, et qui encadraient le portail et les deux arceaux aveugles dont il

---

fort Saint-Pierre de la Martinique. — 4° 21 mai 1694. Baillette d'une pièce de pré par messire Alexandre Robert de Montbron, chevalier, seigneur d'Esnandes, Usseau et autres places, aux fabriqueurs d'Esnandes. — 5° 27 mars 1698. Constitution d'une rente annuelle de 50 livres par les fabriqueurs d'Esnandes, au profit de Marie-Magdelaine Courtin, fille majeure demeurant à Laleu, pour le remboursement des sommes par elle avancées pour les réparations de l'église. — 6° 28 novembre 1728. Bail et adjudication du regain de ladite fabrique au nom de L. F. G. de Saint-Marsault marquis de Châtelaillon, etc., grand sénéchal. — 7° 1682-1742. Titres de rentes de la fabrique d'Esnandes et table alphabétique des créanciers.

est flanqué. Ces derniers n'ont jamais été ouverts, car un stylobate à hauteur de siége en a toujours fermé la gueule, et le nu du mur qui forme leur fond est chargé des mêmes ornements sculpturaux que les intervalles des colonnettes. Ces ornements consistent soit en points creux de forme losangique, soit en une riche imbrication alternative de quatre *foils* concaves. Il est fort difficile de décrire cette dernière décoration... on pourrait dire que ce sont des *paires d'écailles de poisson, pétales ou valves de coquille de forme arrondie et concave, se touchant par leurs sommets et posées en croix, chaque paire passant systématiquement et alternativement soit dessus, soit dessous ses voisines.* Les trois arcs sont ogivaux. Le portail est à trois archivoltes en retrait, ornées de palmettes, de rinceaux et d'une série de grandes anilles ou fers de moulin, sculptées en creux et dont les branches sont arrondies au bout. Les archivoltes reposent sur un seul ordre de six colonnettes. Les bases sont ornées de pattes et de tores multiples et plus ou moins écrasés. Les arcs latéraux n'ont que deux voussures en retrait, et reposent sur deux ordres superposés de quatre colonnettes. Dans la niche de droite, une statue d'évêque en habits pontificaux (chasuble pointue, dalmatique, étole et aube) du XIVe, est posée sur un socle soutenu par le stylobate, c'est sans doute celle de saint Martin, patron de l'église... Le mur nord de l'église, plusieurs fois réparé, est complétement aveugle. Je suis disposé à croire que, comme à Beaumont, il l'a toujours été. Ses deux principales réparations sont datées sur le monument même, de 1740 et de 1828.

« Les ouvertures du flanc sud se bornent à deux, très profondément ébrasées, car le mur de ce côté n'a guère moins de huit pieds d'épaisseur (Massiou)... La première en partant de l'ouest est une grande fenêtre ogivale, placée entre la moitié et les deux tiers de la longueur de la nef. Un peu plus loin, et destiné à jeter du jour sur les trois autels du chevet, s'ouvre l'*oculus* que je crois postérieur à la construction de l'édifice, car il n'est point surmonté d'un moucharaby... Quatre belles gargouilles, en forme de bêtes féroces, décorent le mur méridional d'où elles chassent les eaux de tout le couronnement militaire de l'édifice, car il n'en existe ni au nord ni au chevet. Celui-ci est droit et percé de trois grandes fenêtres ogivales, larges, courtes, placées très haut,

profondément ébrasées comme au mur du sud, et celle du milieu est plus élevée que les autres. Les églises forteresses du XIIIe et du XIVe siècle ont le chevet droit et les moucharabys sont évidemment contemporains de l'ensemble du système de défense. La partie supérieure de la tour, percée de quatre fenêtres ogivales est moderne (1633), la tour se termine par une attique sans ornements et par une toiture basse à quatre égouts. — *Intérieur :* Nef séparée des bas côtés par quatre gros piliers de chaque côté, formant six travées, y compris celle du sanctuaire... Gros piliers sans chapiteaux ; ils sont relevés de colonnettes saillantes dont chacune est ornée d'une baguette plate. Fenêtres du nord complétement murées et marquées seulement par leurs moulures, en ogives, à amortissement formé de triangles curvilignes et à moulures cylindriques (2e moitié du XIVe siècle). Voûtes ogivales à nervures maigres *avec filet tranchant* ; clefs de voûte pendantes, mais peu volumineuses et très peu ornées. Tableaux de la fin du XVIe et du XVIIe siècle. *

FORTIFICATIONS. — Une petite porte ouverte au bas côté droit de la nef, conduit à un escalier de pierre en hélice, qui s'élève dans l'énorme épaisseur du mur méridional. Une fenêtre placée au rez de chaussée éclaire l'escalier et prend son jour sur le mur méridional. Lesson l'a figurée dans ses *Fastes*. Ch. des Moulins la croit postérieure aux chances de guerre contre lesquelles on avait voulu prémunir l'église, bien qu'elle puisse être un peu protégée par le retour méridional des mâchicoulis de la façade. La décoration de cette petite fenêtre consiste uniquement en un demi cintre de claveaux. Des Moulins estime que c'était une porte latérale *romane*, bouchée au XIVe, et rouverte postérieurement en forme de fenêtre pour faciliter l'ascension de l'escalier, qui n'est, du reste, éclairé que par trois meurtrières linéaires superposées à diverses hauteurs. L'escalier conduit à un petit

* Notre ami et collaborateur M. Noguès donne dans la REVUE POITEVINE, du 15 mai, p. 81, les indications suivantes parfaitement exactes : « L'ameublement de l'église laisse fort à désirer. Grand retable ; dans le coin d'un tableau sans grande valeur qui s'y trouve enchassé, on lit : Mre PIERRE D'HÈRE, CHANOINE RÉGULIER DE LA SAINTE-TRINITÉ, CURÉ ET PREMIER COMPAGNON DE CETTE PAROISSE, ET M. ELIE PINET FABRIQUEUR ONT FAIT FAIRE LES PRÉSENTS TABLEAUX, L'AN 1716. DE CHANTELOUB INV. ET PINX, A LA ROCHELLE. La chaire et la boiserie du banc d'œuvre portent la date de 1777. » E. V.

cabinet carré et voûté, qui pouvait servir de logement au sonneur ou bien au commandant de la garnison ou bien encore de prison. Ce cabinet est à l'entre-sol, plus bas que le cordon de la façade et que l'entrée des combles. Le passage qui sert à la communication entre les combles du côté droit et ceux du côté gauche de la nef se trouve au-dessus des voûtes des bas côtés de l'église et de niveau avec l'entrée de la galerie qui en parcourt toute l'étendue, comme avec la grande chambre du premier étage de la tour. Cette grande chambre *romane* est placée sous les cloches, sans aucun jour direct et cantonnée de quatre colonnes au-dessus desquelles elle est ramenée à la forme *octogone* par quatre pans coupés en creux, ou *trompes*, sortes de pendentifs dont la présence prouve que l'ancienne tour n'était pas lourde et carrée comme celle de 1633. Le couloir de la façade est un étroit passage absolument obscur, couvert en dalles, et qui s'étend tout le long de la façade. Sa paroi est est formée par le mur de la grande chambre du premier étage de la tour, et sa paroi ouest par le mur de façade où se voit encore le reste d'un arceau *roman*. L'entrée des combles est une vaste et large galerie qui court sur le dos des voûtes du bas côté, entre la voûte de la grande nef et la muraille extérieure de l'église. C'étaient là, ce semble, les logements et magasins de la garnison, véritables casemates. L'escalier finit sur la plate-forme terminale, au pied de la tour. Le système de fortifications se compose donc d'une plate-forme et d'un chemin de ronde *dallés*, munis d'un parapet, diversement fortifiés de tours d'angles, guérites, créneaux, machicoulis, moucharabys et meurtrières ; les dits chemin de ronde et plate-forme permettant de circuler librement le long du périmètre entier de l'édifice, et primitivement découverts, comme ils le sont encore. Un système de défense formidable entoure la base de la tour. Trente-trois consoles à trois retraits supportent un machicoulis qui règne sur toute la façade et sur le retour sud de la plate-forme qui supporte la cour. Deux tourelles basses, larges, cylindriques, en poivrière, à encorbellement à trois retraits et sans toiture, occupent les angles nord et sud... Le puits de l'église est placé dans le bas côté sud, à peu près au-dessous de la fenêtre ogivale. Une inscription de 1773 indique son emplacement.

« Ce monument (l'église) ne ressemble guère à une maison de prière et de paix. N'était la croix qui surmonte un clocher carré et massif comme un donjon, on la prendrait bien plutôt pour un château fort. Des fossés ruinés l'environnent encore. La toiture est cachée par une plate-forme et un chemin de ronde flanqués de tourelles et hérissés de créneaux. La porte et toutes les croisées sont commandées par des mâchicoulis. Çà et là des meurtrières et des embrasures complètent ces préparatifs de défense, et, pour plus de sûreté, toute ouverture a été solidement murée du côté de la mer. C'est de là, en effet, que venait le danger, car, protégée par ses marais, Esnandes n'avait guère à redouter que des excursions de pirates, et, trop pauvre pour s'entourer de murailles, elle avait métamorphosé son église en forteresse. Marsilly et quelques autres villages de la côte n'avaient pas d'autres moyens de défense ; mais aucun de ces édifices n'est aussi bien conservé que celui dont je viens de parler. Du haut du clocher d'Esnandes, on embrasse l'ensemble du pays. Au midi, la vue est arrêtée par les coteaux qui s'étendent jusqu'à La Rochelle, par le petit plateau de Villedoux, dont les anciennes berges gardent encore les anneaux de fer où s'amarraient les navires du moyen âge. Au nord et à l'est s'étend, comme un grand lac solide, la plaine, que les prairies, les champs, les marais, émaillent de leurs riches teintes. A l'horizon pointent la cathédrale de Luçon, les coteaux de Maillezais et de Fontenay, tandis que Marans et son territoire reprennent momentanément l'apparence de ce qu'ils furent autrefois, et semblent une petite île. A l'ouest la plage va se fondant avec la mer, d'une manière si insensible, que toute limite disparaît, et que l'œil passe, sans s'en apercevoir, de la terre à l'Océan. » (A. de Quatrefages).

« Esnandes possède le plus beau reste d'architecture de l'arrondissement. Son église qui domine les alentours comme une forteresse, est carrée et relevée à deux de ses angles par des plate-formes ayant des logettes en encorbellement ; un large couronnement de mâchicoulis masquant un chemin de ronde entoure ses épaisses murailles percées de corridors étroits et rampants. Ces ouvrages de défense, du XIVe siècle, prolongent et surmontent un portail de la fin du XIIe, très riche de détails et beau malgré ses mutilations. » (D. Lancelot). *La Rochelle,*

histoire, monuments, paysages, contient quatre eaux fortes de M. D. Lancelot, l'une reproduit la falaise d'Esnandes, deux des détails du portail, et la quatrième l'ensemble du portail.

L. DE RICHEMOND.

EGLISE D'ESNANDES APRÈS SA RESTAURATION. — Lorsque j'ai pris part à l'excursion archéologique du 23 avril, je croyais n'aller à Esnandes que comme un simple curieux, cherchant à raviver, en présence de l'église restaurée, les impressions qu'une visite, antérieure d'un demi-siècle, avait laissées dans mes souvenirs. Mais un désir exprimé par notre honorable Président, au moment où nous allions monter en voiture pour le retour, ne m'a pas permis de me renfermer dans une contemplation égoïste et muette. J'ai donc pris avec lui l'engagement de présenter à la Commission des arts et monuments un travail sommaire, au sujet de la restauration de l'intéressant édifice que nous avions sous les yeux, et de dire ce que j'en pense. Il va de soi que, n'ayant pas d'abord pressenti l'obligation de faire un rapport, je n'ai discuté ou délibéré avec personne, et que dès lors mes appréciations n'engagent que moi.

L'église d'Esnandes est située à l'extrémité *est* du bourg, sur le bord d'un plateau. Elle domine, vers le *nord*, une vaste dépression de terrain, dont la partie la plus voisine est évidemment un ancien lai de mer aujourd'hui transformé en prairies. Le point de vue est très étendu. Le regard se perd dans le lointain vaporeux où la Sèvre va chercher son embouchure.

Ainsi placée et à raison de sa masse, l'église produit un grand effet.

Je ne m'arrêterai pas à la détailler minutieusement. Cela a été fait, notamment par M. des Moulins, dans le *Bulletin monumental*, t. XXIII (année 1857) ; M. de Richemond, notre collègue, vient, à son tour, de retracer l'historique d'Esnandes et de décrire complétement cette église avant qu'elle fût restaurée. J'estime qu'en pareille matière il y a de l'inconvénient à redire ce qui a été bien dit. C'est un peu le défaut de notre temps de refaire des livres avec des livres. Avec ce système, et quand on voit tout ce que produisent chaque année, en fait de bulletins et de mémoires, les sociétés savantes qui s'occupent d'archéologie et d'histoire,

on est épouvanté du labeur auquel seront condamnés les futurs chercheurs, qui voudront dégager des idées d'ensemble de tant de matériaux accumulés. N'ai-je pas ouï dire, il y a plus de vingt ans, qu'un statisticien a fait ce calcul, que pour lire tous les ouvrages ayant trait à l'histoire de France, catalogués à la bibliothèque nationale, il ne faudrait pas moins de 800 ans ? Je ne sais pas si les nuits sont portées en ligne de compte.

Donc je ne donnerai comme description de l'église que ce qui est nécessaire pour faire comprendre la nature et l'importance des réparations qui y ont été faites, et les particularités de la structure primitive que le travail de restauration a révélées.

L'église forme un rectangle allongé divisé en trois nefs, qui sont séparées par des piliers accompagnés de moulures verticales, sans application de colonnettes. Les bas-côtés étant presque aussi élevés sous voûte que la nef du milieu, le jour pénètre dans l'édifice par trois fenêtres ouvertes dans le mur du chevet dans l'axe des nefs ; par une autre fenêtre et un grand oculus établis dans le mur latéral sud ; et enfin par les fenêtres nouvellement restituées dans le mur nord. Les murs latéraux ont une épaisseur énorme : plus de 3 mètres.

La porte d'entrée, du XII[e] siècle, est à trois baies. Celle du milieu est seule ouverte.

L'épaisseur anormale des murs s'explique par ce motif qu'ils supportent le chemin de ronde ou galerie, offrant un système complet de défense, avec créneaux et meurtrières, plus des machicoulis spécialement placés au-dessus de l'ensemble de la façade et de certaines fenêtres.

Le chemin de ronde se relève au moyen d'un escalier de cinq ou six marches à chaque bout de l'église, de manière à former deux terrasses, l'une pour la défense de la porte d'entrée, l'autre pour celle des fenêtres du chevet.

Les travaux exécutés pour reprendre ou consolider les murs ont fourni la preuve manifeste que la porte d'entrée est le reste d'une ancienne église, construite dans les conditions ordinaires, qui a disparu sans qu'on sache comment. Plus tard, au XIV[e] siècle, on a bâti une seconde église, sans avoir peut-être le dessein préconçu de la fortifier. C'est alors que sont survenus dans le pays les grands conflits avec l'Angleterre, qui ont dû

occasionner bien des désastres sur une côte absolument ouverte : 1346, prise de Saint-Jean-d'Angély par le comte de Derby ; 1351, reprise par le roi Jean ; puis remise en possession des Anglais, par suite du traité de Brétigny ; 1372, expulsion des Anglais par Duguesclin.

La nouvelle église aura pu éprouver certains dommages ainsi que les pêcheries de moules qui en dépendaient. Elle appartenait à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. L'abbé aura résolu, dans un moment de calme, de la protéger contre de nouvelles dévastations, en la transformant en une forteresse où les habitants voisins pourraient, à l'occasion, trouver asile.

Le procédé employé pour cela a été révélé par l'examen des murs latéraux. On a constaté, en les réparant, qu'ils avaient été doublés ou même triplés par une sorte de blindage qui, manquant de base solide, avait subi un glissement et un dévers notable. Ce placage avait amené l'*occlusion* de certaines grandes fenêtres. On les a soigneusement rétablies, non point en dessinant des nervures de fantaisie, mais en prenant pour type les anciennes nervures et les meneaux qu'on a retrouvés en partie sous le placage, lorsqu'on l'a démonté pour le remanier et le souder au mur principal là où il y avait eu décollement.

On a, avec raison, rouvert dans leur partie inférieure, les trois grandes fenêtres du chevet, qui avaient été murées jusqu'à un certain niveau, non point sans doute pour arrêter les Anglais, mais pour servir d'appui à une boiserie moderne, dont on pourra, ce me semble, faire d'excellent combustible, si l'on se décide à réparer l'intérieur de l'église.

Je ne crois pas, sauf plus ample examen, que le corps de l'édifice actuel ait été, dès l'origine, construit pour être tout à la fois église et citadelle. On l'aura bâti église et on lui aura donné ensuite la cuirasse de pierre d'une citadelle. C'est principalement sur ce revêtement que repose le chemin de ronde dont j'ai parlé.

La façade de l'ouest, qui encadre la porte romane, flatte l'œil par son aspect robuste, la régularité de ses assises et les beaux machicoulis dont elle est couronnée. Ces machicoulis font un retour d'équerre de quelques mètres sur les côtés nord et sud de l'église, après avoir rencontré à chaque angle de la façade une plate-forme bâtie en encorbellement et garnie d'un parapet. Il

est facile de voir que la restauration de ces mâchicoulis, qui avaient grandement souffert de l'action du temps, et celle des modillons au-dessus de la porte, ont été opérées par des ouvriers habiles.

Le haut du puissant massif de la façade garde son petit couloir qui permet de passer d'un côté à l'autre de l'édifice et d'arriver sur l'extrados des voûtes, où l'on pouvait, selon la remarque de notre regretté abbé Augustin Fellmann, loger des soldats et probablement les habitants réfugiés dans l'église. (Voir *Notice* lue le 17 août 1884, t. III de la 2e série du *Recueil* de la Société, p. 397).

Comme complément des moyens de défense, j'allais dire *de la place*, il y avait une herse à l'entrée de la poterne, dans le mur sud, en face du pied du clocher. Le rétablissement de la chambre de cette herse est compris dans des travaux projetés pour remettre en bon état l'intérieur de l'église, notamment les voûtes qui ont besoin d'être rejointoyées.

M. l'abbé Fellmann ayant dit, dans sa *Notice* précitée, qu'il entendait se borner à noter les *changements* et *modifications* apportés à l'édifice depuis quatre années, et ayant ajouté ceci : « Pourquoi faut-il que la question d'argent retarde la restauration de l'intérieur ? » s'est attiré, de la part de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* (1884, n° 10, p. 337 — Lacuve, éditeur, à Melle), l'observation peu courtoise que voici :

« L'église d'Esnandes devait nous rester telle que nous l'avait « laissée la fin du moyen âge..... Les archéologues n'oublieront « pas qu'elle vient d'être en partie transformée. L'article de « M. Fellmann restera comme la constatation de ces « change- « ments » et « modifications ». M. Fellmann ne voulait faire « qu'un éloge ; sans s'en douter, il a fait une critique et des « plus concluantes ; il n'est pas de ceux, en effet, que l'on « accusera de parti-pris ; il estime que l'on n'a pas encore « restauré assez ! ! ! »

L'écrivain attaqué n'est plus là pour répondre, et je ne veux point engager une polémique en face de sa tombe à peine fermée.

Je ferai seulement deux réflexions.

La première, c'est qu'il est évident que l'auteur de l'article n'a pas visité Esnandes ; qu'il n'a pas su comment et pourquoi on

a rouvert des fenêtres et repris des mâchicoulis, ou des parapets. Preuve que pour apprécier le mérite des réparations d'un édifice il faut ne parler que de ce qu'on a vu, avant et après les travaux.

La seconde, c'est de savoir comment on s'y prend dans les Deux-Sèvres pour remettre en bon état ce qui a été plus ou moins ruiné par le temps ou la main des hommes. Spécialement, je demande comment on a opéré à Niort quand on a restauré le charmant édifice de la Renaissance, devenu, je crois, un hôtel de ville, et où il est entré bon nombre de pierres neuves ; ou bien comment on a rétabli les lettres fleuries qui manquaient dans la balustrade de pierre découpée à jour, qu'on voit au-dessus du portail latéral de l'église Notre-Dame, balustrade où on lit l'invocation suivante : *O mater Dei memento mei.*

N'est-il pas évident que, pour faire durer un vieil édifice, il faut parfois reprendre telle ou telle partie ? Les générations futures ont un droit, c'est qu'on leur assure la conservation ou tout au moins la reproduction de ce qu'ont vu leurs ancêtres. Le restaurateur n'a pas la faculté absolue d'inventer. Sa règle, là où il subsiste quelque chose de ce que l'art a créé autrefois, est de prendre ses modèles dans ce qui reste ; et là où tout a disparu, il est encore tenu d'éviter les anachronismes. C'est pour lui affaire de savoir, de goût et de loyauté.

Quand les flèches en charpente de Notre-Dame de Paris et de la Sainte-Chapelle ont été rétablies, la seule question pour leur reconstruction ne pouvait être que celle du style à adopter ; et quand Viollet-le-Duc a dû reprendre en sous-œuvre les supports du rond-point du chœur de Notre-Dame, témérairement équarris sous Louis XIV, pour être habillés de marbre rouge du Languedoc, il ne pouvait faire que ce qu'il a fait : rétablir des colonnes trapues avec des chapiteaux dans le style des cent beaux modèles qu'il avait autour de lui.

Ce qu'on a fait pour tant d'autres monuments historiques, il a fallu le faire pour l'église d'Esnandes, afin de remplacer ce qui n'existait plus ou ce qui était trop gravement endommagé.

Si cette église était restée dans l'état où on la voyait à la fin du moyen âge, la *Revue Poitevine et Saintongeaise* aurait raison de dire qu'on devait se garder d'y toucher. Or, c'est précisément

parce qu'il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût restée intacte, qu'on a dû la réparer. Sans doute, si l'on veut jouer sur les mots, il y a des *changements* et *modifications*, puisqu'on y a introduit des pierres neuves ; mais on ne peut pas dire, comme la *Revue*, que l'édifice a subi une *transformation*. Ce qu'on a fait, c'est tout simplement de mettre obstacle à la pire des transformations que le poids des années opère, c'est-à-dire la ruine.

Ce sera le mérite de la seconde moitié de notre siècle, d'avoir su rendre leur aspect primitif à tant d'édifices ayant subi l'outrage du temps, ou celui des réparations maladroites ou inintelligentes. Quand l'action de l'air et de la pluie aura tout mis à l'unisson d'une même couleur, le *neuf*, scrupuleusement travaillé pour combler les lacunes, ne se distinguera plus du *vieux* à Esnandes.

Ici peut se présenter une question délicate : devait-on, en restaurant les défenses de guerre de l'église, rouvrir les deux fenêtres du nord ?

La fermeture de ces fenêtres n'avait-elle pas été la conséquence nécessaire de ce fait que l'édifice, sans cesser d'être église au dedans, devenait forteresse au dehors ?

Il est certain que l'édifice gagne beaucoup, comme église, au rétablissement des fenêtres ; et que, comme citadelle, cela peut le faire paraître plus *vulnérable* qu'avant la restauration.

La difficulté, pour trancher la question, tient à ce que, d'après les renseignements recueillis, le mur extérieur, formant la cuirasse de pierre accolée au mur primitif de l'église, n'était plus, en 1880, tel qu'on l'avait construit au moyen âge. Il s'était disloqué, en partie, à une époque quelconque, et avait été rebâti avec si peu de soin que, pour lui rendre son aplomb et le relier au massif du surplus du mur, il a fallu, en dernier lieu, le remanier et le rebâtir sur une certaine longueur. C'est ce travail de réfection qui a mis à découvert les fenêtres noyées dans la maçonnerie. Trois périodes par conséquent dans l'histoire de ce mur blindé : Première construction pour fortifier l'église ; puis reprise défectueuse, et enfin remaniement et restauration. Les fenêtres avaient-elles été masquées par le premier ou le second travail ? La probabilité est pour le premier. Il ne serait pas impossible cependant qu'on les eût laissées

visibles pendant la première période de l'existence du mur blindé, et qu'on ne se fût décidé que plus tard à les masquer parce qu'elles auraient, dans l'intervalle, subi des avaries causées par la pluie venant du nord-ouest. En tout cas, j'estime qu'on a bien fait de rétablir ces deux fenêtres qui appartenaient à l'ossature première de l'église.

Je ne connais ni M. Lisch, ni M. Ballu, ni même M. Massiou, qui est plus près de nous ; je ne juge leur œuvre que d'après les résultats obtenus ; et quand je vois que leur travail, nécessaire en principe, irréprochable dans l'exécution, s'harmonise parfaitement avec les parties du monument que le temps avait respectées, je me sens satisfait et je le dis sans détour.

Je n'apporte qu'une seule restriction à cette opinion favorable : je veux parler du chambranle de la porte d'entrée de l'église, qu'on a dû refaire, vu son état de délabrement, et qui est devenu une arcade festonnée. Cette série de lobes est élégante sans doute ; trop élégante, au pied de la grande et sévère façade ; et puis enfin c'est une innovation que la tradition de l'art en Saintonge ne justifie pas assez, ce me semble. Je crois que la dernière main n'est pas donnée à cette entrée, dans le haut de laquelle il reste un petit oculus hétéroclite qui sent le XVIIe siècle et jure avec son entourage roman. *

Léon Duret.

---

* Les travaux ont commencé en 1880. Il ne reste plus à faire aujourd'hui, comme réparation extérieure, que la porte principale en menuiserie, qui absorbera avec ses ferrures le peu d'argent qui reste à dépenser sur les crédits. Ces crédits s'élevaient à 132.968 fr. 40 c. Le premier était de 75.771 fr. 40 c. sur lesquels les monuments historiques ont versé 60.000 fr., le département, 771 fr. 40 c., la commune, 5.000 fr., l'administration des cultes, 10.000 fr. — Le deuxième crédit était de 57.197 fr., sur lesquels les monuments historiques ont versé 30.000 fr., la commune, 1.197 fr., l'administration des cultes, 26.000 fr. — Un nouveau crédit de 18.000 fr. a été présenté l'année dernière à l'approbation du ministre ; il comprend le consolidation et le ragrément des voûtes, le rétablissement de la chambre de la herse et la restauration des sacristies en pierre qui, après avoir été indignement dégradées et mutilées, ont été revêtues de façades en planches d'un style prétendu gothique. Il est à craindre que le troisième crédit se fasse quelque peu attendre. X.

III

MARSILLY

Nous n'avons que peu de chose à dire de Marsilly. * Son église a dû cependant être fort remarquable. Ce qui en reste, le portail du XIII[e] siècle et une tour carrée, haute de 23 mètres, imposante d'aspect, malheureusement découronnée de sa flèche de pierre dont on voit les attaches ruinées, suffit à en indiquer les anciennes et belles proportions. Notons, sous le clocher, une jolie arcade trilobée. A l'intérieur, rien de particulier. Un tableau de la Visitation, avec une date fausse évidemment, 1440 ou 1441, mérite quelque attention. MM. d'Hastrel et D. Lancelot ont gravé cette église.

Sur la porte du presbytère, on lit ces mots : I. H. S. ERIT MIHI DOMINVS IN REFUGIUM ET LAPIS ISTE IN SIGNUM, 1726. J'ai communiqué au congrès scientifique de 1856, puis imprimé en 1859 et en 1872 le texte d'inscriptions de 1561 sur une porte de maison et rappelant la brièveté de la vie présente et les espérances de l'éternité. (*La Rochelle et ses environs*, 1866, p. 325.)

---

* Dans les FASTES HISTORIQUES, R. P. Lesson se borne à dire : Marsilly, du celte MAR, mer, eau ; une charte de 1377 la nomme MARSILIACUS ; une abbaye, succursale de celle de Fondouce, de Saint-Bris des Bois, y existait autrefois. L'église, sous le vocable de saint Pierre, est remarquable par son clocher encore élevé de 23 mètres. De vastes souterrains se dirigent vers la mer et partaient de l'abbaye. (P. 10). Jamais Marsilly n'a été une abbaye. Quant aux souterrains, on lira avec intérêt une note de notre regretté collègue, M. l'abbé A. Fellmann. (RECUEIL, t. VII, p. 93).

L'abbé Cholet (POUILLÉ DU DIOCÈSE) rappelle que le prieuré-cure de Marsilly S. PETRI DE MARSILLEIO fut du XI[e] au XVII[e] siècle sous le patronage de l'abbé de Saint-Michel en l'Herm.

On lit dans les EPHÉMÉRIDES de Jourdan (t. II, p. 524 et 525), d'après Baudouin : « Sur la côte de la commune de Marsilly est une modeste ferme appelée COUP DE VAGUE, par corruption de son ancien nom COIE DE VACHE (1294), COHE DE VACHE (1352), QUEUE DE VACHE (1463), CAUDA VACÆ. En 1435, les habitants de Marsilly avaient été autorisés par Charles VII à y construire un port ; privilège qu'ils avaient cédé, l'année suivante, à un certain Guillaume Mesnard. Une charte de Louis XI, du mois de mars 1463, nous apprend que le comte du Maine, son oncle, ayant récemment acquis l'hôtel, terre et seigneurie de Queue de Vache, anciennement fortifié et emparé, et étant disposé à l'habiter et à le mettre à l'abri des incursions de ses anciens ennemis

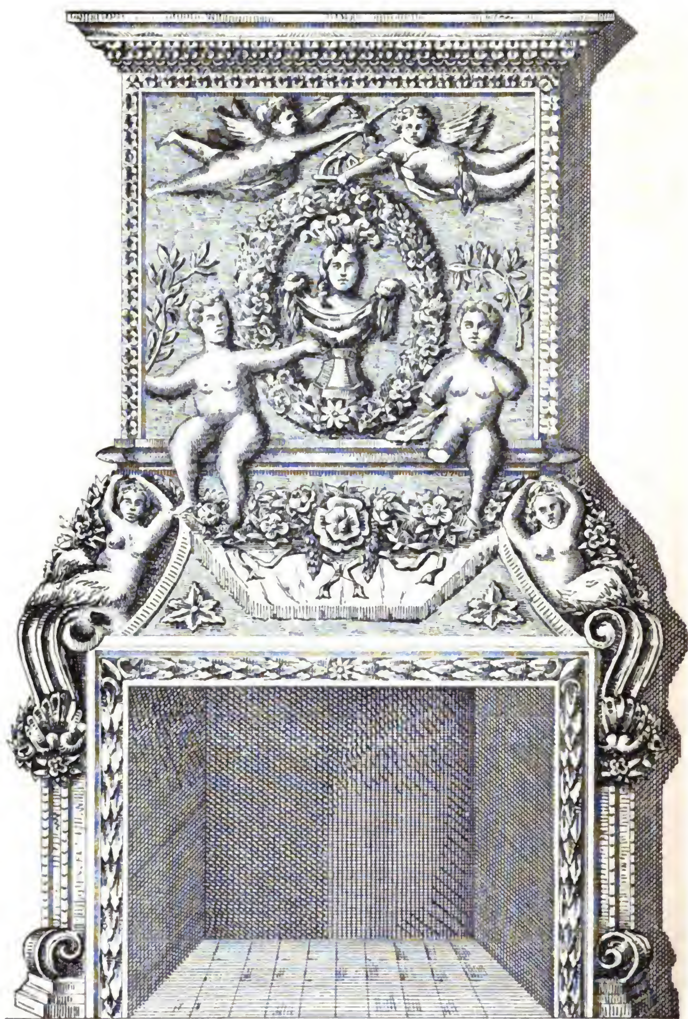
IV

MUSÉES GÉOLOGIQUE, MINÉRALOGIQUE, ETC., DE LA ROCHELLE. — Au retour de l'excursion à Esnandes et à Marsilly, Messieurs les membres de la Commission des arts et monuments historiques ont été reçus par M. Edouard Beltremieux, ancien maire, vice-président du conseil de la préfecture, directeur de l'académie, du muséum Fleuriau et du jardin botanique et président de la société des sciences naturelles et de la société de géographie, par M. Musset, membre titulaire de la Commission, conservateur du musée paléoethnologique dont il vient de publier le catalogue dans son ouvrage intitulé *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende* et par M. de Richemond, secrétaire général de l'académie des belles-lettres, sciences et arts, archiviste départemental, aussi membre titulaire de la Commission.

La société des sciences naturelles fondée en 1835, reconnue établissement d'utilité publique, a organisé et entretient le muséum Fleuriau exclusivement consacré à recueillir les produits naturels du département. M. Ed. Beltremieux a publié deux éditions du catalogue raisonné de ces collections, sous le titre de *Faune vivante et fossile du département* et il a fait le classement de toutes les richesses zoologiques, botaniques et minéralogiques de la région et ouvert en 1861 la salle spéciale consacrée à la géologie, à la minéralogie et à la paléontologie. M. J. Lusson est directeur du laboratoire et M. Julien Foucaud donne son concours au classement du jardin botanique qui date de 1807. M. Paul Cassagneaud est conservateur du musée La Faille ainsi nommé du nom de son fondateur, né en 1718, décédé en 1770. Ce cabinet, ouvert en 1834, est consacré aux collections générales. Le conservateur a rédigé une notice très complète qui est sous presse en ce moment. Les collections les plus complètes et les plus remarquables sont celles de la minéralogie, des mollusques, des

---

les Anglois, qui souvent hantent et commercent par la mer près et environ du dit lieu, en le fortifiant de murailles, tours, tourettes, portaux, pont levis, barbacannes, fossez et autres fortifications, il l'y avoit autorisé, lui avait abandonné les droits de péage et coustume dont l'avait gratifié la feue reine mère et avait érigé ce domaine en fief noble avec droit de haute, moyenne et basse justice, au devoir d'une maille d'or. » (BIBL. NAT. fonds Brienne.)



Aug.te Fellmann, del.

Lith. G. Abelin, Saintes.

CHEMINÉE EN PIERRE, A CHÉRAC (Maison Grenon)

(Échelle : 5 Cent.res pour mètre)

polypiers et une collection plastique de champignons alimentaires et vénéneux. Mentionnons encore le plan en relief des rades et pertuis dû à Léon Bonniot et placé au centre de la salle départementale de géologie. De R.

La visite aux collections termina l'excursion de la Commission des arts, dont les membres n'oublieront pas de sitôt l'accueil plein de courtoisie qui leur a été fait à La Rochelle.

A PROPOS D'UNE CHEMINÉE DU XVII[e] SIÈCLE
A CHÉRAC

(Note lue à la séance du 29 juillet 1880)

MM. de Caumont et Viollet-le-Duc nous apprennent qu'à l'époque de la domination romaine, les maisons étaient chauffées au moyen d'hypocaustes, dallages portés sur de petits piliers de briques, sous lesquels pouvaient circuler la chaleur et la fumée d'un fourneau dont le foyer était en dehors. Au reste, un des membres de la Commission, M. Bourricaud, parle de ce mode de chauffage, dans son travail sur les Thermes de Saint-Saloine, et il est inutile d'en dire ici davantage. * Jusqu'à quelle époque furent en usage les hypocaustes qui préservaient de la fumée les murs des appartements couverts de peintures ou de mosaïques, c'est ce qu'il est difficile de préciser. Suivant M. de Caumont, de bonne heure, la cheminée fut préférée à l'hypocauste. La cheminée, en effet, remplissait d'ailleurs un double but : celui de chauffer les appartements et de permettre d'utiliser le foyer aux usages domestiques. On peut affirmer qu'avant le XI[e] siècle, le mode de chauffage que les constructions romaines avaient transmis disparut complétement et la cheminée devint le complément et l'ornement indispensable de tout appartement.

A cette époque (XI[e] et XII[e] siècles) la cheminée de moyenne largeur, deux mètres environ, est composée d'un manteau

* Recueil de la Commission, t. V, p. 322.

simple, quelquefois décoré de moulures, supporté par des colonnes, des pilastres, ou des encorbellements tantôt droits, tantôt en arc surbaissé. Parfois le manteau est circulaire et forme une saillie conique et cylindrique dans l'appartement ; le foyer affecte la même forme de manière à compléter le plan circulaire. Au-dessus du manteau règne un cordon et le corps de la cheminée monte en se rétrécissant jusqu'à la corniche qui supporte les poutres de la salle (De Caumont). * L'aspect de ces cheminées était lourd et peu gracieux.

Au XIII[e] siècle, la cheminée tend à prendre de plus grandes proportions. C'était le seul mérite de ces immenses cheminées féodales, sous le manteau desquelles il était facile de se tenir debout. Deux colonnes et le plus souvent deux pilastres carrés ornés de quelques moulures supportaient l'énorme manteau formant une grande saillie en avant de la muraille, une sorte de toiture, au point de produire l'effet d'un petit appartement dans le grand appartement, et de permettre d'y abriter souvent des portes communiquant aux offices et autres pièces voisines du foyer. Ces cheminées, sauf de rares exceptions, étaient d'une grande simplicité, comme tout ce qui tenait à l'usage journalier ; à part quelques fortes moulures, les armoiries du maître de céans, leur décoration consistait en armes et en trophées de chasses qu'on y suspendait. Peu à peu cependant on en vint à orner avec luxe le foyer domestique, dans les palais comme dans les riches demeures. Les raisons en sont faciles à comprendre et M. Viollet-le-Duc nous les donne dans une intéressante page : « Bien que nos pères, dit-il, fussent moins frileux que nous, qu'ils fussent habitués à vivre au grand air en toute saison, cependant la réunion de la famille au foyer de la *salle* était évidemment pour eux un des plaisirs les plus vifs durant les longues soirées d'hiver. Le châtelain, obligé de se renfermer dans son manoir aussitôt le soleil couché, réunissait autour de son foyer non seulement les membres de sa famille, mais ses serviteurs, ses *hommes* qui revenaient des champs, les voyageurs auxquels on donnait l'hospitalité. C'était devant la flamme claire

---

* On en voit un spécimen aux restes de la tour de Broue qui a été visitée par la Commission, le 7 juin 1883, Recueil, t. VII, p. 153.

qui pétillait dans l'âtre que chacun rendait compte de l'emploi de son temps pendant le jour, que l'on servait le souper partagé entre tous, que l'on racontait ces interminables légendes recueillies aujourd'hui avec tant de soin, et dont les récits diffus ne s'accordent plus guère avec notre impatience moderne. Une longue chandelle de suif, de résine ou de cire, posée sur la tablette qui joignait le manteau de la cheminée, ou fichée dans une pointe de fer, et la brillante flamme du foyer, éclairaient les personnages ainsi réunis, permettaient aux femmes de filer ou de travailler à quelque ouvrage d'aiguille. Lorsque sonnait le couvre-feu, chacun s'en allait trouver son lit, et la braise amoncelée par un serviteur, au moyen de longues pelles de fer, entretenait la chaleur dans la salle pendant une partie de la nuit ; souvent les étrangers et quelques familiers couchaient aussi dans cette salle sur des bancs garnis de coussins, sur des châlits ou sur des litières. » *(Dictionnaire de l'architecture française.)*

Les cheminées du XIVe et du XVe siècle conservent leurs proportions colossales aussi bien en hauteur qu'en largeur ; souvent on en trouve deux, même trois accolées et garnissant tout le fond d'immenses appartements, comme on peut s'en rendre compte à Poitiers dans la salle des Pas-Perdus du Palais de justice, l'ancienne salle des gardes du château des comtes de Poitiers. Ici, elles sont simples et sévères, là, d'une richesse surprenante ; la sculpture en a couvert le manteau et le corps, d'une dentelle de pierre ; on y voit des statues comme aux porches des cathédrales, des armoiries, des colonnes, des ornements de tous genres, rien ne manque pour orner avec luxe le foyer domestique qui était, à cette époque, le point central de la famille, le lieu commun de tous ses membres, le sanctuaire vénéré où l'on était heureux de se trouver réuni. Quoi d'étonnant que l'art se soit emparé de ce foyer sacré pour y construire en quelque sorte des monuments d'une physionomie toute spéciale? Le bourgeois imitait le seigneur, dit M. Viollet-le-Duc, il voulait *paraître* à peu de frais ; et comme la sculpture sur pierre était d'un haut prix, il construisait des cheminées aux proportions restreintes, en bois apparent recouvert de plâtre et de moulures et de cette façon il embellissait, lui aussi, son foyer domestique.

Mais à cette époque d'efflorescence artistique connue sous le

nom de Renaissance, les constructeurs et les décorateurs des monuments civils, fixèrent leur attention sur cette partie essentielle de tout appartement, la cheminée et lui donnèrent une importance particulière. Elles furent l'objet d'une recherche spéciale souvent entachée de mauvais goût, malgré de réelles qualités. Des artistes habiles, tels que : Girardon, Lallement, Germain Pilon, Nicolas Baschelier, Lepautre, furent choisis, soit pour en tracer les dessins, soit pour en réaliser l'exécution. La sculpture, la peinture et la dorure concouraient à leur procurer une beauté remarquable. Ne soyons pas étonnés si plusieurs cheminées construites sous François I[er], Henri II et Louis XIV, sont des œuvres pleines de l'élégance la plus délicate de l'art français et si dans d'autres se reconnaissent le style de Michel-Ange et un rare sentiment de l'antique. Le foyer domestique méritait bien ces égards et ces honneurs.

Au surplus, nous trouvons dans nos beaux châteaux de France, entr'autres ceux de Versailles, Fontainebleau et dans nos monuments publics, les hôtels-de-ville et les palais de justice, bon nombre d'exemples bien propres à nous faire apprécier le goût et la variété apportés dans la décoration des cheminées construites aux XVI[e] et XVII[e] siècles ; elles perdent et cette saillie peu gracieuse du manteau en avant de la muraille et cette excessive dimension donnée à l'ouverture du foyer pour ne conserver des cheminées du moyen âge que leur élévation, car elles vont du sol au plafond, afin d'offrir au ciseau de l'artiste une surface plus considérable à ses brillantes conceptions.

Le bois, la pierre, le marbre furent employés séparément ou simultanément à la construction de ces œuvres d'art la plupart admirablement composées. Des corniches larges sans lourdeur, des moulures extrêmement fines, des architraves, des rinceaux et surtout des arabesques d'un fini incroyable en composent la décoration. Sur des frises larges de gracieux enfants perdus dans les fleurs et les fruits jouent au milieu des chimères aux corps souples entourés d'élégants entrelacs et de rinceaux fantastiques d'un merveilleux travail. Partout des têtes d'hommes ou d'animaux. Les faunes, les chimères, les satyres aux lascives positions, les amours gracieusement placés, parfois supportent de leur tête ou de leurs bras levés, les massifs et élégants entablements,

ou bien s'étendent nonchalamment sur les corniches saillantes dont ils coupent la monotonie des lignes. Ici des statues de femme demi nues, là des guerriers revêtus de leurs pesantes armures, plus loin tous les dieux et les déesses de l'Olympe et ailleurs d'élégants médaillons contenant de charmants bustes de femmes, s'adossent au corps de la cheminée de façon à composer un ensemble des plus gracieux. Ajoutons à toutes ces beautés d'une si grande variété, les armoiries supportées par des anges, les symboles, les chiffres, les bas-reliefs allégoriques, le scènes mythologiques ou historiques, les plaques de marbre chargées d'inscriptions françaises, grecques ou latines, les peintures, les tapisseries des Gobelins formant tableau et nous aurons une idée à peu près complète de ces magnifiques cheminées de la Renaissance.

Au XVIIe et au XVIII siècle, la cheminée perd un peu de ces dimensions, quoique aussi ornée ; le marbre remplace souvent la pierre et les manteaux s'abaissent jusqu'à hauteur d'appui.

Ce n'est pas un échantillon de ces remarquables ouvrages, chefs-d'œuvre de sculpture, que je soumets à l'étude de la Commission, en faisant connaître la cheminée de Chérac. Bien qu'inférieure à celles que mes collègues ont admirées dans leurs visites archéologiques, elle me semble intéressante par la pureté de ses formes, l'élégance et l'unité de son ensemble et mérite de sortir de l'oubli où elle est demeurée jusqu'à ce jour. La maison, dont elle est l'ornement, offre l'aspect d'un logis du XVIIe siècle, et aurait été autrefois propriété des Férari. Aujourd'hui elle appartient à M. Grenon. Cette cheminée en pierre, occupant toute la hauteur d'une grande pièce, mesure trois mètres d'élévation sur deux de largeur. Elle se compose de deux parties. L'ouverture du foyer est entourée de feuilles de lauriers imbriquées, bien rendues. Chaque côté deux pilastres cannelés terminés par une volute et surmontés de coquilles entourées de fleurs et de fruits supportent des satyres couchés dont les bras entourant la tête soutiennent une guirlande de fleurs et de fruits soigneusement sculptée reposant sur un voile tendu bordé de franges. Au centre de la partie supérieure un médaillon ovale de fleurs et de fruits renferme un buste de femme ayant des plumes dans les cheveux et formant diadème.

Cette coiffure rappelle la coiffure *aux aigrettes* dont la mode régnait au XVIIIe siècle. Deux amours nus assis sur la grosse moulure qui sépare les deux parties de la cheminée, accompagnent le médaillon. Le personnage de droite tient d'une main une branche de chêne et de l'autre indique le buste. Celui de gauche dont les bras et les jambes sont brisés porte un rameau d'olivier. Au-dessus du médaillon et horizontalement placés, deux autres amours volent gracieusement, tenant, l'un un flambeau enrubanné et l'autre une couronne qu'il dépose sur la tête de la femme. Une élégante corniche termine cette intéressante composition dont l'idée est facile à saisir. C'est pour parler comme M. Fromentin qui compare le fameux tableau de Rubens, *la mise en croix*, à une ode écrite dans la forme pindarique, un épithalame en pierre, ou une aimable flatterie à l'adresse de la jeune maîtresse de la maison dont je vois le portrait au milieu du médaillon. Car à cette époque, dit un auteur, les portraits des chefs de famille étaient le principal motif de la décoration des cheminées ; on se plaisait à avoir constamment sous les yeux l'image de celui et de celle qui devaient être un objet d'amour et de vénération pour tous !

Ce flambeau allumé, et cette couronne indiquent l'amour et l'autorité dont jouit la maîtresse de la maison, la reine de céans, qui sera forte, mère de nombreux enfants ; deux idées exprimées par les branches de chêne et d'olivier ; et qui par ses vertus et nombreuses qualités, comme l'indiquent les fleurs et les fruits, répandra dans la maison, le parfum, la joie, la paix, la richesse et le bonheur !

Somme toute il y a dans cette cheminée, dans le fini de ses ornements, dans la sculpture de ses personnages un ensemble satisfaisant qui indique l'ouvrage d'un artiste du XVIIe siècle d'un réel talent. Saluons son œuvre en attendant de connaître son nom. — Le *Magasin Pittoresque,* année 1849, p. 121, a publié un dessin de cheminée composé par Jean Leplautre, architecte, dessinateur et graveur, sous Louis XIV. La cheminée de Chérac se rapproche de ce dessin par certains de ses détails. Aurait-elle été composée par le célèbre artiste du XVIIe siècle ?

J'indique aux amateurs, tout en regrettant de ne pouvoir en donner une description dans le *Recueil* de la Commission des

arts et monuments de la Charente-Inférieure, les trois intéressantes cheminées qui se trouvent au château des de Bremond, à Ars (Charente). Elles méritent une étude sérieuse. Avis aux membres de la société d'archéologie d'Angoulême.

AUGUSTIN FELLMANN.

LES REMPARTS DE BROUAGE

RAPPORT historique et archéologique, à M. le Président de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. *

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'administration de la guerre, renonçant à utiliser à son profit les bâtiments qui composent à Brouage la propriété de l'Etat, en a fait remise à l'administration domaniale. Cette grave décision était prévue depuis quelques mois, et les citoyens de la commune de Brouage en redoutaient les conséquences fatales. En présence d'une détermination pouvant entraîner la disparition d'un ensemble de constructions anciennes des plus intéressantes, notre Commission, officiellement désignée pour sauvegarder les monuments de la Charente-Inférieure, n'avait pas le droit de rester indifférente. Elle m'a donc fait l'honneur de me déléguer pour l'édifier sur la situation actuelle de Brouage et sur les projets de l'administration des domaines. Malheureusement, il n'est plus permis de douter. M'étant présenté au nom de notre Commission à la direction de La Rochelle, il m'a été répondu *qu'à bref délai, on adjugerait au plus offrant l'enceinte fortifiée de Brouage*, ses remparts et ses bâtiments. Qu'adviendra-t-il de Brouage s'il est donné suite à ce projet d'aliénation ? M. le directeur des domaines, qui a mis la plus extrême bienveillance à me renseigner, a bien voulu m'affirmer que son administration favoriserait l'initiative de la commune, laquelle aurait l'intention de se porter adjudicataire d'une partie des immeubles abandonnés

* Ce rapport a été publié par son auteur dans L'ÉCHO ROCHELAIS.

par la guerre. On irait jusqu'à composer en faveur de la commune un lot spécial, comprenant l'enceinte fortifiée, les remparts ombragés de leurs arbres séculaires et un des bâtiments qu'on transformerait en maison d'école. D'autres lots, au nombre de huit, seraient obtenus par la division des fossés et les deux écluses continueraient à desservir les propriétés riveraines.

En nous plaçant sur le terrain historique et archéologique, le projet des domaines est absolument critiquable. Et d'abord, la commune d'Hiers-Brouage sera-t-elle financièrement en mesure d'acquérir le lot principal ? Si ce lot lui est adjugé, ce qui est fort aléatoire, le morcellement de l'enceinte extérieure n'est-il pas lui-même déplorable et ne viendra-t-il pas nuire fatalement à l'aspect général des fortifications ?

La commune n'a-t-elle pas à redouter, en outre, l'intervention de concurrents alléchés par la faible mise à prix du lot principal ? A cet égard, j'ai obtenu des renseignements que semble ignorer l'administration des domaines. Tel entrepreneur que je connais, est prêt à acquérir le lot désiré par la commune. Il est fixé déjà sur le nombre de mètres cubes de matériaux, qu'il obtiendra par la démolition des remparts et il sait ce que lui rapportera la vente des magnifiques ormeaux, formant le seul ombrage de la vieille cité.

Ne nous faisons donc pas illusion. Dès l'instant où il y aura mise en adjudication, tout citoyen remplissant les conditions de solvabilité exigées par le cahier des charges, sera susceptible d'être proclamé adjudicataire. La question de sympathie en faveur de la commune sera annihilée par la force brutale de la dernière enchère, et si le dernier enchérisseur est un spéculateur, ce jour-là, je le répète, aura sonné l'heure du vandalisme légal. Il ne s'agira plus alors de sauvegarder les solides bastions édifiés par les ordres de Richelieu lui-même ; témoins impuissants, nous assisterons à l'écroulement de ces vieilles murailles, et nous verrons emporter au loin ces pierres historiques, destinées pendant tant d'années encore à affirmer l'importance stratégique de Brouage au XVIIe siècle.

Cette importance lui fut octroyée par Richelieu. Sans se laisser arrêter ni par les difficultés de construction, ni par les dépenses énormes résultant de l'éloignement et du transport des maté-

riaux, le grand cardinal décida la transformation de l'enceinte défensive de Brouage. Quel tour de force eut à réaliser l'habile ingénieur d'Argencourt en édifiant ces masses colossales sur un sol mouvant et marécageux ! Aussi, le ciment ne lui suffit-il pas ; il employa le fer pour relier les pierres de taille ; et quand, à note époque, on sacrifia la belle porte de Brouage au profit de la route départementale, il fut recueilli au milieu des débris de la voûte plus de 600 kilogrammes de fer. Ce détail curieux figure dans une charmante relation sur *Marennes et ses environs*, œuvre instructive de notre si dévoué collègue, M. Bourricaud.

Un historien rochelais, M. Massiou, relate minutieusement le système de défenses accepté par Richelieu à l'égard de Brouage sur les plans de l'ingénieur d'Argencourt: « La ville, dit Massiou, fut bientôt flanquée de sept forts bastions, ceinte de larges fossés, munie de magasins et d'arsenaux propres à contenir l'artillerie et les munitions de guerre enlevées à toutes les places-frontières les plus fortes et les mieux bâties du royaume. Sa figure présentait un carré irrégulier dont le polygone avait cent cinquante toises de longueur intérieure sur quarante-cinq de largeur. Les parapets percés d'un grand nombre d'embrasures avaient six pieds d'épaisseur et tout le système de revêtement reposait sur un pilotis en grillage pour remédier à l'affaissement progressif d'un terrain mouvant et marécageux. »

Telle était la place forte de Brouage vers 1640. Richelieu, paraît-il, fut très satisfait de son œuvre, et pour en rappeler le souvenir, l'auteur fit sculpter son propre écusson de distance en distance sur les remparts extérieurs.

Cependant la célébrité de Brouage ne date pas de l'époque de Richelieu. Dès le XVe siècle, Charles VIII avait songé à utiliser contre les Anglais la position exceptionnelle de Brouage. Cette forteresse difficilement abordable par l'ennemi pouvait abriter une flottille française toujours prête à sortir de son petit port pour s'élancer à la défense de cette partie du littoral.

Le projet royal n'eut pas de suite momentanée, et ce fut au XVIe siècle seulement, pendant la triste période des guerres de religion, que Brouage eut le droit d'être compris au nombre des places fortes. Des ingénieurs Italiens envoyés par Charles IX l'entourent alors de fossés et de murailles.

« La ville, dit le père Arcère, fut d'abord environnée d'un large fossé. Aux quatre angles d'un carré long formé par ce fossé, on éleva des manières de boulevards avec des mâts de navires enfoncés en terre et revêtus de forts madriers, qui soutenaient un massif de terres transportées et liaisonnées avec des fascines. Dans la suite, on fit aux quatre angles quatre bastions qu'on poussa au dehors pour flanquer les courtines, qui furent brisées à dessein d'augmenter les défenses. Le parement d'une partie de ces ouvrages fut construit en pierres dures. »

Que de combats, que de luttes héroïques ont eu lieu depuis lors autour de ces fortifications et de ces fossés ! Pendant près de deux siècles, assaillants ou assiégés s'illustrèrent en rivalisant d'audace et d'énergie. Là nous pouvons suivre pas à pas les progrès accomplis dans l'art de la stratégie tant offensive que défensive, jusqu'au jour où Louis XIV, encouragé par Colbert, délaissera Brouage et choisira définitivement l'emplacement de Rochefort pour y créer un port de premier ordre.

Avant cette irrévocable condamnation, semblable à ces brillants météores, dont l'éclat est d'autant plus éblouissant qu'ils approchent du terme de leur carrière éphémère, Brouage avait eu son heure de suprême célébrité.

L'aventureux comte de Daugnon ayant perfectionné les fortifications de Richelieu et fait creuser de nouveaux fossés et construire un ouvrage à corne couvert d'une demi-lune, avait tenu en échec la puissance de Louis XIV adolescent. Brouage fut considéré comme imprenable ; mais du Daugnon capitula. Les honneurs dont le roi s'offrit à le combler triomphèrent de ses velléités de rébellion. Avec du Daugnon se termine l'épopée guerrière de Brouage ; mais avant lui, que de vaillants capitaines catholiques ou huguenots se sont succédé dans le commandement de la forteresse ! Citons seulement les Jacques de Pons qui lui avait donné son nom en l'appelant *Jacopolis*, les La Rivière-Puytaillée, les La Rochefoucaud et les d'Epinay Saint-Luc, etc. Autour de ces vieux remparts pivotent des corps d'armée dont les généraux se nomment Mayenne ou Condé. Après avoir résisté à tant de sièges, s'ils restent encore debout, serait-ce donc pour s'écrouler bientôt sous la pioche d'un spéculateur autorisé à les renverser légalement ? Et cela quelques années après

l'érection de la colonne élevée par le conseil général de la Charente-Inférieure à la mémoire de l'immortel Champlain, ce noble fils de Brouage, ce grand patriote qui contribua pour une si large part, à faire du Canada une terre française !... Non, ce n'est pas admissible.

Nous n'avons pas à examiner, dans ce rapport, les motifs qui ont dicté la décision prise par l'administration de la guerre. Agit-elle sagement en abandonnant aujourd'hui ces vastes bâtiments de Brouage que, notamment en 1818 et en 1870, elle fut très aise de trouver, les jugeant très sûrs et très convenables pour recevoir un important dépôt de poudre ? Sur ce point, nous déclarons notre incompétence. Mais si ces bâtiments ne doivent plus servir de caserne ou de poudrière, en temps de paix, si le système des fortifications de Brouage doit être condamné en temps de guerre, comme n'étant plus en rapport avec la transformation progressive de l'artillerie moderne, du moins les souvenirs historiques de la ville de Champlain ne sauraient s'effacer.

Au milieu de cet immense marais conquis sur les flots de la mer des Santons, entouré de ses anciennes douves, possédant intacte sa ceinture de remparts ombragés par des arbres séculaires, Brouage apparait étrange et superbe à la fois. Semblable à une de ces oasis qu'on aperçoit dans le désert, bien longtemps avant d'y être arrivé, l'antique cité se montre dans le lointain, attirant vers elle le voyageur étonné et le contraignant à faire de longs circuits avant de lui permettre l'accès dans ses murs. Comme au temps des combats incessants livrés par d'Epinay Saint-Luc, la vieille forteresse appréhendant une attaque de front craindrait-elle donc d'être enlevée par surprise ? Non ; la route départementale, pour éviter de couper quelques marais salants, a été contrainte de s'avancer en zig-zag. Telle est la raison de ces courbes singulières qui rendent plus original l'aspect général de Brouage. Quel silence solennel en approchant de cette enceinte, de cette ville d'un autre âge ! Quelle solitude ! Instinctivement, vous cherchez les sentinelles chargées de veiller à la sécurité de la place. C'est inutile. Les charmantes poivrières fièrement accolées aux angles des remparts sont à jamais désertes ; l'herbe croît sur le chemin de ronde et le

cliquetis des mousquets, des hallebardes et des lances ne résonne plus sur les dalles des bâtiments servant de logement à la garnison. C'en est fait ; Brouage, ville forte, place de guerre, a vécu...* Contentons-nous de sauvegarder les monuments qui attestent sa grandeur passée.

Pour l'archéologue, pour l'historien et pour le simple touriste, Brouage offre, en effet, un puissant attrait. Pour notre sud-ouest, c'est Aigues-Mortes ou la vieille cité de Carcassonne. Or, quand on songe aux dépenses énormes effectuées par l'Etat non seulement pour restaurer, mais pour arracher à la possession des envahisseurs l'enceinte féodale du vieux Carcassonne, il n'est pas permis d'admettre que le même Etat consente à aliéner Brouage pour bénéficier de quelques mille francs. Le ministre compétent, le ministre protecteur des Beaux-Arts, ignore tout évidemment. Aussi, devons-nous en appeler non pas au ministre mal informé, mais au ministre qu'on a négligé d'informer. A part ce détail, jusqu'ici tout s'est passé régulièrement et administrativement. La guerre n'ayant plus besoin de Brouage en fait remise aux domaines, et les domaines trouvant un parti lucratif à tirer des immeubles que la guerre leur remet, en forment huit ou neuf lots destinés à être adjugés au plus fort enchérisseur. *Domanialement* parlant, rien de plus correct. Et pourtant, pourquoi ces protestations, pourquoi cette indignation unanime contre une mesure aussi régulière ? C'est qu'une des grandes préoccupations de notre génération est de s'opposer à la destruction des monuments du passé. Cette préoccupation n'existe pas seulement parmi les savants, les lettrés et les artistes ; elle est partagée par la nation tout entière. Félicitons-nous en, car elle indique un progrès sérieux dans l'éducation populaire. Aussi m'est-il facile de formuler les conclusions de ce rapport.

Avant tout et sans retard, notre Commission préposée à la garde et à la conservation de nos monuments doit aviser du

---

* Les pilotes, ayant à guider, dans les eaux profondes, les grands navires désireux de franchir la barre de l'entrée de la Charente, se servent seulement des remparts de Brouage comme point de repère en les plaçant en ligne avec la tour de Broue. Dans l'intérêt de la navigation, ces vieux remparts sont donc utiles.

projet d'aliénation de Brouage M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Brouage appartient de droit à la section des monuments historiques, et c'est au ministère de l'Instruction publique que la remise doit être faite. La forteresse, dans son ensemble, doit être respectée, et l'administration domaniale n'a pas lieu d'être autorisée à aliéner les fossés plutôt que les remparts. Le prix de location des glacis, des douves, est plus que suffisant pour subvenir aux dépenses d'entretien. Pourquoi, du reste, ne pas concéder à la commune l'honneur qu'elle sollicite de veiller à la conservation des remparts et des fortifications de sa vieille cité ? Pourquoi ne pas lui concéder les bâtiments qu'elle utiliserait au mieux de ses besoins, tout en l'obligeant seulement à les entretenir ?

Ainsi que l'écrivait un de nos collègues : « La conservation de Brouage intéresse plus que le département, mais la France entière. » C'est l'opinion de tous ceux qui connaissent les belles fortifications de d'Argencourt ; c'est le sentiment unanime des populations, et c'est l'obligation qui s'impose au ministre chargé de veiller au salut des monuments qui rappellent à un pays les grandes pages de son histoire.

Vte D'AVIAU DE PIOLANT,

Membre de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.

VU ET APPROUVÉ :

Le Président de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure :

TH. DE BREMOND D'ARS.

NOTA. — *Nous publions, comme complément de ce rapport : 1° Note rédigée à la séance du 30 juillet, remise par un député, le surlendemain, au ministre des Beaux-Arts, qui le 3 août donnait une réponse conforme à nos désirs et communiquée le 4 à M. l'abbé Noguès ; 2° lettre du Président, le 30 juillet, au nom de la Commission, aux sociétés savantes ; 3° lettre du Président, le 30 juillet, à M. le Préfet de la Charente-Inférieure ; 4° pétition du*

conseil municipal de Brouage au ministre des Beaux-Arts ; 5° lettre du Président, le 5 août, à M. le ministre des Beaux-Arts en lui transmettant le rapport de M. d'Aviau de Piolant.

I. — Note du 30 juillet envoyée au ministère des Beaux-Arts.

Dans sa séance du 30 juillet 1885, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure a été saisie par M. le vicomte d'Aviau de Piolant, d'une question relative à l'aliénation des remparts de Brouage, par l'administration des domaines. Il va y avoir adjudication publique. Ce monument peut-être unique en France, qui rappelle des souvenirs historiques importants, est ainsi voué à une destruction prochaine. Il y a donc lieu pour la Commission de s'opposer, autant qu'il est en son pouvoir, à une mesure déplorable, à un acte de vandalisme que rien n'excuse. Elle a adopté les propositions suivantes :

1° On écrira officiellement à M. le Préfet pour l'avertir qu'on enverra sous peu de jours un rapport combattant l'aliénation des remparts de Brouage ;

2° MM. d'Aviau de Piolant et D..., * sont chargés de préparer les éléments de ce rapport qui visé par M. le Président sera adressé à M. le Ministre des Beaux-Arts.

II. — Lettre aux Sociétés savantes.

Saintes, 30 Juillet 1885.

Monsieur le Président,

Dans sa séance de ce jour, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure a été informée d'un projet de l'administration des domaines tendant à l'aliénation des remparts de Brouage. Je n'ai pas à faire l'historique de cette ville, tant de fois le théâtre d'événements de guerre, au XVIe siècle surtout. Ses remparts, monument unique de ce genre, sont à peu près intacts et constituent un curieux spécimen de l'art militaire. Les renverser serait un acte de vandalisme que rien ne justifie. La Commission a été unanime à protester contre cette mesure déplorable. Nous espérons, Monsieur le Président, que la société que vous dirigez voudra bien s'unir à cette

* M. d'Aviau de Piolant a pu seul se charger du rapport.

protestation. Les sociétés savantes ont sauvé Sanxay ; qu'elles sauvent Brouage !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Président de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure,

Comte Th. de BREMOND D'ARS.

III. — Lettre du Président à M. le Préfet de la Charente-Inférieure.

Saintes, le 30 juillet 1885.

Monsieur le Préfet,

Dans sa séance générale de ce jour, la Commission des arts avertie par un de ses membres que l'administration des domaines allait mettre en adjudication publique les remparts de Brouage, a énergiquement protesté contre une mesure que rien ne justifie. Ces remparts, curieux spécimen de l'art militaire, constituent un monument peut-être unique en son genre et rappellent des souvenirs historiques importants des XVIe et XVIIe siècles. L'opinion publique ne comprendrait pas qu'on fît disparaître ces anciennes fortifications pour raison d'économie. Il va de l'honneur du département tout entier qu'elles soient conservées. En ce qui la concerne, la Commission s'opposera de tout son pouvoir à leur démolition. Sous peu de jours, Monsieur le Préfet, j'adresserai à M. le Ministre des Beaux-Arts, un rapport destiné à combattre la vente et par conséquent la destruction totale de ces vénérables ruines. Je tenais à vous en informer, heureux, s'il était possible d'empêcher, dès à présent, une entreprise qui ne serait pas à la gloire de ses auteurs.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,
Th. de BREMOND D'ARS.

IV. — Pétition du Conseil municipal de Brouage.

Monsieur le Ministre,

Le Maire et le Conseil municipal de la commune d'Hiers-Brouage s'adressent à vous, au nom de tous les habitants de la

commune, pour vous prier de leur confier le soin de conserver les remparts et la ceinture de leur ville historique. Depuis qu'ils savent que la guerre a remis à l'administration des domaines Brouage et ses bâtiments militaires, ils ne peuvent se faire à la pensée de voir livrer à des adjudications de tels monuments, qui font la gloire du pays et l'admiration des étrangers. Tout récemment une colonne commémorative a placé Brouage sous la protection de son illustre enfant, le grand Champlain, est-ce le moment d'anéantir les vestiges d'un passé glorieux ?

Nous protestons donc, Monsieur le Ministre, contre toute adjudication devant produire, du reste, des résultats mesquins, et vous réclamons, comme un droit légitime, qu'on nous confie la garde et la propriété de nos monuments, qui sont dignes à tous égards d'être classés parmi les monuments historiques.

Hiers-Brouage, le 1er août 1885, au nom des habitants de la commune d'Hiers-Brouage.

Le Maire, LEURANCE.

Les Conseillers municipaux, GOURBIL, VINET, GILLET, O. TAMANTRON, PÉRAUDEAU, AUBRY, BAUDRIT, GENJON, L., L. CUISINIER, CHALLOT.

V. — Lettre à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Saintes, le 5 août 1885.

Monsieur le Ministre,

Dans sa séance du 30 juillet, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure a été informée par un de ses membres que l'administration des domaines allait mettre en adjudication publique les remparts de Brouage. La Commission n'a pas seulement protesté contre ce projet ; elle a aussi décidé qu'elle ferait tous ses efforts pour en empêcher la réalisation. Il s'agit de conserver d'anciennes fortifications, spécimen de l'art militaire avant Vauban ; il s'agit d'arracher à une destruction inévitable un monument presque unique en France, dernier et imposant vestige d'une ville qui, aux XVIe et XVIIe siècles, a eu ses jours de célébrité et de gloire.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, qu'après avoir pris connaissance des pièces que j'ai l'honneur de vous transmettre :

1° Rapport historique et archéologique de notre collègue, M. le vicomte d'Aviau de Piolant; 2° pétition du Maire et des conseillers municipaux d'Hiers-Brouage, vous voudrez bien prendre en main la défense des vieux remparts, menacés d'une ruine totale. La Commission tout entière vous le demande avec les plus vives instances.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le Président,
Th. de BREMOND D'ARS.

Ainsi, des pièces qu'on vient de lire, il résulte que, seule des sociétés du département, la Commission des arts informée par M. d'Aviau de Piolant, le 30 juillet 1885, a délibéré, ce même jour, sur le projet d'aliénation des remparts de Brouage et a fait toute diligence pour donner suite aux résolutions votées dans l'assemblée générale. On sait que le 7 août, le comité des monuments historiques s'est occupé de Brouage. Un sursis à l'aliénation a été accordé et un inspecteur des monuments historiques, M. Ballu, croyons-nous, chargé d'un rapport spécial sur la question. Les journaux de la région, plusieurs sociétés savantes se sont associés à notre protestation. Brouage sera sauvé.

PIÈCES HISTORIQUES

1567, 12 février. — « Coppie de l'hommage et dénombrement de la terre de Soubize », rendus au roi par Antoinette d'Aubeterre, veuve de Jean de Parthenay — l'Archevesque; copie collationnée du XI décembre 1580. — (Archives du château de Geay). — Communication de M. Th. de Bremond d'Ars.

Charles par la grâce de Dieu, roy de France, etc., à nos amez et féaulx les gens de noz comptes à Paris, séneschal de Xainctonge ou son lieutenant au siège de Sainct-Jehan d'Angelly, noz procureurs, recepveur et officiers audict lieu, salut et dilection. Scavoir faisons que nostre chère et bien amé Anthoinette d'Aubeterre, vefve de feu nostre amé et féal le seigneur de

Soubize, * chevallier de nostre ordre, tant en son nom que comme tutrice et aiant la garde noble de Catherine de Partenay, damoiselle, sa fille, dame de Soubize, Le Parc, et de Mouchamp, ** nous a ce jourd'huy faict par son procureur ès-dictz noms ès mains de nostre très cher et féal le chancellier de France les foy et hommaige qu'elle est tenue nous faire pour raison de ladicte terre et seigneurie de Soubize, ses appartenances et deppendances, scituée et assize en vostre seneschaulcée, tenue et mouvant de nous à cause de nostre chastel de Sainct-Jehan d'Angelly, ausquelles foy et hommaige nous avons receu et recepvons ladicte d'Aubeterre ès dictz noms, sauf nostre droict et l'autruy. Sy vous mandons et à chacun de vous si comme à luy appartiendra, commettons et enjoignons par ces présentes que si par deffault desdictz foy et hommaige à nous non faictz, la dicte terre et seigneurie de Soubize, appartenances et deppendances sont ou estoient pour ce prinses et mises en nostre main ou autrement empeschées, vous les mettez ou faictes mettre incontinant et sans délay à plaine et entière délivrance et au premier estat et deu, car tel est nostre plaisir, pourveu qu'elle baillera ses adveuz et denombremens en nostre dicte chambre des comptes à Paris dans temps d'heu, fera et payera les autres droictz et debvoirs si aulcuns nous sont pour ce deubz, sy faictz et payés ne les a. Donné à Paris le douziesme jour de février l'an de grâce mil cinq cens soixante sept et de nostre règne le septiesme. Ainsy signé duplicata, et au dessoubz par le roy à vostre rellacion : de Barbère, et scellé du grand scel.

Les gens des comptes du roy nostre sire au séneschal de Xainctonge ou son lieutenant au siége de Saint-Jehan d'Angelly et aux procureur, recepveur et officiers audict lieu, salut. Il nous

---

* Jean de Parthenay — l'Archevesque, seigneur de Soubise, qu'elle avait épousé le 3 mai 1553, et dont elle eut la célèbre Catherine de Parthenay, mariée à René II, vicomte de Rohan, seigneur par elle de la terre de Soubise en 1575. On n'est pas très-bien fixé sur la filiation de cette Antoinette Bouchard d'Aubeterre, qui devint veuve le 1er septembre 1566.

** Née au château du Parc, le 22 mars 1554. Elle épousa en premières noces, et à l'âge de 13 ans, Charles, baron du Pont de Kellenec, dont elle n'eut pas de postérité, et dont elle demandait à être séparée pour cause d'impuissance, lorsqu'il fut occis à la Saint-Barthélemy.

est appareu par lettres patentes dudict sieur données à Paris le douziesme jour du présent mois de février M. Ve LXVII, au duplicata desquelles ces présentes sont attachées soubz l'un de noz signetz, que Anthoinette Daubeterre, vefve du feu seigneur de Soubize, chevallier de l'ordre d'icelluy sieur, tant en son nom que comme tutrice et aiant la garde noble de Catherine de Partenay, damoiselle, sa fille, dame de Soubize, Le Parc et de Mouchamp, avoir (*sic*) ledict jour faict par son procureur esdictz noms ez mains de monsieur le chancellier de France, les foy et hommaige qu'elle estoit tenue faire audict sieur pour raison de la dicte terre et seigneurie de Soubize, ses appartenances et deppendances, située et assize en la dicte séneschaulcée, tenue et mouvant d'icelluy sieur, à cause de son chastel de Sainct-Jehan-d'Angelly, ausquelz foy et hommaige la dicte dame a esté receue sauf le droict dudict sieur et l'autruy. Sy vous mandons et à chacun de vous sy comme à luy appartiendra, que si pour cause des dictz foy et hommaige non faictz la dicte terre et seigneurie de Soubize, ses appartenances et deppendances sont ou estoient saisies et arrestées et mis en la main dudict sieur ou autrement empeschez, vous les luy mettez ou faictes mettre et incontinant et sans délay à pleine et entière délivrance au premier estat et deu, pourveu que dedans trois mois la dicte Anthoinette d'Aubeterre nous en baillera par escript son adveu et dénombrement, fera et payera à voz recepveurs les autres droictz et debvoirs se aulcuns sont audict sieur pour ce deubz, sy faictz et paiés ne les a, aussy qu'il ny ayt aucune chose du domaine dudict sieur ne autres raisonnables causes d'empeschement parquoy faire ne le debvez, laquelle au cas qu'elle y feust nous escripvez à fin dheue. Donné soubz l'un de noz signetz le XXVIe jour de février l'an mil V^e soixante sept. Ainsi signé : Michon, et scellé de plusieurs sceaulx.

Aujourd'huy judiciairement maistre Guillaume Dexmier, comme procureur de la baronnie de Soubize, a présenté les lettres de foy et hommaige faict par dame Anthoinette d'Aubeterre, vefve de feu messire Jehan Larcevesque, chevallier, quand vivoit seigneur dudici Soubize, tant en son nom que comme tutrice et aiant la garde de dame Catherine de Partenay, damoizelle, sa fille et dudict feu, dame du Parc, Montchamp et de

ladicte Chastellenye de Soubize, données à Paris le douziesme de fevrier dernier passé, signé par le roy à la vostre rellacion, de Barbère, et scellé du grand sceau y attaché l'expédition et attache des gens des comptes, dattées du XXVI février dernier, signé Michon et scellé à quatre placardz, dont il a requis acte, lesquelles lettres ledict procureur du roy a requis veoir pour y dire ce qu'il appartiendra, ce qu'avons appoincté et attant ledict Dexmier a mis ez mains dudict procureur du roy lesdictes pièces. Ledict procureur du roy a rendu audict Dexmier lesdictes pièces et requis que ladicte Daubeterre ou Dexmier audict nom aient à nous informer et mettre entre noz mains le dénombrement et adveu concernant ladicte seigneurie de Soubize et ses appartenances tenues du roy, collationnées duement aux antiens dénombremens, ayt aussy à paier au recepveur du domaine ou son commis le debvoir dheu audict sieur pour raison de la dicte seigneurie, le tout dedans trois mois prochainement venant et ce faisant partant que aulcune saisie eust esté mise sur la dicte seigneurie de Soubize, conscent qu'elle soit tollue, sur quoy avons ordonné que la dicte Daubeterre audict nom mettra par devers nous le greffier de la court de céans au recepveur du domaine ou son commis l'adveu et dénombrement concernant la dicte seigneurie de Soubize et appartenances d'icelle dedans trois mois et néantmoins paiera audict receveur ou son commis le debvoir dheu pour raison de la dicte seigneurie et appartenances et avons octroyé acte audict Dexmier audict nom de ce qu'il a informé de l'acte contenant que ladicte dame a faict les foy et hommaige qu'elle est tenue faire au roy nostre sire pour raison de la dicte seigneurie de Soubize et appartenances, ensemble de l'acte d'expédition faicte pardevant Messieurs les gens des comptes pour le roy nostre sire, pour luy valloir et servir ce que de raison, et si ladicte seigneurie de Soubize avoit esté saisie et appartenances d'icelle avons icelle tollue et ostée et mis les dictes seigneuries à pleyne délivrance. Donné et faict en la cour de la séneschaulcée de Xainctonge au siége de Sainct-Jehan-d'Angelly tenue par nous Ollivier de Cumond, escuyer, lieutenant particulier audict siége, * le vendredy vingt ungiesme

* Olivier, fils de Christophe de Cumont, fut maire de Saint-Jean-d'Angély. Marié à Mathurine Tesseron, il en eut René de Cumont de Fiefbrun.

de mars mil V° soixante sept, ainsy signé : Rey [nnier ?], greffier.

Scachent tous que du roy mon souverain seigneur, à cause de sa conté de Xaintonge et de son chastel de Sainct-Jehan d'Angelly, je Anthoinette d'Aubeterre, dame de Soubize, vefve de feu hault et puissant messire Jehan Larcevesque, en son vivant chevallier de l'ordre du roy, seigneur et baron du dict Soubize, du Parc, Mouchamp, Vendreines, le fief Goiau et Paulléon, tiens et advoue à tenir tant en mon nom que comme mère et tutrice naturelle et aiant la garde noble de damoiselle Catherine de Partenay, ma fille et du dict feu, sa principalle et seulle héritière, à foy et hommaige lige et au debvoir d'une lance gaye à muance d'homme, à cause de son chastel de Sainct-Jehan d'Angelly, ma baronnie, chastel et chastellenye, terre et seigneurie du dict lieu de Soubize avecques toutes ses appartenances et deppendances quelzconques elles soient, tous droictz de justice et jurisdiction haulte, moienne et basse, mère, mixte et impère, comme au général droict de ville, de chastel et chastellenye et baronnie et tout ce qui en deppend et peult dependre, droictz et marchez de foires, bans * appeaulx, criz, biains, courvées, fours, moullins et destraintes, mesures de bledz, de scel, de vin et touttes autres choses mesurables et autres droictz sur les dictz vin et scel, tant par mer que par fleuve de Charante et autres rivières et chenaulx, droictz de garenne à touttes bestes, oyseaulx et poissons en ma dicte terre et ses circonstances avec tous les droictz, proffictz, revenuz et esmolumens quelconques que moy et ondict nom mes prédécesseurs avons acoustumé avoir et prendre en la dicte baronnie, terre et seigneurie de Soubize, avec mes hommes et subjectz tant nobles que roturiers et autrement tenant de moy ; et est ma dicte terre de Soubize tenant d'une part au fleuve de Chairante qui commence au rochier d'Eschillay rendant au fleuve de la dicte Chairante, contenant et comprenant la moictié du dict fleuve jusques à lancer ? aultant que la mer coeuvre et descoeuvre et jusques à l'isle d'Aestz rendant au havre de Brouiage, comprenant la moictié du dict havre jusques à la chenal de Sainct-Aignan comprenant la moictié de la dicte achenal rendant à la fontaine Charles et de la dicte fontaine

* Il y a un R.

comprenant toutte la vielle douhe jusques au chemin de Lixre et d'illec comprenant tant le dict chemin tirant jusques au lieu de Varaize comprenant toutte la rivière doulce joignant le dict rochier d'Eschillay jusques au fleuve de la dicte Chairante, en et au dedans desquelles confrontations et à cause de mon dict chastel, chastellenye et baronnie, je tiens et advoue tant pour moy et audict nom à tenir soubz les dictz hommaige et debvoir tous droictz de naufrages, de espaves, aubenaiges et tous droictz de coustume par mer et par terre de touttes denrées, de marchandises, de bledz, vins et autres choses quelconques, passans par mer, rivières et terre de ma dicte chastellenye, terre et seigneurie tant en franche aulmosne que autrement, et ces choses je advoue pour moy et audict nom, par cestuy mon fief et adveu et dénombrement, tenir du roy mon dict souverain seigneur tant pour moy et audict nom que pour ceulx qui tiennent de moy soubz moy o protestation de cestuy mon dict fief acroistre, amender, plus à plain déclarer et spéciffier et si mestier est corriger touttes fois et quantes qu'il viendra à ma notice que tenue y soie et que sy aulcune chose j'ay obmis en icelle ou trop emploié, ce n'est pour surprendre en et sur les droictz du roy mondict souverain seigneur.

En tesmoing de ce, j'ay merché * cestuy mondict fief de ma main et scellé du scel de mes armes et faict signer à ma requeste aux notaires soubz signez, jurez de ma cour de ma chastellenye dudict Mouchamp du nombre des refformez suivant la coustume, et pour icelluy fief et adveu bailler et présenter au roy mondict souverain seigneur ou à ses officiers, j'ay constitué et ordonné mes procureurs et messagiers espéciaulx Mes.... (en blanc) et chacun d'eulx chacun pour soy et pour le tout ausquelz et chacun d'eulx j'ay donné pouvoir, faculté et puissance de présenter et bailler cestuy mondict fief et adveu au roy mondict souverain seigneur ou à ses officiers et prometz avoir agréable tout ce qui par chacun de mes dictz procureurs sera faict et procuré. Faict le premiez jour du mois de may l'an mil Vc LXVIII, ainsi signé; Anthoinette d'Aubeterre, Suzennet et Gandouin, à la requeste de ladicte dame, et au-dessoubz est

* Pour : marqué.

escript : collation est faicte à l'original d'icelluy détenu à la chambre des comptes à Paris, par moy conseiller du roy et auditeur en sa chambre des comptes soubzsigné, le vingt huictiesme jour de juing mil V^c soixante huict, et signé Michon, et scellé des armes de ma dicte dame.

Les gens des comptes du roy nostre sire à Paris, au séneschal de Xainctonge ou son lieutenant au siège de Saint-Jehan d'Angelly et aux procureur, recepveur et officiers du dict sieur audict lieu, salut. Il nous est appareu par les lettres patentes dudict sieur données à Paris le XII[e] jour de février mil V[c] LXVII, expédiées en la chambre desdictz comptes le XXVI[e] desdictz mois et an, par lesquelles appert Anthoinette d'Aubeterre, vefve du sieur de Soubize, chevallier de l'ordre dudict sieur, tant en son nom que comme tutrice et aiant la garde noble de Catherine de Partenay, damoiselle, sa fille, dame de Soubize, Le Parc et Mouchamp, avoir ledict jour faict par son procureur ès dictz noms ez mains de monsieur le chancellier de France, les foy et hommaige qu'elle estoit tenue faire audict sieur pour raison de ladicte terre et seigneurie de Soubize, ses appartenances et deppendances, scituée et assize en ladicte seneschaulcée, tenue et mouvant dudict seigneur à cause de son chastel de Sainct-Jehan d'Angelly, ausquelz foy et hommaige ladicte dame a esté receue par sondict procureur esditz noms, sauf le droict d'icelluy sieur et l'autruy, et ce jourd'huy en a baillé son adveu et dénombrement au semblable duquel duement collationné par la chambre ces dictes présentees sont attachées. Sy vous mandons et à chacun de vous sy comme à luy appartiendra que s'il vous appert ledict adveu et dénombrement estre bien et duement faict et baillé et que en icelluy n'y ayt aucune chose préjudiciable au roy mondict sieur ne autre que estre ny doibve, vous en ce cas souffrez et laissez jouir et user plainement et paisiblement ladicte dame audict nom du contenu en icelluy sans que pour cause dudict adveu et dénombrement non baillé luy fassiés mettre ou donner aucun trouble ny empeschement, lequel si faict, mis ou donné luy estoit, vous les luy mettiez ou faciez mettre incontinant et sans délay à plaine et entière délivrance au premier estat et d'heu, à la charge que dedans trois mois ladicte dame audict nom fera vériffier pardevant vous à jour d'assize ou

à tous jours plaidoiables sondict adveu et dénombrement, et icelluy veriffié le renvoyer par devers ladicte chambre, fera et paiera à sans (sic) * recepveur les autres droictz et debvoirs se aulcuns sont pour ce deubz audict sieur sy faict et payés ne les a, aussy qu'il ny ait aucune chose du domaine du roy ne autres causes raisonnables d'empeschement par quoy faire ne le doibve, laquelle en cas qu'elle y feust nous escripvez à fin deue. Donné soubz l'un de noz signetz, le vingt et huictiesme jour de juing l'an mil V^c LXVIII, ainsy signé : Michon.

Les cinq pièces cy-dessus coppiées et par nous paraphées ont esté par nous notaires royaulx en Xainctonge pour le roy nostre sire, soubz signez, collationnées à leur original estant sain et entier, ce requérant maître Henry Dieulefeit, procureur de ladicte dame de Soubize, entre les mains duquel lesdictz originaulx ont demeuré, le XXIIe jour de juing mil cinq cens soixante douze, signé : Mallet et Raymond, notaire royal en Xainctonge.

Pour coppie, collation supposée, et signé le XI décembre MV^c IIII^xx. CAMUS.

VARIA

SOMMAIRE. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes ; — 3° Restaurations et constructions ; — 4° Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 5° Epigraphie ; — 6° Sigillographie ; 7° Réponses : *Localités ayant eu plusieurs églises, Deux amphithéâtres romains et un pont à Saintes, A quel diocèse appartenait Dampierre avant la Révolution, Est-il resté quelque souvenir du séjour de la marquise de Rambouillet à Pisany ? le fief des Réaux, Bertrand de La Vernade, Coiffer Sainte-Catherine ;* — 8° Questions : *Seigneurie de Nieul, Noms des possesseurs de la Bène, Chapelle de Notre-Dame du Puy dans l'église de Saint-Maur, à Saintes, Il ne vaut pas la moitié de la Rochelle, Le pré de la Désarmée à Saint-Crépin, Laurent Poussard, maire de La Rochelle, Gombaud, maire de Royan et la ferme de la tour de Cordouan* ; — 9° Nécrologie ; — 10° Erratum.

Chronique trimestrielle

Dans sa séance du 30 juillet, la Commission a admis comme membres correspondants : MM. Gilardeau, à Saintes ; le supérieur

* Il y a : SANS, expression patoise, pour SON, qui aura été employée et transformée ainsi par le copiste saintongeais.

du grand séminaire à La Rochelle; Martineau, étudiant en pharmacie, à Saint-Jean-d'Angély ; Henri de Montalembert de Cers, avocat à La Rochelle; l'abbé Morgan, professeur à Saint-Jean d'Angély; l'abbé Olliéric, curé de Coux. Après le rapport oral de M. d'Aviau de Piolant, elle a protesté et pris des mesures contre l'aliénation des remparts de Brouage et entendu, de M. Duret : *Examen de la restauration de l'église d'Esnandes* et *La Grosse-Horloge de Saint-Jean-d'Angély* ; de M. Cazaugade, *Procès à propos des pêcheries de la Seugne.*

Ont rendu compte du *Recueil*, 3e livraison, t. I, 3e série, t. VIII de la collection : *Charente-Inférieure*, du 4 juillet, qui rappelle avec éloge et analyse les mémoires et travaux contenus dans cette livraison du *Recueil ; Echo rochelais*, du 8 août ; *Moniteur de Saintes*, du 13.

∴

Nous, Préfet de la Charente-Inférieure, vu l'arrêté de l'un de nos prédécesseurs du 1er février 1860 concernant l'organisation de la Commission des arts et monuments à Saintes, arrêtons : M. Xambeu, ancien professeur de sciences au collège de Saintes, est nommé membre (titulaire) de la Commission des arts et monuments, siégeant à Saintes, en remplacement de M. Piet-Lataudrie.

La Rochelle, le 27 juin 1885.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,
Signé : DUMORISSON.

Pour copie conforme :
Le sous-préfet,
J. LOUVEL.

— Le *Rapport du sous-préfet* au conseil d'arrondissement de Saintes, 1re partie de la session, 1885 (Saintes in-12, imp. A Gay et Cie), dit, p. 127, au sujet de la Commission des arts : « Le rapport du Président de cette Société contient des renseignements très détaillés sur l'excursion de 1885 à La Rochelle et à Esnandes qui a pleinement réussi. Il exprime aussi le regret qu'un vote unanime de la Commmission soit resté inefficace en ce qui concerne certaines modifications apportées au caractère de différents édifices dans l'arrondissement. Il demande également que le clocher de l'abbaye à Saintes soit réparé et consolidé en harmonie avec le style architectonique d'une tour si remarquable. Vous voudrez bien émettre le vœu que la subvention qu'elle reçoit du département lui soit continuée. »

— Par une circulaire en date du 20 juin, M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes invite les sociétés savantes qui prennent part aux sessions annuelles de la Sorbonne, de concourir à l'histoire de notre art national par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches. Nous en informons nos collègues, afin qu'ils se mettent en mesure d'envoyer au comité des sociétés des beaux-arts, en février 1886, des mémoires et documents ayant trait à l'histoire de l'art dans notre région.

* * *

La Commission a reçu : *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VII, n° 3, janvier, février-mars ; — *Bulletin historique et philolologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, n° 1, qui, p. 63, mentionne la communication, par M. de Richemond, de vingt-et-une lettres inédites adressées à Elie Bouhéreau, docteur en médecine, à La Rochelle, par de Rozemont, Seignette, Barbot, etc., (documents provenant de la bibliothèque de Dublin) ; — *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1885, publient, p. 461-524, *Catalogues des dessins et estampes appartenant à la société des antiquaires de l'Ouest*, par Mgr X. Barbier de Montaut, où l'on trouve pour la Charente-Inférieure, outre des cartes de l'Aunis et de la Saintonge : *Allas*, croix double en argent doré (XIIIe siècle) estampage ; *Andilly*, église, quatre dessins au crayon; *Aunay*, église, dessin au crayon, tour, *idem*, inscription du XIIe siècle, *idem* ; *Brou*, tour féodale, lithographie ; *Charron*, église Saint-Nicolas, dessin au crayon, portail et façade du château, deux planches ; *Clam*, éperon en cuivre doré (XVIe siècle), dessin à l'encre ; *Dompierre*, église, 4 dessins au crayon ; *Echillais*, vue de l'église, aquarelle, façade, dessin à la plume ; abside, dessin au crayon ; *Fenioux*, façade de l'église, dessin à la plume et lithographie, lanterne des morts, dessin au crayon et photographie ; *Fontenet*, église Saint-Vincent, deux dessins au crayon ; *La Foucharderie*, ruines de l'église, dessin au crayon ; *Lescarp*, église, dessin au crayon ; *Marans*, église *Saint-Etienne*, 4 dessins au crayon ; château, gravure de 1604 ; *Marcilly*, église, 11 dessins au crayon ; *Matha*, église, dessin à la plume ; détails de sculpture, dessin au crayon ; *Meux*, masse d'armes (XVIe siècle), dessin à la plume ; *Neulles*, vases gallo-romains, dessins à la plume; *Nieul-sur-mer*, église, trois dessins au crayon ; maison du XVe siècle, dessin au crayon ; *Oleron*, la flèche, dessin à la plume ; *La Rochelle*, ancien port Saint-Sauveur, deux calques d'après une gravure ancienne ; pierre tumulaire, dessin à la plume ; maison dite de Henri II, quatre vues photographiques ; Hôtel-de-Ville, deux dessins au crayon ; entrée de Louis XIII à La Rochelle, lith. in-fol., les quatre sergents de La Rochelle, lith. ; *Sablonceaux*, plan de l'abbaye, aquarelle ; façade de l'église, idem ; *Saint-Crépin*, église, dessin au crayon ; *Saint-Jean-d'Angély*, église *Saint-Jean*, lith. ; église des bénédictins id., porte *Saint-Jean*, dessin au crayon ; siège de la ville en 1621, gravure ancienne ; *Saint-Jean-d'Angle*, château, lith. ; *Saintes*, voies romaines de la Saintonge, dessin à la plume ; golfe des Santons, deux cartes à l'encre et une lith , inscription romaine, calque ; thermes romains, dessin à la plume ; arènes, lith. ; arc-de-triomphe, lith. ; vue perspective de la ville, en 1560, grav. ; église Notre-Dame, héliog. ; fac-simile du sarcophage de saint Eutrope, dessin à la plume ; *Surgères*, façade de l'église, dessin au crayon ; *Valenzai*, église *Sainte-Radégonde*, dessin au crayon ; *Varaize*, chapelle *Saint-Germain* , dessin au crayon ; *Villexavier* , estampage d'une inscription du XIIe siècle ; — *Edouard Pinel et son œuvre*, par M. Alphonse Menut, président de la société littéraire de l'Académie de La Rochelle ; La Rochelle, imp. Siret, 30 p. (hommage de l'auteur); — *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, t. VII, 2e série, 1884, où l'on trouve : *Découvertes archéologiques faites dans l'ouest depuis 1870*, par M. Ledain, p. 131 ; *Découvertes archéologiques à Châtelaillon*, p. 156, par M. Musset ; *Les églises de Saintes, antérieures à l'an mille*, p. 168,

par M. Georges Musset ; *A propos de la voûte en demi-berceau dans quelques églises du Poitou et de la Saintonge*, par M. Jos. Berthelé, p. 182 ; *Statues équestres de Constantin placées dans les églises de l'ouest de la France*, p. 189, par M. l'abbé Arbellot ; *Voyage autour d'une maison de la Renaissance, dite de Henri II ou de Diane de Poitiers, et située à La Rochelle, rue des Augustins*, par le vicomte d'Aviau de Piolant, p. 193 ; *Une psallette au XVII[e] siècle à Saintes*, avec d'intéressants détails empruntés à Tabourin et aux minutes des notaires et *Les anciennes minutes, projet de conservation et de libre examen*, p. 298 et 426, par M. Ch. Dangibaud ; *De l'origine et de la destination des camps romains dits Chastelliers, en Gaule, principalement dans l'ouest*, par M. Ledain, p. 435 ; — *Romania*, n° 53, t. XIV ; — *Stanislas Braud, curé de Mortagne-sur-Gironde* *, par André L. (La Rochelle, imp. Dubois, août 1885.)

.˙.

Mentionnons en faveur de la Commission : 1° Vote de 300 francs par le Conseil général à la session d'août ; 2° vote de 250 francs, le 7 août, par le Conseil municipal de Saintes.

.˙.

M. l'abbé Rosset, supérieur du grand séminaire, est nommé vicaire général honoraire de la Rochelle, et M. l'abbé Mongis, curé de Lagord, est nommé curé de Bédenac.

— M. l'abbé Roques, vicaire de Tonnay-Charente, est nommé curé de Mornac, et M. l'abbé Gallidy, curé du Petit-Niort, devient curé du Gua.

— Par décret du 10 juin, M. Marie-Emile-William-Marcel Guillet est promu sous-lieutenant de réservé au 6e de ligne.

— M. Joseph Lair, maire de Saint-Jean-d'Angély, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

.˙.

M. Alban-Jean Moyneau, né à Laleu, élève de M. Liset, a exposé au salon : *Eglise d'Echillais ; 1° façade, abside ; 2° façades latérales, coupes, plan* ; M. Henri Billotte : *Les tours du port à La Rochelle ;* M. Pierre-Adolphe Varin : *Gravures représentant les fontaines de La Rochelle.*

— A paru : *Un château de Saintonge, Crazannes*, par M. Denys d'Aussy, avec eau-forte de M. Charles Dangibaud.

— Signalons, à Nantes, l'apparition d'un nouveau recueil, la *Revue historique de l'Ouest*, paraissant tous les deux mois, sous la direction de M. Gaston de Carné. Le soin avec lequel il est composé lui assure de brillantes destinées, et nous aimons à souhaiter la

* Nos souvenirs et nos regrets à M. l'abbé Braud, longtemps membre de la Commission, membre du comité de publication en 1880, prêtre zélé, studieux écrivain. Il a publié : ETAT NOMINATIF DES CURÉS DE SOULLANS, DU DOUHET, D'ECOYEUX ; NOTICES SUR Mgr. CORTET, SUR Mgr. DE CHAMPFLOUR ; L'ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE A LA ROCHELLE et des EPHÉMÉRIDES. (Voir le BULLETIN RELIGIEUX.)

bienvenue à ce nouveau confrère. — Dans la livraison de juillet, nous avons rencontré un article, spécialement intéressant pour la Saintonge, de notre collaborateur, le vicomte Guy de Bremond d'Ars : c'est une étude sur Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick-Zell, d'après le livre du vicomte Horric de Beaucaire. M. de Bremond a bien montré le charme romanesque et poétique de la vie d'Eléonore et de celle de sa fille. Si l'ambition et les faiblesses du cœur leur firent commettre des fautes, elles les ont chèrement payées. Ce furent des victimes, et cela même, joint à leurs aimables qualités, les rend plus sympathiques à la postérité.

— Depuis plus de vingt ans, M. de Richemond a entrepris l'histoire des anciennes églises protestantes de la Saintonge et de l'Aunis. *La Rochelle d'outre-mer* lui a valu la lettre suivante de M. J. Dufaure :

« Versailles, le 18 mars 1879. — Je vous remercie du témoignage « de bon souvenir que vous avez bien voulu me donner. Vous savez « l'intérêt que je porte à tous vos travaux ; vous avez trouvé une « mine riche et instructive à exploiter si vous pouvez rencontrer « sur tous les points du globe les descendants de nos pauvres « exilés des siècles passés. Croyez, Monsieur, que personne « n'applaudit de plus grand cœur que moi à vos infatigables « recherches et agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération « la plus distinguée. J. DUFAURE. »

Fort d'un si haut encouragement, notre collègue a étudié les réfugiés saintongeais en Hollande, au cap de Bonne-Espérance, en Californie, les fondateurs de *New-Rochelle*, qui se proposent de commémorer en 1887 l'anniversaire bi-séculaire de la création de leur ville, et il vient d'être autorisé à traduire, avec M. A. E. Meyer, l'*Histoire des réfugiés français en Amérique* que le docteur Baird vient d'écrire à l'aide des documents inédits patiemment recueillis en Hollande, en Angleterre, en France, dans les dépôts publics et dans les archives des descendants des réfugiés qui revendiquent toujours leur origine française, comme leur plus beau titre de noblesse.

— La sixième série des *Souvenirs d'un vieux critique*, par M. de Pontmartin, vient de paraître chez Calmann Lévy. Nous y avons retrouvé avec plaisir le délicieux feuilleton que l'illustre critique avait consacré, dans la *Gazette de France*, à l'étude du *Jean de Vivonne* de notre collaborateur, le vicomte Guy de Bremond d'Ars.

— Il existe dans le faubourg Saint-Pallais, à Saintes, quelques débris du mobilier de l'abbaye de Sainte-Marie, dispersés chez d'anciennes familles d'artisans ayant donné asile à des religieuses, quand elles furent chassées de leur couvent lors de la Révolution. Des objets d'art ont été achetés par des amateurs ; il ne reste, à ma connaissance, qu'un bel émail de Limoges, avec la signature de l'émailleur, qu'un cadre ne m'a pas permis de lire. Cet émail en grisaille représente saint Benoît; il avait son pendant sainte Scholastique, qui a été vendu à La Rochelle. Citons aussi, dans les mêmes familles, et de la même provenance, des livres de piété, des images pieuses dont la plupart des sujets sont empruntés à l'ancien Testament, des formules de *Vœux* encadrés. Il serait curieux de savoir ce qui peut encore rester du mobilier de l'abbaye.

— Encore dans le faubourg Saint-Pallais, à voir chez M. Kossotty, fondeur, une très ancienne plaque de cheminée armoriée qu'il est difficile de décrire, l'usure ayant effacé les rayures qui indiquaient la couleur des émaux. Les supports sont d'un dessin primitif. M. DE S.

— A la date du 2 juillet M. Caudéran avait inscrit le numéro 236 sur le catalogue des sources indiquées par lui. Il s'occupe d'une souscription pour un monument à l'abbé Richard, hydrogéologue, notre défunt collègue, et pour l'impression de ses œuvres.

— Dimanche, 12 juillet, au concert de l'hôpital de la marine, à Saintes, on a entendu le *Sonneur de Cldiron*, paroles de M. Paul Déroulède, musique de M. de Bretinauld. (Voir *Saintes-Kermesse*).

— Notre dévoué collègue et collaborateur, M. Augier, artiste-décorateur doublé d'un archéologue, dont nous avons plus d'une fois mentionné les travaux d'ornementation dans plusieurs de nos églises, signale dans le *Nouvelliste*, du 29 juillet, au bourg des Peintures, près de Coutras, la découverte d'une mosaïque du genre *Alexandrinum opus*, représentant des dessins géométriques. *Les Peintures (Poinctus)* étaient, parait-il, le point de bifurcation de la voie romaine de *Burdigala* (Bordeaux) à *Vesunna* (Périgueux). Une autre voie se dirigeait vers *Iculisma* (Angoulême).

— Les excursions archéologiques exercent une heureuse influence sur les sociétés, qui devraient souvent avoir recours à ce genre d'exploration. Nous trouvons dans l'*Union bretonne*, du 15 juillet, sous ce titre : *Une visite à Champtoceaux*, le compte-rendu intéressant d'une excursion faite par la société archéologique de Nantes et présidée par notre savant collègue et collaborateur, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.

— La *Bibliographie catholique*, janvier 1885, p. 7, analysant un ouvrage de J.-J. Josserand : *Etude sur la vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle*, dit : « Il serait intéressant de suivre l'auteur dans sa description du pont de Londres, commencé en 1176 par Pierre Calechurch, prêtre et chapelain, et achevé par un Français, frère Isemberg, maître des écoles de Saintes, 1205-1209. » (Voir *Recueil*, t. V, p. 105-111).

— Le *Bulletin du vœu national*, n° 4, 10 avril 1885, a publié, p. 317 et suiv., une lettre d'un des membres les plus anciens et les plus distingués de la Commission qui lui avait fait part d'un projet de réunir, dans la basilique de Montmartre, les statues des saints patrons de nos diocèses de France et par conséquent, celle de saint Eutrope, patron du diocèse de La Rochelle et Saintes.

— Un article fort remarquable, de M. D. d'Aussy : *Le caractère de Colligny*, a paru dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet, p. 192-208, qui publie aussi, p. 292-293, un compte-rendu élogieux, de M. G. Baguenault de Puchesse, sur le *Jean de Vivonne*, de notre collaborateur et ami, le vicomte Guy de Bremond d'Ars.

— Vient de paraître : *Guide historique du touriste dans l'île de Ré*, par le docteur Kemmerer (La Rochelle, typ. Ve Mareschal et E. Martin, in-12, 24 p. avec carte) comprenant : 1° *Ephémérides historiques de l'insula Rhea* ; 2° *Itinéraire à suivre par le touriste.*

*
* *

Dans sa séance du 30 juin, le conseil municipal de La Rochelle a décidé d'appeler une des écoles communales de garçons, *école Bompland*, du nom du célèbre naturaliste ; l'autre deviendra l'*école Réaumur ;* l'école des filles du quartier Saint-Jean sera dite *école Dor*, en souvenir de l'ancien maire ; l'école Saint-Nicolas sera l'*école Valin*, pour honorer la mémoire du jurisconsulte. Les avenues futures de La Rochelle au port de La Pallice, porteront les noms de Guiton et de Denfert-Rochereau. Enfin, la rue Bethléem, qui rappelait un hospice desservi autrefois par des religieux, dits de Bethléem, se transformera en rue *Massiou*, par réminiscence de l'historien ; la rue Bel-Air, en rue *Amos Barbot*, hommage à l'ancien chroniqueur rochelais, et la rue de la Grue en rue *Mervault*, en souvenir de l'auteur du *Journal du siège de 1628*.

*
* *

La Saintonge et l'Aunis au congrès de Poitiers en 1884. — Les *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, t. VII, 2e série, 1884 (Poitiers, E. Drouineaud, 1885) complètent nos renseignements (*Recueil*, VII, 425), sur la part prise par les membres de la Commission des arts à cette remarquable réunion scientifique : Madame la vicomtesse d'Aviau de Piolant, MM. Denis d'Aussy, le vicomte d'Aviau de Piolant, Brunaud, Ch. Dangibeaud, L. Duret, C. Michaud, Musset, Pellisson, Piet-Lataudrie, Vallée. Le volume débute par le lumineux et attrayant rapport du secrétaire général, M. de La Marsonnière qui, p. 42-70, rend un éclatant hommage aux travaux présentés par plusieurs de nos collègues.

Nous relevons, dans les procès-verbaux des séances et dans les mémoires, ce qui a trait à l'archéologie et à l'histoire dans nos deux provinces : « M. Georges Musset lit un mémoire très étudié sur les plus anciennes églises de Saintes (réponse à la première question du programme du congrès). Il conclut négativement. Saintes ne possède plus aucun édifice en petit appareil, aucun édifice antérieur au XIe siècle. Si l'on en juge par un dessin de Masse, il en existait encore un au XVIIe siècle : Saint-Saloine. Mais aujourd'hui il n'en subsiste plus rien. M. Musset présente à l'appui de son mémoire plusieurs planches extraites de sa belle publication, l'*Art en Saintonge*. L'une de ces planches reproduit un chapiteau que M. l'abbé Laferrière attribue au VIe siècle ; MM. Palustre et Roubet le croient plutôt du XIe...... »

P. 94-96, M. Berthelé lit un travail sur l'*Eglise de Parthenay-le-Vieux et l'influence de l'architecture auvergnate en Poitou et en Saintonge*. « L'église de Parthenay-le-Vieux a les bas-côtés voûtés en quart de cercle. Ce mode d'épaulement est très rare dans notre pays ; il ne se trouve, en dehors de Parthenay, qu'à Secondigny (Deux-Sèvres), à Brux, à Nouaillé (Vienne), à Sainte-Gemme, à Saint-Eutrope de Saintes (Charente-Inférieure). M. l'abbé Auber en a signalé récemment un autre exemple à La Caillère (Vendée). Il devait exister aussi à Charroux. M. Berthelé croit qu'il y a possibilité de trouver là une influence auvergnate. Il rappelle les textes historiques qui semblent justifier cette hypothèse, et il demande aux membres du congrès de vouloir bien lui donner leur avis à ce sujet.

« M. Musset fait une observation qui pourra à la fois confirmer et modifier l'opinion de M. Berthelé. En Saintonge, les ouvriers ont presque toujours été des auvergnats. Les trous de boulins du donjon

de Pons sont de forme auvergnate, demi-circulaires et non carrés. Malgré la présence de ces ouvriers, on ne remarque pas dans les églises de triforium, comme en Auvergne. — M. Berthelé dit que cette absence du triforium dans les quelques édifices où il voit une influence auvergnate l'a frappé dès le premier jour. Aussi, est-ce avec hésitation qu'il propose son hypothèse. Il est porté à croire que les architectes auvergnats travaillant en Poitou et en Saintonge, aussi bien que les architectes indigènes imitant les procédés d'Auvergne, ont cherché à utiliser ce procédé d'épaulement de la voûte centrale, meilleur que celui en usage alors dans notre région, mais sans vouloir trop s'écarter des traditions habituelles en Poitou et en Saintonge. — M. Ledain appuie cette opinion. — Le R. P. de La Croix dit que les tribunes n'étaient pas dans la tradition poitevine. — M. Laumonier pense que cette émigration des ouvriers auvergnats, signalée par M. Musset, est due à des causes ethniques ; les populations du plateau central ayant une propension à se répandre dans les vallées voisines. — M. de Fayolle dit que le seul artiste ayant travaillé à l'église Saint-Front de Périgueux, dont le nom soit connu, Guinamandus, était un auvergnat venant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Dans un certain nombre d'églises, les fenêtres sont dans le système auvergnat. — M. Palustre rappelle que Guinamandus était un orfèvre. Il en était des orfèvres, comme des architectes. Les évêques qui avaient l'intention de construire ou de décorer leurs églises faisaient souvent venir des artistes de leur pays. C'est aussi le cas des papes d'Avignon et des grands seigneurs de la Renaissance. — M. Musset appuie cette observation. — M. Berthelé demande s'il peut considérer son hypothèse comme présentant quelque vraisemblance. — M. Palustre répond que le travail de M. Berthelé est parfaitement raisonné et que ses conclusions sont fondées sur les plus grandes vraisemblances. »

P. 100, séance du 2 juillet, où l'on mentionne le travail de M. l'abbé Arbellot, *Les cavaliers au portail des églises, dans la région de l'ouest*. Après l'historique de la question et les opinions diverses qui ont été émises, M. Arbellot énumère les cavaliers encore existants, et cite le cavalier de la fontaine de Limoges, dite *fontaine du chevalier* ou fontaine *Constantin*, qui, dès 1488, est ainsi appelée. Même tradition pour Poitiers, pour Aubeterre, pour Saintes, qui a, en plus, un document de l'époque de la sculpture de sa façade, affirmant que c'est bien Constantin qui y a été représenté. Ainsi conclut M. Arbellot pour la façade des églises de l'ouest où l'image de Constantin a été placée à titre de fondateur de l'église chrétienne et de certaines églises particulières. Quant au petit personnage souvent placé sous les pieds du cheval, M. Arbellot lui accorderait un caractère symbolique.

Une discussion s'engage. — M. de Chergé rappelle une discussion du comité des sociétés savantes, de laquelle il résultait que l'opinion contraire attribue à cette statue un caractère symbolique. — M. de Chasteigner signale, à Sainte-Croix de Bordeaux, un personnage en plus du cavalier et se pose la question de savoir comment ce personnage pourrait se concilier avec l'attribution de la statue de Constantin — M. Palustre voudrait l'interprétation d'un cavalier en particulier par un *criterium* qui permît d'étendre cette attribution à tous les cavaliers en général. Il n'est pas admissible, dit-il, que les interprétations varient quand les caractères intrinsèques d'un monument sont les mêmes. En dehors de ce principe il n'y a pas de critique archéologique possible. — M. Musset fait observer que,

parmi tous les points cités, il y en a un qui ne présente pas de prise à la discussion. Il rappelle que la charte de Notre-Dame de Saintes (1135-1150) sous les yeux, il a, à la suite de M. Grasilier, reconnu l'existence de Constantin à la façade de l'église ; mais il ne serait pas prudent de trop généraliser. Peut-être Constantin était-il là parce qu'il était réputé fondateur de cette église, absolument comme Charlemagne à la façade de la cathédrale de Saintes, parce qu'on regardait, au XV[e] siècle, Charlemagne comme le fondateur de cette cathédrale. M. Musset demande à M. Palustre si ailleurs que dans l'ouest on conserve les grands souvenirs de Charlemagne. — MM. Duret, Babinot et quelques autres membres prennent part à la discussion. Il ressort que les conclusions reconnues vraies pour un cavalier ne pourraient pas l'être pour d'autres. — M. Ledain n'y voit qu'un personnage symbolique.

P. 217-283, on lira avec intérêt et profit les *Inscriptions métriques composées par Alcuin à la fin du VIII[e] siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé* par M. l'abbé Alfred Largeault, où l'on trouvera p. 251-279, des renseignements présentés avec un judicieux esprit de critique sur Aton, évêque de Saintes, abbé de Saint-Hilaire, ami d'Alcuin, parent de Charlemagne. « Si les souvenirs historiques et légendaires relatifs à Charlemagne sont demeurés plus persistants en Saintonge qu'en d'autres pays, si la tradition, sans doute véritable, qui proclame Pépin et son fils comme les bienfaiteurs et même les fondateurs de l'église cathédrale de Saint-Pierre, cela ne serait-il pas dû à la présence de l'évêque franc sur le siège de Saintes ? Celui-ci aura tout fait pour conserver la mémoire des rois de la dynastie franque auxquels il était apparenté. »

P. 435-552, M. Ledain à propos de l'*Origine et de la destination des camps romains dits Châtelliers en Gaule*, donne, p. 501-503, une nomenclature des camps similaires en Saintonge et en Aunis. Il cite : *Le Châtelier*, entre Dampierre et Saint-Sèverin ; *Les Châtelliers*, poste situé, d'après M. Lacurie (*Notice sur le pays des Santons*) sur la voie romaine de Saintes à Bordeaux ; *Notre-Dame des Châtelliers*, près La Flotte (île de Ré) ; *Les Châteliers*, près Saint-Pierre d'Oleron, (c'était peut-être là qu'était cantonné, au V[e] siècle, Nammatius, chargé des feux des rivages de la Saintonge, à moins que ce ne soit au *Château*, ville principale de l'île d'Oleron qui, très probablement, a pris aussi naissance auprès d'un camp romain) ; *Les Chastellards*, commune de Champnac ; *Le Châtelard*, près Royan ; *La Mothe du Chastellet*, ainsi s'appelait, en 1471, le donjon de l'Isleau, qui a remplacé le camp romain ; *Châtelaillon* décèle aussi une origine romaine, d'après l'abbé Cholet. *Le Château*, près Meursac (lire *Recueil*, VI,) ; peut être l'enceinte retranchée du terrier de *Toulon* ; la tour de l'*Ilot* s'élève au milieu d'un camp ; (*le fort de Labbatu*, près Jarnac) ; le camp de *Pibot*, entre Crazannes et Taillebourg, carré et de peu d'étendue, placé sur une éminence ; autre camp retranché dans les landes de Bussac ; *La Motte*, près Sainte-Lheurine ; La *Petite-Motte*, en face de Romaneau, commune de Saint-Dizant du Gua ; *Le Fort*, commune de Sousmoulins.

Ajoutons que M. Lacurie (*Recueil*, I, p. 407) a indiqué plusieurs localités portant le nom de *château*, *châtelier*, etc., et dont quelques-uns ne sont pas compris dans l'énumération de M. Ledain : *Les Châtelards*, communes de Meursac, Rioux, Coux ; *Châtelet*, communes de Soubise, de Jonzac, de S[t]-Coutant ; *Châteliers*, communes de Rioux, d'Ozillac, La Ronde, Rétaud, Les Touches de Périgny, etc. N'oublions pas non plus le terrier ou château de Tanzac (*Recueil*, I, 422-425).

Fouilles et découvertes

Les fouilles et découvertes de la Saintonge et de l'Aunis depuis 1870 ont été en partie notées par M. Bélisaire Ledain dans un rapport présenté au Congrès de Poitiers. M. Ledain cite : le camp préhistorique du Peu-Richard, exploré par M. le baron Eschasseriaux (*Recueil*, VII, 191-215) ; le camp gaulois ou romain du château, près Saint-Romain-de-Benet (*idem*, VI, 45-47) ; les souterrains de chez-les-Moines (*idem*, V, 92) ; de Saint-Palais-sur-mer (*idem*, III, 281-284 ; VI, 53-61) ; des Chailloux, commune de Tanzac ; de Brie-sous-Archiac. Il eût pu mentionner aussi des stations préhistoriques constatées depuis 1870, au lieu dit La Fréchère, et près du Château (*idem*, II, 301-303, 310-314) ; le souterrain-refuge de Brives (*idem*, 319-321) ; une station préhistorique aux Quatre-Moulins, près Neuvicq et aux Buttes de Chez Turpin, commune de Saint-Martin-d'Ary (*idem*, V, 5) ; à La Roche-Courbon (*idem*, VI, 205) ; des souterrains-refuge à Dolus et à Marennes (*idem*, VII, 175, 176) ; à Clavette, La Jarrie, etc. (*idem*, III, 242) ; à La Clisse (*idem*, V, 178) ; à La Vallée (*idem*, VI, 397) ; à Taillebourg (*idem*, VI, 399) ; à Beauvais-sur-Matha et à Clérac (*idem*, VII, 314-318) et bien d'autres découvertes que le *Recueil* a fidèlement enregistrées.

En ce qui concerne les découvertes de l'ère gauloise et romaine, l'honorable rapporteur ne manque pas de signaler la triade gauloise étudiée par M. Alexandre Bertrand et venant de Saintes ; le fragment d'inscription des arènes de Saintes, en l'honneur de l'empereur Tibère (lisez Claude) fragment qui n'existe plus qu'à l'état de pierre informe. Il parle aussi des thermes de Saint-Saloine, des sépultures à Angoulins, au Martret, à Tesson, à Saintes, décrites par MM. Mongis, Musset, Grasilier, Richard, p. 134, 135. Nous n'avons pas trouvé trace de maintes découvertes signalées par le *Recueil :* vingt-deux mosaïques à Saintes (*Recueil*, III, 24) ; vingt-six vases et plusieurs débris et monnaies trouvés dans un puits, au vallon des Arènes (*idem*, V, 5) ; des voies romaines mentionnées plusieurs fois, etc. M. de La Marsonnière signale la belle inscription mérovingienne de la fin du VIe siècle trouvée à Saint-Saloine, par MM. Vallée et Lebouvier et si bien commentée par notre regretté collègue, M. H. de Tilly. (*Recueil*, V 118 et 165-173).

Restaurations et constructions

Outre la chapelle récente de l'école Fénelon, La Rochelle vient de voir s'élever un sanctuaire. Le dimanche 28 juin, Mgr Ardin a procédé à la bénédiction de la chapelle des Petites-Sœurs des Pauvres, à Tasdon, construite en style roman, d'après les plans de M. l'architecte Rullier, notre collègue, et dédiée à la Sainte Vierge.

— A Aigrefeuille, le même prélat a, le 25 juin, inauguré et bénit la chapelle du pensionnat des dames du Saint-Sacrement, chapelle monumentale, spacieuse, qui fait honneur au talent de l'architecte diocésain, M. Massiou, membre de la Commission.

— Le clocher de l'église de Thézac (canton de Saujon) est un des beaux types du style roman dans nos contrées. Mais il est dans un tel état que, d'un moment à l'autre, il peut s'écrouler. Sur l'avis de M. Rullier, architecte, le conseil municipal a décidé de faire un sacrifice pour réparer les glacis et la toiture. Averti de l'urgence de

ces réparations par trois de nos collègues, MM. Rullier, Jozansi, membre du conseil général, et Gautret, M. le Président a, le 26 juillet, appelé l'attention de M. le Préfet sur le clocher de Thézac et sollicité du conseil général une subvention qui aide la commune à payer les travaux de consolidation d'un monument qui fait honneur au pays. (Voir *Recueil*, I, 73-75 et 347.)

Mélanges d'archéologie et d'histoire

Culte de saint Eutrope. — (Voir *Recueil*, t. VII, p. 178, 179, 378-381 ; t. VIII, p. 37-39, 133. — Le 25 septembre 1752 un bourgeois de Bordeaux fut enseveli dans une chapelle de saint Eutrope en l'église de Sélaunes (ou Salaunes). La vieille église de Salaunes a été naguère remplacée par une moderne en style ogival ; la chapelle de saint Eutrope n'a pas été rétablie. Cette localité jadis classée dans l'archiprêtré de Médoc, dont le siège était à Moulix (Moulis), dépend aujourd'hui du doyenné de Castelnau-de-Médoc ; elle est située en pleine lande au nord-ouest de Bordeaux, sur la route de Saint-Médard, Salaunes, Sainte-Hélène, La Canace. H. Caudéran.

— Un tableau de Bragny. — J'ai vu à la sacristie de Saint-Mandé, canton d'Aulnay, un tableau de 0, 80 c. de haut sur 0, 60 de large, représentant sainte Thérèse dans la pose de l'extase. Un rayon se projette sur le front de la sainte dont le visage est en profil. La tête ornée d'un nimbe est pourvue d'une chevelure exubérante ; sur la poitrine sont croisées les deux mains dont l'une tient un crucifix. Malgré quelques défectuosités de détails, ce tableau n'est pas sans mérite. Derrière on lit : *à Xaintes, par Bragny, 1657*. Une petite partie du visage est avariée, ce qui ne permet pas de l'exposer dans l'église. Le *Bulletin des archives*, t. I, p. 13, dit que ce tableau représente sainte Madeleine en extase. Sainte Thérèse avait été canonisée en 1621 par le pape Grégoire XV. Nous avons déjà eu occasion de signaler des tableaux de Bragny. (*Recueil*, t. VII, p. 143, 158 et 159). Il y en a aussi un à Varzay. J. L. M. N.

— Anciens pèlerinages de la Saintonge et de l'Aunis. — (Voir *Recueil*, t. VII, p. 246). — « Une grande dame espagnole est retirée vivante des flots écumeux des rivages du pertuis d'Antioche. Elle fait élever une chapelle au Dieu sauveur des naufragés ; après treize siècles, cette chapelle toujours détruite et toujours reconstruite, existe encore au milieu de ce désert de sable. On vit alors de grands pèlerinages des populations de l'Aquitaine qui descendaient sur les rives d'Hymnedoux, pour aller prier dans ces lieux. Le nom d'Hymnedoux que je retrouve encore dans des actes du XVI[e] siècle, nous prouvent que tous les pèlerins en abondant sur ces rivages, jetaient à tous les vents leurs chants sacrés. Les insulaires, sans respect pour la langue française, disent *Rivedoux*. » *Guide historique du touriste dans l'ile de Ré*, par le docteur Kemmerer, p. 2).

— Saint-Pierre de Saintes. — Il nous paraît très probable que, s'il y eut jamais bateau sous le sol de la cathédrale, ce bateau ne servit pas aux prêtres pour faire des promenades pittoresques à travers la Venise souterraine ; il dut, selon l'hypothèse exprimée dans le dernier numéro du *Recueil* (p. 89), être employé pour les réparations aux substructions. Mais ce qu'on a vu flotter sur l'eau était-il bien un bateau ? N'était-ce pas plutôt quelque fragment de

cercueil, débris d'un de ces « naufrages après la mort » qu'a peints M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars dans son *Histoire de Jean de Vivonne?* Il serait infiniment curieux de porter enfin la lumière dans les ténèbres des caveaux et des fondations de Saint-Pierre de Saintes. S[t] G.

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE SAINT-JUST. — « Le cinquième janvier 1661 a esté baptissée Marie le Fournier fille de Vincent le Fournier sieur de La Sablere et Margueritte Richard cest peres et meres, par nous Raymond de Bennauge prêtre, docteur en théologie conseiller du Roy et magistrat au siège présidial de la ville de Marennes, curé du présent bourg de Sainct Just et prié pour parrain avec demoiselle Marie Delabat veufve de noble homme Louys le Fournier de La Sablere quand vivait. — Faict le jour et an que dessus par nous curé sudit et est née la dite Le Fournier le dernier jour de décembre sur les unne à deux heures année 1660. »

SAINT-LÉGER. — Grande inondation en 92. Les foins qui étaient coupés furent entraînés par les eaux. Les communaux ne purent être fauchés. *(Extrait des registres de Saint-Léger en Pons).*

— Le 21 juin 1791, la municipalité se proposant de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre obstacles aux ennemis de la Constitution sur l'avis qui lui avait été donné que le cy-devant curé de Saint-Léger était muni d'armes qui donnaient des inquiétudes aux bons citoyens, s'est en conséquence transporté chez le sieur Margat, accompagnée de six fusiliers et ayant ordonné audit sieur Margat de remettre les armes dont il était muni, il a donné deux fusils. N'ayant après toutes les recherches fait aucune autre découverte chez ledit sieur, ils se sont de suite retirés munis des deux fusils qu'ils ont déposés chez M. le maire, ce dont ils dressent procès-verbal. (Registre de la mairie de Saint-Léger. — Aucune signature).

— Je déclare à Messieurs les officiers de la municipalité de Saint-Léger que pour me conformer à la loi du 26 août 1792, je préfère de demeurer à Saintes plutôt que de sortir du royaume ; j'y serais déjà allé si ma santé me l'eût permis et je me propose de m'y rendre le 6 du courant. A Saint-Léger le 6 octobre 1792.

Signé au registre : MARGA, cy-devant curé de Saint-Léger.

— Aujourd'hui 14 d'octobre 1792, l'an I[er] de la République française, par devant nous maire et officiers municipaux de la commune de Saint-Léger, s'est présenté devant nous le citoyen Louis Planier, prêtre, curé de ladite commune de Saint-Léger, lequel nous a dit que pour se conformer à la loi du 14 août dernier, qu'il voulait prêter le serment ordonné par ycelle, lequel serment il a à l'instant fait duquel il nous a requis acte que nous lui avons octroyé et a signé avec nous.

— Dominique Chateauneuf, prêtre, cy-devant récollet, a prêté le même serment, dans la même forme, le 8 octobre.

Epigraphie

SAINTES. — *Inscription funéraire.* — Dans l'ancienne église saint Michel dont nous parlons, *Recueil,* t. VIII, p. 90, il y a, à gauche, avoisinant l'emplacement du sanctuaire, une inscription funéraire

de plusieurs lignes, coupée par un sombre escalier en bois et dont n'avons pu lire avec hésitation que quelques lettres :

PE. P.
EXMIER.r NO. . . . . PO. . . . . OB
X DE D. 26 JANV. 1644 ? . . . .

Au-dessus de l'inscription, la pierre a été martelée. Il y avait sans doute un écusson qui a dû être détruit. Il y avait des Dexmier à Saintes.

EPITAPHE D'ALEXIS PALLET. — Dans l'église de Saint-Denis-du-Pin, près du sanctuaire, du côté de l'épître, s'ouvre une petite chapelle parfaitement voûtée en pierre, par laquelle on a, d'une part, accès à la sacristie, d'autre part au clocher. Cette chapelle, dédiée à la Vierge, est séparée de la nef par une balustrade ou appui de communion, en fonte, qui coupe une inscription funéraire surmontée de deux écussons accolés. Le premier fruste semble indiquer une aigle à deux têtes, armes des La Laurencie. Le second est celui des Pallet : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux palets, l'un en chef, l'autre en pointe.*

L'inscription est ainsi conçue :

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE
ALLEXCIS PALLET ECUYIER
CHEVALLIER SEIGNEVR DE
LAIALLET LA SAVSAIS
ET LE ROVSSEA AGE DE
42 ANS DECEDE LE 23 DE
MAY 1737 PRIES
DIEV POVR SON
AME

La Jallet, Le Rousseau et La Sausaie sont des villages ou hameaux de la commune de Saint-Denis-du-Pin. Alexis Pallet était fils de Jean Pallet, seigneur de Curay, etc., et d'Angélique de Rignol (des Fontenelles), mariés en 1683. Il épousa, en 1728, Marie-Marguerite de La Laurencie, fille de Gaspard-Gabriel de La Laurencie, seigneur de Mourière, et de Marie de Beauchamps de Villeneuve.

CLOCHE DE SAINT-DENIS-DU-PIN. — Ne quittons pas Saint-Denis-du-Pin, sans copier l'inscription de la cloche. Cette cloche est depuis près de 260 ans dans une tour romane droite et carrée, aussi large à son sommet qu'à la base et dont les fenêtres géminées des trois étages ont été bouchées, ce qui lui donne l'aspect d'un long tuyau de cheminée, ou pour parler comme un de nos éminents collègues, la fait ressembler à la plupart des clochers italiens. L'inscricption est sur deux lignes et nous a été ainsi transmise par notre dévoué collègue et ami, M. l'abbé Charles Bagier, curé de la paroisse :

† JHS : MAR IAV : ESTE FAICTE POUR
SERVIR EN : LA : PAROISSE DE : ST DENICT DV PIN † NOBLES :
HOMMES : MESSIRE JHEAN PALLE : RENE D'ORNAC
ESTANT CINDICTS : EN : 1629
† B TE

Jean Pallet dont il est parlé dans cette inscription, était bisaïeul d'Alexis Pallet précité. Il avait épousé, en 1617, Marguerite Robert. d'une famille de Saint-Jean-d'Angély, et était fils d'autre Jean

Pallet, médecin de M. le prince de Condé, et de Jeanne Mathé. (Voir Borel d'Hauterive, *Anno* 1874).

PIERRE SERVANT DE LIMITE. — Au mois de février dernier, en creusant les fondements d'un mur chez M. Lasalle à Aulnay, on a trouvé une pierre en forme d'édicule de 0. 40 c. de haut portant inscription suivante :

EIMITE	*Limite*
DE LA	*de la*
TR DE CON	*terre de Contré*
TRE LE 3	*le 3 janvier*
JER 1791	*1791*
PTLETR	*.........?*
DU CAROS	*du carosse*
SE CN AE	*(Canton (Auné) Aulnay ?)*

Que signifient les lettres PTLETR...? Les archives de Contré consultées à ce sujet ne disent absolument rien. Elles ne commencent en 1791, qu'au mois d'avril. Cette pierre paraît être une borne de délimitation. Connaîtrait-on quelque similaire ? J. L. M. N.

Sigillographie

SCEAU DE RICHARD DE PLATÉE. — (*Recueil*, t. VIII, p. 140.) M. de La Morinerie, qui traduit *Platea* par *Platée*, s'étonne de n'avoir jamais rencontré ce nom dans ses recherches sur les familles de Saintonge. Il se serait épargné cette surprise, s'il avait autrement traduit ce patronymique, c'est-à-dire tout naturellement par « Richard de *La Place*. » On sait qu'il y eut plusieurs prieurs de Saint-Eutrope de Saintes appelés La Place et que Pierre-Romain de La Place, aussi bénédictin, né à Saintes, profès le 11 juin 1622, à l'âge de 26 ans, à Saint-Augustin de Limoges, auteur de plusieurs ouvrages de théologie mystique, mourut le 10 janvier 1670, au monastère de Saint-Jean-d'Angély.

Une famille de La Place ou de Place, originaire du Limousin, s'est longtemps habituée en Angoumois (voir Vigier-La-Pile) et a fourni, entre autres personnages distingués, le célèbre Pierre de La Place, premier président de la cour des Aydes de Paris, qui — suivant Moréri — signait ses nombreux écrits : *Platea* ou *Plateanus*. Il est vrai que les armes de ces La Place : *d'azur, à 3 glands d'or, tigés et feuillés de même*, n'ont aucun rapport avec le sceau en question.

Mais de quelle famille, un veneur accompagné de son chien et sonnant du cor, a-t-il pu jamais constituer les armoiries ? — Si ce n'est un contresceau (la légende semble s'y opposer), ce n'est en tout cas qu'un cachet personnel et fantaisiste. On pourrait même, avec un peu de complaisance, voir dans ce « premier arbre plus touffu » un majestueux platane, dont le nom *Platanus* si rapproché de *Plateanus*, se prêtait obligeamment à l'ingéniosité des devises et allégories des XVe et XVIe siècles. XX.

SCEAU DE JEAN PAUMIER, PRIEUR. — Parmi les objets trouvés dans les déblais, au côté nord de l'église de St-Séverin-sur-Boutonne, est un curieux cachet ovale du XVe siècle. Il représente un personnage de profil, à genoux, les mains jointes, robe ample, capuchon baissé ; une corde au poignet, terminée par un gland ;

la tête ceinte d'une couronne. Dans le haut, la main céleste sortant d'un nuage et semblant bénir. On n'y voit ni crosse ni mitre ; ce n'est donc point un abbé, c'est probablement un saint. L'exergue porte :

✝ S JOHS PAUMERII PRS D. •
Sigillum Johanis Paumerii Prioris de •
Sceau de Jehan Paumier prieur de.....

Comme rien n'indique que ce sceau appartienne à l'abbaye de St-Séverin, il pourrait bien être celui d'un prieur dépendant de l'abbaye. Je n'ai retrouvé le nom de Paumier qu'au XVIIIe siècle. Il figure dans un acte de 1705, sur feuille double en parchemin, (ancienne étude Fromis à Dampierre) et relatif au fief de Vieil-Boutonne dépendant de Tabarit. Cet acte est passé à Aunay par devant Esnard et Paumier notaires. Le Paumier du sceau aurait-il été au XVe siècle prieur de Dampierre ? J. L. M. N.

Sceau de la Chatellenie de Richemont. — Le *Mémorial de Saintes*, du 28 juin 1885, dit qu'en 1878, « dans un champ appartenant à M. Vergnes, près du village de Chez-Chauvin, commune de Cravans, canton de Gemozac, on a trouvé un sceau de bronze de cinq centimètres de diamètre, que possède M. Cattelain, de Gemozac, et dont il nous a offert une empreinte. Ce sceau armorié montre un écu, l'aigle éployée, sommé de deux clefs en sautoir et entouré de deux branches de feuillages. En exergue : Scel. de. la. chastellenie. de. Richemont. Il s'agit probablement, dit l'auteur de l'article, M. P. de Lacroix, de la Châtellenie de Richemont « située partie en Saintonge et partie en Angoumois. Elle était pour la première, tenue à hommage du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Saintes, ce qui explique les deux clefs posées en sautoir. La seconde partie, et de beaucoup la plus importante, relevait du château de Cognac. » Le sceau paraissant dater du dix-septième siècle doit porter les armes « soit de Jarrousseau (président de l'élection de Cognac), soit de Pierre Fillastre, qui fut parrain de la cloche de sa paroisse, avec Marie Favereau, de Cognac, vers 1660. Je ne crois pas qu'on puisse l'attribuer à l'époque des du Renclos ni de Moucheteau. Je ne connais les armes ni des uns ni des autres, néanmoins j'incline pour celles des Fillastre. » Quant aux Jarrousseau, il n'y faut pas penser. Leurs armes sont bien connues : *D'argent au lion ailé et dragonné de gueules, lampassé de même, tenant à la patte droite un guidon d'azur*. Supports : *Deux lions*. Cimier : *Un lion*. On voit que ces armes n'ont rien de commun avec le sceau en question.

Une erreur de l'érudit historien M. P. de Lacroix, c'est de s'être rapporté à l'*Armorial de La Rochelle* pour les Lestang de Rulles, près Sigogne, qui n'avaient point pour armes : *d'azur, à deux poissons d'argent* ; mais bien : *d'argent à sept losanges de gueules, quatre et trois*, ce qui ne se ressemble guère. Pour ces différentes armoiries, voir *la Noblesse d'Angoumois* en 1635, par M. Th. de B. A., p. 96 et 97.

Réponses

N° 5. — Localités ayant eu plusieurs églises, t. V, p. 341 ; t. VI, p. 96 et 162 ; t. VIII, p. 41. — Outre les églises signalées à la page 41, du t. VIII du *Recueil*, citons encore, pour Angoulins : *Sainte-Radégonde, Notre-Dame de Lileau, Sainte-Catherine des Moulins-Neufs, Saint-Jean-du-Sable, Notre-Dame de Séchebout.*

N° 36. — DEUX AMPHITHÉATRES A SAINTES ET UN PONT DE PIERRE SUR LE FLEUVE, AVEC ARC-DE-TRIOMPHE, SOUS LES ROMAINS, t. VII, p. 337. — Nous ne savons pas plus que l'auteur de la question sur quel document s'appuie M. Louis Wiesener, (*Revue de la société des études historiques*, 4e série, t. Ier, 49e année, 1883) pour dire, p. 26, que sous la domination romaine Saintes eut « deux amphithéâtres. » En dehors des arènes dont le déblajement incomplet nous a permis cependant de constater l'importance, nous ne connaissons nulle part, à Saintes, un autre amphithéâtre. Comme Rome, Saintes avait son colysée ; il suffisait aux plaisirs des Gallo-Romains qui habitaient la cité. M. Wiesener a peut-être cru que les arènes de Thenac, où l'on voit les restes d'un théâtre, plutôt que d'un amphithéâtre, étaient aussi à Saintes. C'est une erreur dans laquelle peut tomber un écrivain peu familiarisé avec la topographie locale. Quant « au pont de pierre sur le fleuve avec arc-de-triomphe » on a agité la question de savoir si du temps des Romains, il y avait un pont en cet endroit. L'abbé Lacurie croit que l'arc-de-triomphe a été bâti au milieu d'une île, sur la voie militaire de *Blavia* à *Limonum* (Poitiers) par Saintes, Esbéon, *Aunedonacum* (Aunay), non loin du confluent de la Charente et de la Seugne. « La supposition d'un pont, dont cet arc aurait été la tête, dit-il, *Recueil de la Commission des arts*, t. I, p. 299, est tout-à-fait inadmissible ; car il faudrait dire alors ou que ce pont a été à fleur d'eau, le seuil du double portique étant au niveau du sol ancien, ou que C. Rufus, en bâtissant cet arc-de-triomphe, en a encastré les pieds droits dans le pont, comme l'a fait depuis Blondel, et sacrifié tout l'effet du monument qu'il élevait à grands frais, et dans ce cas, pourquoi un seuil, pourquoi le prolongement et les bases des pilastres, puisque ces dernières parties ne devaient pas paraître ? »

M. Bourricaud dans son étude sur *Mediolanum Santonum*, *Recueil*, t. VI, p. 19-29, est de cet avis. D'autres laissent la Seugne couler où elle coule actuellement, à quelques kilomètres de Saintes ; ils ne reconnaissent dans cette ville que la Charente et un petit cours d'eau s'alimentant des eaux mêmes du fleuve et passant sous le pont Amillon. Par conséquent l'arc de triomphe qui était une des entrées de l'antique cité gallo-romaine s'élevait assez loin du confluent de la Charente et de la Seugne, pour qu'il fût inutile de le mentionner sur l'inscription de l'attique. Il s'agit bien plutôt là du confluent de la Saône et du Rhône, au-dessus duquel s'élève un temple en l'honneur d'Auguste. (Voir *Séance du congrès archéologique tenu à Saintes, en 1844*).

Nous n'avons point à nous étendre plus longuement sur ce point. Les Romains ont dû bâtir un pont sur la Charente, et ce pont tombait en ruines au XIIIe siècle, lorsque Isambert, écolâtre de Saintes, en construisit un qui, restauré par Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, au XVIe sur les plans de l'ingénieur Blondel, disparut à son tour au XIXe. *Plus heureux* l'arc de triomphe fut repoussé un peu plus loin. Et ce voyage assez court coûta nombre de milliers de francs à l'Etat, sans ajouter beaucoup à la gloire de Mérimée et de ceux qui en furent les auteurs. E. J.

N° 41. — A QUEL DIOCÈSE APPARTENAIT DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE ? t. VII, p. 337, t. VIII, p. 46. — Relativement à la réponse que j'ai faite à cette question dans le tome VIII, p. 46 du *Recueil*, je reçois d'un honorable collègue de Paris la communication suivante :

« Votre réponse à la question posée sur Dampierre sur Boutonne, prouve avec la dernière évidence, que cette paroisse appartenait

avant la Révolution au diocèse de Poitiers. J'ai eu néanmoins la curiosité de rechercher à la bibliothèque nationale le surcroît de preuves que pouvaient apporter à l'exactitude de votre assertion, les anciennes cartes du diocèse. Celle du *diocèse de Saintes* citée dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, manque aux collections de la bibliothèque; mais j'ai pu consulter la carte du *diocèse de Poitiers* de 1686. Dampierre sur Boutonne y figure comme faisant partie de l'archiprêtré de Melle. Je dis que cette carte est de 1686, bien qu'elle ne soit pas datée. Seulement elle est dédiée à *l'évêque et comte de Tréguier* nommé à l'évêché de Poitiers, par conséquent à Mgr François Ignace de Baglione, évêque de Tréguier depuis 1679 et qui fut nommé à l'évêché de Poitiers en 1686. M. l'abbé Cholet, dans son savant travail sur la nomenclature des paroisses de l'ancien diocèse de Saintes, indique Dampierre sur Boutonne, comme ayant appartenu à ce diocèse du XIe au XVIIe siècle (*Bullet. relig. de la Rochelle*, t. 1, p. 68), mais il constate aussi qu'avant la Révolution, cette paroisse était du diocèse de Poitiers. (*Idem*, t. 1. p. 28, en note). A quelle époque ce changement s'est-il produit? Je ne sais. La carte de Sanson établit toutefois qu'il avait eu lieu avant 1686. »

Un cordial remercîment à M. E. D. pour ses intéressantes recherches. Nous y pouvons ajouter de nouvelles informations. Ainsi, avant 1686, Dampierre est attribué au diocèse de Poitiers. En 1648 (ordonné dès 1641), le pouillé d'Alliot; à peu près en même temps, celui de Besly ou de Mgr de la Rocheposay, fournissent un renseignement identique. L'ouvrage de Beauchet-Filleau, résumant tous les pouillés antérieurs, ne dit rien qui puisse faire croire qu'à une époque quelconque, avant le concordat, Dampierre ait appartenu au diocèse de Saintes. De plus, nous ne connaissons aucun acte direct de juridiction exercé par les évêques de Saintes dans cette paroisse avant 1801. Tout au contraire. Enfin le cartulaire de St-Cyprien de Poitiers, abbaye, dont relevait Dampierre, cite: 1° un acte de l'évêque de cette ville, Pierre II, à la fin du XIe siècle; 2° une bulle du pape Calixte II, 30 août 1119, qui ne permettent guère d'avoir aucun doute sur cette question.

1° « 1097-1100. *Confirmatio Episcopi Pictaviensis de ecclesiis datis monasterio St Cypriani. P. (Petrus) gratia Dei Pictavorum episcopus.... ecclesias et quæ ad ecclesiam pertinent, quæ sub nostræ diocesis regimine posita sunt, videlicet..... ecclesias de Domperio. (Rédet, Cartul. de S. Cyprien. Archiv. histor. du Poitou*, T. III., p. 13.)

2° *Privilegium Calixti papæ*. (30 août 1119). Les églises de Dampierre (*Ecclesias de Dompetro)*, sont citées avec les églises des environs de Poitiers *et non* parmi les quelques églises *in pago santonensi*. *Redet ibid*, p. 18.)

D'où la conclusion suivante: avant le concordat et dès le XIe siècle, Dampierre faisait partie du diocèse de Poitiers.

J. L. M. N.

No 47. — T. VII, P. — EST-IL RESTÉ QUELQUE SOUVENIR DES SÉJOURS DE LA MARQUISE DE RAMBOUILLET A PISANY? — Jusqu'à présent, nous n'avons rien recueilli de relatif à Mme de Rambouillet; mais, en revanche, nous avons retrouvé certaines traces du séjour en Saintonge de sa mère, Julie Savelli, après le décès de son mari, et dans le but sans doute de mettre ordre aux affaires de sa fille. Le 10 septembre 1601, elle est à Talmont pour y entendre les dires et observations des vassaux et arrière-vassaux qu'elle a fait

sommer, le 16 du mois passé, d'avoir à lui rendre l'hommage des fiefs et arrière-fiefs qu'ils tiennent d'elle à cause de sa seigneurie dudit Talmont. Suit le procès-verbal de ces dires, offres et protestations dont il leur est octroyé acte en ces termes: « fait et donné ès grandes assises du bailliage, ville et chastellenie de Talmont-sur-Gironde, tenues par nous Jehan Angibaud, avocat en la cour de parlement de Bordeaux et juge-baillit dudit Talmont-sur-Gironde, en la ville dudit Talmont, *en présence* de très-haute et puissante dame Julie Savelli, marquise de Pisany et *dame* dudit Talmont, le 10 septembre 1601 ». Signé: Angibaud.

Talmont étant alors du domaine royal, on pourrait se demander si Madame de Vivonne n'a pas été autorisée à s'en dire la *dame* (c'est-à-dire Seigneuresse) par suite d'un traité avec le roi, qui se serait enfin acquitté de ses dettes envers son ancien ambassadeur par la cession de Talmond, et en donnant à sa veuve cette chatellenie pour assiette des reprises qu'elle avait à exercer? (voir testament de M. de Pisani, du 24 mai 1599, où il reconnaît devoir à sa femme la somme considérable pour ce temps de 20 mille écus). Ce qui, au premier abord, semblerait venir à l'appui de cette interprétation, c'est qu'aucun des historiens qui ont parlé de Jean de Vivonne et de la généalogie de sa maison (Le P. Anselme, Moréri, Beauchet-Filleau, etc.) ne lui a reconnu, de son vivant, la qualification de Seigneur de Talmont, et que, d'autre part, Julie Savelli, pour s'en dire la *dame*, n'invoque pas sa qualité de douairière ou de tutrice. Toutefois, la pièce suivante ne semble pas confirmer cette hypothèse.

— Le 31 mai 1607, Loyse de Pons, dame d'Usson et de Brillac, *doirière* de La Tousche et de Brézillas, et veuve de Jehan de Rabaine, seigneur desdits lieux etc., rend aveu et dénombrement de Brézillas avec le mayne et bois tenant audit hébergement etc., à hommage lige et *achaptement* de 15 sols à muance de seigneur, et à trois mois d'*otages* par an; — à haute et puissante Catherine de Vivonne, unique et seule héritière *par bénéfice d'inventaire*, de haut et puissant messire Jehan de Vivonne, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, marquis de Pisany, baron de St-Gouard, seigneur de la chatellenie de Tallemont-sur-Gironde, comme ayant les droits du roi notre sire, à pacte de rachapt perpétuel; ledit hommage, à cause desdits chastel et chatellenie de Tallemont (suit le dénombrement). — Il résulte des termes de cet acte, que Jean de Vivonne se serait bien qualifié, de son vivant, seigneur de Talmont, mais à titre d'*engagiste* seulement, ce qui expliquerait pourquoi il aurait négligé de prendre usuellement cette qualification. On observera que sa fille ne se dit son héritière que sous bénéfice d'inventaire, ce qui concorde bien avec ce que nous savons du dérangement de ses affaires (Vr *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades*, par le vicomte G. de Bremond d'Ars, Paris, Plon 1884).

Le 31 mai 1621 Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet et de Pisany, baron du château du Loir et de Tallemond etc., au nom et comme mari de Catherine de Vivonne, fille et héritière par bénéfice d'inventaire du feu seigneur marquis de Pisany, son père, donne à ferme à maître Antoine Rivasseau, procureur audit bailliage de Tallemond sur Gironde, *à ladite dame appartenant*, consistant en rentes etc., sans autres réserves que des ventes et honneurs des fiefs qui en relèvent, pour trois années, à raison de 1750 livres par an. Fait à Saintes, en la maison de maître Pierre Bernard, procureur

au siège présidial, fondé de procuration du marquis de Rambouillet, (Bertaud, notaire). — Suit ladite procuration, datée de Paris, en la maison de Charles d'Angennes, marquis de Pisany, sise rue St-Honoré du Louvre.

Par où l'on voit qu'à cette date (1621), l'hôtel de Rambouillet était située rue St-Honoré du Louvre, qui doit être la même que celle de Saint-Thomas du Louvre, indiquée par le biographe de Jean de Vivonne. Cette dernière pièce nous apprend aussi qu'en 1621, la marquise de Rambouillet possédait encore Talmont. Qui nous dira quand et comment cette seigneurie cessa de lui appartenir ou sortit de sa famille? C'est toujours une question, à la suite d'une réponse. C.

N° 49. — Le fief des Réaux, t. VIII, p. 48 et 93. — On a posé la question de savoir si le fief des Rouaux ou des Réaux, paroisse d'Aytré, appartenait lors du siège de 1628, à la famille des Talemant, comme a semblé le croire M. Jourdan. Voici le nom de son propriétaire, quelques années auparavant, c'est-à-dire en 1602 : « Par contrat du 15 mai 1602, passé devant Jacques Dubet, notaire à La Rochelle, Benjamin Bernon, chevalier, seigneur de Lisleau, épouse Marie Guillemin, fille de Pierre Guillemin, Ecuyer, seigneur d'Aytré, *des Rouaux, etc.*, et de Marie de Brie » (généal. de Bernon). Tout porte à croire qu'il s'agit ici de Pierre Guillemin qui fut maire de la Rochelle en 1600, et qui, cependant, se qualifie alors sieur de Fief-Contret, et non pas d'Aytré et des Rouaux. Quoi qu'il en soit, soixante-cinq ans plus tard, Aytré appartenait encore aux Guillemin. » Pierre Guillemin, sieur d'Aytré, maintenu noble par sentence du 1er septembre 1667, porte : *d'or à 3 grenades de Sinople, fendues de gueules.* » (Armor. du Poitou).

Ce dernier Pierre Guillemin doit être le fils du précédent qui, en 1667, eût été plus que centenaire. — On observera qu'à cette dernière date, les Guillemin se disent seigneurs d'Aytré, sans y ajouter les Rouaux ou Réaux. Serait-ce que dans l'Intervalle de 1602 à 1667, ils auraient démembré le fief principal d'Aytré pour en céder une partie, sous le nom des Réaux, aux Tallemant ou à toute autre famille? — Nouveau point d'interrogation.

Ajoutons qu'en 1551, Jean Rondeau, maire de la Rochelle, se qualifiait sieur des Rouhaux. — *Les Rouhauds* appartenaient : en 1522 à Mézy Rondeau, maire; en 1599, à Alexandre de Haraneder, maire. Il était probablement le beau-père de Pierre Guillemin, le maire de 1600, qui se qualifie seigneur des Rouhaux, en 1602.

O. P.

N° 51. — Bertrand de la Vernade, procureur général de Louis de Bourbon, t. VIII, p. 141. — On trouve (*Nobiliaire toulousain*) : « Louis de La Vernade, installé premier président au parlement de Toulouse, le 11 février 1467; il fut destitué la même année. » Qu'a de commun ce Louis de la Vernade avec notre Bertrand? Nous n'en savons rien. Rectifions, quant à ce dernier, le point d'interrogation dont on a, t. VIII, p. 8, fait suivre le nom de Celline, dont il est dit abbé. Il y a eu bien positivement une abbaye de Ste-Céline (à Meaux, Seine-et-Marne) de l'ordre de Saint-Benoit, fondée avant le IXe siècle. Elle devint plus tard un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier; elle avait eu pour origine une chapelle bâtie dans un faubourg de Meaux, sur le tombeau de sainte Céline, la patronne de cette ville (*Dictionnaire des abbayes et monastères*, par l'abbé Migne.) Bertrand ou Bernard de La Ver-

nade n'est point indiqué au *Gallia*, comme abbé de Sainte-Céline. C'est tout ce que nous pouvons dire, en souhaitant à des chercheurs plus heureux la fortune de rencontrer sur le procureur de Louis de Bourbon des détails plus précis, plus circonstanciés. E.

N° 52. — COIFFER SAINTE CATHERINE, t. VIII, p. 141. — « C'était l'usage autrefois en France, comme aujourd'hui encore en Espagne et même en Italie, d'orner, d'habiller, de coiffer les statues des saints et des saintes qui se trouvaient dans les églises. Sainte Catherine étant la patronne des vierges, c'est toujours à une jeune fille qu'était confié le soin de la parer. Mais cette charge très agréable, très honorifique peut-être quand on avait 16 ans, n'était pas au nombre de celles qu'on voulait garder toujours. La demoiselle qui vieillissait sans avoir vu venir ce mari vainement attendu était menacée de faire longtemps encore la toilette de sa patronne ; c'est alors qu'on disait d'elle ironiquement : « Elle restera pour coiffer sainte Catherine. » (Extrait des *Petites ignorances de la conversation*, par Charles de Rozan.)

— Il s'agit de sainte Catherine d'Alexandrie, vierge, martyrisée vers l'an 312. — « En Espagne et en Italie, dit le *Journal des Curieux* *, c'est encore l'usage les jours de fête, de couvrir de vêtements et d'ornements précieux, les statues des saints. Cet usage n'a pas tout à fait disparu de la France où il était autrefois en grand honneur.

» Comme sainte Catherine est *la patronne des vierges*, c'était *toujours une jeune fille* qui était chargée d'habiller cette sainte, de la coiffer, de la parer **. De là vient la coutume, en parlant d'une jeune fille qui ne pouvait trouver à se marier, de dire qu'elle resterait pour habiller sainte Catherine. »

On pourrait se contenter de cette explication, s'il était vrai que sainte Catherine fût réellement la *patronne des vierges*. Ce titre en effet dirait beaucoup. Mais nulle part, elle ne nous est présentée comme telle. En raison de son admirable science, elle est bien reconnue, comme la patronne *des écoles de filles*, mais ce n'est plus la même chose. Dès lors on ne voit guère pourquoi l'on dirait coiffer sainte Catherine, plutôt que coiffer sainte Cécile, par exemple, ou même Notre-Dame ou telle autre sainte dont la parure était aussi confiée à des jeunes filles.

Mais sainte Catherine n'est pas seulement la patronne des écoles de filles, elle est encore la patronne des philosophes ou des élèves de philosophie. C'est pourquoi « il se pourrait bien faire, dit encore l'auteur de l'article du *Journal des Curieux*, que l'idée de philosophie, de résignation entrât pour quelque chose dans l'origine de la locution. »

Cette opinion ne paraît pas la moins vraisemblable, d'autant que le nom même de Catherine, nom donné postérieurement à la sainte, a aussi sa signification.

D'après saint Jérome, le nom primitif de la sainte serait *Dorothée*. Les Grecs l'ont appelée *œcatherinæ*, c'est-à-dire *intacte*, pure, sans tache pour rappeler d'après Godescar, (25 novembre) que son corps avait

---

* JOURNAL DES CURIEUX, MUSÉE DE LA CONVERSATION, REVUE DES CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. (Imprimerie Dodivers. Besançon. 1882, 2e année, n° 3. p. 90-91.)

** C'est dans le même sens que l'on dit encore dans certaines contrées, — dans l'île d'Oleron, entre autres — prendre la grande coiffe..... pour dire, prendre une sorte de grand manteau d'hiver ou DE DEUIL.

été retrouvé *intact* au VIIIe siècle par les chrétiens. Or ce rapprochement d'idées, philosophie et résignation... de ne pas se marier... par conséquent de rester intact dans le sens du mot latin, ou vierge, ne dit-il absolument rien ? J. L. M.

— L'origine de cet adage est fondé sur l'ancienne coutume de coiffer les statues des saintes dans les églises. Comme on choisissait des jeunes filles pour coiffer sainte Catherine, une de leurs patronnes, il fut très naturel de considérer ce ministère comme une espèce de dévolu pour celles qui vieillissaient sans espoir de mariage, après avoir vu toutes les autres se marier.

Il existait une confrérie à Langon composée d'hommes et de femmes ; tous les ans on élisait une jeune fille pour prendre soin de la chapelle de sainte Catherine. Cet honneur n'était accordé qu'à celle dont la vertu était à l'abri de tout soupçon. Le jour de son élection, on lui présentait un bouquet composé des fleurs les plus rares, placé dans une corbeille richement décorée et portée par des jeunes filles. Le cortège était précédé de deux guidons, d'un fifre et d'un tambour. AUGIER.

Questions

N° 59. — Quelle était la famille autrefois en possession de la seigneurie de Nieul, près Le Guà ? A Nieul, on retrouve encore les vestiges d'un parc, la porte d'un château ; et le village de Nieul est divisé en deux parties qui sont ainsi désignées : le village de *Monsieur*, et le village de *Madame*. Quelle est l'origine de cette double dénomination ? CH.

N° 60. — Quel était le nom patronymique des anciens possesseurs du petit fief de la Bène, près Saintes ? LE C.

N° 61. — Dans le testament d'un des derniers évêques de Saintes, ce prélat lègue sa garniture d'autel à la chapelle de Notre-Dame du Puy, dans l'église paroissiale de Saint-Maur. La vierge ainsi invoquée était-elle celle de Notre-Dame du Puy, en Velay, dont l'ancien pèlerinage est célèbre ?

N° 62. — D'où vient ce dicton populaire pour exprimer une appréciation peu favorable sur un individu : « Il ne vaut pas la moitié de La Rochelle » ? — Pourquoi la *moitié* plutôt que la totalité ? J. A.

N° 63. — Près de la route de Genouillé à Tonnay-Boutonne, et à un kilomètre de Saint-Crespin, se trouve un pré appelé : *le pré de la désarmée* (sans doute pour pré des armées ?), appartenant au sieur Roux, maire de Saint-Crespin.

La tradition locale veut qu'il y ait eu là une bataille entre Français et Sarrasins.

A-t-on quelques données plus certaines sur cette légende ?

O. P.

N° 64. — J'ai lu quelque part que Laurent Poussard, maire de La Rochelle était l'auteur d'un *livre* sur les jurés de la commune de cette ville. Ce livre a-t-il été imprimé, ou est-il resté manuscrit ? Est-il le même que celui cité dans M. Delayant, sous ce titre : « *Un*

registre de toutes les personnes qui sont jurés de la commune de La Rochelle » et dont, suivant cet historien, on n'aurait conservé ni copie, ni extrait ? (*Histoire des Rochelais*, t. II, p. 344.) Croit-on que l'ouvrage de Laurent Poussard ait fait partie des registres confisqués par Richelieu et plus tard consumés par l'incendie des archives de la cour des comptes à Paris ? X.

N° 65. — On lit dans la *Statistique de la Charente-Inférieure*, par Gautier, et aussi dans Malte-Brun *(La France illustrée)*, que les habitants de Royan, pendant le siège de 1622, furent guidés par leur maire, appelé Gombaud. — Je demande où l'on pourrait trouver des détails non seulement sur ce maire Gombaud, mais encore sur l'établissement (et à quelle époque ?) d'une mairie à Royan ?

Par même occasion, je demanderai de préciser ce que l'on entendait, en 1550, par « la ferme de la tour de Cordouan » ? — Cette ferme qui comprenait des droits d'épaves, de pêche et de tonnage sur les navires remontant ou descendant la Gironde, devait être consentie au profit de la seigneurie de Royan dont elle relevait ?

H. P.

Nécrologie

Le 12 juillet 1885, dans la 29e année de son âge, est décédé M. l'abbé Etienne Muon, ordonné prêtre le 11 juin 1881, successivement professeur à Montlieu, pro-secrétaire de l'évêché, vicaire de Saint-Jean, à La Rochelle, en dernier lieu précepteur au château d'Orignac. Membre correspondant de la Commission depuis le 25 octobre 1883, M. Muon nous avait fait une communication sur de nouvelles stations préhistoriques aux environs de La Rochelle, *Recueil*, t. VII, p. 242. « Par sa piété qui éclatait à tous les yeux, dit le *Bulletin religieux*, du 18 juillet, p. 30, par son aimable simplicité, par le charme de ses relations, par un caractère toujours calme et enjoué, même au milieu des plus vives souffrances, M. l'abbé Muon s'était enrichi d'universelles sympathies. Dieu lui avait donné une intelligence vive et pénétrante ; son mérite fut de la cultiver avec une persévérante énergie et de la diriger toujours vers les horizons les plus en harmonie avec sa vocation. »

— A peine la tombe venait-elle de se fermer sur les restes mortels de l'honorable M. de Tilly, notre si regretté Vice-Président que, le cœur encore tout plein de tristesse, nous apprenions la mort de M. l'abbé Marie-Joseph-Augustin Fellmann, décédé, curé de Saint-Nazaire, le 3 août dernier. Comme tant d'autres, l'abbé A. Fellmann est tombé avant l'âge, victime obscure du devoir, sur le champ de bataille du sacrifice et du dévouement ; sa mémoire restera vénérée. Cœur chaud et généreux, esprit délicat et cultivé, caractère pétri d'abnégation, il était difficile de l'approcher sans lui vouer aussitôt une inaltérable affection.

Né à Surgères en 1846, M. l'abbé A. Fellmann, après de brillantes études au petit séminaire de Montlieu et au grand séminaire de La Rochelle, fut ordonné prêtre en 1869. Successivement vicaire de Saint-Pierre (Oleron), curé d'Echebrune et de Charron, il a laissé dans ces trois paroisses un souvenir ineffaçable. Il venait d'être appelé, depuis deux mois, à la cure de Saint-Nazaire lorsque la mort nous l'a ravi, mais déjà il s'était attiré l'estime de ses nouveaux paroissiens.

A ses obsèques, célébrées à la cathédrale de La Rochelle le 6 août, la Commission des arts était représentée par plusieurs de ses membres : MM. Caudéran, Bouhard, Lemoyne, Bourricaud, De Laage, Mongis, etc. Ce dernier, son ami d'enfance, a prononcé sur la tombe une allocution, pleine de larmes, expression fidèle des sentiments de la nombreuse assistance.

L'abbé A. Fellmann ne fut pas seulement un bon prêtre ; il aimait la science, l'histoire locale et l'archéologie surtout ; il dessinait avec talent et cultivait les arts avec un véritable succès. Membre de notre Société, depuis le 14 novembre 1878, il a publié dans le *Recueil* de nombreux et intéressants articles. Citons entre autres : *Les cuves baptismales de Brives-sur-Charente et de Saint-Eugène* avec dessins ; *Compendium philosophiæ manuscrit et trois thèses historiées ; Les souterrains de Marsilly ; Restauration de l'église d'Esnandes* et maintes notes dans les *Varia*. Son étude *A propos d'une cheminée du XVIIe siècle à Chérac*, que nous reproduisons plus haut, p. 167, ne sera pas la dernière qu'on lira du cher défunt. Il nous reste à publier de lui plusieurs travaux qui seront appréciés. On a aussi imprimé ailleurs des notes qu'il avait extraites des registres paroissiaux d'Echebrune.

Le presbytère de M. l'abbé A. Fellmann révélait ses goûts artistiques. Des meubles anciens, des tapisseries, des objets curieux donnaient à son habitation l'aspect d'un musée dont il faisait les honneurs avec cette bonne grâce de l'esprit et du cœur qui était comme le trait saillant de cette nature aimable et distinguée. L'*Echo Rochelais* du 8 août, en lui rendant hommage, disait : « La mort de M. l'abbé Fellmann ravit à la science un adepte fervent, au diocèse un prêtre zélé, à ses amis un cœur dévoué. » Eloge mérité d'une vie rop courte, mais bien remplie.

A. D'YVES.

L'espace nous manque pour ajouter de nouveaux détails à ceux que nous avons donnés sur Brouage : Au Conseil général, rapport de M. Boffinet ; visite à Brouage de MM. Lisch et Rullier (M. Lisch prépare un rapport) ; avis du ministère des Beaux-Arts au ministère des Finances, à la date du 17 août, le priant de prescrire l'ajournement de la mise en vente des remparts ; protestations de plusieurs sociétés savantes, etc. Au surplus, nous avons reçu de M. le ministre des Beaux-Arts une lettre qui nous tient officiellement au courant de cette question, sur laquelle nous aurons à revenir.

ERRATUM. — P. 139. Il est dit en note que Louis (c'est-à-dire Louis-François-SOSTHÈNES, connu sous ce dernier prénom) de la Rochefoucauld, qui vendit la terre de Surgères après 1830, était le fils de Jean-François, le parrain de la cloche en 1787. C'est une erreur de filiation ; au lieu de FILS, il faut lire PETIT-FILS. — P. 206, au n° 47, lire, p. 428.

Saintes, imp. HUS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Art. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8°, 9 fr.

Tome II, 6 fascicules in-8°, 7 fr.

Tome III, 1 vol. in-8°, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8°, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8° avec gravures.

***Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 2 fr.**

***Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Monographie de Saintes*, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.**

***Journal de M. l'abbé Legrix*, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8°, 1 fr.**

***Notices biographiques sur les évêques de Saintes*, avec planches, par l'abbé P.-Th. GRASILIER, in-8°, 2 fr.**

***Épigraphie santone*, par M. Louis AUDIAT, 1 vol. grand in-8°, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)**

NOTA. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr.; Tome II, 6 fr.; Tome III, 5 fr.; Tome IV, 2 fr.; ces deux derniers pris ensemble 6 fr.; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le RECUEIL paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le RECUEIL, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(5e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er janvier 1886)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1886

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885-1886:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✿, ✠, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Trésorier, M. Justin LAURENT, A ✿, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; CH. DANGIBEAUD ; GALLUT, membres élus.
Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er JANVIER 1886

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS

(1er Janvier 1886)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUDIAT (Louis), I ✪, professeur de rhétorique au collège de Saintes.
AUGIER DE LA JALLET (Evariste), propriétaire à St-Jean-d'Angély.
BARON (Frédéric), propriétaire à Beauvais-sur-Matha.
BOURRICAUD (Antoine), professeur à l'Institution St-Pierre, à Saintes.
BREMOND D'ARS (comte Théophile DE), propriétaire à Vénérand.
BUNEL, architecte du département, à La Rochelle.
CAUDÉRAN (l'abbé Hippolyte-Eutrope), hydrogéologue à Montlieu.
DAMPIERRE (marquis Élie DE), président de la société des agriculteurs de France, au château de Plassac.
DANGIBEAUD (Charles), licencié en droit, à Saintes.
ESCHASSÉRIAUX (baron Eugène), O ✱, député, conseiller général, à Thenac.
FONRÉMIS (Marcel DE), propriétaire, à Saintes.
GATINEAU (l'abbé Théophile-Eutrope), curé de Beurlay.
JOUAN (Eutrope), huissier, à Mortagne-sur-Gironde.
LAURENT (Justin), A ✪, professeur au collège de Saintes.
LETARD (l'abbé F.), chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire-général honoraire de Sidon, curé de Saint-Just.
LÉTELIÉ (André), ex-chef de division de Préfecture, à la Tremblade.
LUGUET (Henry), docteur ès-lettres, conseiller général, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
MICHAUD (Fernand), architecte, à Rochefort.
MONGIS (l'abbé Théophile), curé de Bédenac.
PERSON (l'abbé Ferdinand), A ✪, commandeur du Saint-Sépulcre, chanoine honoraire, etc., à Rochefort.

RICHEMOND (Louis MESCHINET DE), I ✪, archiviste départemental, à La Rochelle.
RULLIER (Eustase), architecte, à Saintes.
VALLEAU (l'abbé Henri), curé-doyen de Pons.
VALLÉE (l'abbé Eutrope), curé de Fontcouverte.
XAMBEU (François), I ✪, ancien principal, à Saintes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ANFRUN (Albert), docteur en médecine, à St-Pierre (île d'Oleron).
ARNOLD (Camille), jeune, sculpteur, à Saintes.
AUGEREAU (William), sous-lieutenant de réserve au 7e régiment de hussards, aux Égreteaux, près Pons.
AUGIER (Léon), peintre-décorateur, rue Mirail, 58, à Bordeaux.
AVERSENQ, avoué, à St-Jean-d'Angély.
AVIAU DE PIOLANT (vicomte D'), villa Briançon, près Soubise.
AVIAU DE PIOLANT (madame la vicomtesse D'), villa Briançon, près Soubise.
AYMARD (Léon), sous-directeur des contributions indirectes, à Saintes.
BABINOT, notaire, à Saintes.
BAGIER (l'abbé Charles), curé de Saint-Denis-du-Pin.
BARBEDETTE (Hippolyte), sénateur, à La Rochelle.
BARBEROUX (Gabriel), clerc de notaire, à Surgères.
BARITEAU (l'abbé Pierre), vicaire, à Mirambeau.
BAROT (Gaston), entrepreneur de menuiserie, à Saintes.
BÉAL (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Carmel, à Saintes.
BEAUCORPS (vicomte Maxime DE), au Fief, près Genouillé.
BENOIT (Léon), 4, rue de Bréa, à Nantes.
BÉRAUD (Louis), avocat, 42, place d'Armes, à La Rochelle.
BERTHOMÉ (l'abbé Henri), curé de Cercoux.
BETHMONT (Paul), premier président à la cour des comptes, conseiller général, à la Grève, par Tonnay-Boutonne.
BILLARD (l'abbé Alfred), curé de Saint-Ciers-du-Taillon.
BILLAUD (l'abbé), aumônier de l'hospice de Lafont, près La Rochelle.
BILLIOTTE (l'Abbé Louis), curé de Sainte-Soulle.
BISSEUIL (Aimé), ancien député, conseiller général, à Saintes.
BISSEUIL, notaire à Chéray-Saint-Georges (île d'Oleron).
BOBRIE (Alfred), cité Balguerie, 10, à Bordeaux-Bastide.
BOFFINTON (Jean-Baptiste-Stanislas), O ✵, I ✪, ancien sénateur, 27, rue de la Bienfaisance, à Paris.
BONFILS (l'abbé Victor), vicaire, à Notre-Dame de La Rochelle.
BONSONGE (Ernest DE), ✵, ancien officier, à Saintes.
BONSONGE (Henry DE), propriétaire, à Saintes.
BONSONGE (madame Anatole DE), à Saintes.
BOUDOT, (Jean), propriétaire, à Chadenac.
BOUHARD (Pierre), notaire, à Chérac.
BOUINEAU, maire du Château (île d'Oleron).
BOULANGER (l'abbé Pierre), curé de Semoussac, par Mirambeau.
BOURGEOIS (Léonce), place du Synode, à Saintes.
BOURON (Pierre-Gabriel), ancien employé de sous-préfecture, rue des Vermandois, 45, à Rochefort.
BOURRAUD (René), pharmacien, à Saintes.

BOURRICAUD (Charles), rue Réaumur, à La Rochelle.
BOURSAUD (l'abbé Henri), curé d'Ecurat, près Saintes.
BOUTELLIER (l'abbé), curé de Paillé.
BOUYER (Joseph), secrétaire de la mairie, à Saintes.
BOUYER (l'abbé Pierre-René), vicaire de la cathédrale, à Fort-de-France (Martinique).
BRAUD DE BOURNONVILLE (Alphonse), négociant, à Montguyon.
BREMOND D'ARS (comte Anatole DE), marquis de Migré, ✻, conseiller général du Finistère, à Nantes.
BREMOND D'ARS (madame la comtesse Anatole DE), marquise de Migré, à Nantes.
BREMOND D'Ars (comte Charles DE), au château de la Mothe-du-Bois, par Prahecq (Deux-Sèvres.)
BREMOND D'ARS (vicomte Guy DE), avenue d'Eylau, 11 bis, à Paris.
BREMOND D'ARS (Josias DE), propriétaire. rue de la Boule, à Saintes.
BRETINAULD DE MÉRÉ (Abel DE), propriétaire, à Saintes.
BRODUT (l'abbé Médéric), curé de Saint-Denis (Ile d'Oleron).
BRUNAUD (Julien), avocat, 15, rue du Palais, à Saintes.
CAHEN (William), aspirant au notariat, rue de Melez, à Niort.
CAILLAUD (l'abbé Henri), curé de Rioux.
CALLANDREAU (J.), ancienjuge au tribunal de commerce, à Saintes.
CAZABANT (François), supérieur des prêtres de la mission, curé de Saint-Eutrope, à Saintes.
CAZAUGADE (l'abbé Jean Baptiste), curé de Colombiers.
CHABLAN (l'abbé Gustave), professeur à l'institution de Pons.
CHADEYRAS (l'abbé E.), directeur du *Bulletin Religieux*, à La Rochelle.
CHAGNEAU (l'abbé André), curé de St-Germain-de-Marencennes.
CHAPRON (l'abbé Amédée), curé de Vénérand, près Saintes.
CHATENAY (l'abbé Joseph), professeur à l'institution de Pons.
CHESNIER DU CHESNE (Camille), 190, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris.
CHEYSSAC (l'abbé A.), A ✻, curé de La Roche-Chalais (Dordogne).
CLÉNET (l'abbé Emmanuel), professeur à l'institution St-Pierre, à Saintes.
CORBINEAU (E.), préposé en chef de l'octroi, à La Rochelle.
COUTANSEAUX (Justin), négociant, juge au tribunal de commerce, à Saintes.
CUGNAC (l'abbé Bertrand DE), pro-curé, à St-Germain-de-Lusignan, près Jonzac.
CUGNAC (le vicomte Guy DE), lieutenant au 27e de ligne, à Dijon.
DAMPIERRE (baron R. DE), au château de Saint-Simon, près Jonzac.
DANGIBEAUD (EDOUARD), boulevard des Tilleuls, 9, Rueil, Seine-et-Oise.
DELL'ANGELO (Antonio), artiste-peintre, à Saintes.
DELMAS, député, conseiller général et maire, à La Rochelle.
DES MESNARDS (PAUL), docteur-médecin, à Saintes.
DEVAL, ✻, inspecteur des forêts en retraite, à Sers, par Dignac (Charente).
DRILHON (PAUL), avoué, à Saintes.
DUCHATEL (le comte Tanneguy), ✻, député, conseiller général, à Mirambeau.
DUFAURE (Amédée), ancien secrétaire d'ambassade, 4, rue de La Beaume, à Paris.
DUFAURE (Gabriel), ingénieur, avenue Villeneuve-l'Etang, 36, Versailles.

DUMONT (le baron), ✵, général de division, au pavillon du Port-Neuf, près La Rochelle.
DUMONTET (Georges), avoué, à Saintes.
DUPLAIS (Henri), avoué, à Rochefort.
DUPUY (Gabriel), propriétaire, à Cognac.
DUPUY (Jules), propriétaire, à Cognac.
DURET (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes.
DURET (Léon), ✵, conseiller de cour d'appel en retraite, à Saint-Jean-d'Angély.
DUVAL-LAGUIERCE, commandant du génie, à La Rochelle.
DU VAUROUX (l'abbé Paul), secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque, à Rouen.
EYSSAUTIER (l'abbé Auguste), chanoine honoraire, directeur de la division ecclésiastique, à Pons.
ESCHASSERIAUX (René), ancien député, à Thenac.
FABIEN (l'abbé Pierre), curé de la Flotte, Ile de Ré.
FAVEREAU (Lucien), rue de la Roche, à Saintes.
FELMANN (l'abbé Ferdinand), curé-doyen de Courçon.
FLANDRAIS (Edouard), A ✿, ancien élève de l'école des beaux-arts, architecte, 59, rue de la Fauvette, à Tours.
FOUCHÉ (l'abbé Camille), vicaire, à Notre-Dame de Rochefort.
FRUGIER (Mademoiselle Emma), directrice de l'école normale de filles, à Angoulême.
GAIGNERON (vicomte Maxime DE), 113, rue de Grenelle St-Germain, à Paris.
GALLIDY (l'abbé), curé du Gua.
GALLUT, juge de paix du canton sud de Saintes.
GARNIER (Frédéric), conseiller général, maire de Royan.
GAULTIER (l'abbé Félix-Etienne), curé du Douhet.
GAUTRET (A.), percepteur, à Saint-Romain-de-Benet.
GEAY (Marcel), négociant, à Saintes.
GENDRE (l'abbé Elie), chanoine honoraire, aumônier de la Providence, à Saintes.
GENEUIL (Albert), pharmacien, à Montguyon.
GERMAIN (l'abbé Auguste), professeur à l'institution de Pons.
GILARDEAU (Henri), rue Saint-Saloine, à Saintes.
GIRAUD (Charles), procureur de la République, à Nantes.
GOFFRETEAU (l'abbé Edouard), professeur à l'institution St-Pierre, à Saintes.
GOULARD (Jules), ✵, ex-chirurgien major de la marine en retraite, à Saintes.
GRAILLY (Marquis Gaston DE), à Panloy, près le Port-d'Envaux.
GRATEAU (l'abbé Julien), curé de Laleu, près La Rochelle.
GROC (Alcide), directeur du service des eaux, à La Rochelle.
GUÉMENT (Marcel), docteur en médecine, à Gemozac.
GUILLET (Emile), sous-lieutenant de réserve au 6e de ligne, rue de la Roche, à Saintes.
GUILLET (Jules), rue de la Roche, à Saintes.
GUILLET (Théodore), conseiller général de Gemozac, maire de Nieul, président du tribunal de commerce, négociant, à Saintes.
GUIT (l'abbé), curé de Pont-l'Abbé.
GUYON, conseiller général, à Tonnay-Charente.
HENNESSY (Richard), propriétaire, à Cognac.
HÉRAUD (l'abbé), curé de Saint-Saturnin-de-Séchaud.
HUS (Alexandre), juge suppléant au tribunal de commerce, imprimeur, à Saintes.

INQUINBERT (Georges), docteur en droit, avocat, à Saintes.
JACQUES (l'abbé), curé-doyen de Surgères.
JAHAN (Albert), notaire, 135, rue Saint-Pierre, à Rochefort.
JOLY D'AUSSY (Denis), à Crazannes.
JOLY D'AUSSY (Alfred), notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
JOZANSI, docteur en médecine, maire et conseiller général, à St-Romain-de-Benet.
KEMMERER DE RAFFIN, docteur en médecine, à St-Martin (Ile de Ré).
LAAGE (Théophile DE), négociant, à Saint-Savinien.
LABONNEFON (l'abbé DE), curé d'Authon.
LACOUR, juge d'instruction au tribunal civil, à Saintes.
LA CROIX (le R. P. Camille DE), archéologue, à Poitiers.
LAFAILLE (l'abbé Dominique), rue de Fleurus, 35, à Paris.
LAFOREST (A. BONNEVAL DE), O ✻, colonel du 6e de ligne, à Saintes.
LAFORIE (l'abbé Théophile), chanoine honoraire de La Rochelle et d'Amiens, à Saintes.
LAIR (Joseph), ✻. I ✪, maire de Saint-Jean-d'Angély.
LAMBERT (Anatole), ancien notaire, à Paban.
LARRARD (l'abbé Alexandre DE), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Jonzac.
LA MORINERIE (baron Léon-Michel DE), à Châtenay-Aulnay, près Sceaux.
LA SAUZAYE (Albert MASSON DE), à Saintes.
LA TRANCHADE (Madame NORMAND DE), au château de Plaisac, près Saintes.
LAVERNY (Gaston), avocat, conseiller municipal, à Saintes.
LA VILLÉON (vicomte DE), propriétaire, à Cognac.
LEMERCIER (comte Anatole), ✻, C ✠, conseiller général, maire de Saintes.
LEMOYNE (Emile), docteur en droit, avocat, rue Gargouillaud, à La Rochelle.
LEMOYNE (Georges), receveur de l'enregistrement à Aubeterre (Charente).
LESNÉ, receveur de l'enregistrement, à Saintes.
LESTRANGE (vicomte Henri DE), propriétaire, à Saint-Julien, près Saint-Genis-de-Saintonge.
LISLEFERME (Nicolas DE), O ✻, ingénieur de la marine en retraite, à Taillebourg.
MAILLET (Anatole), à Dion, Chérac.
MARCHAND, conseiller général, à Montendre.
MARCHAT (Joseph), entrepreneur de travaux publics, ancien juge au tribunal de commerce, à Saintes.
MARTELL (Gabriel), à Cognac.
MARTINEAU (Fernand), étudiant en pharmacie, à Saint-Jean-d'Angély.
MARTINEAU (Maurice), négociant, à Saintes.
MASSIOU, A ✪, architecte diocésain, à La Rochelle.
MATHÉ (Louis), employé de commerce, à San Francisco (Amérique).
MÉNARD (Charles), notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
MENANTEAU, négociant, 38, rue Dauphine, à Bordeaux.
MENGARDUQUE (Jules), préfet de Constantine.
MERLET (l'abbé Jean-Baptiste), curé-doyen de Saint-Hilaire-de-Villefranche.
MERLET (l'abbé Victor), curé de Saint-Georges-de-Didonne.
MESTREAU (Frédéric), sénateur, négociant, à Saintes.

MESTREAU (Abel), Cours National, à Saintes.
MICHAUD (Camille), notaire, à Tonnay-Charente.
MOLLET (Antoine-Charles-Louis), ancien notaire, conseiller d'arrondissement, maire aux Essards, près Saint-Porchaire.
MONTALEMBERT DE CERS (Henri DE), avocat à La Rochelle.
MONTBRON (comte DE), au château de La Jarne, près La Rochelle.
MORIN (l'abbé Henri), curé de l'Eguille, près Saujon.
MORGAN (l'abbé Louis), professeur à l'école libre, à Saint-Jean-d'Angély.
MORPAIN (Jean), facteur et accordeur de pianos, à Saintes.
MOURGUÈS, lieutenant au 6e de ligne, à Saintes.
MUROT (Louis-Adolphe), propriétaire, à Saint-Denis (île d'Oleron).
NADEAU, propriétaire, rue Notre-Dame, à Saintes.
NOGUÈS (l'abbé Jules), curé de Dampierre-sur-Boutonne.
NORMAND D'AUTHON (Paul), ancien magistrat, à La Martière, près Saint-Pierre (île d'Oleron).
NOURRY (Léopold), ancien vice-président du tribunal civil, à Vannes.
ORBIGNY (D'), naturaliste à La Rochelle.
OUDET (le baron Amédée), ancien secrétaire général, à Saintes.
OLLIÉRIC (l'abbé), curé de Coux, près Mirambeau.
PASCAL (Aristide), avocat, à Saintes.
PAUL (Ernest), ingénieur et sous-directeur des chemins de fer Andalous, à Malaga.
PELLETIER, A ✪, ancien professeur du collège de Saintes.
PELLISSON (Jules), juge, à Bergerac.
PELLOTIER (Octave), procureur de la République, à Jonzac.
PÉPONNET (l'abbé), aumônier de l'Espérance, à La Rochelle.
PÉRALDI, lieutenant au 6e de ligne, à Saintes.
PERPIGNA (DE), propriétaire, à Rochefort.
PERRAUDEAU DE BEAUFIEF (A.), à Beaufief, près Saint-Jean-d'Angély.
PETIT, président du tribunal civil, à Saint-Jean-d'Angély.
PHELIPPEAUX (Adrien), docteur en médecine, à Saint-Savinien.
PIET-LATAUDRIE (Pierre-Alexis-Duplessis), docteur en droit, avocat, à Niort.
PINASSEAU (François), licencié en droit, notaire, à Saintes.
PIPAUD (Jules), conseiller municipal, à Surgères.
PLANTY (Louis), négociant, à Saintes.
PLUMEAU (l'abbé Germain), curé de Brives.
POIRAULT (Théodore), pharmacien, à Saintes.
PORTIER (l'abbé Ernest), chanoine honoraire, curé-doyen de Royan.
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (le marquis DE), secrétaire de l'association pour l'encouragement des études grecques, etc., au château de Saint-Hilaire, par Soubise.
QUIMAUD, pharmacien, à Jonzac.
RABOTEAU, ancien magistrat, à Saint-Jean-d'Angély.
RATEAU, arpenteur-géomètre, à la Chapelle-des-Pots.
REBOUL (Aristide DE), propriétaire, à Saint-Jean-d'Angély.
RENAUD (l'abbé Henri), vicaire de Saint-Georges (île d'Oleron).
RENAUD (l'abbé Joseph), curé de Chenac.
RIGONDEAU, frères, propriétaires, à La Rochelle.
ROGÉE (Léonce), docteur en médecine, à Saint-Jean-d'Angély.
ROLLAND (l'abbé François-Xavier), chanoine honoraire, curé de Saint-Pallais, à Saintes.
ROQUES (l'abbé Eugène), curé de Mornac.

ROSSET, vicaire général, supérieur du grand séminaire, à La Rochelle.
ROUSSET (Pierre), ancien notaire, à Cercoux.
ROUVIER (Henri), propriétaire, à Surgères.
RUAULT (l'abbé Prosper), professeur à l'institution de Pons.
SAINT-BLANCARD (Victor), à Saint-Jean-d'Angély.
SAINT-GENIÈS (Madame de BADERON DE THÉSAN, marquise DE), au Cormier, près Saintes.
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (vicomte DE), au château de Richemont, par Brantôme (Dordogne).
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (Madame la comtesse DE), au château de Grand-Puy, près Paulliac (Gironde).
SAINT-SURIN (Amédée de BRETINAULT, baron DE), maire de Saint-Seurin-d'Uzet.
SAUZEAU (Jules), à Saintes.
SICARD (Auguste), propriétaire, à La Mothe de Saint-Sulpice, par Cherves-de-Cognac.
SILVA (J. DE), décoré de plusieurs ordres, architecte de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne.
SERRES (Eugène), conseiller d'arrondissement, à Migron.
SIMON (l'abbé Georges), aumônier auxiliaire à l'hôpital St-Charles, à Rochefort.
SURRAULT, I ✿, ancien inspecteur d'académie, à Niort.
TALON (l'abbé Charles), curé de Saint-Cyr-du-Doret.
TERMONIA (Léon), ✠, médecin-major de 1re classe en retraite, à La Rochelle.
TEXCIER, agrégé ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rouen.
THOMAS (S. G. Monseigneur), ✠, archevêque de Rouen.
TORTAT (Gaston), juge, à Châtellerault.
TRÉBUCHET (l'abbé G.), curé-doyen de Saint-Pierre d'Oleron.
TURIN (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Bénédictines, à Saint-Jean-d'Angély.
VACHON (l'abbé Camille), curé de Boutenac.
VALLEIN (Georges), conseiller d'arrondissement, maire de Chermignac.
VÊQUE, propriétaire, à Loulay.
VIDAL (Hector-Prosper-Amédée), ✠, capitaine en retraite, au Logis de La Grange, près Fontcouverte.
VIEUILLE, secrétaire de la mairie, à Thenac, près Saintes.
VIGEN (Charles), licencié en droit, docteur-médecin, à Montlieu.
VIGIER (Félix), ✠, chef de bataillon en retraite, à Saintes.
ZAMANSKI (Albert-Adolphe), rédacteur en chef du *Moniteur*, à Saintes.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député, O ✻.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885-1886 :

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✪, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Trésorier, M. Justin LAURENT, A ✪, professeur de l'enseignement spécial au collège, rue des Chanoines, à Saintes.

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; CH. DANGIBEAUD ; GALLUT, membres élus.
Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Séance du Bureau et du Comité de publication

(17 mai 1885)

Lecture et approbation du procès-verbal du 9 avril.

En ce qui concerne les sépultures de l'église des Récollets dont il a été question, à la séance générale du 7 mai, on convient d'en ajourner les fouilles, ce travail devant entrainer une dépense considérable. — Vote pour une fouille à Saint-Pierre de Saintes.

On fixe la composition du prochain *Recueil*.

M. Bourricaud dit qu'au cimetière, outre les objets décrits par M. de Fonrémis, on aurait aussi trouvé au même lieu une statuette.

Lecture du compte-rendu de l'excursion archéologique (1re partie).

Le Président, TH. DE BREMONDS D'ARS.

Le Secrétaire, E. VALLÉE.

Séance générale du 30 juillet 1885

Le jeudi 30 juillet 1885 s'est réunie à la Sous-Préfecture de Saintes la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.

A côté de M. le comte Th. de Bremond d'Ars, Président, siégeaient MM. Laurent, Trésorier ; l'abbé Vallée, Secrétaire ; Audiat, Baron, Bourricaud, Dangibeaud, Jouan, Letard, Rullier, membres titulaires ; le vicomte d'Aviau de Piolant, l'abbé Cazaugade, l'abbé Clénet, L. Duret, Gallut, l'abbé Laforie, Martineau, l'abbé Noguès, Nourry, l'abbé Plumeau, Poirault, Vigier, membres correspondants.

Excusés : MM. Augier de la Jallet, Hus, Person, Valleau.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai est lu et adopté.

A propos des chaires anciennes, M. Bourricaud exprime le vœu qu'un de nos collègues de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély examine celle des Nouillers.

Sont admis membres correspondants : *

D'après M. d'Aviau de Piolant, les remparts de Brouage, si curieux au point de vue de l'art militaire, si importants par les souvenirs historiques qu'ils rappellent, si pittoresques avec leur ceinture d'ormes séculaires, au milieu des marais, sont à la veille de disparaître. L'administration de la guerre les abandonne au ministère des finances qui va les mettre en vente. M. d'Aviau de Piolant demande à la Commission, préposée à la garde des vieux monuments, de s'opposer, autant qu'il est en elle, à l'exécution de ce projet.

Après discussion, il est décidé : 1° que la Commission proteste contre le projet d'aliénation des remparts de Brouage et qu'elle en avisera au plus tôt M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, car, en raison de l'intérêt archéologique qui s'attache à Brouage, les fortifications de cette ville appartiennent de droit à la section des monuments historiques ; 2° qu'un rapport tendant à cette conclusion sera préparé par M. d'Aviau de Piolant, visé par M. le Président et envoyé dans un bref délai au ministère des beaux-arts ; 3° que M. le Préfet sera informé, dès ce jour, de la décision de la Commission ; 4° qu'on invitera immédiatement les sociétés savantes à joindre leurs protestations à celle de la Commission pour sauver Brouage.

Sur la proposition de M. Vallée, on vote des remerciments à M. d'Aviau de Piolant pour le zèle qu'il a montré dans une affaire aussi importante.

M. Rullier demande que les objets d'art de la Société, inconnus pour la plupart de ses membres, non catalogués, soient déposés dans une des vitrines qui se trouvent à l'Hôtel-de-Ville de Saintes, avec cette mention : Propriété de la Commission ; et que

---

* Voir Recueil, t. VIII, p. 190.

la garde en soit confiée à M. Ch. Dangibeaud, membre titulaire. Il pense qu'une requête à ce sujet faite à M. le maire serait favorablement accueillie.

M. Vallée répond que, toute question personnelle écartée, les objets dont il s'agit sont aussi bien où ils sont qu'à la mairie, où ils peuvent se perdre comme ailleurs.

Après réplique de M. Rullier et observations de MM Baron, Bourricaud, Letard, Jouan, Noguès, la Commission adopte à une grande majorité la proposition qui lui est soumise.

M. Martineau offre la photographie d'une fontaine en faïence classée par B. Fillon parmi les produits d'Oiron, de la troisième période (de 1563 à 1568), considérée comme l'œuvre de Bernard Palissy, par M. H. Luguet qui a prouvé dans un mémoire à la Sorbonne en 1885, que non seulement la terre et l'émail jaspe de la fontaine sont analogues à ceux dont se servait le potier saintongeais; mais encore que la devise des Gouffier qu'elle porte : *Hic terminus hæret*, s'est rencontrée sur des moules recueillis à l'emplacement de la maison de Palissy, à Saintes.

M. Duret fournit quelques explications sur la restauration de l'église d'Esnandes ; puis commente l'inscription de la cloche de la Grosse Horloge de Saint-Jean-d'Angély.

M. le Président regrette qu'un sténographe n'ait pas enregistré, séance tenante, les développements pleins d'intérêt donnés par M. Duret sur ces deux points, et lui demande d'en faire l'objet de notes spéciales pour le *Recueil*.

M. Cazaugade lit les conclusions d'un long procès à propos des pêcheries de la Seugne. Il est félicité par M. le Président qui l'interroge sur les causes du duel de Courbon avec le sire de Pons.

M. le Président soumet à l'assemblée une pièce en or fruste trouvée près de Rohan-Rohan, et M. Vallée, une pièce romaine, aussi en or, recueillie près du village des Richaudeaux, commune de Fontcouverte.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée.

Le Président, — *Le Secrétaire*,

TH. DE BREMOND D'ARS. — E. VALLÉE.

HISTOIRE DU COLLÈGE DE SAINTES

Par F. XAMBEU

PRÉFACE

Il y a plusieurs manières d'écrire l'histoire d'un Collège.

L'un s'occupera surtout des congrégations et des corps enseignants qui l'ont dirigé ; il racontera avec détail la vie des deux ou trois hommes éminents qui y ont vécu, celle des deux ou trois élèves remarquables qui en sont sortis ; il fera avec le plus grand soin la description et l'inventaire de la chapelle, de la sacristie, de la cuisine, des dortoirs, des salles d'étude et de classe ; il donnera le prix du pain, du sel et de la viande aux différentes époques, le tout avec pièces complètes.

L'autre tirera des documents officiels, des registres du personnel et des élèves les renseignements importants ; il indiquera les méthodes, suivra la marche de l'enseignement, notera l'influence que le Collège a exercée dans la région.

L'auteur a adopté la seconde manière.

Le lecteur, ami du Collège, trouvera peut-être que cette histoire contient quelques documents intéressants, certaines réflexions en dehors du sujet, beaucoup trop de noms et sans doute un grand nombre d'erreurs, « *échappées à l'attention et à l'humaine faiblesse* ».

Il est assez difficile de contenter tout le monde.

Le lecteur *contentera* assurément l'auteur de cette histoire, s'il veut bien lui adresser ses observations et l'aider à réparer dans une deuxième édition toutes les omissions et toutes les inexactitudes commises.

Cette deuxième édition paraîtra avec le texte complet de tous les documents trouvés soit aux archives municipales, départementales, nationales, soit dans les études de notaires et collections particulières, lorsque l'*Association Amicale* des élèves du Collège de Saintes sera définitivement organisée.

L'auteur a le devoir d'indiquer la part qui revient à M. Moufflet, ancien Principal. Après l'incendie de 1871 qui détruisit la Mairie et la Bibliothèque de Saintes, M. Moufflet a remis dans les archives de la ville *les extraits des délibérations anciennes* du corps municipal concernant le Collège.

L'auteur remercie M. de Richemond qui a mis à sa disposition tout ce qui se trouvait aux archives départementales sur les Jésuites et l'Ecole Centrale ; M. Chapsal, principal, qui lui a donné communication de tous les registres qui existent au Collège ; Messieurs de la Commission et de la Société des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure qui ont voulu admettre cette œuvre dans leur Recueil.

TABLE DES MATIÈRES

Cette histoire contient huit parties, suivies chacune des documents et notes correspondants.

Lecture a été faite à la séance générale du 29 octobre 1885 et à la séance du Bureau du 15 novembre 1885.

PREMIÈRE PARTIE

LE COLLÈGE AVANT LES JÉSUITES

De 1571 à 1611

Il y avait un collège à Saintes en 1571. La nécessité d'instruire la jeunesse s'était surtout imposée depuis la Réformation. L'Edit royal de 1560 qui avait pour but d'organiser l'instruction dans les villes qui n'avaient pas d'université, créa à Saintes les premières ressources. « Toute église cathédrale ou collégiale qui aura plus de dix prébendes sera tenue de laisser l'une d'elles pour l'entretien d'un précepteur qui instruira gratuitement les jeunes gens. Ce précepteur sera nommé ou destitué par l'Évêque sur la présentation et les propositions des chanoines de l'Église, des Maires et Échevins, des Conseillers et Capitouls de la ville. »

On lit dans les archives de la Charente-Inférieure (D. 4) que, le 24 mars 1571, la maison de Pierre Guibert, avocat, fut achetée moyennant 1700 livres, par M. Arnaud Leblanc, conseiller au Présidial, pour servir de Collège.

Il est probable que Jehan Jolly, grand vicaire de l'Évêque, sommé le 25 février 1571 par le corps municipal de faire venir le Régent, avait pris les mesures nécessaires et que le Régent put être installé le 24 mars. Ce Régent, dont le nom est inconnu, veut partir dès le mois de mai 1572, car on lui a refusé des appointements, c'est-à-dire la prébende.

Satisfaction lui fut-elle donnée, ou bien ce régent fut-il remplacé? Rien ne l'indique dans les documents. On trouve une délibération du corps de ville en date du 3 mars 1576 portant que : « Il y a plusieurs escolles qui gâtent entièrement la grande. Les « enffans qui sont ès dites escolles comme chez Maître Jehan le « chantre, vont ordinairement au chasteau et jettent pierres et « aultres choses sur la maison de la grande escolle. Inhibitions « sont faites à maître Jehan et touls aultres de tenir aucun « exercice pour endoctriner les enffans, et il n'y aura que lá « grande escolle. »

Le Régent ou les Régents qui ont demandé ces inhibitions tiennent au monopole qui leur a été accordé par les édits royaux.

Un an après, le 26 janvier 1577, une requête pour la garantie des mêmes privilèges est présentée à Messieurs de la ville par Pascal Arnauld, nommé principal du Collège et par Claude Le Riche, maître ès arts, Régent; de plus, disent-ils dans la même requête, « qu'il vous plaise de nous déclarer exempts de loger soldats et autres gens de guerre, de faire garde » et en outre « que les sallayres qu'ils prendront pour chacun escollier et par mois soit par vous taxé, ayant esgard à la grandeur de peyne et cherté de vivres. »

Par une délibération du 9 février 1577, « le Mayre et les Echevins accèdent aux demandes de dispense des charges publiques, font inhibitions de tenir eschollés privées ou d'y envoyer sous peine de cinquante livres et fixent la rétribution mensuelle à six sous pour chacun des enffans. »

Les différentes dispenses avaient été accordées et confirmées aux membres des universités et des écoles par les édits de 1364, 1383, 1488, 1539, 1543.

Le Chapitre n'a pas encore donné le revenu d'un chanoine; cependant les Régents doivent vivre et le corps municipal, sans ressources, doit consentir à une rétribution collégiale.

Le Chapitre résiste jusqu'au jour, 29 mars 1583, où un arrêt du Parlement de Bordeaux le condamne à payer deux cents écus pour le Précepteur: à partir de cette époque, Mgr l'évêque et Messieurs du Chapitre vont établir leurs droits de nomination, d'examen des capacités des Régents et de vérification de l'emploi de la prébende.

Il faut admettre que le nombre des élèves de la Grande Escolle allait en augmentant, car déjà le 20 avril 1581 une requête avait été présentée au Parlement par le Gouverneur Général « aux fins de contraindre le Corps de Ville à élever un Collège ». Le Corps de Ville reconnait que le Collège actuel est insuffisant, que l'intérêt de l'instruction de la jeunesse exige que l'on en construise un autre plus commode et plus approprié à sa destination; il offre l'ancien local pour « y establir le nouvel établissement. »

Des dépenses sont votées pour les meubles du Collège, le 22

octobre 1583; une maison est achetée le 7 novembre et l'ancien local doit être abandonné et vendu aux enchères.

Pascal Arnauld avait été obligé de quitter le Collège; deux nouveaux Régents étaient venus de Bordeaux le 7 juillet pour tenir la Grande Escole et avaient été installés le 9 juillet 1583, après soutenance des thèses devant l'évêque, le Chapitre, le Maire et les échevins.

Le nouveau principal Raymond Clavier se trouve bientôt dans l'obligation de lutter contre le Chapitre qui n'a pas encore payé les quatre cents livres dues pour l'entretien d'un précepteur, contre Messire Grévoille et les autres maîtres d'Ecole qui reçoivent des élèves, contre l'administration municipale, mécontente de sa tenue et de son enseignement; cette lutte dura jusqu'en 1611.

Deux délibérations, l'une du 13 décembre 1587 et l'autre du 13 juillet 1590 nous montrent qu'une enquête fut faite sur la situation du Collège. Le Principal fut admonesté et deux nouveaux Régents arrivés depuis quelques jours sont avertis « de former propositions publiques et disputes qui seront soutenues avant leur installation. »

Il faut admettre que les choses se passèrent d'une manière assez régulière pendant les huit années suivantes, car aucune plainte n'est formulée jusqu'au 20 mai 1598.

A cette date, Messieurs du Chapitre demandent à Messieurs de la Ville de vouloir se joindre à eux pour soutenir devant la cour de Bordeaux le procès contre le Principal Raymond Clavier « concernant le règlement de restablissement du Collège ».

Le 24 décembre de la même année « a été proposé par le sieur Mayre que le Collège de la présente ville est mal administré, que la jeunesse y perd le temps, que les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants dans d'autres établissements ».

Les mêmes plaintes se renouvellent le 22 mai 1599; les mêmes observations sont faites au Principal Raymond Clavier et les Régents Chistophe et Bertrand sont interrogés le 25 juin par une Commission.

Les réclamations du Principal paraissaient légitimes; il agissait contre le Chapitre à propos de la prébende pour laquelle des difficultés s'élevaient chaque année; il protestait devant le Conseil de Ville à cause de l'insuffisance du local et du matériel

du Collège; il demandait inhibitions contre les maîtres qui recevaient des élèves pour l'enseignement secondaire. Sa requête du 16 août 1604 vise les prétentions de tous ceux qui veulent s'immiscer à instruire la jeunesse.

Raymond Clavier n'ignorait pas les démarches déjà faites en faveur des Jésuites.

Vers 1606, le Collège avait été démoli; il est probable que le Principal et les Régents s'étaient installés dans une autre maison et qu'ils continuèrent à enseigner jusqu'en 1610 ou 1611 ; cela résulte des délibérations du 30 décembre 1606 et du 20 octobre 1607; il est dit dans cette dernière que M. le Principal, attendu qu'il est fourni de Régents capables et suffisants, nous a requis de faire défense à ceux « qui s'ingèrent de tenir escolles, d'en « faire exercice, sinon qu'ils envoient leurs écoliers aux leçons « ordinaires du Collège... »

On ne parle plus des Régents à partir de 1609; les négociations avec les Jésuites étaient établies depuis longtemps ; ceux-ci durent ouvrir leurs classes vers 1611 dans leur maison provisoire; il est dit dans une note du 30 mai 1611 : « Avant « l'établissement des Jésuites en ceste ville; il y avait le sieur « Raymond Clavier qui estait professeur, mais comme ce Clavier « eut procès avec Messieurs du Corps de Ville, ils le firent « destituer. »

Dans les documents qui suivent, rien n'indique quel fut le plan des études pendant cette période de 1571 à 1611 ; le Principal et les deux Régents ne peuvent être considérés que comme des Répétiteurs qui groupaient autour d'eux quelques élèves pour leur enseigner un peu de latin.

On a dépeint bien souvent la situation matérielle, qui était faite aux professeurs dans des établissements analogues à celui qui existait à Saintes; les réclamations continuelles du Principal prouvent bien qu'elle n'était pas brillante: « Il sera acheté deux « lits, deux challits (bois de lit), une douzaine et demie de vaiselle « et autres ustensiles nécessaires pour les deux Régents qui « arrivent de Bourdeaulx », dit une note du 7 juillet 1583. On prendra des mesures pour se procurer les deux cents livres pour l'entretien des Régents et six mois après la somme n'était pas encore payée.

Où était à Saintes la maison pour l'installation du Collège achetée le 24 mars 1571 ? Où était celle acquise le 7 novembre 1583 du sieur Viret (ou Veyrel) pour y faire le Collège? Où se trouvait le jardin attenant de Dominique Dubourg payé par le sieur Goy, ancien maire? On peut affirmer que la première était placée près du château, d'où les enfants jetaient des pierres, la seconde et le jardin étaient à côté, probablement près des Jacobins, sur le terrain que traverse la rue Delaage. Les anciens plans de la ville nous montrent les changements apportés dans ce quartier ; on sait que les alignements des rues en 1610 avaient aussi modifié la portion comprise entre la place actuelle du Synode, la rue de la Vieille-Prison, celle des Ballets et celle du Collège. Cet alignement fut sans doute préparé pour limiter le terrain sur lequel devait être bâti le Collège des Jésuites, qui est resté le Collège actuel, avec ses annexes et les aménagements apportés en 1788 et en 1881.

NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les notes suivantes avaient été extraites des registres des délibérations du corps municipal de la ville de Saintes et recueillies par M. Moufflet, ancien Principal du Collège, avant l'incendie de la Mairie de Saintes et de la Bibliothèque, qui eut lieu le 12 novembre 1871. Voir à la Bibliothèque de Saintes le manuscrit « Recueil de pièces diverses relatives au Collège « Communal de Saintes et Notice historique par M. Moufflet. » Le manuscrit a été déposé, en 1874, à la Mairie de Saintes.

Quelques-unes de ces notes ont été publiées, en 1876, par MM. le baron Eschasseriaux et Audiat dans les « Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes. »

..... *janvier 1571.* — « Aussy pour avoir un Régent pour l'instruc- « tion de la jeunesse et de la conférence qu'il convient faire avec « Messieurs les Evêques * et chapitre de Xaintes, suivant l'ordon- « nance de Charles IX portée aux Etats d'Orléans 1560, des « commissaires sont nommés à cet effet. »

---

* L'Evêque était Tristan de Bizet (1550-1576). Il se démit et mourut à Paris en 1579.

24 février 1571. — « Le sieur Jean Jolly, grand vicaire du R. P. « l'Esvêque, qui s'était chargé de faire venir le Régent n'en a rien « fait. Sera sommé et, s'il ne satisfait pas promptement, sera « poursuivi. » *

24 mars 1571. — Réparations au Collège. **

Dans les archives de la Charente-Inférieure (D. 4), on trouve le contrat d'acquisition (24 mars 1571) de la maison du Collège par M. Arnaud Leblanc, conseiller au Présidial de Saintes, de Pierre Guibert, avocat, pour 1700 livres.

31 mars 1571. — « Le syndic du chapitre refuse de payer la « prébende due au Collège. Sera présentée requête à la Cour pour « qu'il soit contraint de payer, nonobstant l'appellation pendante, « conformément à l'édit d'Orléans et aux lettres patentes du roy. » ***

17 mai 1572. — « Le Régent des enfants s'en veult aller, parce « qu'il n'a aucun gage ne recevant pas la prébende de St-Pierre qui « lui avait été promise. On en cherchera unq aultre de bonnes « mœurs et de bon savoir. » ****

3 mars 1576. — « Il y a plusieurs escolles qui gâtent entièrement « la grande. Les enffans qui sont ès dites escolles comme chez « maître Jehan, le chantre, vont ordinairement au chasteau, et « jettent pierres et aultres choses sur la maison de la grande escolle. « Inhibitions à maître Jehan et tous aultres de ne tenir aucun « exercice pour endoctriner les enffans, et il n'y aura que la grande « escolle. » *****

26 janvier 1577. — « Requête à Messieurs du corps de ville........ « Supplyent très humblement Pascal Arnauld, principal Régent du « Collège de la présente ville et Claude Le Riche, maître ès arts en « l'Université de Paris. Comme selon la vollonté et advis de Messieurs « les Evêque, Doyen, Chanoines et Chapitre de Xainctes, et de « vous Mesdicts sieurs, les supplyans ayant contracté société scolas- « tique, laquelle ils ont depuis fait rédiger par escript, ainsi qu'il « appert par le contract cy attaché, signé..... laquelle société aurait « été faite entre eux, aux fins de ranger et réunir toute la jeunesse « à une escolle publique, et pour le grand proffict et utilité, qui en « pourra revenir à y celle, selon qu'il a esté par plusieurs fois par « vous ordonné, et suivant les conditions accordées et convenances « faites avec le dict Arnauld, lhors que la charge du dict Collège lui « fut donnée.

« Ce considéré, Messieurs, il vous plaise de vos grâces suivant « les dicts pactes et vos ordonnances conformes en ce cas à celles « de toutes les bonnes villes de France et bien policées, aussy pour « le proffict de la dicte jeunesse, retrancher toutes escolles particu- « lières tant de la ville que fauxbourgs d'icelle et faire inhibitions « et deffances à toutes personnes de quelque qualité qu'ils soient, « de n'envoyer pour l'instruction de leurs enffans à aultres escolles « que la publicque (selon l'Edit du roi Charles IX), et à tenir en « même temps aulcunes escolles particulières, le tout à grosses

* Délibérations du corps de ville de Saintes, dans les « Etudes, documents et extraits », page 184.
** Même ouvrage, page 185.
*** Id., page 189.
**** Id., page 193.
***** Même ouvrage, page 272.

« peynes et de prison, et, affin que les susdicts supplyants puissent « plus commodément vaquer à l'instruction de la dicte jeunesse, « aussy suyvant les privillèges octroyés aulx régens et enseigneurs « d'icelle tant par les lois civilles que par les ordonnances royaux, « et confirmation des dicts privillèges par vous ci devant octroyés « à ceux qui les ont précédés en la dicte charge, il vous plaise de « les déclarer exempts de loger soldats ou aultres gens de guerre, « de faire garde et d'aultres charges publicques, et les susdicts « supplyants, ensemble la dicte jeunesse, pryeront Dieu pour vos « prospérités et santés ; et en oultre et ce faysent que les sallayres « qu'ils prandront, pour chacun escollier et par moys, soyent par « vous, mesdicts sieurs, taxés, ayant esgard à la grandeur de peyne « et cherté de vivres. »

9 février 1577. — Réponse à la requête ci-dessus.

« Le mayre et ses échevins accèdent aux demandes de dispense « des charges publiques, font inhibitions de tenir escholles privées, « ou d'y envoyer, sous peine de cinquante livres, et fixent la « rétribution mensuelle à six sous pour chacun des enffans. »

11 février 1577. — « Le sieur Robert de la Brousse fait opposition « aux inhibitions ci-dessus. » *.

14 juin 1578. — « Différends entre les maistres des escolles : « mandés devant le Conseil, il est arrêté qu'ils devront se confor- « mer au contract passé entre eux et la ville. » **

20 avril 1581. — « Requête est présentée au Parlement de « Bordeaux par le Gouverneur général aux fins de contraindre le « corps de ville à élever un Collège. Le corps de ville reconnait que « le Collège actuel est insuffisant, que l'intérêt de l'instruction de « la jeunesse exige que l'on en bâtisse un autre, plus commode et « plus approprié en tout à sa destination. Il offre *l'ancien local* pour « y establir et bâtir le nouvel établissement. »

8 juin 1582. — « Requête au Parlement de Bordeaux pour obliger « les Doyen et Chanoines du Chapitre à fournir une prébende pour « l'entretien des précepteurs au Collège de la ville. »

3 août 1582. — « Le parlement de Bordeaux a rendu contre le « Chapitre un arrêt de retenue de cause.... Le Chapitre est disposé « à fournir la prébende........ Le corps de ville continue poursuites « pour l'entretien et nourriture des Régens du Collège. » ***

29 mars 1583. — Arrêt qui condamne Messieurs du Chapitre à « payer pour les précepteurs une prébende de deux cents écus. »

1er juin 1583. — « Sommation à l'Evêque, **** aux Chanoines, relati- « vement aux écoles. Du même jour, défense à tous ceux qui « tiennent école de continuer à les tenir et instruire les enfants qui « doivent être envoyés au Collège public. » *****

25 juin 1583. — « Remontrance de l'Evêque et du Chapitre tou- « chant le sieur Pascal, Régent, que les Maire et Echevins voulaient « mettre hors l'école. »

---

* Même ouvrage, page 277.
** Ibid. page 288.
*** Ibid. page 337.
**** L'évêque était Nicolas Le Cornu de La Courbre de Brée (1576-1617). mort à Saintes.
***** Ibid. page 350.

4 juillet 1583. — « Refus du sieur Pascal de sortir de l'école. »

7 juillet 1583. — « Arrivée de Bourdeaulx de deulx Régens pour « tenir les écoles. Mesures pour se procurer les deulx cents livres « et les meubles qu'on leur a promis. Il sera acheté deux lits, deux « challicts, une douzaine et demie de vaiselle et autres ustensiles « nécessaires. »

9 juillet 1583. — « Invitation à l'Évêque, aux Doyen et syndic du « Chapitre d'assister aux disputes qui seront soubstenues par les « Régens du Collège. » Installation des Régens.

17 septembre 1583. — « Arrêt contre le syndic du Chapitre pour « raison des quatre cents livres des écoles. »

22 octobre 1583. — « Dépenses pour le mobilier du Collège. »

7 novembre 1583. — « Le Maire a été visiter la maison du sieur « Samuel Vivet (ou Veyrel), m^tre^ apothicaire pour y faire le Collège. » Cette maison est achetée deux jours après pour 400 écus.

9 novembre 1583. — « L'ancienne maison des écoles sera vendue « aux enchères. » *

18 janvier 1584. — « Réclamation des Régens du Collège pour « deux cents livres qui leur sont dues pour leur entretien. » Le Chapitre n'a pas payé. **

28 janvier 1584. — « Poursuite contre le Chapitre à raison de la « prébende de quatre cents livres due pour l'entretien du précepteur « pour instruire la jeunesse. »

19 mars 1584. — « Le Principal des écoles se plaint de ce qu'il « n'a pas lieu convenable pour retirer les enfans qui vont au Collège. » Des mesures seront prises. ***

Sans date. — « Demande de Pierre Duprat, maistre d'escritures, « natif de Bourdeaulx pour tenir escolle, enseigner à écrire....» Cette demande fut agréée le 12 janvier 1585. ****

14 juillet 1584. — « Le syndic du Chapitre somme le Conseil de « rendre compte de l'argent qu'il a donné en vertu de l'arrêt de la « Cour pour le Collège et l'entretien des Régens. » *****

16 octobre 1585. — « Réparations au Collège. » ******

12 décembre 1587. — « Le sieur Raymond Clavier, Principal du « Collège, se plaint de ce que, contrairement à l'arrêt donné en la « Cour, Messire Regner Grévoille, prêtre, retire aulcuns enfans « dans sa maison pour les enseigner. Le dict Clavier est introduit. « Le Maire lui adresse plusieurs reproches. Il a méprisé la maison « de céans ; il a fait quelques concordats sans en communiquer à « la Compagnie et à Messieurs du Chapitre ; il n'a pas assez de « Régents, il n'a pas donné les noms et cognoms des enfans qu'il « reçoit ; il fait payer les pauvres comme les riches ; il « prend dix et vingt sols par mois, ce qui est excessif. Le Principal « repousse ces reproches. Il sera signifié au sieur Grévoille de ne « tenir escolle. » *******

---

* Documents et extraits, page 352.
** Ibid. page 355.
*** Ibid. page 356.
**** Ibid. page 362.
***** Ibid. page 364.
****** Ibid. page 384.
******* Ibid. page 402.

10 décembre 1588. — Le Principal du Collège se plaint de ce que « aulcuns, qui sont indignes, instruisent la jeunesse contrairement « aux deffences faites. Deux eschevins, par chaque semaine, « aviseront et poursuivront à ce qui sera requis pour l'instruction « de la jeunesse. » *

13 juillet 1590. — « Délibération sur le règlement du Principal du « Collège et Régens.

« Procès-verbal d'enquête faite par les sieurs Goy et Du Bourg, « échevins et les Messieurs du Chapitre. Inhibitions et deffenses « seront faites au Principal de ne fréquenter de visites..... à peyne « de privation de l'estat de Principal. Il sera admonesté de vivre « aultrement qu'il n'a fait ci devant et instruire mieux les enffans « et avertir les nouveaux Régens de former propositions publiques, « disputes qui seront faictes, thèses soutenues et affichées..... et en « bailler copie à qui ils adviseront. »

20 mai 1598. — « Proposition du sieur Mayre disant qu'il a été « requis par Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de la pré- « sente ville de proposer à l'assemblée de la maison de Céans, si « l'on se voullait se joindre avec eulx au procès pendant en la cour « du parlement de Bourdeaulx contre M. Raymond Clavier, Principal « Régent du Collège, concernant le règlement de restablissement « du dict Collège.

« A esté délibéré et arresté que Messieurs du Chapitre parlent « par écrit. »

24 décembre 1598. — « A été proposé par le dict sieur Mayre que « le Collège de la présente ville est mal administré et la jeunesse « pert le temps; et les parents des escolliers contraints envoyer « leurs enffans dans des villes, lieux et endroits pour les instruire « à grands frais, à quoi il est besoin pourvoir. Sur ce déli- « béré, a esté arresté que MM. Goy et Aymar feront procès-verbaux « de inquisition de la plainte contre le Principal Régent Raymond « Clavier, pour en faire de icelle rapport. . . . . . . »

23 janvier 1599. — « M. Raymond Clavier a présenté requeste à « la cour de parlement de Bourdeaulx par raison de la prébende « préceptorale afin qu'elle soit maintenue au Collège de Xainctes. »

22 mai 1599. — « A été proposé 'par le dit Goy, Procureur, que « cy devant il avait été arresté qu'il sera pourveu au Collège de la « présente ville, attendu que la jeunesse pert le temps. A été « arresté qu'il y sera pourveu et que les Régens viendront pour être « ouys et, que pour les ouyr, sont depputez à vendredi prochain « M. le maire, Herne, de la Vascherie. »

25 mai 1599. — « Le sieur Goy s'est transporté au Collège pour « icelui visiter. . . . . .
« Sur ce délibéré, a esté arrêté que le dit Clavier, Principal et en- « semble les Régens seront mandés pour être en l'assemblée ouys « sur leur capacité, lieu de naissance et études. Et estans les dicts « Clavier, Christofe, Bertrand. . . . . . ont dit qu'ils avaient fait « leurs études à Paris et qu'ils étaient maitre es arts. »

« Il a été remontré au dict Clavier qu'il usait de mauvaise vie ou « aurait usé par le passé, l'admonestant de mieux faire à l'avenir, « aultrement qu'il y sera pourveu et qu'il sera nommé personnes « pour ouyr la capacité des susdicts régens. »

---

* DOCUMENTS ET EXTRAITS, page 420.

23 juin 1599. — « A été arresté que M. le maire, Herne et de la « Vascherie interrogeront les Régens en chambre du Collège et inhi- « bition et deffense seront faites à tous les autres dicts régens pré- « tendus et entre aultres à unq nommé Guillaume Virq. . . . de ne « tenir escolle en la présente ville et faux bourgs. »

8 janvier 1600. — « Il a été dit par le sieur Mayre que Messieurs « les Députés du clergé de Saintes lui avaient fait entendre qu'ils « voullaient adviser unq Collège de Jésuites... attendu que depuis « douze ans le principal avait si mal fait son devoir, que le Collège « était tombé en ruyne, à raison de sa mauvaise vie et négligence « cogneue........

« A esté arresté que les sieurs Mayre, Badiffe et Herne se trouveront « à l'asssemblée de MM. les Depputez du clergé pour adviser un « moyen de bastir unq Collège, comme étant chose fort utile et « nécessaire. »

25 janvier 1600. — « A été proposé par le sieur Mayre que « Monseigneur d'Espernon est disposé pour établir en ceste ville « un Collège de Jésuites.... »

16 août 1604. — « Requête présentée par le Principal Raymond « Clavier contre toutes prétentions des personnes qui veulent « s'immiscer à instruire la jeunesse.

30 décembre 1606. — « M. Raymond Clavier, Principal du Collège, « fait savoir que Mgr de Xaintes et Ms du chapitre lui ont fait « entendre qu'ils feront saisie de la prébende préceptoriale et « supplie Messieurs de cette maison d'y donner ordre.

« Sur ce délibéré, a esté arresté que les dicts sieurs de Xainctes « et du chapitre seront supplyés d'avoir patience et que bientôt le « dict Collège sera remis en meilleur état qu'il n'était auparavant. »

« A été arresté le même jour que l'appréciation et évaluation du « Collège qui a été démoly sera faite par Pierre Fourestié, Lesné et » Benjamin Rousselet marchands et avec les maîtres massons et « charpentiers qui ont fait la démolition. »

20 octobre 1607. — « Est entré au dict Conseil M. Raymond Clavier, « chanoine de l'Eglise cathédrale de Saint-Pierre de Xainctes et « Principal du Collège, lequel a remontré que depuis deutx moys « M. de Xainctes lui a envoyé dire qu'il lui ferait saisir les gros » fruits de sa prébande préceptoriale, d'aultant que la jeunesse de « cette ville et faulxbourgs n'est point instruite. La faute de ce « provient de ce que le Collège antien ayant été descouvert et desmoly, « il n'avait moyen d'y retirer les escolliers à couvert, ni d'y loger « ses régens, sur quoy fut lhors délibéré que M. de Xainctes serait « prié de suspendre la saisie du dict gros jusqu'à ce que M. le « Président de cette ville eut donné commodité de mettre à couvert « les dicts escolliers et régens, attendant que le Collège soit rebasti « suivant la promesse du dict sieur Président, et d'aultant qu'il y a « déjà assez longtemps qu'il nous aurait fait cette remonstrance....

« M. le Principal, attendu qu'il est fourny de régens capables et « suffisans s'en soubzmettants à l'examen que nous en pourrions « faire, nous a requis de faire deffance à aulcuns qui s'ingèrent de « tenir escolles, d'en faire exercice, sinon qu'ils envoient leurs « écoliers aux leçons ordinaires de ce Collège. . .

« Sur ce délibéré, a été arresté que les remontrances faites par le « dict Clavier seront représentées. . . . . »

14 Février 1609. — Requête de Messieurs de la dicte relligion

prétendue réformée présantée au Roy, touchant la desmolition du Collège de ceste ville, assignation faite à Messieurs du corps de ville.

29 avril 1609. — L'intention de M. le Président des Brosses sur la fondation et dotation du Collège qu'il a promis est tellement éloignée pour ce qui concerne le bastiment de ce que les RR. PP. avaient attendu que ces derniers ne peuvent pas accepter. . . . d'autant que la principale pièce du dict Collège qui est l'église ou chapelle ne leur est ni promise, ni proposée. . . .

16 avril 1610. — Réponse de MM. du corps de ville à Messieurs de la religion réformée :

« Il sera remonstré par Requête au Roy que M. Maistre Jacques « Guitard, escuyer, sieur des Brosses et de la Vallée, Conseiller du « Roy et Président au siège présidial de Xainctes a fait desmolyr « l'ancien et ruyneux Collège pour en bastir et fonder unq aultre à « quoi il est obligé envers le Roy et suyvant les lettres de déclara- « tions qui en ont été obtenues, et sur cette poursuite, il est « équitable que de le dict sieur Président descharge d'icelle pour- « suite les dicts sieurs Mayre et Echevins qui ne sont en aulcune « coulpe. Ils ne demandent que la construction et fondation du dict « Collège depuis longtemps promis. »

10 avril 1610. — « M. le Président des Brosses répond que ce « n'était pas lui qui avait fait ruyner le Collège, mais que c'estoyt « le corps de ville ».

29 octobre 1610. — « Une nouvelle assignation est adressée au « Corps de Ville pour rebastir la maison du Collège qui a été « desmolie. »

23 septembre 1611. — « Le Père Provincial des Jésuites déclare « qu'il se prépare pour un aultre lieu propre et commode affin de « y bastir et construire leur Collège. »

16 juillet 1612. — « A été arresté que, vu le commandement du « seigneur d'Ambleville, Lieutenant du Roy de la Province, « relativement aux barrières à construire, il sera pris des bois « nécessaires pour faire les dictes barrières de la dépouille de « l'antien Collège, à la charge de les rétablir par la ville au cas que « le dict Collège serait réédifié. »

21 février 1615. — « Poursuite sera faite contre les habitans qui « refusent de payer leur part promise sur la somme de six mille « livres pour l'ameublement et la bibliothèque du Collège des « Jésuites. »

16 mai 1617. — « A été proposé par le sieur Mayre qu'un « Régent s'était de luy même introduit dans ceste ville pour « instruire les enfans de Messieurs de la religion prétendue « réformée, de quoy ayant le dict sieur Mayre esté adverty, il lui a « fait commander de sortir hors de la ville, et que depuis MM. « Roze et Lafaudin, comme depputez des prétendus réformés, sont « venus prier le Mayre de permettre que le dict Régent continue sa « demeure et instruction.

« Sur ce délibéré, a esté arrêté que les personnes de la religion « prétendue réformée se pourvoyront sur ce subject suivant les « édicts et ordonnances royaux et commandement de Mgr le duc « d'Epernon. »

Voici la liste des Maires de Saintes depuis 1571 jusqu'à 1620 qui se sont occupés du Collège: (voir *Documents et Extraits.....*)

1571. Jehan Blanchard.
1572. Jehan Roy.
1573. Jehan Aymar.
1574. Ythier Senné.
1575. Jehan Blanchard.
Ythier Senné.
1576. Thomas Cyvadier.
1577. Nicolas Moyne.
Thomas Cyvadier.
1578. Henry Moyne.
1582. François Le Brethon.
1585. Jehan Huon.
1586. Etienne Soullet.
1587. Henry Moyne.
1588. Jehan Buhet.
1589. Jehan Farnoulx
François Le Brethon.
1590. François Le Brethon.
1591. François Le Brethon.
Henry Moyne.
1592. Henry Moyne.
1595. Raymond Ogier.
1596. Jehan Guillebon.
1597. Jacques Regnault.
1598. Dominique Du Bourg.
1600. Jacques Aymard.
1601. Denis Huon.
1602. Jehan Hervé.
1603. Etienne Goy.
1604. Etienne Soullet.
1605. Michel Badiffe.
1606. Henry Moine.
1608. Etienne Soullet.
1609. Jacques Aymar.
1612. Henry Moine.
1614. François Hervé.
1615. Mathieu Blanchard.
1616. François de Chemeraud.
1617. Jehan Richard.
1620. Jacques Badiffe.

Depuis 1617 jusqu'à 1762, MM. les Maires n'eurent aucune action dans le Collège.

DEUXIÈME PARTIE

LES JÉSUITES

1611-1762

Dans la séance du 8 janvier 1600, M. le Maire Jacques Aymard annonce aux membres du corps de ville que Mgr l'évêque et son clergé lui ont fait la proposition d'établir à Saintes un Collège qui serait tenu par les Jésuites.

Deux ans auparavant mourait à Saintes Charles Guytard qui avait été Sénéchal de Saintonge et qui, entré dans les ordres en 1587, était devenu Doyen du Chapitre des Chanoines ; le testament de Charles Guytard portait des legs pour la construction d'un nouveau Collège et pour la création d'un hôpital.

Une opposition puissante s'était manifestée depuis quelques années contre Raymond Clavier, le principal du Collège.

Les délibérations suivantes du corps de ville l'indiquent d'une manière assez claire ; le 12 décembre 1587, le Principal est

réprimandé par le corps de ville, « il n'a pas assez de Régents, » il n'a pas donné les noms des enfants qu'il reçoit, il fait payer » les pauvres comme les riches, il prend dix et vingt sols par mois, » ce qui est excessif » ; le 10 décembre 1588, le Conseil de Ville décide que « deux échevins par semaine adviseront et pourvoiront à ce qui sera requis pour l'instruction de la jeunesse » ; le 13 juillet 1590, il est dit que les nouveaux Régents soutiendront des thèses publiques auxquelles les autorités civiles et religieuses seront invitées, que le Principal sera admonesté...... ; le 24 décembre 1598, une délibération porte que « le Collège de la présente ville est mal administré et que les parents des escholliers sont contraints d'envoyer les enfants dans d'autres villes. »

Les Jésuites voulurent profiter de cette situation et ils formèrent le projet de prendre au nom de leur société la direction du Collège qui allait être reconstitué, grâce à la libéralité de Charles Guitard.

Depuis le jour (17 septembre 1540), où Dom Inigo Lopez de Recalde, connu sous le nom d'Ignace de Loyola, avait obtenu du pape Paul III l'approbation et les privilèges de la Compagnie de Jésus, la propagande avait été bien conduite. Les sept du 15 août 1534 (Ignace Loyola, François Xavier, Lainez, Salmeron, Bobadilla, espagnols ; Rodigues, portugais ; Lefèvre, savoyard), (auxquels il faudrait joindre Le Jay, savoyard ; Jean Codure, français ; le roi Jean III de Portugal, le pape Alexandre Farnèse Paul III), étaient devenus dix mille en l'an 1600.

L'ordre de Jésus avait rencontré en France les sympathies et l'approbation de la Cour ; mais le Parlement, la Sorbonne (1554), le Clergé (1561) avaient opposé de la résistance à son établissement. La lutte contre la Réformation semblait devoir être la tâche la plus importante de la congrégation ; Ig. Loyola et ses successeurs comprirent bientôt que le succès et l'avenir appartiendraient à ceux qui auraient en mains l'éducation de la jeunesse.

A Saintes des difficultés s'élevèrent contre les propositions faites en faveur des Jésuites pour la direction du Collège ; les Calvinistes soutinrent le Principal Raymond Clavier. Le corps de ville semblait vouloir se mettre en dehors de toutes les discussions.

L'ancien local du Collège devait être abandonné ; les causes de cet abandon ne se trouvent pas seulement dans son exiguité et dans son aménagement ; il résulte des attestations en date des 19 février 1622 et 14 février 1623 faites par Louis Deperne, gouverneur de la ville, que les anciens bâtiments du vieux Collège ont été pris pour les fortifications de la citadelle. Le texte des lettres patentes du roi porte qu'il n'existait, au mois de juillet 1605, aucun Collège pour l'instruction de la jeunesse dans la capitale de la Saintonge (aucun Collège complet pour les lettres et sciences *probablement* ou bien aucun bâtiment pour recevoir les écoliers.)

« Sur ce qui nous a été remonstré et faict entendre par les « Mayre et Echevins de nostre ville de Xainctes, qu'en y celle, « combien qu'elle soit la capitale de la Xainctonge, il n'y a « aucunq Collège pour l'instruction de la jeunesse aux lettres et « sciences, et qu'ils désirent tant pour la décoration de la dicte « ville, que pour retirer les enffans de l'oysiveté en laquelle ce « défault les a jusqu'à ce jour plongés, d'y en établir unq......... « A ces causes, nous leur avons permis, permettons, accordons « et octroyons, voullons et nous plaît qu'ils puissent et leur soit « loysible de faire construire et bastir un Collège en notre dicte « ville de Xainctes, en une place d'ycelle, depuis la maison de « nouveau bastie par François Chambeau et le long de la rue « jusqu'à l'estable de Dominique Dubourg, docteur en médecine, « y comprenant les appartenances des jardins et basses cours « des Jacobins, tirant droit vers le jardin de feu l'esleu Dupuis, « comme estant le lieu qui incommode le moins la ville........ « pour y celui Collège ainsi construit et basti, être rempli de tel « nombre de personnages qu'ils choisiront de la capacité et « suffisance requyses pour y faire la fonction nécessaire aux « classes, formes et règles qu'ils adviseront et ainsi qu'il se fait « aux autres Collèges des bonnes villes de notre dict royaume, « et afin que les dicts Mayre et Echevins aient plus de moïens « d'entretenir et accomoder les maistres, Régents et aultres qui « seront par eux mis dans le dict Collège, nous leur avons aussi « permys d'accepter les fondations qui leur seront faictes par les « dicts Nobles, Bourgeois, manans et habitants, en quelque « sorte et manière que ce soyt, d'en disposer au profit du dict

« Collège, comme ils jugeront estre plus à propos et convenable.»

M. Moufflet qui avait pris copie de ces documents fait observer dans sa notice sur le Collège de Saintes que les Jésuites ne sont pas même nommés dans le texte. Le Roy laisse au corps municipal le choix des Régents et la liberté des méthodes d'enseignement.

Il ne faut pas oublier que dix ans auparavant, par arrêt du 29 décembre 1594 et par l'Edit Royal du 7 janvier 1595, les Jésuites avaient été déclarés ennemis du roi et de l'Etat « faisons en outre très expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets de quelques états et conditions, d'envoyer les écoliers aux Collèges de la dite société qui sont hors de notre royaume pour y être instruits, » mais dès 1603, le roy permit le retour des Jésuites et la régente veuve d'Henri IV leur accorda par lettres patentes du 20 août 1610 la permission de rétablir le Collège de Clermont.

Le 8 juin 1606, les constructions du Collège n'étaient pas encore commencées : Raymond Clavier était toujours Principal. Jacques Guytard, le fils du donateur de 1598, ne paraît pas trop favorable aux Jésuites, il se présente le 8 juin 1606 devant les Échevins et dit que : « chargé par les dernières volontés de feu son père « de construire un hôpital dans la ville de Saintes, puis de faire « bastir et fonder un Collège pour l'instruction de la jeunesse, « il s'est mis en debvoir de procéder à leur exécution ; mais en « ce qui concerne le second point de ses obligations, il se serait « employé, *non si bien qu'il eut désiré*, pour n'avoir été assisté « du dict Corps, ainsi qu'il eust été requis, n'aiant encore faict « au dit Collège que achepter un jardin et une maison joignant « l'antien Collège, *qu'il faut mettre par terre*, si tant est que le « dict corps de ville juge la dicte place assez spacieuse, pour « l'accélération duquel bastiment il aurait requys le dict Corps « de faire nomination de deulx ou trois d'ycelluy pour l'assis- « ter....., n'ayant rien plus à cœur que d'en voir une briève « issue pendant qu'il est au monde, craignant qu'après son « depcès, ses héritiers n'apporteraient telle affection et diligence « qu'il fault, déclarant néantmoins avoir pourveu au dict effet « dès à présent, en sorte que le dict Collège, après son depcès, « faict et fondé, *le gouvernement et administration* duquel dict

« Collège *il veult et entend demeurer au dict corps de ville, de*
« *préférence à tous aultres,* comme il a plusieurs fois faict
« entendre.

» Le sieur Mayre, *pour tout le corps de ville et en présence*
« *des susdicts*, après avoir remercié Messire Jacques Guitard du
« bien et honneur qu'il pourchasse à la dicte ville et a toujours
« pourchassé, comme pareillement le dict feu son père, dont le
« dict Corps lui a et aura, tant en général qu'en particulier, une
« très étroicte et particulière obligation, a offert pour le dict
« Corps de lui assister en tout ce qu'il pourra tant pour le para-
« chèvement d'uncq hospital que construction et bastiment du
« dict Collège, et, pour cet effet, avoir cy-devant nommé les
« sieurs Aymard et Daly, le priant de les avoir pour agréables et
« en prendre tels autres dudict Corps que bon luy semblera qui
« seront toujours prêts d'y vaquer, toutes choses cessées. »

Il est incontestable que tous n'étaient pas d'accord à Saintes ; les uns soutenaient Raymond Clavier et comprenaient avec Jacques Guytard que le jour où le Collège serait confié à la Société de Jésus, le corps de ville n'aurait plus son droit d'initiative dans le gouvernement et l'administration de la maison ; les autres depuis 1600 désiraient le départ du Principal et voulaient pour les enfants de la Cité une instruction mieux suivie et plus développée.

Les Jésuites continuaient leur œuvre, ils s'entouraient de toutes les influences ; ils avaient pour eux Mgr Nicolas de la Courbe, évêque de Saintes, Mgr le duc d'Epernon, gouverneur de la Province, plusieurs membres du corps de ville ; ils préparaient tous les moyens pour l'édification et l'entretien d'une maison digne de les recevoir.

La question est résolue au mois d'octobre 1607 et les lettres patentes du roi Henri IV, enregistrées deux ans après le 28 octobre 1609 au Présidial de Saintes, autorisent sur la demande de l'Evêque, du Chapitre, du Maire, des Echevins, manans et habitants de la ville de Saintes, la Société des Jésuites, « à établir
« unq Collège dans la dicte ville et de le composer de tel nombre
« de personnes d'y celle Société qu'elle verra y être nécessaire
« pour le service divin et instruction de la jeunesse aux bonnes
« traditions et mœurs, et aux classes, règles et formes qu'elle a

« coutume......., de faire bastir y celuy Collège et immeubles
« qui leur seront délivrés par les dicts manans et habitans en
« général et particulier, notamment la fondation de maître
« Jacques Guytard....., le tout sous les expresses charges et
« conditions portées par l'Edit du moys de septembre 1603 ; et
« afin que les dicts habitans aient moien d'accomoder les dicts
« Jésuites, nous voulons qu'ils puissent et leur soyt loisible de
« leur bailler et laisser leur Collège si aulcunq en ont basti ou à
« bastir, et pour l'agrandir et accomoder le lieu où sera celui de
« la dite Société, s'il se trouve à propos de le faire en un
« aultre endroit de la dicte ville, de prendre des jardins et
« maisons proches et adjacentes pour bastir une église et autres
« choses nécessaires pour cet effect, en paiant les propriétaires
« du prix d'ycelles de gré à gré. »

Toutes les précautions avaient été prises par les Jésuites ; ces lettres patentes leur accordaient tout : le legs Guitard et les futurs legs ; le choix du local et la construction du Collège ; le gouvernement et l'administration conformément aux Constitutions de l'ordre.

Il n'y avait plus qu'à attendre.

Le 29 juillet 1608, une réunion a lieu à l'Evêché où Messieurs du Chapitre et du corps de ville d'un côté et Messieurs les Jésuites de l'autre côté, cherchent les moyens pour arriver le plus tôt possible au but désiré.

Une délibération extraite des Registres du Synode (4 novembre 1608) porte la promesse faite par le clergé d'une rente annuelle de mille livres en faveur du Collège qui sera tenu par les Jésuites ; cette rente fut portée plus tard le 10 mai 1611 à 1400 livres devant servir pour la nourriture des Jésuites.

Plusieurs habitants (ceux de la religion réformée sans doute et aussi les amis du Principal) protestent en février et en mars 1609 devant le Conseil du Roy ; M. le Président Jacques Guytard, l'exécuteur testamentaire des volontés de son père, fait une longue opposition et le 29 avril 1609, les Jésuites déclarent aux Echevins réunis qu'il leur est impossible d'accepter les propositions de Jacques Guitard, qui aurait voulu conserver l'ancien local ou prendre un local voisin aggrandi par l'acquisition des jardins et maisons environnants.

Une double requête est présentée au juge Prévôt le 29 octobre 1610 de la part des habitants pour obliger la ville à rebâtir le Collège ; cette requête fut sans effet. Noble homme Jacques Aymard, qui avait reçu et approuvé en 1600 les propositions faites en faveur des Jésuites, avait été renommé Maire en 1609 et maintenu en 1610 et en 1611 ; le 11 mai 1611, il adresse trois sommations : *la première* à Jacques Guitard, Président du siège Présidial de Saintes, d'effectuer la promesse par lui faite au mois d'octobre 1608 et donnée par écrit de bâtir « suivant la permission octroyée par lettres patentes » le Collège pour l'instruction de la jeunesse et en outre de fournir un revenu annuel de 1600 livres ; *la seconde*, au clergé de Saintonge de payer la rente annuelle de 1400 livres promise en 1608 et le 10 mai 1611, pour l'entretien des Jésuites ; *la troisième*, aux R. P. Jean Déchamp et François Dusollier, prêtres de la Compagnie de Jésus, d'avoir à commencer l'exercice des classes.

Le même jour Jacques Aymard se met à la tête d'une souscription par laquelle les habitants de Saintes qui auront signé s'engagent à payer la bibliothèque et l'ameublement du Collège des Jésuites.

Ces documents prouvent bien que les Jésuites ont au plus tôt ouvert leurs classes au commencement de l'année scolaire 1611-1612 et tout porte à croire que l'ancien principal Raymond Clavier avait continué son enseignement jusqu'à cette époque.

Le 23 septembre 1611, le R. P. Chambon, provincial, se présente devant Messieurs du clergé et du corps de ville réunis chez Mgr l'Evêque et annonce qu'un local a été choisi « afin de bastir et construire le Collège. » Ce local est celui qu'occupent déjà les Jésuites réfugiés à Saintes depuis 1594, à proximité de la rue des Ballets, local qu'ils possèdent suivant contrats d'acquisition des 1er octobre 1594, 30 mars 1595, 9 novembre 1595. « Signé Journauld, notaire royal à Saintes et Nicolas Lecornu, évêque. »

Les pièces suivantes, dont la copie est aux archives, nous montrent l'activité que déploya la Société de Jésus pour la construction du Collège, construction qui dura jusqu'à 1630.

23 septembre 1611 (jour du choix du local). — Contrat de vente d'une grande maison faite par la dame Louise de

Luxembourg, veuve du seigneur Dumasses, en faveur des R. P. Chambon, provincial et F. Dusollier.

20 février 1612. — Testament de Ch. Pierre Fauchier en faveur du Collège ; don de la maison où sera la chapelle.

16 juillet 1612. — Lettres patentes du Roy Louis XIII autorisant le clergé de Saintonge à imposer sur les bénéfices du diocèse la somme de 6000 livres pour l'établissement du Collège.

16 juillet 1612. — Transaction entre les R. P. Chambon, provincial et François Dussollier, syndic du Collège, d'un côté, et les héritiers Guitard, de l'autre, par laquelle ceux-ci s'engagent à payer la somme de 6000 livres au lieu et place de la maison promise et de plus à fournir une rente annuelle de 1000 livres.

3 novembre 1612. — Mesures prises pour faire payer les habitants de la ville et faubourgs qui n'ont pas encore donné ce qu'ils avaient promis (2,000 écus) pour l'établissement du Collège, ameublement et bibliothèque ; liste des sommes reçues depuis le 10 mai 1611 jusqu'au 20 mars 1614 pour l'ameublement et la bibliothèque.

1er juillet 1629. — Achat d'une maison au sieur Cérès Paranne ; Godeau et Castet, notaires.

17 mars 1630. — Acquisition d'une maison, sise en la rue des Ballets, appartenant à Anne Breuil ; Mareschal, notaire.

20 juin 1630. — Achat d'une maison de la rue des Ballets appartenant à Jean Roy, avocat ; Mareschal, notaire.

11 septembre 1630. — Convention par laquelle les R. R. P. P. Ignace Malescot, provincial, Gilbert Rousseau, Recteur du Collège de Saintes et F. Demonseau, syndic, attendu l'union au dit Collège des cures de Saint-Laurent de la Prée, Bredon et Saint-Ouen, déchargent et tiennent quitte les héritiers Guitard de mille livres de revenu, promises pour la fondation du Collège.

1639. — Achat de la maison de Marie Vigne. Tourneur, notaire.

Les Jésuites sont donc installés à Saintes depuis 1612, ils le seront définitivement le 14 juillet 1617, après le contrat signé avec Messieurs du Chapitre et du Corps de Ville, ils continueront leur œuvre jusqu'en 1762.

Il aurait été intéressant de pouvoir déterminer d'une manière exacte tout ce qui a été accompli par les Jésuites pendant cette période de cent cinquante ans. Les documents sur leur ensei-

gnement, sur leurs méthodes, sur le personnel, sur les élèves qu'ils ont formés à Saintes, sur le gouvernement et l'administration de la Maison ne sont pas complets et n'ont pas été tous retrouvés.

Dans l'ordre de Jésus, tout avait été réglé avec soin et uniformité : les Exercices spirituels de Loyola (1534), les Constitutions et Déclarations de Lainez et Salmeron (1550), les Méthodes et Règlements pour les études (*Ratio atque Institutio studiorum*) d'Aquaviva, Gonzalès et Tuccius (1586-1599) forment un plan général pour l'admission, le rôle, l'avancement et la responsabilité de chacun des membres, pour l'instruction dans les Collèges.

On sait que, dès le commencement, l'enseignement secondaire avait été accordé gratuitement dans toutes les Maisons de la Société ; aussi les Jésuites eurent trop de Collèges et par suite ils n'avaient pas eu un personnel suffisant ; ils surent toutefois donner immédiatement à quelques-uns de leurs établissements une grande renommée. Au XVI[e] siècle, ils étaient en avance, mais les mérites de leur enseignement devaient diminuer à mesure que la science et la critique historique et philosophique se développaient.

Leurs règles et leurs méthodes d'éducation restèrent uniformes ; elles furent sans doute appliquées au Collège de Saintes comme elles l'étaient dans tous les autres établissements tenus par les Jésuites ; on les trouve décrites dans la 4[e] partie des Constitutions.

Dans le procès-verbal dressé au Collège de Saintes par suite de l'arrêt du 26 mai 1762 (pièce n° 5 des archives de la Charente-Inférieure, D 4), on trouve l'inventaire de tous les objets saisis dans chaque chambre ; en lisant la nomenclature des livres qui forment la bibliothèque de chacun des R. R. P. P., il est facile de fixer les fonctions de chacun d'eux et même d'indiquer la liste des livres classiques pour les différentes divisions de grammaire, d'humanités, de rhétorique, de philosophie.

Pendant longtemps le Collège de Saintes ne posséda aucune des deux classes de philosophie ; dans une séance du corps de ville en date du 16 juillet 1666, le Mayre signale la nécessité pour les enfants de la ville et du diocèse d'être obligés d'aller chercher ailleurs l'enseignement philosophique ; après une

nouvelle demande, le premier cours fut créé en 1695 ; le second cours fut organisé le 28 avril 1752, grâce à la libéralité de l'abbé de Closmorin.

Les annales municipales portent qu'au Conseil tenu par le corps de ville le 2 août 1756, « M. le Maire Des Landes a exposé que « le Révérend P. Recteur du Collège, accompagné du P. Hersant, « professeur de philosophie, s'est rendu chez lui et lui a dit que « leur intention était de dédier une thèse à Messieurs de l'Hostel « de ville, thèse que le professeur se dispose de faire soutenir « par les escolliers. Il a été arrêté d'une voix unanime qu'on « accepterait la thèse et qu'elle serait soutenue le 12 courant.

« Le dict jour le professeur s'est rendu à la salle de l'Hostel « sur les deux heures après midi avec ses soutenans ; l'un d'eux « a fait un compliment au corps assemblé en habits de cérémonie, « il a présenté la thèse à M. le Maire, qui a conduit le Professeur « et les soutenans jusqu'à la porte de la salle et les a fait conduire « par deux des Messieurs du dit Hostel jusqu'à la porte de la « cour. Après quoi, sur les trois heures, Messieurs se sont « transportés à l'église des Jésuites où la thèse a été ouverte par « M. Héard, avocat, premier conseiller de la ville.

« La thèse étant finie, Messieurs s'en sont retournés à l'Hostel.

« La thèse armoiriée avec gravure « Adoration des Mages » « fut offerte à Messieurs du corps de ville.

« Le lendemain, Messieurs ont donné un repas au P. Recteur « des Jésuites, auquel assistaient M. le Lieutenant général et « autres principaux magistrats. »

Dans la seconde année de philosophie, on enseignait les sciences ; les Jésuites ne permettaient dans leurs Collèges que les ouvrages écrits par eux et approuvés par leur Général ; le cours du P. Bourdin (Bibli. R. n° 7546) comprenait :

L'arithmétique divisée en spéculative, pratique, curieuse, figurée, chronologique, militaire ;

La géométrie divisée en spéculative, pratique, effective, respective, militaire ;

La physique ne portant que des notions sur la nature des corps et quelques développements sur l'optique ;

La cosmographie donnant l'explication des systèmes célestes adoptés par la Congrégation.

Le cours ne contenait aucune notion sur les sciences naturelles ; en un mot, l'enseignement scientifique était négligé.

Le Collège de Saintes n'avait d'abord reçu que des externes ; dès l'année 1633 il possèda aux Gonds son lieu de promenades et d'exercices pour les élèves internes. Le domaine des Gonds, à 4 kilomètres du Collège, était admirablement situé près de la Charente ; deux ou trois fois par semaine, lorsque le temps était beau, les bons élèves venaient s'y préparer à tous les exercices qui endurcissent le corps : courses, traîneau, patin, natation, équitation, escrime, tir....... On sait qu'il n'y avait dans les Maisons que 180 jours de classes dans l'année scolaire.

L'émulation des élèves était encore excitée par des décorations, des places d'honneur, des discussions académiques ; le jeudi matin de chaque semaine, sous la direction des RR. PP. Recteur et professeurs de hautes classes, les élèves relisaient les bons devoirs de la semaine et s'exerçaient à bien se tenir en bien parlant. Le dernier jour de l'année scolaire était rempli par une représentation théâtrale et par des discussions de thèses soutenues en public par les élèves que le professeur désignait ; la tragédie française de Sainte-Eustelle, patronne de Saintes, œuvre du P. Charrier, avait eu là sans doute sa première représentation.

Si les documents nous manquent d'un côté pour dresser la liste des élèves distingués qui sont sortis de la maison de Saintes, d'un autre côté, nous pouvons consulter aux archives départementales (D. 4) des pièces importantes qui nous donnent les noms de nombreux Pères qui ont vécu au Collège de Saintes et surtout les noms de ceux qui l'ont administré. Cette administration fut toujours vigilante et attentive ; les ressources en l'an 1600 étaient faibles, elles s'élevèrent successivement et le tableau ci-joint nous indique le total des rentes, revenus, donations et acquisitions faites jusqu'à 1762.

	RENTES, CAPITAUX, PROPRIÉTÉS	Donations et Acquisitions	Date des Décrets d'union, des Donations et Acquisitions	RAPPORT et REVENUS en LIVRES
	Rente sur le clergé	Le chapitre de Saintes	4 Nov. 1608 et 10 Mai 1611	1,400
	Rente de.	Héritiers Guitard	16 Juil. 1612	1.000
	Rente de.	La veuve Lobé	20 Déc. 1751	200
1	Capital de	Duport de La Salle	5 Juil. 1749	2.800
	Rente de l'Hôtel-de-Ville de Paris . . .	L'abbé de Closmorin	28 Avril 1752	496
	Rentes de	E. Richot, Catherine	20 Déc. 1751	80
		Pivois ; Briou.	16 Janv. 1753	60
	Macqueville.	Donation et achat.	1 Juin 1614 et	2.800
2	Balan	»	28 Juin 1616	1.700
	Brie (sous Matha).	»	»	1.600
	Prieuré de St-Genis	Les Religieux de St-Benoist	13 Nov. 1615	
3	Abbaye de la Tenaille . . .	Bulle du Pape Paul V	2 Nov. 1616	7.500
	Fief des Rabellets.	»	24 Août 1619	
	Marais gâts de la Petite Tenaille . . .	»	19 Oct 1623	
4	Ste-Marie et Métairie du Haut-Pérat	?	18 Oct. 1616 et 1679	370
	Cure de Bredon	Thibaud et héritiers	24 Juin 1654	
5	Cure de St-Ouen (Matha) . .	Guitard	22 Juin 1659	3.300
	Saunac	»	20 Avril 1661	
6	St-Laurent-de-la-Prée (près Rochefort)	Succession J. Guitard	11 Sept. 1630 6 Juin 1631	2.500
7	Métairie des Gonds	Acquisition	21 Juin 1633	1 600
8	Pré de la prairie basse. . .	Acquisition	22 Mai 1680	530
	Jardin du Faubourg. . . .	Chanoine Pays de Saintes		
9	Ste-Mesme	Duvergier théologal et	9 Sep. 1695	3.750
	Rançon près St-Hilaire, St-Jean-d'Angély	Delaunay, curé	et 1701	
	Deuil, canton de Loulay . .	Donations	10 Oct. 1714	13 600
10	Gondeville	et acquisitions	20 Juil. 1724	
	Sansay	»	»	
	Jeu de Paume	Acquisition	28 Sept. 1748	?
11	Une maison située à Saintes.	»	»	
	Les boutiques du Collège. .	»	»	
	Rente de la préceptoriale . .	»	»	400

Observations. — Le capital de ces rentes et revenus représentait une somme considérable (près de deux millions). A cette époque les Jésuites n'avaient pas à payer des redevances aux curés et desservants ; ils administraient eux-mêmes le spirituel et le temporel.

L'inventaire du 16 juin 1762 nous indique qu'ils avaient aux Gonds un bordier, à Deuil un Régisseur depuis 33 ans ; ils récoltaient le blé, les grains, les foins ; ils cultivaient la vigne et convertissaient leurs vins en eau-de-vie. Aux Gonds, on comptait 30 têtes de gros bétail, 75 têtes de petit bétail... des pressoirs, des barriques ; à Deuil se trouvaient 2 chaudières à distiller les vins, 22 tierçons, 45 barriques, de grands tonneaux.

Nous n'avons pas à discuter ici les raisons qui amenèrent le Tribunal consulaire de Marseille et les Parlements à agir contre la Compagnie de Jésus. Les livres des Jésuites furent brûlés en pleine place publique, leurs maisons furent fermées, leur ordre fut aboli.

Depuis 1760, les RR. PP. du Collège de Saintes avaient été avertis des décisions du Parlement de Bordeaux ; la saisie de tous leurs biens, meubles et effets fut opérée le 2 juin 1762, en conséquence de l'arrêt du 26 mai précédent.

Les propriétés furent mises sous séquestre ; les effets furent vendus. Voir pièces nº 3 et suivantes, nºs 39, 40.... Archives D. 4. Le procès-verbal d'expulsion des RR. PP. de Saintes est daté du 1er août 1762.

Un décret royal déclara que ces biens deviendraient propriété de l'Etat.

La plupart des Jésuites restèrent en France ; le Parlement voulut leur imposer en février 1764 un serment de fidélité ; plusieurs refusèrent et durent quitter le pays ; mais dès le mois de novembre de la même année, le Roi fit arrêter toutes les instructions commencées et les Jésuites purent rester ou rentrer en France comme prêtres séculiers.

Des pensions furent accordées à un grand nombre ; les archives (nºs 49, 58, D. 4), portent que le 4 mars 1763 les sieurs Bonaventure Giraudeau, J.-B. Parade, Balthazar Farines, Pierre Rondanès, J.-B. Moubeth, François Nivard, Louis Perrin, Pierre Leveau, Jacques de Rambure, Dominique Salesse,..... ci-devant Jésuites de Marennes et Saintes, demandent copie de leurs vœux et certificats pour pouvoir toucher la pension conformément à l'arrêt du 6 août 1762.

LE PERSONNEL

Les documents qui sont aux archives (D. 4) ont permis de retrouver les noms de quelques-uns des R. P. Jésuites qui avaient été attachés au Collège de Saintes soit comme administrateurs, soit comme professeurs. Le Registre de ceux qui sont morts et qui ont été enterrés à la chapelle porte 48 noms : le

procès-verbal du 2 juin 1762 donne le personnel complet au moment de l'expulsion.

Sont venus et ont vécu au Collège, de l'an 1610 à 1650, les R. P. Chambon, provincial; Jean Déchamp, Recteur; François, Dusolier, Syndic; Pierre Coton, Supérieur; G. Balardus; Ant. Sasfrenus; F. Brunetus, mort en 1617; Bernard Sicard, Recteur; François Demomegean; Barthélemy Delaville; Maufillâtre, de 1623 à 1661; P. Demonceaux, de 1630 à 1644; Gilbert Rousseau, Recteur; A. Gaillard; Ch. Verneuil, de 1637 à 1672...

De l'an 1650 à 1680: Les R. P. Paul Fontaine, Recteur; Basture, Syndic; Barilleau; Josué Pichon; Rougier; Etienne Raymond; Thomas Chambon, Syndic; Mariocheau; Guillaume Jaudraux; Antoine Chambon, décédé en 1664; Eusèbe Pineau...

De l'an 1680 à 1710. Les R. P. Jean Châtenet, Recteur; Jean Champigny, décédé en 1721; Barreau; Louis Deminière, Syndic; Leo Saint-Gille; Chautard; Aumaistre, de 1707 à 1732; Ruchaud; J. Babaud; Jean Dupuy; Jacques Mesplex, Recteur; Tartas, Recteur...

De l'an 1710 à 1750: Les R. P. Jean Burgère, de 1710 à 1734; Cézar de La Lande; Darèche, de 1738 à 1763; Morton; Dominique Salesse; Daussel; Dosset, Recteur; De Ballus; Coutant; Laborde; Pichon, procureur; Joseph Regnard, de 1744 à 1762; Dutemps, de 1748 à 1762....

De l'an 1750 à 1762: Les R. P. Tauzin, Recteur; Maubert; Hersant; Massouty; Fayard; Massoneau; Mirot, Recteur; L. Tardy; Cibot; F. Lugan; Coutinet; Moubet, Recteur.

Rien ne prouve que les sept RR. PP. dont les noms suivent aient fait partie du Collège de Saintes.

Le P. Voisin qui, en 1702, prononça à Saintes l'oraison funèbre de Mgr de la Brunetière du Plessis de Gèsté, devait être de la maison de Marennes où l'on se préparait surtout à la prédication.

Le P. Danéhil qui prononça à Saintes, en 1746, l'éloge de Mgr de Beaumont.

Le P. Nicolas Dussault, mort en 1615, fils d'un conseiller au Présidial de Saintes, auteur des *Œuvres spirituelles*.

Le P. Tissier, envoyé en 1619, à Saint-Jean, par Mgr Raoul, pour la conversion des calvinistes.

Le P. Surin, casuiste, qui écrit le 25 décembre 1632, à Madame

Françoise II de Foix, abbesse de Notre-Dame de Saintes (*sur la Conduite spirituelle*).

Le P. Gaudin qui avait publié une grammaire imprimée à Saintes.

Le P. Charrier auteur de la tragédie de Saint-Eustelle dont une 2e édition a été publiée en 1787 et imprimée à Saintes.

Au moment de la signification de l'arrêt de la cour de Bordeaux, le 12 octobre 1760, et d'après le procès-verbal fait au Collège de Saintes le 2 juin 1762, le personnel se composait de :

1. R. P. *Jean François Pichon*, né à Saintes en 1713, entré dans la Société de Jésus le 15 septembre 1729, profés des 4 vœux, actuellement *Recteur* du Collège.

2. R. P. *Jean Baptiste Mousset*, né à Aurillac en 1720, entré dans la Société de Jésus le 8 février 1739, profés des 4 vœux, actuellement *Syndic et Procureur*.

3. R. P. *Bertrand Joseph Regnard*, âgé de 62 ans, né à Bordeaux, entré en septembre 1718, quatre vœux, actuellement ministre ou *second supérieur, Directeur de la Congrégation de Messieurs*.

4. R. P. *Michel Darèche*, âgé de 85 ans, né à Bayonne, entré le 10 octobre 1694, *sans fonctions* au Collège de Saintes, *ancien Recteur du Collège*.

5. R. P. *Jean Dutemps*, âgé de 73 ans, né à Fontenay le Comte, entré le 9 septembre 1703, profés de quatre vœux, *confesseur ou Père spirituel*.

6. R. P. *Valois*, âgé de 68 ans, né à Bordeaux, entré le 7 octobre 1710, *Casuiste* au dit Collège de Saintes.

7. R. P. *Esprit Marc Lecesve*, 49 ans, né à Poitiers, entré le 11 août 1729, profés de quatre vœux, *Prédicateur*.

8. R. P. *Nicolas Puigombert*, 42 ans, né à Jauveillac en Périgord, entré le 10 septembre 1738, quatre vœux, *Préfet du Collège*.

9. F. *Léonard Rolle Durepaire*, 32 ans, né à Chaniers en Périgord, près de Nontron, entré le 11 octobre 1747, écolier formé ayant 3 vœux, *professeur de Logique*.

10. F. *Gabriel Brunet*, 31 ans, né à Périgueux, entré le 10 mars 1749, écolier formé, actuellement sans fonctions.

11. F. *Jean Chabrier*, 32 ans, né à Agen, entré le 14 septembre

1749, écolier formé *professeur de physique* et Directeur de la Compagnie des Ecoliers.

12. R. P. *Stanislas Faure*, 35 ans, né à Saintes, entré le 5 janvier 1744, quatre vœux, sorti depuis quatre mois du Collège de Poitiers où il professait la Rhétorique : son frère Faure était Receveur des Tailles à Saintes.

13. F. *Claude Antoine Laborie*, 26 ans, né à Perpignan, entré le 29 août 1755, écolier approuvé, trois vœux, *Régent de Rhétorique.*

14. F. *J. François Champier*, 25 ans, né à Agen, entré le 7 octobre 1754, trois vœux, *Régent de seconde.*

15. F. *Pierre Lartigue*, 24 ans, né à St-Pierre d'Agen, entré le 1er février 1757, écolier approuvé, trois vœux, *Régent de troisième.*

16. *F. François Martin*, 29 ans, né à Limoges, entré le 20 octobre 1756, écolier approuvé, trois vœux, *Régent de quatrième.*

17. F. *Alexis Benigne Bouhier*, 25 ans, né aux Sables-d'Olonne, entré le 5 janvier 1756, écolier approuvé, trois vœux, *Régent de cinquième.*

18. F. *Etienne Dangibeaud*, 25 ans, né à St-Seure en Saintonge, entré le 30 septembre 1752, trois vœux, ancien professeur à La Rochelle, actuellement de passage au Collège de Saintes.

19. De trois frères laïcs ou coadjuteurs :

Philippe Coudure, 39 ans, de Dussos en Béarn, trois vœux, dépensier.

Jacques Raymond Bernard, 30 ans, de Basins en Agenois, 3 vœux, Sacristain, Infirmier et Portier.

Vital Poudia, 23 ans, de St Maquaire, cuisinier et crédancier.

20. De quatre domestiques :

Guillaume Delaage, 39 ans, de Plassac, tailleur depuis 12 ans dans la maison.

Joseph Tourneur, 24 ans, de Préguillac, valet d'écurie depuis 4 ans.

Jean Brouin, 17 ans, de Montils, valet de peine depuis 1 an.

Pierre Caillé, 12 ans, des Gonds, servant les messes, dans la maison depuis 1 an.

NOTES DE LA DEUXIÈME PARTIE

Ces notes sont tirées des archives de la Charente-Inférieure.
D. 1. Travée 27. Collège de Saintes. Compagnie de Jésus
1611 — 1756......

Registre du Supérieur du Collège de Saintes de la Compagnie de Jésus. Ce registre s'appelle : « Livre de ceux qui sont recommandés ». Offices pour les morts. Noms de ceux qui sont décédés au Collège.

On y trouve les noms des principaux Jésuites décédés depuis 1627 jusqu'en 1761 dans les différents pays, les noms des principaux fondateurs et bienfaiteurs, pour lesquels des messes et prières étaient dites au Collège de Saintes.

Nomina Patrum Fratrumque vitâ functorum in Collegio Xantonensi ab anno 1611.

« Leurs corps étaient placés dans la Chapelle et le lieu est indiqué pour chacun d'eux ».

1. 22 Septembre 1612	R. P. Jacobus Bord, primus superior huius collegii.
2. 30 Julii 1615	Mag. Nicolaüs Bordenaud, rector primus huius collegii.
3. 1 Martis 1617	P. Guillielmus Brunetus.
4. 2 Martis 1617	P. Petrus Du Jarric.
5. 4 Junii 1622	F. Pierro Monho.
6. 6 Febr. 1622	P. Leonardus Bardetum.
7. 28 Martis 1626	Mgg Maxim. Firmix? prœceptor quintannus.
8. 23 Julii 1626	Mr Ignatius Liffe, item prœceptor quintanus.
9. 5 Maii 1631	Magister Petrus Friac.
10. 4 Februarii 1632	Pater Joannes Poupeau.
11. 29 Octobris 1633	P. Rigon Vales.
12 28 Martis 1639	P. Petrus Farnoux. *
13. 3 Aprilis 1641	Maturinus Fromi.
14. 15 Decembris 1644	P. Franciscus Demonceaux.
15 1 Julii 1646	Jacobus Ruffin.
16. 27 Januarii 1652	Guillermus Constant.
17. 2 Februrii 1652	P. Andreas Collar.
17 bis. Maii 1652.	P. Natanel Sithar.
18. 6 Augusti 1653.	P. Antonius Foryt.
19. 11 Martis 1660	P. Andreas Bajole.
20. 9 Novembris 1661	P. Thomas Montfilâtre.
21. 15 Jan. 1662	P. Joannes Veyrid.
22. 9 Januari 1663	P. Jacobus Legrand.
23. 30 Décemb. 1664	P. Antonius Chambon.
24. 2 Maï 1665	P. Jacobus Lebouvier.
25. 9 Décemb. 1668	P. Henricus Duchesne.
26. 16 Novemb. 1666	P. Antonius Valladou.
27. 9 Octob. 1669	P. Petrus Haroüé.
28. 20 Fé. 1670	P. Balthazar Cardonne.

* La note indique l'heure et donne des détails « sepultusque cum sarcophago. » in medio, itâ ut caput habeat ad meridiem..... ad latus opposita sunt ossa M. Petri Friac. cujus sepulchrum aquâ inundatum......

29. 1 Aprilis 1678	F. Joannes Petit
30. 23 Jan. 1679	F. Joannes Hugé.
31. 23 Octob. 1679	P. Petrus Desroches.
32. 31 Octob. 1685	M. Jacobus Reveillaud.
33. 22 Maï 1692	F. Petrus Lajus.
34. 11 Novemb. 1697	P. Franciscus Cavaillé.
35. 16 Octob. 1700	P. Francis. Ignatius Aymard.
36. 31 Octob. 1703	P. Ludo. Bernard.
37. 17 Mai 1711	M. Fran. Ronçay.
38. 13 Mai 1716	P. Jacob Mauzé.
39. 5 Octobre 1721	P. Jean Champigny.
40. 1 Août 1731	Pierre Planche.
41. 27 Mai 1732	F. François Aumaistre.
42. 26 Février 1746	P. Pierre Bellerive, enterré dans l'église.
43. 27 Mars 1746	P. Jean Jossand, id.
44. 20 Avril 1746	P. François Xavier Huon, id.
45. 25 Octobre 1754	P. Jean Bertrandie, id.
46. 6 Mar. 1756	F. Josephus Simonet.
46. bis. 5 Jan. 1756	F. Fussianus Ferreneuve.
47. 9 April. 1756	M. Guillelmus Labarrière.

Dans cette nomenclature qui contient 49 noms, j'ai reconnu quinze écritures différentes : 1612 à 1631 ; 1631 à 1633 ; 1633 à 1639 ; 1639 à 1641 ; 1641 à 1653 ; 1653 à 1660 ; 1661 à 1662 ; 1662 à 1665 ; 1665 à 1668 ; 1668 à 1678 ; 1678 à 1700 ; 1700 à 1721 ; 1721 à 1746 ; 1746 à 1754 ; 1754 à 1756.

Y a-t-il eu quinze Supérieurs différents tenant ce registre ? On peut reconnaître les mêmes différences d'écriture et aux mêmes époques depuis la page 1 jusqu'à la page 91 du Registre qui s'appelle « Livre de ceux qui sont recommandés ».

On sait que les Provinciaux comme les Supérieurs des maisons de Jésuites et les Recteurs des Collèges étaient nommés seulement pour trois ans, mais le Général de l'ordre pouvait abréger ou prolonger cette durée et les envoyer dans d'autres provinces, maisons ou Collèges.

Les pièces des archives H. 65, montrent que :

Le 6 Octobre 1683, le R. P. Jean Châtenet était Recteur et Jean Champigny, Syndic ;

Le 2 Juillet 1720, le R. P. Cézar de Lalande était Recteur et Jean Burgère, Syndic ;

Le 20 Juin 1731 et le 12 Juin 1733, le R. P. Jean Burgère signait encore comme Syndic.

NOTES TIRÉES DES ARCHIVES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

D. 4. Travée 27, Titre : COLLÈGE DE SAINTES : Compagnie de Jésus

84 Pièces

J'ai voulu transcrire ces documents avec leur numéro d'ordre des archives.

Nº 1. — *20 décembre 1751.* — Contrat par lequel la veuve Lobé.... cède et transporte au Collège de Saintes dont représentant J. B. Salvat, prêtre Jésuite, Procureur général de la Province de Guienne, deux cents livres de rentes annuelle et perpétuelle au principal de

8000 livres, sur le pied du denier 40, constituées sur les aides et gabelles....

20 décembre 1751. — Contrat par lequel Etienne Richot et Catherine Pivois son épouse cèdent cent cinquante livres de rente : acceptant J. B. Salvat.

16 janvier 1753. — Contrat par lequel J. B. Salvat accepte une rente de 80 livres 6 sols 6 deniers au principal de 3213 livres.

17 janvier 1753. — La Ve C. Briou donne une rente de 60 livres 8 sols 4 deniers.

N° 2. — *12 octobre 1760.* — Signification de l'arrêt rendu en la Souveraine Cour de Bordeaux le 22 septembre 1760 faite le 12 octobre 1760, à la requête de M. le procureur général du Roy, au R. P. Pichon, recteur du Collège des Jésuites de la ville de Saintes.

N° 3. — *17 avril 1763.* — Cinq caisses et sept ballots remplis de livres, venant de la maison des ci-devant Jésuites de Marennes ont été transportés au Collège de Saintes le 17 avril 1763. Dom R. P. François Baron, Bénédictin, préfet du Collège, accuse réception.

N° 4. — *2 juin 1762.* — Saisie faite sur les effets du Collège de Saintes Inventaire, six vacations : 2 juin, caves. — 3 juin, bûchers ; celliers à provisions ; écurie ; salle des archives ; chambres. — 4 juin, chambres ; caveau ; infirmeries. — 5 juin, chambres. — 7 juin, salles ; salons ; couturerie et lingerie ; réfectoire ; vestibule, placards. — 8 juin, cuisine ; dépense ; caveaux ; classes.

Ont signé le procès-verbal de saisie et d'inventaire : Pichon, Recteur ; Coudure, dépensier ; Leblanc, huissier ; Carville et Renaud, praticiens experts, témoins requis.

Contrôlé le 9 juin 1762. Pro Rege. Signé : de St-André.

N° 5. — Procès verbal fait au Collège des Jésuites de Saintes en conséquence de l'arrêt du 26 mai 1762

Les opérations d'enquête ont duré du 2 juin 1762 au 13 juillet 1763. Ce procès verbal est très important ; il contient trois mains de papier et 136 feuilles. Ont signé : Pichon, Recteur du Collège : P. Mousset, syndic et Leberton Emmanuel Caietan, Conseiller du Roy ; Robert de Rochecouste Jean Léonard Théodore ; de Beaune, Jean Baptiste Louis, tous les trois commissaires du Sénéchal, députés pour l'exécution des arrêts.

La livraison des archives a été faite aux Bénédictins le 30 mars 1763. Ont signé F. Deforis, Supérieur ; F. Rivet, procureur syndic.

Ce procès verbal contient la ***nomenclature*** des titres, papiers, mémoires, renseignements, livres, journaux, registre de recettes et de dépenses, état des dettes actives et passives, titres de propriété, de jouissance, dotations, fondations, acquisitions, legs, bénéfices, parmi lesquels :

A. — Etablissement du Collège. Contrats d'acquisitions ; legs ; rentes ; premières dépenses et lettres patentes du roi Henri IV pour l'établissement des Jésuites à Saintes du mois d'octobre 1607, enregistrées au Présidial le 28 octobre 1609.

B. — Le décret d'union de la cure de Sonnac faite au Collège le 22 juin 1659.

C. — Le décret d'union de St-Laurent de la Prée faite le 11 septembre 1630.

D. — Le décret d'union de la cure de Macqueville et de ses

annexes le 28 juin 1616 et lettres patentes des rois Louis XIII et Louis XIV.

E. — La bulle du pape Paul V pour l'union de l'abbaye de la Tenaille faite le 2 novembre 1616.

La bulle pour l'union au Collège du prieuré de St-Genis le 24 août 1619.

F. — Le décret d'union de la cure de St-Mesme le 9 septembre 1695.

G. — Le décret d'union du prieuré de Deuil faite le 10 octobre 1714.

H. — Des pièces diverses.

A. — 1. — *24 mars 1571.* — Contrat d'acquisition de la maison du Collège par M. Arnaud Leblanc, conseiller au Présidial de Saintes de Pierre Guibert avocat pour 1700 livres.

2. — *1 octobre 1594, 30 mars 1595* et *9 novembre 1595.* — Contrats d'acquisition des maisons qui ont servi à former la grande maison du Collège avec quittances des lots données par Bernard Dumasses, Sr Baron de Bouteville. Signé Journauld, notaire royal à Saintes et Nicolas Lecornu, Évêque.

3. — *23 septembre 1611.* — Contrat de vente d'une grande maison faite par la Dame Louise de Luxembourg, Ve du Sr Dumasses, en faveur de Chambon, Provincial et de F. Soulier pour la somme de 12000 livres. Tourneur notaire. Quittances de 2880 l. payées le 28 mars 1612 ; de 3120 l. payées le 27 avril 1612 : obligations consenties pour le reste.

4. — *19 février 1622, 14 février 1623.* — Attestations de Louis Deperne, gouverneur de la ville et citadelle de Saintes, portant que le Collège de la dite ville (anciens bâtiments du vieux Collège) a été pris pour la fortification de la citadelle.

5. — *1 juillet 1629.* — Achat d'une maison au Sieur Cérès Paranne Breuillet pour 1450 l. Castel et Godeau, notaires.

6. — *17 mars 1630.* — Contrat d'achat d'une maison sise en la rue des Ballets appartenant à Anne Breuil pour le Collège de Saintes. Prix 1740 l. Mareschal, notaire.

7. — *20 juin 1630.* — Achat pour 2880 l. d'une maison de la rue des Ballets, appartenant à Jean Roy avocat. Mareschal notaire.

8. — *1639.* — Achat de la maison de Marie Vigne pour 2000 l. Tourneur, notaire.

9. — *5 mars 1561* et *28 janvier 1610.* — Alignement des rues des Chanoines, des Ballets et de St-Maur.

10. — *2 mars 1640.* — Emploi des pierres prises dans la douve de la ville de Saintes pour le bâtiment du Collège.

11. — *20 février 1612.* — Testament de Ch. Pierre Fauchier en faveur du Collège ; don de la maison où est la chapelle du Collège et des marais salants de St-Sympforien dans la Seigneurie de St-Jean-d'Angle. Prise de possession le 25 juin 1614.

12. — *5 août 1748.* — Quittance de l'acquisition du Jeu de Paume faite le 28 septembre dernier.

13. — *5 juillet 1749.* — Quittances de sommes données par François du Port de la Salle, 2.800 l.

14. — *28 avril 1752.* — Déclaration du P. Salvat, procureur général

des Jésuites de la Province de Guienne, que les deniers donnés par le sieur abbé de Closmorin pour la fondation du cours de philosophie ont été employés à l'acquisition de quatre *contats* sur l'Hôtel-de-ville de Paris. Marsay, notaire.

15. — *20 décembre 1751.* — Contrats de rentes constituées en faveur des R. P. de Saintes. Voir pièce **N° 1.** Archives D. 4.

16. — *18 octobre 1616.* — Registre de la métairie du Haut Pérat; contrats et marchés; consécration de l'autel par Mgr Nicolas Lecornu de la Courbe.

17. — *octobre 1607.* — Lettres patentes du Roy.

18. — *4 novembre 1608* — Extrait des registres du Synode; délibération du clergé promettant annuellement mille livres au Collège.

19. — *10 mai 1611.* — Promesse par le Chapitre de payer 1,400 l. pour la nourriture des Jésuites.

20. — *11 mai 1611.* — Sommation faite par noble bomme Jacques Aymard, Maire, auprès de Jean Dechamp et François Dusollier, R. P. P. de la Compagnie de Jésus, d'avoir à commencer l'exercice des classes.

Sommation (11 mai 1611) faite par le Maire au clergé de Saintonge parlant à vénérable et directe personne Mathieu de la Chevrie, chanoine et syndic du clergé, d'effectuer la promesse pour l'entretien des Régents, promesse qui date du 10 octobre 1608 de fournir les 1,400 l. aux Pères Jésuites; le président de cette ville faisant au préalable bâtir et édifier le dict Collège pour les dits pères.

Sommation du même jour au sieur Jacques Guitard, président au siège Présidial de Saintes, de vouloir effectuer la promesse par lui faite au mois d'octobre 1608 et donnée par écrit de bâtir en la dite ville, suivant la permission octroyée par sa Majesté par lettres patentes, le Collège pour l'instruction de la jeunesse et en outre de fournir et faire donner au dit Collège un revenu annuel de 1 000 livres.

21. — *16 juillet 1612.* — Transaction entre les P. P. Claude Chambon, provincial et François Soulier (Dusollier) syndic du Collège d'un côté et les héritiers du Président J. Guitard de l'autre côté, par laquelle Charles Guitard, doyen de l'Eglise cathédrale de Saintes, s'oblige de payer au dit Collège la somme de 6,000 l. au lieu et place de la maison et jardin promis par les dits sieurs Guitard pour bâtir le Collège et de plus de fournir 1,000 l. de revenu annuel.

Lettres patentes du roi Louis XIII autorisant le clergé de Saintonge d'imposer sur les bénéfices du diocèse la somme de 6,000 l. pour l'établissement du Collège.

22. — *3 novembre 1612.* — Mesures prises pour faire payer les habitants de la ville et fauxbourgs qui n'ont pas payé ce qu'ils avaient promis pour la fondation du Collège.

Liste des sommes reçues par les Jésuites depuis le 10 mai 1611 jusqu'au 20 mars 1614 pour l'ameublement et la bibliothèque du Collège.

23. — *26 mai 1762.* — Inventaire des objets, effets et vases de la sacristie.

La caisse contenait le jour de la saisie 1,380 livres 1 sol 6 deniers.

B. — 1. — *24 juin 1654.* — Union au Collège de la cure de Sonnac. Union de la cure de Bresdon et de St-Ouen, son annexe. Gasquet, notaire. Approbation des dites unions par l'évêque Bassompierre.

2. — *29 décembre 1723.* — Pièce concernant cette union : testaments de Marguerite Comboude (30 février 1480) et du seigneur de Comefou (année 1319) en faveur de la cure de Sonac.

3. — *20 avril 1661.* — Abandon en faveur du Collège des biens acquis du sieur Thibaud.

C. — 1. — *11 septembre 1630.* — Déclaration par laquelle les P. Ignace Malescot, provincial ; Gilbert Rousseau, Recteur du Collège de Saintes et F. Demonseau, syndic, attendu l'union au dit Collège des cures de St-Laurent-de-la-Prée, Bredon, St-Ouen, déchargent du revenu de mille livres et tiennent quitte les héritiers Guitard de pareille somme promise pour la fondation du Collège.

2. — Prise de possession de la cure de St-Laurent-de-la-Prée. Savarit, notaire, 6 juin 1631. Procès entre plusieurs et aussi avec les capucins de Toulouse.

D. — 1. — *1er juin 1614.* — Union des cures de Macqueville, Balan et Brie. Discussions avec les curés, — acte de procédure, — droits seigneuriaux, — augmentation par achat et donations. — Prise de possession le 28 juin 1616.

E. — 1. — *13 novembre 1615.* — Le duc d'Epernon, sous le bon plaisir de sa majesté le Roy, consent comme patron de l'abbaye de la Tenaille, à la réunion d'icelle au Collège de Saintes ; attendu le désordre de la guerre, la prise de possession de l'abbaye est faite dans l'église St-Pierre de Saintes.

2 — Collection de tous les papiers de l'abbaye depuis l'an mil. Donations, testaments, emprunts, Cession du duc d'Epernon des rentes usurpées par le seigneur de Plassac sur l'abbaye de La Tenaille. L'union au Collège avait été faite en portant cession en faveur du duc d'Epernon, de 13,943 livres 3 sols 4 deniers qui furent rendus le 21 janvier 1633 et servirent à l'acquisition de la métairie des Gonds.

3. — Homologation du contrat par la Sacrée Congrégation des Cardinaux.

4. — *8 novembre 1617.* — Bulle du Pape Paul V pour l'union de la Tenaille et du prieuré de Saint-Genis au Collège de Saintes. Une bulle du Pape Clément VII (avril 1533) donnait l'abbaye de La Tenaille à Jean Catryx, abbé des religieux de Saint-Benoit de La Tenaille, qui eut pour successeur, le 21 avril 1539, son neveu Jacques Catryx.

5. — Exemption accordée par Louis XIV pour l'abbaye de La Tenaille et la métairie des Gonds de tous logements pour gens de guerre. Les privilèges de l'abbaye étaient de fondation royale ; les R. P. Jésuites avaient conservé tous les actes pour attester et prouver leur propriété et les origines de cette propriété, aussi ils réclamèrent successivement les redevances, pensions et terres. Ce fief de La Tenaille était considérable : il s'étendait sur plusieurs maisons situées en la ville de Pons ; sur les propriétaires de Saint-Sigismond ; sur les cures de Saint-Sigismond, Plassac, Clion, Nieuil,

Chadenac, Guitlnerie ou Guittinières; sur les fiefs de Saint-Fort, des Brettes, des Rabellets; sur le prieuré de Saint-Sienne et de Saint-Genis; sur la chapelle de Rocroze; sur les moulins de Chazillac, de Crachapt; sur les marais gâts et les marais salants du Gua.

6. — Procédure avec la dame abbesse de Saintes pour les marais salants de La Tenaille et les Rabellets.

F. — 1. — *9 septembre 1695.* — Décret d'union de la cure de Saint-Mesme.

Les dons relatifs à Saint-Mesme furent faits au Collège par Duvergier, théologal de Saintes et par M. Delaunay, curé, et sa famille (1701).

G. — *10 octobre 1714.* — Décret d'union du prieuré de Deuil.

20 juillet 1724. — Acquisition faite par les Jésuites pour 1400 liv.

H. — 1. — *22 mai 1680.* — Acquisition moyennant mille livres d'un pré de la prairie basse venant de la succession et vente judiciaire des biens du chanoine Pays de Saintes.

2. — *18 octobre 1616 et 1679.* — Métairie du Haut-Pérat, Borderie de Sainte-Marie, commune de Fontcouverte.

Ce même dossier nº 5 contient un registre pour les vœux prononcés au Collège de Saintes et un paquet de lettres.

Le registre devait être tenu suivant ordonnance du roy Louis XIV (6 juillet 1715): il contient 94 feuillets dont 10 seulement sont écrits. Le premier feuillet commence ainsi : « Nous Jean Tartas, « Recteur de la Compagnie de Jésus de la ville de Saintes. déclarons « avoir paraphé le présent livre le 20 décembre « 1715. » — Le dernier feuillet écrit porte avec la date du 15 août 1758 le procès-verbal des vœux émis par le frère Lugan, du diocèse d'Agen.

Parmi les lettres, celles relatives au Collège, sont :

Lettre datée de Rome (13 mai 1706) adressée à F. Ruchaud. Signée Mich. Ang. Tambarinus.

Lettre datée de Bordeaux (20 janvier 1730) adressée au P. Darèche, Recteur du Collège de Saintes.

Lettre datée de Bordeaux (1738) adressée au P. Darèche, Recteur du Collège de Saintes.

Lettre datée de Poitiers (1748) adressée au P. Dosset, Recteur.

Lettre datée de Bordeaux (17 janvier 1750) adressée au R. P. Jos. F. Tauzin, Recteur.

Lettre datée de Bordeaux (23 janvier 1751) adressée au F. Mirat, Recteur.

Lettre datée de Limoges (1er juillet 1755) adressée au F. Massouly, Recteur.

Lettre datée de Poitiers (24 juillet 1758) adressée au F. Moubet, Recteur.

Nº 6. — *7 juin 1762.* — Saisie de La Tenaille, abbaye et manoir situés à la paroisse de Saint-Simon de Clermon et à la paroisse de Nieuil-le-Virouil et autres voisines. Saisie et sequestre des terres, fruits et revenus.

N° 7. — *14 juin 1762.* — Saisie de la propriété des Gonds.

Les N°s 8, 9, 10, 11 et tous ceux qui ne sont pas inscrits sont relatifs aux Jésuites de Marennes ou à des questions étrangères au Collège de Saintes.

N° 12. — *16 juin 1762.* — Saisie des biens, meubles, effets . . . de la propriété des Gonds. Salles de réception, de billard. . . . . ; chambres ; greniers. . . . . ; étables : 2 veaux, 4 vaches (le sieur Bridier Denis était bordier) ; granges. Métairie possédant 6 bœufs, 6 vaches, 8 veaux, 2 taureaux ; parc à brebis, 20 moutons, 24 brebis, 18 agneaux ; porcherie ; granges pour les instruments ; granges pour le bois ; chais contenant pressoirs, barriques, vins.

N° 13. — *16 juin 1762.* — Saisie des titres, papiers, bénéfices... meubles, effets du prieuré de Deuil et de ses dépendances situé à cinq lieues de Saint-Jean-d'Angély. Un régisseur administrait la propriété depuis trente-trois ans au profit des R. P. de Saintes. Il a fallu quinze jours pour faire l'inventaire des cuisines, chambres, greniers, chais, granges, brûleries. On a trouvé deux chaudières pour convertir le vin en eau-de-vie, 22 tierçons, 45 barriques, de grandes pièces pour les vins et eaux-de-vie, de grands tonneaux.

N° 14. — *18 et 19 juin 1762.* — Dossier relatif à la saisie de La Tenaille et de ses dépendances. Inventaires.

N° 16. — Procès-verbal de la saisie des titres et papiers de La Tenaille. Jean Mouche, natif de Saintes, était régisseur depuis 36 ans.

N° 17. — Ordonnance pour le séquestre de l'abbaye de La Tenaille et du prieuré de Saint-Genis.

N° 18 et N° 19. — Procès-verbal désignant comme dépositaire, gardien du séquestre et économe pour la propriété des Gonds, appartenant aux ci-devant Jésuites du Collège de Saintes, le sieur René Roudier, marchand, de la paroisse de Thenac.

N° 20 — *28 juin 1762.* — Pierre Chachereau, bourgeois du bourg du Petit Mail, est désigné comme gardien et pour faire la perception et régie des revenus et biens de l'abbaye de La Tenaille, du prieuré de Saint-Genis et de toutes les dépendances.

N° 21. — *28 juin 1762.* — Le sieur Charrier, ancien boulanger à Saintes, est nommé gardien, sequestre et économe pour la régie et perception des biens dépendants du Collège de Saintes, de ceux biens situés en la dite ville qui sont : près de la prairie basse de Saintes (trois journaux) ; prés semés de luzerne au faubourg Saint-Palais de Saintes (quatre journaux) ; une maison ; trois ou quatre petites boutiques ; un jardin ; 400 l. de rente que produit la perception de. . . . . ; rente sur le jeu de paume. . . .

N° 30. — *21 juillet 1762.* — Réclamation de M. Izaac-Jacques Richier, écuyer et seigneur de Touchelongue, faisant tant pour lui que pour ses co-héritiers de la succession de dame Marguerite Richier, veuve de Messire Job Forant, en son vivant premier chef d'escadron et commandant les armées navales de Sa Majesté, succession faite le 17 avril 1720, en faveur des R. P. Jésuites. Attendu que les R. P. ne peuvent plus conformément à l'arrêt du parlement de Bordeaux remplir les conditions indiquées dans le testament, Richier et les co-héritiers demandent à être remboursés.

N° 31. — *1er août 1762.* — Procès-verbal d'expulsion des Jésuites de Saintes.

Ont procédé à cette expulsion : Emmanuel Caietan Leberton, Conseiller du Roy, Président, Lieutenant général de la sénéchaussée et du siège présidial de Saintes ; Baptiste-Louis de Beaune, Procureur du Roy ; J.-B. Méthé de Fonrémis, Conseiller du Roy, et Jean Brunet, greffier du siège.

Etaient encore présents à la date du 1er août 1762 :

Les R. R. P. Jean-François Pichon, Recteur ; Jean-Baptiste Mousset, syndic et procureur ; les R. R. P. professeurs Michel Darèche, Marthe-Esprit Lecesve, Joseph Léonard du Repaire, Jean Chabrière, Antoine Laborie, Pierre Lartigue, et F. Coudure, dépensier ; F. Pierre Lugan et F. Jacques-Raymond Bernard, employés coadjuteurs.

Les autres R. P. nommés dans le procès-verbal du 2 juin se sont retirés chez eux et la Cour a eu déjà la bonté de pourvoir à leurs besoins.

Le P. Bertrand Regnard, prêtre infirme, s'est retiré à Pont-l'Abbé.

Le même procès-verbal porte la vérification de l'état des lieux ; la vérification de la chapelle et de la sacristie, ornements, vases..... déjà inscrits et autres non inscrits à l'inventaire du 9 juin dernier ; la nomination de Jean Vert, cordonnier et de Laborde l'aîné, arquebusier, comme gardiens des scellés ; donne ordre d'amener les deux juments à la propriété des Gonds.

N° 37. — *6 août 1762.* — Procès-verbal de l'inventaire de la bibliothèque des Jésuites de Marennes. Voir n° 3. Livres cédés aux Bénédictins du Collège de Saintes. L'inventaire (12 feuilles) porte les titres de 771 ouvrages.

N° 39. — *9 et 10 août 1762.* — Procès-verbal de la vente des effets des ci-devant Jésuites dans le domaine des Gonds. Cette vente a produit 1462 livres 9 sols. Signé : Leberton, de Beaune, Méthé de Fonrémis.

N° 40. — *12 août 1762.* — Procès-verbal de la vente des effets qui étaient à l'abbaye de La Tenaille et au prieuré de Saint-Genis ; la vente a produit 2414 livres 3 sols 3 deniers.

N° 41. — *27 août 1672.* — La Cour de Bordeaux autorise la ville de Saintes à passer traité avec les religieux Bénédictins de Saint-Maur pour remplacer les Jésuites au Collège de la dite ville.

N° 42. — *1er septembre 1762.* — Ordonnances par lesquelles M. Pierre Senné, notaire royal à Saintes, est nommé économe général et administrateur des biens des ci-devant Jésuites situés à Saintes, à Marennes et tant dans la présente sénéchaussée que dans celle de Saint-Jean-d'Angély.

N° 43. — *23 octobre 1762.* — Procès-verbal de prise de possession des Bénédictins du Collège de Saintes. Levé des scellés ; vérifications. Dom Arcis et Dom Rechignac, gardiens des scellés de la bibliothèque et responsables de tout. Etaient présents :

1. — Dom Arcis Ambroise, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers ;

2. — Dom Rechignac, Etienne, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ;

3. — Dom Baron, 4 Dom Astruc, 5 Dom Labosse, 6 Dom Cartier, 7 Dom Desmathieu, 8 Dom Deforis, sous-prieur, 9 Dom Rivet, procureur.

N° 44. — *24 novembre 1762.* — Procès-verbal d'inventaire des

livres de la bibliothèque, environ un mille quatre cent cinquante volumes. Ce dossier contient 72 feuilles.

La remise de la bibliothèque a été faite le 2 décembre à Dom Arcis.

Nº 45. — *11 novembre 1762.* — Les biens des Jésuites de Marennes ayant été réunis à ceux des Jésuites de Saintes sous l'administration de M. Pierre Senné; les réclamations des intéressés sont faites à ce dernier.

Demande de André-François Rivière, curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Oleron, disant que le prieuré de Saint-Barthélemy, situé dans la dite paroisse, n'avait été réuni à la maison des Jésuites de Marennes qu'à charges et conditions que lui remplit actuellement.

La somme de 150 livres est accordée provisoirement jusqu'à décision de la Cour et sera payée par M. Senné, économe général.

Nº 46. — *29 novembre 1762.* — Demande de François Forestier, docteur médecin du Collège de Saintes, conseiller, médecin du Roy, pour sa pension annuelle de soixante livres pour soins et consultations. Sont accordées trente-cinq livres pour les sept mois écoulés.

Nº 47. — *15 décembre 1762.* — Le sieur Pierre Patrouilleau, négociant au Château d'Oleron, avait fait traité avec les R. P. Jésuites pour tous les sels qui leur appartenaient dans l'Isle d'Oleron (689 muids montant à la somme de 3431 livres) sur lesquels il a déjà payé 1200 livres ; il demande livraison du reste. Acte du serment de P. Patrouilleau pour valoir et servir ce que de raison.

Nº 49. — *29 novembre 1762.* — M. Giraudeau, baron de Chaulnes, prêtre, ancien R. P. Jésuite de Marennes, réclame un certificat pour pouvoir toucher la pension, conformément à l'arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762 : il déclare qu'il s'est retiré aux Sables-d'Olonne chez M. de la Thibergère.

Nº 51. — *21 décembre 1762.* — Procès-verbal des vœux. — Extrait des livres de Marennes. — Les sieurs Bonaventure Giraudeau, J.-B. Parade, Balthazar Farines, Pierre-Joseph Roudanès, J.-B. Moubeth, François Nivard, Louis-Joseph Perrin, Pierre Leveau, tous prêtres de la Société de Jésus et André Borde, coadjuteur, ont leurs vœux consignés dans ce procès-verbal.

Nºs 52, 53 54, 55. — *Décembre 1762.* — Demande des R. P. ci-dessus désignés nº 51 d'une copie et acte de leurs vœux : cette pièce leur était nécessaire pour faire valoir leurs droits à une pension.

Nºs **58, 59, 60, 61.** — *Janvier 1763.* — Demandes de recherche d'émission de vœux et certificat de vie pour les RR. PP. Jacques de Rambure, Dominique Salesse.

Les pièces suivantes sont relatives à l'installation au Collège des Religieux Bénédictins.

Nº 56. — *17 mars 1763.* — Requête de Dom Rivet, procureur des Bénédictins du Collège de Saintes à l'Econome séquestre des biens et domaines du prieuré de St-Laurent de la Prée.

Nº 57. — *22 décembre 1762.* — Arrêt concernant le Collège de Saintes. Extrait des registres du parlement de Bordeaux. Les Bénédictins sont mis en lieu et place des Jésuites, ils auront

l'administration de tous les biens que possédaient les cy devant Jésuites de Saintes et de Marennes situés dans la juridiction de Bordeaux et de Paris.

N° 62. — *2 mars 1763.* — Procès-verbal de prise de possession du Collège de Saintes par les Bénédictins. On y lit pour la bibliothèque « Distraction des livres condamnés et flétris par la Cour suivant l'arrêt du 23 juin dernier. »

Le procès-verbal porte un état de lieux. Ont signé : Jean Péronneau, charpentier ; Pierre Guillot, maçon.

N° 63. — *4 mars 1763.* — Requête pour la délivrance des procès-verbaux dressés par les officiers de la sénéchaussée de St-Jean d'Angély en exécution des arrêts de la cour des 26 mai et 23 juillet 1762 pour permettre la prise de possession en faveur des Bénédictins.

N° 66. — *5 mars 1763.* — Signification à MM. les officiers du siège royal de la ville de St-Jean d'Angély de l'arrêt du 22 décembre 1762 en faveur des R. P. Bénédictins du Collège de Saintes.

N° 64. — *5 mars 1763.* — Prise de possession du Jeu de Paume et dépendances. Etat des lieux.

N° 65. — *5 mars 1763.* — Prise de possession des biens des Gonds et dépendances. Etat des lieux.

N° 67. — *7 mars 1763.* — Prise de possession de la Borderie de Ste-Marie et dépendances. Etat des lieux.

N° 68. — *9 mars 1763.* — Prise de possession des biens et domaines de Deuil (St-Jean-d'Angély). Etat des lieux.

N° 69. — *11 mars 1763.* — Prise de possession du domaine de Sanxsaix à 3 lieues de Deuil. Etat des lieux.

N° 71. — *12 mars 1763.* — Prise de possession du prieuré de Ranson, près de Mauzé (St-Jean-d'Angély). Etat des lieux.

N° 72. — *14 mars* — Prise de possession du prieuré de Sonnac, à 5 lieues de St-Jean. Etat des lieux.

N° 73. — *15 mars* — Prise de possession de l'église de Macqueville, près Balan. Etat des lieux.

N° 74. — *15 mars* — Prise de possession de l'église de Balan et de ses revenus. Etat des lieux.

N° 75. — *15 mars* — Prise de possession de l'église de Brie et de ses revenus. Etat des lieux.

N° 76. — *17 mars* — Prise de possession du prieuré et église de St-Genis. Etat des lieux.

N° 70. — *18 mars* — Prise de possession de l'abbaye de La Tenaille et dépendances. Etat des lieux.

N° 77. — *14 avril* — Prise de possession du fief des Robelets (sur la paroisse d'Hiers, d'Hiers-Brouage). Etat des lieux.

N° 80. — *17 avril 1763.* — Dom François Baron des Bénédictins de Saintes reçoit les livres de la bibliothèque de Marennes.

N° 82. — *8 mai 1764.* — Demande par le syndic de la communauté de St-Eutrope de la déclaration judiciaire par le Collège de Saintes des revenus et charges touchant la redevance du prieuré de St-Genis.

Les pièces suivantes sont relatives à l'installation du Collège des Prêtres séculiers.

N° 83. — *2 janvier 1766.* — Inventaire des objets, meubles.... du Collège de Saintes par suite du départ des Bénédictins : apposition des scellés.

Reçu de Dom Deforis relatif aux papiers et archives de Saint-Jean-d'Angély.

N° 84. — *18 novembre 1766.* — Procès-verbal de la levée des scellés apposés au Collège de Saintes et remise faite à MM. Hardy, Principal, Marchal, sous-Principal et aux autres régents.

Installation du Principal et des Régents

Extrait de la délibération du Bureau d'administration du 18 novembre 1766 donnant décharge aux RR. PP. Bénédictins et confiant le tout à M. le Principal Hardy, sauf les livres de Marennes.

Aux archives H. 65 se trouvent sept autres pièces portant titre *Société de Jésus* concernant certaines rentes et unions : années 1683 à 1754.

N° 1. — *15 octobre 1683.* — Rente acceptée par le Syndic du Clergé, au nom du Clergé, au profit de J. B. Delagny, seigneur des Bugaudières pour la somme de 1575 livres baillée et prêtée par ce dernier.

N° 2. — Echange du fief de La Tenaille .... contre la rente ci-dessus consentie en faveur des RR. Chatenet, Recteur et Jean Champigny, procureur du Collège des Jésuites de Saintes. Le fief de La Tenaille appartenait depuis 1292 aux Religieux de Saint Benoit de la paroisse de Saint-Sigismond de Clermon, diocèse de Saintes ; à ce fief tenaient des terres situées au village de Brettes, paroisse de Saint-Germain de Marencennes, Baronnie de Surgères.

N° 3. — Remboursement du capital de la rente souscrite par le clergé dont hypothèque a été prise sur les terres de Brettes et de la Tenaille. L'acte du 2 juillet 1720 devant Me Dalidet, notaire à Saintes, est en faveur de Messire Jean Guillaume de Saint-Léger, chevalier seigneur de la Sausay et des Bugaudières, capitaine de vaisseau et major des armées navales de Rochefort. Les RR. PP. Cézar de Lalande et Jean Burgère, le premier Recteur et le second syndic du Collège de Saintes, se réservent la faculté de rentrer dans le sus dit fief, au cas que dans six ans l'emploi auquel le dit seigneur de Saint-Léger s'est engagé ne fût pas accompli.

N° 4. — *20 juin 1731.* — Acte de transport des moulins à eau et à vent de Deuil, près Beauvoir sur Niort, consenti par le R. P. Brugère, syndic du Collège, à Pierre Guimberteau et Marguerite Viaud, moyennant la rente foncière de 300 boisseaux de blé, signé Crosnier, notaire à Rohan.

N° 5. — *12 juin 1733.* — Arentement fait par le R. P. Brugère des moulins de Deuil à Claud. Viault, moyennant 300 boisseaux de blé, signé L. Crosnier.

N° 6. — *5 Décembre 1737.* — Constitution d'une rente annuelle de cent livres par Me Jean Héard, notaire royal et juge de la Chatailenie de Saint-Dizant du Bois, au R. P. Brugère, syndic du

Collège et à ses successeurs, pour la somme de deux mille livres que le P. Brugère, a compté au sieur Héard en monnaie d'or et d'argent.

N° 7. — Mémoire de 1754 relatif à l'union du Prieuré de Frontenay (ordre de Saint-Benoît). Protestation du curé et des habitants. — Avis des avocats. — Procédure.

TROISIÈME PARTIE

de 1762 à 1766

LES BÉNÉDICTINS

Le Parlement de Bordeaux avait dans ses arrêts du 26 Mai et 13 Août 1762 ordonné « qu'il serait incessamment et sans délai « tenu en la ville de Saintes une assemblée générale des « différents ordres d'icelle, dans laquelle il sera délibéré sur le « remplacement à faire dans le Collège de la dite ville, sur le « choix des personnes ou communauté, capables de remplacer « dans l'éducation de la jeunesse les ci-devant Jésuites et que « procès-verbal de la délibération sera incontinent envoyé au « Procureur général du Roi, pour, à la vue d'icelui, la ville de « Saintes être autorisée à passer tels traité, convention ou contract « que de raison avec qui et ainsi qu'il appartiendra pour iceux « être homologués par la Cour, s'il y a lieu. »

Dès le 21 du mois d'août, une assemblée générale composée des députés des différents Ordres arrête « que les Religieux « Bénédictins de la Congrégation de St-Maur étant ceux qui « paraissent les plus propres à l'éducation de la jeunesse, « l'assemblée les a, sous le bon plaisir de la Cour, choisis pour « le remplacement ordonné ».

La Cour de Bordeaux autorise le 27 août la ville de Saintes à traiter avec les Religieux Bénédictins pour remplacer les Jésuites au Collège de la dite ville.

Messieurs du corps de ville firent diligence et le Général de la Congrégation de St-Maur écrivait le 12 septembre la lettre suivante : « Monsieur le Maire, Les sentiments honorables « que « vous avez la bonté de témoigner à notre Congrégation. . . .

« vous ont déterminé à nous donner la préférence pour nous « confier le soin et l'éducation de votre jeunesse..... c'est « donc avec toute la reconnaissance dont je puis être capable, « Monsieur, que j'accepte vos offres.....

» Signé : D'Elrue, Général. »

Dom Arcis Ambroise, prêtre Religieux de la Compagnie de St-Maur, Prieur de l'Abbaye de St-Cyprien de Poitiers et Don Rechiniat Etienne, Prieur de l'Abbaye de St-Jean-d'Angély, agissant au nom de la Congrégation,

Et Arnaud Guillaume Gaudriaud, Maire ; Thomas Denoues et Charles Desguères, chanoines de la cathédrale ; Claude Dangibeaud, Philippe Auguste Vieuille, conseillers du Roi au Sénéchal et Présidial ; Michel Héard, avocat et échevin, André Guénon, Procureur syndic, agissant au nom de la ville de Saintes, établissent le traité conventionnel le 21 octobre.

Deux jours après, le 23 octobre, eut lieu la prise de possession du Collège par les Bénédictins ; le procès-verbal (n° 43, archives D) indique la levée des scellés et la vérification. Dom Arcis et Don Rechiniat (ou Rechignat) restent gardiens des scellés encore posés à la Bibliothèque et sont responsables de tout. Etaient présents : Doms Arcis, Rechignat, Baron, Astruc, Labosse, Cartier, Desmathieu, Deforis, Rivet.

Les classes furent ouvertes le mercredi 3 novembre 1762.

Un arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 22 Décembre de la même année, porte « que les Bénédictins, sont établis en « lieu et place des RR. Jésuites et qu'ils auront l'administration « de tous les biens, situés dans la Juridiction de Bordeaux et de « Paris, qui avaient appartenu à leurs prédécesseurs. »

Le personnel du Collège se composait de :

1. Dom Arcis, prieur de St-Cyprien de Poitiers, Principal,
2. D. Astruc, prieur de l'Abbaye de St-Jean d'Angély,
3. D. Deforis, Sous-Prieur,
4. D. Baron, Préfet,
5. D. Joseph Rivet, Procureur,
6. D. Cartier, professeur de philosophie,
7. D. Desmathieu, professeur de physique et sciences,
8. D. Couraud, Régent de Rhétorique,
9. D. Jousseaume, Régent de Seconde,

10. D. Labosse, Régent de Troisième,
11. D. Martinet, Régent de Quatrième,
12. D. Lestorde, Régent de Cinquième,
13. D. Castaigne, Suppléant,
14. D. Moniot, Suppléant,

Après le décès de Dom Arcis (mars 1763), Dom Astruc fut nommé Prieur Principal le 30 Mars ; le professeur D. Jousseaume dut quitter Saintes quelque temps après ; son nom ne se trouve plus au procès-verbal du départ en date du 2 janvier 1766.

Le nombre des élèves ne dépassa pas cent ; il résulte du travail de M. Moufflet qu'il n'y avait dès la rentrée de l'année scolaire 1762-1763 aucun élève capable de suivre la Rhétorique et que plusieurs élèves des classes de grammaire furent renvoyés dans les Ecoles préparatoires de la Ville ; une classe de sixième fut même annexée au Collège.

Un édit royal du mois de février 1763 avait prescrit que tous les biens et revenus appartenant au Collège des Jésuites, qui devaient rester au profit du nouveau Collège, seraient gérés par un Bureau d'administration ; dès le mois de Mars, sur la requête de Dom Rivet, la prise de possession eut lieu le 5, pour le Jeu de Paume et les biens des Gonds ; le 7, pour la Borderie de Ste-Marie ; le 9, pour le domaine de Deuil ; le 11, pour le domaine de Sansaix ; le 12, pour le prieuré de Ranson, près de Mauzé ; le 14, pour le prieuré de Sonnac ; le 15, pour les Eglises et revenus de Macqueville, Balan et Brie ; le 17, pour le prieuré de St-Genis ; le 18 pour l'Abbaye de la Tenaille et de ses dépendances. Le 17 mars, par une nouvelle requête, le procureur du Collège réclame le Prieuré de St-Laurent de la Prée et le 17 avril Dom Baron reçoit les livres de la bibliothèque des Jésuites de Marennes. Il faut croire qu'il y eut opposition à toutes ces possessions par M. Pierre Sené, notaire royal à Saintes, qui avait été nommé le 1er septembre 1762 Econome général et administrateur des biens sous séquestre des ci-devant Jésuites, tous biens situés à Saintes, à Marennes et tous ceux dans la présente Sénéchaussée et dans celle de St-Jean d'Angély.

Le Roi n'avait pas approuvé les conventions établies entre les Bénédictins et la ville de Saintes ; le 24 mai 1763 un placet est adressé au Roi pour le maintien des PP. Bénédictins ; la réponse

arrivée à Saintes le 3 novembre, indique qu'il faut avant tout se conformer à l'Edit de 1763, en nommant un Bureau d'administration du Collège.

Assurément l'Econome, gardien du séquestre, n'avait aucun compte à rendre aux Religieux Bénédictins qui auraient voulu posséder comme leurs prédécesseurs toute liberté d'action ; il n'était responsable que devant le Bureau.

Les choses durèrent ainsi jusqu'à la fin de l'année scolaire 1764-1765 ; les revenus du Collège étaient toujours sous séquestre; les RR. PP. Bénédictins ne recevaient rien et le 5 octobre 1765 F. J. Delrue, Général de la Congrégation de St-Maur, écrivait à Monsieur le Maire la lettre suivante : « Monsieur, nous vous « serons toujours très reconnaissants des bons sentiments que « vous avez pour notre compagnie..... nous avons pris notre « dernière résolution de renoncer au service de votre Collège..... « faute d'y avoir des revenus. Nos RR. PP. Bénédictins de « Saintes se trouvent accablés de dettes criardes pour plus de « quinze mille livres et pour lesquelles on les tourmente « continuellement. ».

Cette situation s'explique par le traité qui liait la ville aux PP. Bénédictins ; la ville ne pouvait pas disposer des anciens biens des Jésuites sans se conformer à l'Edit de 1763 ; les Bénédictins ne pouvaient pas consentir à la nomination d'un Bureau d'administration choisi en dehors de leur compagnie ; quelques-uns se retirèrent à la fin de l'année 1765, d'autres restèrent jusqu'au 18 novembre 1766.

Le procès-verbal d'inventaire des objets, meubles... du Collège de Saintes est du 2 janvier 1766 ; on y trouve les noms de tous les Bénédictins qui avaient été installés au Collège le 3 novembre 1762, excepté ceux de Dom Arcis décédé en 1763 et celui de Dom Jousseaume qui fut remplacé probablement par l'un des Suppléants.

NOTES DE LA TROISIÈME PARTIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AOUT 1762

A l'assemblée générale convoquée et tenue à l'hôtel-de-ville par M. Gaudriaud, maire, à laquelle ont assisté :

MM. Dudon, doyen de l'église cathédrale et Mont Dauplin, députés du clergé ;

MM. Mossion de La Gontherie et Thomas Desnoues, députés de MM. du chapitre ;

MM. Leberthon, lieutenant président, de Robert de Rochecouste, conseiller du Roi et Compagnon pour M. le procureur du Roi, commissaires chargés de l'exécution des arrêts du 26 mai et du 13 août ;

MM. Méthé de Fonremis et Degranges, députés de MM. du présidial ;

MM. Guillotin et Potevin, députés de l'élection ;

MM. Chateauneuf, Senné, Ardouin et autres notables habitants de la ville de Saintes.

A été dit par M. le Maire que, par l'arrêt du 13 de ce mois, il a été ordonné qu'il sera, incessamment et sans délai, tenu dans la présente ville, aux formes usitées, une assemblée générale des différents ordres d'icelle, aux fins de délibérer sur le remplacement à faire dans le Collège de la dite présente ville, et sur le choix des personnes ou communauté, capables de remplacer les ci-devant soi disant Jésuites

En conséquence, il a prié Messieurs de l'assemblée de délibérer et se déterminer sur les dits objets.

Sur quoi, lecture faite du dit arrêt, ouï le sieur Guenon, procureur syndic, il a été d'une voix unanime arrêté que les religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur étant ceux qui paraissent les plus propres à l'éducation de la jeunesse, l'assemblée les a, sous le bon plaisir de la Cour, choisis pour le remplacement ordonné par le dit arrêt.

A ces fins le Parlement sera supplié de donner à la présente ville les pouvoirs nécessaires pour passer tous contrats ou conventions avec les dits religieux pour leur établissement au Collège de Saintes.

---

27 août 1762. — La Cour du Parlement de Bordeaux, sous le bon plaisir du seigneur Roy, a autorisé et autorise la ville de Saintes à passer avec les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, pour le Collège, tels accords, traités et concordats qu'elle jugera les plus convenables et les plus avantageux pour l'instruction de la jeunesse. . . . .

---

22 décembre 1762. — Arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux qui homologue le traité et accord passé le 21 octobre 1762.

TRAITÉ conclu entre les Autorités de Saintes et les Bénédictins, relativement au Collège que la dite ville de Saintes abandonne aux dits Pères Bénédictins avec tous les biens, rentes, revenus. . . . y affectés. — (Extrait des Archives Municipales).

Entre Messieurs Arnaud-Guillaume Gaudriaud, conseiller et procureur du Roi en la maréchaussée générale d'Aunis, en résidence de la ville de Saintes, maire et colonel de la même ville ; Messires

Ar.-Thomas Desnoues et Charles-Marc-Antoine Desguères, chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre de cette ville; Messieurs Claude Dangibaud, Philippe-Auguste Vieuille, conseillers du Roi au sénéchal et présidial; Messire Antoine Héard, avocat en Parlement, pair et échevin et Messire Jean-André Guenon, aussi avocat en Parlement, procureur syndic de cette ville, commissaires nommés par leurs corps respectifs en exécution de l'arrêt du Parlement séant à Bordeaux, en date du 27 août dernier, qui, en approuvant le choix fait par les différents ordres de la ville des religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur pour remplacer les ci-devant soi disant Jésuites dans le Collège, autorise la ville à traiter à cet objet avec les dits Religieux, d'une part;

Et Révérends Pères Doms Ambroise, Arcis et Etienne Rechigniat, prêtres religieux de la dite Congrégation de Saint-Maur, le premier prieur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, le second de celle de Saint-Jean-d'Angély, ayant pouvoir à l'effet des présentes du T. R. P. Dom Joseph Delrue, supérieur général des dits Ordre et Congrégation et de Doms Jean Fèvre et Jacques-Nicolas Cresthien, aussi prêtres religieux des dits Ordre et congrégation, assistants du R. P. Général, suivant leur procuration signée d'eux, passée à Paris par Davon et son confrère, notaires au Châtelet, en date du onze du présent mois, que les dits Doms Arcis et Rechiniat ont représentée en minute signée en marge *ne varietur*, et remise pour demeurer annexée à ces présentes, d'autre part;

Etant assemblés à l'hôtel commun de la dite ville, il a été, après plusieurs conférences, traité, accordé et convenu, sous le bon plaisir du Parlement, ce qui suit, savoir :

1° Que la dite Congrégation fournira douze de ses religieux, dont huit destinés pour l'enseignement, auront la capacité et les talents nécessaires pour s'acquitter dignement de cet emploi, savoir : deux professeurs pour deux cours de philosophie, un professeur de rhétorique, quatre autres pour les humanités et un préfet; des autres, l'un tiendra la place de principal et le second celle de sous-principal, et les deux autres seront pour suppléer à ceux des professeurs qui viendront à tomber malades; et chacun d'eux aura les qualités requises pour les différentes places.

2° Que le nombre de douze, des qualités et capacités ci-dessus expliquées, sera entretenu à perpétuité dans le Collège par la dite Congrégation.

3° Jusqu'à ce qu'il y ait un règlement général concernant les études, les professeurs pourront suivre la méthode qui est actuellement en usage dans cette Congrégation.

4° Le Supérieur, tenant la place de Principal, veillera à ce que les Professeurs aient soin d'inspirer à leurs disciples le plus grand respect pour les Supérieurs légitimes, tant ecclésiastiques que séculiers et de leur insinuer peu à peu, à mesure que la raison se développera en eux, les devoirs et obligations indispensables, desquels sont tenus l'homme chrétien envers Dieu, le sujet envers son Roi, et le citoyen pour le bien commun de la patrie.

5° Le professeur de Rhétorique fera chaque année deux discours, le premier par lui-même à l'ouverture des classes, le second dans le cours de l'année par lui ou par ses écoliers, suivant qu'il le jugera convenable.

6° Les professeurs de philosophie ne feront soutenir à leurs disciples aucun acte public qu'après avoir communiqué les thèses à Mgr l'Evêque et aux maire et Echevins.

7° Aucun des professeurs ne pourra de son propre mouvement exclure aucun écolier du Collège ou l'obliger de s'en retirer; mais s'il arrive que quelque écolier commette des fautes assez graves pour mériter d'en être chassé, ou que le professeur, après une épreuve suffisante, ait reconnu qu'un écolier n'a pas l'aptitude ni les dispositions nécessaires pour l'étude des belles-lettres, il en avertira le supérieur et le préfet qui, d'un commun concert avec les Maire et échevins, y pourvoiront.

8° Les dits Religieux viendront occuper le Collège incessamment; ils ouvriront les classes le trois de novembre prochain et, chaque année, à pareil jour.

9° L'école durera deux heures et demie le matin et deux heures et demie l'après-midi pour les classes de 2e, 3e, 4e et 5e et deux heures seulement matin et soir pour la philosophie et la rhétorique. Il n'y aura de vacances dans la semaine pleine que le jeudi et on entrera ce jour-là même, si avant ou après il se trouve dans la même semaine quelque fête de précepte, ou des fêtes observées dans la dite congrégation.

10° Les petites vacances seront pendant l'octave de Noël, depuis le mercredi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au mercredi de celle de Quasimodo exclusivement, et les trois jours qui précèdent celui des Cendres. Les grandes vacances seront pour la philosophie depuis le 15 du mois d'août jusqu'au 3 novembre, pour la rhétorique depuis le dernier du mois d'août et pour les humanités depuis le 8 septembre jusqu'au même jour 3 novembre.

11° Les Maire et Echevins auront le droit d'inspection et de visite sur le Collège; ils pourront l'exercer toutes fois et quand ils le jugeront à propos sauf le droit de Mgr l'Evêque pour tout ce qui concerne la doctrine.

12° La maison du Collège et ses dépendances, telles que le tout est présentement, la bibliothèque avec tous les meubles, linges et effets, ustensiles, bois, vin qui y sont, l'église avec les ornements, les vases sacrés et généralement tout ce qui se trouvera destiné au service de la décoration de l'autel et de l'église, ensemble tous les biens et revenus actuellement attachés au même Collège, les meubles et effets qui se trouveront non vendus dans les dits biens, les ornements et choses servant au service des églises ou chapelles en dépendant, et généralement tous les biens actuellement existant dont jouissaient et avaient droit de jouir les soi-disant Jésuites, à quelque titre que ce soit, sans du tout en rien réserver ni excepter, seront et demeureront comme ci-devant unis, affectés et attachés aux dites maison et Collège, pour, par les religieux de la dite congrégation qui viendront l'occuper, en jouir, eux et leurs successeurs, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir lesdits ci-devant soi-disant Jésuites.

A la charge par lesdits religieux et leurs successeurs :

1° D'entretenir de toutes réparations les bâtiments du Collège, de l'Eglise et tous les autres dépendant desdits biens et les biens mêmes;

2° D'acquitter ou faire acquitter, ainsi qu'ils le jugeront à propos les fondations qui consistent en une mission tous les sept ans dans les paroisses de St-Sever et Montils, une autre mission aussi tous les sept ans dans la paroisse de Macqueville, une mission tous les cinq ans dans la paroisse de Deuil, douze sermons chaque année à St-Georges-des-Coteaux de Saintes, les messes prescrites par les titres de fondation de la chapelle fondée dans l'église

cathédrale de St-Pierre de la présente ville et réunis au dict Collège, et dans l'obligation de confesser pendant huit jours dans le temps Pascal et prêcher le Vendredi-Saint et le jour de Pâques à la paroisse de Nouillers ;

3° D'acquitter les droits seigneuriaux et toutes autres charges auxquelles les dits biens sont et peuvent être sujets;

4° De payer les pensions que le Parlement pourra accorder à ceux des ci-devant Jésuites qui occupaient le Collège le 26 Mai dernier et qui lors étaient âgés de 38 ans accomplis, et, les dites pensions éteintes ou n'ayant pas lieu, la dite congrégation, outre les professeurs ci-dessus, fournira un professeur de mathématiques et un autre pour la langue grecque, laquelle présente charge concernant les deux professeurs, les dits Doms Arcis et Rechigniat promettent faire approuver et ratifier au T. R. P. Général et à ses assistants.

5° Il sera pris chaque année sur les dits revenus la somme de cent livres pour être employée aux livres qui seront donnés pour prix, à raison de deux pour chacune des classes de rhétorique, 2e, 3e, 4e et 5e à la fin de l'année littéraire à ceux des écoliers qui les auront mérités pendant le cours d'icelle. Cette distribution sera faite publiquement en présence des Maire et Echevins, qui à ces fins y seront invités.

Du jour que les dits Religieux seront mis en possession du dit Collège, la régie des biens et revenus qui y sont attachés et dont jouissaient les ci-devant Jésuites cessera et les denrées et revenus que les économes du séquestre auront perçus, ou le prix, si la vente se trouve avoir été faite, seront remis entre les mains des mêmes Religieux, à la charge des frais de régie, suivant le règlement qui sera fait à qui il appartient.

Et attendu les dépenses indispensables que les Religieux seront obligés de faire pour leur établissement dans le Collège, le Parlement sera supplié de leur accorder main levée des dossiers qui se trouveront entre les mains des dits économes du séquestre général ou particulier au jour de la mise en possession des sommes qui se trouveraient dues par les fermiers des biens du Collège, pour laquelle main levée et celle des fruits, denrées et revenus de la présente année, le Corps de Ville fera auprès du Parlement toutes les diligences nécessaires ainsi que pour l'homologation du présent traité.

Lors de la mise en possession des dits religieux, il leur sera remis une expédition en forme des procès-verbaux et inventaires des meubles, titres, papiers, biens et revenus appartenant aux dites maison et Collège; et le Parlement sera par les Maire et Echevins supplié d'ordonner que les dits papiers et renseignements concernant les dits biens soient remis aux dits Religieux.

Tout ce que dessus, nous Commissaires et fondés de procurations, soussignés sous les dits noms et qualités, avons ainsi, sous le bon plaisir de la Cour, voulu, convenu, accordé et accepté, promettons et nous obligeons, chacun en ce qui nous concerne pour nous et nos successeurs, le garder, observer et entretenir à perpétuité aux peines de droit. En foi de quoi avons signé ces présentes desquelles il sera fait six doubles signées de toutes parties, dont l'une sera envoyée à M. le Procureur général pour le greffe de la Cour, deux pour les RR. PP., une pour le Chapitre, une au greffe du Sénéchal, une déposée avec l'arrêt d'homologation qui interviendra dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Fait et arrêté à l'hôtel commun de la Ville de Saintes, le 21 octobre 1762. Ont signé :

Gaudriaud, maire ; Thomas Denoux, Daiguière, Dangibaud, pour accélérer l'établissement du Collège seulement et sous toutes nos protestations de fait et de droit contre la teneur portée au onzième article du présent traité, concernant l'inspection sur le dit Collège, attribuée au Corps de Ville, primativement à notre Compagnie ; Vieuille, sous les mêmes protestations ci-dessus ; Héard, sans approuver les protestations ; Guenon, sans approuver les protestations ; Dom Arcis ; Dom Rechigniat.

QUATRIÈME PARTIE

LE COLLÈGE DE 1766 A 1797

Après avoir reçu la lettre du Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur qui déclare que les R. P. Bénédictins sont dans l'obligation de se retirer, M. le Maire de la ville de Saintes convoque le Conseil de la commune et lui demande de préparer une nouvelle organisation. Mgr l'Évêque et Messieurs du Chapitre sont invités à donner leur avis et à prêter leur grande influence.

Un bureau d'administration fut immédiatement nommé conformément à l'Edit de 1763 ; une demande conforme et des propositions furent faites au Roi qui, par ses lettres patentes datées de Compiègne le 24 août 1766, approuva l'organisation du Collège, sous la direction de prêtres séculiers, munis de leurs grades universitaires.

Les scellés avaient été appposés au Collège le 2 janvier ; par une délibération du 18 novembre, le Bureau donne décharge aux R. P. Bénédictins et confie la maison du Collège à M. Hardy et à ses collaborateurs.

Le Principal et les Régents furent installés le même jour.

Le Collège des Jésuites devint légalement le Collège Royal de l'Annonciation de la Vierge.

Le personnel était ainsi composé :

1. Louis Augustin Hardy, prêtre du diocèse de Saintes, maître ès-arts, Principal ;

2. Jean Marchal, diacre du diocèse de Verdun, maître ès-arts, Sous-Principal ;

3. Thomas-Joseph Bonnerot, prêtre du diocèse de Saintes, Bachelier en Sorbonne, professeur de physique ;

4. Tessier, prêtre du diocèse de Saintes, professeur de Philosophie ;

5. Sigisbert de Rupt, prêtre du diocèse de Verdun, maître ès arts, Régent de Rhétorique ;

6. Delacouture, prêtre..... de Saintes, Régent de Seconde ;

7. Tourneur, clerc tonsuré.... de Saintes, Régent de Troisième ;

8. J. Jacques Péronneau, prêtre..... de Saintes, Régent de quatrième ;

9. Jacques Pierre Vinand, clerc tonsuré de Saintes, Régent de Cinquième ;

10. Jean Croizet, clerc tonsuré du diocèse d'Angoulême, Régent de Sixième.

Le Bureau avait réglé de la manière suivante les traitements : du Principal, 1,200 livres ;

Du Sous-Principal, de professeurs de Philosophie et de Rhétorique, 1,000 livres ;

Des professeurs de Seconde et de Troisième, 900 livres ;

Des professeurs de Quatrième, Cinquième et Sixième, 800 livres.

Tous étaient logés et nourris dans la maison, avaient part au feu et à la chandelle et pouvaient disposer d'une bibliothèque importante faite avec celles des Jésuites de Saintes et de Marennes.

Le règlement concernant la police et la discipline du Collège fut arrêté le 1er août 1767 et homologué le 13 avril 1768, par le Parlement de Bordeaux (voir plus loin ce règlement tiré des archives conservées par M. Moufflet.)

L'article quatrième portait que l'instruction était gratuite.

Le nouveau Collège était riche de tous les biens des Jésuites mis à sa disposition par les lettres patentes ; ces biens étaient gérés par M. Maillet, nommé économe en 1763.

Un rapport de son successeur, de M. Petit, notaire royal à Saintes, prouve que le revenu net s'élevait à plus de trente mille livres sans y comprendre les apports du pensionnat.

Les économies furent assez grandes pour permettre au Bureau de créer des bourses d'internes surtout pour les enfants pauvres des paroisses où le Collège possédait des propriétés.

Le règlement du Collège ne dit rien sur les programmes et sur les méthodes : à cette époque les questions d'enseignement étaient à l'ordre du jour ; le Procureur général du Parlement de Bretagne, La Chalotais, avait publié, en 1763, un plan d'éducation nationale et le Président de Paris, Rolland d'Erceville, venait de faire paraître son Projet des Etudes ; tout le monde proclamait la nécessité d'une réorganisation et y encourageait le gouvernement. « Les Réformistes trouvaient déplorable la prison qu'on « faisait faire à l'esprit de la jeunesse dans l'étude des langues « mortes ; ils s'indignaient qu'on lui laissât ignorer tant de choses « utiles pour l'ennuyer de connaissances qui étaient sans « application dans la vie. Ceux-là plaidaient pour que l'instruction « commençât par les sciences ; d'autres, sans préconiser un « système, plutôt qu'un autre, demandaient que des enfants qu'il « s'agissait d'élever pour la vie civile fussent soustraits à une « direction cléricale. Les esprits légers (et c'était le plus grand « nombre) ne savaient que rire et accabler sous des plaisanteries « les pédants routiniers qui instruisaient la jeunesse, les gâcheux « (maîtres d'études et pions) à qui on livrait pour un morceau « de pain la surveillance de sa conduite, les marchands de « portion qui faisaient d'elle un objet de commerce. »

Ne dirait-on pas que c'est aussi l'histoire d'hier, celle des Réformes de 1880 ?

Déjà les Jésuites avaient apporté quelques modifications dans leur enseignement philosophique ; le *Traité des vérités premières* du P. Buffier forme un lien entre la philosophie du XVIIe siècle qui était finie et celle du XVIIIe siècle qui commençait ; Descartes allait remplacer Aristote ; des notions sur l'histoire et sur les sciences étaient données dans quelques établissements.

Après les Jésuites, il fallait trouver pour les Collèges des maîtres instruits et honnêtes, capables de remplacer ceux qui venaient de partir ; aussi une Ecole Normale supérieure ou plutôt une réunion d'élèves boursiers (de maîtrise et d'agrégation) fut établie en 1762 au Collège Louis-le-Grand pour préparer les futurs professeurs. Il ne s'agissait plus de s'attacher servilement

aux autorités de l'antiquité profane ou sacrée, il fallait stimuler la pensée individuelle, développer l'activité et l'esprit d'invention.

Ceux qui enseignèrent à Saintes, à cette époque, étaient jeunes, actifs, capables d'apprendre et ils durent conformer leurs leçons aux besoins de la société.

Jusqu'en 1788, il n'y eut presque pas de changement dans le personnel ; aussi les succès furent considérables et le Collège compta près de cent internes et plus de cent cinquante externes.

Les ressources du Collège allaient en augmentant, des améliorations furent apportées. En 1782 la chapelle des Jésuites, dont l'entrée se trouvait dans la rue de l'Evèché, fut abandonnée et remplacée par celle qui se trouve en face de la grande porte du Collège actuel ; une salle d'exercice fut établie à côté de la nouvelle chapelle et les deux corps du bâtiment faisant un angle vers la rue des Ballets furent reconstruits.

M. Hardy manifeste le 11 juin 1788 l'intention de se retirer ; l'état de sa santé ne lui permet plus de continuer avec la même application les fonctions de principal ; le 11 juin, dans la réunion du Bureau d'administration, Mgr de La Rochefoucault, président, tient à constater que, sous la direction de M. Hardy, le Collège de Saintes a acquis « une grande célébrité » ; que de plus, par une administration sage et ferme, M. Hardy a pu réédifier tous les bâtiments du Collège et lui donner « un air aussi imposant « que le nom de Collège Royal qu'il a l'honneur de porter », que, sous son administration, quinze mille livres ont été placées sur le clergé.

Une pension de 800 livres fut accordée à M. Hardy.

M. de Rupt, qui avait enseigné la Rhétorique depuis 1766 jusqu'à 1778 et qui était Sous-Principal depuis le départ de M. Marchal, fut désigné pour remplacer M. Hardy à partir de la rentrée des classes.

La première année de cette nouvelle administration fut calme malgré la disette générale du blé en France, mais les événements politiques de 1789 et des années suivantes devaient modifier profondément le personnel et la situation financière du Collège de Saintes.

Les différents décrets du 4 août 1789, établissant l'égalité des impôts et l'abolition des droits féodaux et des privilèges ; du 12

août 1789, supprimant les dîmes ecclésiastiques sans rachat ; du 2 novembre 1789, mettant à la disposition de la nation toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques ; du 13 février 1790, abolissant les vœux monastiques et les ordres religieux ; du 16 avril 1790, déclarant les dettes du clergé dettes nationales ; du 12 juillet 1790, établissant la constitution civile du clergé, apportèrent un coup terrible à tous les établissements d'instruction publique.

Plusieurs des anciens professeurs du Collège de Saintes avaient déjà demandé à faire valoir leurs droits à la retraite, M. Sabouraud désire se retirer « vu l'incertitude des temps ». M. Hardy réclame le mobilier du Collège qui lui appartient et qui est évalué à 7070 livres ; 2000 livres sont payées comptant et pour le reste trois cents livres de rente viagère sont accordées par le Bureau à M. Hardy ; son successeur se servira des meubles et payera chaque année 353 livres. Cette délibération du Bureau semble indiquer que le Principal du Collège avait une part dans les bénéfices du pensionnat.

Un nouveau Bureau d'administration est nommé et installé le 15 février 1791 ; l'Econome avait constaté dans son rapport qu'il restait à recouvrer 49560 livres et cependant les recettes effectuées surpassaient les dépenses faites de plus de huit mille livres.

Différents membres du Bureau sont désignés pour se transporter aux différentes propriétés du Collège et pour calculer la perte qui résultera de la suppression des dîmes et des corvées.

Les biens de La Tenaille et de Saint-Genis qui rapportaient 6600 livres ne trouvent bailleur qu'au prix de 3500 livres ; les droits supprimés sur la propriété de Deuil et ses annexes, Rançon, Macqueville et Saint-Même sont évalués à 6500 livres.

Ces pertes matérielles étaient sensibles, mais celles qui résultaient du départ du Principal et de plusieurs professeurs devaient porter un plus grand préjudice au Collège de Saintes.

Le Directoire du Département demande le 2 mars l'avis de la municipalité pour le choix à faire des professeurs qui doivent remplacer ceux qui ont refusé le serment. Le 16 mars le nouveau personnel du *Collège national* est installé ; il se composait de M. Dalidet, Principal ; M. Jupin, Sous-Principal ; M. Létourneau, premier professeur de philosophie ; M. Texandier, deuxième

professeur de philosophie ; M. Bourignon, en rhétorique ; M. Forget, en seconde ; M. Jobit, en troisième ; M. Guérin, en quatrième ; M. Dulau, en cinquième ; M. Phelipot, en sixième.

La situation des professeurs n'était plus la même, ils ne logeaient plus au Collège et quelques-uns avaient pris des pensionnaires dans leur maison.

Il ne restait des anciens que MM. Jupin, Létourneau, Texandier, Forget.

Tous étaient prêtres excepté M. Bourignon.

Ce dernier, né à Saintes en 1755, s'était fait remarquer par plusieurs mémoires et ouvrages sur les antiquités gauloises et romaines ; il avait pris une part très active au mouvement politique. Sa lettre, en date du 30 décembre 1791, relative à son mariage, mérite attention. Le mariage des professeurs très usité dans les autres pays était une rareté en France ; l'Université de Paris avait fait du célibat une condition obligatoire pour les laïques qui voulaient entrer dans le corps enseignant. Le Bureau d'administration du Collège de Saintes lui accorda non-seulement de loger au Collège, mais le choisit bientôt après, le 4 avril 1792, comme Principal du Collège à la place de M. Jupin, appelé à la cure de Saint-Jean-d'Angély.

Le 9 mai 1791, M. Dalidet avait été nommé supérieur du Séminaire et remplacé par le Sous-Principal.

Plusieurs professeurs, Duchaine, Collet.... partent pour l'armée le 4 août 1792, et ils demandent la conservation de leurs places et de leurs traitements.

Alors commençait pour la France le plus héroïque et le plus sanglant de tous les drames auxquels ont assisté les peuples modernes.

Le traité de Pilnitz (juin 1792), menaçait le pays d'une invasion étrangère. Ordre avait été donné par l'Étranger à l'Assemblée législative de se dissoudre ; elle répondit le 11 juillet 1792 par le cri « la patrie est en danger ».

Nous connaissons les conséquences de cette lutte terrible et cruelle.

Tout ce qui était relatif à l'éducation nationale fut oublié ; les établissements d'instruction furent désertés par les élèves, ils ne conservèrent que les plus jeunes.

Les autres de Saintes et de bien d'autres Collèges, les grands, étaient où se trouvaient déjà deux de leurs maîtres : « à la frontière et sur les champs de bataille ».

M. Bourignon mourut au mois d'août 1793, il eut pour successeur M. Forget : c'est sous son administration qu'eut lieu, le 22 novembre, conformément au décret du 17 juillet 1793, la destruction de tous les papiers et titres de féodalité trouvés dans les archives du Collège. Les membres du Bureau d'administration ne surent pas conserver ces documents qui seraient aujourd'hui bien utiles pour l'histoire du Collège ; ils ne cherchèrent pas à retenir au profit de leur maison ce qui devait rester des biens et propriétés. Ce vandalisme a continué ; on dirait qu'une main s'est étendue partout pour écarter toutes les pièces et correspondances de cette époque et il est temps de reconstituer tous les cahiers et tous les documents relatifs à la Révolution française.

Le Collège de Saintes fut de 1794 à 1797 ce qu'il pouvait être dans l'état de guerre où se trouvait la France. Jusqu'au jour de l'ouverture de l'Ecole centrale, en attendant des temps plus calmes, les jeunes élèves trouvèrent au Collège deux anciens précepteurs MM. Forget et Jobit, qui avaient été autorisés le 2 janvier 1794 à continuer leurs fonctions par le représentant du peuple Lequinio et par le Bureau d'administration.

NOTES DE LA QUATRIÈME PARTIE

RÈGLEMENT

concernant la police et la discipline du Collège Royal de l'annonciation de la Vierge de Saintes

Extrait des Archives Municipales

Ce règlement a été arrêté le 1er août 1767 par le Bureau d'administration du Collège, envoyé à M. le Procureur général du Parlement de Bordeaux pour y être homologué et a été homologué le 13 avril 1768.

Art. 1er. La police générale tant du Collège que de la Pension résidera dans les mains du Principal, pour lequel tous les membres indistinctement auront le respect et la déférence convenable. Réciproquement le Principal aura pour les membres tous les égards que la décence et l'honnêteté exigent.

Art. 2e. Le Principal choisira les serviteurs et domestiques pour le service du Collège et de la pension, traitera avec eux pour leurs gages, et leur assignera leur emploi. Lui seul pourra recevoir et agréer les pensionnaires, traiter avec les parents. Il exigera des personnes qui ne résident pas à Saintes et enverront leurs enfants dans les pensions, qu'elles proposent quelqu'un de confiance dans la ville, avec qui ils puissent correspondre dans tous les cas qui peuvent regarder lesdits pensionnaires. Il donnera une attention particulière à ce que le Sous-Principal ou Préfet, les Professeurs et Régents soient exactement et proprement servis dans tous leurs besoins, et à ce qu'ils aient une nourriture saine et suffisante.

Art. 3e. Le Sous-Principal aura la police générale du Collège et de la Pension, lorsque le Principal s'absentera; et à son retour, il l'instruira de tout ce qui se sera passé et de ce qu'il aura fait. Il aura également l'inspection et la police des classes, conformément à ce qui est réglé ci-après.

Art. 4e. L'instruction sera gratuite dans le Collège. Le Principal, le Sous-Principal, les Professeurs et Régents ne pourront rien exiger de leurs écoliers.

Art. 5e. Tous lesdits suppôts auront attention de se tenir en habits décents relativement à leur état et à leurs fonctions. Il leur est très étroitement prohibé de recevoir des personnes du sexe dans l'intérieur du Collège, soit dans leurs cours, soit dans leurs chambres, soit dans celles de leurs pensionnaires, excepté pour cause de maladie des dits pensionnaires. Ils pouront seulement les recevoir dans la grande salle de compagnie au premier étage.

Art. 6e Il ne sera permis à aucun d'eux de faire imprimer aucuns ouvrages sous les nom et qualité de membre du Collège, sans avoir obtenu la permission des administrateurs.

Art 7e. Toutes les classes indistinctement rentreront le trois novembre. Il sera célébré ce jour-là une messe solennelle du Saint-Esprit, précédée du Veni Creator, à laquelle les administrateurs seront invités la veille dans les formes usitées. Après, il sera prononcé un discours en langue latine alternativement par les Régents de quatrième, cinquième et sixième.

Art. 8e. Cette messe qui sera célébrée ainsi que les autres journalières pour les écoliers, seront à la charge du Principal; et en cas de maladie ou autre empêchement légitime, le Sous-Principal le substituera et à défaut de ce dernier les autres Prêtres du Collège y suppléeront.

Art. 9e. Les écoliers qui voudront suivre les classes ne pourront y entrer sans s'être présentés au Principal et au Sous-Principal. Celui-ci les inscrira dans un catalogue général de tous les écoliers distribués dans chaque classe, lequel catalogue sera par lui déposé dans la Préfecture ; et il en remettra une copie au Bureau d'administration et une autre au Principal.

Art. 10e. Les écoliers qui voudront entrer dans une certaine classe composeront dans la classe inférieure à celle-là et dans la classe pour laquelle ils se présenteront. Les copies de ces deux compositions seront remises au Sous-Principal qui les examinera avec les deux professeurs des deux classes où l'écolier aura composé. Ils décideront conjointement de la classe dans laquelle l'écolier pourra être reçu.

Art. 11e. Les écoliers seront tenus de suivre exactement dans le cours de leurs études, toutes les différentes classes, à moins que le Principal, le Sous-Principal et les régents de la classe dont ils seront sortis et de la classe où ils voudront entrer, après l'examen de la composition qu'ils auront faite, n'y donnent leur consentement, et, en cas de partage, la voix du principal sera prépondérante.

Art. 12e. Les maîtres de pension qui enverront des écoliers au dit Collège, les y feront conduire aux heures de classes par quelqu'un sur qui ils pourront compter ; et ils les enverront chercher aux heures que les classes finiront, à peine par les dits maîtres de pension de répondre personnellement de tous événements qui pourraient résulter d'une pareille inattention de leur part.

Art. 13e. Toutes les classes indistinctement entreront à la même heure ; le premier coup de cloche, pour le matin, sonnera à sept heures trois quarts, le second à huit, qui sera celui de la messe, où tous les écoliers, sans exception, seront tenus d'assister, ainsi que les professeurs et régents. La sortie des dites classes sera à dix heures et demie.

Art. 14e. Le premier coup de la cloche, pour l'après-midi, sonnera à une heure et demie, le second à une heure trois quarts et le troisième à deux heures ; la sortie sonnera à quatre heures.

Art. 15e. Au second coup de cloche, le Sous-Principal se rendra dans la cour ou dans la préfecture, en robe et en bonnet carré, pour veiller sur les écoliers qui se présenteront. Il les fera entrer dans les classes respectives ; et au troisième coup de cloche les professeurs et régents en robe et en bonnet carré se rendront dans leurs classes.

Art. 16e. En entrant en classe chaque professeur dira à genoux, avec les écoliers, le *Veni sancte*, ensuite l'oraison *Deus qui corda* ; ceux qui arriveront tard diront, en particulier, la même prière à genoux.

Art. 17e. Les professeurs ne souffriront aucun discours ni contre les mœurs, ni contre la religion, ni contre le gouvernement.

Art. 18. Tout écolier qui n'obéira pas au professeur ou régent sera puni des peines qui sont d'usage dans les Collèges. Les

professeurs pourront, de leur propre autorité, faire sortir de la classe un écolier indocile et même le renvoyer pour un ou plusieurs jours et, dans ce cas, ils seront tenus d'en prévenir le Sous-Principal.

Art. 19e. Dans le cas où le professeur ne pourra parvenir à corriger un écolier indocile, il en préviendra le Principal et le Sous-Principal afin qu'ils interposent leur autorité. Si leurs représentations sont inutiles, le Principal fera donner avis aux parents ou correspondants de retirer cet écolier ; et, s'ils n'en tiennent compte, le Principal instruira les administrateurs des raisons qu'il a eues de se plaindre et des démarches qu'il aura faites ; et si les administrateurs en connaissance de cause le jugent à propos, le dit sujet sera mis hors du Collège.

Art. 20e. Chaque année, le lendemain des Rois, le professeur de rhétorique prononcera dans l'église du Collège, à trois heures de relevée, un discours latin, auquel les administrateurs seront invités aux formes d'usage.

Art. 21e. Les classes de philosophie fermeront le douze du mois de juillet. La clôture de ces classes sera suivie de deux actes publics : l'un de physique, l'autre de logique, soutenus par ceux des étudiants que les professeurs auront choisis comme les plus capables. Le premier des dicts actes sera dédié alternativement à Mgr l'Evêque et au Président, le second alternativement aux Administrateurs du Collège et aux Mayre et Echevins.

Art. 22e. Sera permis à ceux des étudiants de philosophie qui voudront en faire la dépense, de soutenir des actes particuliers, qu'ils pourront dédier à qui ils jugeront à propos et auxquels seront invités les corps qu'il conviendra suivant la qualité du *Mécène.*

Art. 23e. La rhétorique et les autres classes fermeront le vingt du mois d'août. La clôture sera suivie d'exercices littéraires dans chaque classe, où les écoliers répondront en public pendant trois jours consécutifs sur les auteurs qu'ils auront lus pendant le cours de l'année, savoir : le premier jour les écoliers de sixième et de cinquième, et ainsi de suite. Il ne pourra être représenté ni tragédies, ni pastorales, ni ballets, ni comédies. Le lendemain des exercices littéraires, ou tel autre jour qui sera indiqué, la distribution générale des prix sera faite dans l'église du Collège. Le premier des dits prix sera distribué par M. le Président du Bureau, le second par l'Administrateur qui suivra le Président et les autres par le Principal du Collège. Cette distribution sera précédée d'un discours français qui sera prononcé alternativement par les professeurs de seconde et de troisième en présence de Messieurs les Administrateurs à cet effet invités.

Art. 24e. Dès le commencement du mois d'août, les écoliers composeront dans leurs classes respectives. Dans chaque genre de compositions auquel les prix sont affectés, la matière sera donnée par le principal le jour même qui aura été indiqué. Sur la compo-

sition et pendant sa durée les écoliers ne pourront avoir aucune communication en dehors de la classe. Ils prendront leurs mesures d'avance pour leur nourriture ; et s'ils étaient obligés de sortir de la classe, le Sous-Principal veillerait à leur conduite.

Art. 25e. Toutes les compositions finies, écrites et signées par chacun des écoliers seront remises dans l'instant à chaque professeur, qui les cachettera lui-même en présence de tous les écoliers avant de sortir de la classe et les remettra au principal. Cette remise faite, le principal prendra jour pour l'examen des compositions. Le jour indiqué, il fera l'ouverture des copies cachetées en présence du Sous-Principal et d'un professeur ou régent autre que celui de la classe dont s'agira, savoir celui de rhétorique en seconde, celui de seconde en rhétorique et ainsi de suite, et ils décideront entre eux du mérite des compositions. Les noms des écoliers à qui les prix auront été adjugés seront inscrits sur une liste signée des Principal, Sous-Principal, professeur et régents, laquelle sera imprimée dans un programme contenant les noms et surnoms des dits écoliers, ensemble les noms des livres et auteurs que les dits Principal, Sous-Principal, professeurs ou régents proposeront de faire apprendre et expliquer à leurs écoliers dans le cours de l'année suivante ; lequel programme sera rendu public aux écoliers le jour de la distribution des prix et dont un exemplaire sera remis au Bureau d'Administration.

Art. 26e. Immédiatement après la clôture des classes et la distribution des prix, le Principal, le Sous-Principal et le professeur ou régent de la classe dont s'agira, s'assembleront pour procéder à l'examen des écoliers qui devront monter dans une classe supérieure ou rester dans celle qu'ils auront suivie dans le cours de l'année. Cet examen fini, il sera fait une liste des uns et des autres, classe par classe, dont le Sous-Principal fera la proclamation dans une assemblée générale des écoliers tenue à cet effet dans l'église du Collège. Cette proclamation sera précédée d'un discours qui sera prononcé par le Sous-Principal sur l'emploi du temps pendant les vacances.

Art. 27e. Les Principal, Sous-Principal, professeurs ou régents ne pourront s'absenter pendant le cours de l'année littéraire sans avoir obtenu l'agrément du Bureau. Il n'y aura de congés ordinaires que ceux dont le tableau sera remis par le Bureau pour être affiché dans la Préfecture.

Art. 28e. Les portes tant du Collège que de la pension seront fermées depuis l'ouverture des classes jusqu'aux Cendres, à cinq heures du soir et ne pourront être ouvertes après neuf heures ; et depuis le jour des Cendres jusqu'à la clôture, elles seront fermées à huit heures du soir et ne pourront être ouvertes après dix heures. Le Principal sera très attentif à se faire remettre les clefs après les heures ci-dessus.

Art. 29e. Tous les écoliers tant pensionnaires qu'externes seront tenus de se rendre tous les Dimanches et Fêtes au Collège, pour y assister à la messe, aux vêpres et aux autres exercices de la religion ; les professeurs et régents seront tenus de faire tous les samedis soirs, chacun dans leurs classes, une instruction sur le catéchisme.

Art. 30e. Le Principal aura attention de faire confesser les écoliers au moins une fois chaque mois, et, afin qu'on puisse compter sur leur exactitude, ils donneront à leurs confesseurs le billet de confession pour être remis au Sous-Principal, qui en fera la distribution aux professeurs et régents de chaque classe.

Art. 31e. On donnera chaque année aux écoliers une retraite dont le temps et l'ordre seront fixés par le Principal. Le Sous-Principal, les professeurs et régents y assisteront.

Art. 32e. Le jour de la fête de l'Annonciation de la Vierge, il y aura grande messe dans l'église du Collège et après-midi vêpres et sermon que le Principal se chargera de prononcer ou de faire prononcer par tel prêtre ou religieux qu'il jugera à propos.

RÈGLEMENT

DU

CONCOURS D'ADMISSION AUX BOURSES DU COLLÈGE DE SAINTES

Arrêté par le Bureau d'Administration le 25 octobre 1788

Art. 1er. Le concours sera fixé, pour cette année, le lundi 17 novembre prochain et pour les autres suivantes à chaque époque du 3 du même novembre, jour de la rentrée des classes. Il n'aura lieu que pour les enfants nés dans ce diocèse, capables au moins de sixième et nul n'y sera admis au-delà de treize ans révolus.

Art. 2e. Tout enfant qui désirera concourir présentera à M le Principal pour être remis au Bureau d'administration : 1o Un extrait de baptême pour constater le diocèse, l'âge et le lieu de la naissance ; 2o Un certificat de pauvreté signé du curé de la paroisse, du juge et du procureur d'office ; 3o Une attestation de vie et de mœurs signée du curé et du maître ou professeur qui aurait enseigné l'enfant.

Art. 3e. Un enfant muni de toutes ces pièces sera admis au concours, qui consistera dans deux compositions, l'une en thème, l'autre en version, relatives à la classe de sixième et dans un examen sur les principes de la langue latine. Les compositions se feront selon l'ordre et la manière présentés par les articles 24 et 25 du règlement du Collège pour les compositions de prix, excepté que l'examen des copies se fera incontinent après chaque composition.

Art. 4e. Les compositions corrigées seront remises à M. le Principal pour être portées au Bureau d'administration qui sera convoqué le lendemain ; ensemble les extraits de baptême, les attestations et les noms cachetés des concurrents, dont l'ouverture ne se fera qu'en présence de Messieurs les Administrateurs ; et celui dont les compositions l'emporteront sans concurrence sur celles des autres sera, dès ce moment, pourvu de la place franche ; et cependant Messieurs les Administrateurs feront écrire sur le registre du Bureau les noms des trois autres dont les compositions auront approché de la première chacun selon le rang et le mérite de sa composition.

Art. 5e. Si le pourvu de la place franche venait à se déplacer dans le courant de l'année, ou à être renvoyé pour cause d'indocilité, de mauvaises mœurs ou défaut de conduite et d'application, la place serait donnée de droit à celui dont la composition aura le plus approché de la sienne ; mais dans le cas où la même ne vaquerait qu'après l'année révolue, elle sera soumise à un nouveau concours.

Art. 6e. Lorsque dans la même année, il se trouvera deux places ou plusieurs autres vacantes dans le même temps, le même concours suffira pour les faire obtenir et les places vacantes seront données aux concurrents selon le mérite de leurs compositions, si Messieurs les administrateurs les jugent suffisamment bonnes pour les obtenir. Mais comme il pourrait arriver que parmi les concurrents il ne se trouvât pas un nombre de bonnes copies proportionné au nombre des places vacantes, les places que Messieurs les administrateurs n'auront pas cru devoir adjuger à cause de la faiblesse des concurrents seront proposées à un autre concours qui s'ouvrira alors pour la classe de cinquième ou de quatrième et dont les conditions seront les mêmes, excepté que les enfants pourront y être admis jusqu'à l'âge de quatorze ans.

Art. 7e. L'examen de vive voix n'aura lieu qu'autant qu'il y aura égalité dans les composition des concurrents. Dans le cas où plusieurs se trouveraient égaux dans leurs compositions, ou bien l'un supérieur dans le thème et l'autre dans la version, l'examen décidera auquel des deux on devra donner la préférence.

Art. 8e. Et comme dans cet établissement, Messieurs les administrateurs ont surtout en vue de faciliter l'éducation des enfants pauvres qui se trouvent dans les paroisses dont le Collège retire des revenus, leur intention est que, dans le cas même où un enfant né dans l'une de ces paroisses se trouverait dans ces compositions supérieur dans une faculté et inférieur dans l'autre, il fût préféré à son concurrent sans aucun examen. Dans le cas aussi où sa composition quoique inférieure dans les deux facultés mériterait la seconde place parmi les quatre premières, l'examen aura lieu entre lui et son concurrent à qui il sera préféré, s'il répond aussi bien que lui.

CARNET contenant les produits des fermes, rentes et revenus du Collège, à l'usage de Petit, notaire royal, Secrétaire et Receveur du dit Collège, nommé par délibération du Bureau à la place de M. Maillet, lequel n'a commencé de faire recette des revenus de 1789 que le 16 juin de la dite année.

REVENUS	livres	CHARGES	livres
La Tenaille et St-Genis	6600	Portion congrue du desservant	750
		Aumône	173
St-Mesme	3150	Portion congrue du curé.	500
		Rente 103 l. Aumône 128 l.	231
Rançon (outre 32 boisseaux de blé), espèces	600	Les 32 boisseaux à payer au curé.	
St-Laurent de la Prée	2500	Portion congrue du curé	700
		Pension du vicaire 350 l. Aumône 115 l.	465
Brie	1600	Portion congrue du curé	700
		Aumône	115
Sansay	3100	Portion congrue du curé	700
		Aumône	170
Saunac	3300	Portion congrue du curé	650
		Aumône	173
Balan	1750	Portion congrue du curé	700
		Aumône	115
Macqueville	2800	Portion congrue du curé	700
		Aumône	230
Deuil	10500	Portion congrue du curé	700
		Aumône	294
Marais gâts de la petite Tenaille	450	Redevance au prieuré de St-Eutrope	103
Ste-Marie affermée par bail	370	Redevance à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers, pour le prieuré de Deuil.	278
Pré de la prairie basse	150		
Jardin du faubourg	380		
Rente sur le clergé général	500		
Rente sur le clergé du diocèse	100		
Rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris	496		
Métairie des Gonds	1600		
TOTAL	39946	TOTAL	8447

Les entretiens et les réparations des propriétés sont à la charge du Collège.



MODIFICATIONS DANS LE PERSONNEL DE 1766 A 1797

FONCTIONS	1766	1770	1778	1786 & 1787	1788	14 MARS 1791	4 AVRIL 1792	1793	1794 A 1797
Principal.	Hardy	Id.	Id.	Id.	De Rupt	Dalidet 9 mai Jupin	Bourignon	Forget	Forget
Sous-Principal.	Marchal	Id.	De Rupt	Id.	Sabouraud	Jupin 9 mai Forget	fonction sup. 30 juin 1791	»	Jobit
Philosophie 1re chaire	Bonnerot	Id.	Id.	Bernardeau	Bonnerot	Létourneau	Forget	»	»
Philosophie 2e chaire.	Tessier	Sabouraud	Id.	Id.	Id.	Tessandier	Duchaine	Forget	»
Rhétorique.	De Rupt	Id.	d'Ennequin	Coutelier	Id.	Bourignon	Bourignon	»	»
Seconde.	Delacouture	Id.	Id.	Id.	Id.	Forget	Gaudin	Id.	»
Troisième.	Tourneur	Id.	Id.	Id.	Jupin	Jobit	Jobit	Jobit	»
Quatrième.	Péronneau	Id.	Id.	Id.	Favreau ?	Guérin	Martineau	»	»
Cinquième.	Vinand	Id.	Id.	Id.	Tessandier en 1787	Duleau	Collet	Arnoul	»
Sixième.	Croizet	Duret	Id.	Forget	Id.	Phelippot	Id.	Id.	»

1° MM. Tessier et Croizet furent peu de temps après remplacés par MM. Sabouraud et Duret.

2° M. Marchal fut nommé curé de St-Pierre de Saintes en 1778 et chanoine en 1784. *

3° M. Bonnerot fut appelé en 1786 à la cure de St-Maur de Saintes et voulut bien se charger de la classe de philosophie après le départ de M. Bernardeau appelé à une chaire à Poitiers et en attendant le nouveau titulaire.

4° M. d'Ennequin donne sa démission le 12 septembre 1786.

5° MM. Tourneur et Vinand sont admis à la retraite en 1787. M. Vinand était né à Fontcouverte, le 13 mars 1745, de Pierre Vinand, laboureur à bœufs et de Jeanne Guillaud, il fut baptisé par Etienne Garos, curé de Fontcouverte.

6° M. Duret est nommé à la cure de Condéon le 20 novembre 1787.

7° M. Sabouraud demande à faire valoir ses droits à la retraite le 16 janvier 1791.

8° M. Dalidet, nommé Principal du Collège le 14 mars 1791, est chargé le 9 mai 1791 de la direction du séminaire.

9° MM. Guérin et Dulau ont abandonné leur poste le 24 août 1791.

10° MM. Létourneau et Tessandier ont donné leur démission en novembre 1791.

11° M. Jupin, Principal depuis le 9 mai 1791, est nommé le 4 avril 1792 à la cure de St-Jean-d'Angély.

12° M. Bourignon est décédé au mois d'août 1793.

13° MM. Gaudin et Phelippot sont partis.

14° MM. Martineau et Arnoul ne sont plus au Collège en 1794.

M. l'abbé Briand dans le 3e volume *de l'Eglise Santone, page 35*, a rappelé les deux lettres écrites par Monseigneur l'Evêque de La Rochefoucaud à l'abbé de Rupt.

3 janvier 1791. — « Je sens, Monsieur, combien votre position « est cruelle et votre perspective affligeante. C'est précisément « parce qu'elle se présente à moi dans toute son horreur, que « j'admire davantage votre fermeté et votre courage.....

« Je désire bien que MM. les professeurs imitent votre exemple « et confirment leur conduite *à ce que vous me nommez* dans votre « lettre. S'ils aiment leurs devoirs et qu'ils aient conservé l'esprit « ecclésiastique, ils ne peuvent se conduire autrement..... »

8 février 1791. — « Vous ne pouvez pas douter, Monsieur, du « plaisir que j'ai eu en apprenant que presque tous les membres « du Collège s'étaient refusés à prêter le serment. Je suis vivement « peiné qu'il y en ait un qui, quoique jeune encore, se soit « persuadé qu'il était plus éclairé que les Evêques de France .... « Plusieurs personnes m'avaient déjà parlé de l'ouvrage de M. « Létourneau. Je ne crois pas, d'après l'extrait que vous m'en « donnez, qu'il fasse beaucoup de prosélytes..... »

---

* M. Audiat a rappelé dans l'ouvrage « Saint-Pierre de Saintes » ce que devinrent quelques-uns de ces premiers professeurs.

EXTRAIT du registre des délibérations du Bureau du Collège de Saintes, du 1er août 1786 au 15 décembre 1793. — (Le Registre se trouve aux archives de la Charente-Inférieure. D. 6. Travée 27, à la Préfecture de la Rochelle.

1er août 1786. — Adjudication des fermes.

18 août. — Vente des arbres de La Tenaille; réparations; gratification pour des exercices de physique.

22 août. -- Administration des biens; perception des revenus; gratifications accordées aux professeurs excepté à celui de Rhétorique.

12 septembre. — Démission de M. d'Ennequin, professeur de Rhétorique.

3 novembre. — M. Duret, Régent de sixième, est nommé à la cure de Condéon. M. Coutelier, prêtre du diocèse de Carpentras, est désigné pour remplacer M. d'Ennequin en Rhétorique.

20 novembre. — M. l'abbé Forget, clerc tonsuré, est nommé en sixième.

5 mars 1787. — M. l'abbé Bernardeau, professeur de philosophie du Collège de Saintes, est appelé à l'Université de Poitiers. M. Bonnerot, ancien professeur de philosophie du Collège, actuellement curé de St-Maur, offre de continuer l'enseignement de la philosophie pendant la présente année scolaire.

17 mars. — M. l'abbé Vinand, professeur d'humanités, demande, pour raisons de santé, sa mise à la retraite. Le Bureau ajoute une gratification de 200 livres à la pension de droit qui est de 400 livres.

Rappel des lettres patentes du Roy datées de Compiègne 24 août 1766.

31 août. — M. Létourneau est appelé à la chaire de philosophie. M. Tessandier est nommé en remplacement de M. Vinand. M. Tourneur, professeur, est mis à la retraite avec une pension de 400 livres.

8 janvier 1788. — Gratification de 400 livres accordée au fils de la dame Vve Vigier, étudiant de la classe de quatrième.

13 mai. — Démission de M. Hardy, Principal du Collège, pour raisons de santé après 22 années de services.

11 juin. — Mgr de La Rochefoucauld, Président du Bureau d'administration, tient à constater que, sous la direction de M. Hardy, le Collège de Saintes a acquis une grande célébrité; que de plus, par une administration sage et ferme, M. Hardy a pu réédifier tous les bâtiments du Collège, lui donner *par la grandeur et la noblesse de ses constructions un air aussi imposant que le nom de Collège Royal qu'il a l'honneur de porter*, que M Hardy a pu économiser un capital de 15,000 livres placées sur le clergé......

Une pension exceptionnelle de 800 livres est donnée a M. Hardy.

M. de Rupt, prêtre, actuellement Sous-Principal du Collège de Saintes, est nommé Principal et entrera en fonctions à la fin de l'année classique.

16 juillet. — M. de Rupt accepte le principalat. M. Sabourand, professeur de philosophie, est nommé Sous-Principal, sur la présentation de M. de Rupt.

12 août. — M. Mathieu, prêtre du diocèse du Puy, est désigné pour remplacer M. Sabouraud.

Le Bureau décide que les places de boursiers ne seront dorénavant accordées qu'au concours.

22 août. — Distribution des prix; adieux faits à M. Hardy par le Président Lieutenant Général Leberthon.

4 octobre. — MM. Garnier et Tarnier, prêtres du diocèse de Paris, se présentent pour la chaire de philosophie en place de M. Mathieu, qui n'a pas accepté.

25 octobre. — Les six bourses ou places franches seront données au concours; le Bureau d'administration établit les conditions du concours.

18 novembre. — Quatre élèves se sont présentés pour les deux places vacantes; sont admis les jeunes Delachasse de l'Isle d'Oleron et Châteauneuf de Saint-Thomas de Conac.

7 avril 1789. — Le sieur Maillet, économe et administrateur des biens du Collège depuis 1762, demande à se retirer; une pension de 600 livres lui est accordée. M. Petit, notaire royal, est choisi pour le remplacer avec le titre de secrétaire du Bureau et Receveur des revenus du Collège.

9 juin. — Vu l'accroissement du pensionnat et la situation faite par la disette générale du blé..., le Bureau décide qu'un four sera construit au Collège dans l'écurie qui dépend de la maison.

22 août. — Distribution des prix et exercices de rhétorique.

3 novembre. — Rentrée des classes; deux bourses sont vacantes par le départ des élèves Carré et Fradet, le premier ayant terminé ses études, le second étant incapable de suivre les cours avec fruit.

Le procès-verbal porte la signature de Garnier, maire. Mgr De La Rochefoucauld est toujours suppléé par l'abbé de Luchet, vicaire général. M. Gaudriaud n'est plus du Bureau Restent MM. Leberthon, Barbot, Faure, Gallocheau, de Beaune, de Rupt.

16 novembre. — Concours pour les bourses; deux places vacantes; sept candidats inscrits. Les élèves Bouchet, Moulineau et Maillet ne prirent pas part au concours comme ayant plus de treize ans; furent admis Raoul et Leblanc; les deux autres candidats étaient Courchant et Boissière.

2 janvier 1790. — Conformément aux lettres patentes du Roi, sur décret de l'Assemblée nationale en date du 18 novembre 1789, un inventaire général des biens et revenus sera dressé et communiqué.

MM. Barbot et de Rupt sont désignés par le Bureau d'administration à cet effet.

30 janvier. — Achat d'une voiture pour le Collège.

La métairie des Gonds est réservée pour les maîtres et élèves du Collège; les jours de sortie et de promenade, les élèves s'y rendront; le bail est renouvelé pour 9 ans moyennant 1600 livres par an.

22 février. — Distribution des jetons de présence.

16 mars. — A cause de la dureté des temps et de la cherté des grains, 1500 livres seront distribuées aux pauvres.

MM Garnier et de Fourémis sont choisis par la Municipalité pour faire partie du Bureau d'administration.

19 avril. — Troubles au Collège, renvoi des élèves Loustalot, Chauvin et Duchène.

M. Robert de Rochecouste, maire de Saintes, est nommé membre du Bureau d'administration en remplacement de M. Garnier.

Me Guénon, avocat du Collège, est décédé et est remplacé par Me Fourestier, avocat.

Le départ de l'élève Crocherit laisse une place vacante parmi les boursiers; se présentent comme candidats Crespin, Chateauneuf, Alexandre de Crugy, Albert de Courchant, Louis Marcenac, Martin de St-Thomas-de-Cosnac; l'élève de Courchant est admis.

3 novembre. — Rappel à M. le Principal et à MM. les Régents du règlement de police du Collège du 1er avril 1767, homologué par arrêt de la Cour du 13 avril 1768.

11 novembre. — Réclamation de M. Hardy, ancien principal.

29 novembre. — M. Gout remplace M. Fonrémis au Bureau d'administration. Le matériel du Collège avait été acquis par M. Hardy : M. de Rupt, le nouveau Principal ne peut pas payer

3 décembre. — Inventaire et évaluation des meubles du Collège. Valeur estimée à 7070 livres 10 sols; 2000 livres sont payées comptant à M. Hardy et pour le reste 300 livres de rente viagère lui sont accordées. M. de Rupt se servira des meubles et payera chaque année 353 livres.

On peut déduire du nombre total des lits (89) le nombre maximum des pensionnaires.

16 janvier 1791. — Suppression des dixmes. — Indemnité aux fermiers. — Aucune indemnité ne sera accordée à MM. les curés congruistes.

M. Sabouraud, Sous-Principal, demande à se retirer (vu l'incertitude des temps) : le 23 janvier 400 livres lui sont accordées.

7 février. — Transport du Bureau au Département ; — nouvelle organisation ; —

La Municipalité choisit les administrateurs.

13 février. — Examen des comptes. Rapport de M Petit. Recettes 68349 livres 8 sols 10 deniers. Dépenses 59916 livres 12 sols 1 denier. Reste à recouvrer 49560 livres 3 sols 6 deniers.

15 février. — La nouvelle administration est installée. Messieurs de Rochecouste, maire ; Gout, officier municipal ; Boisnard, procureur de la Commune ; Bernard, Président du Tribunal du Syndic ; Lafay aîné ; Delaage ; Landreau ; Héard, accusateur public, tous nommés par le Conseil général de la commune.

M. Petit est nommé secrétaire et administrateur.

Tous prêtent le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi et de maintenir la constitution votée par l'Assemblée nationale.

Plusieurs professeurs et fonctionnaires ont négligé de prêter le serment décrété par l'assemblée nationale le 27 novembre 1790 et sanctionné par le Roi le 26 décembre.

2 mars. — Le Directoire du Département demande l'avis de la municipalité pour le choix à faire des professeurs qui doivent remplacer ceux qui ont refusé le serment.

14 mars. — Messieurs du Bureau d'administration, de la Municipalité et du Conseil de la Commune ont procédé à la nomination des fonctionnaires et Régents du Collège. Sont nommés : M. Dalidet, Principal ; M. Jupin, Sous Principal ; M. Létourneau, 1er professeur de philosophie, M. Tessandier, 2e professeur de

philosophie ; M. Bourignon, en rhétorique ; M. Forget, en seconde ; M. Jobit, en troisième ; M. Guérin, en quatrième ; M. Dulau, en cinquième ; M. Phelipot en sixième.

16 mars. — Installation des nouveaux professeurs.

21 mars. — M. Jupin est invité à amener au Collège les pensionnaires qu'il tient dans sa maison.

6 avril. — M. Héard est nommé Syndic de l'administration du Collège.

19 avril. — Changement de l'inscription en « Collegium nationale ».

9 mai. — Pouvoir donné au Syndic de reconstituer les titres du Collège.

M. Dalidet, nommé Supérieur du Séminaire, donne sa démission.

M. Jupin est nommé Principal ; M. Forget, Sous-Principal.

M. Guérin de Montendre est désigné pour la chaire de seconde.

14 mai. — Réclamation de M. Tourneur, ancien professeur au sujet de sa pension.

La suppression des dîmes a diminué les revenus du Collège.

29 mai. — Contestations entre le Bureau et MM. de Rupt et Sabouraud au sujet de la ferme des Gonds. Expertise.

20 juin — Lettre du 17 juin par laquelle M. de Rupt qui s'est retiré au Douhet, donne pleins pouvoirs à M. Sabouraud qui paraît être son ancien associé et pour le pensionnat et pour l'exploitation de la ferme des Gonds.

Un arrangement est fait moyennant une somme de 3145 livres payée à MM. de Rupt et Sabouraud.

Différents membres du Bureau sont désignés pour se transporter aux différentes propriétés du Collège ; ils examineront la situation faite par les nouveaux décrets relatifs à la suppression des dîmes et des corvées.

La Tenaille ne trouve bailleur qu'au prix de 3500 livres.

Des experts sont nommés pour faire la réduction des baux des propriétés de Deuil, Rançon, Macqueville et St-Même

Il n'y aura plus de Sous-Principal au Collège. M. Jupin restera seul chargé de la direction des études et de la discipline.

28 juin. — Les droits supprimés (dîmes et agrière) sur Deuil et annexes sont évalués à 6500 livres.

1er août. — Programme pour la distribution des prix.

24 août. — M Martineau est nommé en 4e et M. Collet en 5e en remplacement de MM. Guérin et Dulau qui ont abandonné leur poste.

25 octobre. — Réparations au Collège ; M. Gout est nommé Vice-Président du Bureau en remplacement de M. Bernard.

3 novembre. — Démission de M. Létourneau, professeur de philosophie.

MM les professeurs Texandier et Jobit ne se sont pas présentés le jour de la rentrée des classes.

18 novembre. — M. Sébastien Duchaîne est nommé professeur de philosophie (logique) en remplacement de M. Létourneau.

30 décembre. — Lettre de M. Bourignon François qui s'est marié et qui demande à loger au Collège. Cette autorisation a été déjà accordée à M. Jupin.

Il est question dans cette lettre du célibat et de ses inconvénients.

4 avril 1792. — Démission de M. Forget. Démission de M.

Jupin, Principal, qui accepte la cure de St Jean d'Angély. M. Bourignon est choisi par le Bureau comme Principal

4 août. — Plusieurs professeurs du Collège, vu le décret de l'Assemblée nationale et la proclamation du Roi qui déclare la patrie en danger, offrent de partir pour la frontière ; ils demandent la conservation de leurs places et de leurs traitements jusqu'à leur retour.

12 janvier 1793. — M. Bourignon, Principal, est chargé, en outre de la rhétorique.

8 mars — Les citoyens Duchaine, professeur de philosophie et Collet, professeur de cinquième, partis pour l'armée, seront suppléés le premier par M. Forget, le second par M. Arnoul, prêtre, qui acceptent.

19 mars. — Le petit Séminaire est annexé au Collège.

17 mai. — M. Gaudin, nommé professeur de seconde, fait une réclamation au sujet de son traitement.

12 juillet. — La citoyenne Marguerite Duchaine, veuve de Claude Antoine Gout, paye en assignats la somme de six mille livres, prêtée le 25 juillet 1791 à M. Gout.

22 juillet. — Note pour la distribution des prix : 22 volumes ont coûté 66 livres.

6 août. — Augmentation du traitement du Principal et des professeurs ; pour le Principal chargé de la Rhétorique 1500 livres ; pour les professeurs 1000 livres.

21 août. — M. Forget est nommé en remplacement de M. Bourignon, décédé.

21 octobre. — Visite des archives par le citoyen Leuzon, employé au Directoire ; triage de tous les titres féodaux ; décret du 17 juillet 1793.

22 novembre, 2 frimaire de l'an II. — Le citoyen Leuzon a fait brûler sur la place publique le 19 brumaire de l'an II tous les papiers et titres de féodalité qu'il a trouvés et découverts après la plus exacte recherche, parmi les archives du Bureau du Collège ; les administrateurs donnent décharge à Leuzon.

2 janvier 1794, 12 nivôse an II. — Communication de l'arrêté du citoyen Lequinio, Représentant du peuple : « aucun ministre ou » cy devant ministre du culte ne pourra remplir aucune fonction » publique sans l'autorisation des Représentants du peuple. »

Les citoyens Forget, Principal du Collège et Jobit, professeurs, seuls trouvés dans le Collège, ont été invités à se conformer à la loi.

14 janvier 1794, 24 nivôse. — Les citoyens Forget et Jobit sont autorisés à continuer leurs fonctions par le représentant Lequinio et par le Bureau d'administration.

3 avril, 13 germinal. — Vérification des comptes du trésorier comptable, citoyen Petit, notaire.

F. XAMBEU.

---

*M. F. Xambeu fait un tirage à part de l'***Histoire du Collège de Saintes**, *qui comprendra, avec les quatre parties publiées dans le* RECUEIL, *la suite des évènements relatifs au Collège jusqu'à nos jours.*

La Cuve Baptismale et le Bénitier d'Allas-Bocage

(Notes lues à la séance du 28 juillet 1881)

CUVE BAPTISMALE. — Pour obéir à une invitation pleine de bienveillance, je viens présenter et soumettre à mes honorables collègues quelques réflexions sur les intéressants fonts baptismaux de l'église d'Allas-Bocage.

Cette curieuse petite église romane, qui offre plus d'un caractère de ressemblance avec celles de Saint-Simon, d'Agudelle et de Villexavier, contient aussi un bénitier dont je parle plus bas, et un tombeau avec inscription, le tout mentionné par P. D. Rainguet, dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 237. Contrairement à une opinion d'ailleurs respectable, la cuve baptismale semble accuser une date antérieure au XVe siècle, en même temps qu'elle est loin d'avoir formé la base et le piédestal d'une croix de cimetière. Sa forme, ses dimensions, en un mot son caractère architectural, tout milite en faveur de sa destination primitive. On serait, ce me semble, en droit d'en faire remonter l'origine au XIIIe siècle, peut-être vers la fin du XIIe, car je crois remarquer une certaine analogie entre ces fonts et les fonts romans de Chartres. Me serait-il permis en confirmation de la première opinion, d'émettre une idée quelque peu hypothétique, mais non dénuée de raison ? On sait par l'inscription tumulaire transcrite par le regretté P.-D. Rainguet, que le fondateur, l'architecte, j'allais dire le constructeur de cette antique église, Ramnuffe, le recteur de cette paroisse est mort en 1261 ; *Ecclesiæ rector... ac actor hujus ædificii*. Pourquoi ne pas supposer que ce joli morceau de l'art ancien est de son habile ciseau ? Mais ajoutons quelques notes descriptives qu'on pourra rapprocher de l'intéressante étude sur les fonts baptismaux de Saint-Eutrope par notre collègue, M. Bourricaud. *

Le bloc, dans son ensemble, privé, selon toute apparence, de sa base, offre 8 pans et mesure 0,67 c. de hauteur ; il est orné de 16 jolies colonnettes dont croquis ci-joint, par M. l'abbé P.

* RECUEIL, t. V, p. 204.

Bariteau. Son diamètre total est de 1 m. 22 c. La cuve baptismale elle-même, de forme ronde, a 0,82 c. de diamètre sur 0,33 c. de profondeur ; celle de Saint-Eutrope n'a que 0,25 c.

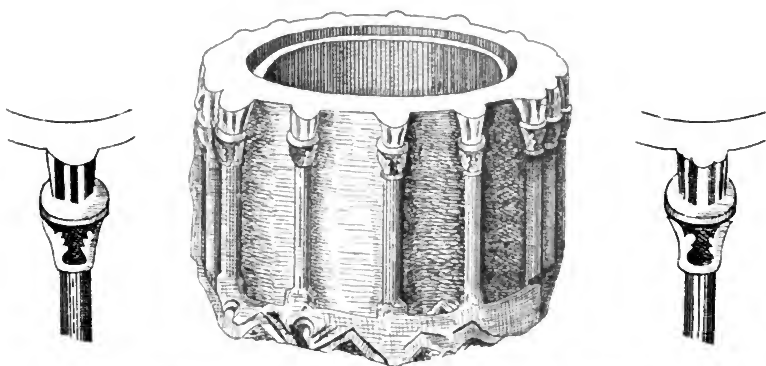
Cet ouvrage, il n'est pas inutile de le faire observer, est en *pierre*, conformément aux prescriptions d'un concile déjà ancien, cité par Léon IV, *unus quisque fontes lapideos habeat ;* d'où cette autre prescription d'ailleurs parfaitement justifiée empruntée à Durand de Mende : *debet esse fons lapideus.*

La forme octogone paraît avoir été à toutes les époques la plus commune ; aussi voyons-nous au Ve siècle le Pape Sixte III, dans l'achèvement du baptistère de Saint-Jean de Latran ou de Constantin faire élever autour des fonts huit colonnes de porphyre.

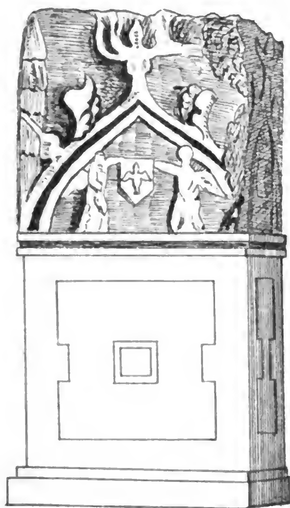
Saint Charles Borromée, de son côté, admet dans ses *instructions* pastorales sur les *baptistères* la forme ronde et la forme hexagone, mais il préfère l'octogone comme étant plus parfaite ; il y attache un symbolisme en ce que cette dernière figure les Octaves des fêtes de Notre-Seigneur et des Saints, et aussi parce qu'elle est l'emblème mystérieux de la perfection de l'éternelle gloire.....

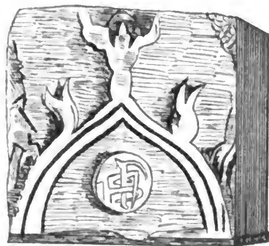
BÉNITIER. — Il faut aussi signaler, dans l'église d'Allas, un bénitier assez remarquable. Composé de trois rangs de pierres superposées sous forme d'étoile, il est élevé d'un mètre ; sur trois de ses côtés, il est ornementé ; les deux autres ont probablement été mutilés par un maladroit taillage. La partie supérieure seule appartient au XVe siècle ; on y voit un monogramme que je crois être celui de Jésus-Christ (J H S) ; l'image du soleil et enfin un écusson chargé d'un aigle, avec deux anges, soutenant l'écu. Ce bénitier est placé à gauche, en entrant dans l'église et parallèlement aux fonts baptismaux. Primitivement, peut-être se trouvait-il à l'intérieur, adossé à la muraille, suivant un ancien usage de l'église catholique. Ce que nous pourrions dire à ce sujet serait pure hypothèse. On se reportera avec intérêt au dessin de M. l'abbé P. Bariteau. Son exactitude irréprochable nous dispense d'une description minutieuse.

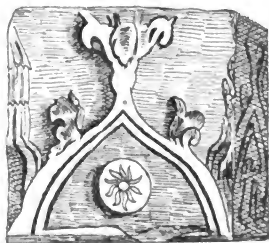
F. LETARD.



CUVE BAPTISMALE D'ALLAS-BOCAGE (Dessin de M. l'abbé Bariteau.)







BÉNITIER D'ALLAS-BOCAGE (Dessin de M. l'abbé Bariteau.)

VARIA

Sommaire. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes : *Châtelaillon, Juicq, La Chapelle des Pots, La Rochelle, Saintes ;* — 3° Nécrologie.

Chronique trimestrielle

Jeudi, 29 octobre, à la réunion générale de la Commission des arts, ont été lus : *Notes sur l'aqueduc de Saintes*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Les marais et le port de Brouage*, par M. Cazaugade ; *Une monnaie gauloise*, par M. F. Baron ; *Le Collège de Saintes, sous les Jésuites et les Bénédictins*, par M. F. Xambeu. M. Vigier a été choisi comme membre titulaire. Le même Bureau a été maintenu, avec l'adjonction de M. Xambeu, comme Vice-Président. M. Ch. Dangibeaud a été, avec MM. Gallut et Bourricaud, appelé à faire partie du Comité de publication. Noms des nouveaux membres correspondants : MM. Aymard, sous-directeur des contributions indirectes, à Saintes ; l'abbé Bonfils, vicaire de Notre-Dame, à La Rochelle ; l'abbé Pierre Boulanger, curé de Semoussac ; Charles Bourricaud, à La Rochelle ; l'abbé Henri Morin, curé de l'Eguille ; Pascal, avocat, à Saintes ; l'abbé Du Vauroux, secrétaire particulier de Mgr l'archevêque, à Rouen.

— Nous avons dû renvoyer à la prochaine livraison une foule d'articles *Varia* que nous n'avons pu insérer dans celle-ci.

— Nous tenons à avertir les membres correspondants que les cotisations de 6 francs pour 1886 peuvent être adressées, par mandat postal, à M. Laurent, Trésorier de la Commission, rue des Chanoines, à Saintes. Passé le 15 mars, M. le Trésorier fera percevoir à domicile les cotisations de chacun augmentées de 50 centimes pour frais de poste, soit 6 francs 50.

— A rendu compte du *Recueil* d'octobre, 3e série, 4e liv., l'*Echo rochelais*, du 11 novembre, qui dans un article signé A. L., analyse les travaux publiés, semble regretter qu'on s'occupe de sauver Brouage, termine en disant que « tous les efforts sont faits par la Commission des arts, afin que son *Recueil* soit digne d'intérêt ; » ce qui veut dire, sans doute, dans la pensée de l'auteur, que la Commission réussit dans cette tâche.

— A la séance du 21 août 1885, le Conseil général s'est occupé du clocher de Thézac, au sujet duquel M. Ellie donne lecture du rapport suivant : « M. le préfet a transmis à votre deuxième commission, une lettre de M. le Président de la Commission des arts et monuments historiques sollicitant une subvention pour assurer la conservation du clocher de l'église de Thézac qui menace de s'effondrer.

D'accord avec M. le préfet, votre deuxième commission ne pense pas que, quelque soit l'intérêt qui peut s'attacher à la réparation de ce clocher, l'un des beaux types du style roman dans la Saintonge, il y ait lieu de déroger au principe maintes fois exprimé par vous et en vertu duquel le département ne doit participer qu'aux dépenses des travaux intéressant les services dont la charge lui incombe aux termes de la loi.

« La situation financière vous fait d'ailleurs une obligation de maintenir ici l'application de ce principe. » — Conclusions adoptées.

— Au congrès des sociétés savantes de la Sorbonne, à Paris, la Commission pourra envoyer trois ou quatre délégués. Ceux de nos collègues qui voudraient être choisis voudront bien nous prévenir avant le 15 février. Une remise de 50 °/o sur le prix du voyage en chemin de fer leur sera accordée.

PROGRAMME DU CONGRÈS. — 1° *Section d'histoire et de philologie.* — 1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux ; 2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge ; 3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage ; 4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers ; 5° Origine, importance et durée des anciennes foires ; 6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille ; 7° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle ; 8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII° siècle ; 9° Étude des anciens calendriers ; 10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry ; 11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIII° siècle ; 12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution ; 13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses ; 14° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique ; 15° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle ; 16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane ; 17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

2° *Section d'archéologie.* — 1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ? 2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes ; 3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance ; 4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique ; 5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique ; 6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes ; 7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) 8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles

du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; 9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans ; 10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières ; 11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés ; 12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen-âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer ; 13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

— M. Billiotte, curé des Gonds, a été nommé curé de Ste-Soulle, et M. Jary, vicaire de Marennes, curé de Bourcefranc. MM. Ruault et Germain sont nommés professeurs à l'institution de Pons.

***

UN TABLEAU DE BRAGNY. — Une faute de transcription sans doute m'a fait dire, *Recueil*, t. VIII, p. 200, que le tableau de Bragny à Saint-Mandé, près Aulnay, représente « une Sainte Thérèse dans la pose de l'extase ». Cette note complétée loin de moi par quelques lignes sur la canonisation de la sainte, rappelle que le *Bulletin des Archives*, t. I. p. 13, avait dit sans plus de détail, qu'il représentait une *Sainte-Madeleine*. Le *Bulletin des Archives* était parfaitement renseigné. Et la courte description que j'ai fournie du tableau suffit à le prouver... « Chevelure exubérante... » Détail plus piquant encore et que j'ai sans doute omis : Au poignet de la main gauche une dégradation peut-être faite à dessein, a fait disparaître les traces d'un bracelet. C'est assez dire. L'erreur inexplicable commise sur le personnage de ce tableau devait être rectifiée, aussi bien en faveur de Sainte Madeleine que.... du *Bulletin des Archives ;* car, *amicus Plato, sed magis amica veritas.*

J. L. M. N.

LES REMPARTS DE BROUAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL. — *Séance du 22 août.* — Rapport de M. Boffinet : « Six de nos honorables collègues, MM. Peltier, Luguet, Garnier, Braud, Chevallier et Gilbert ont émis le vœu suivant : Les soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention de leurs honorables collègues, sur la nouvelle situation qui est faite à la petite ville de Brouage, dépendant de la commune de Hiers-Brouage, canton de Marennes. En effet, par suite d'une décision récente de M. le ministre de la guerre, les fortifications et les bâtiments servant tant à l'artillerie qu'au génie, ont été remis à l'administration des domaines pour être vendus à l'adjudication au profit du Trésor. Cette mesure entraînera la démolition des remparts, l'abattage des arbres séculaires qui les couvrent et l'aliénation au profit des particuliers des magasins, poudrières et autres constructions établis dans cette petite place forte. Que les divers bâtiments existant à l'intérieur de la place soient aliénés, personne ne songera à y contredire, leur entretien est coûteux ; ils

ne sont plus d'aucune utilité et l'Etat a intérêt à s'en débarrasser. Mais ces considérations ne sauraient être admises en ce qui concerne les remparts ; cet entassement de pierres n'a aucune valeur parce que les matériaux en provenant seront loin de couvrir les frais de la démolition ; on ne sera donc porté à acquérir les remparts que pour posséder les terres formant le glacis intérieur et les arbres qui y sont accrus.

« Nous venons donc vous demander, messieurs, de vouloir bien vous opposer à cette vente qui, outre qu'elle ne serait que très peu profitable pour le Trésor, compromettrait gravement les intérêts des habitants du marais qui s'étend de Marennes à Rochefort. Sans parler de l'intérêt qui s'attache au point de vue historique, à la conservation des murs de Brouage, il est de notoriété publique que ces fortifications et surtout les arbres qui les surmontent sont d'une utilité incontestable pour l'assainissement de l'air dans cette contrée. Déjà, sous la première restauration, les pouvoirs publics se sont opposés à la destruction des arbres des remparts de Brouage. (Page 150 du vol. règlement Le Terme). Aujourd'hui, bien que l'état des lieux soit considérablement amélioré, les motifs invoqués, à cette époque, n'en subsistent pas moins. Il serait préjudiciable pour la santé publique de raser cette place qui n'étant plus abritée par ces murs contre les vents, ni assainie par ses plantations se transformerait aisément en foyer fiévreux et deviendrait inhabitable. Et si cette conséquence ne se faisait sentir que tardivement aux gens des pays éloignés de Brouage, les habitants de cette petite localité seraient promptement et sûrement atteints. C'est surtout une question d'humanité. Nous vous demandons en conséquence de vouloir bien prier M. le Préfet d'insister auprès de qui de droit, afin que les intérêts non-seulement des habitants de Brouage, mais du canton de Marennes et de Saint-Agnant soient sauvegardés. Votre quatrième commission, Messieurs, croit devoir vous proposer de vous associer entièrement à l'expression de ce vœu et de l'accueillir favorablement. »

« *M. Louis Roy de Loulay.* — M. le ministre des beaux-arts répondant à la protestation d'une des sociétés archéologiques de la Charente-Inférieure * contre la démolition des fortifications de Brouage, a promis d'examiner la question, et les termes de sa réponse permettent d'espérer que Brouage conservera ses remarquables remparts. Je m'associe au vœu que nos collègues nous demandent d'émettre et qui viendra donner notre haut appui, à toutes les démarches déjà faites dans le même but ; je voudrais seulement ajouter un motif de plus à tous ceux qui ont déjà été invoqués pour la conservation des murailles de Brouage. A la nouvelle du projet de démolition des fortifications de Brouage, les pilotes ont été vivement émus du danger qui résulterait pour la navigation de la disparition de ce point de repère. C'est ainsi que je trouve dans un des principaux journaux maritimes, les *Tablettes des Deux-Charentes*, la lettre d'un pilote qui demande si l'administration des domaines a songé, en proposant la démolition des remparts de Brouage, au tort qu'elle allait causer au pilotage des grands navires quand il s'agit de leur faire franchir la barre de l'entrée de la Charente. L'auteur de cette lettre demande qu'on interroge les officiers de marine qui font passer les examens aux

* Il s'agit d'une première protestation de la Commission des Arts, adressée dès le 30 juillet à M. le Ministre.

aspirants pilotes, et l'on verra, ajoute-t-il, s'ils conseilleront de détruire ces vieilles murailles. Vous voyez qu'en dehors des raisons si nombreuses et si justes qu'on a déjà fait valoir, il y a un véritable intérêt, au point de vue du pilotage, à conserver les fortifications de Brouage. Je crois que cette considération est de nature à fortifier le vœu qui nous est présenté. » — Conclusions du rapport adoptées. (*Délibérations du Conseil Général*, session d'août 1885, p. 1003-1005.)

Brouage et les sociétés savantes. — On connaît la lettre de M. le Président aux sociétés savantes, en date du 30 juillet, les invitant à adhérer à notre protestation contre l'aliénation de Brouage. Nous tenons à enregistrer les adhésions de quelques-unes d'entre elles : *Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 3 août : ..... « Vous pouvez être certain que la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, loin de me désavouer, m'approuvera hautement quand je lui dirai que j'ai protesté énergiquement en son nom, contre un acte de vandalisme stupide qui, s'il s'accomplissait, aurait pour résultat la perte irrémédiable d'un des spécimens les plus intéressants et les mieux conservés de notre ancienne architecture militaire... Le président de la société, Lucien Decombe. — *Société française d'archéologie*, Compiègne, 4 août..... « J'apprends aujourd'hui par la circulaire que vous envoyez à la Société historique de Compiègne la manifestation que vous vous proposez de faire en faveur des remparts de Brouage dont l'administration des domaines prépare l'aliénation. Je parlerais très volontiers de cette question dans le prochain numéro du *Bulletin monumental*..... Je suis heureux de vous dire que dès aujourd'hui je mets à votre disposition l'organe dont je dispose..... Cte de Marsy, directeur. — *Société de Borda, à Dax*, séance du jeudi 6 août : « M. le Président lit une circulaire de M. le comte de Bremond d'Ars, Président de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, invitant la Société de Borda à protester avec elle contre la démolition projetée des remparts de Brouage. — La Société charge M. le Président de donner son adhésion à la protestation. » Extrait du *Bulletin de la société*, 3e trimestre, 1885, LXV. — Même circulaire lue, le 6 août, à la *Société des antiquaires de l'Ouest*. — *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, Nantes, le 28 août..... « J'ai l'honneur de vous informer que la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure s'associe entièrement à la protestation formulée par la société que vous présidez contre l'aliénation des remparts de Brouage. Elle est unanime à demander la conservation d'un monument unique en son genre, constituant l'un des plus curieux spécimens de l'art militaire que l'on connaisse.» Pour le Président absent, l'un des vice-présidents, le Mis de Grange de Surgères. — *Société nationale des antiquaires de France*, Paris, 3 septembre : ..... « La Société des antiquaires de France a reçu la circulaire que vous lui avez adressée au sujet de l'aliénation des remparts de Brouage. Je suis chargé par mes confrères de vous dire que nous nous associons complétement à votre protestation. La démolition de ces curieux remparts serait un acte de vandalisme que rien ne paraît justifier. Nous souhaitons vivement que la campagne entreprise par la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure se termine avec succès, et nous espérons que, grâce à votre initiative, cet intéressant spécimen de l'art militaire sera conservé. » Le 2e vice-président, Ant. Héron de Villefosse. — *Société bibliographique*, Paris, 9 octobre : ..... « Dans

la séance du 8 octobre, le conseil d'administration de la Société bibliographique a examiné la proposition que vous avez bien voulu lui faire de protester contre l'aliénation des remparts de Brouage. Il m'a chargé de vous communiquer son adhésion ; il pense comme vous que renverser un des rares monuments militaires qui nous restent, est un acte de vandalisme, auquel toutes les sociétés savantes doivent s'opposer énergiquement. » Cte DE BIZEMONT, secrétaire général. — *Société des antiquaires de la Morinie*, Saint-Omer, 28 octobre : ..... « En réponse à votre circulaire en date du 30 juillet dernier, relative aux remparts de Brouage, laquelle n'a pu être communiquée à la Société des antiquaires de la Morinie qu'à sa séance de rentrée après les vacances, j'ai l'honneur de vous faire connaître que cette Société s'empresse de joindre sa protestation à celle de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, contre l'acte de vandalisme que s'apprête à commettre l'administration des domaines, par l'aliénation conduisant à la destruction des remparts de Brouage. » Le secrétaire général, L. DESCHAMPS DE PAS. — *Société archéologique de Bordeaux*, Pauillac, le 17 novembre 1885 : ..... « La Société archéologique de Bordeaux, dont je suis président, a reçu communication de votre lettre du 30 juillet 1885, dans sa séance du 12 novembre. Elle a été unanime à protester contre la destruction des remparts de la ville de Brouage et j'ai pu parler en faveur de votre protestation, parce que je connais le monument qu'on veut détruire. J'ai même insisté sur une considération qui devrait avoir quelque importance dans la question, en dehors de l'intérêt archéologique. J'ai l'intime conviction que les remparts actuels de Brouage protègent les habitants de cette ville bien déchue contre les émanations palustres qui séviraient avec une intensité bien plus grande qu'aujourd'hui, si la barrière que forment les remparts venait à disparaître. On a vu bien souvent la destruction d'un bois, même d'un parc de moyenne étendue, et situés *au vent* d'un village, c'est-à-dire du côté des brises ordinaires nocives de la région, être suivie de l'apparition de fièvres graves très à redouter certainement autour de Brouage. La société archéologique m'a donc chargé de vous dire qu'elle partage absolument, et à l'unanimité, l'opinion émise par la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et qu'elle vous donne l'autorisation entière et officielle de joindre sa protestation à la vôtre. Veuillez agréer, etc. Dr E. BERCHON, *président de la Société archéologique de Bordeaux, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville.* »

Fouilles et découvertes

CHATELAILLON. — *Débris gallo-romains.* — « Une intéressante découverte archéologique vient d'être faite par M. P. Thibaudeau, dans le sable abandonné par la mer au pied de la falaise du vieux Châtelaillon. Il s'agit de débris d'agrafes, d'anneau, de bronze et de cuivre de l'époque gallo-romaine et du XVIIe siècle qui vont être soumis à l'examen de l'académie de La Rochelle. »

JUICQ. — *Silex taillés à Etray.* — M. François Martin, propriétaire, à Etray, commune de Juicq, vient de trouver plusieurs silex taillés sur le coteau qui domine le marais d'Etray. J'en ai vu un à Vénérand, d'une taille assez réussie. Il y a quatre ans, M. Martin

avait recueilli, au fond d'un fossé de marais, deux cornes d'auroch, qui ont été données à M. Garnier, habitant le village des Chaumes, commune du Douhet. Ne pas confondre avec les multiples spécimens plus ou moins préhistoriques, livrés à la circulation par un industriel du voisinage. EST. ARM.

LA CHAPELLE-DES-POTS. — On vient de découvrir au lieu des Houlières, commune de la Chapelle-des-Pots, un tas de tessons de poteries qui paraissent remonter au XVIIe siècle. Plusieurs de ces fragments ont été déposés au musée de la Commission. Nous publierons, dans le prochain numéro, une note plus étendue sur cette fouille.

LA ROCHELLE. — *Sépulture d'un homme d'armes.* — En exécutant les travaux de la route de Vaugouin à La Palice, on a trouvé, à Vaugouin, d'après les journaux de La Rochelle de novembre, le squelette d'un homme d'armes, portant encore son hausse-col et diverses pièces de son armure rongées par le temps et la rouille et qui pourrait remonter à l'époque du dernier siège de La Rochelle.

SAINTES. — *Saint-Pierre de Saintes.* — Les légendes ont du bon ; parfois elles mettent sur la voie des investigations historiques les plus intéressantes. Cependant qui les prendrait à la lettre, ces vieilles légendes d'antan, risquerait fort d'aller au-delà de la vérité. On sait que l'église de Saint-Pierre, à Saintes, *la seconde dans tout l'univers dédiée au prince des apôtres,* * est bâtie sur pilotis, dans un lac, *où avaient été inhumés, au temps des persécutions, une foule de martyrs saintongeais.* Plusieurs églises se succédèrent en ce même lieu. Il serait difficile d'en trouver les traces. Où sont, par exemple, celles de la vieille cathédrale incendiée par des chrétiens impies, en 1026, longtemps après le passage des Normands ? On voit, au transept de droite, des vestiges de la basilique romano-bysantine due à l'évêque Pierre de Confolens, en 1117, consacrée en 1185, édifice considérable qui tombait en ruines au XVe siècle. La cathédrale, celle des Rochechouart, du XVe siècle, à peu près renversée par les protestants cent ans plus tard, apparaît encore au portail, au clocher, aux clochetons et aux arcs boutants d'une si admirable légèreté, à l'extérieur. L'église actuelle est des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Lorsqu'en 1856, le pavé de la nef et des bas-côtés fut refait, grâce à la générosité du nouveau pasteur, le vénérable M. Bonnet, et de ses paroissiens, on rencontra mêlés aux décombres, des fragments de sculptures vraiment remarquables de la cathédrale gothique du XVe siècle, et même assure-t-on, quelques débris de l'autel et de la statue de Notre-Dame des Miracles, dont le culte était en honneur depuis le moyen-âge à Saint-Pierre. La partie qui avoisine la petite porte fut laissée intacte ; et son pavé, par rapport à celui du reste de l'église se trouva élevé de la hauteur de deux marches mesurant 30 centimètres. On nous avait affirmé que dans cet endroit était un caveau ou souterrain. Plusieurs habitants de Saintes, nous disait-on, y étaient descendus en 1829. D'autres ajoutaient que dans ce souterrain envahi par les eaux on ne pouvait aller qu'en bateau ; et nous nous étions fait l'écho de la légende en observant toutefois, *Recueil*, t. VIII, p. 89 et 200, que le bateau en question ne pouvait avoir servi que provisoirement, par

* Raynaldi, ANNALES ECCLESIASTICI, XVIII, anno 145, citant une bulle de Nicolas V. (voir SAINT-PIERRE DE SAINTES, p. 263).

exemple pour réparations urgentes au soubassement des piliers. La Commission décida qu'il y avait à rechercher l'existence du souterrain ou caveau.

Le mardi 9 novembre, vers une heure, en présence du Bureau et de plusieurs autres membres de notre Société, des ouvriers creusèrent dans l'endroit désigné par M. Morisson, tailleur. A 60 centimètres environ du pavé, qui doit dater de la fin du dernier siècle ou du commencement de celui-ci, on en découvrit un second en pierres de Crazannes, paraissant s'étendre sur toute l'étendue de cette partie du transept. Nous avions là probablement le pavé de l'église réédifiée au XVIe siècle.

Des fouilles, à un mètre 47 c. plus bas révélèrent de nouvelles dalles de pierre, fortement imprégnées d'une odeur de gaz provenant du terrain marécageux sur lequel elles reposaient. L'avis des membres présents fut que ce dernier pavé est celui qui existait avant le passage des protestants, et dont parle le chanoine Tabourin, *Recueil*, t. III, p. 145, : « Entrons dans ladicte église, dit-il, par la porte qui estoit vers le cimetière........ et descendant au debas pour entrer dans ladicte église il y avoit huit ou neuf échallons de piare pour descendre où j'ay veu que autreffois et en l'année 1560, ce bas estoit plein d'eau à cause des grandes eaux qui estoient en ceste année, et y avoit ving basteaux pour nous passer nous qui estions enfans de cœur et passer tous ceux, qui vouloient aller du cœur de la dicte église......... » Le chœur était alors tout voisin ; on y arrivait aussi par plusieurs degrés.

Il n'est pas étonnant que « ce bas », pour parler comme Tabourin, à peu près au niveau du quai, fût parfois inondé, et on comprend dès lors le bateau destiné à franchir un espace envahi par les eaux. Les ouvriers, sous la direction de MM. Rullier, Laurent, Bourricaud, Dangibeaud et Aymard ont enlevé une pierre de ce pavé ; puis, on a sondé, à l'aide d'une barre de fer, jusqu'à une profondeur de 65 centimètres, mais sans résultat. Il n'y avait plus qu'à arrêter là un travail d'exploration suffisamment étendu.

Ainsi, les fouilles ont permis de constater l'existence de deux pavés ; elles n'ont point révélé le souterrain ou caveau. La chapelle voisine, dédiée à saint Michel, autrefois à saint Thomas, a servi de sépulture à Louis-Charles de Guitard, doyen du chapitre. Dans le caveau de cette chapelle a pu descendre, en 1829, le sieur Morisson, alors âgé de huit ans, et à cinquante-six ans d'intervalle, il n'est pas surprenant qu'il n'ait conservé de l'entrée de ce caveau qu'un souvenir assez confus. Quant à la légende du bateau, n'en voit-on pas l'origine dans le fait de 1560, cité par François Tabourin ?

E. V.

Nécrologie

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Furcy-François Deval, conservateur des forêts en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de la Commission des Arts depuis le 11 décembre 1873, sur la proposition de MM. Lacurie et Julien-Laferrière. M. Deval est décédé à Sers (Charente), le 18 novembre 1885, âgé de 75 ans. De son mariage avec mademoiselle de Castex, il a laissé plusieurs enfants. Notre collègue qui, depuis sa retraite, avait habité Saintes pendant plusieurs années, a suivi longtemps nos travaux avec un intérêt marqué. Il assistait régulièrement aux séances. C'était un homme de bien, qui ne comptait que des amis parmi nous.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Art. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8o, 9 fr.
Tome II, 6 fascicules in-8o, 7 fr.
Tome III, 1 vol. in-8o, 6 fr.
Tome IV, 1 vol. in-8o, 3 fr.
Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8o avec gravures.

Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, par l'abbé LACURIE, in-8o, 2 fr.

Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got, par l'abbé LACURIE, in-8o, 1 fr.

Monographie de Saintes, par l'abbé LACURIE, in-8o, 1 fr.

Journal de M. l'abbé Legrix, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8o, 1 fr.

Notices biographiques sur les évêques de Saintes, avec planches, par l'abbé P.-Th. GRASILIER, in-8o, 2 fr.

Épigraphie santone, par M. Louis AUDIAT, 1 vol. grand in-8o, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)

NOTA. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr.; Tome II, 6 fr.; Tome III, 5 fr.; Tome IV, 2 fr.; ces deux derniers pris ensemble 6 fr.; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le RECUEIL paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le RECUEIL, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an payables avant le 15 mars. Passé ce terme, M. le Trésorier fait percevoir par la poste les cotisations à domicile, moyennant un supplément de 50 centimes.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3ᵉ SÉRIE, TOME I

(6ᵉ livraison. — Tome VIII de la collection)

(1ᵉʳ avril 1886)



SAINTES

Mᵐᵉ Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1886

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885-1886:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✪, ♣, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Trésorier, M. Justin LAURENT, A ✪, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD ; CH. DANGIBEAUD ; GALLUT, membres élus. Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er AVRIL 1886

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Séance du Bureau et du Comité de publication

(18 octobre 1885)

M. le Trésorier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture et approbation du procès-verbal du 17 mai.

On règle la composition du prochain *Recueil* et l'ordre du jour de la séance générale du 29 octobre.

Echange d'observations sur la nomination des inspecteurs et sous-inspecteurs. — Cette question sera soumise à l'assemblée.

Le Président, TH. DE BREMOND D'ARS.

Le Secrétaire, E. VALLÉE.

Séance générale du 29 octobre 1885

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et société d'archéologie de Saintes s'est réunie le jeudi vingt-neuf octobre, dans l'une des salles de l'Hôtel de ville de Saintes, le lieu habituel de ses séances à la Sous-Préfecture étant occupé par le comité du phylloxera.

A une heure, M. le Président déclare la séance ouverte. Sont présents : MM. le comte Th. de Bremond d'Ars, Président ; Laurent, Trésorier ; l'abbé Vallée, Secrétaire ; Audiat, Augier de La Jallet, Baron, Bourricaud, Ch. Dangibeaud, Jouan, Xambeu, membres titulaires ; l'abbé Cazaugade, l'abbé Châtenay, l'abbé Clénet, l'abbé Gendre, l'abbé Laforie, Martineau, l'abbé Nogués, l'abbé Plumeau, de Reboul, l'abbé Rolland, l'abbé Turin, Vigier, membres correspondants. MM. L. Duret, Hus, Letard s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Sont admis comme membres correspondants...*

M. le Président lit le compte-rendu de l'exercice 1884-1885. — Ce compte-rendu est vivement applaudi.

La situation financière est présentée par M. le Trésorier et approuvée à l'unanimité.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. Augier de La Jallet, Bourricaud, Jouan, Turin, Vallée, on convient de remettre au Bureau et au Comité de publication le soin : 1° de présenter au choix de la Commission les membres qui peuvent remplir les fonctions d'inspecteurs et de sous-inspecteurs ; 2° de tracer le programme de leurs attributions.

M. de Fonrémis a recueilli divers fragments d'anciennes poteries et une statuette ou buste en pierre tendre, difficile à déterminer. Le tout a été trouvé au nouveau cimetière de Saintes dans les fondations du caveau du 6e de ligne. — M. Dangibeaud est chargé d'étudier la statuette.

M. Baron communique le résultat de ses recherches sur une pièce de monnaie trouvée à Rohan-Rohan. Sa note à ce sujet, que M. le Président qualifie d'excellente, sera insérée dans le *Recueil*.

Avant de lire plusieurs épisodes de l'*Histoire du Collège de Saintes*, M. Xambeu demande si ce genre de travail a chance d'être accepté par la Commission. Encouragé par la réponse à sa question, M. Xambeu communique diverses particularités relatives à la direction du collège par les jésuites et les bénédictins. — L'assemblée remercie l'honorable membre de son intéressante communication.

M. Cazaugade disserte, avec pièces à l'appui, sur les travaux de canalisation des marais de Brouage et sur le projet d'un pont en pierre, de 1774 à 1818. — M. le Président félicite notre collègue.

M. Dangibeaud lit une note sur des constructions probablement gallo-romaines à travers la prairie de Saintes, en face de la rue Reverseaux, et demande si, en raison de l'intérêt qu'offrirait la recherche de l'aqueduc qui amenait dans la ville les eaux du Douhet, il n'y aurait pas lieu d'opérer des fouilles en cet endroit, au moyen d'un crédit suffisant voté par la Commission.

M. Jouan dit qu'il existe, sur la commune d'Epargnes, dans la prairie de Chauvignac, une sorte de chaussée avec dallage, large de deux mètres, qui a dû servir à conduire les eaux des sources de Chauvignac à un moulin dit de Pillou.

M. le Président reconnaît l'intérêt de la question posée par M. Dangibeaud, et consulte à ce sujet les membres de la réunion.

La majorité de l'assemblée croit que des fouilles dans la prairie seraient coûteuses, sans amener un grand résultat. De simples sondages suffiraient.

Par une lettre adressée à M. Ch. Dangibeaud, M. Denys d'Aussy avise la Commission que la construction du nouveau pont de Taillebourg va entraîner la destruction du monument

* Recueil, t. VIII, p. 295.

élevé près de la chaussée Saint-James et rappelant la victoire de saint Louis, en 1242. N'y aurait-il pas lieu de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de placer, à l'entrée du nouveau pont, une pierre commémorative, et mieux, une plaque de bronze, avec inscription ?

D'après M. Dangibeaud, un bas-relief serait préférable.

Après discussion, on nomme une sous-commission composée de MM. Dangibeaud, d'Aussy et de Lisleferme pour examiner les voies et moyens les plus propres à perpétuer le souvenir d'un des plus glorieux événements de notre histoire saintongeaise et nationale.

M. Augier de La Jallet parle de l'église de Fenioux, dont le clocher si curieux menace ruine. Il propose d'en aviser le ministère des beaux-arts. — Adopté.

M. le Président invite M. Augier de La Jallet, doyen d'âge des membres titulaires, à prendre place au siège de la présidence pour le renouvellement du Bureau et du Comité de publication.

MM. Clénet et Martineau, les plus jeunes des membres présents, assistent M. Augier de La Jallet, comme secrétaires.

Les opérations terminées, M. Augier de La Jallet proclame pour 1885-1886 : *Président*, M. le comte Th. de Bremond d'Ars élu par seize suffrages, sur dix-sept votants ; M. Dangibeaud obtient un suffrage ; *Vice-Président*, M. Xambeu, élu par treize suffrages ; M. Dangibeaud en a deux ; MM. Duret et Jouan, un ; *Secrétaire*, M. l'abbé Vallée, élu par quinze suffrages sur seize exprimés ; M. Dangibeaud en a un ; *Trésorier*, M. Laurent, élu par quinze suffrages ; un bulletin blanc.

M. le Président d'âge proclame aussi MM. Gallut, Bourricaud et Dangibeaud, membres du Comité de publication. Les deux premiers sont élus par seize suffrages, et M. Dangibeaud par treize. M. Piet-Lataudrie en a obtenu un, et M. Gendre, deux.

M. Augier de La Jallet prie M. Th. de Bremond d'Ars de reprendre le poste qui lui convient à tant de titres.

Après avoir remercié M. Augier de La Jallet de sa bienveillante courtoisie, M. le Président adresse l'expression de sa gratitude à l'assemblée et l'invite à proposer à M. le Préfet la nomination d'un membre titulaire, en remplacement du regretté M. de Tilly.

M. Vigier est, à l'unanimité des seize membres présents, proposé au choix de M. le Préfet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Saintes, le 28 janvier 1886.

Pour le Président absent,
Le Vice-Président,
XAMBEU.

Le Secrétaire,
E. VALLÉE.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour l'exercice 1884-1885

MESSIEURS,

Au début de ce rapport, vous me permettrez d'accorder un mot de profonde sympathie, un souvenir ému aux membres dévoués que la mort nous a ravis. La Commission a perdu cette année : MM. Barbé, de Saint-Légier de la Sausaye, de Tilly, Muon, Augustin Felmann. Le *Recueil* vous a dit leurs titres à nos regrets. Quelques-uns d'entre eux sont partis bien avant l'heure, jeunes, intelligents, actifs, menant de front les devoirs austères du prêtre et les patientes recherches de l'archéologue. D'autres, dans toute la verdeur de l'âge, nous ont quittés pour un monde meilleur, laissant parmi nous un renom mérité de probité, de loyauté, d'honneur. Parmi ces derniers, citons tout particulièrement M. de Tilly, qui fut votre Vice-Président depuis 1877. Ce qu'il a été dans notre Société, vous le savez, Messieurs. Son zèle pour la science archéologique, son attrait pour le passé de la Saintonge, son admiration pour les monuments de sa ville natale et de notre province nous ont valu maintes pages écrites dans ce style noble et coloré dont il avait le secret. Rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de servir les intérêts de la science. Mais sa modestie lui inspirait une grande défiance de lui-même, et il aimait à se rendre compte des moindres détails. Nous l'avions chargé de rédiger un rapport sur les églises de Pont-l'Abbé et de Champagne que nous avions ensemble visitées en 1883. Il ne voulut pas terminer son travail sans avoir revu ces deux édifices, craignant d'avoir oublié quelques particularités importantes dans un premier examen. Que de faits de ce genre ne pourrions-nous pas citer encore ! Vous l'avez vu diriger plusieurs fois les travaux de vos réunions. Avec quelle impartialité, avec quelle courtoisie pour tous, il exerçait les fonctions de Président! L'aimable cordialité de cette nature si simple et si franche lui avait attiré de nombreuses amitiés. Maire de la commune de Pessines, son empressement à être utile lui avait concilié les sympathies de tous ses administrés. Au jour de ses obsèques, beaucoup d'entre vous l'accompagnaient à sa dernière demeure. M. Bourricaud, spécialement délégué par votre Bureau, rendit un sincère et éclatant hommage aux vertus de l'homme privé, à la science de l'érudit, aux qualités et au mérite du Vice-Président de la Commission des arts.

Quand une Compagnie comme la vôtre voit disparaître quelques uns de ses membres, et des meilleurs, il ne faut pas seulement que ceux qui restent disent : *Serrons nos rangs*. Il y a mieux à faire ; nous devons nous efforcer de combler les vides, et recruter de nouveaux amis de l'histoire et de l'archéologie locales. Grâce au zèle de plusieurs d'entre vous, des adhérents nous sont venus et nous espérons qu'il nous en arrivera bien d'autres. Déjà votre Société compte près de trois cents membres, comme vous l'a dit

M. le Secrétaire dans son rapport sur le 25e anniversaire de sa fondation.

Les travaux de cette année ont été variés. Vous aurez remarqué les études savantes de M. Duret sur l'église de Nouaillé et sur la restauration de l'église d'Esnandes ; les recherches si consciencieuses de M. de Richemond ; la *Monographie de Chenac*, par M. Jouan ; le *Rapport sur Brouage*, par M. de Piolant ; *La Rochelle et ses monuments*, par M. Alph. Menut ; *L'église et la résidence épiscopale de Fontcouverte*, par M. l'abbé Vallée, sans compter une foule d'autres articles et de notes qui ont rempli le *Recueil*. Les travailleurs ne nous ont pas manqué dans le passé ; ils ne nous feront pas défaut à l'avenir.

La situation budgétaire vous sera communiquée par M. le Trésorier. Elle n'a rien d'inquiétant pour personne, mais elle ne saurait nous permettre d'entreprendre des fouilles qui exigeraient des dépenses considérables. Nous avons dû renoncer à continuer le déblai des thermes de Saint-Saloine. La municipalité de Saintes n'ayant pas acquis le terrain, il eût été téméraire d'engager les finances de la Commission dans une voie dispendieuse et inconnue.

L'article VI de votre règlement dit que, pour faciliter sa tâche, la Commission choisit parmi ses membres titulaires ou correspondants, des inspecteurs cantonaux nommés pour trois ans en assemblée générale, sur présentation du Bureau. Cet article n'a jamais été appliqué. Il nous semble qu'il y a là une mesure utile à prendre, un élément de progrès pour notre Société. Si c'est aussi votre avis, Messieurs, nous chargerions une sous-commission, de concert avec le Bureau, de présenter ces inspecteurs au choix de l'assemblée générale, et de leur tracer la mission qu'ils auraient à remplir. Ne négligeons rien de ce qui peut nous faire connaître davantage nos monuments anciens, et dans la mesure du possible, élargissons de plus en plus le champ de notre action et de nos investigations en ce qui concerne la Saintonge et l'Aunis.

COMPTE-RENDU FINANCIER

de l'année 1884-1885

I RECETTES

1° Reliquat au 30 octobre 1884.	1700 fr	82
2° Intérêts du livret de caisse d'épargne pour les années 1884-1885.	103	26
3° Cotisation des membres correspondants.	1452	05
4° Subvention du département.	300	»»
5° Vente des publications de la Société. .	103	80

Total des recettes au 29 octobre 1885 (*à reporter*). 3659 fr 93

II DÉPENSES

Report		3659 fr 93
1° Frais d'impression.	1193 fr »»	
2° Gravures et lithographies	108 »»	
3° Frais de bureau, envoi du *Recueil*, recouvrement des cotisations.	117 »»	
4° Loyer du local de la bibliothèque. . .	90 »»	
5° Impôt mobilier.	4 90	
6° 11° fascicule de « l'*Art en Saintonge* ». .	5 »»	
7° Façon d'un rayon pour agrandir la bibliothèque	5 50	
8° Préparation de la salle des séances. . .	12 »»	
Total des dépenses au 29 octobre 1885. . .		1535 fr 40
Avoir disponible au 29 octobre 1885 (S. E.) . .		2124 fr 53

Le Trésorier,

J. LAURENT.

MORNAC EN 1749

(Mémoire lu à la séance du 31 janvier 1884)

Il y a quelques années, un de mes amis, devenu depuis membre de notre Société, me communiqua l'extrait d'un manuscrit, déjà ancien, sur la seigneurie de Mornac. Je pris des notes, un peu à la hâte, et ce sont ces notes qui font l'objet d'un travail dont tout l'intérêt se trouve, non dans la mise en œuvre, mais dans la reproduction et l'exactitude de textes écrits sans prétention. Je ne fais donc pas une monographie ; je laisse ce soin à MM. Jouan et Noguès qui s'en acquittent si bien, et ma compilation sera simplement intitulé : *Mornac en 1749*.

Or il advint, qu'en cette année 1749, Mme Marie-Françoise Le Berthon de Bonnemie, fille de Marc-Augustin Le Berthon, seigneur de Bonnemie et de Louise de Gascq, sœur du chevalier Le Berthon de Bonnemie, lieutenant général, et épouse de Michel-César Boscal de Réals, baron de Mornac * habitant avec son

* Leur postérité est représentée de nos jours par : 1° M. Victor Boscal de Mornac, lieutenant-colonel d'infanterie ; 2° M. Raoul de Mornac, général d'artillerie. Ils sont frères et fils du comte de Mornac, ancien député de la Vendée et de demoiselle Barbeyrac de Saint-Maurice.

mari le château de « Badiolle, paroisse de Saint-Pierre du Bourg, sur la Roche-sur-Yon, en bas Poitou », écrivit un long mémoire dont l'original se trouve entre les mains d'un membre de sa famille. Ce travail est intitulé : « Etat des terres, des biens et revenus que possède haut et puissant seigneur messire Michel-César Boscal de Réals, chevalier, seigneur, comte de Mornac-Breuillet, marquis de la Chèze-le-Vicomte (en Poitou), Thorigny, Saint-Florent, la Limousinière, chatellenie de Badiolle, Givrand, Bonnefond et autres lieux. » Je me figure que l'énumération est complète et que « autres lieux » est mis là pour la perspective, suivant la formule adoptée à cette époque.

Dans le manuscrit dont je donne l'analyse, Mornac est classé comme la sixième terre appartenant à M. le comte Boscal de Réals. Elle est qualifiée de « Baronnie et seigneurie de Mornac, située dans la province de Saintonge, de l'évêché de Saintes, de l'intendance de La Rochelle et du gouvernement de Brouage. » Grâce à Mme de Mornac, voilà un point de géographie locale parfaitement élucidé.

Mais reprenons notre manuscrit : « La seigneurie a droit de haute, moyenne et basse justice, nommant un juge, un procureur fiscal, des procureurs postulants, des notaires soub le sceau *(sic)*, des sergents de terre. Le juge a la connaissance pour les bois et la rivière dans l'étendue de ladite baronnie, ce qu'on appelle droit de juge et de gruyer. L'audience se tient pour l'ordinaire les vendredis. Les appels des sentences de Mornac vont au présidial de Saintes et, de là, au parlement de Bordeaux. »

Le personnel judiciaire est au grand complet et les habitants de la seigneurie devaient s'estimer très heureux d'avoir ainsi à leur disposition, juge-sénéchal, procureurs, notaires et huissiers. Reste à savoir si tous ces gens de loi faisaient leurs affaires ? Je suis tenté de le croire, puisqu'en 1884 Mornac est encore la résidence d'un huissier et d'un notaire. Quant au juge, il le faut maintenant aller chercher à Royan, siège d'une justice de paix, du ressort de Marennes, dont les appels vont à Poitiers au lieu d'aller à Bordeaux. Mais les jugements sont-ils rendus avec plus d'impartialité, de célérité et à moins de frais ?

Les droits honorifiques du seigneur de Mornac ne paraissent pas avoir été respectés par ses vassaux et ses tenanciers ; de

cette grande irrévérence résultaient de nombreuses querelles qui se terminaient ordinairement devant le présidial de Saintes. C'est ce que nous apprend Mme de Mornac : « La seigneurie de Mornac a tous les droits honorifiques dans les paroisses de Mornac et de Breuillet dépendant de ladite baronnie ; lesquels droits ont été confirmés dans l'église de Mornac, en dernier lieu, par sentence du présidial de Saintes en faveur de Michel-César Boscal de Réals de Mornac, contre M. de La Gorse, prieur de Saint-Nicolas de Mornac, le 23 août 1734. » De 1731 à 1736, la paroisse de Mornac eut pour curé M. Armand de Bellevue et c'est lui qui dut fulminer la sentence ci-dessus mentionnée.

Il n'existe aucune trace de cet ancien prieuré ; le nom seul en est resté à une maison un peu isolée, située au nord du bourg et le chemin qui y conduit est encore désigné sous le nom de rue Saint-Nicolas. Incendiée il y a une quarantaine d'années, cette maison n'a rien conservé de son ancienne destination. Quant à l'église ou chapelle, sa dépendance naturelle, elle est entièrement détruite. C'est à peine si, dans un champ voisin, le soc de la charrue soulève, de temps à autre, quelques pierres provenant des fondations d'un ancien monument que l'on suppose avoir été l'église de ce prieuré dont l'un des titulaires eut maille à partir avec son suzerain.

Le seigneur de Mornac n'était pas seulement haut justicier dans sa baronnie de Mornac-Breuillet ; le manuscrit nous apprend qu'il l'était aussi « des paroisses de Monsanson, Dercie, l'Aiguille et du fief de Brie. Ces quatre vassaux ont droit de moyenne et basse justice et les appellations de leurs juges se portent devant le sénéchal de Mornac. » D'où il résulte que les autres vassaux relevant de la seigneurie n'exerçaient aucun droit de justice dans leurs domaines et que leurs tenanciers faisaient juger leurs différents par M. le sénéchal, ce qui devait donner une certaine importance à ce bailli de village. Mme de Mornac parle aussi de certains droits d'aucrage et de naufrage dont elle ne paraît pas regretter la suppression qui eut lieu en 1739.

Suit la description que fait notre auteur de l'habitation seigneuriale : « Le château de Mornac est fort gros, bâty à la moderne, couvert en ardoises, avec une terrasse qui est dans la plus belle situation du monde, ayant une vue fort belle et

étendue sur la rivière de Seudre, entourée de marais-salants. Une grande cour où sont les écuries, remises, granges, greniers ; derrière l'écurie une buanderie et poulaillerie, une petite cour, un petit colombier ; une basse-cour où l'on bat les grains et la grange où on les met ; un chai où on met le fruit pour les vendanges, un autre chai et une autre cave, plus une autre cave dans les fossés qui sont autour des jardins. Un grand jardin où il y a à main droite, en entrant, de grands ormeaux avec une glacière. A gauche il y a deux allées couvertes fort jolies et de quoi en faire trois autres si on voulait. Au milieu du jardin il y a une petite maison pour le jardinier et vis-à-vis une grande fuie. »

« Et je me sauve à peine au travers du jardin »

Depuis plus d'un siècle que cette description a été faite, le château a subi peu de changements et nous le voyons tel qu'il était en 1749. On y parvient par un terre-plein, en pente, jeté sur les anciens fossés et conduisant à une porte-cochère délabrée. La vaste cour est animée par une foule de poulets et de canards picorant une herbe maigre et fine formant de véritables alvéoles à chaque pavé. On a à sa droite les servitudes si scrupuleusement décrites par Mme de Mornac ; en face le corps principal du château, vaste bâtiment, sans caractère architectural, puis cette belle terrasse d'où l'on jouit d'un splendide point de vue. Ce point de vue n'a pas subi les injures du temps, et, du parapet, il est facile de contempler à l'horizon le svelte clocher de Marennes ; la masse imposante de l'église de Saint-Just et les ruines de la tour de Brouë protégée par son lierre gigantesque. A sa gauche le visiteur a le jardin où se trouvait « les deux allées fort jolies et l'emplacement pour en faire trois autres si on voulait. » Il paraît qu'on n'a pas voulu, car les ombrages font à peu près défaut autour de la résidence féodale. La glacière et les grands ormeaux ont disparu. Ajoutons qu'une partie de la cour est crevassée par suite de l'effondrement des voûtes de casemates prenant jour sur les fossés de la place.

Pour en finir avec le château, disons que Mme de Mornac n'était pas épigraphiste ; elle ne mentionne pas l'inscription, par moi copiée dans le temps, qui constate la date de la reconstruction de cet édifice. La voici :

HOC ÆDIFICIVM
EXTRVENDDVM. CON
DVXIT. M. PETRVS.
PONNIER. ARCHITE
CTVS. ANNO DOMINI
1717

Petrus Ponnier architectus a été bien inspiré de faire ainsi graver son nom, car c'était, à en juger par son œuvre, le seul moyen de le sauver de l'oubli, jusqu'à ce qu'il plaise à un maçon de tailler de nouveau la pierre sur laquelle il est inscrit.

L'espèce d'abandon dans lequel on laisse cette vieille demeure si riche en souvenirs historiques attriste le visiteur, et c'est le cœur serré que, sortant de la vaste cour, il continue sa promenade dans les rues de la petite cité.

Du haut de la terrasse, on domine les moulins à eau de Mornac, ainsi mentionnés dans notre manuscrit : « Les moulins à eau sont situés sur le chenal de Mornac, donnant sur le parc ; il y a un monard où l'on fait entrer l'eau à chaque marée, c'est ce qui fait tourner les moulins. Le *monard* va autour du château, dessous la terrasse, autour du jardin, des prés, passe sous le pont de Plordonnier, et va jusqu'à la prise de Lestangs. Lesdits moulins ont tous les droits de banalité dans les paroisses de Mornac, Breuillet et tous les villages en dépendants. Il y a des arrêts, sentences et condamnations contre les particuliers qui ont voulu chasser les pochées dans lesdites paroisses de la baronnie. » Et voilà comment dans ce temps, les grands seigneurs devenaient meuniers. Nous avons changé tout cela : maintenant ce sont les meuniers qui se font grands seigneurs. Je voudrais bien savoir ce que nous y avons gagné, nous autres, qui ne sommes ni gentilshommes ni fabricants de farine.

Pauvre vieux moulin! J'ignore s'il est toujours une dépendance du château, ou s'il est devenu la propriété d'un industriel : mais il est certain que la dernière fois que je l'ai vu, il y a 7 ou 8 ans, il m'a paru bien décrépit et délabré. Hélas ! qu'est devenu son activité première ? Lorsque l'eau se précipite par l'étroit passage qui lui est ménagé, il retrouve encore un peu d'énergie; le liquide, en fuyant, écume sous l'aube de la roue; la farine s'échappe avec abondance de l'entre-deux des meules, mais bientôt arrive le

découragement, cette ardeur toute factice s'éteint, et semblable au vieillard que les forces trahissent, il attend que le *monard*, de nouveau rempli, lui rende, un peu de sa vigueur des anciens jours. Il fait vraiment pitié ; ses premières assises sont rongées par les eaux, ses murs lézardés, ses ais vermoulus ; lorsqu'il travaille, il tremble de la base au sommet. Il n'est pas jusqu'à son toit qui, couvert de joubarbes et de graminées, le protège assez mal contre les intempéries des saisons. Bien sûr, il mourra à la peine, ce pauvre vieux moulin.

« La ville de Mornac est au bas du château, l'église en est tout près (qui est l'église paroissiale qu'on nomme Saint-Pierre de Mornac), la halle est dans le faubourg. Au milieu il y a une grande halle qui est au seigneur de Mornac. » L'antique maison de prière signalée au passant par Mme de Mornac est du XIIe siècle. Restaurée plusieurs fois, elle a conservé de belles parties du style roman fleuri de l'époque de sa fondation. On y remarque cette déviation symbolique de l'axe du chœur que l'on retrouve dans un grand nombre d'églises du XIIIe siècle et signalée par M. de Caumont comme appartenant au style ogival secondaire. Il y a là une contradiction qui ne s'explique que par la reconstruction d'une partie de l'édifice. J'avoue mon impuissance à résoudre ce problème, le souvenir que j'ai gardé de l'église de Mornac n'étant pas assez précis pour que je me hasarde à donner ici une explication qui pourrait être inexacte.

La halle plusieurs fois rebâtie existe toujours au centre du quartier appelé le faubourg par Mme de Mornac ; la première construction de ce bâtiment doit être fort ancienne ; car notre collègue M. Jouan possède la baillette d'un banc sous la halle, affermé en 1664 par la dame de Mornac.

Après avoir jeté un coup d'œil sur la halle, retournons dans la petite ville : « Il y a plusieurs rues : 1° la Grande-Rue ; 2° la rue du Four ; 3° la rue du Puits Sablé ; 4° la rue sous la Fausse Porte ; 5° la rue du Ballais ; 6° la rue des Dames ; 7° la rue du Pain Doux. Il y a des faubourgs, il y a encore les vestiges de deux portes à l'entrée de la ville. Il y a deux parcs, le parc de Mornac et celui des Rousines. Le château est situé dans l'enceinte de la ville. » Les rues énumérées dans notre manuscrit existent toujours et la municipalité a eu le bon esprit d'en conserver les

noms. Elles ont toutes à peu près la même direction. Les principales partent du quartier des halles, traversent la ville dans sa plus grande longueur et aboutissent au port dans lequel se groupent neuf ou dix barques faisant le petit cabotage et le bornage.

Dans une de ces rues, sur la porte d'une maison de modeste apparence, ouvrant les yeux sur le château et paraissant le surveiller, j'ai lu, il y a une vingtaine d'années, cette inscription : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, entourant un niveau de maçon. Cri de colère et de défi poussé par la petite maison contre la demeure féodale.

Mme de Mornac nous entretient ensuite des dîmes de sa baronnie. « Il y a, dit-elle, une grande quantité de marais salants dans l'étendue de la baronnie de Mornac, dans les paroisses de Mornac et de Breuillet, lesquels sont sujets aux droits des coutumes, c'est-à-dire que le seigneur a le *treizain* des sels desdits marais, excepté les prises où il n'a que la *dîme* qui est le *dix-huitain* des fruits. »

« Le particulier est toujours maître de vendre son sel quand bon lui semble, mais sitôt qu'il l'a vendu et touché le prix, il doit en payer le droit au seigneur. Il n'est pas d'usage que le seigneur prenne ses droits de coutume de sel en sel, mais toujours en argent ; c'est-à-dire que ceux qui sont au *treizain*, de 13 muids, il y en a un pour le seigneur, que le particulier lui paye selon le prix qu'il l'a vendu. Ceux qui sont au *dix-huitain* ou au *vingt-et-unain*, il n'en revient au seigneur que sa 18e ou 21e, selon à quel droit la prise est sujette. »

« Il est à remarquer qu'il y a des marais qui sont en bien meilleure charge les uns que les autres, c'est-à-dire qui sont plus éloignés de la rivière ou des chenaux et par conséquent il en coûte plus pour les charrois de sel, mais quelque prix qu'il en coûte aux particuliers, il n'en coûte jamais plus de dix sols par muid au seigneur. C'est réglé par maintes baillettes. » Mme de Mornac cite à ce sujet deux arrêts du Parlement de Bordeaux, l'un de 1631, l'autre de 1681. Le premier entre M. de Lépinay et M. Le Berthon ; le second entre M. de Mornac et MM. Jean Piloton et Louis Daunis.

De ce qui précède il résulte ceci, c'est que, à Mornac, comme ailleurs, le mot *dîme* n'entraîne pas avec lui l'idée de dixième,

mais seulement d'une redevance plus souvent en argent qu'en nature, représentant quelquefois le dixième, mais plus communément le treizième, le dix-huitième ou le vingt-et-unième de la récolte. Cette redevance ne se payant qu'après la vente des denrées étant moins vexatoires que dans d'autres contrées, où le seigneur prenait ses droits en nature. C'est du reste ce que fait encore la douane qui n'exige les droits onéreux du fisc sur les sels, qu'après la vente de ces derniers.

Voilà un mode de perception qui ferait l'affaire de bien des cultivateurs, mais, hélas! le percepteur n'attend pas la vente des fruits pour exiger l'impôt. Il y aurait, à ce sujet, à entreprendre, dans nos contrées, un travail de comparaison bien intéressant entre les charges dont la propriété foncière était grevée en 1789 et celles qu'elle supporte aujourd'hui. Il est bien entendu qu'il faudrait faire entrer en ligne de compte l'énorme plus-value acquise par la terre, résultant de l'amélioration des récoltes et des prix de vente, sans oublier cependant que ce résultat est plus le fait de l'industrie du cultivateur et des capitaux enfouis, que de la terre elle-même. Ne serait-il pas possible de recueillir les documents nécessaires à cette statistique d'un nouveau genre, et d'en signaler les curieux résultats? Je livre cette idée pour ce qu'elle vaut, avec le désir qu'elle soit exploitée par quelque patient travailleur.

Dix vassaux relevaient de la baronnie de Mornac ; voici leurs noms en 1749, tels que les donne le manuscrit :

1° Mlle de La Roche-Breuillet (paroisse de Breuillet.) *
2° M. Froger de La Rigaudière (paroisse de Médis.) **
3° M. Robin de Genouillé du Caillaud (paroisse de Breuillet).
4° Mlle dame de Théon (paroisse de Breuillet).
5° M. Brunereau du Maine de Vaux (paroisse de Chaillevette).
6° Les héritiers de Tambonneau du fief de Brie (paroisse de Saint-Sulpice.)

* Peut-être Henriette du Gua, fille de François seigneur de La Roche-Breuillet et de Gabrielle Vigier, laquelle Henriette demeurait à La Roche-Breuillet en 1684 et vivait encore en 1725.

** Michel-André de Froger, seigneur de La Rigaudière, officier de marine, marié à demoiselle Baudouin de Laudouine.

7° M. Froger de l'Aiguille (paroisse de l'Aiguille). *

8° M. Vallée de Monsanson (paroisse du Gua). **

9° Mme de Saint-Simon de Dercie (paroisse de Dercie, aujourd'hui commune du Gua). ***

10° Même dame de Saint-Simon pour Boursal, Flas et la Pommerade (paroisse du Gua.)

Mme de Mornac ajoute que M. Froger de l'Aiguille tient sa terre « à foi et hommage lige au debvoir de douze livres monnaie courante à payer et à rendre par lui, et les siens au seigneur de Mornac, et ainsi que les autres vassaux aux quatre devoirs principaux, c'est à savoir : A sa chevallerie ; à sa fille ainée ; au passage d'Outre-mer, si ledit seigneur y passe, autrement non ; et à lui aider, tirer et rendre hors de prison si le cas advenait qu'il fut pris des ennemis. »

Tout le monde sait que depuis longtemps on ne se faisait plus armer chevalier ; on n'allait plus en Terre-Sainte ; on n'exigeait plus de rançon des prisonniers de guerre. Restait donc le cas du mariage de la fille ainée du seigneur. L'usage avait réduit ce droit, à moins de conventions contraires, au double du cens qui, du reste, était peu élevé.

Voilà donc ce qui restait en 1749 du régime féodal dans nos contrées. Quelques années plus tard, lorsqu'en 1789, souffla en tempête, le vent qui devait tout renverser sur son passage, il n'eut pas de grands efforts à faire pour emporter, dans son tourbillon, quelques vieilles coutumes dont l'éducation progressive de la nation avait depuis longtemps fait justice.

---

* Michel-Joseph de Froger, seigneur de l'Eguille, lieutenant-général des armées navales, grand'croix de Saint-Louis, marié à Marie-Thérèse de Gaudion, décédé à Angoulême en 1772, âgé de 70 ans.

** Charles-Gaspard de Vallée de Monsanson, présent au ban de Saintonge en 1758.

*** Un Desmier de Saint-Simon de Dercie fut en 1743 parrain d'une des cloches de Sablonceaux. La marraine était Marie-Anne de Chateauroy, veuve de François Guinot de Dercie ; dont une fille Marthe Guinot, dame de Dercie, mariée à Jean-François Desmier, comte de Saint-Simon, lieutenant-général, seigneur de Dercie. Né en 1714, il décéda à Saintes le 6 décembre 1788 et fut inhumé dans l'église de Saint-Michel, auprès de l'autel de Sainte-Catherine. Tout porte à croire que c'est lui le parrain de la cloche de Sablonceaux et que sa belle-mère en fut la marraine.

Les Froger de l'Éguille, branche aînée des Froger de La Rigaudière, ont occupé dans la marine royale des postes importants. Deux MM. de l'Éguille, émigrés en Angleterre ont été tués à Quiberon. Cette famille sur le point de disparaître est maintenant représentée par Armand-Louis-François, curé-doyen de Blanquefort, au diocèse de Bordeaux. La branche de La Rigaudière, d'après M. de La Morinerie, n'a plus de représentant.

Mme de Mornac, dans le manuscrit que nous analysons, parle aussi du donjon de Mornac, ruiné pendant les guerres civiles du XVIe siècle. « Autrefois il y avait une grosse tour au château de Mornac, qui était pour la défense des seigneurs de Mornac, lesquels nommaient un capitaine de la tour qui commandait à tous les habitants de Mornac, Breuillet, Dercie, Monsanson, l'Aiguille, Brie et à tous ceux qui relevaient de la baronnie. Le capitaine était exprès pour veiller à la défense des seigneurs ; afin que les ennemis ne vinssent pas les surprendre et pour cet effet faisait monter la garde, par lesdits tenanciers, tous les jours à l'entour de la tour et du château. »

Ce donjon célèbre dans les fastes de la Saintonge et dont les fondations subsistent encore était situé au sud-ouest, à l'extrémité des bâtiments actuels et une des rues descendant au port passe au pied de l'emplacement qu'il occupait. Il dut être renversé avant 1621, car Mme de Mornac relate : « que le 22 février de ladite année une enquête fut faite à ce sujet à la requête de François d'Aiguille (?) seigneur de Mornac, devant le lieutenant au siège de Brouage. »

« Dans les dernières guerres de religion de MM. de Soubise et de Rohan, la tour fut prise et ruinée par les rebelles qui firent brûler tous les meubles, effets et les titres que les seigneurs avaient renfermés dans la tour, les croyant en plus grande sûreté. Les rebelles poussèrent même l'insolence si loin que de dire que s'ils tenaient le seigneur, ils lui feraient payer dix à douze mille écus de rançon, et qu'à l'avenir les habitants, qui étaient au nombre des rebelles, ne paieraient aucun droit aux seigneurs n'ayant plus de titre pour justifier leur droit...... dans cette ruine l'ancienne pancarte fut ensevelie et il en fallut faire une nouvelle pour conserver les droits et devoirs seigneuriaux de la baronnie de Mornac ».

Enfin l'auteur du manuscrit nous apprend que la terre de Mornac qui avait été morcelée par suite des partages « qui se faisaient entre MM. et dames de Condé et de La Trémouille, fut réunie en entier par les divers acquêts que firent MM. Le Berthon des portions de ceux à qui elles appartenaient. Jean Le Berthon de Bonnemie après l'avoir entièrement réunie à lui seul, l'échangea avec Léon de Réals, pour la terre d'Angeac, deux maisons à Cognac, et plusieurs contrats de constitution, que Léon de Réals lui donna en échange pour ladite terre. » C'est ainsi que la terre de Mornac passa dans la famille des Boscal de Réals. Le château de Mornac est maintenant la propriété de notre collègue, M. Garnier, maire de Royan et conseiller général.

J'ai promis une analyse et non une monographie; je m'arrête donc ici pour ne pas pénétrer sur le terrain de celui d'entre nous qui pourrait, tenté par le sujet, entreprendre l'histoire d'une petite ville, dont le passé n'est pas sans gloire, car elle a joué un rôle important dans les annales de notre contrée.

A. BOURRICAUD,
Membre titulaire de la Commission.

LES ANGLAIS A L'ILE DE RÈ

Lettre inédite de Henry de Rochas d'Ayglun

M. L. Delayant, avec l'autorité qui s'attache à sa consciencieuse érudition, a relevé dans sa « Bibliographie rochelaise », n[os] 725 à 773, les titres des principales publications consacrées à « la » relation de la descente des Anglais en l'île de Ré, au siège mis » par eux au fort ou citadelle de Saint Martin et à tout ce qui » s'est passé de jour en jour, tant dedans que dehors pour » l'attaque, défense et retraite desdits Anglais. » Il a relevé dans le « tableau animé » dû au garde des sceaux Michel de Marillac, le contraste poignant des procédés de l'armée royale qui « assassinait des femmes » (p. 94) pour « ennuyer » les assiégés, pendant que les chefs « échangeaient entre eux des présents de » melons et d'eau de fleur d'oranger » (p. 110). Les récits de cette expédition rempliraient une bibliothèque ; il y en a en prose et en vers, en français et en italien ; ils émanent des plumes les plus diverses, depuis celle du duc d'Angoulême jusqu'à celle du

bénédictin le Père Placide de Bremond, prieur de Torigny et de Guinguand, etc. Il semblerait donc que la cause soit depuis longtemps entendue et jugée ; cependant il peut y avoir encore quelque intérêt à publier une relation inédite due à un « Médecin du Roi. »

« Henry de Rochas, escuyer, sieur d'Aiglun qui portait : *de » gueules à trois bandes d'or, au chef d'azur, chargé d'une rose » d'argent, soutenu par un filet d'argent* », appartenait à la branche de « Valensole » de la maison de « Rochas », originaire du bailliage de Digne et connue depuis le treizième siècle. (En 1224, Guillaume de Rochas était prévôt du chapitre de Pignans.)

Honoré de Rochas, qui professait la religion réformée, suivit Henri IV dans toutes ses expéditions et termina sa vie comme général des mines de Provence. De son mariage avec la fille de Jean de Meiran, baron de Vachères et de Sainte Croix, naquit Henry de Rochas, le futur médecin du Roi. Trois de ses oncles étaient chevaliers de Malte. Le quatrième huguenot comme Honoré, Melchior Gaspard de Rochas, Conseiller au Parlement d'Aix, épousa le 15 décembre 1551 Madelaine de Glandèves. Son aïeul, Antoine, fils d'Esparon de Rochas et de Marguerite de Barras de Mirabeau avait épousé Philippine, fille d'Eléon de Sabran, comte d'Arian, baron d'Ansouis et de Catherine d'Aube de Roquemartine.

Henry de Rochas d'Aiglun épousa Gabrielle de Focher, qui lui donna un fils César, baptisé au Temple de Charenton, où les Réformés de Paris célébraient leur culte, depuis l'Edit de Nantes. Il eut pour parrain Essautier de Provence et Mlle de Monfort, sa tante paternelle pour marraine. Le docteur Martin a publié dans le numéro du 14 juillet 1882 du « journal des Connaissances médicales, » une notice plus complète que celle de la « France protestante » et depuis M. A. de Rochas d'Aiglun a donné le titre exact de toutes les publications du médecin du Roi : *Observations nouvelles et vraies connaissances des eaux minérales et de leurs qualités et vertus auparavant incogneues, ensemble de l'esprit universel*, par Henry de Rochas, escuyer, sieur d'Aiglun ; Paris, au Bain du Roy, 1634 (traduit en latin et réimprimé à la fin du volume VI du *Theatrum chemicum* de Heilmann (Argentorali, 1651.) *La vraye Anatomie spagyrique des eaux minéralès et de toutes les eaux qui les composent, avec leurs qualités et vertus, curieusement observées*, par Henry de Rochas, escuyer, sieur d'Ayglun, médecin de Monseigneur, frère unique du Roy, à Paris, chez Pierre Billaine, rue Saint Jacques, à la Bonne Foy devant Saint Yves, in-8° — 2e édition, 1636 et 1637. — Le premier livre est dédié au Cardinal de Richelieu, le second au chancelier Seguier. — *La physique démonstrative, divisée en trois livres*, dédiée à Monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, par Henry de Rochas, escuyer d'Ayglun, conseiller et médecin ordinaire du Roy, à Paris et se vend chez l'auteur, rue Baillet, qui va de la monnoye à l'arbre sec ; quatre éditions

en 1641, 1642 et 1643, frontispice gravé orné des portraits des médecins illustres.

Suit une série de pièces de vers latines et françaises parmi lesquelles la suivante est caractéristique :

A Monsieur de Rochas sur son livre :

Non, ne divulguez plus vos expériences,
Les secrets accomplis, sujets de vos plaisirs,
Si le monde savait les secrets des sciences,
Les curieux mourraient privés des beaux désirs,
Car il n'y aurait plus de belles espérances.

ELISABETH DE CHAROST.

La physique réformée, contenant la réfutation des erreurs populaires et le triomphe des vertus philosophiques, la généalogie des éléments et des principes, l'origine et les opérations de la nature en la génération et production des animaux, végétaux et minéraux, par Henry de Rochas, etc., in-4°, 1648. — *Examen ou raisonnement sur la cause de la peste, cy-devant incognue, avec les remèdes spécifiques pour la guérison et préservation d'icelle, ensemble l'ordre et l'usage des remèdes pour désinfecter promptement les personnes, maisons et meubles, le tout confirmé par la raison et l'expérience*, par Henry de Rochas, escuyer, sieur d'Ayglun, conseiller et médecin ordinaire du Roy, et présentement dans la ville de Tolose ; à Tolose, par Jean Bonde, imprimeur du Roy et des états généraux, etc., 1652. — *Examen ou raisonnement sur l'usage de la saignée, avec une parfaite cognoissance des facultés et vertus du sang et des autres humeurs — La Philosophie hermétique ou confection d'une médecine corrective, confortative et générale*, par Henry de Rochas, conseiller et médecin ordinaire du Roy ; à Paris, et se vend chez l'autheur, rue Baillet, etc — in-8° 1654.

Nous devons à l'obligeance de M. le Commandant de Rochas, chef du Génie à Blois, officier de l'instruction publique, correspondant du ministère pour les travaux historiques, communication de la pièce suivante, qu'il a trouvée dans ses archives et qui a pour auteur Henry de Rochas. Ce document complète le récit inédit du siège de la Rochelle (1628) que nous avons publié en 1872.

DE RICHEMOND.



DU BOURG SAINT-MARTIN ET ISLE DE RÉ

Le 17 novembre 1627

Monsieur le maréchal de Schomberg, * ayant la conduite des troupes que le Roy anvoyoit au secours de l'isle de Ré, s'ambarquer avec M. de Marillac ** grand maréchal de camp, au château de l'isle d'Oleron le premier de ce mois conduisant environ 65 barques ramplies de soldatesques et munitions. Et après avoir fait voile jusques aux *Salmonaces* *** fut contraint de passer deux nuits à l'ancre et an fin relacher à Brouage, don étant party il passa encor une nuit à la mercy des vagues et à la conduite du sort, et etant repoussé par le tans et découvert par un patache Anglois fut réduit à se rambocher dans l'ambouchure de la Charante, dou finalement il demara le 7 de ce mois à une heure du matin et ala mouiller l'ancre à l'abry de l'isle d'*Ey* **** pour atendre le vant et la marée des 6 heures du soir comme il fit, et par aprez ala faire une alte de trois heures à la mer sauvage ou plusieurs furent en grand péril atandant que la mer fut assez haute pour aller échouer à la cote de Sainte-Marie de l'île de Ré laquelle étoit la moins fréquentée par la flote annemie. Nous y abordames environ les quatre heures du matin du 7e et avant que le jour parut toute la soldatesque fut rangée pour marcher en bataille jusques au fort de la Prée ***** éloignée d'une grande lieue de notre dessente. A grand peine y fumes nous arrivés que

---

* Henri, comte de Nanteuil et de Schomberg, fils de Gaspard, maréchal de France, né à Paris le 14 août 1575, mort à Bordeaux le 17 novembre 1632, nommé maréchal (1625). Armes : D'ARGENT AU LION COUPÉ DE GUEULES ET DE SINOPLES (Voy. P. Anselme, t. IV).

** Louis, maréchal de France, frère de Michel, garde des sceaux, auteur de la RELATION DE LA DESCENTE DES ANGLAIS DANS L'ILE DE RÉ (1628), né en 1572, mort sur l'échafaud en place de Grève, le 10 mai 1632.

*** Saumonards. Il y a six paroisses dans cette ile et quelques villages, outre la ville de Saint-Martin que sa Majesté a fait fortifier régulièrement et y a joint une citadelle et quatre bastions.

**** Aix (Begon), V. Kemmerer, HISTOIRE DE L'ILE DE RÉ, — 1868, 2 vol. in-8, Claude Masse — Miss.

***** Il y a encore dans cette île quelques autres forts dont celui de la Prée, commune de la Flotte, est le plus considérable (Begon).

M. le Maréchal aprint que l'ennemy se préparoit à la fuite et à lever le siège devant la citadelle Saint-Martin et qu'a cet effet il avoit fait soner la sourdine de tous cots une heure ou deux avans le jour, ce qui meut nos chefs à s'assambler promptement et fut conclut qu'on nous devoit mettre en bataille pour aler sur les pistes des ennemis et à prendre de leur contenance et du lieu ou l'on le renconterait qu'on leur devoit fere : l'on forma à l'instant huit Bataillons d'Infanterie à la tete desquels on fit mettre trois escadrons de Cavalerie le chacun de 50 metre, l'Infanterie étoit composée de 800 hommes des gardes conduits par M. de Canaple. 300 de Piémont, 200 de Navarre, 300 de Rambure et de deux régimens entiers l'un de Plessis Pralin et l'autre de Malleroye : les mousquetaires du roi et le reste de Navarre et de la cavalerie étant ancore sur mer. La pointe de l'infanterie fut donnée aux deux bataillons du régiment des gardes ; à la queue desquels étoient les volontères sous deux capitaines particuliers, les gardes étoient soutenues par Navarre Piémont et Rambure et ceux-ci par Malleroye et Pralin. Nous marchâmes en cet ordre à travers les vignes sablonneuses et les fossez en très grande diligence jusques a ce que nous fumes vis a vis la citadelle Saint Martin ou nos chefs qui aloient à la découverte rencontrèrent M. de Toiras respirant le premier air de sa liberté, son avis fut qu'il falloit talonner l'ennemy et le charger le plus brusquement que faire se pourroit, et à cet effet il se joignit à nous avec deux bataillons composés des moins incommodés soldats du régiment de Champagne ; M. de Marillac étoit d'avis de prendre la victoire de la lacheté de l'ennemy. M. de Schomberg dit qu'il faloit doner mais au lieu avantageux. En même instant, ayant déjà fait une grande lieue nous découvrimes à demie lieue de nous l'annnemy en bataille faisant samblant de nous vouloir attendre de pied ferme.

Cependant que nous reprimes haleine, il comansa à filer et fère sa retraite en bel ordre ayant mis sa cavalerie en queue et nous les poursuivimes tout aussitôt à grandes
jusques à ce qu'ayant marché encore demie lieue jusque à l'entrée du bourg de *la Couarde* * il fit encore alte et se mit en

---

* Commune du canton d'Ars (Ré).

état de vouloir combatre et nous nous arretames jusqu'à ce que nous vimes qu'il avoit repris sa retraite, l'intantion de nos chefs étant de le trouver en désordre. Et si tôt que nous fumes à côté de la Couarde l'annemy nous parut encore à demie lieue en état de vouloir accepter la bataille, nous estimions qu'il ne pouvoit plus esquiver jusques a ce que la rencontre d'un marez nous fit reprendre notre chemin par le Bourg et perdre beaucoup de tans, si bien que nous le trouvames bien éloigné de nous et bien proche du lieu qu'il avoit choisi pour azile. Il y avoit plus de huit jours sur le bruit de notre arrivée qu'il avoit découvert le bourg *de l'oye* * être séparé du reste de l'île par un canal de plus de dix pas de largeur dans lequel coule un grand fond d'eau la mer étant haute, il avoit déjà fixé le choix de ce lieu pour son refuge et pour plus d'asurance il avoit baty un pont de bois sur ce canal qu'il vouloit bruler ou abatre, au cas que nous les voulussions poursuivre jusque au L'oye, ayant fait une grande redoute sur le bord du canal à l'extrémité du pont du côté de l'oye pour s'y mettre à couvert. Pour aler à ce pont que les habitants apelent *d'afaneau* il avoit élevé un chemin entre deux marez ou salines par lequel nous pouvions passer que quatre ou cinq hommes de front pour le plus, lequel chemin ou digue comance à une métairie nommée la *Ramère* et sure plus d'un grand care de lieue jusqu'au pont d'Afaneau, les troupes de l'annemy avoit presque toutes filé sur cette digue, lorsque notre cavalerie fut commandée de se hater et donner sur celles de l'Anglois et de Soubize composée d'environ 200 metres dont le general fut tué avec ses plus signalés compagnons et les autres blessés, démontez ou prins prisonniers incontinant le premier bataillon des gardes dona avec tant de vivacité et fut si bien soutenu des autres le chacun à son tour, que toute la chaussée fut bordée de mors, l'annemy fit jouer son artillerie, mais sans aucun effet ; il fut si rudement chargé au pont d'Afaneau qu'on y voyait plus de 400 mors en un bloc antassez l'un sur l'autre. La même fut continué an sa redoute et beaucoup par delà M. de Marillac comandoit à la tête

* Loix, chef-lieu de commune du canton d'Ars — Cure aux pères de l'Oratoire — vin et sel (Begon) Mémoire sur la Généralité de La Rochelle — publiée par M. G. Musset — Miss. aux archives départementales.

et M. de Schomberg au cors de la bataille et si nos soldats ne se fussent amusez à fouiller les mors, ou qu'ils n'eussent été ambarrassez en un chemjn si étroit et surpris par la nuit, rien ne leur échapoit, l'annemy étoit tout à fait an déroute et crioit miséricorde, il perdit plus de trente drapeaux et quatre cornets de cavalerie et trois pièces de canon qu'il menoit ; le nombre de ses mors passe mille et ses blessés 1500, les prisonniers arrivent à 400 parmi les quels il y en a 50 de grande maison deqnels sont le frère du conte d'Oland et le mllord Gray Monjoys et deux autres de même trampe et parmi les mors on compte quatre colonels et quantité de personnes de commandement et je ne puis dire avec vérité que notre clemance fut si grande qu'on n'a pas voulu lesser achever plus de 200 blessés qui sont en liberté parmi nous ou se sont retirez à leur volonté. On n'eut pas appliqué cette miséricorde aux soldats de Soubize et de Loudrière si on les eut pu conoitre, les deux personnes se sauverent avec Boucinquan * an grand désordre, la charge comança à trois heures après midy et finit à la nuit close ; nous fimes notre retraite assez confusément et ayant revue nos troupes nous trouvames que nous n'avions pas perdu 12 hommes, nul ne fut blessé de qualitez que le général des galères qui reçut un coup de mousquet à l'épaule et Villequier, Tilladol et Boichaux an un autre endroit comme aussi Pauvilly ; la plupart de nos troupes se retira au faubourg St-Martin éloigné de deux grandes lieues du lieu de la déroute ou nous nous lojames come par force. Le lendemain je visitay la citadelle que nous avons délivrée ou je trouvay plus de 400 malades et ou l'on fesoit état d'avoir perdu plus de 800 pendant le siège, les maladies y provenoit en partie des excremans et immondices qu'on ne couvroit point.

La place n'était pas si affamée à notre arrivée que chaque soldat n'eut une livre de pain pour jour. Cette forteresse est un petit tretagone ou carré muny de 4 petits bastions sans épaules orillons et places basses remplies de logement terrasse de sable, de la largeur de deux ou trois pas qu'on n'a pu encore revêtir

---

* Georges Villiers, duc de Buckingham, né à Brookesby, comté de Leicester, 1592, assassiné par George Felton en 1628.

de murailles qu'an quelques endrois, les courtines qui regardent la terre sont couvertes de trois demy lunes aboutissant aux lignes des flancz et sont ammonselés de bonnes murailles. Les fossez sont étrois et difficiles à caver parce qu'ils sont antablez de roches. Cette forteresse à plusieurs autres lignes : cornes et redoutes et chemins couverts en dehors qui pouvoient servir autant à l'annemy que l'y nuire. Elle a trois puis, un four et un moulin suffisant à la garnison. Bouquincan l'avait inverti d'une tranchée de la hauteur de 20 piés et de 200 an 200 pas d'une redoute avec bons corps de garde et plusieurs tranchées et trois batteries assez mal plantée cette tranchée étant distante d'environ 300 pas de la place, ayant fait plusieurs autres petites tranchées plus voisines sans effet. Ce qui le mut à abandonner le siège fut qu'il vit qu'il n'étoit retranché que contre les assaillis et non pas contre nous, outre ce que deux jours avant notre arrivée, assavoir le 6e de ce mois, étant résolu de donner un assaut général à cette place ayant mis en bataille ses troupes dès le point du jour et les ayant exortées à bien fère, il fit planter des eschelles a croq de tous cotez qu'il avait aporter d'Angleterre et fit fere un assaut si vigoureux qu'il y avoit beaucoup à craindre, mais il fut si généreusement repoussé et rebattu qu'il perdit plus de 700 hommes sans les blessez et prisonniers et combla tous nos fossez de cors mors, ce qui lui fit perdre l'espérance d'arriver à ses desseins, considérant que les armes des notres ou la maladie luy avoyent amporté plus de 6000 hommes depuis qu'il étoit arrivé icy et d'ailleurs il se plaint que Soubije ne s'est pas aquité de ses promesses, je ne scay pas a quoi il tand ; il dit quil attand 4000 hommes de ranfort d'écosse, il s'est néant moins rambarqué avec tout son monde et sa flote demeure à l'ancre comme auparavant ; je crois que M. le Maréchal verra ses brisées devant que partir d'icy et ravitaillera la place, changera la garnison et ruinera les travaux de l'annemy. La victoire est miraculeuse d'autant que la flotte d'Angleterre borde tellement cette ile qu'il est impossible d'y venir sans son passeport. Elle a plus de 200 voiles et ses moindres vaisseaux sont pataches et les plus grandes Rambergues sont de 1800 toneaux et nous n'avons que des barques à pèche. Néanmoins il faloit tout risquer pour conserver cette ile, car elle vaut plus

de 400,000 livres de revenu, et a si beaux bourgs et produit sel et vin en abondance et sert de boulevard a beaucoup d'autres places de Sa Majesté.

DE ROCHAS.

VARIA

SOMMAIRE. — 1° Chronique trimestrielle; — 2° Fouilles et découvertes : *Brandet, La Chapelle des Pots, La Sauzaye, Sablonceaux, Saintes*; — 3° Mélanges d'archéologie et d'histoire; — 4° Numismatique; — 5° Epigraphie; — 6° Réponses : *Guy de Torrettes, évêque de Saintes, Le nom des anciens possesseurs du petit fief de la Besne, Etymologie de « écatéré » et de « gauger »*; — 7° Questions : *Chambre souveraine de Saint-Jean-d'Angély, Mot saintongeais « bibant », Corps de ville de Marennes et famille Piton, Famille Mosnet-Bardou, Du Verger de Monroy, Le Bas-Médoc à Saintes, Le nom de Prahecq, Mot saintongeais « argagnasse », Le propriétaire du château de Jarnac-Champagne, vers 1700, Mot saintongeais « acreries », Saint-Vincent de Xaintes béarnais, Le ci-devant Gombault, seigneur de Saint-Dizant au siège de Brouage, etc.* — 8° Errata.

Chronique trimestrielle

Jeudi 28 janvier 1886, réunion générale durant laquelle ont été lues : *Note sur l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes*, par M. Augier; *Rapport sur les inspecteurs et sous-inspecteurs*, et *Le monument de Moëze*, par M. Bourricaud ; *Les poteries des Houlières* et *A propos d'une intaille gnostique ou abraxas*, par M. Ch. Dangibeaud; *Promenade archéologique : Château d'Agrippa d'Aubigné, Clône de Saint-Mauny*; *Chapelle de l'île en St-Léger*, par M. Cazaugade. L'assemblée a admis membres correspondants : MM. le docteur Aze, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire de la Société de Géographie, à Rochefort; l'abbé Frédéric Gellé, professeur de seconde à l'institution de Pons ; le baron Privas, château de La Roche, près Coivert ; le comte de Saint-Légier, près Nancras ; René Vétillard, rue Saint-Vivien, à Saintes.

— Ont rendu compte du *Recueil*, 3e série, t. I, 5e livraison : la *Charente-Inférieure*, du 16 janvier, — l'*Indépendant*, du 19.

— Nous, Préfet de la Charente-Inférieure, vu l'arrêté de l'un de nos prédécesseurs, du 1er février 1860, concernant l'organisation de la Commission des arts et monuments à Saintes, arrêtons : M. Pierre-Félix Vigier, chef de bataillon en retraite, est nommé membre (titulaire) de la Commission des arts et monuments siégeant à Saintes, en remplacement de M. de Tilly, décédé.

La Rochelle, le 4 février 1886.

Le Préfet,

Signé : Léon STÉHELIN.

Pour copie conforme, Le Sous-Préfet,

J. LOUVEL.

— Le nom de M. Georges Musset, bibliothécaire-archiviste, à La Rochelle, a été omis, p. 213, sur la liste des membres titulaires, publiée dans la dernière livraison et aussi, p. 221, a été omis le nom de M. Zamanski, parmi ceux des membres présents à la séance du 30 juillet 1885.

— M. l'abbé Talon est nommé curé des Nouillers; et M. l'abbé Simon devient aumônier titulaire de l'hôpital civil, à Rochefort.

— Une circulaire du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 20 décembre, avise les sociétés savantes de la détermination qu'a prise la nouvelle section dite de géographie historique et descriptive de proposer en son nom au congrès de la Sorbonne les questions suivantes : « 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule servant encore aujourd'hui de limites aux départements ; 2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique ; 3° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique ; 4° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique ; 5° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes ; 6° Etudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie ; déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent ; 7° Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite des grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin ; 8° Etudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée. »

— Le comité des travaux historiques et scientifiques propose d'étudier « dans une région déterminée, l'institution des assemblées générales de communautés d'habitants, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, la périodicité, la composition des assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ces délibérations ont été recueillies et conservées. »

∴

La Commission a reçu : *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. IX, 1884, qui publient, p. 266 : 1° *Le saint thrésor de Lyrin* (Lérins), *ou abrégé de la chronologie de l'abbaie et vénérable monastère de Saint-Honorat*, par messire Gaspar Augeri, prieur, etc., où nous trouvons, p. 270 : « Saint Vincent, evesque de Xainte » ; 2° p. 276, *Recueil et inventaire des corps saints et autres reliques qui sont au pays de Provence*, par J. Arnoux, advocat..., qui nous apprend, p. 280, qu'au même monastère, il y avoit des os de « Saint Eutrope, evesque » ; — *Annales de l'œuvre des séminaires du diocèse de La Rochelle et Saintes*, 1re année, novembre 1884 à novembre 1885, (don du directeur, M. Gendre) ; — *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, n° 2, qui, p. 193, après avoir cité la notice de M. H. Luguet sur la fontaine de faïence du XVIe siècle dont nous avons parlé plus haut,

rappelle la statuette en bronze d'Eros, » attribuée » du moins à Eros, et trouvée à Thenac, comme nous l'avons dit, *Recueil*, t. VIII, p. 132; puis, p. 250, reproduit, d'après les registres des contrats du chapitre de Chartres, un marché du 11 avril 1475, relatif aux orgues de cette cathédrale, sous la direction de « frère Gombault Rogerie de l'ordre des frères prêcheurs de la ville de Pons en Xaintonge, natif et religieux du couvent dudit lieu ; » *idem*, nos 3 et 4 ; — *Bulletin de l'académie du Var*, nouvelle série, tome XII, 2e fascicule, 1885 ; — *Bulletin de la société de Borda* (Dax), 10e année, 1885, 3e trimestre; *idem*, 4e trimestre ; — *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VI, no 4, avril-mai-juin ; — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 5e année, livraisons 5-6, 6e supplémentaire, et 7, d'avril à août 1885 ; — *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, no 2, qui contient en communication de M. de Richemond, p. 150-157 : *Quatre lettres d'Abraham Tessereau, secrétaire du roi, à Elie Bouhereau, conseiller et médecin ordinaire du roi, à La Rochelle* ; — *Bulletin monumental*, 6e série, t. I, no 5, septembre - octobre ; — *Bulletins de la société des antiquaires de l'ouest*, 2e trimestre 1885, qui contiennent, p. 556-560, une communication de M. Lecointre-Dupont sur les cavaliers sculptés à la porte des églises, où il expose, sous réserve, l'opinion suivante : les statues équestres du Poitou, de l'Angoumois, de Saintonge et d'Aunis appartiennent pour la plupart à la partie de ces provinces où dominait l'influence des puissants seigneurs de Melle et de Surgères ; deux membres de cette famille ont porté le nom de Constantin ; ils ont été les bienfaiteurs de nombreuses églises ; très probablement, la reconnaissance, pour monumenter le souvenir de ces bienfaits, a importé dans la décoration de ces églises, avec ou sans le concours de Constantin, l'abbé de Saint-Cyprien, le type du Constantin de Saint-Jean-de-Latran ; *idem*, 3e trimestre 1885 ; *idem*, 4e trimestre ; — *Bulletins et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII, 1re partie ; — *Congrès archéologique de France, 4e session, séances générales tenues à Caen en 1883*, par la société française d'archéologie ; *et 41e session, séances générales tenues à Pamiers Foix et St-Girons, en 1884* ; 2 vol. in-8o, Paris, Champion, libraire, 1884 et 1885 ; — *Dévotions populaires, Légendes de la fontaine de Bertos et de la chapelle de Rétis dédiées à sainte Catherine*, par M. L. Augier avec 3 pl. (hommage de l'auteur) ; — *La maison du Coteau et le service des eaux à l'amphithéâtre de Saintes*, par J. A. Lételié (don de l'auteur); Pons, imp. Noël Texier, 1886, grand in-8o ; 7 p. ; — *L'art en Saintonge et en Aunis* par MM. L. Julien-Laferrière et G. Musset, no 12 ; texte, p. 81-88 : Edifices civils de Pons, époques préhistorique, gauloise, romaine ; castrum et autres monuments ; moyen âge, renaissance, temps modernes, fortifications ; légende du plan du château et de la tour, d'après l'album de Masse ; gravures : Généalogie de la maison de Pons, manuscrit enluminé de 1746, plan général du château par Masse, en 1714, vue et élévation géométrique de la façade du château ; plan, coupe, profil et élévation du pont de Saintes en 1710 ; église de Biron ; côté sud ; fragments d'une pierre tombale de l'ancien cimetière, fin du XIIe siècle ; idem, fausse baie de gauche, fin du XIIe siècle, idem ; — *Le courrier de Vaugelas*, no 1, 11e année, 1886 ; — *Le Gay-Lussac, revue des sciences et de leur application*, publié à Limoges, no 1, janvier 1886 ; — *Les buttes et la*

télégraphie optique par le commandant de Rochas; (hommage de l'auteur); Blois, imp. R. Marchand, 1886, in-8°, 26 p. avec planches et carte; — *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 404, 10 mars 1885; — *Mémoires de la commission des antiquaires du département de la Côte-d'Or*, t. X°, années 1878-84; — *Mémoires de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. xx, avec atlas, 1855; — *Mémoires de la société des antiquaires du Centre*, 1885, XIII° volume; — *Rapports à M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat, sur les musées et les écoles d'art industriel et sur la situation des industries artistiques en Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie et Russie*, par M. Marius Vachon; Paris, typ. Quantin, petit in-8°, 1885; — *Revue de la société des études historiques*, 4° série, t. III, 51° année, 1885; — *Romania*, t. XIV, n° 54, avril 1885, *idem*, table analytiqne des dix premiers volumes (1872-1881); *Saint Vincent de Xaintes, est-il Saintongeais?* par l'abbé E. Vallée, curé de Fontcouverte et secrétaire de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. *(Extrait du Bulletin de la société de Borda)*; Saintes, libr. de Mlle M^{le} Bourricaud, in-8°, 12 p. (hommage de l'auteur); — *Une psalette au XVII° siècle, à Saintes*, (extrait des *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest*, t. VII) par M. Ch. Dangibeaud, (hommage de l'auteur); — *Un talisman gallo-romain*, par M. le Dr A.-E. Plique, membre titulaire de l'académie de Clermont; Clermont-Ferrand, imp. Ferdinand Thibaud, 1885, in-8°, 12 p.; — *Ville de Limoges, Exposition des sciences et des arts appliqués à l'industrie*, programme-règlement, mai-juin 1886.

∴

— M. Charles Dangibeaud a lu, à la dernière séance de la Commission, un mémoire sur une bague gnostique, ou abraxas trouvée à Saintes, en 1884, près de Saint-Vivien. Cette bague, appartenant à M. Dell'Angelo, mesure 18 millimètres sur 15, se compose d'un ovale en jaspe orné sur la face d'une figure de légionnaire romain dont le cou démesurément prolongé et contourné emprunte la forme du serpent; les bras pendent collés au corps et les jambes maigres ressemblent à des pattes d'échassiers. Le revers porte l'inscription suivante:

XAXXA
X...CVXIPO
VXAHA

La monture est en argent d'un titre très bas. Cette bague était enfouie à une profondeur d'environ 1^m50 avec une grande quantité d'ossements humains et d'animaux, de poteries, de verroteries, de monnaies, le tout pêle-mêle dans un terrain contenant beaucoup de cendres et de charbon. Les poteries, noires ou rouges lustrées, ne présentent aucun intérêt particulier, si ce n'est un petit vase à parfums? en terre noire très sablonneuse, à panse droite et cannelée. Les verroteries comprennent: un petit chaton de bague, en pâte de verre bleuâtre orné, en creux, d'une figure nue tenant une bourse?; l'anse d'une petite coupe en verre verdâtre portant le nom du verrier ...A..LIPI; deux cabochons en verre, l'un bleu, l'autre blanc opaque, et un troisième morceau lenticulaire bleu, mais dont l'authenticité nous paraît discutable.

Les monnaies au nombre de quatorze, se composent de:

Un Septime Sévère, tête laurée. R VICTORIÆ, AVGG FEL. La

Victoire marchant à gauche, tenant un diadème ; un bouclier devant elle posé sur une base. Arg. entourée d'un cercle d'argent.

Un Valérien, buste radié à droite. R, IOVI CRESCENTI. Jupiter assis sur une chèvre à droite. Arg. appartient à M. Dell'Angelo.

Un Gallien, tête radiée à droite. R, LIBERO CONS AVG panthère à gauche.

Un Posthume, buste radié à droite. R, IOVI VICTORI. Jupiter marchant à gauche tenant la foudre et un sceptre. Bil.

Deux Posthume, même buste. R, MONÆTA AVG. La monnaie debout à gauche tenant une balance et une corne d'abondance. Bil.

Un Claude le Gothique, buste radié à droite. R, PROVIDENT AVG. La Providence à gauche, tenant une corne d'abondance, accoudée à une colonne et montrant avec un bâton un globe à ses pieds. Bil.

Un Aurélien, buste cuirassé et radié à droite. R, CONCORDIA MILITVM. L'empereur en toge, donnant la main à la concorde voilée et vêtue de la stola. Bill.

Un Tacite, buste radié, cuirassé et drapé à droite. R, PROVID DEOR. La Providence debout à gauche tenant une corne d'abondance et un bâton ; un globe à ses pieds. Bil.

Un Probus, buste cuirassé, radié et casqué à gauche avec un bouclier à gauche et une haste sur l'épaule droite. R, ADVENTVS AVG. L'empereur lauré à cheval à gauche tenant un sceptre, levant la main droite ; un captif, les mains liées derrière le dos, sous les pieds du cheval. Bil.

Un Probus, même buste, sans casque et sans bouclier. R, VIRTVS AVG. Mars debout à gauche tenant une haste et appuyant la main droite sur un bouclier. En exergue R S séparés par une étoile. Bil.

Un Carus, buste cuirassé casqué et lauré à gauche avec bouclier et haste sur l'épaule. SPES PUBLICA. Carus et Carinus à cheval, à droite. Bil.

Un Numérianus, buste cuirassé, et radié à gauche avec bouclier et haste sur l'épaule droite. R, PAX AVGG. La Paix debout à gauche tenant un sceptre et levant en l'air une branche d'olivier. Bil.

Cette dernière indique donc d'une manière à peu près précise l'âge de l'abraxas, c'est-à-dire aux environs de 284.

Enfin on a retiré du même terrain une tête de bélier en terre cuite qui a pu orner un autel ou une divinité gauloise, et une statuette représentant un dieu assis tenant une corne d'abondance et une bourse. Cette statuette n'est pas sans analogie avec une des divinités de la Triade, trouvée à Saint-Saloine et transportée à Saint-Germain. Le musée a acquis treize monnaies, les verreries et la tête de bélier.

— M. Pineau, agent-voyer d'arrondissement, a fait don à M. Musset d'un bassin d'aiguière, du temps de Louis XIII, trouvé près du lit de la Boutonne aux environs de Torxé.

— Une commission avait été nommée, à Saint-Jean-d'Angély, pour un projet de dénomination des rues de la ville et de numérotage des maisons. « Après un travail de plusieurs années, dit le *Mémorial de Saintes*, du 16 août, la commission a rejeté tous les projets plus ou moins perturbateurs de l'ancien ordre établi, et s'est arrêtée au plus sage, celui de conserver tout d'abord l'antique division de la ville en quatre quartiers, et ensuite les dénominations consacrées par l'usage. » Des noms ont été donnés seulement aux rues nouvelles et à quelques autres qui, par suite du plan arrêté, devaient en

changer dans une partie de leur parcours. Au nom des rues rappelant un personnage, on a indiqué la date du fait qui le concerne. La rue *Pépin d'Aquitaine*, 817, en le faubourg d'Aunis et la rue de la Coué, dans l'enclos de l'ancien château royal, redira la fondation par ce prince de l'abbaye bénédictine, qui fut le berceau de la ville. Le *Square des Lussaut*, 1339, devant la caserne du dépôt de remonte, proclamera les bienfaiteurs de l'ancienne aumônerie dont une porte ouvrait sur le square. 1406, mort de Bernard Tronquière, huit fois maire; 1429, date du testament de Jehan Gallerant, fondateurs de l'aumônerie Notre-Dame-des-Halles; 1800-1809, mairie de Jean-Baptiste Griffon qui a doté la ville de ses principaux monuments d'utilité publique; 1751, donation des écoles de charité par Mlle Coybo-Bourgeois; 1602, naissance de Benjamin Priolo; 1617, naissance d'Armand Maichin; 1789, mairie d'Antoine Valentin, champion des idées nouvelles; 1853-1864, mairie de Michel Texier; telles sont les dates mentionnées. C'est d'un excellent exemple pour les villes voisines. La chaussée qui conduit au moulin de M. Comte s'appellera l'*Impasse de la tour Caniot* en mémoire de la tour de ce nom. Une rue du faubourg Saint-Eutrope sera intitulée *rue Béguin*, vaillant calviniste cité par Manseau, dans son *Journal du siège* de 1621; par compensation, une autre, du même quartier, *rue Tessereau*, propriétaire d'une maison d'où les troupes royales firent subir des pertes sensibles aux réformés. La commission a fait là, ce nous semble, une œuvre utile. Ainsi, les annales de la ville exposées aux regards de tous par les noms de ces personnages, par ces dates, deviendront familières à tous. Nous soupçonnons fort M. L. Claude Sandeau, archiviste de la ville, historien de Saint-Jean-d'Angély, de n'avoir pas été étranger à ce très heureux classement et à ces nouvelles dénominations.

— La *Revue historique* de septembre 1885, publie, de M. E. J. Tardif, une excellente étude sur le *Jean de Vivonne* de M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars. Cette étude se termine ainsi: « La vie de Jean de Vivonne est un ouvrage bien fait, dont l'auteur joint à une solide érudition de remarquables qualités littéraires. Nous espérons qu'il voudra compléter son œuvre en publiant la correspondance de son héros et nous ne doutons pas qu'une des sociétés savantes de l'Ouest ne veuille se charger de l'entreprise et rendre ce dernier hommage à la mémoire du vieux diplomate saintongeais. »

— Le *Mémorial de Saintes*, du 31 janvier 1886, analyse avec éloge l'*Histoire du Collége de Saintes*, par M. Xambeu, (1er fascicule) p.170 et le *Mémorial*, du 21 février, donne un compte-rendu du 2e fascicule, p. 71-150; qui vient de paraître à Saintes chez A. Trepeau; et qui contient « des documents d'un intérêt tout particulier, » sur le collège depuis la révolution jusqu'à nos jours.

— En ce moment paraît la *Notice sur le collège de Saintes*, par M. Mouflet, ancien principal, publiée, avec portrait de l'auteur, par les soins d'un de ses anciens élèves, lauréat du prix d'honneur.

— « Le 4e fascicule du Bulletin des bibliothèques et des archives (p. 76-77) donne quelques détails sur le legs fait à la bibliothèque de la ville de La Rochelle par M. Adolphe Bouyer, archiviste-paléographe décédé à Paris, le 26 décembre 1884. Ce legs se compose: 1° d'environ 1500 volumes ou plaquettes presque uniquement relatifs à l'ancien territoire de la généralité de La Rochelle, l'Aunis

et la Saintonge (Charente-Inférieure et arrondissements de Cognac et Barbezieux, département de la Charente); 2° de 2000 estampes environ, contenant des vues et dessins de la même région, et des portraits de tous les personnages célèbres ayant quelque attache avec l'Aunis et la Saintonge; 3° de manuscrits et d'autographes (quinze mille feuillets environ), relatifs à l'histoire de ces mêmes provinces. On trouve notamment dans cette série, d'intéressants dossiers relatifs aux évêques de Saintes et de la Rochelle, aux sénateurs et aux députés de la Charente-Inférieure; aux Pons, aux Rochechouart, aux La Valette, aux Beauharnais, à Réaumur, à Tallemant des Réaux, à Piis, aux acteurs Ferville, Mauduit-Larive, etc. » (*Revue Poitevine*, de janvier 1886, p. 346).

— De Mgr Thomas: *Sermon de charité*, prêché le 16 août 1885 dans l'église Saint-Jacques de Dieppe; Rouen, imp. Espérance Cagniard, petit in-8°, 22 p; — *Discours sur l'Eglise et la société moderne d'après l'encyclique de Léon XIII*, suivie d'un *Discours sur Jeanne d'Arc*; Paris, Douniol, 1886, petit in-8° 57 p.; — *Discours* prononcé par S. G. Monseigneur l'archevêque de Rouen à la réunion de la société des antiquaires de la Normandie, à Caen, le 17 décembre 1885; Rouen, imp Mégard; 1885, in-8°, 15 p.

— Le *Moniteur de Saintes*, du 5 novembre, publie le *Rapport sur l'exposition de peinture*, par M. Ch. Dangibeaud, et dans les n°s du 19 et suiv. une étude du *Courrier de l'Art*, par M. Paul Leroi, sur le musée de Saintes.

— De M. le Vicomte Guy de Bremond d'Ars: *Eléonore Desmier d'Olbreuse*, compte-rendu du livre de M. le vicomte Horric de Beaucaire (extrait de la *Revue historique de l'Ouest*, tiré à 30 exemplaires); Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, grand in-8°, 1885, 10 p.

— M. Denys d'Aussy, qui édite Amos Barbot, publie dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, décembre, p. 315-320: *Un voyage à Paris, il y a cent cinquante ans.* Le voyageur est Aimery de Durfort, comte de Blaignac, marquis de Civrac, baron de La Lande en Bordeaux, seigneur de Crazannes en Saintonge. Il partit le 13 mars 1732, en carosse, par Taillebourg. « Le chemin à suivre était l'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges, connue sous le nom de chemin d'Aquitaine; elle passait à droite de la route actuelle de Saintes à Saint-Jean-d'Angély jusqu'à La Saulsaye, de là elle tendait vers Brisambourg, Ecoyeux et Varaize. » Trois jours après, le marquis était à Paris.

— De M. le vicomte d'Aviau de Piolant: *La défense des intérêts catholiques en Terre-Sainte et en Asie-Mineure,* discours prononcé au 2e congrès des catholiques de Normandie, le 5 décembre 1885; Paris, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1886.

— A lire dans la *Terre-Sainte*, 12e année, n° 252, 1er janvier 1886, p. 385-391: *Nobiliaire des croisades*, intéressant aperçu généalogique sur les Bremond d'Ars, avec écusson, par le vicomte Oscar de Poli, président du conseil héraldique de France.

— Vient de paraître: *M. l'abbé Bonnet, curé-archiprêtre de Saint-Pierre de Saintes, Notes et Souvenirs*, par l'abbé E. Vallée, in-12, 140 p. avec portrait.

— Du même, va paraître : *Hippolyte Le Gardeur de Tilly, étude biographique et littéraire.*

— Dans le *Grand Almanach de Saintes* pour 1886, édité par MM. Hus, nous trouvons, p. 29-33, de notre collaborateur M. A. d'Yves, des indications sur les voies romaines de Saintes, et, p. 33-37, des notices sur la famille Brejon, René Briault, les Campet, barons de Saujon, par M. A. H.

— Vient de paraître, avec une préface du bibliothécaire et aperçu sur les manuscrits incendiés en 1871 : *Catalogue de la bibliothèque de Saintes*, (Pons, imp. Texier), auquel ont collaboré MM. Tassel, Bourricaud, Counil, etc.

— Une société des amis des arts dans les rangs de laquelle nous comptons bon nombre de nos collègues, — MM. Lemercier, Ch. Dangibeaud, Dell'Angelo, Maurice Martineau, Abel Mestreau, etc...., — s'est formée à Saintes, dans le courant de février. Longue vie et succès à la nouvelle société qui tend à développer parmi nous l'amour du beau, le goût des œuvres artistiques.

— Le 19 décembre 1885, M. Georges Musset, a présidé la séance publique annuelle de l'académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle. Il a prononcé un «très remarquable discours» dans lequel il a exposé les bienfaits de l'association en matière littéraire et scientifique et fait une revue des travaux des diverses sections. M. de Richemond « a rendu un éloquent et chaleureux hommage à la grande mémoire d'Henri Milne Edwards, l'illustre chef d'école physiologique, qui a inscrit son nom à la suite des Cuvier, des Blainville, des Geoffroy Saint-Hilaire, et vient de mourir à 85 ans, trop tôt pour la science et pour la patrie. »

— La *Revue poitevine*, n° d'octobre, p. 256-257, dit : « L'intérêt réel de l'église de Saint-Maurice-de-Mairé, près Aiffres, aujourd'hui servant de grange, se trouve dans les chapiteaux, dans les chanfreins des pilastres, et dans les consoles d'angles. Nous avons là les festons et les masques, que nous avons déjà cités comme caractéristiques * de l'école de sculpture saintongeaise. Saint-Maurice nous offre également une abondance de moulures perlées, tout à fait dans le goût saintongeais. La sous-école romane saintongeaise se serait-elle donc étendue jusqu'aux portes de Niort ? — Quoi d'étonnant à cela après tout? Personne n'ignore qu'autrefois le diocèse de Saintes et la Saintonge s'avançaient jusqu'à Saint-Florent **. »

— A la séance du 4 juillet 1885, M. Dufournet, vice-président de la société de Borda à Dax, a lu « un mémoire des plus intéressants dans lequel M. l'abbé Vallée, curé de Fontcouverte-Saintes prétend

* Même REVUE, p. 12, 13, 24, 26, 27.

** Rédet, DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA VIENNE, introduction, p. XIII; Bardonnet, Ephémérides historiques de la ville de Niort, ap. Mém. de la soc. de stat. t. XLI, p. 310-311. — A l'époque gauloise, Niort était habité par une tribu santone et les monnaies de cette date que l'on a trouvées dans notre ville (à Niort) sont presque toutes des CONTOUTOS, c'est-à-dire des monnaies analogues à celles que l'on rencontre sur le territoire de Saintes. Le monnayage poitevin est à peine représenté. (Voir E. Breuillac, MONNAIES GAULOISES ET ROMAINES TROUVÉES A NIORT, ap. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES, juillet-septembre 1883, p. 358 à 364).

que saint Vincent-de-Xaintes, martyr et premier évêque de Dax, était un des compagnons de saint Eutrope et très probablement originaire de Saintes ou de la Saintonge. Cette opinion est, du reste, aujourd'hui adoptée par plusieurs des archéologues de la Société qui s'occupent de cette importante question et plus spécialement de l'étude du tombeau attribué par la tradition à l'apôtre des Tarbelliens. » (*Bulletin de la société de Borda*, à Dax, 3e trimestre, 1885, p. LXIII.)

— M. de Prudhomme, ancien inspecteur des postes, décédé le 28 décembre 1885, à l'âge de 85 ans, en son domicile, rue Alcide d'Orbigny, à La Rochelle, a laissé un manuscrit important sur l'*Histoire de La Rochelle*.

— M. G. Musset écrit une histoire du commerce à La Rochelle depuis les temps les plus reculés, et M. Emile Garnault, secrétaire-archiviste de la chambre de commerce, dresse, pour la première fois, l'inventaire des archives de cette compagnie.

— M. L. Mercier achète toujours des livres rares et anciens avec un bonheur de bibliophile vraiment exceptionnel.

— Un de nos dévoués collègues, M. l'abbé Trébuchet, curé-doyen de Saint-Pierre (île d'Oleron), possède, par succession de sa famille, une petite statue de la sainte Vierge, en faïence, provenant de l'abbaye de Sainte-Marie des Dames, à Saintes. Il possède également une tasse avec sa soucoupe, de la manufacture de Sèvres, ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette, vrai bijou, remarquable par la finesse de la peinture en émail qui la décore.

AUGIER.

— Notre vénéré collègue, Mgr Thomas qui a présidé, à Caen, la réunion de la société des antiquaires de Normandie, le 17 décembre 1885, a terminé un magnifique discours sur la cathédrale ogivale du XIIIe siècle par ces éloquentes paroles : « Donc, messieurs, nos cathédrales, filles des évêques, racontent les travaux, les services, le dévouement de nos grands ancêtres du XIIIe siècle ; elles attestent la fécondité du génie national et les sentiments de foi qui ont enfanté les merveilles de l'art, comme ils ont inspiré les *gestes de Dieu par la main des Francs*. Ces reliques des siècles vous sont chères et sacrées, comme une partie du sang, du cœur, de l'âme de la France, et vous apportez à leur conservation un zèle ardent, une infatigable persévérance. Plus même l'esprit de dénigrement s'attaque aux gloires du passé, plus votre tendresse filiale multiplie ses efforts pour sauver de l'abandon et de l'oubli les moindres vestiges des aïeux. Mais qu'est-ce donc que cette émulation de toutes les sociétés savantes à retrouver, à étudier, à publier les documents anciens, à restaurer les ruines, à protéger les monuments ? Qu'est-ce que cette passion devenue générale aujourd'hui de collectionner les plus légers fragments de l'art ou de l'industrie des âges disparus, si ce n'est un hommage de notre respect et de notre admiration et le désir d'utiliser les enseignements qu'ils apportent avec eux ? C'est qu'en effet rien de grand ne s'improvise ici-bas ; et sans la tradition, il n'y a point d'instruction véritable. Qui donc a parlé de creuser un abîme entre la France du passé et la France moderne ? Avons-nous à rougir de notre histoire, la plus noble, la mieux remplie, la plus glorieuse qui soit au monde ? La France a été le foyer le plus actif de la civilisation et l'initiatrice de

tous les vrais progrès en Europe. Nous n'avons qu'à continuer en l'améliorant, l'œuvre de nos pères, trop heureux si cette tâche nous trouve à sa hauteur. Considérant donc les efforts de votre société et de toutes celles qui sont ses émules, une pensée consolante s'empare de mon esprit. Il me semble que ce goût croissant des antiquités nationales est le gage d'un meilleur avenir. Tous ces fragments des siècles ne sont pas des débris, mais les fondements sur lesquels s'élèvera la France du siècle futur. Elle prendra du passé tout ce qu'il renferme de vrai et de beau : sa foi, son vieil honneur, sa vaillance, son génie artistique ; et, ajoutant à ce patrimoine les laborieuses expériences de notre époque, ses trésors de science et d'érudition, elle marchera de nouveau à la tête des peuples, comme la reine de la civilisation. »

— Conjointement avec la société des bibliophiles bretons, la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure (président M. A. de Bremond d'Ars) organise au mois de juin prochain, sous le patronage de la ville de Nantes, une exposition d'objets d'art anciens et modernes.

— A l'occasion du concours régional de 1886, la société Gay-Lussac a organisé à Limoges, du 10 mai au 15 juillet, une exposition des sciences et des arts appliqués à l'industrie, en réunissant dans les vastes locaux de l'hôtel de ville les collections scientifiques et artistiques les plus intéressants de la région et les plus beaux produits des industries locales. Cette exposition comprend cinq sections : 1° les sciences et les sciences appliquées ; 2° les beaux-arts et l'archéologie ; 3° les arts appliqués à l'industrie ; 4° une exposition rétrospective ; 5° une exposition pédagogique. Les envois seront adressés à l'hôtel de ville de Limoges, à partir du 15 avril 1886 jusqu'au 30 du même mois. La société Gay-Lussac a aussi décidé qu'un congrès aurait lieu, du lundi 31 mai au samedi 5 juin. Les travaux du congrès seront divisés en trois sections : 1° section des sciences naturelles ; 2° section des sciences historiques ; 3° section des sciences économiques et sociales. Si l'on veut prendre part au congrès on est prié de prévenir M. le secrétaire de la société Gay-Lussac avant le 15 avril prochain.

Fouilles et découvertes

BRANDET, PRÈS SAINTES. — *Constructions romaines et débris.* — Sur le flanc nord de la butte des moulins de Brandet on vient de découvrir, à fleur de terre, des constructions gallo-romaines : murs, bétons, tuiles à rebords, débris de poteries rouges, noires, blanches. Les fouilles qui jusqu'ici ne sont que de simples sondages vont être poursuivies par le propriétaire. Nous en reparlerons.

LA CHAPELLE-DES-POTS. — *Débris de poteries anciennes.* — Le *Recueil* a annoncé la récente découverte de poteries à La Chapelle-des-Pots. Les fouilles entreprises et conduites par MM. Th. de Bremond d'Ars et Ch. Dangibeaud permettent de mieux apprécier l'importance de cette trouvaille et de déterminer approximativement l'âge des fragments recueillis. Plus heureux que M. Duret, feu Lacurie et M. de Tanlay, sous-préfet, qui, en 1844, non loin des Houlières, avaient exploré, sans résultat, un ancien dépôt de

tessons, nos confrères ont réuni un certain nombre de poteries curieuses. Je me trompe; l'exploration de 1844 inspira un très spirituel rapport à M. Duret qui peut être cité comme un modèle de genre. Je dirai avec lui :

Et c'est ainsi, Messieurs, que je puis en ce jour
Vous offrir ces objets ramassés dans la fange,
Qui sont à Palissy ce qu'est à Michel Ange
Le barbare dessin tracé par l'écolier.
Sur le mur de la classe ou le dos d'un cahier.
Le potier qui les fit au fond de son village,
Sans souci de la gloire, ignorait, je le gage,
Qu'il viendrait une époque où désirant les voir
Notre Société s'assemblerait un soir.
S'il eût su qu'on pouvait les mettre sous vitrine,
Sans doute il eût moins mal pétri la figurine
Qui montre un si grand nez sans avoir de menton.
Mais pourquoi ce reproche? Après tout, que sait-on,
S'il n'y faut pas chercher la symbolique image
Du nez tout aussi long qu'au retour du voyage
Avait le rapporteur qui débite ces vers? »

Il faut savoir. pour l'intelligence de cette spirituelle boutade, qu'en partant en excursion, ces messieurs s'étaient imaginé trouver un trésor gaulois, peut-être romain, tout au moins de Palissy (sans doute ses essais d'émaux cuits à La Chapelle ?) et ne virent que des tessons informes auquels ils n'attachèrent aucune importance.

Une figurine à grand nez et sans menton appartenant au Musée municipal répond assez bien au signalement donné par M. Duret, et pourrait bien être la « symbolique image ».

Nos deux confrères partis sans illusions sur le mérite artistique des anciens potiers chapellains ont ramassé avec plaisir un certain nombre de débris pourvus d'un certain intérêt au point de vue de la céramique locale.

Dans une vigne, sur l'emplacement d'un ancien four, dont les fondations ont été reconnues, ils ont recueilli d'abord des fragments de grands vases, à bord très épais, vernissés, et ornés de gros points blanc-jaunâtre ou bruns et décorés sur la panse de bandes jaunes et vertes portant les mêmes points. La pâte en est très grossière ; le vase entier, de forme à peu près cylindrique, aurait mesuré 25 à 28 centimètres d'ouverture sur 20 à 25 de hauteur. Les deux anses sont très épaisses.

Mais à côté de ces poteries, sans doute destinées à un usage grossier, il y avait des poteries d'une très grande finesse, notamment des « moques » à quatre lobes de forme très élégante et très mince, les unes vernissées en vert, les autres encore en biscuit, une tirelire, une moque décorée d'un mascaron sigillé, des petites bouteilles, des tuiles vernissées, et une foule d'autres débris, goulots, becs etc. presque tous vernissés.

Cette fabrication ne remonte pas au-delà du XVII[e] siècle.

Ch. Dangibeaud.

La Sauzaie. — *Débris gallo-romains*. — A quelques cents mètres des dolmens si remarquables de ce nom, près Soubise, trois membres de la Commission ont constaté la trace de constructions gallo-romaines. Ils ont trouvé un ciment composé avec du sable de mer et des débris de tuiles et de briques. Nous espérons avoir des détails plus complets sur cette découverte.

SABLONCEAUX. — *Sépultures près du village de Toulon.* — Au commencement de février, entre le terrier de Toulon et les mottes de Saujon, un habitant du village de Toulon, commune de Sablonceaux, a mis à découvert un certain nombre de sépultures, en faisant un transport de terre dans un terrain situé à 800 mètres environ dudit terrier, dans le lieu dit « Champ de la Cavalerie », à 10 mètres de la route de grande communication qui va de Nancras à Saujon. J'ai vu les tombeaux, le jour même de leur découverte ; je les ai revus un mois après ; ils sont encore dans le même état. Ces tombeaux, au nombre de cinq, sont disposés sur trois rangs, et régulièrement espacés et placés sur trois lignes droites et parallèles. L'intervalle entre chaque tombeau est d'un mètre environ. Leur orientation est du levant au couchant ; la face regarde l'orient. Creusées dans une pierre qui semble appartenir, par sa composition, aux anciennes carrières abandonnées du terrier de Toulon, les auges sépulcrales ne sont pas toutes semblables. Quatre varient entre une longueur de 1 mètre 60 c. à 1 mètre 80 sur 60 à 70 centimètres de largeur, à la tête, et 30 centimètres aux pieds. La cinquième est plus petite que les autres, dans toutes ses dimensions ; elle devait contenir le cadavre d'un enfant de douze à quatorze ans. Les tombeaux ne contiennent que des fragments d'os assez importants cependant pour reconnaître à quelle partie du squelette ils appartiennent. Je n'ai vu aucune trace de vase, débris d'armures ou autres objets qui se rencontrent communément dans les tombeaux de cette époque. Les tombeaux, il est vrai, sont encore enfouis dans le sol. Peut-être trouverait-on quelques indices de nature à mieux déterminer l'époque de ces sépultures si on fouillait le sol environnant. Le terrain n'est pas ensemencé. On peut cependant, sans présomption, je crois, assigner à ces tombeaux l'époque d'occupation militaire du terrier de Toulon, c'est-à-dire, la fin de l'ère gallo-romaine. A. GAUTRET.

SAINTES. — *L'aqueduc de Saintes à travers la prairie.* * — La Commission des arts et monuments s'est occupée à plusieurs reprises déjà, de l'aqueduc romain qui amenait à Saintes l'eau de la fontaine du Douhet. On s'est demandé bien souvent à l'aide de quel système de canalisation l'eau arrivait en ville, c'est-à-dire sur les hauteurs de Saint-Eutrope et Saint-Vivien, et comment elle traversait la prairie et la Charente. L'itinéraire suivi par les conduits à travers les coteaux et les vallées est assez facile à reconnaître, mais à partir d'un certain point, tout près du village nommé La Grève, il n'est plus possible de retrouver leur trajet.

Tous nos archéologues ont étudié la question, ont indiqué les points sur lesquels l'aqueduc a été établi mais sont parvenus à émettre les idées les plus contradictoires et les plus discutables quand ils ont voulu relier le coteau de La Grève au coteau placé de l'autre côté de la rivière.

« Il y a tout lieu de croire que l'aqueduc passait derrière le faubourg des Dames dit, sans préciser davantage « l'antiquaire » Bourrignon dans ses *Recherches*, p. 143. Mais comment, se demande-t-il avec La Sauvagère, cet aqueduc traversait-il toute la prairie et la rivière ? Dans quel endroit passait-il pour arriver à la montagne du capitole ? Il ne reste pas même les traces les plus légères. »

Nous espérons prouver qu'il est possible de retrouver les vestiges de ce grand travail.

---

* Note lue à la réunion du 29 octobre 1885.

« Il n'y a pas d'apparence, reprénd Bourrignon, que l'aqueduc ait passé ailleurs que sur un pont, non celui qui existe actuellement (c'est-à-dire le vieux pont de pierre) dont la partie ancienne me paraît, par la coupe de ses arcades en ogives, devoir être de construction gothique, mais sur un pont antique qui a pu être construit vers le port des Moules, dans l'alignement de la porte d'Aiguières ; il y avait autrefois dans ce lieu des masses de construction antique élevées de terre de plus de trente pieds qui communiquaient au rempart de la ville. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter une à une les assertions de l'antiquaire Bourrignon ; il a négligé de nous apprendre suivant quelle ligne, dans son hypothèse, l'aqueduc qu'il fait passer à l'extrémité du faubourg Saint-Pallais, vient joindre la porte Aiguières qui aurait supporté les conduits.

Lacurie dans sa *Monographie de Saintes* (p. 137) émet une autre idée. « Ici s'ouvre, dit-il, pour les archéologues le vaste champ des conjectures ; l'un suppose des arches sur la prairie et un pont sur la Charente, l'autre fait passer le canal sur l'arc de triomphe. Bourrignon jette un pont sur la rivière dans l'alignement de la porte Aiguières, qui tirerait son nom de l'acqueduc qu'elle aurait porté.... » Lacurie veut que l'eau du Douhet ait traversé la rivière à travers l'un des parapets de l'ancien pont qui offrait, affirme-t-il, à l'un de ses côtés un mur fort épais, ou encore dans un conduit en plomb courbé suivant le lit de la rivière.

Enfin, pour être complet, nous devons mentionner l'opinion de M. Bourricaud. Récemment (*Recueil*, 2e série, t. II, p. 25) notre collègue a proposé d'admettre l'existence de plusieurs branches, partant du Chaillot, dont l'une aurait traversé la Charente en face l'hôpital de la marine Comment, il ne nous le dit pas. La multiplicité et la divergence de ces opinions démontre clairement à quelles tortures la question du passage de l'aqueduc entre La Grève et Saintes a soumis l'esprit des savants ; depuis cent ans elle n'a pas fait un pas. Quelques sondages, quelques fouilles auraient bien plus hâté la découverte de la vérité, que toutes ces hypothèses ne reposant sur aucune donnée sérieuse. J'ai résumé l'état de la question ; je vous apporte un nouvel élément d'information qui contribuera, je l'espère, à résoudre le problème.

Cet été, sur la paroi d'un fossé creusé il y a deux ou trois ans, je crois, autour d'une pièce de pré située dans la Pallue, appartenant à M. Taillasson, en face de la rue Reverseaux, j'ai remarqué un massif de construction, qui de prime abord me sembla romain. A l'aide d'un bâton, je pus découvrir des fragments de briques à rebord et d'autres briques beaucoup plus épaisses qui ont peut-être servi de dallage, enfin à 40 ou 50 centimètres au-dessous du niveau de la prairie, au milieu des moëllons, deux petits morceaux de poterie rouge sigillées, à la manière des poteries romaines et gallo-romaines, aujourd'hui déposées au musée de la ville. Notre collègue, M. Rullier, que je menai sur place, a partagé mon avis. Ces vestiges de construction paraissent être romains. A quel monument ont-ils appartenu ?

Des fouilles ultérieures démontreront peut-être que ce sont des ruines de l'aqueduc et qu'ils peuvent se rattacher aux conduits du Chaillot et de La Grève.

Je demande donc à la Commission de vouloir bien nommer un ou plusieurs de nos collègues, pour fouiller ces débris, dont la présence au milieu de la prairie est assez extraordinaire, en

étudier la nature et la destination probable, et, à cet effet, leur ouvrir un crédit suffisant.

Je demande aussi à la Commission la publication d'une carte topographique sur laquelle seront marqués tous les endroits où l'on a découvert des ruines de l'aqueduc. Le document existe je crois. CH. D.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

CULTE DE SAINT-EUTROPE. — (Voir *Recueil*, t. VII, p. 178, 179, 378-381; t. VIII, p. 37-39, 133, 200). *Diocèse de Toulouse.* — Un habitant de Cazères (Haute-Garonne), nous écrit-on de l'archevêché de Toulouse, a en sa possession un acte sur parchemin, daté du 19 octobre 1788 « par lequel la confrérie de Saint-Eutrope de Palaminy, s'étant réunie en corps à la mairie, a délibéré sur les moyens à prendre pour subvenir aux frais d'un procès soutenu par ladite confrérie. » Cet acte n'a d'autre importance que celle de constater l'existence, au siècle dernier, d'une confrérie de Saint-Eutrope à Palaminy (canton de Cazères, arrondissement de Muret.)

— DIOCÈSES DE GRENOBLE, VIVIERS, VALENCE. — J'ai donné moi-même la liste des paroisses du diocèse de *Grenoble* avec leurs vocables aux XIVe et XVe siècle dans mes *Visites pastorales des évêques de Grenoble* (1874, p. XXI-XXX); aucune n'était dédiée à saint Eutrope. Même conclusion en ce qui concerne le diocèse de *Viviers*, d'après l'*Ordo* de 1881. En ce qui concerne le diocèse de *Valence*, notre *Ordo* donne bien à la paroisse de Parnans (canton de Romans, arrondissement de Valence) saint Eutrope pour vocable, mais je suis sûr que l'église actuelle a été, par erreur, consacrée au saint évêque de Saintes : le patron antérieur était saint Evode. Si de nouvelles recherches me renseignaient davantage sur le sujet qui vous occupe, je m'empresserais de vous en aviser.

L'Abbé ULYSSE CHEVALIER, Correspondant du Ministère.

— SAINTE GEMME SAINTONGEAISE. — Au cours d'une intéressante étude sur *Sainte Quitterie gasconne*, publiée dans l'*Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, du 24 janvier 1886, p. 59, M. l'abbé Joseph Dudon signale la tendance des Espagnols « à établir entre des saints, même de nationalité différente, des liens de parenté tout-à-fait fictifs.... Le groupement qui a valu à Catilius et à Calsia d'avoir neuf filles au lieu d'une seule, n'est pas des moins curieux. Lorsque l'on étudie chacune de ces saintes en particulier et que l'on lit attentivement leur légende, il devient manifeste qu'elles n'ont rien de commun et qu'elles ne sont ni d'un même siècle, ni d'un même pays. Sainte Victoire, seule, appartient sûrement à l'Espagne. Mais au lieu de huit sœurs, elles n'ont qu'un frère, nommé Aciscle ; son père s'appelait Marcel et non Catilius. Nous revendiquons sainte Quitterie. Sainte Gemme, ou marine, est vraisemblablement saintongeaise. Elle n'avait, dans les contrées où elle a vécu que des actes incomplets. Les Espagnols ont trouvé un moyen très simple de les restaurer. Frappés de la synonymie qui existe entre les deux noms Gemme et Marguerite, ils ont attribué à sainte Gemme tout ce qui est raconté de sainte Marguerite d'Antioche, et, après l'avoir ainsi pourvue d'un nouvel état-civil, ils l'ont proclamée Espagnole.... »

Saint Séverin et saint Vincent, évêques de Saintes. — On avait bien raison de dire, *Recueil*, t. VIII, p 39 et 40, que la liste des évêques de Saintes était incomplète. Qui nous donnera cette liste expurgée, authentique? L'abbé Cholet (*Bulletin religieux*, 3e année, p. 137 et 161), a signalé trois catalogues de nos évêques : le premier, du XVIe siècle, dressé par Guillaume Tessier, bachelier en droit, secrétaire de Tristan de Bizet; le second, du XVIIe, et le troisième, du XVIIIe. L'abbé Briand, dans l'*Histoire de l'église Santone*, t. III, p. 816-819, a donné une table alphabétique et chronologique des évêques de Saintes, empruntée au *Gallia* (XVIIIe siècle). Enfin, l'abbé P.-Th. Grasilier a dressé à son tour un catalogue plus complet, d'après les additions du cartulaire de Baigne et d'autres document, publié dans le *Recueil* de la Commission, t. III, p. 175-178. Malgré ces additions, il y a bien des lacunes encore à combler. N'y a-t-il eu aucun évêque entre saint Eutrope (Ier siècle ?) et saint Ambroise (Ve)? C'est peu probable. Du Ve au Xe les pontifes ne sont pas très nombreux. De Fréculfe à Abbon, pendant plus d'un siècle, l'histoire n'a encore signalé aucun nom Il est vrai que c'était le temps des invasions normandes Plus tard que de vides toujours! Ce nous est un motif de plus pour mentionner les prélats santons dont nous pouvons recueillir la trace dans nos recherches. La liste de Guillaume Tessier, bibliothèque de Troyes (fonds de Clairvaux, no 1790, fo 12), nous fournit un saint Séverin, *S. Severinus*, entre saint Dizant et Maynard. (Voir *Bulletin religieux*, t. III, p. 138.) Aucun historien n'avait, avant l'abbé Cholet, mis en lumière ce saint Séverin, que ne cite pas l'abbé Grasilier. Qui sait si l'on ne doit pas voir en cet évêque de Saintes, peu connu, le patron des églises de Saint-Séverin ou Seurin, qui se trouvent dans le diocèse, comme on suppose, non sans quelque vraisemblance, que l'évêque Agnan aurait donné son nom à deux églises dans l'ancien diocèse de Saintes? Un autre, saint évêque, d'une époque plus éloignée, est signalé par un document du XVIIe siècle (1644) copié sur l'original que possède la bibliothèque Mazarine (no 27, 305.) Il nous est révélé par les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. IX, 1884, qui, au cours d'un mémoire de messire Gaspar Augeri, prieur: *Le thresor de Lyrin (Lérein) ou abrégée de la chronologie de l'abbaie et vénérable monastère de saint Honorat*, citent, p. 270, parmi les moines de la célèbre abbaye « saint Vincent evesque de Xaintes. » Déjà l'abbé Briand, tome I, p. 87, avait dit: « En suivant l'opinion de Tillemont, qui place avant saint Ambroise un évêque nommé Vincent, honoré comme saint dans le diocèse d'Aire sur l'Adour, et frère de saint Loup, de Troyes, en 465, il est aisé de comprendre, par cette succession, que la mémoire de saint Eutrope n'avait pas pu s'effacer dans l'église qu'il avait fondée. » Ce passage déjà relevé dans la brochure *Saint Vincent de Xaintes, premier évêque de Dax est-il saintongeais?* (Saintes, Mlle Mte Bourricaud, 1885) ne dit absolument rien. Peut-être s'agit-il plutôt de saint Vincent de Xaintes, évêque de Dax; car on ne voit guère pourquoi le diocèse d'Aire honorerait d'un culte particulier un évêque étranger, non connu dans sa propre ville épiscopale. En tous cas, la confusion, l'obscurité est complète. Tandis que dans le texte de Lérins, nous avons un « saint Vincent evesque de Xaintes » placé entre saint Anatolus et saint Magonce, évêque de Vienne; ici, pas d'ambiguité, c'est clair. Saint Vincent ancien moine de Lérins a été évêque de Saintes; et il convient de l'ajouter à la liste de nos saints prélats. Mais quelle

est la valeur du document d'où est tiré ce renseignement? Nous l'ignorons. — Il serait important de le savoir. Montalembert, l'éminent historien des *Moines d'Occident*, cite Saintes parmi les villes épiscopales qui lui ont fourni des pontifes. *

Léproseries de l'arrondissement de Jonzac. — Pour ajouter à l'intérêt des *Notes* de M. l'abbé Letard, nous publions la pièce suivante qu'il veut bien nous transmettre et dont il a reçu lui-même copie de M. le docteur Vigen. M. Letard avait signalé ce document, *Recueil*, t. VIII, p. 82, dans son travail: « Aujourd'huy second jour du mois de septambre mil sept cent trois, environ les dix heures du matin, estant au devant la principalle porte de l'esglise de la par. de St-Lauran de Rocq, baronnie et chastellenie de Montlieu election de Xainte, à issue de messe et à la plus grande affluence du peuple sortant d'icelle, par devant le notaire soubsigné et présants les tesmoings bas nommés — A comparu en personne Léonard Marchais, sieur de Birolleau, sindicq perpétuel de la paroisse de St-Lauran de Rocq, y demeurant, lequel parlant aux personnes d'Anthoine, autre Anthoine et Pierre Bodard, J. Rousseau, P. Condemine, J. Martin, M. Gaignon, P. Duret, P. Laville, R et M. Laugeay, P. Fallou, Cl. Rodde, J. Mioulle, P. Rouzeau, C. Lorteau, S. Laglaive, J. Marchefer, J. et J. Bailan, C. Couzineau, J. Rabion, Jean Vigen, François Vigen *(24 personnes)*, et autres, faizant la majeure partie des habitants de lad. paroisse — leur a dit et remonstré que par une mesprise inconsevable Me Claude Massé faizant les fonctions de collecteur de lad. par. de St-Lauran de Rocq, et faizant tant pour luy que pour Ch. Périer, M. Achard et A. Brodut ses concollecteurs; que de tout temps et hors de mémoires d'hommes les gens qui ont habité la Malladrye de ladite chastellenye de Montlieu ont touiours jouy des privillèges et examptions de tailles et autres charges publiques de lad. paroisse, neantmoings led. Massé se serait advizé et aurait taxé et comprins aux roolles des tailles de lad. par. de l'année prézante mil sept cent trois, Jacques Nizeau, tisserand, habitant de lad Malladrye, lequel dezirant jouir des privillèges de ses devantiers pocesseurs de lad. Malladrye se serait pourvu par requète par devant les prézidants, élus, et conturolleurs de lad. élection de Xainte, afin d'obtenir sa décharge de la taxe sur luy mal a propos imposée, tant pour lad. année prézante que suyvantes; à quoy il serait nécessaire de prévoir que l'événeman du procès intenté par led. Nizeau est fort doutteux pour le général des habitants; c'est pourquoy led. sieur Marchais sindicq susd. somme, requiert, interpelle par ces prézentes les susd. habitants tant pour eux qu'autres, d'entrer en délibération sur ce subject; lesd habitants tous unanimement de mesme voix ont dit qu'ils recougnoissent que la taxe establye et impozée sur led. Nizeau est mal fondée, qu'ils consantent qu'il en soit deschargé pour lad. année prézante, et qu'ils ne veullent ni n'entendent qu'il soit taxé pour l'advenir aussy longuement qu'il sera et demeurera habitant en lad. Malladrye, qu'ils veullent et entendent qu'il jouisse des privillèges attribuez à lad. Malladrye, et que pour l'entretien de ces présentes ils obligent tous leurs biens prezants et advenir et ceux des habitants absants, suivant les esdits et ordonnances royaux, et ne veullent ni n'entendent que les collecteurs quy sont ou entreront en charge le taxent ny comprennent que pour exempt

* Les Moines d'Occident, introduction, t. I, édition in-12, J. Lecoffre, 1868.

sy faire se doibt; et après que lesdits habitants ont heu fait les remontrations et soubmissions requises, ce quy a été stipullé et accepté par ledit Nizeau icy présant, ils ont estés jugés et condamnés par ledit notaire en présance de maistre Jean Mesnard pratitien habitant la paroisse de Champniers, et Jacques Rigalleau boucher du bourg de Montlieu, * tesmoings cougnus a ce appelés et requis quy ont avecq partie desdits habitants signé avec moy; et ont les autres déclaré ne savoir signer, de ce dhuement interpellés.

Signé: Marchais syndic, Lorteau, Rabion, Rodde, Mioulle, F. Vigen, J. Vigen, Mesnard, Rigalleau, et Cellier notaire à Monlieu.

Controllé à Monlieu le 3 sept 1703 par moy J. Cellier.

— De 1181 à 1192, le *Cartulaire* de Baigne, charte 550, parle d'une léproserie à Villeneuve en ces termes : « *Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego A.* (Ademarus) *comes Engolismensis, domum ebemosinari de Villa nova, que proptea guerrarum incursus erat diruta et adnihilata, que ad Jurisdictionem meam nascitur pertinere, ecclesie Sancte Eugenie, monachis scilicet Beaniensibus ibidem Deo servientibus cum omnibus pertinentiis suis, in proprietatem dedi, et in elecmosinam concessi.....*

(N. B. Il existe aujourd'hui un hameau de Villeneuve tout près et à l'ouest du bourg de Saint-Eugène, canton d'Archiac.)

— Je connais comme tout le monde, la tradition orale d'après laquelle il y aurait eu jadis une maladrerie au levant du village du Clerc, commune de La Garde, sur la route; et qui paraît appuyée par la découverte en ce lieu, faite il y a 20 ou 30 ans, de restes de murs et de sarcophages. Cependant je dois dire que le calcul de la prise du Clerc, tenue à rente à la baronnie de Montlieu, du 12 août 1777, et qui reproduisait la baillette du 20 oct. 1487 vidimée en 1661, — ne fait aucune allusion ni à cette léproserie, ni à des bâtiments en ruines, ni à autre chose qui puisse confirmer la susdite tradition racontée encore sur les lieux. Ch. Vigen.

Les restes de l'abbaye de Saint-Léonard-des-Chaumes. — Sur la ligne du chemin de fer de La Rochelle à Nantes, on trouve sur la droite, à peu de distance de la gare de Dompierre-sur-mer, le petit village nommé l'Abbaye Saint-Léonard. Cinq ou six maisons indiquent aux voyageurs le lieu où se trouvaient les bâtiments de cette abbaye qui avait été fondée vers le XIIe siècle** par Guillaume Maingot, sire de Surgères et de Dompierre. Selon Jourdan (*Ephémérides*) au moment de la Révolution, il n'y restait plus que deux moines, qui y célébraient la messe tous les jours. Elle dépendait de l'ordre de Citeaux de la filiation de Pontigny et relevait pour le temporel de la seigneurie de Dompierre. En 1610, le 10 juin, saint Vincent de Paul en fut nommé par le roi, abbé commandataire. M. Paul Durand, de Paris, architecte archéologue a eu entre les mains la seule pièce connue, portant la signature autographe signée Vincent de Paul,

* Le Censif des rentes seigneuriales dues à la baronnie de Montlieu, écrit en 1620 porte : Les malades de la ladrerie : — 3 sols 2 deniers. Et le Censif de 1670 : Clement et Clément Bourdillons, pour la Maladrye : — 3 sols 2 deniers.

** Besly et Thibaudeau, cités par Briand, Histoire de l'Église santone, t. III, p. 26, disent que « Saint-Léonard-de-Chaumes a été fondé en 1036, par Eudes, duc d'Aquitaine ».

abbé de St-Léonard *. On trouve aux archives départementales de La Rochelle plusieurs liasses concernant l'abbaye Saint-Léonard-des-Chaumes. Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'église ni des bâtiments claustraux. Les matériaux ont servi à la construction des habitations des cultivateurs.

Le puits des religieux avec sa large margelle en granit sert encore aux habitants pour se procurer l'eau. Depuis quelque temps M. Boulerne, propriétaire d'une partie du terrain sur lequel s'élevait la chapelle, exploite les pierres qui sont enfouies dans le sol, comme matériaux de construction ou pour l'entretien des chemins.

Parmi les débris, on peut voir : une belle clef de voûte avec nervures prismatiques du XVe siècle ; au centre se trouve sculpté un écusson dont le champ est uni ; il est à présumer que les armes devaient y figurer en peinture. (Suivant l'Armorial de d'Hozier, les armes de l'abbaye étaient : *d'argent à la face de sable et deux entravès du même passées dans leurs barres de fer aussi de sable posées en chef).* Notons aussi un grand nombre de fragments de moulures provenant des arceaux ou des nervures des voûtes, toujours de la même époque du XVe ; des bases, des fûts et chapiteaux de l'époque romane ; quelques débris de carreaux vernissés.

Il a été encore retiré du sol plusieurs sarcophages de pierre, la plupart sans couvercles ni inscriptions ; dans l'un la place de la tête était indiquée par une légère cavité. Un autre a présenté cette particularité, que l'extrémité du cercueil avait été défoncée pour laisser sortir les pieds qui dépassaient de 15 centimètres. Ce cercueil mesure, à l'intérieur, 1 mètre 77 centimètres de long sur 60 centimètres de large du côté de la tête et 30 centimètres du côté des pieds. J'ai vu un fragment d'inscription dont la forme des lettres semble indiquer la fin du XVIIe siècle.

Il est regrettable que ces curieux vestiges intéressants au point de vue de l'art et de l'histoire ne soient pas acquis pour être réunis aux autres débris que le musée archéologique de La Rochelle possède et qui proviennent de la même localité, grâce aux soins vigilants du savant conservateur, M. G. Musset.

L. Augier, peintre décorateur.

Un écusson a l'église de Saint-Germain de Lusignan. — M. l'abbé de Cugnac nous communique le dessin d'un écusson, placé à l'une des clefs de voûte de l'église de Saint-Germain de Lusignan. Si M. l'abbé de Cugnac avait bien voulu nous indiquer le style de l'église, nous aurions pu préciser le nom du fondateur de cet édifice. En l'absence de ces renseignements, nous sommes porté à croire que l'écusson susdit représente les armes de la maison de la Roche-Chaudry.

Nous trouvons, en effet, dans La Chenaye-Desbois, art. Polignac, la note suivante : « Gaspard de Polignac fils puîné de Jean, seigneur des Fontaines et de Marguerite de La Brousse, épousa, en secondes noces, Louise de la Roche-Chaudry, fille de François, seigneur de Clain et de Louise de Bourdeille (vivant en 1492). Par ce mariage, il devint seigneur de la terre et châtellenie de St-Germain de Lusignan en Saintonge. » Rainguet (*Etudes sur l'arrondissement de*

* Voir au procès-verbal de la séance du 28 janvier 1886, observation à ce sujet de M. Ch. Dangibeaud.

Jonzac), à l'art. Clain, donne une suite des seigneurs de la Roche-Chaudry.

En outre, nous trouvons dans Vulson de La Colombière, chap. 14ᵉ, p. 149, la description suivante : « 3. Roche-Audry ; *lozangé de gueules et d'argent, chaque lozange d'argent chargé de deux fasces d'azur.*

L'abbé de Vertot cite, dans son *Histoire des chevaliers de Malte*, édition de 1751, t. VIII, p. 327 : Jean de La Roche-Audry, commandeur de Nantes en 1527 : *lozangé de gueules et d'argent, chaque pièce d'argent, chargée de huit burelles d'azur.*

Les écussons décrits par Vulson de La Colombière et de Vertot et celui que nous remet M. l'abbé de Cugnac se ressemblent tellement qu'on peut leur attribuer la même origine. Le sculpteur a dû oublier les burelles ou modifier les émaux. Nous prions donc M. l'abbé de Cugnac de vouloir bien nous indiquer le style de son église et de comparer l'écusson dont il nous a donné le dessin avec nos descriptions. L. S.

JEANNE DE FAVAS, DAME DE CAUMONT. — Au tome VII de notre collection, page 369, il a été publié une lettre de Madame de Caumont, adressée à Boisrond, et communiquée par Madame la comtesse de Saint-Légier d'Orignac. L'annotation suppose que cette dame de Caumont n'était autre que Jeanne de Favas mariée à Pierre de Caumont, baron d'Eymet. Or, Jeanne de Favas a son historiette dans les *Mémoires* de Tallemant, sous ce titre : « Madame d'Aymet » ; et le chroniqueur trace d'elle un portrait qui, eu égard à la violence de caractère qui lui est attribuée, ne s'associerait guère avec le ton affectueux et poli de cette lettre, si Tallemant n'avait adouci la vivacité de ses couleurs par une demi teinte. « La vie de cette femme, ajoute-t-il, est la plus trompeuse du monde ; elle paraît douce, elle est naïve avec cela. » Grâce à ce dernier coup de pinceau, la ressemblance subsiste, et l'annotation se trouve confirmée par des Réaux. C. A.

A PROPOS DE VILLEMONTÉE, INTENDANT DES PROVINCES D'AUNIS, SAINTONGE, POITOU ET ANGOUMOIS. — Pour les temps antérieurs à la création de la généralité de La Rochelle (1694), il règne une grande incertitude sur la chronologie des intendants qui administrèrent successivement ou simultanément notre province et celles qui l'environnaient. Arcère, pour l'Aunis et le Poitou, donne Villemontée en 1634, puis Nicolas de Corberon, puis, René d'Argenson en 1644. M. de Richemond, plus circonspect, supprime Corberon, et donne Villemontée en 1631, puis, sans intermédiaire, d'Argenson en 1644. (*La Rochelle et ses environs*, page 143). D'autre part, on peut lire dans le *Journal d'Antoine Denesde*, bourgeois de Poitiers, que vient de publier le dernier volume des *Archives du Poitou*, aux pages 125 et 133, les passages suivants, relatifs à Villemontée : « Lundi, 30 mai 1644, arrivée à Poitiers de René d'Argenson, en qualité d'intendant de Poitou, Saintonge, Angoumois et Aunis, *en la place* de François de Villemontée, qui avait fait trouver tant d'*aises* (*sic*) * dans *la malaise*........... Le jeudi avant les Rameaux, 11 avril 1647, entrée à Poitiers de François de La Rochefoucauld, en qualité de gouverneur du Poitou. M. de Villemontée, *intendant*, va à sa rencontre et met pied à terre. ». —

* Ce mot AISES a été mal compris par l'éditeur ou mal orthographié, et il faut écrire AISÉS. C'est une allusion à la taxe sur les AISÉS, c'est-à-dire sur les notables ou riches.

On est en droit de se demander comment Villemontée qui avait *cédé* sa place à d'Argenson dès 1644, peut reparaître, *comme intendant*, en 1647 ? Cependant, est-il admissible que Denesde, qui habitait alors la ville de Poitiers, ait pu se tromper sur une circonstance aussi capitale et en même temps si particulière ? Quel est l'habitant notable de La Rochelle ou de Poitiers qui, de nos jours, pourrait se tromper sur le nom du Préfet administrant son département et sa cité ? — Du reste, le chroniqueur poitevin n'est pas le seul à tomber dans cette apparente contradition.

M. Henri Renaud, dans la préface de sa brochure sur François de Villemontée (Pons, Noël Texier, 1880), après avoir dit que cet intendant fut nommé à La Rochelle en 1631 (page V), et qu'il eut pour successeur en 1644 René d'Argenson (page VIII) n'éprouve aucun embarras à publier (pages 59 et 62) des lettres du même Villemontée, comme intendant, datées de Poitiers en 1647 et de Surgères en 1648 *.

Mais pour nous, c'est une difficulté, et nous demandons qu'elle soit résolue par des gens compétents. On objectera peut-être que Villemontée a pu être rappelé plus tard dans sa charge ? — Où en est la preuve ? Nous avons bien lu quelque part, que dans la période dont il s'agit ici (la régence de la reine Anne d'Autriche), les intendants furent momentanément supprimés pour faire place à des maîtres des requêtes ou commissaires départis. Est-ce en cette qualité, que Villemontée aurait reparu dans nos provinces ? C'est plus que douteux.

Ces simples observations à propos de Villemontée nous conduisent à un *desideratum* : La publication d'une étude exacte et détaillée sur la chronologie des divers intendants qui ont administré, à partir de 1551, la Saintonge et l'Aunis, en tout ou partie. J. M.

La Porte evesque et les prisons royales de Saintes. — D'un acte reçu M. Limouzin, notaire royal à Saintes, il résulte que le 28 juillet 1642, Pierre Gadras, consierge des prizons royalles de la présante ville, y demeurant, afferme à honneste femme Catherine Peraudeau, vefve de maître François Feuilleteau, vivant procureur au siége prézidial de Xaintes, et à Madellaigne Tercinier, vefve de Pierre Durand, demeurantes audit Xaintes, stipullantes et accep-

* La lettre de Villemontée, sur les troubles d'Aunis, datée de Surgères, le 14 janvier 1648, contient (page 61, de la Correspondance publiée par M. Renaud) le passage suivant : « J'ai appris que cet esprit de révolte s'est fomenté depuis le meurtre impuni d'un commis des 20 sols pour muid de vin, qui fut un an avant MON RÉTABLISSEMENT EN CET EMPLOI (d'intendant ?) ; de fait, à mon arrivée, je trouvai la ville (La Rochelle) en arrière de deux années de subsistance, etc. » Il faudrait en conclure que Villemontée fut réinstallé en sa charge d'intendant du Poitou et de l'Aunis (mais non plus de la Saintonge et de l'Angoumois) vers le mois de juin 1646, date à laquelle est reprise sa correspondance administrative. Il est à remarquer que du 16 décembre 1643 au 29 juin 1646, cette correspondance cesse entièrement en ce qui concerne la Saintonge et l'Aunis. Mais dès 1643, apparait Vautorte, comme chargé de la Saintonge et de l'Angoumois et même du Limousin, et plus tard (1648), Jean de Lauson opère pour les élections de Saintes et de Cognac, en sa qualité d'intendant de Guienne. Tout porte donc à croire que Villemontée ne fut plus rien en Saintonge dès le mois de juin 1643, et qu'à partir de 1646, il fut réinstallé intendant du Poitou et de l'Aunis restés réunis, après y avoir été remplacé pendant deux ans par René d'Argenson. La mobilité des généralités en ce qui concerne leur territoire, jette une grande confusion dans la chronologie des intendants, et c'est cette confusion que nous aimerions à voir disparaître.

tantes, sa petite maizon scituée au *Ballouard* (*sic*), de la porte Evesque de la présante ville, le contenu *duquel* lesdites Peraudeau et Tercinier ont déclairé bien scavoir, y comprenant ung petit loppin d'apan pour loger une ânesse, pour l'espace de trois années, moyennant la somme de quarante huit livres tournois. Fait à Xaintes, à mon tablier, en présance de maîtres Jehan Limouzin et Guillaume Delage, praticiens dudict Xaintes. Les dites Peraudeau et Tercinier ont déclairé ne scavoir signer de ce *requis* et interpellées. — Sur quoi nous ferons observer que le loyer de cette petite maison, à raison de 48 livres pour trois ans, revient à 16 livres par an, soit en valeur actuelle à 95 fr. environ; ce qui prouve ou que la maison était bien petite, ou que les loyers étaient alors bien bon marché dans la ville de Saintes. Mais qu'entendait-on par le *Ballouard* de la porte Evesque? C'est principalement sur ce point que nous appelons l'attention de nos lecteurs. P. S.

SOLDATS ESPAGNOLS FAITS PRISONNIERS A ROCROI, INTERNÉS A SAINTES. — Le 17 octobre 1646, honneste personne Helles Merlet, maître chirurgien et lieutenant et aide maître chirurgien de la présente province de Xainctonge, demeurant à Xainctes, en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur d'Argenson, * intendant pour sa majesté, en date du seiziesme du présent mois, signée dudit seigneur, reçoit de maître Martin Mauguy, commis à la recepte des tailles de l'élection dudit Xainctes, la somme de six vingtz livres tournois, et ce pour ledit Merlet avoir *pensé* et médicamenté les soldatz Vallons de la bataille de Rocroy pour les malladies qu'ilz ont *eu* en ceste dicte ville; dont quittance audit Mauguy, à Xainctes, à la recepte des tailles, en présence de Jacques Cointreau et de maître Jéhan Guignier, sergent royal demeurant à Gimosac, tesmoings. (M. Limouzin, notaire royal à Xainctes). Au dos et d'une écriture toute moderne, est écrit: « quittance par » devant notaire, où l'on voit que le nombre des prisonniers » Espagnols fait à Rocroi, fut si considérable qu'on les avoit envoyés » dans l'intérieur du royaume et notamment à Saintes. »

Sur quoi nous ferons observer que d'après la relation de cette bataille, livrée le 19 mai 1643, les Espagnols perdirent neuf mille hommes tués ou pris, ce qui proportionnellement à l'effectif de leur armée (26 mille combattants), était certainement beaucoup; mais que, somme toute, le nombre des prisonniers ne pouvait pas être assez considérable pour nécessiter leur dispersion dans les provinces les plus reculées. Tout porte à croire que cette mesure d'intérêt avait pour but d'éviter leur évasion jusqu'à la conclusion de la paix. C.

Numismatique (**)

Je dois à l'obligeance de mon savant collègue en numismatique, M. Philippe Delamain, de pouvoir vous donner l'explication de la médaille (trouvée près de Rohan-Rohan) et que notre honoré Président voulut bien me confier lors de notre dernière réunion. C'est une monnaie gauloise ou *Electrum*, au type *d'Ogmios*, (tête retenue par des chaînes) qu'on rencontre dans la région des Pictons et des Vénètes. Au revers, un cheval à tête humaine dont les guides

* René de Voyer, seigneur d'Argenson, nommé intendant de la province en 1644 (1er avril).
** Note lue à la séance du 29 octobre 1885.

sont tenues par un personnage placé derrière, et qui foule aux pieds un génie ailé vaincu. Cette monnaie très fruste, ne peut se reconnaître qu'à la partie postérieure du cheval, et un génie tombé, qui sont les seules choses qu'on puisse distinguer, avec quelques-unes des chaînes de la face. (*) FRÉDÉRIC BARON.

Epigraphie

A Montplaisir, commune de La Chapelle des Pots, existe une pierre encastrée dans le mur de façade de l'habitation. Cette pierre entourée d'ornements représente au milieu d'un jardin qui doit être le Paradis terrestre, avec Adam, Ève et le serpent ; puis un arbre, sans doute l'arbre de vie de l'Eden, et au-dessous on lit sur deux lignes : I. ADAM 1624. Entre Adam, le propriétaire de Montplaisir et Adam, le premier homme, heureux habitant de l'Eden, il n'y a guère d'autre rapprochement à faire que le nom. L'arrière petit-fils était fier de s'appeler comme son arrière grand-père, le père du genre humain, et il le gravait sur la pierre, à moins qu'il ne voulût établir que pour lui Montplaisir, était un véritable Eden. En réalité, Montplaisir offre un site ravissant, avec sa verte pelouse qui s'étend jusqu'à un frais ruisseau, et au-delà, ses fontaines, ses bois de haute futaie. Ce chanoine et official de Saintes en 1720, Jean-Louis Adam, antiquaire à ses heures, appartenait à la famille qui possédait ce charmant petit domaine en 1624. C'est sans doute le même Jean-Louis qui, curé de Saint-Maur, à Saintes, en 1762, signe comme témoin au testament de l'évêque Guillaume de La Brunetière (voir *Saint-Pierre de Saintes*, p. 250).

Réponses

N° 50. — GUY DE TORRETTES FUT-IL ÉVÊQUE DE SAINTES? t. VII, p. 94. — La note suivante, tirée de l'important travail de l'abbé Lacurie, intitulé : *Les Pouillés de Saintes*, et malheureusement resté inédit, nous paraît répondre à cette question. « Guy de Tourettes, 27° doyen du Chapitre. Porté au siège épiscopal par quelques chanoines, il échoue. Il fonde son anniversaire, 1512 ; une messe *de beatâ*, le jour de la Conception 1515 ; 2 ou 300 livres à la psalette ; une chapelle et trois chapellenies. » D'après le même auteur, il eut pour successeur, comme doyen, Jean de Tourettes, en 1515. J. O.

— Briand, *Histoire de l'église santone*, t. II. p. 43, raconte en ces termes l'élection à l'épiscopat de Gui de Toureste : « L'évêque Pierre II mourut en 1503, après onze ans d'épiscopat. Il avait eu, comme son prédécesseur, un compétiteur intrigant. Les chanoines de Saintes portaient parfois leurs prétentions un peu haut, la modestie évangélique pouvait en souffrir, surtout lorsqu'ils crurent de leur droit d'élire le doyen Gui de Toureste. Leurs efforts furent sans résultats et messire de Toureste garda son doyenné, en se passant de la mitre, dont il ne connaissait pas le poids onéreux sans doute. Gui avait trouvé un conseiller clerc au parlement de

* M. Baron veut bien envoyer en même temps un dessin de cette médaille face et revers, d'après l'ouvrage de E. Hucher.

Paris, nommé Claude de Chamvreux, conforme à ses vues ambitieuses. Ce clerc fabriqua une fausse procuration, attestant que Louis de Rochechouart consentait à tout ce que désirait Tourestes. Le magistrat prévaricateur fut dégradé en punition de son acte illégal. Quelque raison, que l'histoire n'indique pas, le rendit sans doute plus criminel de ce délit que le prétendant Tourestes, puisque celui-ci ne fut même pas *impliqué dans la procédure.* »

L'historien Massiou, t. II, 2e période, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, donne d'après les registres du parlement de Paris cités par dom Lobineau, *Histoire de Paris*, un récit circonstancié des peines qu'eut à subir le malheureux Claude de Chanvreux *pour plusieurs faussetés et subornations de notaires, commises à l'encontre de l'évêque de Saintes.* Dégradé dans la grande salle du Palais, il fut ensuite livré au bourreau qui le conduisit au Châtelet où son arrêt fut publié à son de trompe. «De là on le mena sur la place du pilori où on lui fit faire trois tours de roues au milieu des huées et des imprécations de la populace. Enfin il fut marqué au front d'une fleur de lis avec un fer rouge, puis conduit à la porte Saint-Martin et emmené en exil hors du royaume. » J'imagine que Guy de Tourestes, pendant le procès de son compère, ne pensait à rien autre chose qu'à assister à l'office canonial, dans sa stalle de doyen. Il fit construire, au fond du sanctuaire, une élégante chapelle dite des Tourestes, dédiée au Saint-Sacrement. On y avait sculpté la Cène. Les protestants ont mutilé ce beau travail dont il ne reste plus de trace. Vers 1828, on la badigeonna en rouge et on l'appela chapelle de Saint-Louis de Gonzague. Dans ces dernières années, on l'a blanchie à la chaux et mise sous le vocable de Saint François d'Assise. Le vitrail qui domine l'autel représentant l'institution de l'Eucharistie indique son ancienne dénomination. Les Tourestes ont eu leur sépulture dans le caveau de cette chapelle.

Pour en revenir à Guy, élu *subrepticement* comme nous l'avons dit, il ne siègea pas un jour, pas une heure, sur le trône épiscopal de Saintes; il n'a aucun droit à figurer sur la liste des successeurs de saint Eutrope. S.

No 60. — Le nom des anciens possesseurs du petit fief de la Besne, près Saintes, t. VII, p. 210. — Cette question manque de précision. L'interrogateur aurait dû y ajouter la date qui l'intéresse. S'il ne s'agit que de la période de 1527 à 1645 la réponse est facile. En 1527, Pierre Goy, maire de Saintes, se qualifie sieur de La Besne. — En 1570, c'est Simon Goy, alors échevin; — en 1603, Etienne Goy, greffier au présidial et maire de Saintes; — en 1612, Jean Goy, procureur du roi au présidial, et sieur de La Besne, est le même que le maire de 1624 et 1631. C'est lui qui, en 1629, assiste Laubardemont, lors de la prise de possession par les carmélites, du donjon de la citadelle de Saintes, donné par le roi. Il paraît s'être marié deux fois: 1o avant 1610, à Marie Senné; 2o en 1617, avec Anne de Montaigne, sœur de Raymond de Montaigne, lieutenant-général au présidial, seigneur de Courbiac, plus tard évêque de Bayonne (1630); il en eut trois filles, dont: Esther Goy, mariée à Jean Marsaud, seigneur de Lugeon, qui fut aussi lieutenant-général au présidial de la ville de Saintes. A. Z.

D'où vient le mot écatéré? — Dans le journal d'Antoine Denesde, marchand ferron à Poitiers, et de Marie Barré, sa femme (1628-1687), publié au t. XV des *Archives historiques du Poitou*, on

trouve : « Le mardy, II[e] jour de septembre 1629, sur les onze heures « du matin, est tombé un catarre sur la cousine Florance Duamel, « sur la moitié du corps duquel costé elle ne se peult ayder. »

Ne serait-ce pas là l'étymologie du mot *écatéré* pour dire : frappé d'un catarrhe ? ou plus exactement : frappé de paralysie ?

L. DE S. R. B. D.

Etymologie du mot saintongeais « gauger. » — On demande l'étymologie du verbe saintongeais « Gauger », qui signifie non seulement *mettre son pied dans l'eau*, mais encore de façon à ce que l'eau déborde et inonde la chaussure. — Littré, à l'article « jauger », ajoute bien, comme dérivé de ce verbe : « En Franche-Comté, *gauger*, signifie enfoncer son pied dans l'eau. » Mais si cette rencontre des patois Francomtois et Saintongeais a son intérêt, nous avouerons que, à notre avis, elle est loin de trancher la question étymologique. Nous ne voyons pas quel rapport il peut y avoir entre l'action de mesurer et celle de mettre son pied dans l'eau. Quand on *gauge*, c'est par pur accident et non pas dans le but d'indiquer *l'étiage* d'une ornière. Cependant, le *Dictionnaire de Trévoux* donne : gauger, nom d'une mesure des choses liquides, d'où l'on a fait *jauger* et ses dérivés. — Gaugier, verbe actif et neutre ; terme de coutumes : mesurer, jauger. Ce mot est dérivé de *gauge* qui est un nom de mesure ». L'idiome saintongeais, par le verbe *gauger*, aurait-il assimilé celui qui enfonce son pied dans l'eau, à celui qui enfonce sa jauge ou mesure dans un liquide ? Ça nous semble un peu tiré de longueur, mais après tout, ce n'est pas impossible. On va si loin avec les dérivés !

P. O.

Questions

N° 66. — Chambre souveraine de Saint-Jean-d'Angély. — On lit dans O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. I. p. 63, que le roi Henri de Navarre établit une chambre souveraine à Saint-Jean-d'Angély, pour rendre la justice pendant les troubles de l'Etat, chambre qui était *censée* juger les causes sous l'autorité du roi de France, Henri III. — A-t-on des renseignements certains sur la date et les attributions de ce tribunal d'exception, sa durée et sa composition ? Il est surprenant que l'historien Méchain n'en dise rien.

N° 67. — Mot saintongeais bibant. — Quelle est l'origine de l'expression saintongeaise : *bibant*, adjectif qui est l'équivalent de *lassant*, *fatiguant* ? — Faut-il en chercher l'étymologie dans le verbe latin : *bibere*, avec le sens d'absorber, d'épuiser ?

S. A.

N° 68. — Corps de ville de Marennes et famille Piton. — Dans la liste des entrées au couvent des *Dames de la Foi*, fondé à Pons par Marie d'Albret, comtesse de Marsan, morte en 1692, je lis sous l'année 1710 — (6 août) : « Mademoiselle Piton, de Marennes, âgée de 10 ans, fille de feu M. Piton, vivant *maire* du même bourg de *Marennes*, reçue avec permission de Mgr l'évêque, sur le pied de pensionnaire ; sortie le 22 février 1711. » — Y avait-il à Marennes un corps de ville et à quelle date remonterait son institution ? — Je demande aussi des renseignements sur cette famille Piton.

D. S.

N° 69. — Famille de Mosnet-Bardon. — On demande à quelle famille appartenait un gentilhomme saintongeais vivant en 1670, désigné sous le nom de Mosnet-Bardon ?

Nº 71. — ORIGINE DU BAS-MÉDOC A SAINTES. — On demande quelle est l'origine du nom de « bas Médoc » que porte un quartier du faubourg Saint-Vivien, de Saintes ? J. A.

Nº 72. — ETYMOLOGIE DU NOM DE PRAHEC. — Quelle est l'étymologie du nom de *Prahec*, porté par le centenaire Geoffroy dont on peut encore lire l'épitaphe en l'église de Sainte-Colombe ? et d'où ce personnage tirait-il son nom ? P. F.

Nº 73. — D'OU VIENT LE MOT SAINTONGEAIS « ARGAGNASSE. » — D'où vient le mot saintongeais « argagnasse » pour exprimer des hardes en mauvais état et mal propres ? A. C.

Nº 74. — LE PROPRIÉTAIRE DU CHATEAU DE JARNAC-CHAMPAGNE, VERS 1700. — Je désirerais savoir à qui appartenait le château de Jarnac-Champagne vers 1700. Le comte de Châteaurenard, le premier de sa famille qui paraisse en avoir été possesseur, épousa, en 1723, Marie de Verduzan, baronne de Cauzac, fille de Marie de Raymond. Serait-ce par successsion de cette dernière ou par acquisition, qu'il serait devenu propriétaire de Jarnac-Champagne ? (Voir *Études* pour l'*arrondissement de Jonzac*, par Rainguet, page 41)
W.

Nº 75 — ACRERIES. — D'où vient le substantif saintongeais : *Acreries*, pour désigner des objets de peu de valeur et tombés au rebut ?

ERRATA. — P. 151, en note, au lieu de la date 1262, lire 1269. On lit dans l'HISTOIRE DE PARTHENAY, dans Bélisaire Ledain, p. 142 : « au mois de mars 1269, par traité, Hugues Larchevêque abandonna la terre d'Esnandes à Eléonore (de Rancon) et à son époux Geoffroy d'Ancenis...... et il demeura seul possesseur de la châtellenie de Taillebourg. » p. 151, en note : au lieu d'AVANGOUR, lire d'AVAUGOUR ; p. 152, l. 16, au lieu de MARCIEN, lire MARCIEU ; p. 184, l. 22, au lieu de d'HEU, lire dheu, même correction à l'avant-dernière ligne de la p. 189 : p. 202, l. 18, après DEUX PALETS, ajouter : DE MÊME ; même page avant-dernière ligne, après ROBERT substituer une virgule au point qui bouleverse le sens de la phrase ; p. 205, l. 46, au lieu de XVIe, lire XVIIe ; p. 207, l. 7, au lieu de BAILLIT, lire BAILLI ; même page, l. 6 du dernier alinéa, après GIRONDE, ajouter : « la terre, barounie et chastellanie dudit Tallemond » ; p. 208, l. 6, au lieu de SITUÉE, lire SITUÉ ; l. 25, après AUX GUILLEMIN, retourner les guillemets ; l. 31, au lieu de MÉZY, lire Méry ; l. 35, au lieu de LOUIS, lire Charles; p. 209, l. 4, même correction ; p. 210, dernière ligne, au lieu de DANS, lire PAR.

—

M. Xambeu nous a signalé pour la 1re partie les errata suivants de l'HISTOIRE DU COLLÈGE DE SAINTES: p. 233, l. 41, au lieu de Herne, lire Hervé ; p. 234, l. 1, même correction ; p. 240, l. 13, au lieu de Daly, lire Dalvy ; p 243, l. 1 et p. 255, l. 15 et 19, lire du Massès ; p. 243, l. 3, et p. 255, l. 41, lire, Par suite du testament du chanoine Fouchier, don définitif de la maison où sera la chapelle ; p. 243, l. 19 et p. 255, l. 29, lire par Anne Breuillet au lieu de Par anne ; p. 243, l. 22 et p. 255, l. 31, Breuillet au lieu de Breuil ; p. 251, l. 20, lire né à Saint-Sever ; p. 252, l. 18, lire Bordenave rhetor, l. 21, Pierre, l. 37, Forest l. 40, Veyrier, l. 43, Labourier ; p. 255, l. 25, lire de Pernes au lieu de Deperne ; homme ; p. 259, l. 32, lire du Petit Niort ; p. 261, l. 15, supprimer baron de Chaulnes ; p. 265, l. 7, lire Dom ; p. 268, l. 2, 40, 42, 46, ajouter extraits recueillis par M. Moufflet, voir p. 224, 229 ; p. 273, l. 3, du diocèse de Cambrai; p. 275, l. 9, dans les ordres au lieu de prêtres. M. Xambeu « comme il l'a dit dans la préface p. 223 du Recueil » tiendra compte de toutes les observations qui lui seront faites et qui l'aideront à réparer dans une deuxième édition toutes les omissions et toutes les inexactitudes commises.

Saintes, imp. HUS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Art. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8°, 9 fr.

Tome II, 6 fascicules in-8°, 7 fr.

Tome III, 1 vol. in-8°, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8°, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8° avec gravures.

Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, par l'abbé LACURIE, in-8°, 2 fr.

Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.

Monographie de Saintes, par l'abbé LACURIE, in-8°, 1 fr.

Journal de M. l'abbé Legrix, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8°, 1 fr.

Notices biographiques sur les évêques de Saintes, avec planches par l'abbé P.-Th. GRASILIER, in-8°, 2 fr.

Épigraphie santone, par M. Louis AUDIAT, 1 vol. grand in-8°, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)

NOTA. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr.; Tome II, 6 fr.; Tome III, 5 fr.; Tome IV, 2 fr.; ces deux derniers pris ensemble 6 fr.; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le RECUEIL paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le RECUEIL, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an payables avant le 15 mars. Passé ce terme, M. le Trésorier fait percevoir par la poste les cotisations à domicile, moyennant un supplément de 50 centimes.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(7e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er juillet 1886)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1886

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885-1886:

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✿, ✠, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Trésorier, M. Justin LAURENT, A ✿, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope VALLÉE, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. BOURRICAUD; CH. DANGIBEAUD; GALLUT, membres élus. Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 1er JUILET 1886

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Séance générale du 28 janvier 1886

Le lieu ordinaire de ses séances, à la sous-préfecture, étant occupé par le comité du phylloxera, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, se réunit dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville de Saintes, le jeudi vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure de l'après-midi.

Présents : MM. Xambeu, Vice-Président ; Laurent, Trésorier ; Vallée, Secrétaire ; Augier de La Jallet, Baron, Bourricaud, Ch. Dangibeaud, membres titulaires ; Aymard, Cazaugade, Châblan, Clénet, Gallut, Gendre, Guyon, Fernand Martineau, Noguès, Rolland, Vigier, Zamanski, membres correspondants.

M. Xambeu excuse M. Th. de Bremond d'Ars, Président, qui n'a pu se rendre à la séance et dont l'absence l'oblige à diriger les travaux de la réunion. Il remercie l'assemblée de l'avoir nommé Vice-Président. S'il n'a pas la science de son regretté prédécesseur, M. de Tilly ; s'il n'a pas surtout le calme et la charité qui ne l'abandonnaient jamais au milieu des discussions, il a, comme lui, l'amour de la Commission des arts et le désir de la voir progresser de plus en plus. A ce titre, il a été heureux de

répondre à la bienveillance de ses collègues, en acceptant pour quelque temps le titre et les fonctions de Vice-Président de la Société. — Les paroles de M. le Président sont applaudies.

Le procès-verbal du 29 octobre 1885 est adopté.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance : MM. E. Duret, L. Duret, Jouan, Mongis, Musset, Person.

On admet comme membres correspondants..... *

M. Bourricaud lit un Rapport sur la création d'inspecteurs et sous-inspecteurs. Il promet de donner la suite de son travail à une prochaine séance. — M. le Président le félicite au nom de l'assemblée et exprime le vœu que les membres de la Commission, les inspecteurs et sous-inspecteurs, par exemple, fournissent un état des monuments classés dans le département, travail fort utile.

M. Vallée, de la part de M. Augier, communique une Note sur les restes de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, dont saint Vincent de Paul a été abbé commendataire. — M. Dangibeaud observe qu'il a vu récemment deux pièces signées : Vincent de Paul, *abbé de Saint-Léonard*.

Deux parties distinctes dans le monument de Moëze, d'après M. Bourricaud, qui lit une dissertation historique et archéologique à ce sujet : l'une du règne de Charles IX, ou de Henri III, l'autre du règne de Louis XIII. Le monument a servi de croix hosannière ; c'est ce que paraît indiquer l'inscription ; mais il a dû être commémoratif de la défaite des protestants. — Quelques objections sont faites à la thèse de M. Bourricaud, dont les recherches obtiennent les suffrages de l'assemblée et les félicitations de M. le Président.

Le *Château d'Agrippa d'Aubigné*, le *Clône de Saint-Maury* et la *Chapelle de l'île en Saint-Léger*, ont fourni à M. Cazaugade l'occasion d'une promenade dont il décrit les incidents, sans oublier le côté relatif à l'histoire et à l'archéologie locales. Il reçoit les remerciements de M. le Président, après avoir répondu à plusieurs observations.

M. Dangibeaud lit un mémoire *A propos d'une intaille gnostique ou abraxas* trouvé à Saintes, en 1884. Un dessin de l'abraxas est présenté à la Commission qui, par l'organe de M. le Président, loue M. Dangibeaud de ses recherches consciencieuses.

Notre collègue donne aussi quelques explications sur des poteries découvertes aux Houlières, commune de La Chapelle-des-Pots. Après avoir montré quelques poteries à l'assemblée, il lui soumet : 1° des fragments de charbons et de calcaires provenant de la propriété du docteur Grand, près Chermignac ; 2° de la part de M. A. de Bremond, un fragment de pierre avec une lettre gothique, extrait de l'intérieur de l'ancien hôtel de Bremond, à Saintes (jadis hôtel du Bourg), noyé dans la chaux, en bâtissant cette maison vers 1572, et ayant appartenu sans doute à une inscription de la vieille église des Jacobins, dans le voisinage.

* RECUEIL, t. VIII, p. 326.

M. Rolland a trouvé une pièce d'Antonin le Pieux, à Saintes, et des débris de haches celtiques à Matha et à L'Éguille.

Ces débris sont reconnus fort intéressants par les membres de la réunion.

Sur la proposition de M. le Président, la prochaine séance générale qui devait avoir lieu le 29 avril, veille de la fête de saint Eutrope, est renvoyée au jeudi suivant, 6 mai.

Pour la réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne, s'inscrivent MM. Germain et Xambeu.

M. le Président avertit ses collègues qu'ils peuvent envoyer leurs noms jusqu'au 15 février.

On lit une lettre de M. E. Duret qui indique comme projet d'excursion archéologique, une visite à Surgères, à Vandré, à Moragne.

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part MM. Bourricaud, Baron, Dangibeaud, Guyon, Noguès, Vallée, on décide : 1° que l'excursion archéologique de cette année aura lieu dans l'arrondissement de Rochefort ; 2° que le Bureau, après avoir étudié un itinéraire dans lequel sera compris Surgères, le soumettra à la Commission, lors de la séance du 6 mai.

L'ordre du jour épuisé, personne ne demande la parole et M. le Président déclare la séance levée.

Saintes, le 6 mai 1886.

Le Président, *Le Secrétaire,*
TH. DE BREMOND D'ARS. E. VALLÉE.

CHARLEMAGNE EN SAINTONGE *

Le temps qui répand l'oubli sur la foule des hommes, consacre la renommée de ceux qui sont véritablement grands. Aussi Charlemagne nous apparaît-il au milieu des ténèbres du moyen âge, comme une majestueuse figure qui rallie autour d'elle toutes les gloires du passé. Son impérissable souvenir a traversé les siècles, pour venir jusqu'à nous, exciter l'admiration de tous. Notre époque, en effet, semble s'étudier à faire revivre le merveilleux prestige qui s'attache à son nom. Les magnifiques chansons de Geste, la chanson de Rolland ont remis en lumière cet immortel héros et les hommes qu'ils l'ont le plus puissamment

* Ce mémoire a été lu par M. de Tilly, à Paris, au congrès des sociétés savantes, en 1869, et à Saintes, dans une réunion littéraire.

aidé dans sa mission souveraine. Sa mémoire devient chaque jour plus populaire.

Je crois faire œuvre utile, en signalant les traces que Charlemagne a laissées de son passage dans notre pays. Ma tâche est difficile. Les auteurs qui ont écrit notre histoire locale, soit qu'ils manquassent de documents, soit qu'ils n'aient osé aborder une question encore obscure, parlent à peine du passage de Charlemagne dans nos contrées. Massiou le considère comme une fiction ; * l'abbé Briand en dit quelques mots ; ** seul M. l'abbé Lacurie, dans sa *Monographie de Saintes*, *** en précise la date, mais il ne donne aucun détail sur l'un des plus importants épisodes de nos annales Saintongeaises.

A la lueur du flambeau de l'histoire, suivons Charlemagne dans ses courses rapides sur les différents points de notre territoire. Admirons-le comme guerrier et comme pacificateur. Si les anciens auteurs, Eginard, Lecointe, Bouchet, Corlieu, le *Gallia christiana* sont muets sur diverses particularités de ses travaux et de ses combats dans notre pays, la tradition viendra à notre aide, en faisant revivre les souvenirs légendaires qui se rattachent à lui.

Dès les premières années de son règne, la Saintonge devient le théâtre de ses exploits. L'habileté que, tout jeune encore, il déploya dans l'expédition d'Aquitaine, fit pressentir qu'il ferait pâlir la gloire de ses devanciers.

En vain Pépin, son père, s'était-il flatté que la mort de Gaïffre, duc d'Aquitaine, dut consommer la soumission de cette province. L'ancien duc Hunald, voyant son fils mort, s'échappa du monastère de l'ile de Ré, où il semblait avoir oublié ses passions comme son pouvoir. Il lève l'étendard de la révolte, et un long cri d'indépendance retentit des rives de la Sèvre à celles de la Gironde. Charlemagne accourut avec toute l'ardeur d'un roi de 24 ans. Son frère Carloman avait partagé avec lui le royaume de Pépin, et il voulait l'associer dans cette nouvelle guerre au sort de ses armes. Carloman, en effet, vint le rejoindre.

---

* HISTOIRE DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, t. I, p. 347.

** HISTOIRE DE L'EGLISE SANTONE, t. I, p. 230.

*** RECUEIL DE LA COMMISSION DES ARTS, t. I, p. 178.

L'entrevue eut lieu à *Duas Dives* ; plusieurs savants placent cette localité près du Rhin. C'est une erreur. Il faut admettre avec d'autres qu'elle est située en Poitou. Là, en effet, coule une petite rivière qui se nomme encore la Dive, près de laquelle se trouvait la voie romaine de Poitiers à Saintes par Rom, Melle, Aulnay et Varaize. La Dive sert d'abord de limite aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, puis elle se divise en deux bras. Ne sont-ce pas là les *Duas Dives*, * les Deux-Dives ? N'est-il pas évident, que c'est près de la bifurcation de cette petite rivière, non loin de la contrée qui allait être le théâtre de la lutte, et près de la route qui y conduisait, qu'eut lieu l'entrevue des deux frères ?

Carloman, cédant à l'esprit de division qui l'éloignait de son frère, refusa de se joindre à lui. Charles s'avance seul vers le foyer de l'insurrection. Mais quelle devait être sa préoccupation après la défection de son frère, si ce n'est celle de renforcer des troupes et d'aller à la rencontre de Hunald ? Quelle direction dut-il prendre ? Ainsi que le dit la tradition, il dut, en laissant les bords de la Dive, suivre la voie romaine de Poitiers à Saintes, qui se présentait devant lui pour entrer en Saintonge.

Mais l'histoire va nous fournir des documents à l'appui de la tradition. Un diplôme de Charlemagne en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers **, daté du premier mai de la 1re année de son règne (769) est passé à *Murnaio,* c'est-à-dire au château de Mornay près de la Boutonne. Il existe, en effet, dans la direction d'Aulnay à Saint-Jean-d'Angély, un château moderne*** sur l'emplacement duquel se trouvait celui où, suivant la tradition, Charlemagne a résidé pendant quelque temps. Un autre diplôme en faveur de l'abbaye de Sithin, (?) daté du mois de juillet de la même année, est passé à *Andiacum, actum Andiaco* ****. Cet *Andiacum* sur lequel bien des savants ont discuté, se prête à désigner plusieurs localités de la Saintonge. Mabillon dont l'autorité est grave, suppose que c'est dans l'ancien diocèse de Saintes, qu'il faut chercher ce lieu. *Andiacum* pourrait donc désigner

* Lecointe, ANNALES ECCLES. t. V, p. 740.

** PATROLOGIE Migne, XCVII-917.

*** Appartenant à M. Roy de Loulay.

**** PATROLOGIE Migne.

Angeac, près de Bouteville (Charente) ou Aujac, ou St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure). *Andiacum* et *Angiacum* présentent de tels points de ressemblance, qu'ils pourraient bien être le même nom. Cette première interprétation admise, il est facile de prouver qu'*Angiacum* n'est qu'une abréviation d'*Angeriacum*. Dans tous les manuscrits de cette époque, les lettres ER sont remplacées par une virgule ou un signe de contraction placé au-dessus des mots, de telle sorte qu'on devait écrire *Angiacum* pour *Angeriacum*. C'était le nom du lieu, où était situé le palais des rois d'Aquitaine Louis-le-Débonnaire (781-814), et Pépin son fils (814-838). Ce sont les restes de ce palais que de savants archéologues ont retrouvés de nos jours. C'est là que s'éleva plus tard la célèbre abbaye des Bénédictins, qui subsista jusqu'en 1789, et dont Pépin fut le fondateur. *

C'est donc à *Angiacum* (Saint-Jean-d'Angély), que Charlemagne dut séjourner avant d'aller à Angoulême. La tradition vient confirmer le récit d'un de nos anciens chroniqueurs. Dans une commune du canton de Matha, les habitants du pays font voir un chemin et une fontaine auxquels est resté attaché le nom légendaire de Charlemagne ; c'est précisément dans la direction de Saint-Jean-d'Angély à Angoulême. Son but en se rendant dans cette ville **, était d'y recruter de nouvelles troupes « *iit ad Eccolusiam civitatem, inde sumpsit plures Francos* ». Dès qu'il a organisé son armée, il s'élance sur son ennemi. Les historiens sont muets sur les détails de cette poursuite, mais les lieux parlent d'eux-mêmes. Hunald, dont les forces étaient inférieures à celles de Charlemagne, devait choisir, pour y faire la guerre, une contrée qui lui permît facilement de communiquer avec des alliés, d'où il pût aisément se réfugier en Périgord, en Gascogne ou en Auvergne. Il devait aussi rechercher un pays, où de hautes collines couvertes de bois, des vallées, des cours d'eau, une grande étendue de landes pouvaient favoriser des surprises, et le mettre à l'abri d'une bataille en rase campagne. Si l'on se représente ce que devait être, dans ces temps reculés, le vaste territoire qui s'étend entre Angoulême et les rives de la Dordogne,

* GALLIA, t. 11, p. 1008.

** Lecointe, ANN. ECCLESIAST. t. V, p. 741.

on découvrira les forêts de Chantillac, de Chaux et de Born, les landes de Montlieu et de Montguyon, puis les côteaux escarpés qui dominent la vallée du Lary. N'était-ce pas la contrée, qui offrait le plus de ressources au vieux Hunald, qui connaissait mieux le pays que Charlemagne, pour s'échapper, en cas de défaite, des mains de son redoutable adversaire ?

Mais consultons pour un moment les souvenirs du pays. Pourquoi ces dénominations de chemins de Charlemagne * données aux voies romaines, dont on retrouve les traces entre Montlieu et Montguyon, entre Cercoux et Gultres ? Pourquoi à chaque pas ces noms de *Bois du roi*, de *Puy du roi*, de *Pont du roi*, de *Logis du roi ?* Ne prouvent-ils pas surabondamment son passage dans ces lieux ? Charlemagne, en effet, est la plus grande personnalité de ces temps anciens. Le bruit de sa renommée frappe vivement l'imagination des peuples. Pour eux il n'y a qu'un roi, Charlemagne, comme il n'y a qu'un empereur romain, César. Nos magnifiques chansons de Geste en sont la preuve.

C'est à Fronsac qu'il se dirigea, pour poursuivre Hunald. C'est là au confluent de la Dordogne et de la Dronne, entre la Saintonge, le Périgord et la Gascogne, qu'il fit bâtir sur un tertre élevé, un château fort. Il était destiné à contenir les Gascons, chez lesquels Hunald s'était réfugié. Mais Lope dut livrer le fugitif à son vainqueur, qui le fit enfermer avec sa femme dans le château qu'il venait de construire.

Ainsi fut terminée cette glorieuse expédition d'Aquitaine, qui appela pour la première fois Charlemagne en Saintonge.

II

Il devait y revenir quelques années plus tard. A peine eut-il soumis les Saxons, qu'une armée formidable de Sarrasins venus d'Espagne sous la conduite d'Aigolland, pénétrèrent en Gascogne. Les Basques, anciens soldats de Hunald, jaloux de leur indépendance, se soulèvent et grossissent leurs rangs. Charles marche à leur rencontre, et les attaque à Bayonne et à

---

* Recueil de la Commission des arts, t. V, p. 121, 122.

Dax *. Mais les pertes qu'il essuie, le forcent à se replier sur la Saintonge.

Les Sarrasins, dans toute la ferveur de leur prédication armée, accourent jusque dans notre contrée. Ils s'élancent dans nos plaines poussant devant eux les populations épouvantées. Les Francs regardaient non sans étonnement cette multitude de cavaliers basanés, enveloppés de leurs burnous blancs, coiffés de turbans éclatants, armés de légères zagaies, et de sabres recourbés.

Quelque pût être leur nombre, il fallait les attaquer vigoureument. La terreur d'une répression sans pitié devenait le moyen nécessaire pour chasser cette marée montante de l'islamisme qui avait menacé l'Europe chrétienne. Aussi Charlemagne résolut-il d'exterminer l'armée d'Aigolland. C'est entre les rives de la Seudre et de la Charente qu'il l'entraîne pour la resserrer et la détruire. La longue ligne des Francs ne fléchit point. Elle demeura comme un mur de fer contre lequel vinrent se briser les rangs serrés des cavaliers arabes.

Un historien du XVII[e] siècle, l'ingénieur Masse, dont le témoignage vient confirmer la tradition, va nous découvrir le lieu où se rencontrèrent les deux armées. « La tradition, dit-il, fait mention de bien des actions de Charlemagne, entre la Seudre et la Charente, entre autres d'une bataille qu'il gagna à Montierneuf où il y a proche une église toute seule que l'on attribua bâtie par cet empereur ; un grand cimetière où l'on dit qu'il y a plusieurs tombes entassées les unes sur les autres. Il y a, proche de ce Montierneuf, un prieuré, l'église paroissiale du même nom, d'où dépend Saint-Agnant ; sur le bord du ruisseau une fontaine, que l'on appelle de Charlemagne, ** que le vulgaire assure s'être trouvée miraculeusement pour abreuver son armée, arrêtée par les Sarrazins, n'y ayant pas de bonne eau en ce quartier, pour ce que c'étaient les anciennes rives de la mer où la tradition a laissé les noms de plusieurs anciens ports..... (Mémoires de Masse, II, p. 8-37) »

---

* Bouchet, ANNALES D'AQUITAINE, p. 94.

** N'est ce pas cette fontaine qu'un « hommage et dénombrement de la terre de Soubize » en 1567, appelle la fontaine Charles ? (RECUEIL, t. VIII, p. 187).

On reconnaît encore à Montierneuf l'église, le cimetière, le prieuré, la fontaine, le vallon, le ruisseau dont parle l'ingénieur Masse. On y retrouve la plaine où dut se livrer le combat. Mais rien n'y rappelle les luttes sanglantes d'autrefois. Une luxuriante verdure en a effacé le souvenir.

Charlemagne vainqueur poursuit les hordes barbares avec un acharnement sans égal. A Saint-Porchaire, on montre encore le chemin qu'il a suivi. De là, il continue sa marche jusque sous les murs de Saintes, derrière lesquels Aigolland espérait lui résister. Sommé par Charlemagne de lui rendre la ville, Aigolland s'y refuse. Il fait une si vigoureuse sortie qu'il refoule l'armée des Francs jusque sur la rive gauche de la Charente. Là se livra une sanglante bataille. Une pareille ardeur anime les combattants. Les soldats Francs croient atteindre la palme du martyre, en exterminant les infidèles. N'ont-ils pas d'ailleurs pour eux les vœux de l'Occident catholique qui les voyait partout sur la brèche pour la défense de sa foi et de sa liberté? Chez les Sarrasins, c'est l'énergie du désespoir, c'est la haine du nom chrétien. Le choc fut terrible et on raconte que Charlemagne eut son cheval tué sous lui. — Mais tout à coup les Sarrasins épuisés de fatigue fuient en désordre et se précipitent dans la ville de Saintes.

La gloire semble appeler la gloire. Dans ces mêmes plaines, cinq siècles plus tard devait flotter l'oriflamme de saint Denis ; un autre héros, saint Louis, devait sur les mêmes rives de la Charente, disperser de puissants ennemis et entrer en vainqueur dans la ville de Saintes.

Saintes, quoiqu'elle eût perdu l'antique splendeur acquise sous la domination des Romains, qui, à l'instar de Rome, l'avaient dotée de son Capitole et de son Colisée, était l'une des plus importantes cités d'Aquitaine. Elle était encore, suivant un ancien auteur, * entourée de ses hautes murailles et de ses tours majestueuses. Charlemagne comprit qu'elle pouvait offrir une longue résistance et résolut d'en faire le siège. Il dispose ses troupes de manière à entourer la ville de trois côtés. Soit que le nombre de ses soldats fût insuffisant, soit qu'il crût la ville assez bien gardée par la Charente, il laissa libres tous les remparts qui

* Ex. actis miss. Nicol. Belefort.

s'étendaient de ce côté. Aigolland profitant de cette circonstance, s'échappa de la ville pendant la nuit, en passant le fleuve, et s'enfuit jusqu'en Espagne. *

C'est alors qu'eut lieu le séjour de Charlemagne à Saintes, avant son départ pour l'Espagne, c'est-à-dire vers 777. ** C'est dans la vieille cité Gallo-romaine qu'il vient se reposer des fatigues d'une longue guerre. L'antique basilique Santone dédiée au martyr Seronius (Saloine), reçoit dans ses murs l'hôte illustre, qui, quelques années plus tard, devait ressusciter la puissance des Césars, en posant sur sa tête, dans une autre basilique, la couronne d'Empereur d'Occident. C'est dans le vieux temple, où avaient prié les premiers chrétiens de la Saintonge, qu'il vient prier lui-même. Il s'y fait lire la légende du martyr, aujourd'hui si oublié, dont le culte était alors en si grand honneur dans le pays, qu'avait évangélisé un autre illustre martyr, saint Eutrope. *** L'église Saint-Saloine, située au centre de la ville romaine, dont chaque jour la charrue soulève quelques vestiges, avait été la première cathédrale de Saintes. Quoiqu'elle eût cessé d'être l'église épiscopale, depuis que l'évêque saint Vivien en avait fait bâtir une sur le côteau opposé, elle n'en était pas moins l'église la plus vénérée de la cité. ****

Charlemagne, pour remplir les pieuses intentions de Pépin, son père, acheva la nouvelle basilique que ce dernier avait fait commencer pendant son séjour à Saintes, peu de temps avant sa mort. ***** Elle fut dédiée à saint Pierre. Il ne nous reste rien de cette église. Elle fut, suivant les uns, ruinée par les Normands, selon les autres, détruite par un incendie à la fin du Xe siècle. C'est donc à tort que les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de Saintes, attribuent à Charlemagne, celle qui est l'œuvre de l'évêque Guy de Rochechouart. Peut-être, dit l'un d'eux, en reste-t-il quelques assises que l'on remarque à droite et à gauche de la tour du clocher ? Comme s'il était facile de reconnaître à quelques pierres taillées sans art, un vestige de la

* Chronique Turpin.

** Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. 94.

*** Gallia Christ. t. II, 1054. — Ex. Martyrol. Gallic. mensis aug. 22.

**** Dom Martène, t. VI, p. 773.

***** Gallia Christ. t. II, 1054.

construction de Charlemagne ! Lorsque au XVe siècle, Guy de Rochechouart conçut le projet de reconstruire la cathédrale sur le même emplacement, le souvenir de Charlemagne était si vivant à Saintes, que selon le témoignage d'un contemporain, François Tabourin, sa statue, vers 1480, fut placée à la base du clocher. « Il y avoit, dit-il, dans son *Mémoire*, contre le clocher, l'image ou statue de Charlemagne, qui aussi n'avoit point esté mise par terre aux dits seconds troubles et avoit demouré en son entier pendant ces guerres là et aultres despuis advenues, fors qu'en l'an mil cinq cent soixante huit qu'ils mirent la dite image par terre ; ce qu'ils ne purent faire encore qu'ils eussent attaché des bœufs pour la mettre par terre, et la rompirent par moitié comme on la voit à présent. » Les débris mutilés de la statue confirment le récit du consciencieux historiographe et attestent l'hommage rendu, dans ces temps, à l'illustre bienfaiteur, fondateur de la basilique, qui a précédé celle d'aujourd'hui.

Les rudes labeurs de la guerre n'avaient pas fait oublier au vainqueur les détails d'administration intérieure. La paix conquise, l'œuvre de la civilisation commença. Il profita de son séjour en Saintonge, pour réparer les désastres qu'y avait causés la lutte sanglante contre les Sarrasins. Il y établit un comte *(comes)*, auquel il confia la défense et l'administration du pays. Ce fut Taillefer de Léon, l'un de ses plus vaillants capitaines. Il lui assigna, comme aux comtes et abbés qu'il établit dans les autres parties de l'Aquitaine, des revenus considérables ; vassal du roi de France, il devait cependant reconnaître l'autorité du roi d'Aquitaine. Il le chargea, dit l'historien Corlieu, de veiller à la garde des deux villes d'Aillon (Chatelaillon) et Saujon. C'étaient vraisemblablement les deux plus fortes places, qu'il y eût alors pour défendre la province du côté du littoral. Chatelaillon, assise sur un rocher baigné par la mer, avait une importance relativement considérable. Elle était une bonne et grosse ville, lorsque La Rochelle n'était qu'un village. Mais ô fragilité des œuvres de l'homme ! Que reste-t-il de Chatelaillon ? A peine quelques maisons de pêcheurs, seuls vestiges, que la mer n'ait pas engloutis dans ses flots envahisseurs. Quant à Saujon, située sur la Seudre, dont le lit n'était pas sans doute alors si resserré qu'aujoud'hui, elle a eu une destinée meilleure.

Mais c'est en vain qu'on chercherait à y reconnaître les traces d'une place forte.

Deux autres monuments de la piété de Charlemagne, en Saintonge, viennent confirmer la tradition et l'histoire. Ce sont la fondation de Notre-Dame de l'île en Pons et celle de l'abbaye de Baignes. C'est lui, en effet, qui fit bâtir, près de Pons, l'église de Notre-Dame de l'île, ainsi nommée de l'île que forment les deux bras de la Seugne, qui coule en ce lieu. Quelques fragments de pierre sont les seules traces de la pieuse fondation, mais un document inédit nous en parle d'une manière certaine. C'est la première page d'un grand cartulaire enrichi d'enluminures, retrouvé à Pons, il y a quelques années. L'écriture est du XIVe siècle. On y lit : « L'an de grâce 1385, le 30e jour du mois de haoust, monseigneur Reignaut, sire de Pons, fist commencier rehedifier l'églize de Noustre-Dame de Lisle et fu achevée le mercredi 19e jour du mois de novembre l'an 1387. L'an de grâce 1389, le 16e jour du mois de may, ledit monseigneur Reignaut, sire de Pons, fist consacrer ladicte églize de Lisle à l'évêque de Milenoble, lequel estoit de l'ordre de seint François. De ladicte églize fu premier fonzeor Charlemaigne, qui la fist fere et puys ladicte églize fut du tout fondu[e et destruic]te deu fondement et despuys le dit sire de Pons la fet rehedifier. » * On en montre l'emplacement, à 2 kilomètres au nord de la ville de Pons, près de la Seugne. Elle fut détruite par les Protestants en 1568, ainsi que le constate une pièce du XVIIe siècle conservée aux archives de la mairie de cette ville. **

Le roi Charles continua ses pieuses libéralités, en donnant une vaste étendue de terres, près de la même ville, aux religieuses de l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême. Elles en jouissaient encore au XVIe siècle, à l'époque où vivait l'historien Corlieu. « Et aux nonnains de Saint-Auxone d'Engoulesme, dit-il, Charlemagne donna une terre près de Pons appelée Saint-Sonne, afin que, comme dit l'histoire, elles servissent à l'Eglizze pour l'amour des martyrs de nostre Seigneur.... C'est, en effet, vérité que les religieuses de

---

* Voir le fac-simile du texte et commentaire de M. Musset, RECUEIL, t. V, p. 184.

** Plus loin nous publions de nouveaux détails sur cette église dus à notre collègue, M. Cazaugade.

Saint-Auxonne jouissent de présent de cette terre. » N'oublions pas de mentionner qu'à son retour d'Espagne, Charlemagne fit élever un superbe tombeau dans l'église de Jonzac, à saint Anthème qui l'avait accompagné dans son expédition et aurait, dit-on, prêché en Saintonge. *

Un autre monument des bienfaits de Charlemagne attire notre attention ; c'est l'ancienne abbaye de Baignes dans le diocèse de Saintes. Une tradition respectable attribuait à ce roi l'établissement de ce monastère, lorsque le savant historien de l'Angoumois, que nous venons de citer, vint assurer, d'après des documents qui n'existent plus aujourd'hui, qu'il était dû à la munificence du vainqueur de Hunald et des Sarrasins. Il s'exprime ainsi : « Aux deux fois que vint Charlemaigne à Angoulême, il fist plusieurs biens aux églises, fist bastir deux abbayes, qui sont celles de Nanteuil-en-Vallée et de Baigne, et encore celle de Charroux en la Marche. » Dom Estiennot et les savants auteurs du *Gallia Christiana*, partagent cet avis. C'était la plus ancienne des dix-sept abbayes, qui s'élevèrent dans le diocèse de Saintes, florissantes colonies des ordres de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, qui servirent dans notre contrée la triple cause de la religion, de la science et de la civilisation. Les riches dotations que lui avait faites son royal fondateur, s'accrurent progressivement des importantes donations de seigneurs du pays. Fière des grands souvenirs qui se rattachaient à son origine, fière de l'illustration que lui avaient léguées plusieurs de ses abbés, elle avait depuis dix siècles traversé bien des révolutions, lorsque celle de 89 vint la dépouiller de ses richesses et chasser ses moines.

Telles sont les traces qu'a laissées dans notre pays le grand empereur d'Occident. ** Oui, Charlemagne est venu en Saintonge. A deux fois, en 769 et en 777, il a conduit à travers nos campagnes ses phalanges victorieuses. De Saint-Jean-d'Angély à Montguyon,

---

* BIOGRAPHIE SAINTONGEAISE, p. 30 et SAINT-PIERRE DE SAINTES, p. 38.

** N'oublions pas de citer cet illustre archevêque de Lyon, Aguebaud, qui contemporain de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, mourut à Saintes, le 6 juin 840, et y trouva la sépulture. L'Église l'honore comme un saint. Voir l'EGLISE ET L'ETAT, EN FRANCE, AU IX° SIÈCLE, SAINT AGUEBAUD, ARCHEVÊQUE DE LYON, SA VIE ET SES ÉCRITS, par M. l'abbé P. Chevallard ; Lyon, librairie Josserand, 1869, in-8°, de XXXI-444 pages.

des rives de la Seudre à celles de la Charente, nos populations étonnées du bruit de sa renommée, l'ont salué comme leur roi et leur libérateur. Pendant son séjour dans notre capitale, il s'était intéressé à la situation du pays. Dans sa vigilance et dans sa sollicitude, il avait remplacé des coutumes barbares par les règlements d'une sage administration. Il avait compris que la prédication de l'Evangile pouvait seule adoucir des mœurs encore farouches. Aussi, à Saintes, il achève la cathédrale ; à Pons, il fait bâtir une église ; à Montierneuf, à Baignes, il marque son passage en fondant des monastères. C'étaient comme autant d'écoles où l'on devait enseigner, avec la doctrine du christianisme, quelques débris de la science ; comme autant de dépôts, où se conservèrent les restes de la civilisation antique, qui devaient servir de germes à notre civilisation moderne. Plus grand qu'Alexandre et César qui ont bouleversé le monde, pour y répandre leur gloire, Charlemagne s'est appliqué au bonheur des hommes. Mais quand même notre province n'aurait pas éprouvé ses bienfaits, ne serait-elle pas assez bien partagée de l'honneur d'avoir vu son sol foulé par celui que l'Eglise proclame comme un saint et l'Europe comme le plus grand de ses héros? C'est ainsi qu'à dix siècles de distance, il nous apparaît encore ceint d'une double auréole d'immortalité !

H. DE TILLY.

Les environs et les ruines de la chapelle de Notre-Dame de l'Isle

(Note lue à la séance du 28 janvier 1886)

..... A côté du village des Chevaliers, sur la lisière des bois, au bord de l'ancien chemin de Pons à Saint-Léger, on a découvert, il y a quelques années, plusieurs sarcophages et une grande quantité de briques romaines. Près de là existe le *Bois des Moines.* Ce nom et le nom du village des Chevaliers n'auraient-ils pas pour origine une commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem auxquels étaient affiliés les hospitaliers de l'hôpital neuf de Pons ? Ce qui me le ferait croire, c'est un puits d'une largeur extraordinaire et comme avaient coutume d'en creuser les religieux. — Mais ce n'est là qu'une supposition.

Je salue, en passant, le lieu où fut la chapelle du *Cerizai*, à la bifurcation des deux anciennes routes de Saintes et de Colombiers, près de l'emplacement de deux villages appelés, il y a deux siècles, Les Breuils ; il n'en reste aucun vestige. Les vieillards se rappellent avoir vu les ruines de cette chapelle ; on y allait autrefois en pélerinage ; on y va encore accomplir des vœux, faire des prières et brûler des cierges. Il y a quelques années, le propriétaire venait d'enlever les dernières pierres des fondations et de les transporter chez lui ; le maire de Saint-Léger l'ayant appris, lui fit retourner une des principales pierres de taille à l'endroit de la chapelle, en disant que c'était un lieu qui devait être *marqué*. Cette pierre est toujours respectée.

Pour arriver à la chapelle de l'île, il faut suivre le *chemin Fagnard*. Là, à partir de la route de Saintes à Pons, il existait, il y a environ deux cents ans, des fossés larges et profonds bordés de levées et constituant un cours d'eau assez considérable qui allait se jeter dans la Seugne, près de la chapelle de l'île ; ce fossé faisait la séparation du fief de Vornondois et de la sirerie de Pons. Après avoir visité les cinq belles fontaines qui se trouvent au débouché de cette magnifique vallée des Chevaliers, lesquelles constituent comme l'embouchure d'un cours souterrain et dont l'une porte le nom historique de *Font Charlemagne*, j'arrive enfin, en traversant une partie du marais, à la chapelle.

Je suis en présence de fûts de colonnes, de socles mêlés à des chapiteaux, de fragments de sarcophages ; tout cela gît pêle-mêle dans le fumier autour de la chapelle servant d'étable. L'édifice, tel qu'il est, représente la *cella* d'un temple païen à deux fenêtres opposées, élancées et très étroites, en forme de meurtrières. A l'intérieur, des colonnes ioniques cantonnées dans les murs. La façade regarde l'Orient et la longueur, de même, est double de la largeur. Il faut savoir que les chapelles, comme beaucoup d'anciennes églises, ont été, en général, élevées dans des lieux qui rappelaient d'anciens souvenirs. Cet édicule devait faire partie d'un édifice bien plus considérable et dont on trouve les restes de fondations, en creusant le terrain ; il existe encore au midi de la chapelle des vestiges de vieux murs ; mais il est fort difficile, d'après ce qui reste, de se faire une juste idée du plan primitif. On observe, également au

midi et à l'extérieur de l'édifice, une sorte d'armoire ménagée dans l'intérieur du mur ; ne serait-ce pas le *sacrarium* qui a pu servir plus tard à conserver l'Eucharistie ? C'est précisément devant cette espèce de niche que les populations viennent encore aujourd'hui accomplir des vœux, formuler des prières et faire sauter des vieux sous en récitant l'invocation du saint ou des saints dont ils croient que leurs enfants sont *battus*.

J'ai remarqué deux sarcophages très bien conservés servant de *timbres* pour abreuver le bétail. (Voir pour l'histoire de l'église, *Recueil*, t. V, et *Archives*, t. IX.)

L'île était autrefois entourée de canaux larges et profonds. Depuis le XVIe siècle, le marais ayant gagné de toutes parts, les habitants transportèrent leurs demeures sur le bord des terres ; c'est ce qui fut l'origine du village de Chez Mercier et de Racaux dont la plupart des maisons sont construites avec des pierres de démolition de l'ancienne église. En preuve de ce fait, citons une pétition adressée en 1753 à l'intendance : « Un autre avantage du desséchement sera *le rétablissement de l'ancienne paroisse de l'Isle* qui a été abandonnée, étant devenue impraticable à cause de l'inondation ».

Bien qu'établie sur le point le plus culminant, la chapelle, ainsi que ses dépendances, sera bientôt envahie par le marais, si l'on ne rétablit promptement le canal latéral de la rive gauche jusqu'à la Charente, canal nécessaire et sollicité avec instance, depuis un siècle, par plusieurs pétitions de la part des riverains.

A une trentaine de mètres, au sud de la chapelle, on a trouvé dans le marais, à un mètre de profondeur, un pavé en briques et en face de la porte de la chapelle, dans le lit de la vieille Seugne, les piles d'un ancien pont faisant communiquer l'île avec Château-Renaud, alors paroisse considérable. Tous ces faits et bien d'autres, comme les troncs de vergues que l'on trouve dans le marais, à deux ou trois mètres de profondeur, ainsi que les pavés qui servaient de *gué* pour traverser la rivière, tout enfin nous prouve les progrès du marais depuis deux ou trois siècles. En face de ces ruines, la pensée s'élève et se reporte instinctivement à ces paroles du prophète : *Quomodo dispersi sunt lapides sanctuarii ?* CAZAUGADE.

DOCUMENTS RELATIFS AU COLLÈGE DE SAINTES

Publiés par M. XAMBEU

***CATALOGUE** des meubles de la Sacristie du Collège de la Compagnie de Jésus à Xaintes, baillés pour l'usage de la chapelle ou Eglise du dit Collège.*

Archives départementales de la Charente-Inférieure D. 2. Liber tertius Præfecti Ecclesiæ Collegii Santonensis. — Pages 124 à 147.

30 octobre 1611. — Une nappe longueur de trois brasses et demie ; une aube de toile baptiste avec dentelles au bas tout à l'entour et aux manches, avec son amict de même étoffe et façon ; un corporal et une pale l'un et l'autre avec dentelles ; un voile de damas à grands fils avec une dentelle d'or ; deux burettes d'argent à façon simple ; une paire de linceuls ; un devant d'autel de satin rouge cramoisi avec un galon d'argent ; deux *linceuls* et une petite nappe ; un devant d'autel de taffetas rayé, de couleur d'or, rongé, usé et taché ; une croix avec son crucifix sur un pied, le tout d'argent ; un crucifix avec Notre-Dame et St-Jean en tableau à l'huile avec sa corniche dorée ; un tableau de N.-Dame *de façon de St-Luc* avec sa corniche dorée ; six serviettes fines ; une nappe de toile de Hollande bordée d'une dentelle de quatre doigts ; une bourse de corporal de satin figuré, bordée de broderies d'un pouce de large avec une pale marquée d'un *Jésus Marie* de fil blanc ; deux corporaux grands dentelés ; une nappe d'autel, une chasuble de satin incarnat avec un clinquant d'argent ; deux serviettes ouvrées pour la communion, on les a cousus ensemble ; deux grands chandeliers d'acolyte teinturés en noir, vernissés et dorés ; douze mouchoirs ; un grand missel nouveau, impression et reliure de Paris, tranche dorée ; un missel nouveau, couvert de basane, tranche jaune, impression de Simon Millanges ; deux coussins de satin rouge cramoisi avec une croix d'argent ; quatre autres coussins de satin cramoisi découpé, avec un fonds de taffetas vert ; item deux de damas blanc ; item deux de satin ; un surplis bien ample ; deux aubes de toile neuve avec leurs amicts et cordons ; une nappe de communion.

7 novembre 1611. — Trois plats de verrerie à façon de porcelaine ; huit mouchoirs destinés pour purificatoires ; six serviettes fines ; un corporal et une pale avec dentelles et bordures au point luisant ; une chasuble de damas blanc doublée de treillis jaune avec un passement de soie rouge cramoisi, l'estolle et façon tout de mèsme ; un calice d'argent à la coupe dorée au dedans avec sa patène, ouvrage de Paris, avec l'étui de cuir bouilli.

1 février 1612. — Une nappe d'autel de lin, tirant une aune trois quarts ; deux serviettes ; une nappe d'autel un peu grossière tirant deux aulnes ; un voile de taffetas incarnat cramoisi avec frange d'argent ; six mouchoirs ; un devant d'autel de taffetas, façon avec clinquant faux, doublé de toile ; un voile de satin figuré avec une dentelle d'argent fin ; une douzaine de serviettes ; deux grands linceuls ; deux petites nappes de table garnies de cotil d'Allemagne

dont a été fait une nappe de communion tirant cinq aulnes; un voile de taffetas violet avec la pale de même; deux chandeliers de laiton façon d'argent; deux petits chandeliers de *fonte* de façon ordinaire pour un autel; une bourse de broderie, avec un *Jésus en Cana*, tissée, pour les grandes hosties; une aube de toile neuve avec deux amicts et un cordon; un surplis de toile de *Rouen* un peu claire avec dentelles; six mouchoirs de toile baptiste; un ciel à couvrir le grand autel fait de toile de Flandre à carreaux et petites *floquettes*, qui a été fait avec..... tour du susdit *cotil* d'allemagne; une aube de toile de lin. . . . . . . ; un amict et une ceinture; une nappe fine et ouvrée; sept serviettes; deux nappes d'autel; deux mouchoirs de toile de Hollande; un voile de satin blanc; deux chandeliers d'étain; un voile de satin blanc doublé de taffetas avec une dentelle d'or, avec cinq croix de clinquant d'or; quatre pots de terre à fleurs; trois autres petits pots de terre à fleurs; un *Te igitur* (canon d'autel, texte pour la messe); un *haut* de noyer pour la Communion; deux escabeaux; une table avec ses tréteaux; deux confessionnaux; un tableau..... avec sa corniche; deux oratoires ou agenouilloirs; trois serviettes de toile fine; deux aulnes de treillis vert; un *Porte Dieu* (ostensoir) d'argent avec rayons, avec l'étui de cuir bouilli doublé de. . . . . verte; deux linceuls; deux nappes; une nappe de communion.

Janvier 1613. — Un devant d'autel de camelot violet; une bourse de satin violet pour corporaux; une autre bourse de même.

Décembre 1613. — Un confessionnal à deux agenouilloirs; un tour d'autel de camelot colombin, garni de passementerie de soie et laine bleue et rouge, quatre images des quatre Docteurs de l'Eglise latine, en taille douce, en feuilles grandes et avec de l'ouvrage à l'entour; un petit *agnus Dei*, en ovale, garni de filets d'or et d'argent avec des boutons et houppes de soie bleue tout à l'entour.

12 janvier 1614. — Un petit crucifix d'émail, en façon de demi ovale.

Avril 1614. — Six purificatoires; un crucifix..... duquel la croix est de bois, longue de deux pieds; deux....de fer blanc pour éteindre les cierges de l'élévation; un *Te igitur* fort grand avec une image en taille douce et illuminures. Paris 1613; un autre fort petit avec une image de crucifix en taille douce. Paris, *Nicolas de la Matsonière*; Evangile de Saint-Jean en taille douce, Paris comme ci-dessus; un autre Evangile avec image en taille douce, illuminures. Paris comme ci-dessus; un petit crucifix de buis avec sa croix peinte de noir; deux cordons de *filot* blanc avec deux houppes à chacun et avec deux attaches au bout desquelles il y a deux houppes du même filot.

Mai 1614. — Deux pots de terre de Venise. Une chasuble de damas cramoisi façonné avec la croix d'argent et des franges à l'estolle.

Juin 1614. — Deux amicts de toile de *Laval* et sept purificatoires; un devant d'autel. . . . . au point coupé, un voile de toile découpé et une dentelle doublée de taffetas bleu; six mouchoirs, six serviettes neuves de toile médiocre; un plat de terre de Venise à façon simple avec quelques traits de peinture; une chasuble de taffetas violet cramoisi avec un clinquant d'argent; un surplis de toile de Hollande avec dentelle au col et façonné aux coutures des côtés; une croix de bois peinte en rouge et marquetée de petites

feuilles de nacre avec un petit crucifix de cuivre doré ; un rideau de taffetas vert de la longueur de deux aulnes avec une frange de soie violette et rouge à l'un des deux bouts ; quatre aunes de petite frange de soie rouge ; une nappe de toile façonnée, longue de trois aunes, plus quatre serviettes de toile semblable.

1615. — Un corporal de toile de Hollande avec un passement et dentelles tout à l'entour ; deux grands vases à fleurs de *terre de Venise* ayant un chascun un oiseau peint de chaque côté ; un *agnus Dei* en façon de....... enchassé et entouré de petites roses d'or et d'argent avec de la canetille d'argent tout à l'entour ; un pavillon de damas *violet changeant* avec une frange de soie rouge et violette ; une chasuble de sarge de soie noire avec deux passementeries blanches ; un devant d'autel de sarge de soie noire avec deux petits passements blancs ; un voile de sarge de soie noire avec une frange de soie noire et blanche ; six chandeliers de bois à façon.... partie dorée, partie peinte en or de rouge et violet ; une chasuble blanche de satin caffart, figuré, à fond de soie grise avec un passement rouge ; une chasuble rouge de satin caffart figuré, à fond de soie jaune avec un passement rouge ; un voile de satin vert sans aucune garniture ; un voile de damas vert figuré, sans aucune garniture ; un corporal avec de la dentelle tout à l'entour; un *agnus Dei* petit avec la garniture d'argent ; deux rideaux, deux grands linceuls en toile fine ; une lampe de cuivre cuit au marteau.

1616. — Un grand tableau de N. S. portant la croix en détrempe; un confessionnal avec deux agenouilloirs ; une chasuble de satin cramoisi à ramages bleus et blancs avec une croix de clinquant d'argent ; les quatre Docteurs de l'Eglise latine, l'image du pasteur portant la brebis sur ses épaules,....... Saint-Michel, l'image de la mort, le tout en taille douce illuminé, en grand volume en tout 8 pièces. La tentation de N. S., la Résurrection de N. S., l'annonciation de N. Dame en deux pièces, Saint-Jean Baptiste, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Claude, Saint-Charles Borromée, l'image d'une âme bienheureuse, et d'une âme aux peines du purgatoire en deux pièces, en tout douze pièces en taille douce illuminées en petit volume.

Le même jour : Moïse, David, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, Osée, Amos, Jonas, Zacharie, Malachie, Habacuc en tout douze pièces en petit volume en taille douce illuminées.

1616. — Un voile de satin vert sans aucune façon ni garnitures ; un missel in-4°, impression de Bordeaux, Simon Millanges.... avec la tranche jaune ; un voile de taffetas violet cramoisi sans aucune garniture ; un corporal de toile fine avec une grande dentelle toute simple tout à l'entour et quatre croix aux quatre coins ; un *Te igitur* illuminé sur un gros carton couvert de rouge pour les fêtes solennelles ; une boîte d'argent (custode) pour conserver de petites hosties, soutenue de trois pieds de griffon ; une aube de toile de lin avec son amict ; un missel, Bordeaux, Simon Millanges 1613, 4°, rouge, relié à la fresque avec un crucifix d'or ; un corporal de toile fine avec quatre croix aux quatre coins et une dentelle simple tout autour ; deux aubes de *canevas* de Flandre ou toile baptiste avec de la dentelle.

1617. — Quatre aunes et demie de toile de lin pour faire une aube avec son amict ; un calice d'argent doré ciselé contenant les mystères de la vie de Notre-Dame ; une petite *tavaïolle* au point coupé, une aune de long et une demi-aune de large ; une paire d'espous-

settes qui coutent 30 sols; un petit coffret doublé de toile dans lequel on met les corporaux; un missel imprimé à Bordeaux avec son réglet (signet); une couverture de velours rouge pour le grand missel avec un beau réglet.

1618. — Un devant d'autel de satin blanc enrichi de quatre clinquants d'or; un ciel de chaire de satin blanc enrichi de clinquants d'or avec une belle crépine et dentelle d'or; un pavillon de satin blanc, garni de deux clinquants d'or avec la *dossine* qui est au haut, garnie d'une crépine et dentelle d'or; un Jésus en broderie d'or; un grand Jésus en peinture entouré de rayons qui se met sur la grande chaire de l'église; deux serviettes l'une desquelles est ouvrée, l'autre plenière; deux grands chandeliers faits en menuiserie qui servent pour *l'Elévation* que le Collège a fait faire; un parement ou devant d'autel; une chasuble avec un pavillon de camelot cramoisi. passementée de passements verts; un pavillon de taffetas violet garni de beau passement de soie et bordée d'une crépine tout autour; une nappe de toile fine; une chasuble de velours cramoisi assortie d'un double et large clinquant d'argent avec un beau Jésus en broderie avec des rayons d'argent, à fond d'étoffe pareille à celle de la chasuble; un voile de calice de taffetas de Tours à gros grains, cramoisi rouge, bordé de sa crépine de soie; une belle bourse et corporal de velours cramoisi rouge, orné de leur clinquant; deux coussins d'autel travaillés à l'aiguille au petit point avec les flocons de soie; un beau et riche parement d'autel de velours figuré à fond d'or enrichi d'une crépine d'or tout de son long sur une frange de soie et de plus bordé de grosses boutonnières d'or de haut en bas, tant plein que uni; un coussin d'autel de velours cramoisi en broderie d'or; un calice d'argent doré de la valeur de cent livres; un pavillon de sarge de soie noire à bande d'argent avec son mantelet.

1619. — Un parement de sarge verte, passement varié à deux soies; un petit tour du haut de la chaire avec crépine de soie; toile pour faire un surplis.

1620. — Trois linceuls de bonne toile; une nappe de toile ouvragée; une chasuble de camelot ondé garnie de passement de soie incarnate; un crucifix de bronze doré; six serviettes.

1621. — Un passement de velours vert, chasuble et pavillon, le tout garni d'un clinquant d'argent fin et de frange d'argent et de soie; une aube de toile de Hollande passementée à points coupés.

1622. — Une nappe plate et un linceul; trois aubes dont l'une de toile de Hollande passementée et à point coupé; cinq petits corporaux avec une petite dentelle; un voile de taffetas rouge cramoisi garni de franges de soie blanche et rouge; un passement de broderie, devant d'autel, crédences, pavillon et chasubles, le tout de velours vert et satin blanc; un tableau pour le grand autel des S. S. Ignace et Xavier; quatre autres de deux pieds de haut, deux des susdits saints, les deux autres des bienheureux Loïs (Louis de Gonzague) et Stanilaüs (Stanislas Koska); deux laizes de velours à fond d'or; un devant d'autel de damas incarnat et blanc garni de franges et de clinquant d'argent fin; six purificatoires garnis de petite dentelle: une bourse de satin figurée, doublée de damas vert; deux petits tableaux de bronze sur un fond de velours noir; un surplis; trois aubes; une ceinture d'aube; un voile de gaze doublé de taffetas jaune; une serviette; deux douzaines et demie de mouchoirs; deux reliquaires dorés, ouvrage de Milan, à demi

ovale, avec leurs pieds; sept linceuls pour tapisser l'église; un parement d'autel, pavillon et crédences, le tout en broderie sur frange violette; un voile de toile doublé de taffetas incarnat avec un corporal.

1625. — Six chandeliers de bronze pour le grand autel: une pièce de damas noir.

1627. — Un pavillon de tabernacle d'écarlate rouge parsemé de fleurs aux gros points; un devant d'autel de même façon avec ses crédences; un voile de satin rouge doublé de taffetas bleu; un voile de tapis rouge parsemé de fleurs, doublé de vert; six tableaux d'albâtre à leur corniche dorée; une aube pour tous les jours; un surplis de toile fine garni de dentelle; deux petites nappes étroites pour servir à la table de la communion.

1628. — Une chasuble de damas noir; une chasuble de camelot violet; une chasuble de ligature blanche et rouge.

1630. — Deux aubes et quatre amicts; une chasuble de *ligature* d'argent à fond violet, une autre de même à fond rouge, toutes les deux avec du passement d'or; une de même étoffe de fond vert et la ligature de soie rouge; un ornement de damas caffard violet; deux ornements pour les petits autels de ligature blanche et rouge; une bourse et un voile de satin couleur d'amarante, doublés de taffetas rouge avec des passements d'or; un voile et une bourse de satin vert à fleurs avec du passement d'or; deux corporaux; deux belles aubes et deux amicts.

1631. — Une chasuble de satin vert à fleurs avec du passement d'argent; une autre de satin couleur d'amarante à fleurs, ornée de même; une autre avec le parement d'autel et de tabernacle, de satin blanc, avec grand passement d'argent; quatre chandeliers de bois doré pour les autels; une grande nappe à en faire deux; un grand linceul neuf; une lampe d'argent.

1632. — Huit bouquets artificiels.

1633. — Une nappe de deux aunes de long; une chasuble et un voile de calice de brocard d'or faux à fleurs de diverses couleurs.

1635. — Six bouquets artificiels.

1636. — Quatre bouquets artificiels.

1638. — Un parement d'autel avec ses crédences et voile de tabernacle, le tout de *rase* blanche brodé de fleurs de laine de diverses couleurs; six bouquets artificiels.

1639. — Trois aubes avec chacune deux amicts, le tout de toile de lin du pays; un voile de calice de satin violet avec ramages diverses couleurs et avec une petite dentelle d'or; un parement de la chaire du prédicateur de *rase* blanche, brodé de fleurs de laine de diverses couleurs.

1640. — Un voile de damas rouge brodé d'une dentelle d'argent avec un corporal de taffetas rouge ayant la même dentelle; une petite boîte d'argent ayant un nom de Jésus garni dessus; un corporal, une chasuble de satin rouge avec une dentelle d'argent.

1642. — Un calice d'argent acheté 63 livres à la grande Congrégation; un surplis de toile fine valant 21 livres. Une chasuble à moquette noire et blanche pour les morts.

1643. — Un devant d'autel de velours violet figuré à fond de satin donné par Monsieur Dupont [Esleu]; plus un missel *d'Anvers* couvert de velin rouge à tranche et feuille dorée valant 24 livres.

1644. — Une belle image de Sainte-Magdeleine en extase, illuminée d'or, donnée par M. Herpin, sergent royal, et par sa bonne femme. . . . .
Mademoiselle de Mauréon, fille de Me Bonamis donna trois pistoles valant 30 livres après la mort de sa dicte mère voulant qu'elles fussent employées en deux belles aubes bien dentelées haut et bas, car il a été fait par le moyen de la Supérieure des religieuses de Notre-Dame qui a contribué du sien à ce qu'elles fussent fort belles et ornées comme elles sont. A la veille de Saint-Ignace l'an 1644 * fut donnée une bourse à corporaux en broderies de fleurs rouges, sur fond d'argent et un Jésus d'or par dessus, par Madame de Sals de Rocheforand, religieuse de la grande abbaye de Saintes, laquelle pièce avait été faite de sa main propre, ainsi qu'elle escrivit en sa lettre, demandant qu'on priast Dieu pour elle avec son saint serviteur Ignace, afin qu'elle obtint la grâce de bien mourir. « Deus det illi secundum votum suum ». Item au commencement de la dite année furent faits une douzaine de grands et petits bouquets de tulipes de cire de diverses couleurs, placés dans leurs pots de terre et de fayence blanche, par les religieuses de Notre-Dame (la cire leur ayant été fournie), pour orner l'autel en temps divers, etc....; pour les conserver un grand coffre blanc a été fait exprès et mis en la sacristie.

1645. — Deux images d'émail de nos B. B. Louis Gonzague et Stanislas Koska avec leurs corniches de broderie richement parées.

1648. — Une douzaine de bouquets artificiels de soie donnés par les Carmélites à N. F. . . . . plus une image de Sainte-Anne et de la Vierge avec une corniche de paille artistement travaillée, octogone, donnée par Madame de *Naussip* religieuse; plus une autre image de la Véronique avec sa corniche en broderie d'argent donnée par la même au mesme; quatre bouquets artificiels donnés par les mêmes dames Carmélites.

1655. — Marguerite Blanchard, * vefve de la rue des Balais a donné une nappe et trois serviettes; au mois de janvier a été donné par Madame de Saintes deux aubes de batiste, un *amy* (amict), une *sinture* (ceinture) et quatre bouquets. . . . . .

1656. — Un. . . . *tapis* couleur de feu par Me Boireaud; une nappe de chanvre pour le grand autel par Madame Lespuingleux.

1657. — Madame de la Roche du Mayne * a donné douze cierges de cire blanche de demi-livre pièce, en suite de la mort de M. l'abbé, son fils; M. de La Tour, * archidiacre, a donné six livres pour aumône au soulagement de l'âme de feu M. de Chailonet, son cousin; un devant d'autel de satin tirant sur le violet donné par la mère de R. P. Colom de Saint-Jean-d'Angély.

1666. — Une personne qui ne veut pas être nommée a donné à notre sacristain un riche ornement complet à fond d'argent enrichi de grandes fleurs de fil d'or et de soie, savoir est: un devant d'autel, deux chasubles accompagnées de deux bourses, deux voiles et deux crédences. Item une aube de belle toile de baptiste avec la dentelle au bas et aux manches qui coûtent cent vingt-quatre livres.

1673. — Deux devants d'autel de satin à fleurs pour les deux chapelles donnés par la fille aînée de Monsieur *Conte*, procureur du Roy au Présidial ; une nappe de toile fine pour le grand autel a été donnée à notre église par Mlle Grégoireau la veufve ; un corporal fort ouvragé donné par Mme Conte.

1674. — Un beau voile de satin blanc en broderie par la Révérende Mère Prieure des Carmélites de Saintes ; un devant d'autel blanc pour le grand autel a été fait de l'argent donné au R. P. Recteur pour la sacristie ; un petit devant d'autel de satin blanc pour la chapelle de la Ste-Famille ; deux retables de bois de noyer pour les deux chapelles, de divers dons faits au R. P. Recteur pour l'église. Une belle bourse en broderie d'or et de soie avec un corporal, un purificatoire et une pale par la Révérende Mère de Gourges, prieure des Carmélites de cette ville.

1677. — Un devant d'autel noir de satin à fleurs donné par une personne qui ne veut pas être nommée.

1679. — Une chasuble noire qui coûte 24 livres ; une grande nappe d'autel dont on peut en faire deux ; deux serviettes ouvrées ; le tout donné par Me d'Ars. Me Labbé a donné une nappe d'autel.

1680. — Deux nappes d'autel par Mlle Juquoy ; Mlle Madeleine Bruslé a donné au R. P. Champigny cent livres qui ont été employées à faire la lampe de l'église ; Mme d'Ars, la douairière, a donné le tabernacle doré qui a été fait à Paris pour notre église qui a coûté 800 livres, sans comprendre le port.

1682. — Mme Bruslé a donné cent livres dont on a payé l'ornement blanc et à fleurs ; on a donné à un régent six mouchoirs dont on a fait six amicts. Les religieuses de *Puyberland ?* ont donné une pale de dentelle (points de France) au F. J. Cormier, sacristain, pour l'église ; Mlle Jeanne Grégoireau a donné une belle aube de baptiste avec une dentelle de points de France.

1683. — Seize bouquets artificiels donnés par la Supérieure des Carmélites ; Mlle Marie Jolly a donné un passement pour mettre au pied du St-Sacrement quand il est exposé.

1686. — Mme Marguerite Aygron a donné une grande nappe ouvrée et une autre de chanvre ; Mlle Labbé a donné un pavillon violet pour couvrir le tabernacle.

1687. — Mlle Vieuille a donné une belle écharpe au F. Remond.

1688. — Un pavillon de toile indienne pour couvrir le tabernacle qui a été ajouté sur les deux autres blanc et violet.

1690. — Deux surplis de baptiste, l'un garni de dentelle neuve de 5 livres l'aune ; l'autre a été garni d'une vieille dentelle prise d'un des vieux surplis de baptiste ; deux surplis de toile commune ; la toile a été donnée par la supérieure des Carmélites, un corporal garni, un amict, trois purificatoires ; un surplis garni de dentelle donné par la Révérende mère Prieure des Carmélites ; trois serviettes plissées et deux corporaux garnis de dentelles donnés par la supérieure des filles Notre-Dame.

1695. — Mme Girard a donné six serviettes fines pour l'autel ; Me Jaunelle, une belle nappe d'autel ouvrée ; Me Sheuillet, deux serviettes finies ; Mme Mallet un nœud de ruban pour la lampe, du taffetas et de l'étoffe pour accommoder deux chasubles, et autres bienfaits ; Mr Authomme, conseiller à l'Election, et Mlle Authomme

ont donné une aube très belle, la toile de Rouen avec la dentelle de points de France. (Jean de Laville Recteur); Mme Déméynard, une belle dentelle pour le Saint-Sacrement; Mme la supérieure des filles de Notre-Dame, une aube et deux serviettes fines. « On se souviendra de prier Dieu pour ces donateurs. »

1699. — Mlle Juquoy a donné six aubes de toile de Rouen; Mme de Thévenin huit aunes de dentelle.

1701. — Mlle Demon a donné de la toile pour une aube; Mlle Antheaume une grande dentelle de prix, Me Alexandre une belle aube à grande dentelle et un beau surplis.

1704. — M. l'abbé Duplessis, doyen, a donné au P. Champigny deux belles aubes à dentelle, un surplis et deux rochets à dentelle de feu Mgr l'Evêque, son frère.

1705. — Mlle Demon a donné un beau passement pour la niche du St-Sacrement; Mme Duvignau a donné un surplis fort beau pour les prédicateurs, huit corporaux très beaux, deux belles aubes, dix purificatoires et a accommodé le linge de la sacristie.

1706. — Mme la lieutenante particulière a donné six serviettes fines pour l'autel.

1715. — Mme Du Péron a donné une belle nappe pour l'autel; Me Gesmond, carmélite, a donné six bouquets artificiels et un voile.

1746. — Mlle Du Chêne a donné six purificatoires et un corporal; Mlle Perrault un taffetas pour mettre sous la dentelle qui est sous le soleil quand on expose le Très St.-Sacrement.

1747. — Mlle de Raymond a donné une robe à fleurs, le fond blanc pour un devant d'autel et un jupon blanc; la congrégation de Messieurs a donné six grands bouquets artificiels.

1748. — Mme de Grissac a donné une aune d'une belle étoffe violette à fleurs.

1754. — Mme Baune a donné une étoffe de fond blanc semée de fleurs de différentes couleurs et une autre rouge très propre dont on a fait deux chasubles et un devant d'autel rouge; le Collège a fourni la dentelle d'or.

INVENTAIRE DE L'ANNÉE 1760

Arch. départ. D 2, page 194

Argenterie. — Soleil de vermeil 1; ciboire de vermeil 1; boite à consacrer 1; calices 3; boîte pour les saintes huiles 1; encensoir et navette 1; bassin avec 2 burettes 1; lampe 1; croix dorée 1; chandeliers 4; clef du tabernacle 1.

Devans d'autels. — Blancs: pour les fêtes 3; pour les jours ouvriers 3; violets 2; verts 2; rouges 3; noirs 1. — Chappes blanches 2; noires 1. — Echarpe 1.

Chasubles. — Blanches 11; rouges 4; vertes 3; violettes 6; noires 2; voiles 17; bourses 20; *corporaux* 16; *rituel* 1; *missels* 4; bassins pour les burettes 2; lavemains 1; flambeaux d'étain 2.

Meubles: grande croix dorée 1; chandeliers de bois dorés 6; chandeliers de bois argentés 4; chandeliers de bronze 6; bras de bois dorés 2; grand vestiaire 1; oratoires 4; crédences 2; chaises garnies 2; petit vestiaire 1; grand pupitre et armoire pour le linge 1;

coffre pour les chasubles 1 ; bouquets artificiels 36 ; vases de faïence 12 ; pots à fleurs 19 ; tapis pour le marchepied de l'autel 1 ; devant d'autel de toile peinte 2 ; tapisseries de haute lisse 12.

LINGE. — Nappes d'autel grandes et petites 35 ; nappes de crédences 4 ; nappes de communion 9 ; aubes à dentelle 13 ; aubes communes 12 ; amicts 98 ; purificatoires 75 ; mouchoirs 32 ; lavabos 18 ; essuie-mains 8 ; surplis 13 ; serviettes vieilles 6 ; pièces de . . . . . pour couvrir les tableaux 5 ; cordons de laine et de fil 12 ; *reliquaires* 2 ; *tableaux* 4 ; *coussinets* 8. *Chapelle* garnie à la campagne 1. (Vérifié le 5 juillet 1760, Signé, NECTOU.)

Ces différents catalogues ont été contrôlés et vérifiés les

24 juillet 1613 . . . . par R. P. C. Champbon.
17 juin 1615, 4 novembre 1616 . . . . Desmorice.
29 août 1618, 29 juin 1619 . . . . Jean de la Renaudie.
10 juillet 1621 . . . . Ant. Susfren.
25 janvier 1623, 23 janvier 1624 . . . . . . Pierre Coton.
22 mars 1625, 10 juillet 1626, 2 avril 1627, 1628. Nicolas Vilhiés.
18 juin 1630, 1er septembre 1630, 28 oct. 1631. Ignace Malescot.
10 octobre 1632, 8 sept. 1633, 23 avr. 1634, 1635. Arn. Bohyse.
2 mai 1636, 13 juin 1637, 13 j. 1638, 23 j. 1639. Jacquinot.
19 juin 1640, 2 juin 1641, 7 sept. 1642, 1643, 1644. Jean Pitard.
14 mai 1644, 5 août 1645 . . . . Jean Ricard.
27 février 1647, 19 mars 1648, 11 juin 1661. . Gilbert Rousseau.
17 juillet 1650, 30 avril 1651 . . . . Nicolas Royon.
13 avril 1652, 7 juin 1654 . . . . André Gaillard.
8 décembre 1655, 21 novembre 1656 . . . . J.-B. Ragon.
. . . . Mercure Verdier.
9 septembre 1659, 11 juin 1660. . . . . . . Fronton Gadault.
24 septembre 1663 . . . . Claude Herbodeau.
13 octobre 1664 . . . . Henry Gombauld.
4 septembre 1665, 13 sept. 1666, 23 sept. 1667. Rémond Baile.
8 octobre 1668, 1669, 1670, 1677, 1678, 1679. Paul Fontaine.
26 octobre 1671, 16 oct. 1672, 18 oct. 1673. . Mercure Verdier.
20 octobre 1674, 20 oct. 1675, 20 juin 1676. . Louis Duprac.
7 octobre 1680, 23 juin 1682, 24 mars 1683. . Claude Texier.
12 mai 1684, 9 juin 1685. . . . . J.-P. Casedepaz.
20 juin 1686, 27 nov. 1687, 3 oct. 1688, 1689, 1690. Jean Bomier.
29 septembre 1691, 1692, 1693. . . . . . . L. Verneuil.
30 mars 1694, 27 juil. 1695, 26 mars 1696, 1697. Ignace Tartas.
13 juillet 1698, 29 juillet 1699, 20 octobre 1700. Fr. Louis Degourgue.
22 oct. 1701, 23 mai 1702, 26 mars 1703, 1711. M. Ant. Cochepin.
25 juillet 1706, 23 octobre 1707. . . . . . . Joseph Verthamon.
12 octobre 1708, 18 juin 1709, 9 avril 1710. . Jean-Joseph Guibert.
11 juillet 1712. . . . . G. Darbouze.
27 oct. 1714, 24 août 1715, 1716, 1727, 1728, 1729. La Grandville.
3 juin 1717, 3 nov. 1718, 9 oct. 1719, 26 oct. 1720. P. Lorais.
13 juin 1721, 12 novembre 1722, 8 nov. 1723 . D. Boniot.
20 octobre 1724, 17 juillet 1725, 16 sept. 1726 . Villemon.
15 octobre 1738, 2 mai 1739, 29 mai 1740 . . Lestage.
8 juin 1741, 16 mai 1742 . . . . Perussault.
29 août 1743, 7 mai 1747 . . . . Diousidon.
13 mai 1744, 3 mai 1745. . . . . Milon.
12 juillet 1752 . . . . Desplasses.
. . . . . . 1752, 1er mai 1755, 9 juillet 1756 . . Gueydon.
29 août 1758. . . . . An. Faget.
5 juillet 1760 . . . . Nectou.

Quelques-uns de ces noms sont cités dans les « **Notices « bibliographiques par Augustin de Backer**, de la Cie de « Jésus, ... 3 vol. in fol., imprimés à Liège, chez l'auteur 1872. » Cet ouvrage est à la **Bibliothèque de Saintes**, n° 575 du Catalogue. Il est facile d'y lire et il est aussi facile d'y copier des notes sur les RR. PP., même sur ceux (Yves Valois. . . . . Jean Pichon et autres) qui sont en dehors du Collège de Saintes.

Baile, Baillius, Guillaume (1577-1620). — Après avoir enseigné la rhétorique pendant 7 ans, il passa 28 ans dans le ministère de la chaire, il exerça son zèle dans le Béarn et la Saintonge. On a de lui : Le Catéchisme et abrégé des controverses de notre temps ; Préservatif contre les erreurs des Réformés.

Baiole, André, né à Condom en Gascogne. Il enseigna successivement les belles-lettres, la philosophie et pendant plusieurs années la théologie ; il fut aussi recteur du Collège de Bordeaux et mourut à Saintes. On a de lui l'ouvrage : De la vie intérieure augmentée de deux Traités l'un du Bon Plaisir de Dieu, l'autre de la Simplicité Evangélique. Paris, 1659.

Bonnet, Jean, natif de Toulouse, embrassa la règle de saint Ignace l'an 1599, à l'âge de 15 ans, fut recteur du Collège de Saintonge et assista à la 8e congrégation générale. Il mourut à Poitiers le 28 février 1654. On a de lui : Commentaires sur les quatre évangélistes. Poitiers, 1634.

Coton, Pierre (1564-1626). — Ami et confesseur d'Henri IV, a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : 1. Lettre de la doctrine des Pères Jésuites ; 2. Réponse à l'AntiCoton . . . . 20. Abrégé de controverses.

Cazedepatz, Jean-Pierre (le nom est ainsi écrit dans Backer) . . . prononça le 3 juin 1680 l'oraison funèbre de M. H. de Béthune, archevêque de Bordeaux.

Dussault, Nicolas. . . . . . ou *Sault Nicolas du*, écrivain ascétique, né à Saintes en 1600, fut admis au noviciat à l'âge de 17 ans. Il fut successivement professeur de rhétorique, de philosophie et de théologie, recteur des Collèges de Saintes et de Limoges ; il finit ses jours à Bordeaux l'an 1655, a écrit plusieurs ouvrages : 1. Œuvres spirituelles ; 2. Adresse pour chercher Dieu ; 3. Traité de la confiance en Dieu ; 4. La vie de Mlle de Neuvillars ; 5. Institution spirituelle pour former les âmes à la perfection ; 6. Voye du salut par l'amour divin ; 7. Caractères du vice et de la vertu.

Gaudin, Jean, né en 1617 dans le Poitou, entra dans la Société en 1633, donna 24 années de sa vie à l'enseignement et fut encore longtemps préfet des études à Limoges ; il passa vers 1678 à Tulle et de là vint à Paris en 1689 Ses ouvrages lui ont acquis la réputation d'un profond grammairien.

Giraudeau Bonaventure, né le 1er mai 1697 au bourg de Saint-Vincent sur Jard, en Bas Poitou, célèbre humaniste, enseigna longtemps la rhétorique à La Rochelle et consacra 14 années de sa vie à l'instruction des jeunes ecclésiastiques élevés dans le séminaire de cette ville. Il fut dans la suite appelé à Rome où il remplit près du R. P. Général l'office de secrétaire, il mourut le 14 septembre 1774. On a de lui : Introduction à la langue grecque ; Grammaire et introduction à la langue hébraïque ; Histoires et paraboles. . . . . [B. Giraudeau prononça ses premiers vœux à Marennes le 15 août

1730. La copie des vœux se trouve aux Arch. Dép. D. 4, nº 51 et est signée : Bonaventure Giraudeau, Lucionensis, œtatis sub anno 33.]

Perussault, Perussaut, Silvain, distingué par les vertus comme par les talents de la chaire et de la direction, fut confesseur du Dauphin, fils de Louis XV et ensuite du Roy, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1751 ou 1753.

Rousseau, Gilbert, né à Tours en 1587, reçu en 1602, professa d'abord les humanités et la rhétorique et ensuite prêcha pendant 40 ans avec beaucoup de succès. Il fut aussi recteur des collèges de Saintes, de Poitiers et de Bordeaux. Il mourut dans la Maison professe de cette dernière ville le 17 janvier 1664. On a de lui : Preuve de l'invocation des saints dans les premiers siècles de l'Eglise ; Méditation pour toute l'année.

Suffren, Jean, né à Salon en Provence 1565, professa la philosophie à Dôle, la théologie à Avignon et se rendit surtout célèbre par ses talents pour la chaire, fut confesseur de Marie de Médicis et de Louis XIII, mourut à Flessingue en 1641. On a de lui plusieurs ouvrages parmi lesquels « l'Entrée victorieuse du Roy en la ville de La Rochelle ; le sermon du P. Souffrant.

Simon, Jean, né à Saintes en 1599, entra dans la Compagnie à l'âge de 18 ans. Après avoir enseigné les humanités, il remplit à Angoulême les fonctions de recteur et de préfet spirituel.

Monfillastre. Une note de M. L. Audiat porte que ce P. avait écrit un mémoire instructif sur l'origine et la qualification de l'abbaye de La Tenaille, 17 octobre 1655. [*Le procès-verbal de 1762, Arch. Dép. de la Charente-Inférieure, D, 4, nº 5 mentionne ce mémoire au nº 33 et indique au nº 34 un autre mémoire (sans nom d'auteur) du Saint Clou de La Tenaille et autres reliques.*]

Roze, Jean, 1670, professa à Saintes les humanités. On a de lui un vol. (428 vers), *De Educandis avibus*. imp. 1749 et 1813.

Surin, Seurin, Jean-Joseph (1600-1665), célèbre par ses vertus, son zèle, ses talents, fut chargé après Urbain Grandier de la direction du couvent des Ursulines de Loudun, a publié plusieurs ouvrages : Catéchisme, Cantiques, Lettres, Dialogues spirituels.

Tartas A. Cursus philosophicus...., 2 vol. p. 234 et 226, 1703-1704.

Valois, Yves, 1694, physicien et littérateur estimé. . . . . . il fut pourvu de la chaire d'hydrographie à La Rochelle. . . . . . a publié : 1. La science et la pratique du pilotage ; 2 Conjectures sur la cause, la nature et les propriétés du sel marin ; 3. Entretiens sur les vérités fondamentales et pratiques de la Religion pour les officiers et gens de mer ; 4. Observations sur les auteurs qui cachent leurs noms..., etc.

Et ainsi de suite, on trouverait, dans l'ouvrage de Backer, des notes à copier sur : Aumaitre, Desplasses, Forest, Jacquinot, Pierre du Jarric, Nectou, Meynier, Mourath, Jean, *Nau Nicolas*, *Orset*, *Renaudius*, Rémond, Ragon, *Seguiran*, *F. Solier*, C. Texier, Verthamon, *Voisin* et Jean Pichon de Lyon. (Voir pour ce dernier, Bibliographie par Jean Téchener, t. 1er p. 21. nº 137).

NOTE Nº 4

Apposition des scellés sur les effets délaissés par les Bénédictins en la maison du Collège de cette ville. — 2 janvier 1766.

Archives départementales. — D. 4. nº 83.

L'an mil sept cent soixante-six, le 2 janvier, par devant nous E. C. Leberton. . . . . J. B. L. de Beaune. . . . , ont comparu Dom Jean Astruc et Dom Joseph Rivet. . . . , lesquels nous ont exposé

que sur les ordres précis. . . . . . . de leur Congrégation, Ceux de leurs confrères qui tenaient avec eux le Collège de Saintes, s'en étaient retirés : qu'ils seraient dans la nécessité de prendre incessamment le même parti, mais qu'avant de s'y déterminer ils nous demandaient de vouloir bien procéder au recensement des effets dont les commissaires de leur congrégation furent par nous mis en possession par procès-verbaux des 23 octobre et 2 décembre 1762, en vertu des arrêts de la Cour des 26 mai, 27 août et 22 décembre du dit an, ce dernier portant homologation du traité et concordat passé entre *les différents ordres* de la ville de Saintes et les religieux bénédictins de la congrégation de St-Maur le 21 octobre.

Pour y celui fait, se pourvoir en la Cour aux fins d'obtenir de sa bonté et justice en faveur de leur Congrégation la décharge dont elle pourra avoir besoin ; à quoi accédant du consentement du procureur du Roy, nous sommes tous montés à la Bibliothèque.

Ce présent procès-verbal contient : vérification de la Bibliothèque conformément au dernier inventaire du 24 novembre 1762 ; vérification des caves, des caveaux ; vérification de la chambre appelée la Procure, de la chambre des archives et des archives ; inventaire et vérification des chambres du P. jésuite Dutemps et depuis de Dom Baron ; du P. Pichon et ensuite occupée par Dom Arcis et plus tard par Dom Astruc ; du P. Darèche, chambre qui a dû être réparée ; du P. Antoine Agen, bénédictin ; du P. Dangibeaud, occupée depuis par Dom Labesse ; du P. Lecesve occupée plus tard par Dom Cartier ; du P. Chabrières occupée depuis par Dom Desmathieu ; du P. Durepaire et ensuite de Dom Castaigne ; du P. Valois et ensuite de D. Deforis ; du P. Regnard et ensuite de D. Rivet ; des coadjuteurs Raymond et Poudio, du F. Brunet, du P. Puigombert, du tailleur ; du F. Laborie, occupée depuis par Dom Couraud ; du F. Bouhier occupée depuis par Dom Lestrade ; du F. Martin et plus tard de D. Martinet ; du F. Lartigue et occupée par D. Moniot. Vérification de l'infirmerie en trois pièces, de la lingerie, de la couturerie, de la fruiterie, du réfectoire, de la cuisine, de la souillarde, de la crédence et des chambres des domestiques ; inventaire du salon où se trouvent les objets mentionnés en 1762 plus un vieux tableau à cadre doré rendant la vue d'un port ; vérification des classes de cinquième, de quatrième, de troisième, de seconde, de rhétorique, de la congrégation des externes, de la congrégation des écoliers ou classe de physique, de la sacristie, de l'église et des chapelles de la Sainte Famille et de St-Ignace.

Les nommés Jean Brard, peigneur de laine ; Jean Gibelin, bonnetier ; Nicolas Joulin, tourneur et Jean Pachelot, cordonnier, occupaient 4 boutiques, et ont été désignés comme gardiens des scellés.

Le procès-verbal indique :

Congrégation des externes. — « Il n'y existe plus vestige d'autel ni de sacristie, tels que nous les avions trouvés en 1762 » ; les objets du culte ont été placés dans la sacristie et dans l'église ; les autres objets s'y trouvent ou ont été transportés dans la pièce située entre la classe de quatrième et la porte d'entrée du dit Collège du côté du Jeu de Paume ; quelques effets sont détériorés ou cassés.

Congrégation des écoliers. — Plusieurs objets sont à la sacristie ; quelques effets manquent, les uns ont été remplacés, d'autres ont été ajoutés ; « que l'argent a été employé à l'usage de religieux et à celui de leur confrère » et d'ailleurs tous les autres effets en dépendant s'y sont trouvés conformément aux procès-verbaux de 1762.

Sacristie. — L'inventaire est à peu près identique à celui de 1762 : quelques petits objets manquent, d'autres ont été ajoutés entre autres « un ornement complet neuf de damas noir doublé de toile « même couleur, garni de galons de soie blanche que les dits « religieux nous ont dit avoir tout lieu de présumer être resté dans « la dite sacristie du nombre de ceux que leurs confrères de St-Jean-« d'Angély firent porter *pour les obsèques de feu Dom Ambroise « Arcis, prieur et principal du Collège, qui fut inhumé dans l'église « d'icelui.* »

Eglise. — Passés dans l'église par les portes de communication de la dite sacristie, les dits religieux nous ont fait remarquer qu'il y a sur le *maitre autel* les six grands flambeaux de cuivre et les quatre anges en bois doré ; huit pots de faïence avec des bouquets artificiels ; quatre petits vases dorés ; un Christ en bois doré en corniche du tabernacle ; un autre en cuivre sur une croix en bois ; deux rideaux de toile peinte, avec leurs tringles, qui couvrent le tabernacle ; un cadre en bois de noyer pour le devant de l'autel ; un petit pot de faïence pour laver les doigts du prêtre ; deux nappes ; un tapis vert bordé d'une frange de laine ; une petite clochette ; les deux tapis du marchepied ; trois vieux coussins ; deux linges servant de garniture aux crédences dont les devants sont en toile peinte dans des châssis en bois doré ; dans le haut de l'autel est un tableau à cadre doré à la représentation du Sacré-Cœur de Jésus ; aux deux côtés d'icelui deux plus grands à cadres de bois blanc, dorés de de distance en distance, à la représentation de Sts Jésuites ; que dans le chœur sont deux bras dorés attachés au mur, qu'au milieu est un pupitre qui, selon la déclaration des dits religieux, devait être dans la tribune ; ils nous ont prié d'observer qu'ils ont fait construire à chaque côté du dit chœur huit stalles en bois blanc peint avec quatre bancs en forme de pupitre, pour placer les livres, l'une desquelles est d'une forme distinguée et était destinée pour le Supérieur (lesquels) ils laissent.

Sortis du dit chœur par la balustrade que les dits religieux ont fait éloigner pour faciliter la mise des dites stalles et entrés dans la *chapelle de la Sainte Famille*, après avoir fait sceller intérieurement la porte qui communique de la dite chapelle au passage commun aux classes et au mur du jardin dans lequel est pratiquée une porte pour entrer en icelui, nous avons remarqué qu'il y a sur l'autel un Christ en bois sur une croix de même ; deux chandeliers en bois ; deux petits pots de faïence ; une nappe d'autel ; un tapis vert garni d'une frange de laine ; un *Te igitur* avec les deux (autres) de carton ; que le devant de l'autel est en toile peinte dans un châssis de bois de noyer dont le cadre est sculpté ; un confessionnal en bois de noyer et un vieux prie-Dieu.

Passés à la *chapelle de Saint-Ignace*, nous avons observé que le tableau de son autel est en cadre doré à la représentation de ce Saint en habits sacerdotaux, qu'il y a sur le susdit autel un Christ sur une croix et pied peint en noir, deux pots de faïence avec des bouquets artificiels ; trois nappes ; un lavabo ; un tapis vert ; que le devant de l'autel et son châssis sont de même toile et bois que ceux de la chapelle de la Sainte Famille ; un confessionnal en bois de noyer avec un rideau ; un très mauvais banc contre le mur ; un vieux pupitre dans un ancien placard de bois blanc pratiqué près le dit confessionnal.

Rentrés dans la nef, nous y avons remarqué la chaire du Prédicateur en bois de noyer sculptée, à laquelle on parvient par huit

marches qui y sont liées et de même bois, au devant de laquelle est un Christ qui en fait partie ; son dôme est garni d'un panache et de quatre flammes sculptés même bois ; en face de la ditte chaire un grand tableau, à cadre de bois blanc doré, à la représentation de saint François Xavier, apôtre des Indes, couvert d'un rideau olivâtre ; quatre confessionnaux en bois de noyer (grappés) au mur et quatre bancs avec leurs appuis et marchepieds attachés au dit mur. Arrivés sur la tribune de la dite église, nous avons observé qu'il n'y a aux deux portes ouvertes sur ycelle que deux mauvais rideaux de grosse toile, attachés en dehors avec des clous, et qu'il y a aussi en dehors un bénitier en pierre et sur le pavé une partie de la boisure de l'une des portes avec les deux targettes du bas.

Montés à la tribune par un escalier en bois dans lequel nous avons remarqué une corde nouée servant d'appui, nous y avons trouvé un vieux banc de chêne en forme de coffre, ayant une serrure sans clef, une vieille chaise, un bénitier de faïence, une lampe en verre dans l'angle du mur et deux graduels mis dans le dit coffre.

Ce fait et notre recensement des dites sacristie et église se trouvant consommés, nous avons mis les scellés. . . . . M. l'abbé Dudon, doyen de la Cathédrale de Saintes, reste dépositaire des vases sacrés et argenterie mis à part. Les dits religieux demeurent chargés de tous les scellés. Fait audit Collège. . . . . Signé. Leberton — de Beaune, — F. Astruc, — F. Rivet, — Roy, commis-greffier.

NOTE N° 5

Extrait du procès-verbal fait le 28 Mars 1791 de la maison du Collège article concernant la Sacristie et l'Église

L'original appartient à M. l'abbé Laferrière, chanoine titulaire à La Rochelle, ancien aumônier du Collège de Saintes.

—

Et avenant ce jour sept avril mil sept cent quatre vingt onze et descendus de la salle à manger et introduits dans la sacristie de l'église du Collège, il nous a été représenté :

— Trois calices dont deux dorés et un qu'il ne l'est pas et chacun ayant leur patenne.

— Plus un soleil doré avec son pied, une custode dorée reposant dans le tabernacle, deux autres petites custodes égallement d'argent et une clef du tabernacle en argent, un encensoir avec sa navette aussi d'argent, un bassin et deux burettes aussi en argent.

— Plus quatre flambeaux aussi d'argent servant à l'autel ; plus six autres flambeaux d'autel en cuivre, dix flambeaux dorés dont six au grand autel et quatre aux deux chapelles tant grands que petits, une lampe d'argent pendante au milieu de l'église.

— Douze rideaux aux croisées de la ditte église, trois petits en la sacristie, quatre aux deux chapelles, un couvre autel et les couvertures des chandeliers, le tout en étoffe de sciamoise rouge et blanc.

— Dans la ditte église en face du principal autel, nous y avons observé trois grands tableaux à cadre doré, dont l'un représente l'Annonciation, l'autre l'Adoration des Rois et l'autre la Nativité ; aux deux chapelles égallement deux tableaux à cadre doré, l'un représentant saint Joseph et l'autre la Vierge ; dans la sacristie nous y avons égallement trouvé quatre tableaux à cadre ordinaire dont l'un est la Présentation de Notre Seigneur au Temple et un autre une Annonciation, l'autre représentant saint François de Salle, l'autre représentant âme dans le Purgatoire et deux petits reliquaires au-dessus d'une armoire.

— Plus un vestière en bois de chêne contenant deux compartiments ouvrant à quatre battants contenant les ornements de l'église.

— Plus par dessus le dit vestière cinq petites armoires et cinq tiroirs par dessous les dittes armoires fermant à clef, le tout de bois de noyer fort vieux avec son couronnement en sculpture sur lequel repose un Christ et par accompagnement un prie-Dieu de chaque côté avec leur carton pour préparation à la messe. Dans la même sacristie et vis-à-vis une autre armoire composant cinq compartiments, dont deux du bas principal renfermant cinq tiroirs dans toute sa largeur, plus trois armoires fermant par une clef commune, lesquelles armoires et vestière contiennent les ornements servant à l'office divin de la ditte église ainsi qu'au linge qui lui est nécessaire.

Dans le vestière sous mentionné, nous y avons trouvé six coulisses de chaque côté d'icelui ; dans la première desquelles nous y avons trouvé trois ornements violets en soie commune et complet ; dans la seconde coulisse, un ornement et deux dalmatiques fond blanc fleurs en soie et en or ainsy que leur galon en dentelle et la doublure de taffetas verd le tout neuf et complet ; dans la troisième coulisse, il s'est trouvé trois chasubles complettes d'étoffe fond blanc et soie et relevée en or ainsy que les galons, plus deux dalmatiques étoffe de soie fond blanc et à fleurs rouges et vertes dont les galons et franges sont fausses. Parvenus à la quatrième coulisse, il s'y est trouvé cinq chasubles complettes pour service, du blanc d'une étoffe de soie ancienne et galon de soie ; la cinquième coulisse nous a offert trois cadres dorés et leurs glaces renfermant un *Te igitur*, le second le lavabo et le troisième l'évangille saint Jean ; parvenus à la sixième coulisse elle s'est trouvé contenir cinq vieilles chasubles trois rouges et deux vertes sans autres ornements que les galons en soie.

Au second étage dudit vestière et à la première des coulisses s'est trouvé deux chasubles complettes d'une étoffe fond blanc à fleurs or dont les croix tout d'une étoffe soie rouge et les galons en or ; dans la seconde des coulisses, il s'y est trouvé deux chasubles complettes de couleur violet fleurs vertes et rouges garnies en galon et dentelle d'argent ; dans la troisième des coulisses, trois chasubles complettes d'une étoffe fond blanc et fleurs de différentes couleurs garnies en dentelle d'or ; dans la quatrième des coulisses s'est trouvé trois chasubles en rouge soie et velours, l'une garnie de dentelle et galon en or, l'autre en dentelle argent faux et la troisième en galon aussi d'argent faux ; la cinquième coulisse contenant trois chasubles vertes avec des fleurs de différentes couleurs garnies en dentelle de faux argent ; la sixième coulisse contient deux chasubles complettes noires garnies en galon de fil ; qui sont tous les effets contenus dans les armoires du dit vestière lequel est recouvert d'uu vieux tapis de velours.

Passés à l'autre armoire de la sacristie : la première des coulisses ne contenant autre chose que les cierges au service de l'église ; la seconde contenant le *dé* d'un velours cramoisi orné de ses atours . . . . . frange en or avec les quatre boules le tout presque neuf ; la troisième coulisse nous a présenté différentes pièces de tentures en toile dentelée servant aux tentures du Jeudy Saint et suivant le besoin à différents autres usages, au nombre de dix pièces grandes et petites ; la quatrième coulisse s'est trouvée trois chapes dont l'une fond argent à différentes fleurs ornée de ses galons en or, la seconde d'une étoffe de différentes couleurs dont les orfrois sont fond blanc fleurs or et galon argent, la troisième noire et ses orfrois

de damas blanc ; la cinquième ayant été ouverte elle s'est trouvée ne contenir que quelques bouts de cierge.

Au dessus des dittes coulisses *reigne* en forme de pupitre une armoire contenant quatre rituels (trois romains et un parisien), huit grands livres de cœur (chœur), nommés graduels et vespéraux, un mauvais bénitier de plomb, un couvre-autel en toile jaune.

Survenus au premier compartiment de l'armoire supérieure il s'y est trouvé six nappes de communion de toile fine, quatre nappes d'autel dont deux de coton rayé avec une petite dentelle, deux autres en toile dont la garniture à l'une en *minot* et l'autre en belle dentelle, plus quatre nappes pour les autels des chapelles, de toile fine garnie en coton et deux autres nappes garnies en grande dentelle, deux enveloppes d'autel en gros coton.

La seconde des armoires nous a présenté seize aubes assez bonnes dont six à grandes dentelles et les autres en coton rayé par accompagnement aux dittes aubes treize cordons enfil.

Dans la troisième des armoires il s'y est trouvé vingt-six amicts, vingt-huit lavabos, 63 purificatoires, huit nappes d'autel de dessous, le tout bon et quatre petites pour les chapelles, aussi bonnes.

Quant aux surplis, comme plusieurs se trouvent être au blanchissage on n'a pu en déterminer le nombre. M. le Principal voudra bien en rendre compte lorsqu'il les aura retirés.

Plus en la ditte sacristie s'est trouvé deux prie-Dieu ; six grandes souches ou torches pour le grand autel, deux pour les (acolytes) moins grandes et deux torches le tout en fer blanc revêtu de cire ; une petite fontaine en fayence avec son robinet ; deux paires de burettes avec leurs soucoupes en fayence ; un petit escabot en bois ; trois clochettes d'autel ; deux pupitres ; deux tables à côté du grand autel, leur revêtement en marbre et à pied doré ; plusieurs bancs (à concurrence de vingt-huit) pour l'usage des écoliers, un chandelier pour le cierge pascal, un siège triangulaire, une boite pour contenir les cierges. . . . . .

Signé : Boisnard, commissaire ; Lafaye, aîné, et Charron. . . .

Et advenant le dit jour 7 avril 1791, sur les 2 heures, nous commissaires. . . . , parvenus en la salle d'exercices, il nous a été présenté une armoire à 4 pans, à 5 tirois, ayant 2 serrures sans clef.

Plus il a été aussi représenté seize morceaux de tapisserie en laine qui sont en très mauvais état et presque tous hors de service ; plus deux grands tapis pour le marche-pied de l'autel aussi en laine ; plus trois cadres en triangle pour former un reposoir pour la procession du Saint-Sacrement ; un escalier à huit marches servant à monter en la chaire dont les deux soubattements sont cassés en le bout ; plus une grande échelle et un arenteloir ; plus un vieux marche pied qui sert à faire le reposoir.

De là étant montés dans la tribune de l'église du Collège, il nous a été aussi représenté six chandeliers de bois peint en noir et une représentation ou (catafalque).

Descendus de la tribune et rentrés dans la ditte salle d'exercice, on nous a fait observer un châssis en fil de fer.

Qui sont tous les meubles et effets qui nous ont été représentés dont nous avons dressé le présent procès-verbal pour valloir et servir ainsi que de raison.

Fait clos et arrêté le dit jour sept avril mil sept cent quatre vingt onze par nous commissaires à ce nommés et soussignés : Signé, Boisnard, commissaire, Lafaye, aîné, et Charron pour M. Petit, secrétaire.

1. Jean François Pichon
2. Jean Baptiste Mouthy
3. B. Jos. Regnard
4. J. Jean Dutemps.
5. Valois.
6. Esprit Marc Le Cesve.
7. Nicolas Guigonlert
8. Leonard Rolle du repaire
9. jean Chabrieres.
10. gabriel Brunet
11. joseph françois Champion
12. Claude antoine Laboirie
13. Pierre Lartigue
14. françois Martin
15. alexis benigne bouhier
16. phillippe Bondure
17. Jacques Raymond Bernard
18. vital gondio

de 1 à 18. Signatures des R. P. Jésuites, des F. et des coadjuteurs qui se trouvaient au Collège de Saintes le 2 Juin 1762.

Archives départementales de la Charente Inférieure. — Compagnie de Jésus. D. 4 n° 5 feuille 3.

Voir Histoire du Collège de Saintes par Mr Xambeu pages 30 et 31

19. C. Champtoy

20. Desmouce

21. Jean de la Renaudie

22. Ant Suffren.

23. Pierre Coton.

24. Nicolas Villiés

25. Jgnace Malescot

26. Am Bohyst

27. Jaguiner

28. Jean Jitard.

29. Jean Ricard

30. Gilbert Rousseau

31. nicolas Royon

32. Andrel Gaillard

33. Jean B Rayon

34. Fronton Gadault

35. Claude Herbdeau.

36. Henry Gombaud.

37. Remond Baile

38. Mercure verdier

39. Paul fontaine

40. Louis Duprac

41. Claude Tex

42. J.P Casedepaz

43. Jean Bomier

44. L. verneüil

45. Jgnace Tartas

46. Francois Louis Degourgu

de 19 à 62. Signatures des R. P. Jésuites qui ont inspecté le Collége de Saintes. Arch. départ. Compagnie de Jésus. D. 2. Liber tertius. Inventaire de la chapelle du Collége
63 et 64. Signatures des R. P. Guillaume Brunet et Thomas Montfilâtre. — Arch. dép. D. 1. feuille 91. Catalogue des SS. Reliques.
65, 66, 67, 68, 69. Signatures des Président, Commissaires, Greffier; Procès verbaux du 2 Juin 1762 au 13 juillet 1762. — Arch. dép. D. 4 n° 5 Procès verbal du 1er Août 1762. Arch. dép. D. 4. n° 31. Voir Histoire du Collége de Saintes pages 34 et 40.

47 M. Ant. Cockepin

48 Joseph Verthamon.

49. Jean Joseph Guibert

50. G. d'Arbouze

51. La Grandville

52. P. Lorais

53. D. Boniot

54 Villemon

55 Lestage

56. Perusault

57. Milon

58. Diousidon J. P.

59. Desplasses ps.

60. gueydon Jes.

61 And. fagot J.

62. [illegible]

63. Guilielmus Brunetus

64. Thomas [illegible]

65. Lebreton

66. de Beaune

67 Robert de Rochecouste

68. Mithi de fonvemis

69. Brunet [illegible]

70. B. Giraudeau Prêtre.

71. Arcis prieur

72. frèt Etienne rectignat

73. fr. [illegible]

74 fr. j. B. Deforis

75. frr Baron

76 fr. Nivet

77 fr. J. Labesse

70. Signature de Bonaventure Giraudeau de Chaulnes. _ Arch. dép. D. 4. N° 4
voir histoire du Collège de Saintes page 41
de 71 à 77. Signatures des R. P. Bénédictins qui sont venus au Collège de Saintes apr
l'expulsion des Jésuites pour l'administration du Collège. _ Arch dép. D. 4. N° 43. 62. 8
Voir Histoire du Collège de Saintes page 45

78. Hardy

79. De Rupt

80. Delacouture

81. Tourneur

82. Bonnerot

83. Peronneau

84. Vinand

85. Croiset

86. Marchal

De 78 à 86. Signatures du Principal et des Régents du Collège de Saintes, nommés le 18 Novembre 1766 par le Bureau d'Administration, après le départ des Bénédictins. Arch. dép. D. 4 N° 84.

Voir Histoire du Collège de Saintes par M. Xambeu. page 53. à corriger: Hardy, prêtre, Principal; Marchal, sous diacre; Bonnerot, diacre du diocèse de Cambray; de Rupt acolyte, Péronneau, diacre; Vinand du diocèse: de Saintes. Mr Tessier, professeur de Logique était absent au moment de la signature du Procès verbal N° 84.

VARIA

SOMMAIRE. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes : *Sainte-Colombe, Saint-Martial de Coculet ;* — 3° Restaurations et Constructions ; — 4° Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 5° Céramique ; — 6° Réponses : *Corps de ville à Marennes, Prahec, Saint Vincent de Saintes* ; — 7° Questions : *Du Verger de Monroy, Saint Vincent de Saintes, Le ci-devant Gombault, Le seigneur de Saint-Dizant au siège de Brouage, Duel de Courbon de Saint-Léger et de François-Amanieu d'Albret, etc* ; — 8° Nécrologie ; — 9° Errata.

Chronique trimestrielle

Jeudi 6 mai, séance générale dans laquelle on a admis M. de Rochas, commandant du génie à Blois, comme membre correspondant. On a lu: *Note sur la fabrication ancienne des bugeoirs;* et après quelques communications, l'excursion a été fixée au 10 juin.

— Le jeudi 10 juin, excursion de la Commission à Surgères ; visite de l'église romane, avec sa double crypte ; du château et de ses dépendances ; de l'ancienne aumônerie de Saint-Gilles. De Surgères, on est allé à Vandré, Genouillé, Saint-Crépin, Tonnay-Boutonne, Archingeay, Saint-Savinien. Ont pris part à l'excursion : MM Th. de Bremond d'Ars, Président ; Xambeu, Vice-Président ; Laurent. Trésorier ; Vallée, Secrétaire ; Aymar, Barberoux, Bourricaud, Bouyer, Chagneau, Clénet, E. Duret, Fellmann, Frappier, Grasset, Jacques, Lacour, Massiou, père et fils, C. Michaud, Oudet, Vigier. Rendront compte des monuments visités : MM. Bourricaud, Duret, Michaud, Vallée. Voir *Moniteur de Saintes*, du 20 et *Indépendant*, du 24.

— Au cours des débats parlementaires relatifs au projet de loi adopté par la Chambre des députés pour la conservation des monuments historiques, M. Justin-Emile Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, a pris, plusieurs fois la parole, les 10 et 13 avril. Plus tard, nous indiquerons les avantages de cette loi au point de vue archéologique.

⁂

— Par décret du 22 mai. M. Bisseuil, ancien député, est nommé trésorier-payeur-général de l'Aube.

— Par décret du 7 juin est agréée la nomination de M. l'abbé Rolland, curé de Saint-Pallais de Saintes, nommé curé-doyen d'Ars (île de Ré).— M. l'abbé Fouché est nommé curé de Crazannes.

⁂

La Commission a reçu: *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. X;—*Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution..... for the year 1883*, Washington, 1885;— *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, n° 1 ; — *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, t. VII, 1884-1885, qui, p. LIX, mentionne une statuette gauloise trouvée à La Haute-Terne, commune de Luxé, et qui a de commun avec l'autel gaulois de Saintes, dont M. Bertrand a parlé à l'académie des inscriptions en

1879, le *sagum* ou vêtement du personnage, son attitude, l'outre ou la bourse ; p. 35, sous le n° 31, sont désignées dans le musée de la Société, époque gallo-romaine, des amphores en terre rouge non vernissée, trouvées en 1876, dans un champ, près Saintes ; p. 40, époque du moyen âge, inscription tumulaire d'Aimeric, abbé de Nonteuil-en-Vallée, de Saint-Jean-d'Angély et de Quinçay, mort le 31 janvier 1002 ; — *Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, nos 125, 126, 127 ; — *Bulletin de la société de Borda*, Dax, 11e année, 1886, 1er trimestre ; — *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VII, 1885 - 1886, nos 1 et 2 ; — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, nos 20-22, 27, 28, 33-36 ; — *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, nos 3-4 ; — *Bulletin de la société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 1-3, janvier-mars 1886, où, p. 280-282, nous lisons une note de M. A. Proust : *Le pont de Villemontée*, sur la route de Niort à Poitiers, entre Gayolle et les Fontenelles, ainsi nommé de François de Villemontée, intendant de Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, etc., de 1634 à 1644 ; — *Catalogue de livres et pièces rares sur Paris et les provinces*, d'A. Chossonnery, libraire, n° 58 ; — *Catalogue trimestriel* de la librairie A. Picard, n° XXXII ; — *Itinéraire de Louis XI dauphin*, par Ulysse Chevalier ; in-8°, 8 p.   ; — *Le bibliophile du nord de la France*, 16e année, 15 avril 1886 ; Douai, Lucien Crépin ; — *Le Gay-Lussac*, nos 3 et 4 ; — *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, 5e série, t. 5e, 1884, où, p. 84, à propos de deux poteries couvertes de grafittes trouvées à La Grofesenque, près Milau, il est dit : « Le nom du potier devait se trouver à la première ligne, les lettres..... *rus* en forment probablement la terminaison. M. Morwat a publié (*Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. II, p III), un grafitte qui se trouve sur une amphore du musée de Saintes et qui offre une certaine analogie avec celui de La Grofesenque ; c'est le memento d'une commande de 156 vases en forme de *lagona*, exécutée par un potier nommé *Solda*, pour le compte d'un particulier appelé *Martialis;* p. 134, à propos de noms de potiers trouvés à Reims, M. l'abbé Thédenat relève « AVNEDO. Je n'ai pas encore rencontré ce nom. Il est gaulois et intéressera en ce qu'il a servi à former un nom géographique mentionné dans l'*Itinéraire d'Antonin* (Edit. Parthey et Pinder, 459, 4,) : *Aunedonacum*, ville de l'Aquitaine, sur la route de Bordeaux à Autun, à 16 milles de *Mediolanum Santonum* et à vingt de *Rauranum* ; aujourd'hui Aunay. Le nom d'*Aunedonacum* est écrit de différentes manières dans les manuscrits de l'*Itinéraire*, entre autres : Q *Aunidonacum*, U *Aunedonacum*. Ce fragment de poterie confirme la leçon adoptée par Parthey et Pinder. Les noms de lieu en *acum* sont d'origine celtique (F. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 41); p. 207, note intéressante de M. Lièvre sur la poterie romaine de Jarnac, où on lit, p. 210, les marques de potiers suivantes : ALBVS, AMPIO, ARDA, ATEI FAM F, FELICIO, FRONI (rétrograde) INOC, IVCVNDI, IVILI, MALCIO, METIS, NEBOIN, OFIACVTI, OFICIVI, PRACONIVS, PRIMVS, RVFVS RVFVS, VERIO, VEREC, VERECVNDI, auxquelles il faut ajouter AVITV, qui figure sur une anse de pot en terre jaune ; » cette liste a une grande importance pour les découvertes de poteries romaines en Saintonge ; — *Romania*, t. XIV, nos 55-56, juillet-octobre 1885, où, nous lisons, *La légende de Charlemagne dans l'art*

du moyen âge, par M. Eugène Müntz, les lignes suivantes, p. 328, d'après le *Bulletin monumental*, XIX, 9 : « D'après une légende fort accréditée dans les environs de Saintes, l'armée de Charlemagne s'était un jour arrêtée à Saint-Porchaire, le pieux monarque adressa au ciel de ferventes prières pour obtenir de l'eau destinée à ses troupes ; aussitôt une fontaine jaillit sous le fer de son cheval ; les habitants de Saint-Porchaire continuent à tenir cette fontaine en singulière estime ; — *Un château de Saintonge, Crazannes (1312-1789)*, par M. Denys d'Aussy ; Pons, Noël Texier, 1885, grand in-8° 74, p.

⁂

A lire, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, 3e année, n° 25, p. 1-9, le commencement d'une intéressante étude de M. J. Noguès : *Les noces populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis.*

— De M. E. Vallée: *Hippolyte Le Gardeur de Tilly, étude biographique et littéraire* in-12, 124 p. (Saintes, Mlle Mte Bourricaud.)

— M. G. Chauvet publie : *Période néolitique, les métaux dans les dolmens et le camp du Peu-Richard ;* Angoulême, in-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique de la Charente.*)

— *Extrait d'un livre historique* trouvé dans la chapelle du château de Clam, le 4 janvier 1886, contenant la description des hommes célèbres qui ont possédé cet antique manoir et qui ont illustré le département et la France entière pendant plusieurs siècles, avec une notice sur la mission de Jeanne d'Arc et une légende sur la duchesse de Lavauguyon ; prix 1 franc ; commune de Saint-Georges de Cubillac (Charente-Inférieure) reproduction interdite. La brochure débute en ces termes : « Parmi les siècles ayant vu naître les hommes célèbres qui ont possédé le château de Clam à différentes époques, il est équitable de prendre pour emblème sacré le siècle de Charles VII, par la mission que le roi donna à Jeanne d'Arc. » Cela continue de la page 1 à la page 10. Viennent ensuite p. 11-18 le château de Clam et ses anciens seigneurs, poésie, etc. (Pons, imp. Noël Texier.)

— M. l'abbé Largeault, de Niort, dont l'érudition est avantageusement connue, a examiné avec soin les « *Pouillés* du diocèse de Saintes recueillis par ordre de Mgr Clément Villecourt, évêque de La Rochelle, par M. l'abbé Lacurie, chanoine de La Rochelle, de l'institut des provinces de France, inspecteur divisionnaire des monuments historiques pour la société française, membre de l'institut archéologique d'Angleterre et d'Irlande, etc., etc. » Ils sont enrichis de trois cartes : 1° carte de la cité santone, publiée dans la *Notice sur le pays des Santons* ; 2° le diocèse de Saintes, au XIVe siècle ; 3° le diocèse de Saintes de 1648 à 1793. Ces Pouillés manuscrits forment un grand volume in-folio, qui appartient à la Commission. L'évêché de La Rochelle doit en posséder un autre exemplaire. De l'examen de M. Largeault il résulte que « les sources suivantes ont été négligées par M. l'abbé Lacurie : 1° Compte d'une imposition levée par le pape Jean XXII, de 1326 à 1330, sur les bénéfices ecclésiastiques de la province de Bordeaux. (Biblioth. nationale ;) 2° Dénombrement des bénéfices des archevêchés et évêchés de France, dressé en 1516 ; Biblioth. nat. ;) 3° Notice des évêques, et des bénéfices à la nomination de l'évêque de Saintes, à l'usage de Mgr Tristan de Bizet, évêque de Saintes (1550-1579) ; (Biblioth. de Troyes.) Ce document signalé par l'abbé

Cholet paraît différent de la *Tabula collatorum dignitatum et parochialium ecclesiarum urbis et diœcesis santonensis, an. 1586 exarata*, qui forme l'un des pouillés recueillis par l'abbé Lacurie ; 4° Procès-verbaux des visites des paroisses d'Aunis, par l'abbé Jousseaume, de 1610 à 1657 ; (Biblioth. de la Rochelle ;) 5° Procès-verbaux des visites faites en 1738, 1739 et 1740 par Mgr Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle (Arch. de l'évêché de Luçon.) A mon humble avis, plusieurs des documents ci-dessus, de même que la *Pancarte Rochechouart* (1402) et la *Tabula Collatorum Dignitatum* (1586), fondus dans le travail de M. l'abbé Lacurie, demanderaient à être publiés *tels quels*, et non autrement, à cause de l'intérêt très grand qu'ils présentent au point de vue de la topographie et l'histoire ecclésiastique de la Saintonge. »

Niort, le 15 janvier 1886. L'abbé ALFRED LARGEAULT.

— M. Corbineau expose au salon trois dessins de l'église de Chadenac et M. Duplais-Destouches, un coin des Arènes de Saintes (1879).

— Lors de notre dernière excursion (10 juin 1886), nous avons remarqué chez notre vénéré collègue, M. le curé de Surgères, un bureau, dit *à la financière*, en bois de noyer massif, d'une très belle forme et orné sur son panneau antérieur, d'un écusson épiscopal avec chapeau, mitre, crosse, cordons houppés, etc. Cet écu porte un lion surmonté de trois pélicans rangés en fasce et posés sur une devise. Ce sont les armes de Henri Le Pileur, évêque de Saintes, de 1711 à 1716. Voir *Armorial* des Evêques de Saintes, par l'abbé Grasilier, t. III de notre *Recueil*, où ces armoiries sont ainsi blasonnées (page 239) : *d'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois pélicans de sable*. Il est à noter que la planche n° 3 de cet *Armorial* présente une légère variante, en ce qu'elle indique aussi trois petits pélicans qui viennent chercher leurs aliments dans la *piété* de leurs nourriciers. Ce dessin ne donne pas non plus la *devise* que l'on remarque sur le meuble de M. le doyen de Surgères et qui pourrait bien avoir été ajoutée par l'ignorance du sculpteur, dans le but de marquer la séparation du *chef* d'avec le *champ* de l'écu ? — Ce meuble appartient à M. l'abbé Jacques, comme lui ayant été légué par sa famille. — On sait que dans le langage héraldique, le pélican est le symbole de la Providence divine et de la tendresse maternelle de l'Eglise. V. C. R.

— Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la réédition du « Dictionnaire des familles du Poitou, par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé » ; seconde édition entièrement refondue, considérablement augmentée, etc., par H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau avec le concours des RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau et de plusieurs membres des sociétés savantes de la province, et la collaboration, pour la partie héraldique, de M. Maurice de Gouttepagnon.

Cette réédition comprendra les familles de la Saintonge et de l'Aunis, qui ont eu des branches dans le Poitou, ou qui ont contracté des alliances et possédé des terres dans cette province. — Il est fait un pressant appel aux personnes intéressées, pour fournir le plus tôt possible les renseignements qu'elles possèdent. Le premier volume, comprenant les lettres A. B. C. doit paraître dans le courant de l'année 1887. — L'ouvrage se composera de 4 ou 5 volumes, in-8° grand raisin de 800 pages à deux colonnes, avec planches d'armoiries. — Prix 16 fr. le volume. — On souscrit chez Grimaud, éditeur, place du Commerce, 4, à Nantes.

— La Société française d'archéologie, fondée en 1834, par A. de Caumont, et présidée par M. le comte de Marsy, tiendra, cette année, son 53e congrès archéologique à Nantes, du jeudi 1er juillet au mercredi 7. Tout fait espérer le succès de ces intéressantes assises grâce aux efforts du bureau de la Société archéologique de Nantes et de son président, notre collègue, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général du Finistère, du bureau de la Société française et du congrès qui est ainsi composé : MM. le comte de Marsy, directeur ; — Léon Palustre, directeur honoraire ; — Jules de Laurière, E. de Beaurepaire, secrétaires généraux ; — Gaugain, trésorier ; — Audren de Kerdrel, sénateur, inspecteur divisionnaire ; — comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur du département ; — P. de Lisle du Dreneuc, conservateur du Musée archéologique ; Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure ; Alcide Leroux, avocat, secrétaires généraux du Congrès ; — Charles Riardant, trésorier du Congrès.

— L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa 15e session à Nancy, du 12 au 20 août 1886. Si l'un des membres de la Commission voulait la représenter à cette session, il n'aurait qu'à nous prévenir. Sur notre demande, l'Association s'empresserait de lui faire parvenir en temps utile une carte d'admission aux séances.

Fouilles et découvertes

SAINTE-COLOMBE. — *Souterrain-refuge.* — « Un sieur Rozan, en travaillant à sa vigne, constata qu'une excavation s'était produite sur un point. Il y descendit à l'aide d'une échelle. C'était la voûte naturelle d'une sorte de silo creusé dans la pierre qui s'était effondrée. Cet ancien souterrain-refuge, que le hasard venait de faire découvrir, comprend deux chambres circulaires, mesurant quatre mètres de hauteur et autant de diamètre, et quatre couloirs à demi comblés par les moellons. Les parois du tout sont creusées dans le calcaire compact. Il n'y a nulle part de traces de maçonnerie au mortier. » *Mémorial de Saintes*, no du 28 mars 1886.

SAINT-MARTIAL-DE-COCULET. — *Peinture murale.* — M. l'abbé Durand, curé de Saint-Martial-de-Coculet, en réparant les murs du sanctuaire de son église, a découvert, le 23 avril dernier, de chaque côté de la fenêtre du fond, des vestiges de peinture grossière. Du côté de l'évangile, on voit un personnage, les yeux bandés, tenant à la main un bâton terminé par le *tau*. Même signe sur le manteau. Deux autres personnages tournent le bâton et paraissent le suivre. S'agirait-il de la synagogue aveugle et impuissante à éclairer le peuple juif dans les voies du salut ? Serait-ce la traduction du passage de l'évangile où il est parlé d'*un aveugle qui conduit un autre aveugle ?*

Du côté de l'épître, apparaît un ange tenant une balance à la main sans doute pour peser les âmes au tribunal de Dieu. Ces peintures en partie frustes sont à peu près disparues. Il serait bon de conserver avec soin les vestiges de ce genre, quand on le peu.

Restaurations et constructions

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — *Hôtel-de-ville.* — L'hôtel-de-ville de Saint-Jean-d'Angély a été inauguré, le dimanche 25 avril. On trouvera dans les journaux le récit de la fête officielle. Situé sur une vaste et

belle place, l'édifice, de style renaissance, est entièrement isolé. Il a douze mètres de hauteur, non comprise la toiture, qui est haute de neuf mètres. Au centre, s'élève un campanile de sept mètres. A droite et à gauche, des mansardes, surmontées de gracieux clochetons. Le frontispice du pavillon central porte, sculptées au-dessous de l'horloge, les armes de la ville. On cite à l'intérieur, la salle des fêtes, de dix-huit mètres de longueur sur neuf de largeur. Quatre colonnes supportent de beaux soffites. Au fond, une cheminée monumentale en pierre fine de Poitiers. L'escalier d'honneur mérite aussi une mention ; il est à double évolution, en pierre blanche, orné de colonnes et de chapiteaux sculptés. Cet hôtel-de-ville construit en pierres de Saint-Même par M. Ruth, de Jonzac, fait honneur à notre collègue, M. Bunel, architecte départemental, qui en a conçu et dressé le plan.

Usson. — *Château.* — Nous avons depuis longtemps laissé entrevoir le sort qui attendait le château d'Usson, commune d'Echebrune. (Voir *Recueil*, t. VI, p. 159.) Aujourd'hui ce magnifique spécimen de la renaissance italienne n'existe plus sur place qu'à l'état de souvenir. M. William Augereau, qui en était le propriétaire, depuis tantôt dix ans, veut le reconstituer, dans son état primitif, sur les coteaux de la rive droite de la Seugne, en face de Saint-Vivien de Pons. « La restauration sur place eût été moins onéreuse et plus rationnelle, mais M. W. A. veut y avoir son logement ; or le château n'a plus de dépendances à Usson. La démolition se fait avec méthode : les assises, ouvertes à la scie, sont enlevées pièce par pièce, roulées sur de petits chariots et descendus au moyen d'un monte-charge au-dessous duquel des rails permettent de les conduire, sans crainte d'accidents, dans la cour, où elles sont numérotées et placées en ordre, en attendant la reconstruction... » M. le chanoine Laferrière, notre ancien président récemment nommé officier de l'instruction publique, a relevé une à une les parties sculptées. Il a dirigé les fouilles qui ont permis de retrouver l'emplacement de la portion démolie, à une époque déjà ancienne. « Il ressort de ce travail que la tour n'était pas isolée, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais était reliée à la galerie par un corps de bâtiment dont les façades levant et midi étaient enrichies de remarquables sculptures qu'on a replacées un peu au hasard dans la façade nouvelle. Comme pendant à la tour qui existe, à l'angle de la façade sud, se trouvait une tour carrée où était l'escalier. M. Laferrière en a levé les plans avec soin et doit en publier le croquis. » Tout en regrettant le vieux château d'Usson, nous n'hésitons pas à redire que lorsque M. Augereau, des Egreteaux, l'aura rétabli « dans ses proportions primitives, avec ses toitures à pentes rapides, ses larges tuyaux de cheminées, ses gargouilles si richement travaillées et sa tour si élégante, qui surmontera tout l'édifice, l'effet de cette magnifique construction sera véritablement grandiose..... » Mais ce ne sera plus hélas ! que la seconde édition d'un antique manoir dépaysé et rajeuni.

Marennes. — *Clocher et église* (voir t. VIII, p. 89.) — Les travaux de réparation de notre magnifique clocher, écrit-on, de Marennes, au *Nouvelliste*, de Bordeaux, sont terminés. L'Etat, le département, la ville et la fabrique, ont contribué à l'entreprise de cet important travail qui a été exécuté avec beaucoup de soin et une sérieuse entente, sous l'inspection de M. Lisch, architecte-inspecteur des monuments historiques de France, et sous l'habile direction de M.

Rullier, architecte de Saintes, par M. Soutéras, entrepreneur de Marennes.

« Les meneaux des baies ont été refaits ainsi qu'une partie de la jolie galerie supérieure qui termine la tour du clocher. On a rétabli l'ancien niveau des marches qui donnent accès à l'édifice. Les ouvriers travaillent en ce moment à disposer le bois destiné à former la charpente du beffroi dans lequel seront installées de nouvelles cloches.

« Suivant une tradition locale, lors de la construction de ce gigantesque clocher, un des plus beaux de France, l'on aurait fait une jetée de plus d'un kilomètre de long pour y transporter les matériaux.

« M. le curé, poursuivant son œuvre de restauration intérieure, vient de faire peindre des inscriptions monumentales rappelant l'historique du monument, ainsi que la liste des noms des curés qui se sont succédé depuis l'année 1584. Une statue de Saint-Pierre sur le modèle de celle qui est vénérée dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, a été placée à l'entrée de l'église. »

GENOUILLÉ. — *Eglise.* — Il est bien à désirer que des travaux soient entrepris à cette belle église que nous avons visitée, le 10 juin. Nous signalons le portail si remarquable, dont plusieurs sculptures sont endommagées. Un devis a été dressé pour des réparations urgentes. Il s'élève à environ 600 francs. Notre dévoué collègue, M. le vicomte Maxime de Beaucorps nous a signalé l'état de cette église vraiment digne d'intérêt, et que nous recommandons à qui de droit.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

SAINT VINCENT, ÉVÊQUE DE SAINTES (voir t. VIII, p. 340). — L'abbé Briand, dans le *Manuel historique* de saint Eutrope, p. 25, cite saint Vincent parmi les évêques de Saintes, mais sans lui assigner une date précise.

STATUES DE CHARLEMAGNE AU PORTAIL DES ÉGLISES. — Voici l'opinion de M. Eugène Müntz dans la *Légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge* (*Romania*, t. XIV, p. 325 : « Il est bien établi aujourd'hui que les nombreuses statues équestres placées dans l'Angoumois, à Châteauneuf, à Aubeterre, dans le Poitou, en Normandie, soit au fronton, soit sur les côtés des églises, ou bien les bas-reliefs analogues sculptés, comme à Feuillade sur les chapiteaux de la nef, représentent non pas Charlemagne, mais selon toute probabilité, l'Église militante et triomphante * .» On attribuait aussi à Charlemagne la fondation de Saint-Pierre de Saintes. La statue en pied du grand empereur, mutilée par les protestants, apparaît encore au bas du clocher. On trouvera d'intéressants détails sur les souvenirs qu'a laissés Charlemagne en Saintonge, dans un travail inédit que nous publions, p. 353.

L'ÉCUSSON DE L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN. — M. l'abbé de Cugnac, invité à préciser le style de la partie de cette église où se trouve l'écusson dont il nous avait communiqué le dessin, nous fait savoir par une note, que les deux travées du sanctuaire sont gothiques avec nervures très saillantes aux voûtes.

---

* Biais, DES STATUES ÉQUESTRES SCULPTÉES AUX FAÇADES DES ÉGLISES ROMANES.

Ce qui est resté de la fenêtre du fond, est flamboyant. Ces deux travées du sanctuaire ont, chacune, un écusson à la clé de voûte. L'un de ces deux écussons est trop fruste pour pouvoir être déchiffré. L'autre, vu l'élévation de l'édifice, n'avait été décrit d'abord que très-imparfaitement. Mais il résulte d'une inspection plus attentive, qu'il est en effet conforme au blason de La Roche-Andry. Chaque losange en saillie, nous dit M. l'abbé de Cugnac, est chargé de deux fasces qui avaient été confondues avec les hachures horizontales, indicatives de l'azur. Et il ajoute : « Tous ces détails font bien croire en effet que c'est François des La Roche-Chandry qui a fait reconstruire cette partie de l'église. Le presbytère lui-même portait la date de 1510. » — M. de Cugnac nous fait espérer sur Ozillac et sur les Boybelaud de la Chapelle, un mémoire auquel nous nous empressons de promettre bon accueil. A. S.

A propos de Villemontée. (Voir *Recueil*, t. VIII, p 344). — C'est en effet un labyrinthe assez inextricable que cette chronologie de nos intendants, et la biographie Villemontée n'est pas faite pour nous en sortir. Que de contradictions accumulées autour de cette question ! C'est d'abord, paraît-il, le journal d'Antoine Denesde, bourgeois de Poitiers, qui ferait revenir Villemontée sur la scène, sans crier gare, quelques années après sa disparition. Puis, si nous consultons attentivement la brochure citée, de M. Henri Renaud, nous y voyons : 1° Sur la couverture, que Villemontée fut intendant de 1633 à 1648, tandis que d'après la note de la page 7, il l'aurait été de 1631 à 1644 seulement ; 2° qu'il était fils de Jeanne Quentin (même note), quand la *Préface*, page V, combat cette erreur trop servilement empruntée à Paulin Pâris, et lui donne pour mère Catherine de Verdun ; 3° page VIII de la *Préface*, qu'il aurait, en 1649, obtenu l'érection en marquisat de sa terre de Montaiguillon, quand cette faveur aurait été accordée à son père et non pas à lui-même (v généalogie Villemontée par La Chenaye et Saint-Alais) ; 4° que Villemontée aurait été *rétabli en son emploi* (de l'intendance), comme l'a fait d'ailleurs observer l'auteur de la question posée dans le *Recueil*, ce qui suppose qu'il y aurait eu intermittence dans les fonctions de cet intendant.

Voilà certes de sérieuses difficultés à résoudre. Mais ce sera bien autre chose, si l'on prend garde que d'après les généalogistes précités, il y aurait eu un autre François de Villemontée aussi intendant d'Aunis * Cette difficulté s'accentuera davantage, si l'on observe que les deux François de Villemontée qualifiés intendants d'Aunis (l'un par les biographes, et l'autre par les généalogistes) étaient cousins issus de germain, ce qui autorise à croire qu'ils étaient contemporains. Dès lors, c'est-à-dire en admettant que les généalogistes ne se sont pas trompés et n'ont pas confondu les deux personnages, les contradictions des historiens s'expliqueraient, mais la lumière n'en serait pas mieux faite pour cela. Ajoutons toutefois que ce qu'il y a de plus probable, c'est une erreur de la part des généalogistes, et qu'il n'y aura eu qu'un seul Villemontée intendant d'Aunis, du moment où il parle lui-même de son *rétablissement* en cette charge (v. page 61 de la brochure de M. Renaud). Reste à savoir à quelle date précise il fut rétabli et s'il le fut en même temps pour les provinces de Saintonge et d'Angoumois ?

A. D.

* François de Villemontée, marié à Catherine de Thumery. Il était fils de Jean et de Louise Rouillé.

Céramique

« Note sur la fabrication des vases de terre, appelés *bugeoirs* ou *ponnes*, qui se font à Saint-Bris et à Saint-Cézaire. » — *Tirée des notes de M. P. R. A. de B. A.*

Un *bugeoir* de quatre pieds de diamètre à prendre du rebord de l'ouverture, et de deux pieds et demi de hauteur dans œuvre, épais de quinze lignes, se retire à la cuisson, de dix pouces environ. Un seul ouvrier fabrique ce vase dans l'espace d'un jour.

Ces énormes vaisseaux sont composés de trois parties, la base (ou cul), le ventre et le col. Après avoir façonné la première portion qu'on élève de dix pouces à peu près, on laisse sécher environ deux ou trois heures, par un beau jour d'été, et quand on croit la terre assez ferme pour pouvoir supporter le ventre, qui est très renflé, on l'élève sur cette première portion ; on laisse également sécher, et on termine enfin le vase par une troisième opération. »

Nota que, même de nos jours, cette fabrication est une spécialité réservée à deux ou trois familles qui sont censées avoir *un secret*. On n'emploie pour la cuisson, dans des fours de forme particulière, que des souches énormes. Cette industrie a d'ailleurs considérablement perdu de son importance depuis l'emploi des *lessiveuses* métalliques, qui offrent, pour le combustible, une grande économie.

D. C.

— A la séance du 6 mai, M. le Président nous a communiqué un carreau en faïence, trouvé à Montplaisir, commune de la Chapelle-des-Pots. Ce carreau est de même provenance, de même facture et de même date que ceux que nous connaissons déjà et qui sont déposés au musée de la ville de Saintes. Cependant, il offre une particularité remarquable, au point de vue de l'imagerie décorative. Au lieu d'un lion, d'un aigle, etc., que l'on observe sur les carreaux similaires, on distingue parfaitement sur celui-ci un personnage vu de face, tenant dans chacune de ses mains un glaive ? ou un flambeau ? et se terminant, au bas du cartouche quadrilobé qui le renferme, par un appendice en forme de queue de poisson..... *desinit in piscem.*

Est-ce là un dessin fantaisiste ? N'est-ce pas plutôt une sirène ? On sait que la sirène avait sa place parmi les figures du blason où elle est généralement représentée tenant d'une main un peigne, et de l'autre un miroir, ustensiles de toilette qu'il serait difficile de reconnaître ici, à moins d'admettre l'inhabileté complète de l'artiste dessinateur.

Cependant, les dessins qui ornent les autres carreaux similaires, c'est-à-dire les aigles, les lions et les fleurs de lis, etc., sembleraient indiquer une intention héraldique, sans doute par imitation de Palissy qui avait produit dans ce genre des œuvres décoratives, et il faut convenir que la sirène ne pourrait que corroborer cette interprétation. Nos artistes saintongeais auraient-ils fabriqué, sur commande, des faïences armoriées, à l'usage des familles notables de leur pays ?

A. D.

Réponses

N° 68. — Corps de ville a Marennes. — *Recueil*, t. VIII, p. 349. — On a posé plusieurs questions déjà sur les prétendues mairies de Talmont, de Royan et dernièrement de Marennes. Or, les corps de ville régulièrement constitués ne se prodiguaient pas ainsi sous

l'ancien ordre de choses. Il est plus probable que la qualification de maire, que l'on trouve attribuée par certains documents et même par quelques historiens aux administrateurs de ces petites villes, n'était qu'une expression d'équivalence. Ce serait une grave erreur que d'admettre que les gros bourgs et même les simples paroisses étaient jadis sous l'entière dépendance de l'administration seigneuriale, et dépourvus de toute représentation ou délégation pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Ces localités secondaires avaient le plus souvent des magistrats électifs, sous le nom de syndics.

Ces syndics pouvaient, dans certains cas et dans certaines paroisses, exercer le pouvoir administratif des maires sans en avoir la juridiction, restée exclusivement attachée aux justices royales et seigneuriales. On conçoit facilement qu'aux époques si difficiles de nos guerres civiles et religieuses, le besoin d'un pouvoir en quelque sorte dictatorial ait déterminé les habitants des petites villes assiégéesou menacées de l'être, à concentrer leurs moyens de défense dans les mains d'un chef décoré du titre de *maire,* plus imposant que celui de syndic, en ce qu'il supposait le commandement des milices. Cette manière d'agir devait entrer surtout dans le système novateur des partisans de la Réforme protestante. De là, sans doute, le nom de maire accordé facilement aux chefs ou syndics de Talmont et de Royan, aux dates indiquées par les *questions*?

Quant à la ville de Marennes, elle pouvait, vers 1710, avoir un maire, comme bon nombre d'autres villes à la même époque, et ce en vertu d'une ordonnance royale. Mais avait-elle en outre un échevinage ou corps de ville? Nous en doutons fort, car les temps en étaient passés. * D. D.

N° 72. — Etymologie du nom de Prahec, t. VIII, p. 350. — Prahecq en Poitou, qui est un bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort, aurait tiré son nom (*Pratum aquæ*) de la *Fosse de Paix*, puits naturel au milieu d'une prairie, d'où l'eau jaillit avec abondance pendant certains mois de l'année, rejetant en même temps une immense quantité d'anguilles et quelques autres poissons. (*Notes de voyage, de Ruffec à Niort* par M. H. Beauchet-Filleau). Le même auteur ajoute que l'importante seigneurie de Prahecq fut successivement possédée par les Mello, les Sully et les La Trémouille. A l'époque visée par la question du *Recueil*, elle devait appartenir aux Crussol d'Uzès. Point n'est indispensable d'être grandement versé dans l'histoire féodale, pour pressentir que ce n'est pas chez ces hauts seigneurs qu'il faut aller chercher les modestes jurés, échevins, maires et magistrats de la ville de Saintes, de ce nom de Prahec. Passons donc, et voyons si le centenaire Geoffroy ne serait pas tout bonnement d'origine saintongeaise.

Du 15 janvier 1511, quittance par G. (*sic*, sans doute pour Geoffroy) de Prahec à maître Berthoulmé Feschière, fermier de la seigneurie de Rioux, de la somme de 50 livres tournois, reçue par ledit G. de Prahec.

* Ce maire, du nom de Piton, devait être de la même famille (si ce n'était lui-même) que Jean-Louis Guilhem, baron de Piton, marié avec Anne-Marguerite d'Anché dont il eut : Marguerite-Geneviève Guilhem de Piton, mariée à Barthélemy Michel, baron de St-Dizant et du château d'Oleron, chevalier de St-Louis, capitaine général, garde-côtes de l'île d'Oleron, etc., lequel baron de St-Dizant était né en 1688. C'est tout ce que nous savons sur ces Piton ; mais notre collègue, M. de La Morinerie, doit en savoir davantage?

Un acte daté du 20 novembre 1518 et signé Grelaud et Thibaudeau, notaires royaux, porte amortissement par Catherine de Suze, femme de François de Beaumont, chevalier, seigneur de Rioux, d'une rente de 20 livres tournois, due à maître Geoffroy de Prahec ; moyennant la somme de 400 livres payée audit de Prahec, par ladite de Suze. — Voilà bien notre centenaire ? — Contrat du 26 juin 1548, signé Senné, notaire royal, passé entre Jules de Beaumont, seigneur de Rioux, et noble homme et saige maître Guy de Prahec, et au pied de ce contrat, se trouvent trois quittances, signées dudit de Prahec, de la rente à lui due par ledit sieur de Rioux, pour les années 1549, 1550 et 1551 (*inventaire* de Rioux). Déclaration donnée, à Saintes, par maître Guy de Prahec, par laquelle il avoue tenir du sieur de Rioux, *son fief de Prahec aliàs* de Pradelle (*Hommages de Restault*, dûs à M. de Rioux). La date de cet aveu n'est pas indiquée ; mais le seul point utile à constater, c'est que le fief de Pradelle, alors possédé par les Prahec, était situé en la paroisse de Rétaux, et qu'il s'appelait indifféremment *Pradelle* ou *Prahec*. Si l'on interroge Cassini, on trouve en effet qu'il place entre Rioux et Rétaux, et au sud de cette dernière paroisse, un domaine ou lieu dit, sous le nom de Pradelle. Ce nom (*pratellum*), qui est un diminutif de *pratum*, indiquait jadis un pré naturel ou pâtis. *Prahec* avait la même racine et la même signification. * — Il résulte de tout ce qui précède, que les Prahec de la mairie de Saintes, avaient emprunté leur nom à leur petit fief patrimonial, sis en la paroisse de Rétaux, et qu'ils n'avaient rien de commun avec les hauts et puissants barons, seigneurs de Prahecq en Poitou. R. C.

Nos 76 et 77. — Saint Vincent de Saintes. — Répondons dès aujourd'hui aux deux questions posées, p. 394 et 395. L'auteur de *Saint Vincent-de-Xaintes est-il saintongeais?* a écrit que le surnom de Xaintes attribué à l'apôtre des Landes ne peut venir de l'hymne des premières vêpres de l'office, où il est dit : *collis de sanctis incola*. L'explication lui paraissait peu satisfaisante, et il ajoutait que le latin liturgique ne prouvait qu'une chose, c'est que « la colline avait un caractère sacré, ayant été illustrée par des saints ou habitée en souvenir des saints qui l'avaient rendue célèbre. » M. P. A. nous propose aujourd'hui l'étymologie *de mille sanctis*, Miossans, comme lieu de naissance du martyr dacquois et par conséquent origine de son surnom. « En effet, dit-il, les d'Albret de Miossens, plus tard seigneurs de Pons, se qualifiaient : *domini de mille sanctis*. Supprimez le mot *mille*, comme dans Tonnay-Charente, vous supprimez, dans le langage usuel, *Tonnay*, et vous n'aurez plus que *de sanctis*. » Le commentaire est ingénieux, mais un peu tiré de longueur. Il est fâcheux que les Bollandistes n'aient pas eu cette idée. Vous ne voyez pas qu'en supprimant *mille*, vous enlevez à l'expression *de mille sanctis* toute sa force, toute sa valeur caractéristique ? Si vous ne laissez que *de sanctis*, je vous défie bien de trouver là quelque chose qui rappelle le nombre si élevé de *mille*, qui entre dans la traduction latine de Miossens ou Miossans, comté-

---

* On peut aussi supposer que Prahec vient de Pratum acutum, pré élevé, pré haut, par opposition au pré bas ou de rivière? Mais les Poitevins tiennent que leur Prahecq vient de Pratum aquæ ce qui ne serait pas en contradiction avec l'étymologie précédente, puisque le pré en question (celui de la Fosse de Paix) est aussi un pré sec et naturel, arrosé accidentellement par un puits intermittent, signalé par M. Beauchet-Filleau, comme une « singularité physique ». Enfin l'étymologie : Pratum acre, pré aigre, est tout aussi probable et admissible.

des Pyrénées. Au contraire, parlez-vous de *Charente*, comme d'une ville commerçante ? Il n'y a pas d'obscurité possible. Chacun alors se rappelle la ville de Tonnay-Charente, près Rochefort ; et on ne la confond nullement avec le fleuve qui l'arrose. Citez-vous le célèbre théologien Claude de Saintes ? Vous n'entendez parler que d'un personnage dont le nom de famille, peut-être originairement saintongeais, était : de Saintes. Mais avec le *de sanctis*, auquel on supprime *mille*, toutes les conjonctures sont permises. Y avait-il deux, trois, vingt, soixante saints ? On reste dans le vague. Jusqu'à mille, il y a de la marge et les suppositions peuvent aller leur train. En résumé, impossible donc de tirer l'étymologie *de Saintes* de l'expression *de mille sanctis*. A celui qui a posé la question de nous donner l'origine véritable de l'expression latine désignant Miossans. Quant à saint Vincent de Saintes, l'évêque de Toul, André du Saussay, qui avait, au XVIIe siècle, consulté les traditions des divers diocèses, écrit : *origine santonensis*. La pensée est claire, déterminée : Saint Vincent est originaire du pays des Santons.

Questions

N° 70 *. — Du Verger de Monroy. — Dans son ouvrage intitulé *Une mésalliance dans la maison de Brunswick*, M. le vicomte Horric de Beaucaire rattache cette famille aux du Vergier de la Rochejaquelein. Or on n'a de documents précis sur les Monroy que jusqu'au 17e siècle. Deux membres de cette famille ont fait leurs preuves de noblesse en 1666, suivant Beauchet-Filleau, qui les a placés bien à tort dans la généalogie de la maison de la Rochejaquelein, aux noms isolés.

Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, les Monroy ont passé en Allemagne et se sont attachés à la fortune d'Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick. Ils occupèrent à sa cour des charges importantes et ils sont encore aujourd'hui représentés en Allemagne. Leurs armes sont : *d'azur à trois croissants d'argent* ; leur nom s'écrit : du Verger et non du Vergier. En présence de cette différence si tranchée de noms et d'armes, il nous paraît impossible de les confondre avec les du Vergier de la Rochejaquelein. Les du Verger de Monroy, de Paizay, de Bessé etc. doivent être originaires des environs de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) et leurs seigneuries de Paizay, de Bessé, sont situées entre Chef-Boutonne et Melle. On demande si la trace des du Verger de Monroy se retrouve antérieurement au XVIIe siècle et si on pourrait reconstituer leur généalogie avant cette époque.

N° 76. — Saint Vincent de Xaintes, béarnais. — Dans sa brochure intitulée : *Saint Vincent de Xaintes est-il Saintongeais ?*, notre honorable secrétaire, M. l'abbé Vallée, touche en la repoussant avec raison, à l'explication tirée de : *unus ex Sanctis*. Mais il nous semble qu'il néglige, à propos de *Sanctis*, traduit improprement par *Xaintes*, une hypothèse géographique qui offrirait plus de probabilité que « *collis de Sanctis incola* ». On sait que le nom latin de l'ancien comté de Miossens ou Miossans, aujourd'hui simple village des environs de Pau (Basses-Pyrénées), était *Mille Sancti* ; et que les d'Albret de Miossens, plus tard seigneur de Pons, se qualifiaient :

* Cette question avait été omise à la dernière livraison.

Domini de mille Sanctis. Or, serait-il bien déraisonnable d'admettre que, dans l'usage, on supprimait, par abréviation, le *mille* pour ne prononcer et ne retenir que le *Sanctis*, de telle sorte qu'en parlant de saint Vincent, on se serait borné à dire qu'il était (originaire) de *Sanctis* ? * Cette hypothèse, en rapprochant de l'Espagne le berceau de Vincent, l'éloignerait par conséquent de la cité des Santons. Nous ne donnons cette interprétation que pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour une question. — Resterait à fournir l'étymologie historique du nom de Miossans : *Mille Sancti*. Y aurait-il là une légende martyrologique se rapportant à l'immolation ou à l'inhumation de plusieurs centaines de chrétiens ? P. A.

N° 77. — CLAUDE DE SAINTES. — Dans sa brochure citée plus haut, M. Vallée s'efforce de prouver cette origine par le nom lui-même de « Xaintes ». Nous demandons alors pourquoi Claude de Saintes, le célèbre théologien qui fut appelé au siège épiscopal d'Evreux, en 1575, n'aurait pas droit, par la même raison, à la même origine ? Cependant, tous les biographes s'accordent à le dire « né dans le Perche. » P. C.

N° 78. — LE CI-DEVANT GOMBAULT. — En son *Histoire de la Saintonge* (tome VI, p. 299), Massiou reproduit l'accusation portée devant la Convention par Léquinio contre « un ci-devant comte ou marquis de Saintonge, nommé Gombault, qui avant la Révolution, se serait permis de fusiller quelques sans culottes ». On désirerait connaître plus particulièrement ce *ci-devant comte*, sa famille, sa résidence, et le dossier qui le concerne. A. C.

N° 79. — SEIGNEUR DE SAINT-DISANT AUPRÈS DE BROUAGE. — Au tome V, p. 42, le même auteur d'après d'Aubigné, dit à propos de la défaite des Huguenots au siège de Brouage (1585) : » Saint-Dizant, qui commandait le régiment de Boisrond, fut le seul qui montra quelque caractère..... » Pourrait-on savoir quel était ce seigneur de Saint-Dizant, et pourquoi il se trouvait commander le régiment de Boisrond, aux lieu et place de son mestre de camp dont il est question, quelques lignes plus haut, comme assistant à ce même siège ? A. C.

N° 80. — DUEL DE COURBON DE SAINT-LÉGIER AVEC FRANÇOIS-AMANIEU D'ALBRET. — Amanieu d'Albret, baron de Miossens et seigneur d'Ambleville, frère cadet du maréchal d'Albret, fut tué en duel à Paris, en 1672, par Courbon de Saint-Léger, auquel dit M. P. Lacroix (*l'Angoumois occidental*) « il voulait faire insulte ». Or, comme il y a plusieurs procédés à l'usage des insulteurs, je voudrais être fixé sur la cause de ce duel et sur les détails de l'information qui a dû s'en suivre. Où retrouver les traces de cette information ? A.

N° 81. — ENCHOUTIR. — On demande l'étymologie du verbe saintongeais *enchoutir* pour *salir*, soit dans le sens figuré, soit dans le sens propre.

N° 82. — SEIGNEURS DE COZES. — Où trouverait-on des documents pour servir à établir la chronologie des seigneurs de Cozes ? — Eutrope-Alexandre de Courbon, marquis de La Rochecourbon et de St-Sauveur, né vers 1643 et marié (1686) à Marie d'Angennes,

* C'est ainsi que nous disons CHARENTE pour TONNAY-CHARENTE.

se qualifiait « baron de Cozes ». Sait-on pourquoi ? Etait-ce par suite d'acquisition ou par héritage ? D. D.

N° 83. — La Supérieure des dames de la foi en 1745. — On demande les nom et prénoms de la supérieure, en 1745, du couvent des Dames de la Foi, fondé à Pons par Madame de Marsan (Marie d'Albret). — On pourra s'aider dans cette recherche des indications suivantes, fournies par le livre des *entrées* en cette communauté : — « Le 15 juillet 1745, est entrée Elisabeth Chanteloup, fille de M. Dangibeaud, conseiller au présidial de Saintes, âgée de 18 ans, amenée par sa tante de Saint-Seurin, *notre supérieure*. — Sort un an après. » Le même livre donne : « Le 18 mars 1745, est entrée Mademoiselle Dangibeaud, fille de M. Dangibeaud, conseiller au présidial de Saintes, âgée de 22 ans ».

Or, ce conseiller au présidial n'était autre que Jean-Claude Dangibeaud, marié en secondes noces, à Pérignac, le 9 septembre 1732 ? avec Marie-Henriette Guenon, fille de Jacques Guenon, écuyer, seigneur de Fontbernard et de Brives, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie de Guyenne, et de Charlotte de Videau. Les Guenon ayant été aussi seigneurs de Saint-Seurin et de Chanteloup, tout porte à croire que cette tante de Mlle Dangibeaud était une sœur de sa mère.

Nous ferons observer que les indications ci-dessus comportent une contradiction chronologique : Si Claude Dangibeaud ne s'est marié qu'en 1732, sa fille de ce second mariage ne pouvait avoir 18 ans, en 1745. Cette date de 1732 doit donc être rectifiée. — Le livre des *entrées* fournit en outre un renseignement précis qui peut contribuer à la solution de ce petit problème. « Le 23 mars 1727, entrée de Mademoiselle *Marianne* de Saint-Seurin, âgée de 17 à 18 ans, fille de M. de La Chapelle de Chanteloup ; *postulante*. » — Tout porte à croire que cette *postulante* de 1727 aura été la supérieure de 1745. -- Mais pouvait-elle être sœur de Madame Dangibeaud, précitée ? — Nous ne le pensons pas, si celle-ci était fille de Jacques Guenon, seigneur de Fontbernard et de Brives, qui était né en 1638, et l'aurait eue à l'âge de 72 ans ! — Il est plus probable que nous nous heurtons ici contre une erreur dans la filiation des Guenon, et que Madame Dangibeaud et sa sœur (la supérieure ?) étaient filles d'autre Jacques Guenon, sieur de La Chapelle (fils du précédent), marié en 1701, à Jeanne Guyon. Ainsi le veut et l'exige l'ordre chronologique, d'autant que les *entrées* nous donnent encore, à la date du 1er nov. 1726 « Mademoiselle de Chanteloup de La Chapelle, âgée d'environ 15 ans, fille de M. de La Chapelle, de cette ville (Pons), et de demoiselle Guion ; pensionnaire, sort à la fin de janvier 1727. ». — Mais la supérieure qui est l'objet de notre question, était-elle bien certainement Marianne (Guenon) de Saint-Seurin, la postulante de 1727, sœur de Mlle de Chanteloup ? — Où était situé à Pons ce couvent des Dames de la Foi ? D. S.

N° 84. — Seigneurs de Saint-Maigrin et de Barges, collecteurs des deniers pour la rançon de François Ier. — « Un acquit en papier, signé E. Griffon, daté du 19 mars 1529, par lequel appert que dame Catherine de Suze, dame de Rioux, a payé aux seigneurs de Saint-Maigrin et de Barges, la somme de 20 livres tournois pour la contribution des deniers promis par les nobles pour la rançon du feu roi François Ier et recouvrement de messieurs ses enfans. » (Rainguet, *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 59). Où pourrait-on trouver la liste de ces *contribuables*

pour la province de Saintonge ? On sait que celle du Poitou a été publiée par M. Ravau. Quels étaient ces seigneurs de Saint-Maigrin et de Barges, chargés de la recette de cette contribution ?

A. Z.

N° 85. — SOGUER. — D'où vient le verbe saintongeais : *Soguer*, pour perdre son temps à attendre inutilement ?

Nécrologie

Le mercredi 24 mars, à l'âge de quarante-neuf ans, est décédé, en son hôtel, à Cognac, M. Richard Hennessy, « emporté par un érysipèle consécutif à une très courte maladie » membre du Jockey club, du Cercle de la rue Royale et du Sporting, M. Hennessy était fort estimé du monde sportif, où il tenait une place considérable très aimé de tous ceux qui le connaissaient, cœur droit et généreux, il laisse derrière lui de nombreux regrets. Sa mort est un véritable deuil pour la ville de Cognac, qui appréciait, comme ils méritaient, de l'être, et son dévouement à ses concitoyens et son inépuisable bienfaisance. Il faisait partie de la Commission des arts depuis le 28 juillet 1881.

— Lucien-Aristide Pascal est décédé, à Saintes, le 20 mai. Ancien élève de l'Institution de Pons, il promettait d'être un avocat distingué et un écrivain de mérite. Ses débuts au barreau de Saintes, les articles qu'il avait donnés au *Moniteur* de cette ville, avaient attiré sur lui l'attention. Tout récemment, il s'était fait inscrire sur le tableau des avocats à Bordeaux. De retour à Saintes depuis peu de jours, il allait contracter une union désirée. La maladie l'a saisi au milieu de ses projets de bonheur et une mort prématurée l'a enlevé à la tendresse des siens et à l'affection de ses nombreux amis. M. Pascal, né le 30 mars 1862, n'avait donc que vingt-quatre ans. Ses obsèques célébrées le 22 mai, en l'église Saint-Pallais, avaient attiré une affluence considérable. Après la cérémonie religieuse, le corps fut transporté à Saint-Just, près Marennes. A l'extrémité du Cours National, M. G. Inquinbert, membre de la Commission des arts, bâtonnier des avocats, se fit l'éloquent interprète des regrets qu'inspirait à tous la perte d'un jeune homme doué de qualités sérieuses, intelligent et bon, devant lequel s'ouvraient de si heureuses perspectives d'avenir. Le *Moniteur de Saintes*, du 23, a publié, de M. Arthur Marchat, un article remarquable tout à la louange du cher défunt, et fort honorable pour celui qui l'a écrit. Nous y renvoyons le lecteur. — (Voir aussi le *Progrès*, du 21). M. Pascal appartenait à la Commission, depuis le 29 octobre 1885.

E. V.

ERRATA. — Page 311, l. 28, au lieu de se trouvait, lire SE TROUVAIENT ; p. 336, l. 4, au lieu de genre lire DU genre ; p. 338, 5e alinéa, l. 9, au lieu de Sigillées (au pluriel), lire SIGILLÉE ; p. 343-345, l. 4, au lieu de qui lui ont fourni des pontifes, lire A QUI LÉRINS A FOURNI DES PONTIFES ; article Saint-Germain-de-Lusignan, l. 8, au lieu de Chaudry, lire CHANDRY ; l. 11, au lieu des Fontanius, lire DE ; l. 12, au lieu de Chaudry, lire CHANDRY ; l. 13, au lieu de Clain, lire CLAM ; p. 344, l. 1re, même faute ; l. 2, encore CHAUDRY ; l. 4, même faute ; l. 7, même faute ; l. 10, de Vertot,

supprimer DE ; l. 15, au lieu de nos descriptions, lire NOTRE DESCRIPTION ; p. 344, article Jeanne de Favas, l. 9, au lieu de s'associerait, qui n'est pas français, lire S'ACCORDERAIT ; p. 345, 3e alinéa, l. 2, supprimer DES et au lieu de par des gens, lire PAR GENS, ce qui n'a pas la même signification ; l. 9, au lieu de contradition, lire CONTRADICTION ; p. 346, l. 1re, écrire ballouard par un B minuscule, et supprimer la virgule après SIC ; l. 12, au lieu de bien bon marché, lire A BIEN BON MARCHÉ ; alinéa suivant, l. 2, au lieu de Helles (drôle de prénom), lire HÉLIES ; même article, l. 25, au lieu d'intérêt, qui n'a pas de sens, rétablir d'INTERNAT : article NUMISMATIQUE, l. 7, au lieu de ou electrum qui n'a pas de sens, lire EN ELECTRUM ; p. 347, l. 3, au lieu de un génie, lire AU GÉNIE ; p. 349, l. 6, au lieu de S. R. B. D., lire L. B. R. D. ; 2e alinéa, l. 13, au lieu de gauger, nom d'une mesure, lire GAUGE ; p. 350, ERRATA, l. 2, au lieu de dans Bélisaire, lire PAR BÉLISAIRE.

Saintes. — Imp. Hus

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

ART. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8o, 9 fr.

Tome II, 6 fascicules in-8o, 7 fr.

Tome III, 1 vol. in-8o, 6 fr.

Tome IV, 1 vol. in-8o, 3 fr.

Tomes V, VI, VII, 15 fr. chaque volume in-8o avec gravures.

Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, par l'abbé Lacurie, in-8o, 2 fr.

Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.

Monographie de Saintes, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.

Journal de M. l'abbé Legrix, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8o, 1 fr.

Notices biographiques sur les évêques de Saintes, avec planches par l'abbé P.-Th. Grasilier, in-8o, 2 fr.

Épigraphie santone, par M. Louis Audiat, 1 vol. grand in-8o, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)

Nota. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr. ; Tome II, 6 fr. ; Tome III, 5 fr. ; Tome IV, 2 fr. ; ces deux derniers pris ensemble 6 fr. ; Tomes V et VI, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50 ; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le Recueil paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an payables avant le 15 mars. Passé ce terme, M. le Trésorier fait percevoir par la poste les cotisations à domicile, moyennant un supplément de 50 centimes.

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3e SÉRIE, TOME I

(8e livraison. — Tome VIII de la collection)

(1er octobre 1886)



SAINTES

Mme Z. Mortreuil, libraire, rue Alsace-Lorraine

1886

La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, créée par arrêté préfectoral du 1er mars 1860, conformément au vœu émis par le Conseil Général, le 25 avril 1859, se compose de trente membres titulaires nommés par M. le Préfet, sur la présentation de la Commission, et d'un nombre illimité de membres correspondants élus par la Commission elle-même, sur la présentation du Bureau. Elle ne fait qu'un avec la Société d'Archéologie de Saintes. Ses nouveaux statuts, discutés en séance générale du 29 janvier 1880, ont été approuvés par M. le Préfet, le 31 mars de la même année.

Président d'honneur, M. le baron Eschasseriaux, député.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1885-1886:

Président, M. le comte Théophile de Bremond d'Ars, propriétaire, au château de Vénérand, près Saintes ;

Vice-Président, M. François Xambeu, I ✿, ✿, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Trésorier, M. Justin Laurent, A ✿, professeur de l'enseignement spécial au Collège, rue des Chanoines, à Saintes ;

Secrétaire, M. l'abbé Eutrope Vallée, curé de Fontcouverte, près Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. A. Bourricaud ; Ch. Dangibeaud ; Gallut, membres élus. Le Président et le Secrétaire sont membres de droit.

SOMMAIRE DE LA 8e LIVRAISON

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Le 27 décembre 1883, la Commission réunie en séance extraordinaire a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale, considérant que les querelles entre les deux sociétés doivent cesser, donne mission à son Bureau de ne plus tenir compte des attaques, même les plus violentes, du *Bulletin* des archives. »

Séance générale du 6 mai 1886

Le 6 mai 1886, à une heure de l'après-midi, dans l'une des salles de la Sous-Préfecture, s'est réunie la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.

Présents : MM. Th. de Bremond d'Ars, Président ; Xambeu, Vice-Président ; Vallée, Secrétaire ; Augier de La Jallet, Bourricaud, de Fonrémis, Letard, membres titulaires ; Aymard, Cazaugade, Clénet, Drilhon, E. Duret, Gendre, de Saint-Surin, membres correspondants. — Excusés : MM. Laurent, Hus.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier.

L'assemblée admet comme membre correspondant : M. de Rochas, commandant du génie, à Blois.

Il y a échange d'observations entre plusieurs membres et M. Xambeu au sujet de pièces historiques à publier. — M. Xambeu communique divers documents sur la chapelle du Collège de Saintes et est félicité par M. le Président pour ses recherches sur notre vieil établissement scolaire.

M. Aymard présente un méreau trouvé dans son jardin, à Marennes. D'un côté, on voit un berger sonnant du cor ; son

troupeau l'entoure, et il tient à la main une houlette ; en haut, apparaît une croix accompagnée d'un étendard flottant ; de l'autre côté, sont les tables de la loi. — Plusieurs membres disent que M. de Clervaux a mentionné des méreaux à peu près semblables dans les *Annales de la société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes*, I, 55.

Un carreau où figure une sirène est soumis par M. le Président à ses collègues.

M. Vallée lit une note sur la fabrication ancienne des bugeoirs à Saint-Bris et à Saint-Cézaire. — M. Bourricaud fait observer que la même industrie existe du côté de Bran.

Une inscription commémorative, rappelant les services de M. Rainguet, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, est communiquée par M. Gendre qui obtient les félicitations de l'assemblée.

Après une longue discussion, il est décidé que l'excursion reste fixée au 10 juin. M. E. Duret fournit des renseignements circonstanciés sur le séjour à Surgères, et le retour par Vandré, Genouillé, Saint-Crépin, Tonnay-Boutonne, Archingeay, Saint-Savinien. Il se met à l'entière disposition du Bureau pour les autres informations. — M. le Président remercie M. Duret.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Saintes, le 29 juillet 1886.

Le Président, *Le Secrétaire*
TH. DE BREMOND D'ARS. E. VALLÉE.

Séance du Bureau et du Comité de publication

(6 mai 1886)

Après la réunion générale, le Bureau et le Comité se réunissent pour traiter diverses questions relatives au *Recueil*. — On arrête la composition de la prochaine livraison.

M. Vallée annonce que Madame de Tilly abandonne à la Commission plusieurs pages inédites laissées par notre regretté Vice-Président. — Le Bureau et le Comité remercient Madame de Tilly et décident que l'un de ces manuscrits : *Charlemagne en Saintonge*, sera publié.

Le Président, *Le Secrétaire,*
TH. DE BREMOND D'ARS. E. VALLÉE.

PIÈCES HISTORIQUES

Les deux pièces qui suivent pourront servir de complément à l'historique du château de Balanzac et de la tour de Lisleau, dont la description nous a été donnée par MM. Bourricaud et de Tilly dans leur compte-rendu de l'excursion archéologique du 7 juin 1883. (Voir t. VII du *Recueil*, p. 147 et 306).

1548. 10 juin. — « Sursoyance de l'homage et dénombrement du fief de Lileau. » Hommage du fief de Lisleau, rendu au roi par Jean Isle, écuyer, sieur de la Mattassière. Copie du temps, non certifiée, sur papier. (*Archives du château de Geay. Communication de M. Th. de Bremond d'Ars.*)

Françoys de la Rochebeaucourt, chevallier, seigneur dudict lieu, Sainct-Mesme et Semoussac, maistre d'hostel ordinaire du Roy, gouverneur en Engoulmois et seneschal en Xainctonge ; A tous quy ces présentes verront, salut : Receu avons les lettres patentes du Roy, nostre Sire, de Jean Ysle *, escuier, sieur de La Mestacière et de Lisleau, pour raison ** de ladicte terre et seigneurie de Lisleau, ses appartenances et deppendances, par maistre Ythier Senné, on nom et comme procureur dudict Ysle, données à Paris le cincqiesme jour de mars mil cincq cens quarante sept, signé par le conseil estant en la chambre des comptes : Le Maistre, et scellé en cire jaulne à simple queue pendant avec l'àthache de Messieurs les généraulx des comptes y attachée, soubz placart, signé : Picart, en datte du sixiesme jour de mars dernier passé, par lesquelz appert ledict Ysle, quoyque soit ledict Senné son procureur, avoir davant faict ledict hommage et d'iceluy avoir atache de de *** mes dictz sieurs les gens des comptes, de ladicte seigneurie de Lisleau, ses appartenances et deppendances, tenue et mouvant dudict sieur à cause de son chastel de Sainctes. Le nombrement ou coppie d'icelluy a esté delaissé à ladicte chambres des comptes, comme appert

* Pour Jean Isle, seigneur de Lisleau, de la Cave, etc., marié à Bonaventure de Mortagne, voir Beauchet-Filleau, généal. Isle.

** De l'hommage (mot passé).

*** Sic, répétition de l'article DE.

par la collation faicte à l'original, signé : Picot ; desquelz dénombrement, lettres patentes et hommages et attaches de mesdictz sieurs des comptes ledit Ysle a offert paier le debvoir contenu en ses dictz hommages et dénombrement, s'aucun pour ce en est deu, par vertu et authoritté desquelles et du pouvoir à nous donné et commis par icelluy, nous en tant que à nous est, avons consenty et consentons l'entherinement desdicts foy et hommage baille et attaches sur ce de l'avœu, le tout comme est contenu par lesdictz dénombrement, patantes et athaches, en payant par ledict Ysle le debvoir quy pour ce en pourroit estre deu pour raison desdictz fief et seigneurie de Lisleau, ses appartenances et deppendances ; lequel fief ledict Ysle vériffira dans trois mois pardevant nous, lesdictz procureur du roy et recepveur appellez, suivant ladicte ataches de Messieurs des comptes ; et à deffault de ce faire, avons déclairé, ledict tenps passé, les fruictz dudict fief appartenir au Roy, nostre sire, lesquelz seront levez et regiz par le recepveur ou son commis soubz la main dudict seigneur. Sy mandons et commandons à tous et chascuns les officiers et subjectz dudict seigneur que audict Ysle pour raison de ses foy et hommages non faictz, adveu et dénombrement non baillez, ilz n'ayant à empescher icelluy dict Ysle en jouissance de ladicte seigneurie de Lisleau et ses circonstances et dépendances à faulte de ce que dessus, et sy aulcunes choses avoient esté promises, saisies et arrestées entre les mains des officiers dudict seigneur ou autres, les avons cassé et adnullé et mis et mettons en plaine et entière délivrance jusques à ce que par nous ou ledict sieur en sera autrement ordonné. Faict à Xainctes soubz le séel de ladicte seneschauchée, le dixiesme de juin mil cinq cens quarante et huict. *

* Nota. — Les quelques renseignements si incomplets fournis par notre regretté Vice-Président (p. 309 du t. VII du Recueil) sur les possesseurs du fief de L'Isleau, ne paraissent pas s'accorder avec ce que nous apprend la généalogie de la maison de La Rochecourbon (par Saint-Allais), à savoir : que depuis 1613 environ jusqu'à l'époque de l'émigration (1791), Lisleau ne cessa d'appartenir aux La Rochecourbon, qui s'en qualifiaient « seigneurs-barons ». En 1658, Charles de Courbon aurait fait ériger en titre de comté ses terres de Blénac, Lileau et Bréneau. Dans cet intervalle de 180 ans, il n'y aurait donc place ni pour Casimir Prévost (1664), ni pour les Le Comte (1682), ni pour les Beaucorps (1742) qui, à cette date, auraient fait ériger Lisleau en

1578. 20 août. — Offre d'hommage à Louise de La Forest, dame de Balanzac, par Jehan de Gourson, pour son fief de La Ligerie. — Sur papier. — *Archives du château de Geay. Communication de M. Th. de Bremond d'Ars.*

Aujourd'huy en jugement par devant nous Pierre Poictevyn, licentié en loix, advocat au siége présidial de Xainctes, juge seneschal de la chastellenye, terre et seigneurie de Balanzac, c'est présenté et comparu en sa personne Jehan de Gourson, escuyer, sieur de Beaulieu, lequel nous a dict et remonstré qu'il tient à foy et hommaige lige de la dicte seigneurye de Balanzac ung certain mayne et héritaige appellé La Ligerye, situé en et audedans ladicte seigneurye, au debvoyr de une pesre d'esprons blancz aprecyés à cinq solz en chascune muance de seigneur et vassal, et d'aultant qu'il a esté adverty que puys certain temps feu noble homme Françoys de Bresmond, en son vivant escuyer, seigneur dudict lieu de Balanzac, seroyt déceddé, à rayson duquel décez luy convient faire ledict hommaige, à ceste cause c'est ledict de Gourson venu présenté en sa personne, déclairant estre prest de faire ledict hommaige et faire le debvoyr en tel cas requis suyvant ses tiltres et dénombremens, présentent les susdictz cincq solz pour ladicte pesre d'esprons. Et d'aultant que maistre Hellye Rondauld, faysant l'estat de procureur par commendement de damoyselle Louyse de La Forest*, vefve dudict

---

BARONNIE, titre que ce fief aurait porté dès le commencement du XVII[e] siècle, d'après la généalogie susdite. Lisleau aurait-il été démembré en plusieurs coseigneuries ? Y aurait-il confusion de Lisleau en Saintonge avec Lisleau en Aunis ? Dans tous les cas, le Lisleau des Courbon serait bien celui de la paroisse de Saint-Sulpice ; et s'il nous était permis de hasarder une hypothèse, nous admettrions facilement que ce fief avait été apporté à Jacques de Courbon, seigneur de Blénac, par sa femme, Marie Tizon, qu'il épousa en 1613 et qui était fille de Jean Tizon, seigneur du Roc, et de Marie de Roche-Champagne. Toutefois, ce n'est qu'une hypothèse. Quant à Lisleau en Aunis, ce doit être le même fief que celui qui appartint aux Bernon, de La Rochelle, de 1519 à 1741. Alexandre Bernon, vivant en 1680, se qualifiait BARON de Lisleau. C'est d'ailleurs un nom commun à plusieurs localités.

* Fille de Guy de la Forest, seigneur de Vaudoré en Poitou, et de Marguerite de Montberon de Fontaine-Chalendray, elle épousa, le 2 janvier 1559, François de Bremond, chevalier, seigneur de Balanzac, panetier ordinaire du roi. C'est à tort que divers historiens le font assister à la bataille de Coutras

feu, au nom et comme tutrisse et curatrisse de ses enffens et dudict feu son mary, en absence de maistre Mathurin Delalende, procureur de ladicte chastellenye, n'auroyt voullu recepvoyr et prandre lesdictz cinq solz et déclairé n'avoyr charge de ce faire, ledict de Gourson * nous a requis acte de sa présentation et déclaration que luy avons octroyé pour luy servyr et valloyr en temps et lieu comme de raison. Donné et faict en la court ordinayre de ladicte chastellenye, terre et seigneurye dudict Balanzac tenue au chasteau et logis noble dudict lieu par nous, juge susdict, le vingtiesme jour d'aoust l'an mil cinq centz soixante et dix-huict.

GESTIN, greffier.

(1587) et recevoir une lettre du roi en 1591, puisque d'après la pièce que nous publions, il était décédé dès 1578. Il est évident qu'on l'a confondu avec son beau-frère, Charles de La Forest, seigneur de Vaudoré, qui ne laissa cette seigneurie à son neveu (François-Salomon de Bremond) qu'après sa mort, postérieure à l'année 1605, par où l'on voit aussi que le dit Charles de La Forest n'eut pas de postérité, contrairement à l'hypothèse de M. A. Lièvre en son HISTOIRE DES PROTESTANTS DU POITOU, page 137 du 3e volume. Voir aussi : ETRENNES A LA NOBLESSE, anno 1776, p. 46 ; BIOGRAPHIE SAINTONGEAISE, article Balanzac ; BIOGRAPHIE UNIVERSELLE de F. Didot, article Balanzac ; et ORIGINE DE LA MAISON DE BREMOND, page 34. François de Bremond vivait encore en 1577, date à laquelle il était tuteur des enfants de François Gombaud de Champfleury.

* Jean de Gourson devait être fils de Gabriel de Gourson, seigneur de Beaulieu, dont la veuve, Blanche de Ramberge, vend à ses enfants, en 1560, la moitié de la maison de Beaulieu et de ses préclôtures confrontant à la forêt de Balanzac. — On trouve Pierre de Gourson, marié à Geneviève de La Vallade, fille de Jacques de La Vallade, écuyer, seigneur de Saint-Georges de La Vallade, et de Marie de La Tour de Geay, dont ils partagent les successions avec leurs cohéritiers, par acte du 15 mai 1632. Leur fille, Marie de Gourson, épousa Jean de Talleyrand de Grignols, chevalier, seigneur de Villeneuve et de Champagné, qui ne figure pas dans la généalogie de cette maison, dressée par Saint-Allais.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DU 10 JUIN 1886

I

DE SAINTES A SURGÈRES

A sept heures, nous disons au revoir à la vieille cité santone. A travers un brouillard qui bientôt se changera en pluie, nos regards distraits suivent les nombreux méandres de la Charente et pour ne pas laisser nos idées prendre le fil de l'eau, nous jalonnons par de rapides aperçus notre parcours de Saintes à Surgères.

Port-Berteau est le premier village que nous apercevons. Echelonnées sur le coteau de la Charente, ses maisons sont d'un pittoresque achevé. Aussi, pendant plusieurs années, de nombreux peintres, entr'autres Courbet et Auguin, délaissant les charmes de Barbizon, sont-ils venus en ce lieu chercher les inspirations que font toujours naître nos splendides paysages saintongeais. Depuis cette époque, le petit hameau a beaucoup perdu de sa jolie perspective. Resserré maintenant entre le fleuve et la voie, il vit dans des transes continuelles, surveillant en bas les débordements du fleuve, en haut la culbute des wagons.

Nous pénétrons dans une profonde tranchée qui coupe le beau parc du château de Bussac, puis rentrant en plaine nous apparaît sous bois, la charmante résidence habitée par l'auteur des *Lettres sur l'Italie*. La vie agitée de Dupaty et son caractère ardent ne lui ont permis que de courts séjours à Bussac ; les chênes séculaires du parc n'ont donc que rarement protégé de leur ombre le magistrat philosophe rêvant la réforme de nos codes.

Cependant, le train ralentit sa marche et bientôt le serre-frein, descendant de son perchoir, nous crie : Taillebourg ! — Où est le vieux donjon féodal ? — Il n'en reste pas pierre sur pierre. — Et le château ? — Cette tour encore couronnée de machicoulis

que vous apercevez à droite est tout ce qui en reste. — Et le pont si célèbre par la fameuse journée du 22 juillet 1242 ? — Il y a beau temps que les eaux du fleuve en ont charrié, jusqu'à l'océan, les derniers débris. De tous ces monuments si riches en souvenirs historiques, il ne reste plus que la chaussée de Saint-James. Que de faits célèbres, depuis 866, époque à laquelle Taillebourg appartenait aux comtes d'Angoulême, jusqu'à la chute du protestantisme, se sont accomplis dans cette antique forteresse, la terreur de toute la contrée, pendant plusieurs siècles, et, plus tard, la protectrice des nombreuses paroisses du comté ! Que de souvenirs depuis Louis IX nous apparaissant, dans le lointain, avec la double auréole de la gloire et de la sainteté, jusqu'aux La Trémoïlles et aux Condés ! Notons, en passant que Jacques Cœur et Rabelais ont séjourné à Taillebourg ; et que le père Hardy, le célèbre prédicateur de Louis XV, est né dans cette petite ville.

Le train a repris sa marche et la pluie qui tombe ne nous empêche pas de remarquer à gauche, au-delà des prairies, l'église de Saint-Saturnin-de-Séchaud, édifice roman plusieurs fois restauré, et derrière lequel se dressent les tours démantelées d'un vieux château appelé la *Prévoté,* siége d'une juridiction seigneuriale depuis un siècle propriété de la famille de Grailly, dont nous pouvons voir d'ici l'habitation. Panloy est une délicieuse demeure, saturée d'ombre et de fraicheur, que fit construire, à la hâte, un des ancêtres du marquis de Grailly, * pour y donner l'hospitalité au maréchal de Richelieu.

Regardez toujours à gauche : cette tour massive qui paraît à l'horizon est celle du château de Crazannes, vieux monument, produit de trois époques différentes et dont la première partie est un véritable bijou. M. D'Aussy, propriétaire de cette belle demeure, en a donné une monographie avec tout le talent qui caractérise ce consciencieux écrivain. Un peu plus loin, toujours sur le même plan, une flèche blanche, svelte, élancée domine le paysage ; c'est le clocher de la charmante église rurale bâtie,

* Jacques Michel, baron de Saint-Dizant, seigneur de Panloy, dont la fille, Marie-Anne Michel, épousa le marquis de Grailly, en 1785, et lui apporta la terre de Panloy.

il y a quelques années, sur le point culminant de la commune de Crazannes. Hâtons-nous maintenant de regarder à droite et saluons en passant le petit château de Coulonges, que l'on dirait habité par une troupe de nayades, tant il est entouré de cascatelles et de ruisseaux babillards. Encore quelques minutes et nous stoppons à Saint-Savinien dont je ne dirai mot, ne voulant pas mettre le pied sur le terrain de celui de nos collègues chargé de la seconde partie de ce rapport.

Bientôt, à notre droite, nous apercevons le chef-lieu de la commune de Bords dont les maisons sont groupées autour de l'église. Ce monument du XIe siècle a subi de nombreuses restaurations, qui en ont défiguré le caractère; cependant l'abside a conservé son cachet primordial. Se douterait-on que sur la paroisse de Bords se trouve un des points les plus élevés du département? De son sommet, la vue est splendide; on aperçoit la tour de Broue, le clocher de Moëze, le terrier de Moragne, le coteau de Charras, etc. Là existaient encore vers 1840 les ruines de la *tour de la Nipontière,* vieux donjon carlovingien, longtemps l'épouvante des habitants de la contrée. N'oublions pas la *prairie du poignard*, près de laquelle on trouve encore de nombreux tombeaux du IXe siècle, connus dans le pays sous le nom de *tombes sarrasines;* puis çà et là des restes indiquant l'emplacement de plusieurs habitations gallo-romaines.

Vingt minutes après avoir laissé Bords, nous franchissons le coteau sur la croupe duquel a été bâti l'édifice insignifiant qui a remplacé l'antique château fort de Tonnay-Charente, rasé, en 1628, après la prise de La Rochelle. En face du château, nous voyons, bordée par la rive gauche de la Charente, la prairie où en 1569 Jeanne d'Albret fit reconnaître comme chef du parti, par l'armée protestante, le jeune roi de Navarre, son fils, alors âgé de quinze ans. Plusieurs biographes font naître à Tonnay-Charente en 1641, Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, si connue sous le nom de marquise de Montespan. * On

---

* Il est vrai que cette légende est contestée sérieusement par les écrivains Angoumoisins, qui font naître Athénaïs de Rochechouart au château de Serres, paroisse d'Abzat, près Confolens (Marvaud, Géograph. de la Charente.)

sait comment l'altière Athénaïs de *surprenante beauté*, dit Mme de Sévigné, remplaça dans le cœur de Louis XIV, la douce et timide Lavallière.

Nous voici à Rochefort que le génie de Colbert fit, en 1666, sortir du sein des marais. Je suis tenté de croire que c'est en errant dans les rues monotones de la moderne cité que Lemière a trouvé son fameux vers :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

« Les voyageurs pour Surgères changent de voitures ; deux minutes d'arrêt », clapit un employé de la gare. Donc descendons et remontons. Fait comme dit, et en route. De la station de Ciré, nous voyons à une certaine distance les restes d'un château bâti sur l'emplacement de l'ancien castellum d'où en 1372 Duguesclin délogea les Anglais. Cette seigneurie de Ciré était fort ancienne, puisqu'en 1152, un Guillaume de Ciré céda aux Rochelais un vaste terrain sur lequel s'éleva bientôt avec l'église de Saint-Barthélemy, tout un quartier de la nouvelle ville. Enfin nous pénétrons sous la vaste halle de la gare d'*Aigrefeuille*, ainsi nommée par ce qu'elle est bâtie sur la commune de *Thou* et sur l'emplacement d'un ancien château ayant nom le *Chiron de Mirandeau*. Pour la troisième fois nous changeons de wagon, et après avoir brûlé la station de Chambon, nous entrons à huit heures cinquante minutes en gare de Surgères.

II

SURGÈRES

Du plateau de la gare, la vue est charmante. Les maisons de la petite ville s'étalent coquettement dans une vaste plaine, en avant d'un immense rideau de peupliers dont le vert foncé se détache admirablement sur l'azur du ciel. Ça et là quelques maisons plus élevées, montrent, au dessus de l'uniformité des toits, leur couverture d'ardoises, et à l'horizon la lanterne du clocher nous apparait au milieu d'un vaste bouquet de verdure. Hélas ! les omnibus ne peuvent nous contenir tous et la moitié

de la caravane savante, manquant son effet, en traversant les rues de la ville, arrive à l'hôtel passablement mouillée.

Malgré la pluie, nous nous dirigeons vers l'église, dont nous admirons la splendide façade et après en avoir bien examiné toutes les parties, nous pénétrons à l'intérieur. Là à l'abri du mauvais temps, nous respirons plus à l'aise, aucun détail ne nous échappe et chacun émet son avis noté au passage par votre rapporteur. De là nous nous rendons à l'Hôtel-de-Ville dont M. le Maire nous fait les honneurs avec un empressement plein de délicatesse et une parfaite courtoisie, mettant à notre disposition tout ce que cet édifice renferme d'intéressant au triple point de vue de l'art, de l'antiquité et de l'histoire.

L'étymologie du nom de Surgères ne me paraît pas offrir de grandes difficultés. Ce mot doit venir de *surgere*, dont on a fait *sourdre*, puis *surgir*. Au moyen-âge on disait *surgeon* pour source, ruisseau, de là *Surgères*. En effet à peu de distance de la ville coulent dans un pré les nombreuses fontaines dont les eaux alimentent la petite rivière, baignant encore les murs de l'ancien château féodal. Ce ruisseau qualifié rivière par les habitants du pays a eu son jour d'ambition. De 1332 à 1345, il a failli devenir canal navigable sur la plus grande partie de son cours. Pour arrêter l'achèvement des travaux, il a fallu que les habitants de Saint-Jean-d'Angély, voulant pour eux seuls une voie navigable, employassent le crédit des hommes les mieux en cour afin d'obtenir, de Philippe de Valois, la défense de continuer l'excavation du canal et du port. Revenu de ses rêves de grandeur, la Gère, depuis cette époque, borne son ambition à féconder les prairies et à faire tourner quelques moulins.

Dom Vialard a publié, en 1717, une histoire estimée de la maison de Surgères ; malheureusement je ne l'ai pas sous la main, et pour faire, aussi brièvement que possible, l'historique des seigneurs de cette ville, en rappelant dans l'ordre chronologique quelques-uns des faits les plus saillants, je n'ai à mon service que des documents dont quelques-uns me paraissent d'une douteuse exactitude. L'établissement de la seigneurie de Surgères remonte à l'origine de la féodalité, et lorsque cette institution enveloppa d'un réseau de fer le territoire gallo-franc, la baronnie possédée par les *Maingot*, *Meingot*, *Maëngot*, dut en

être dans notre contrée un des plus solides anneaux. Cependant ce n'est guère que sous Hugues Capet ou son fils Robert que les Maingot ajoutèrent à leur nom celui de leur fief. Quoiqu'il en soit, cette maison était déjà puissante, puisqu'en 1031 la bulle du pape Jean XIX, plaçant l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély sous la protection des principaux seigneurs de la région, désigne, entre autres, Aymeric de Taillebourg et Guillaume de Surgères. Cette puissance n'a rien qui doive nous surprendre, la baronnie de Surgères se trouvant placée au centre d'une plaine légèrement ondulée, arrosée par de nombreux cours d'eau ; le territoire en était propre à toutes les cultures et les habitants, par la Charente ou l'Océan, trouvaient un facile débouché à leurs produits aussi riches que variés. De là assurément la fortune et la force des suzerains de Surgères.

On assigne généralement à la construction de l'église et d'après Vialard, l'année 1097. Cette date doit être exacte car le style de l'édifice indique bien la fin du XIe siècle. Je suis même porté à croire quelle est celle de la consécration du monument par Ramnulfe évêque de Saintes qui, cette année là, se trouvait à Surgères. C'est, en effet, au bourg voisin de Puyravaud qu'il reçut en 1097, les plaintes de l'abbé Geoffroy de Vendôme au sujet de la prétention de Hugues de Surgères qui voulait contraindre cet abbé à entretenir douze moines pour le service de la nouvelle église de Notre-Dame. L'évêque fit entendre raison aux deux parties et un acte d'accord fut signé par Ramnulfe évêque de Saintes, Hugues de Surgères, Pétronille sa femme et Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme. Trente témoins figurent à cet acte d'accomodement. Il y a tout lieu de croire que l'église avait été donnée précédemment, le dimanche 25 octobre 1068, à l'abbaye de Vendôme, car ce jour là, se trouvaient au château de Surgères, Guy Geoffroy, duc d'Aquitaine et Oderic, second abbé de Vendôme. Pourquoi ce même jour n'aurait-on pas décidé la reconstruction du monument en confiant ce travail aux nouveaux desservants de l'église, qui a, en effet, tous les caractères de l'architecture bénédictine dont notre contrée possède de si beaux spécimens. Une bulle d'Urbain II et une charte du cartulaire de Vendôme désignent l'église de Surgères comme la principale de toutes celles

possédées dans le diocèse de Saintes par la célèbre abbaye.

Dans la liste des seigneurs bannerets, dressée pendant le règne de Philippe-Auguste, intitulée *Nomina militum ferentium Bannerias*, on lit le nom de Simon Maingot, sire de Surgères.

En 1302, un Maingot, sire de Surgères, ayant avec lui un chevalier et sept écuyers, accompagne Philippe-le-Bel, dans sa guerre de Flandre.

En 1333, le bourg de Surgères est déclaré ville, et a depuis conservé ce titre.

En 1345, le comte de Derby s'empare, pour le roi d'Angleterre, de la ville et du château de Surgères.

En 1351, les Rochelais chassent les Anglais de la seigneurie, et la même année Hugues de Surgères trouve la mort dans la bataille qui suit la prise de Saint-Jean-d'Angély.

En 1356, un sire de Surgères se trouve, avec ses hommes, à la fameuse bataille de Poitiers.

En 1372, Surgères qui, par le traité de Bretigny était retombé sous la domination étrangère, est assiégé par Duguesclin, qui en chasse la garnison anglaise.

En 1379, prend fin la querelle entre les familles de Granges et de Surgères au sujet des armes de cette dernière maison que Hugues de Surgères voulut empêcher Thibaud de Granges d'arborer sur son gonfalon, n'étant pas de la lignée directe des sires de Surgères.

En 1404, Antoine de Surgères, assiste à la réunion des Etats de Saintonge, convoqués à Saintes pour délibérer au sujet d'un impôt de guerre levé sur la province par les oncles de Charles VI.

En 1431, le sire de Surgères demande des secours au corps-de-ville de Saint-Jean-d'Angély.

En 1472, Louis XI après avoir reçu, à Surgères, les députés Rochelais, ordonne, en partant, la démolition du château, pour ne laisser aucune place de refuge aux nombreux mécontents de la province.

En 1520, François Ier, venant de La Rochelle, s'arrête avec sa cour à Surgères ; de grandes chasses ont lieu en son honneur et le roi court le cerf, dans la forêt d'Aguré, chatellenie du sire de Surgères.

Moins de 30 ans après l'exécution des ordres de Louis XI,

avec l'autorisation de Charles VIII, Henri de Lévis, époux d'Antoinette de Clermont, relève les ruines du vieux castrum. Enfin, en 1576, une partie des fortifications est refaite par Charles de Fonsèque.

Depuis longtemps la maison de Maingot s'était divisée en plusieurs branches. Le chef de la branche aînée étant, vers 1345, mort sans postérité, Surgères devint la propriété d'Aymar de Clermont par suite de son mariage avec la sœur du dernier des Maingot. Puis en 1489, cette terre passa à Jean de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne, époux d'Antoinette de Clermont.

La seigneurie de Surgères étant tombée dans le domaine royal, François Ier en fit don à un gentilhomme de la maison de Monterey du nom de Fonsèque ; c'est par le mariage d'une Hélène de Fonsèque avec Isaac de La Rochefoucauld, baron de Montendre, que cette terre passa, vers 1600, dans cette maison où elle est restée jusqu'en 1832.

On ne me pardonnerait pas de passer sous silence, Hélène de Fonsèque, fille d'honneur de Catherine de Médicis, et chantée par plusieurs des membres de la Pléiade. Je ne sais si, lorsque Charles IX envoya à Ronsard son fameux distique :

Tous deux également nous portons des couronnes ;
Mais, roi, je la reçois, poète tu la donnes,

le favori du jeune roi avait déjà couronné reine de beauté celle qui fit partie de l'escadron volant de la reine-mère, mais je suis fort tenté de le croire. C'est à la belle Hélène, comme il est convenu de l'appeler, que le poète adressa sa pièce : *Adieu belle Cassandre ;* l'élégie : *Six ans étaient coulez ;* les sonnets : *Je plante en ta faveur ;* et *Celle dont l'amour*, etc., etc. Voici, du reste, un des fleurons de la couronne ciselée par Ronsard.

Deux Vénus en avril de même Déité,
Naquirent l'une en Chypre et l'autre en la Saintonge.
La Vénus Cyprienne et des Grecs le mensonge
La chaste saintongeoise est une vérité.

Eh bien, n'en déplaise au poète, la belle Hélène qui, au dire de ses contemporains, possédait tous les charmes du cœur et de l'esprit n'était pas belle du tout. On en jugera par l'anecdote

suivante racontée par Bayle et reproduite dans le *Conservateur* de septembre 1757.

« Hélène de Fonsèque alla, un jour, trouver le cardinal du Perron, et le pria de joindre une épître à une nouvelle édition des œuvres de Ronsard, pour faire connaître aux lecteurs que l'amour que le poète avait marqué pour elle dans ses vers n'avait rien que d'honnête. Eh ! mademoiselle, lui répondit le prélat, faites graver votre portrait, cela suffira pour votre apologie ». Cette persistance de Ronsard et de Desportes à chanter une beauté imaginaire me rappelle l'histoire de ce poète anglais se présentant à la cour de Charles II, après avoir adressé à ce prince une pièce de vers sur son heureux retour. Le roi l'en remercia, en lui faisant toutefois remarquer, qu'il avait autrefois composé de bien plus beaux vers en l'honneur de Cromwell. — Ah sire, répondit, sans se troubler, le poète courtisan, la raison en est que nous autres, nourrissons des muses, nous réussissons beaucoup mieux dans la fiction que dans la réalité. — C'était, il faut l'avouer, se tirer habilement d'une situation difficile.

Lorsque du IXe au XIIe siècle la féodalité couvrit le sol de châteaux-forts, ces citadelles prirent en raison de leur importance les noms de *castrum*, Taillebourg, Surgères, Benon ; *castellum*, Saint-Jean-d'Angles, Crazannes, Nuaillé ; *burgus*, Balanzac, Pauléon, Ars-sur-le-Né, et se divisèrent en deux grandes catégories, les châteaux de montagnes et les châteaux de plaines. Construits dans l'origine sur le plan des camps retranchés gallo-romains, ils ne tardèrent pas à s'écarter de cette forme primitive et les ingénieurs en tracèrent les plans en raison de la conformité des terrains leur servant d'emplacement. Les châteaux de plaine virent leur donjon construit sur une éminence factice appelée motte et entourée d'une enceinte souvent ovale (Surgères, Benon), formée d'un large fossé et primitivement d'une simple palissade, remplacée plus tard par de solides remparts construits en pierre de moyen appareil. Le donjon est tantôt isolé, tantôt faisant corps avec le rempart dont les courtines sont reliées par des tours, d'abord carrées, puis cylindriques au XIIIe siècle. L'intérieur du castrum surtout lorsqu'il est considérable se divise en deux parties appelées *bayle* ou *ballium*. Après avoir passé la porte d'entrée on se trouvait dans le bayle dit extérieur,

vaste cour renfermant l'église ou la chapelle et d'autres bâtiments, c'était pendant la guerre le lieu de refuge des vasseaux. De là, par une seconde porte on pénétrait dans le bayle intérieur, où s'élevaient le donjon et l'habitation du baron. Presque tous les châteaux, dit de Caumont, offrent ces deux divisions très bien marquées. Ceci dit, allons visiter ce qui reste du château de Surgères.

Après en avoir fait le tour, à l'ombre de cette belle promenade plantée de marronniers séculaires, nous voyons que les remparts ont la forme elliptique, que les courtines sont reliées par vingt tours rondes et que le donjon fait corps avec le rempart ; ajoutons que l'ellipse mesure 230 mètres en longueur et 150 en largeur. L'ingénieur Masse, qui en 1720 décrivait ce château, donnait au fossé plein d'eau qui l'entourait vingt mètres de largeur. Aujourd'hui une partie de ces larges et profondes douves est comblée, dans quelques années il n'en restera plus que le souvenir. Une seule porte, celle en face de laquelle nous nous trouvons, donnait alors accès dans l'intérieur. Il y a au-dessus de l'entrée une inscription, lisons la :

K CAROLVS A FONSECA BARO SVR F
GERARCIS MVROS SOLO ÆQVA
TOS ET VETVSTATE COLAPSOS
K INSTAVRAVIT ANNO PIET. 1576 F
BELLO CIVILI QVARTO

Rebâtie, peut-être pour la troisième fois, pendant la seconde année du règne de Henri III, cette porte n'est pas celle d'un castrum et en l'examinant on voit qu'elle n'a rien qui rappelle la féodalité. Cette entrée, je parle de celle de 1576, se compose de deux ponts-levis jetés sur les fossés, l'un conduisant à un large passage, l'autre à une petite porte à l'usage des piétons. Mais dans le rempart plus d'embrasures de canons, plus de tours pour défendre le passage, plus de herse, plus de machicoulis, en un mot plus rien de ce qui rappelle l'âge héroïque de la chevalerie. Entrons : nous constatons en passant que cette porte encore voûtée a près de quatre mètres de profondeur ; c'est à peu près l'épaisseur du rempart. Nous voici dans le *bayle* extérieur, à gauche l'église, et derrière cet édifice des jardins et de nom-

breux bâtiments de servitudes. A droite d'autres constructions et une banquette surmontée d'une grille remplaçant l'ancien rempart séparant le *bayle* intérieur de celui où nous sommes. Une porte monumentale y donne accès ; elle est relativement moderne et de style corinthien par les colonnes qui supportent l'entablement dont la frise est ornée de trygliphes et de têtes de bœufs décharnés. Au-dessus d'une petite porte à droite sont peintes les armes des La Rochefoucauld qui sont : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé*. L'ancienne maison de Surgères portait *de gueules fretté de vair de six pièces*, avec la devise : *Post tenebras spero lucem*.

Avançons de quelques pas ; nous sommes dans le *bayle* intérieur et nous avons devant nous ce qui reste du donjon et de la demeure seigneuriale. Lorsque Henri de Lévis releva son château, rien n'indique qu'il ait rétabli le rempart qui séparait en deux parties l'enceinte intérieure, car il ne reste aucune trace de ces constructions. Seule la porte par laquelle nous venons de passer en rappelle le souvenir par sa position au milieu de la ligne de séparation. Cette tour en face de nous est tout ce qui reste de l'habitation élevée par Henri de Lévis ; ce devait être une des tours d'angle d'un bâtiment rectangulaire, ayant sa façade à l'est et dont l'emplacement est maintenant occupé par une verte pelouse. Plus tard fut construit, derrière le corps de logis principal, le bâtiment servant actuellement d'Hôtel-de-Ville, et l'habitation prit alors la fôrme d'un T. Il n'y a guère qu'un demi-siècle que le château proprement dit ne pouvant être restauré sans grande dépense a été rasé et que le beau jardin servant de promenade aux Surgériens a été planté tel que nous le voyons aujourd'hui. Le donjon n'est plus que l'ombre de lui-même. La partie nord de ce vieux reste de la féodalité s'écroula sous le règne de Charles X et fut reconstruit en partie par M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, alors ministre de la maison du roi. On raconte que le duc, avant de relever son donjon, se conformant aux usages de l'ancien régime, en demanda la permission au roi. Celui-ci la lui accorda, mais à la condition que cette réparation serait faite de façon à ne rappeler en rien les souvenirs de la féodalité.

La terre de Surgères fut vendue en 1793, comme domaine national et rachetée, sous main, par un intendant de Jean-François de la Rochefoucauld. Ce n'est qu'en 1832 que le duc de Doudeauville qui, sous la restauration, avait vendu à la ville, pour une somme dérisoire, l'église et la belle promenade des marronniers, se décida à vendre ce qui lui restait de sa terre de Surgères. En 1856 la ville a acquis, de la baronne Durand de Coupé, le château et ses dépendances pour la somme de 82,240 fr. Depuis, les édiles intelligents de la petite cité ont fait construire, près de l'église, un élégant presbytère, et de nouvelles allées ont été plantées ; les casemates du rempart ont continué à servir de violon et d'abri aux prisonniers de passage ; et l'ancienne demeure de l'intendant de la seigneurie est, tout simplement, devenue le logement de la maréchaussée.

Nous avons déjà donné l'année 1097 comme date de la construction ou de la consécration de l'église de Surgères. Cela s'entend seulement du corps principal de cet édifice, les transepts et les absidioles étant du XVe siècle. A la même époque, une magnifique fenêtre du style flamboyant fut percée dans le mur de la façade. Cette ouverture que l'architecte a remplacé, avec raison, par une haute fenêtre romane, avait, malgré sa beauté, le tort de rompre l'harmonie des lignes et formait un contraste fâcheux avec les arcatures cintrées sous lesquelles disparaissent les murs de cette partie du monument.

La façade se compose de deux étages romans séparés par une architravée supportée par des corbeaux et reposant sur six colonnes romanes. L'étage inférieur est formé de sept arcatures. Dans celle du milieu richement décorée de plusieurs voussures, artistement fouillées et reposant sur des colonnes demi-engagées, se trouve la porte principale donnant entrée dans la nef. Dans la seconde arcature du côté nord a été percée une petite porte ouvrant dans un des bas côtés ; cette ouverture est, selon nous, postérieure à la construction primitive et ne devait pas faire partie du plan général. Les parties cintrées de la troisième arcature et de la cinquième sont occupées par des niches renfermant des sujets que leur état de dégradation n'a pas permis de reproduire. Les cinq arcatures complétement fermées sont coupées, à la naissance du cintre, par un cordon sculpté

rejoignant à chaque extrémité les chapiteaux des colonnes servant d'appui aux voussures. Peut-être un esprit exercé, ayant fait une étude spéciale du symbolisme chrétien, pourrait-il donner des divers motifs de cette façade une explication qui nous échappe, et verrait-il par exemple, dans ces sept arcatures, les sept sacrements. Celle du milieu plus richement ornée représenterait, en face du sanctuaire, le sacrement de la divine Eucharistie.

Le second étage se compose, en commençant par le côté nord, d'une immense arcature merveilleusement ornée, percée d'une fenêtre et autour de laquelle est gravée une inscription latine à peu près illisible. Cette arcature embrasse en largeur l'espace occupé par les deux premières de la partie inférieure. Au dessus de la troisième et de la cinquième se trouvent deux grandes niches plein cintre contenant deux statues équestres qui se regardent et flanquent la grande fenêtre romane placée au dessus de la porte principale. La mutilation de ces deux statues ne permet pas d'en indiquer le sujet. Quelques archéologues y ont vu un chevalier et un abbé ou un pape. Nous sommes portés à croire que ces deux statues sont celles de Hugues, seigneur de Surgères, et de Geoffroy, abbé de Vendôme, les deux fondateurs de l'église. A la suite une troisième fenêtre, et enfin un mur plein surmonté d'une partie cintrée. Ce second ordre est couronné par une autre architravée sur laquelle repose le fronton dominé par une croix romane.

Les deux extrémités de cette belle façade sont buttées par deux énormes contre-forts disparaissant sous un faisceau de colonnes demi engagées, et qui devaient se terminer par deux aiguilles en forme de clochetons. Nous regrettons, dans cette si intelligente restauration, l'absence de ces deux pyramidions dont la présence eût donné de la légèreté à cet ensemble de décorations qui nous paraît un peu lourd et écrasé.

Voici les proportions à peu près exactes de cette page d'architecture, depuis sa restauration, sujet d'admiration pour les archéologues : largeur 23 mètres, hauteur 18 mètres ; hauteur des contre-forts 11 mètres 50 centimètres, ou 16 mètres avec les clochetons indiqués sur le plan d'ensemble des restaurations.

Le clocher, placé sur le chœur de l'église, serait, s'il était achevé, d'un effet superbe. Ce nouveau travail doit tenter l'habile

architecte auquel est due la restauration de la façade. Dieu veuille que, cédant à la tentation, il obtienne la somme nécessaire pour mener à bonne fin cet heureux achèvement! Que faudrait-il, pour terminer ce beau clocher qui deviendrait sans rival dans notre région ? Cintrer les fenêtres et les couronner d'un entablement, formant galerie, sur lequel reposerait une flèche fort élevée, à en juger par les dimensions de la base. Je crois être dans le vrai en affirmant la ruine du clocher roman et je pense que c'est au XVe siècle qu'ont été élevées, sur les bases massives de la première tour, les colonnes accouplées, formant la lanterne à huit pans surmontée de la toiture en ardoise qui domine le monument dont nous essayons la description.

L'intérieur de l'église est éclairée de chaque côté par cinq fenêtres décorées de colonnes sur lesquelles reposent les archivoltes. L'esprit est, en entrant, saisi de la forme du monument, car si, par la pensée, on fait abstraction des transepts ajoutés plus tard, on a la reproduction très exacte de l'ancienne basilique romaine. Il est dans la contrée peu d'églises offrant un type aussi complet des édifices religieux des deux premières périodes de l'architecture romano-bysantine. Malheureusement les voûtes et les piliers qui séparent les nefs ont été refaits sans entente de l'art et ce beau monument a subi de nombreuses restaurations qui, toutes, n'ont pas été faites avec goût. L'abside, dont la forme semi-sphérique et la voûte en coquille ont été respectées, n'a pas non plus échappé au vandalisme de la première partie de ce siècle. Le curé de Surgères, qui, en 1815, jetait au feu l'aigle de son lutrin parce qu'il rappelait l'empire, a fait également couper, en faisant jouer le marteau taillant, les belles sculptures qui ornaient le sanctuaire, entre autres une charmante guirlande de fleurs portée par de petits anges ailés et animant, à la naissance de la voûte, tout le pourtour de cette partie de l'édifice. Cette mutilation s'est accomplie sous l'étrange prétexte qu'*on ne travaillait plus que dans l'uni*.

Il y a environ 15 ans que fut refaite, aux frais de la commune, la couverture en écailles de poisson de toute l'abside. Cette réparation n'a pas été bien exécutée ; les eaux par les grandes pluies passent par les joints des pierres plates et donnent à la voûte une humidité compromettante pour sa solidité. Nous

signalons cet état de choses à qui de droit, persuadé qu'il aura suffi de le faire connaître pour y porter remède. Quel malheur ce serait pour l'art si par une prévoyante réparation on ne parvenait pas à empêcher la ruine de cette voûte, une des plus intéressantes que nous connaissions !

Dans le collatéral sud, en face de l'autel dédié à la Mère de Dieu, se trouve l'escalier conduisant à la crypte placée sous l'abside. Un pilier carré, lourd et trapu, s'élève au milieu de cette chapelle souterraine et supporte une voûte en blocage comme celle de l'église basse de Saint-Eutrope. Cette voûte a été couverte de peintures à fresque. Des anges tenant une trompette semblent sur le point d'appeler les morts au jugement dernier, tandis que d'autres, groupés au centre, armés de divers instruments paraissent exécuter un concert à la gloire de Dieu. Sur un des phylactères on peut encore lire des notes de musique et les mots *Lauda Dom*. Les peintures qui recouvrent les murs représentent divers paysages et châteaux qui pourraient bien être ceux des puissants barons de Surgères.

L'autel formé d'un bloc de maçonnerie et d'une table de pierre occupe le fond de la chapelle, éclairée par deux fenêtres romanes et de chaque côté sont peintes les armes des La Rochefoucauld-Montendre. Ces peintures ne sont donc pas antérieures au XVIIe siècle. On devait, autrefois, pénétrer dans cette crypte par un second escalier dont l'entrée maintenant masquée par le pavé se trouve dans le bas côté nord, car il existe une autre porte à côté de celle par laquelle nous sommes entrés.

Sous la crypte se trouve un second caveau. On y descend par un escalier, accolé au mur sud. Ce caveau dans lequel sont plusieurs excavations pratiquées sous le pavé de la chapelle a dû servir de lieu de sépulture à quelques uns des anciens seigneurs, mais il ne reste aucune trace de ces tombeaux qui ont été violés pendant la révolution. L'église de Surgères offre donc cette curieuse particularité de deux cryptes placées l'une sous l'autre, fait assez rare pour être consigné dans ce rapport.

Signalons, en passant, dans le mobilier de l'église, quelques objets qui nous ont paru avoir une certaine valeur artistique. D'abord les rétables des autels du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge; ils sont composés de deux colonnes avec fût cannelé dont

la partie inférieure est ornée de feuilles de vigne ; ils se terminent par un chapiteau à un seul rang de feuilles d'acanthe, supportant un fronton brisé, le tout dans le style Louis XIII. Ces deux rétables restaurés, depuis peu, avec beaucoup de goût proviennent de l'église de l'ancienne aumônerie de Saint-Gilles. Nous avons aussi remarqué une croix et une garniture de chandeliers en cuivre ciselé, datant des premières années du XVII[e] siècle.

Trois tableaux méritent aussi de fixer l'attention des connaisseurs. Le premier placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge représente la mort de saint François-de-Paule. Le saint couché sur une natte lève la tête vers le ciel où apparaît Dieu le Père et Notre Seigneur Jésus-Christ ; des anges et des religieux entourent la couche funèbre. Ce tableau qui n'est pas sans mérite a souffert de l'humidité et a dû orner autrefois la chapelle des Minimes. Le second se trouve dans le transept nord ; c'est une çopie du fameux tableau de Rubens dont l'original se voit au musée d'Anvers. La tradition raconte que cette copie a été faite dans l'atelier même de l'illustre artiste. Enfin le troisième est un portrait en pied de saint Vincent-de-Paul. La ressemblance est parfaite et nous pensons que ce tableau déjà ancien a été donné par la congrégation des sœurs de la charité établie à Surgères longtemps avant 1789.

Depuis environ vingt ans, l'administration municipale de Surgères, comprenant toute la richesse artistique de son église, a fait faire à ce monument de nombreuses et intelligentes réparations. C'est ainsi, qu'en 1864 a été reconstruit un des parements du clocher. En 1872, une sacristie adossée au mur nord de l'abside a été démolie et reportée à l'extrémité du transept sud. Toute la partie supérieure de la tour de l'horloge a été réédifiée à la même époque. Enfin autour de l'édifice on a enlevé près d'un mètre de terre, opération qui tout en assainissant les murs, a rendu au monument son véritable aspect. C'est en faisant ce dernier travail qu'ont été trouvés, dans des tombeaux, les vases en terre de formes singulières et les deux pièces d'or à l'effigie de Philippe VI de Valois, objets conservés, avec soin, à l'Hôtel-de-Ville.

L'aumônerie de Surgères, plus connue sous le nom de prieuré

de Saint-Gilles, nom du faubourg à l'extrémité duquel était placé cet établissement charitable, se compose actuellement de vastes bâtiments sans intérêt pour l'archéologue, et des restes d'une chapelle romane servant de magasin. Ces diverses constructions sont placées dans une cour immense, entourée d'un mur de clôture fort épais bâti en moyen appareil. L'ingénieur Masse assure que le prieuré de Saint-Gilles était autrefois fortifié et bastionné ; il ne reste plus rien de ces anciennes défenses.

Fondée par Guillaume IX le vieux, vers 1105, cette aumônerie fut destinée par ce prince à recevoir les infirmes et les indigents de la contrée. Il la dota de biens considérables, et entre autres privilèges, il lui accorda celui de prendre dans la forêt de *Argenconio* (de Benon) tous les bois de feu et de construction nécessaires à l'établissement. Enrichie ensuite par les successeurs de Guillaume, la reine Eléonore, son fils Richard, et aussi par les seigneurs de Surgères, cette fondation devint bientôt une des plus considérables de la région. En 1447, l'aumônerie de Saint-Gilles était encore desservie par des chanoines, dont l'un portait le titre de prieur ; nous ignorons à quelle époque les Minimes furent chargés de son administration. Ne serait-ce pas lorsque l'aumônerie ayant, par suite des guerres civiles du XVIe siècle, perdu une partie de ses revenus, les chanoines se trouvèrent réduits à la portion congrue? Quoi qu'il en soit, les fils de saint François-de-Paule restèrent à Saint-Gilles jusqu'en 1793. A cette époque, les religieux se partagèrent le petit trésor du prieuré, et chacun tira de son côté. Un seul moine ne voulant pas abandonner son cher couvent y passa, complètement oublié, la tourmente révolutionnaire. Le père Paullier devint plus tard vicaire de Surgères et mourut vers 1820.

Une pierre de taille, conservée à la mairie et provenant probablement de l'ancien portail de l'aumônerie porte cette inscription : CE SONT LES ANCIENNES ARMES DE SVRGÈRES ET ENSEMBLE CELLES DV SEIGNEVR QVI EST A PRÉSENT FONDATEVRS ET BIENFAITEVRS DE CETTE MAISON ET AVMONERIE APPOZÉES PAR EXPRESSE COMMANDEMENT DE MADAME DE MONTENDRE ET DE SVRGÈRES LE XV DÉCEMBRE M D C X V I I. La pierre surmontant cette inscription et portant les armoiries qui y sont indiquées a dû être brisée en 1793.

Nous ne pouvons mieux faire pour terminer cette trop courte notice sur Surgères, que de reproduire *in-extenso* la note relative à la restauration de la façade de l'église. Cette note que nous devons à l'obligeance de notre collègue, M. Massiou, l'intelligent collaborateur de M. Lisch, sera lue avec un vif intérêt.

A. Bourricaud.

NOTE

Relative aux Travaux de Restauration de l'église de Surgères

Les travaux de restauration de la façade de l'église de Surgères ont été exécutés par M. Barlier, entrepreneur de travaux publics à Surgères, sous la direction de M. Juste Lisch, architecte du gouvernement, inspecteur général des monuments historiques, et de M. Massiou, architecte du gouvernement, inspecteur attaché aux monuments historiques.

Les sculptures ont été exécutées par M. Vassal, sculpteur, spécialement chargé des travaux pour les mêmes monuments. La charpenterie de l'échafaudage a été faite par M. Marcou, charpentier à Surgères.

Les travaux ont coûté **55,900** fr.

Le premier crédit était de **37,900** fr.

Il comprenait les ressources ci-après :

1° Emprunt communal	10,000 fr.	
2° Concours de la fabrique	1,000	
3° Subvention des Beaux-Arts. . .	20,000	
4° Subvention des Cultes.	6,000	
5° Concours du département . . .	900	
Ensemble. . . .	37,900 fr.	ci. 37,900 fr.

Le deuxième crédit a été de **18,000** fr.

Il comprenait les ressources ci-après :

1° Subvention des Beaux-Arts. . .	6,000 fr.	
2° Subvention des Cultes.	11,000	
3° Concours du département . . .	1,000	
Ensemble. . . .	18,000 fr.	ci. 18,000 fr.
Total général comme ci-dessus.		55,900 fr.

La soumission du sieur Barlier, entrepreneur général, a été signée par M. le Ministre des Beaux-Arts, le 16 août 1880, et les

travaux ont commencé immédiatement par la construction de l'échafaudage qui longeait toute la surface de la façade, et s'élevait jusqu'à la hauteur de la croix du pignon. Il fut construit de manière à englober les étais provisoires qui avaient été posés depuis plusieurs années déjà, pour empêcher les parements de la façade de se décoller et de s'écrouler. Aussitôt après la construction de l'échafaudage, vers le milieu de novembre 1880, les estampages des métopes et des corbeaux dégradés par le temps, et sur la plupart desquels n'existaient plus que quelques vestiges des anciennes sculptures, furent relevés par M. Vassal, et transportés à Paris pour être soumis à l'examen de M. Lisch, qui reconstitua, d'après les indices existant encore, les motifs qui ont été reproduits en pierre.

L'état de dégradation complète du pied des parements des murs, du côté droit de l'église, dans la hauteur du premier ordre, nécessita la reconstruction presque totale de cette partie de l'édifice; et ce ne fut pas sans de grandes précautions et sans danger que ces reprises furent exécutées en sous-œuvre, car il était indispensable de conserver dans leur état actuel les parties supérieures. C'est sous l'impression de la responsabilité qu'il encourait dans la circonstance, que notre entrepreneur ressentit les premières atteintes d'une altération de ses facultés mentales, qui devait le conduire à la fin des travaux à un dénouement fatal.

La partie gauche de l'édifice était moins malade et n'exigea pas autant de soins. Quant à la partie centrale, les saillies et les sculptures de la partie inférieure étaient entièrement rongées par le temps et par le salpêtre. Au-dessus existait une baie ogivale, du style flamboyant, mal conçue et mal exécutée, complètement en désaccord avec le reste de la façade et qui de plus, surplombait de plus de 30 centimètres au sommet; elle n'était maintenue que par des étais puissants.

Le comité des monuments historiques, qui renferme dans son sein plusieurs archéologues, fut très longtemps à prendre une décision sur ce que l'on ferait de cette partie de l'édifice; et, en juin 1883, il décida même, contre l'avis des architectes, que la fenêtre du milieu serait maintenue, dût-on la refaire à neuf; ils donnèrent même dans ce but, un avis favorable pour l'obtention du second crédit de **18,000, fr.**

Dans ces circonstances, M. Lisch arrêta complètement les travaux, qui ne furent repris qu'au mois de mai 1884; pendant ce temps le nouveau crédit avait été voté, et le comité, revenant sur sa fâcheuse décision précédente, avait autorisé M. Lisch à présenter un nouveau plan en raccord avec le style du reste de la façade.

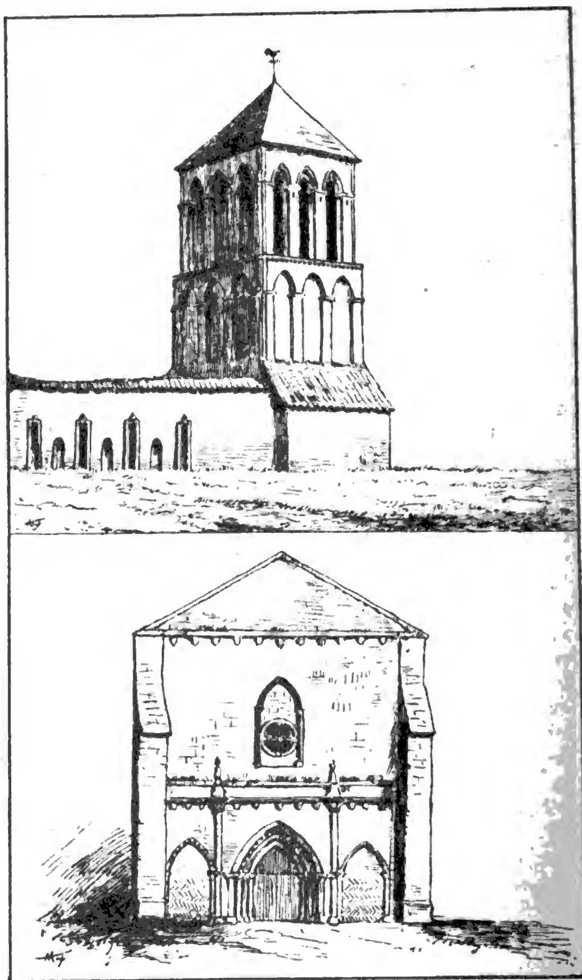
Les travaux continuèrent donc sans encombres malgré l'état de santé de l'entrepreneur général, dont les idées s'obscurcissaient de plus en plus, jusqu'au moment où cédant à une idée fixe, il fut trouvé pendu dans la cuisine de la maison qu'il habitait. Cet événement avait lieu dans le commencement du mois de décembre 1884, quelques jours après l'époque où M. Lisch, qui était venu visiter les travaux presque entièrement achevés, lui avait donné en présence de la commission du conseil municipal, les témoignages les plus vifs de sa satisfaction pour la manière dont les travaux avaient été exécutés.

Au mois de mai de l'année suivante, mourait également, d'une fluxion de poitrine, le sieur Marcou, constructeur de l'échafaudage. Il était de notre devoir, dans la rédaction de cette notice, de donner à ces deux honnêtes ouvriers, les marques d'estime auxquelles ils ont droit, et les témoignages des regrets qu'ils ont inspirés à ceux qui les ont vus à l'œuvre.

Le 7 août 1885, la dernière pierre de l'église restaurée, la croix du fronton était mise en place ; les dernières sculptures étaient achevées quelque temps après, et enfin dans les premiers jours de novembre 1885, l'échafaudage était enlevé, et permettait au public d'examiner et de juger une des œuvres les plus importantes qui aient été exécutées jusqu'alors dans le département, comme restauration de monuments historiques, et qui soient dues au talent éprouvé de l'habile inspecteur des monuments historiques, dont le début dans le département avait été la restauration de l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle, et qui est actuellement chargé de consolider les vieilles tours du port, et de les reconstituer dans toute la splendeur de leur état primitif.

La Rochelle, le 24 août 1886.

L'architecte inspecteur des monuments historiques,
E. Massiou.



CLOCHER ET FAÇADE DE L'ÉGLISE DE VANDRÉ

III

VANDRÉ

Après Surgères, nous devions visiter l'église de Vandré. Malgré la pluie, cette partie de notre programme a été exactement remplie. L'église de Vandré, *ecclesia sancti Vivioni de Vàndreio*, faisait partie de l'archiprêtré de Surgères et relevait immédiatement de l'évêque de Saintes. Après 1648, elle appartint au diocèse de La Rochelle.

La façade si bien dessinée, d'après un croquis imparfait, par M. de Fonrémis, présente trois portes ; celle du milieu, plus large, est seule ouverte. Les deux autres sont fermées par une suite de pierres formant zigzag, ce qui se rencontre dans plusieurs églises. L'ensemble annonce du reste la naissance de l'ogive. Comme il est regrettable que les chapiteaux et les colonnettes soient dégradés par le temps ! Ils devaient être fort beaux, à en juger par quelques feuilles d'acanthe et des dragons. Trois voussures sculptées couronnent le portail principal et achèvent de lui donner son caractère particulier.

De chaque côté de l'entrée surgissent, à demi engagées dans le mur, des colonnes surmontées d'une tête grimaçante (peut-être celle du sphynx). La colonne de droite a été brisée. Ces colonnes coupent un cordon de figures allégoriques, avec têtes ou saillies au nombre de douze : entre chaque tête, apparaissent quelques figures moins en relief ; l'une montre une femme jouant avec une chèvre, d'autres, des dragons et des dessins de fantaisie. Nous laissons aux archéologues le soin de discerner dans ces débris d'ornements les signes du zodiaque si souvent représentés sur les façades de nos églises. Quant à nous, nous n'osons nous prononcer, bien qu'à certains détails, il nous ait semblé en reconnaître des vestiges.

Deux petites figurines dominent le portail simulé de droite ; celui de gauche est orné d'une voussure dentelée, rappelant la voussure supérieure de l'entrée principale. Une fenêtre en ogive domine le cordon avec figures allégoriques ; elle est murée depuis de longues années et on y a pratiqué une ouverture de forme arrondie qui s'efforcerait en vain de se faire appeler rosace.

Au-dessus de cette fenêtre, un nouveau cordon historié se continue tout autour de l'église, à l'exception du chevet. Deux contre-forts un peu lourds, l'un au nord, d'une largeur de 1m50 c. avec saillie, à la base, de 80 c., l'autre au midi, de 1m32 de large sur une saillie de 80 c. sont placés à chaque extrémité. Ils s'harmonisent assez bien avec le fronton triangulaire qui termine agréablement la façade et, dans sa plus grande hauteur, mesure environ quatre mètres. Ajoutons que la façade, de la base au fronton, a onze mètres de haut sur onze mètres vingt-deux centimètres de large ; en tout, par conséquent, quinze mètres.

La nef est éclairée, au midi, par une fenêtre à lancettes et une autre très étroite. Il y avait autrefois dans le mur du midi, une petite porte maintenant fermée, style ogival. Le mur nord était percé de deux fenêtres, dont l'une est condamnée. On remarque que celle du nord est beaucoup plus large que celle du midi qui lui fait face. Quatre contre-forts soutiennent les murailles de chaque côté ; le premier, après l'abside, a 1m30 de largeur avec 40 c. de saillie ; le second, 2 mètres, saillie, 40 c. ; le troisième, 1m60, saillie, 40 c. ; le quatrième, 2 mètres, sur 70 c. de saillie. Le chevet est percé de sept fenêtres romanes à l'exception de celle du milieu refaite à une époque plus récente, et rappelant le style ogival flamboyant. Chaque fenêtre est séparée par des piliers formant colonnade.

L'intérieur de l'église répond à l'extérieur. C'est une enceinte de trente-trois mètres de longueur sur sept mètres soixante de largeur. On y descend par cinq marches. La nef comprend deux travées, avec voûtes, systèmes Plantagenet, ou angevin, qui florissait en France vers les XIIe et les XIIIe siècles. Sous chaque travée s'entrecroisent quatre nervures principales en diagonale, partant des chapiteaux accolés aux murs et s'entrecroisant à chaque clef de voûte. Malheureusement ces nervures sont peintes en jaune. On distingue à la première clef de voûte, en entrant, un personnage avec une crosse. Serait-ce saint Vivien, patron de l'église ? La seconde clef de voûte représente un christ que l'on reconnaît à peine. Les chapiteaux des piliers offrent divers dessins et sur eux viennent s'appuyer les élégantes nervures dont nous venons de parler. Plusieurs de nos collègues ont pensé que les voûtes sont postérieures à la façade. Nous

serions tenté de le croire. N'oublions pas que la construction d'une église était souvent l'œuvre de nombre d'années. Moins pressés de jouir que nous, nos pères bâtissaient lentement leurs églises. Ils pouvaient ainsi leur donner une plus grande perfection. Mais il en résultait parfois les différences de style architectural constatées dans nos édifices religieux.

Le clocher s'élève au-dessus du chœur. A la voûte du chœur se rencontrent les mêmes nervures que dans le reste de l'église ; mais elles ne sont pas peintes en jaune et personne ne s'en plaindra. Le ciseau de l'artiste a sculpté, sur les quatre grandes nervures, des anges ayant les mains jointes et sur les quatre petites, à leur point de jonction avec le mur, des têtes d'anges. On remarque encore çà et là quelques traces de sculpture. Sur les chapiteaux des piliers du chœur, on a dû représenter des feuillages ; il n'en reste que des vestiges. Il faut dire aussi que les piliers séparant la nef du chœur sont carrés ; ils servent de base au clocher ; ceux du reste de l'église ont la forme arrondie. L'épaisseur des murs peut mesurer un mètre cinquante.

Le sanctuaire semble indiquer une nouvelle église due à la transformation de la voûte. Il se divise en deux travées, dont la première offre une fenêtre donnant dans la sacristie (côté du midi). Cette fenêtre a conservé ses colonnettes romanes. Dans ce que j'appelle la seconde travée, on remarque, comme je l'ai dit en décrivant l'extérieur de l'abside, de petites fenêtres cintrées. Celle du milieu est ogivale, du XVI[e] siècle probablement ; elle est décorée d'un vitrail offrant la scène de l'annonciation et donné par la famille Percheron. Sur le côté droit du sanctuaire, on distingue un *Sacrarium*.

Que peuvent bien être au-dessus de la chaire en bois toute moderne deux figurines assez curieuses, placées à un mètre environ de la voûte ? On ne saurait définir ce qu'elles représentent. Il y a lieu aussi de signaler l'inclinaison symbolique de l'axe, tout aussi prononcée qu'à Genouillé. En résumé, cette église nous paraît remonter à l'époque de transition, entre le style roman et le style ogival. L'ampleur de ses proportions, l'élégance de sa façade, la hardiesse de ses voûtes, ses ornements quoique mutilés ou disparus en partie, tout lui assure un rang distingué

parmi nos édifices religieux. Elle a peu souffert des guerres civiles du XVIe siècle.

Le clocher est carré et se divise en deux étages à l'extérieur. Chaque étage comprend, à chaque face, trois fenêtres assez élevées, dans le style ogival. Les fenêtres de l'étage supérieur sont seules ouvertes. La décoration des fenêtres consiste en un cordon en dents de scie. La couverture est en ardoises, surmontée d'un magnifique coq doré, qui n'a rien d'archéologique. Nulle trace de style roman au clocher, ce qui ferait croire qu'il est postérieur au reste de l'église. Le dessin de M. de Fonrémis, notre collègue, représente le clocher vu du nord est.

L'unique cloche de Vandré a été fondue malheureusement en 1879. Elle datait, dit-on, de plusieurs siècles. L'inscription n'a pas été conservée. On raconte que cette cloche, du poids de 100 kilogrammes environ, avait des vertus extraordinaires, entr'autres celle de chasser les orages de grêle. Un curé faillit être lapidé, parce qu'il n'avait pas voulu laisser sonner pendant un gros temps. L'histoire est authentique. Je désire que la cloche actuelle ait une aussi longue durée que l'ancienne. Les fondeurs d'autrefois jetaient dans le creuset des métaux d'excellente qualité ; ils en retiraient des cloches faites pour braver durant des siècles l'injure du temps et les efforts redoublés des sonneurs de paroisses.

Ed. Duret.

VARIA

Sommaire. — 1° Chronique trimestrielle ; — 2° Fouilles et découvertes : *Dompierre-sur-Charente, Saintes ;* — 3° Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 4° Epigraphie ; — 5° Réponses : *Etymologie du nom de la Seugne, Les du Verger de Monroy, Seigneur de Saint-Dizant au siège de Brouage, Argagnasse, Acreries, Enchoutir, Soguer* ; — 6° Questions : *Tour de Faye, Bataille près Saintes en 1351 et chapelle de Saint-Georges ;* — 7° Errata.

Chronique trimestrielle

Jeudi, 29 juillet, séance générale dans laquelle ont été admis comme membres correspondants : MM. Bernard, sculpteur, à Saintes ; l'abbé Frappier, curé de Vandré ; Louis de La Rochebrochard, 15, rue des Yvers, à Niort ; Louvel, I ✪, sous-préfet de

Saintes ; Arthur Marchat, avocat, à Saintes ; le docteur Réjou, à Pons ; le baron Vast-Vimeux, député, au château de Péré, près Surgères. Lectures : *Le souterrain de La Vallée* et une *Station au Moulin de vent*, par M. Réjou ; *Notes diverses* : *1o sur le duel Courbon-Miossens ; 2o sur la ligne des anciennes invasions sur les bords de la Seugne ; 3o sur des débris trouvés près de la chapelle de l'Isle*, par M. A. Cazaugade : *Excursion archéologique à Surgères* (partie historique), par M. A. Bourricaud ; *Eglise et clocher de Vandré*, par M. Edmond Duret.

— Le 31 juillet, M. le Président a écrit : à M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en réponse à sa circulaire de fin juin, sur la date du congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne.

— Ce même jour, M. le Président a informé M. le Préfet de la découverte d'objets anciens recueillis dans la Charente au cours des travaux de fondation du nouveau pont de Taillebourg.

— Suivant l'usage, un rapport a été adressé à M. le Sous-Préfet de Saintes, le 31 juillet, sur les opérations de la Commission durant l'année 1885-1886, en vue de la réunion prochaine du conseil d'arrondissement.

— M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, président du comité des travaux historiques, a, le 8 août dernier, demandé communication du mémoire du regretté M. de Tilly : *Un tombeau mérovingien à Saintes*, publié dans le t. V du *Recueil*, p 165. Nous nous sommes fait un devoir d'adresser ce mémoire à l'illustre savant, qui s'occupe de publier un volume de supplément à ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*.

— Par décret en date du 14 août, M. Dangibeaud, chef de bureau au ministère de la marine et des colonies, a été nommé sous-directeur à la direction de la comptabilité générale au même département.

— M. l'abbé J. Châtenay est nommé vicaire de Notre-Dame, à Rochefort.

— Par décision ministérielle du 19 août, M. Duval-Laguierce, chef du génie à La Rochelle, est désigné pour être attaché au ministère de la guerre (4e direction, 2e bureau.)

*
* *

La Commission a reçu : *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, no 2 ; — *Bulletin de la société de Borda*, Dax, 10e année, 1885, 1er et 2e trimestres ; *idem*, 11e année, 1886, 2e trimestre ; — *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1er et 2e trimestres, 1886 ; — *Bulletins de la société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 4-6, avril-juin 1886 ; — *Congrès archéologique de Nantes, séance d'ouverture le 1er juillet 1886, Allocutions* de MM. A. de Bremond d'Ars et de Grange de Surgères ; Nantes, imprimerie Bourgeois, in-8o ; 16 p. (don de M. A. de Bremond) ; — *Discours* prononcé par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, le samedi 1er mai 1886, à la séance de la Sorbonne ; Paris, imp. des journaux officiels, 1886 ; — *Les noces populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, par l'abbé J.-L.-M. Noguès (don de l'auteur) ; Melle, imp. Ed. Lacuve, 1886, grand in-8o, 18 p. ; — *Mémoires de l'académie de*

Nîmes, VIIe série, t. VII, 1884 ; — *Mémoires de la société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 3e série, t. III, 1886 ; — *Répertoire des travaux historiques*, pendant l'année 1883, t. III, nº 4.

.˙.

Le *Recueil*, t. VIII, p. 346, a parlé du « ballouard de la porte Evesque à Saintes. » Ni Littré, il faut le reconnaître, ni Bescherelle ; dans leurs Dictionnaires pourtant si complets, voire dans les *Suppléments*, ne mentionnent ce mot. *Le Glossaire archéologique du moyen-âge et de la renaissance* par Victor Gay (lib. Maurice Tardieu, 1882), p. 110, dit : « *Ballouart*, clôture de pierre, parapet. — 1486, 55 s. t. à cause de la vante de la charge de pierre de ma gabarre de libbe que je ay baillié aud. Delafons pour fermer le ballouart du pont près le pont-levis et la porte du pont. » (Richemond, *Docum. inéd. sur la Charente-Inférieure.*)

— On trouvera dans Bourignon, *Recherches historiques*, etc ; p. 165-190, divers renseignements sur des antiquités trouvées à Saintes, monnaies, bagues, statues, où il est parlé de l'*abraxas*. (Voir *Recueil*, t. VIII, p. 329).

— Une charmante soirée littéraire à l'hôtel Harrouys, offerte aux membres du congrès de Nantes par M. de Bremond « empêché par l'état de sa santé de prendre part aux travaux et aux excursions archéologiques, » a servi d'épilogue à ces assises scientifiques qui ont eu un succès complet. (Voir *Réveil-Matin*, de Nantes, du 11 juillet.)

— M. F. Xambeu a publié : *Documents relatifs au Collège de Saintes, La Chapelle du Collège* (3e fascicule) ; Saintes, libr. A. Trepreau, 1886, grand in-8, 52 p.

— Le *Bulletin mensuel* de M. P. Chollet, libraire à Bordeaux (août 1886) indique, p. 16, en vente parmi les cartes et gravures : Angoumois, Aunis, Saintonge, îles de Ré et d'Oléron, 1 fr. 25 ; Gouvernement de l'Aunis, gr. par Tardieu, 1 fr. 25 ; Carte du pays d'Aunis, 2 fr. ; Aunis et Angoumois, 1 fr. ; Plan de Xainctes (XVIIIe siècle), 50 c. ; Plan de Saint-Jean-d'Angély, 50 c. ; Acquedvcs près Sainctes (gr. du XVIIe siècle), 1 fr. ; Plan de La Rochelle, gr. par Defer, 75 c. ; Plan de Rochefort, gr. par Defer, 75 c.

— *Fête solennelle en l'honneur de Jeanne d'Arc*, célébrée le 1er juin 1886, dans la cathédrale de Rouen, contient, p. 23-41, un discours de Mgr Thomas, qui en louant en Jeanne d'Arc la grande Française « a égalé ses accents à la grandeur de son sujet et à l'émotion de cette fête ; » Rouen, imp. E. Cagniard, petit in 8º, 66 p.

— *L'Annuaire de 1886, 1re partie, Association amicale des anciens élèves de Pons*, 25e année, outre le compte-rendu de la réunion générale du 22 juin, dans laquelle on fêtait les noces d'or de l'institution, les noces d'argent de l'association et de Notre-Dame de Recouvrance, contient, tracés par la main d'un de nos collègues M. Eyssautier, professeur distingué, la description du monument élevé à la mémoire des anciens élèves morts en Crimée, en Algérie et en France, l'historique de la maison (1822-1886) et du culte de notre-Dame de Recouvrance. On trouve aussi, dans cette intéressante brochure, sortie des presses de M. Noël Texier, à Pons, un poétique « hommage à Notre-Dame de Recouvrance » p. 25-28, poésie par M. Frédéric Gellé ; et p. 86-89, un toast chaleureux de M. Zamanski à l'amiral Juin.

— Borel d'Hauterive, dans son article intitulé : *Armorial de l'Académie Française, Annuaire* 1886, réédite une erreur souvent réfutée en disant, p. 283, que François Tallemant, membre de l'académie, est né en 1620 au château des Réaux, près de Jonzac. On pourra à ce sujet consulter le *Recueil*, t. VIII, p. 93.

— L'entrée principale de l'ancien château de Pons, au-dessous de la chapelle Saint-Gilles, avec son beau portail qui figure dans les hélio-gravures de l'*Art en Saintonge et en Aunis*, par M. Julien-Laferrière, n° 2, vient de voir ses abords complètement dégagés. Par la rue de la paroisse, un escalier longtemps obstrué conduit à cette entrée précédée d'un square qui communique au moyen d'un autre escalier avec le jardin public. Nous félicitons l'administration municipale de Pons pour cette heureuse innovation. En revanche, puisque nous parlons d'escalier, comment ne pas protester de nouveau avec énergie contre la construction hybride accolée à ce vieux donjon roman, avec les cintres efflanqués qui la supportent, la rampe hétéroclite qui la *décore* et la *tribune aux harangues* qui la couronne ? L'autorité locale méritera une mention le jour où elle supprimera un monument sans nom et sans caractère, parasite ajouté je ne sais pourquoi à la vénérable tour des sires de Pons.

— La Pierre levée dite de la Jarne et située en réalité sur le territoire de Saint-Rogatien, vient d'être transférée au Jardin des Plantes de la Rochelle, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et par les soins des Sociétés des amis des arts et de l'Académie de La Rochelle, grâce au bienveillant concours de Messieurs Henry Bastard, Ed. Beltrémieux, A. d'Orbigny et G. Musset, etc. Ce dolmen a été décrit par Arcère (Hist. de La Rochelle I, p. 153) ; Fleuriau de Bellevue (*Charente-Inférieure* avril 1836); Chaudruc de Crazannes (*Mém. des Ant.* t. IV, p. 56.) ; *Bulletin monumental*, n° 2. p. 51 ; Massiou, I, p. 72 ; Lesson, *Fastes*, I, p. 31 ; Maufras, I, p. 2 ; dessiné par Lesson, *Fastes*, 12. p. 56, fig. 189 ; et décrit par G. Musset, (*La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende* p. 91-92, etc.), ainsi que les légendes qui s'y rapportent (V. *Courrier de La Rochelle* et *La Charente-Inférieure*, septembre 1886)

L. de R. m. n. d.

— Etymologie par à peu près : *L'état sur l'élection de Niort*, 1744 (attribué à J.-V.-M. Chebrou du Petit-Château), publié dans les *Mémoires de la société de statistique*... des Deux-Sèvres, dit, p. 320 : AUNAY..... « C'est là une petite ville qu'on dit avoir été autrefois *capitale du pays d'Aunis* et lui avoir donné le nom..... » Bourignon, p. 301 de ses *Recherches*, dit qu'il a rencontré cette étymologie dans la *Notice de la Gaule*, par M. de Valois.

— « Il y a quelques jours, dit le *Mémorial de Saintes*, du 8 août, le bateau de pêche *Jeune Octavie*, appartenant à M. Théodoric Daron, jeune, négociant-armateur à Saint-Georges d'Oleron, retirait, par les quinze mille S.-O. de la Cotinière, un bloc informe couvert d'algues marines et rongé par les flots. Il fut reconnu que cette épave était du marbre, et que ce devait être une statue. Le 12 octobre 1686, une statue représentant la femme de Claude, l'un des douze Césars, fut, par ordre de la municipalité bordelaise, enlevée de l'Hôtel-de-Ville, où elle se trouvait depuis 92 ans, pour être offerte au roi Louis XIV, le créateur de Versailles ayant exprimé le désir de la voir décorer les jardins royaux. — Ce désir était un ordre ; la statue fut donc embarquée à bord d'un navire qui devait

la porter sur les bords de la Seine ; mais, paraît-il, il survint un naufrage à l'embouchure de la Gironde, et le beau corps de la malheureuse *Messaline* ne put être retrouvé. M. Daron aurait-il en mains le marbre de cette impératrice romaine vouée par Juvénal à la plus ignomineuse des immortalités ? *That is the question ?* »

— On vient de préparer au Trocadéro une salle de travail de moulage pour être mise à la disposition du public.

Cette salle est aujourd'hui complètement aménagée ; elle occupe toute l'étendue du pavillon d'angle de l'aile gauche du palais. On y accède par une porte monumentale représentant « le portail de la façade occidentale de l'église Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes ». L'installation intérieure se compose d'une énorme table autour de laquelle pourraient travailler une vingtaine de personnes à la fois. De nombreuses collections de photographies, de dessins et de plans en relief seront mis à la disposition des personnes munies d'une autorisation pour se livrer à des études spéciales. A l'extrémité de la salle, on vient de placer le buste en marbre de Viollet-le-Duc, le restaurateur des monuments anciens.

Fouilles et découvertes

DOMPIERRE-SUR-CHARENTE. — *Une arquebuse à rouet.* — Le 23 août 1886, M. Abel Mestreau a enrichi ses collections d'une arquebuse à rouet trouvée, dans ces derniers temps, au fond de la Charente, en face Dompierre; à peu près au même endroit, on a recueilli un instrument en fer composé de plusieurs tiges et assez difficile à déterminer.

SAINTES. — *Note sur une urne et une amphore gallo-romaines provenant d'anciennes fouilles.* — M. A. de B. A. nous communique les extraits suivants du journal d'un honorable habitant de Saintes : « *23 février 1823.* — Je suis allé chez M. Godet, ancien juge, voir une urne antique en terre, trouvée, il y a 15 ans, sur le chemin de St-Georges, dans un puits ; je crois lire sur ce vase, que m'a donné M. Godet : *Manibus Marcialis* ou *Marciani Sodalis Agonal.* Je ne trouve pas de sens pour les 3 dernières lettres *C L N I.*

« *25 février, idem* — Longue visite de *Crazannes* * qui n'a pas saisi tout de suite le sens de l'inscription tracée sur l'urne de *Marcialis.* — Après le dîner, j'ai envoyé chercher *une amphore* trouvée, *ces jours derniers, près de la maison de la Fenêtre,*** *paroisse de St-Vivien,* et dans laquelle était un enfant à qui elle avait servi de sarcophage. L'amphore est brisée, mais il manque peu de ses parties, et je l'ai envoyée à notre *Muséum* où je la ferai restaurer par un de nos potiers de La Chapelle. »

Mélanges d'archéologie et d'histoire

CULTE DE SAINT EUTROPE — Voir *Recueil*, t. VII, p. 178, 179, 378-381 ; t. VIII, p. 37-39, 133, 200, 339. — Il y avait une chapelle de

* Chaudruc de Crazannes, (1782-1862). Voir RECUEIL, t. VI, p. 39.

** Dans cette habitation marquée sur la carte de Cassini, près de Magézy, on ferait, je crois, des fouilles intéressantes.— C'est évidemment l'emplacement de quelque villa ; elle est située près d'une autre maison appelée LE FOURNEAU. — D'où vient cette dénomination ? Etait-ce le lieu de CRÉMATION ?

A. B.

Saint-Eutrope, à Niort, réunie à la maison de l'Oratoire le 21 janvier 1710. (Voir *Mémoires de la société de statistique* des Deux-Sèvres, p. 310, 3e série, t. III.

— A Labastide d'Armagnac (Landes) il y avait, au siècle dernier, une confrérie de Saint Eutrope. (*Bulletin de la société de Borda*, Dax, 1885, p. 148.)

Frairies ou assemblées saintongeaises. — *Assemblée de La Jallet, commune de Saint-Denis du Pin, le lundi de Pâques.* — Il serait curieux de connaître l'origine des frairies ou assemblées champêtres de la Saintonge et de l'Aunis. Toutes n'ont pas eu pour commencement une fête religieuse ou profane et ne sont pas d'institution royale ou seigneuriale. Quelques-unes sont nées d'une minime circonstance ou dues à une cause en apparence étrangère à ces sortes de réunions. — Ainsi, à La Jallet, village de la commune de Saint-Denis du Pin, a lieu, chaque année, le lundi de Pâques, la frairie dite *du Soufflet*. On rapporte qu'il y a un demi-siècle environ, dans une maison du village, se passa une scène assez violente. C'était pendant les fêtes de Pâques. La femme mécontente de son mari, lui appliqua sur la joue, droite ou gauche, peu importe, un vigoureux soufflet. Les voisins l'ayant appris se réunirent en foule, adressèrent force quolibets au mari battu, et, après l'avoir tourné en dérision assez longtemps, convinrent d'établir en ce village une assemblée annuelle. Ce qui fut dit fut fait. — Le saintongeais, malin, donna à cette réunion le nom d'assemblée *du Soufflet*. On dit même que les gens qui tenaient auberge, ce jour-là, arboraient, à leurs maisons, comme enseigne, un *soufflet de cuisine*. — Je rapporte purement et simplement ce que j'ai recueilli, comme étant de notoriété publique, dans la contrée. Les noms des héros de l'histoire m'ont été fournis. Il y a peu d'intérêt à les mentionner.

— *Frairie dite des violettes, à Chaumet, commune de Fontcouverte.* — Extrait des délibérations du conseil municipal de Fontcouverte, le 17 mai 1885 : « ...... Ensuite, MM. Fouché et Bailly, conseillers municipaux, exposent au conseil que le gros et important village de Chaumet, en cette commune, est situé dans un site admirable et tout à fait exceptionnel, tant par rapport à sa position topographique que par les avantages nombreux qu'il tient de la nature au point de vue pittoresque, ce qui fait qu'un grand nombre de visiteurs et de touristes y viennent chaque dimanche, dans la belle saison, et même plusieurs fois les autres jours de la semaine, pour se promener et se distraire de leurs occupations. Chaumet n'est situé qu'à 300 mètres environ du chemin de grande communication no 19 de Rochefort à Saintes et à 3 kilomètres de cette ville où un service de voitures de place et d'omnibus y amènent les promeneurs pour y prendre des distractions et des amusements dans ce village déjà si renommé pour la culture de ses magnifiques violettes que plusieurs habitants cultivent si bien qu'elles font l'admiration des étrangers qui viennent les acheter à l'envi, et dont les éloges bien mérités ne sont plus à faire depuis longtemps.

» Bâti sur les confins, les coteaux et les collines d'un des plus beaux sites de la Saintonge, limitrophe de riantes prairies et de charmantes vallées qu'arrosent, en les fertilisant, plusieurs fontaines et le joli ruisseau de l'Escambouil qui va mêler, en serpentant, ses eaux limpides avec celles de la Charente, au Port-Berteau, le village de Chaumet et ses environs qui ont si souvent exercé

le pinceau de nos plus célèbres paysagistes contemporains (Auguin et autres) et la plume d'un de nos plus grands littérateurs français (Fénelon) et si l'on en croit la tradition, c'est là qu'il aurait été inspiré de son magnifique Télémaque. Non loin de là on voit encore d'anciennes constructions romaines qui sont aussi curieuses que précieuses pour les amateurs historiques de la science archéologique, le village de Chaumet est donc des mieux placés pour y faire annuellement un point de réunion et de divertissement champêtres.

» Considérant qu'à Chaumet et dans ses environs (à l'Ormont haut) on y jouit non seulement de tous les avantages et des agréments dont la nature l'a doué, mais qu'on y rencontre déjà (en en attendant d'autres plus tard) des restaurants bien convenables et très bien tenus, où le public peut trouver tous les comestibles et les rafraîchissements nécessaires et indispensables aux besoins de la vie, aussi bien pour la frairie projetée que pour les autres jours de l'année.

» Le Conseil après avoir écouté l'exposé des motifs ci-dessus militant en faveur des habitants de Chaumet et de toute la commune de Fontcouverte ainsi que des autres communes environnantes, approuve à l'*unanimité* la création d'une assemblée ou frairie champêtre au village de Chaumet, commune de Fontcouverte, qui se tiendrait *tous les ans audit lieu le jour du Dimanche Gras*.

» En conséquence, tous les membres du conseil municipal soussignés présents à la séance, ont l'honneur de prier M. le Préfet du département de la Charente-Inférieure, d'avoir la bonté d'approuver la présente délibération le plus tôt possible, afin de lui donner la plus grande publicité en temps opportun par toutes les voies de droit.

» Fait et délibéré en séance, en Mairie, à Fontcouverte, les jours, mois et an que dessus et après lecture, tous les membres présents ont signé. »

La délibération susdite fut approuvée par M le Préfet et la première frairie dite des violettes, à Chaumet, eut lieu le dimanche 7 mars.

SAINT-LÉGER EN PONS. — *Extrait des registres paroissiaux*. — Le vingt septiesme décembre 1658, a esté baptisé Jacques de Courbon, fils naturel et légitime de Messire Léonard de Courbon, baron de St-Léger, et de Dame Suzanne de Mendosse * et a esté parrin Messire Jacques de Guiscard ** Lieutenant du roy, fesan en l'absence de mossieur le prieur de Nostre Dame de Senecterre, et marraine, damoiselle de Mendosse, sa tante, et nasquit le dit Jacques de Courbon le quatriesme mars 1650, et le susdit baptême a esté faict par moy soubsigné en présence des soubsignez:

De Guiscard, vicomte de Mendosse. François Bonniot, de Bessoc, curé de St-Léger.

— Jacques de Courbon, fils de Léonard de Courbon, escuier sei-

* Suzanne de Mendose était fille de Guillaume de Mendose, chevalier seigneur de Seignan, de La Clisse et du Vernoux, et de Jeanne Gallet. Elle descendait de Gardon de Mendosa, chevalier espagnol établi en Guienne, où il fut seigneur de Monlau entre deux mers, et qui testa le 4 septembre 1454, ayant été marié à Isabeau Dupuch.

** Il était évidemment de la même famille qu'Isabeau de Guiscard, dame du Vernoux et femme de Jean de Mendose, seigneur de Seignan, bisaïeul de Suzanne de Mendose.

gneur de St-Léger, et de Suzanne de Mendosse, a esté baptisé par moy soubsigné, le vingt septiesme décembre 1657, a esté parrain Jacques du Perrier, escuyer, sieur de la Tilliade * et marraine damoyselle Lydie de Gallet. ** Signé : Jacque Dupérié Mendosse parrin. — Lidie Galet. — Antoine de la Chapelle. — Françoise de Rabine. — Louice de Toursant. — Manière vicaire O.

— Ce dix septiesme jour du mois d'août 1653 ie soubsigné prêtre et vicaire perpétuel de la paroisse de Berneul me suis transporté au bourg de St-Léger ou avec la permission du vicaire du dit lieu iay procédé aux cérémonies du St-Sacrement de baptesme de damoyselle Louise Marie de Courbon, fille de Léonard de Courbon escuier seigneur de St-Léger et de dame Suzanne de Mendosse ; a esté parrain Jacque de Gallet *** escuier et marreine Louise (illisible) viennent ensuite plusieurs signatures illisibles ; signé : Louis de Courbon, Susanne de Mendosse, Marie de Mendosse, etc.

— Noble Louys de Courbon, fils de Messire Léonard de Courbon seigneur de St-Léger et de dame Suzanne de Mendosse père et mère, a esté baptisé par moy soubsigné ce huictiesme jour d'octobre 1656 et a esté parain François Bonniot et marraine Antoinette Perrier ; signé : Bonniot parain, Manière curé.

— Le 2 février 1659, Jacques de Courbon signe en qualité de parrain au baptême de Marie du Marain : a esté parrein Jacques de Courbon en l'absence de son père Beniamin et mareine damoiselle Marie de Guinanson, fille de Jean, escuyer, sieur du veau Gailard et de Magdaleine du Rabbelin de la paroisse d'Aguidelle ; signé : J. Courbon. — Marie de Guinanson — Françoise de Rabiens mérine. — Marie Despérié. — François Mendosse. — Debessoc, prêtre.

Epigraphie

I

La cloche de Cherbonnières (canton d'Aulnay), porte l'inscription suivante :

IESVS MARIA. IE SVIS FAICTE POVR
ST SATVRNIN DE CHERBONNIERE
MRE MICHEL.
BERTHELOT PBR C V—· RE DV
LIEV. A IEHAN BERTHELOT LOVIS.
TVAVID (??) 1630.

II

Au Tabarit, commune de Coivert, en face du château de Dampierre-sur-Boutonne, on lit au-dessus d'une porte extérieure :

MES ENFANS VOVS AIMERES
DIEV DE TOVT VOTRE CŒUR VOTRE
PROCHAIN COMME VOVS MESME.

* Il était fils de Josias du Perrier. Ces du Perrier étaient aussi seigneurs de La Seguinière, paroisse de Salignac de Mirambeau.

** Probablement sœur de Jeanne Gallet, mariée à Guillaume de Mendose et fille de Samuel Gallet, écuyer, seigneur de Thézac et du Port-Thublier, premier gendarme de la compagnie du duc d'Epernon, et de Suzanne Gombaud qu'il avait épousée le 6 juillet 1627.

*** Jacques Gallet, frère de Jeanne mariée à Guillaume de Mendose, ne paraît pas s'être marié.

III

Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à déchiffrer dans la partie inférieure du manteau de la grande cheminée du château de Dampierre, dont nous avons donné la description détaillée, *Recueil* VII, p. 28-30, la devise suivante, écrite sur une seule ligne et qui pourrait bien être celle des Fourré :

SE COGNOISTRE ESTRE ET NON PAROISTRE

IV

Sur le moulin des Bonits, commune d'Arvert, appartenant actuellement à M. André Chardavoine, j'ai relevé cette sentence :

NOSTE : POĪT · L̄ ·
BIĒ · A · QVI · IL APP ·
ARTIĒT · ESTANT · Ē
TA · PVISSĀCE · P · 3·

N'ôte point le bien à qui il appartient étant en sa puissance. Que signifie P · 3, le texte de cette sentence ne se trouvant point dans le psaume troisième ? J.-L.-M. NOGUÈS.

Réponses

N° 43. — ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LA RIVIÈRE LA SEUGNE OU SÉVIGNE, t. VII, p. 385. — Voici ce que dit à ce sujet Bourignon, dans ses *Recherches*, p. 249 : « Cette rivière est appelée *Suyne* par Samson ; *Sègne* ou *Sévigne*, par d'autres ; *Suigona*, par Masson ; et *Sona*, par quelques auteurs. M. l'abbé de Longuerue (*Description de la France*), pense qu'elle a été connue anciennement sous le nom de *Santona*, et que c'est peut-être de là que les Saintongeais tirent leur nom ; c'est aussi le sentiment de M. de Valois, dans sa *Notice de la Gaule ;* mais comme ils n'apportent aucune preuve pour soutenir cette assertion, je ne pense pas qu'on doive s'y arrêter. De tous les noms qui ont été donnés à cette rivière, celui qui paraît devoir mieux lui convenir est *Sona*, mot dérivé du celte. *On* et *ona* signifient *eau*, dans cette langue ; *Vona*, en syriaque, signifie fontaine ; les Danois disent encore *Won*, pour désigner l'eau. Les Gaulois donnaient le nom de *Divona* aux fontaines qui étaient consacrées aux dieux. Ausone, à ce sujet, fait l'éloge d'une fontaine d'eau minérale qui était au milieu de Bordeaux.

Salve urbis genius, medico potabilis haustu
Divona, celtarum lingua fors addite Divis. (*Ausonii claræ urbes, Burdigala*).

« De là vient la terminaison en *ona* de plusieurs fleuves des Gaules, comme *Axona*, *Matrona*, *Saucona*, *Drona*, *Salmona*, *Garcenna*, *Vustona*, etc. De *on*, eau, viennent *Fon*, *Von*, qui dans divers dialectes celtiques, signifièrent eau, liqueur ; d'où les Grecs firent *Spondé*, libation versée à l'honneur des dieux ; *Spondeum*, vase pour les libations. De là le latin *Spondeo*, promettre, s'engager par serment, parce qu'après les libations on prenait les dieux à témoin de sa promesse ; les mots français : spontanée, répondre, époux, *sponsus*, celui qui a promis fidélité et union en mariage ; fontaine, foudre, etc.... »

— Seine, Seïne, Seuyna, vient de *Sagena*; par la substitution de *l'e* en *i*, on a *sagina*, et par l'adoucissement de *l'a* de la 1re syllabe en *e* ou en *eu*, *Sagina* devient *Segina* ou *Seugina*; en laissant, avec la langue d'oïl, tomber *le g*, ce qu'elle fait souvent, on a *Seïna*, Se-ina, par synérèse, *Seina*; et, avec la langue d'oc en conservant *le g*, et en interposant *l'i* avant *le g*, on a *Seuigna* d'où dérive la forme actuelle *Seuigne* ou *Sevigne*, laissant postérieurement tombé *l'i* on a *Seugne*.

Sagena s'entend de toutes sortes de filets pour pêcher; le mot *rete*, *retia* s'entend plus spécialement des filets à prendre les oiseaux. On a donc pu appliquer par *métonymie* le nom de l'instrument de pêche au lieu lui-même où l'on pêchait, d'autant mieux que le bas-latin *Sagenare* et grec *saguèneuô*, signifie proprement pêcher à la Seine.

On pourrait aussi faire dériver le mot *Seugne* de *sumnium* en le faisant passer par les formes *somme*, *soguer*, *sogue*, mais je penche à croire que la forme Seïne de *Sagena* est plus rationnelle et plus directe. CAZAUGADE.

N° 70. — *Les du Verger de Monroy*, t. VIII, p. 396. — Auguste Lièvre, en son *Histoire des Protestants du Poitou*, article Prévot de Gagemon, parle de Charles du Verger de Monroy * marié avec Anne Gourjault, fille d'Olivier Gourjault, seigneur de la Millière, et de Elizabeth Gillier de Mauzé. Il était proche parent de Louise du Verger (Lièvre écrit mal à propos du *Vergier*), femme de Louis Prévôt de Gagemon. Charles du Verger, sa femme et ses enfants parvinrent à sortir du royaume, etc. — Cet auteur les confond aussi avec les du Vergier de La Rochejacquelin. — Il est probable qu'il a emprunté ces quelques détails à Haag, que l'on fera bien de consulter pour en avoir de plus circonstanciés et de plus exacts. — D'après Courcelles (généalogie de Gagemon), Louise du Verger, la femme de Louis de Gagemon, était fille d'Abraham du Verger, écuyer, seigneur de la Roche-Monroy, et de Marthe de Lisle. Parmi les parents les plus proches, convoqués (1660) au conseil de famille réuni pour nommer à la curatelle des enfants Prévost Gagemon, comparaissent: Daniel du Verger, chevalier, seigneur de Monroy; et Abraham du Verger, écuyer, seigneur de la Roche-Monroy. — Courcelles attribue en effet à cette famille du Verger, les armes indiquées par la question : d'azur, à 3 croissants d'or (la question donne les croissants *d'argent*, mais on peut se tromper de çà). — Les armoriaux du Poitou (celui de Gougé entre autres) ne mentionnent pas les du Verger, on ne sait pourquoi. E. C.

N° 79. — *Seigneur de Saint-Dizant au siège ** de Brouage*, t. VIII, p. 390. — Il y a plusieurs Saint-Dizant en Saintonge, sans compter ailleurs, et il serait assez difficile de désigner le personnage, portant ce nom, dont il est ici question. Quant à expliquer pourquoi Boisrond ne commandait plus son régiment, c'est plus facile: il était mort, ou du moins blessé à mort. « Boisrond, mestre de camp d'infanterie, dit d'Aubigné, fut tué au siège de Brouage. » — Mais quel était ce Boisrond et à quelle date fut-il tué ou blessé? Cette date est probablement précisée par d'Aubigné; je n'ai point sous la

---

* M. Beauche-Filleau (généalogies Gourjault et La Rochejacquelin), l'appelle « du Verger de Miorray » !

** Et non pas « auprès », comme le fait dire au questionneur, une faute d'impression. E. V.

main l'*Histoire univesrselle* pour le constater. « Le régiment de Boisrond sert au siège de Brouage sous les ordres de Saint-Même en 1585 » disent aussi les *Mémoires de la Ligue*, tome 2, page 45. — Ce Boisrond était bien certainement de la maison de Saint-Légier. Etait-ce René de Saint-Légier-Boisrond, marié le 18 août 1560 à Péronne de Pradelle? Nous savons qu'il vivait encore en 1582 et qu'il était décédé avant le 18 septembre 1589. — Etait-ce plutôt son fils, également prénommé René, qui devint seigneur d'Orignac par son mariage (1582) avec Marie Le Forestier, dame dudit Orignac? Cette dernière hypothèse présente quelque difficulté si l'on considère 1° que son père s'étant marié en 1560, il ne pouvait avoir en 1585 que 24 ans, ce qui était bien jeune pour un mestre de camp; 2° qu'il fit son testament, pardevant Delousme, notaire à Saint-Maigrin, le 1er novembre 1585, ce qui supposerait qu'il n'aurait été que blessé à Brouage et qu'il serait venu succomber à Saint-Ciers-Champagne, près Saint-Maigrin, c'est-à-dire en sa demeure de Boisrond. Cependant, l'hypothèse devient impossible en ce qui concerne son père, puisqu'il est dit dans ce testament (du 1er novembre 1585) qu'il nomme pour exécuteurs testamentaires: Le sieur de Boisrond, *son père*, et le sieur de Brétauville (Bonnefoy), et qu'il substitue à *son fils* à naître, s'il décède sans hoirs, le fils aîné de son frère, aussi appelé René ». Cette dernière clause établit d'une manière irréfragable que le testateur est bien l'époux de Marie Le Forestier, et que son père lui aura survécu. Il faut en conclure que René de Saint-Légier, mari de la demoiselle Le Forestier, était, quoique jeune, le mestre de camp de 1585, et qu'ayant été blessé mortellement à Brouage, il sera venu mourir en sa terre de Boisrond, ce qui explique pourquoi Saint-Dizant le remplaça dans le commandement de son régiment

L. D.

Nos 73, 75, 81. — Mots saintongeais: Argagnasse, Acreries, Enchoutir, Soguer, 350, 395, 397. — Argagnasses, vieux vêtements sales .. J'ai lu quelque part: *arcam negans;* mais je préfère rapprocher ce mot du grec *archaios*, *archaia* ou *archaicos*, vieux, vieille... choisissez. J. L. M. N.

— Acreries, objets de rebut. On dit peut-être plus communément: acries, du grec *achreios*, *achreia*, inutile, choses inutiles.

J. L M. N

Enchoutir v. a. salir, couvrir de boue; fig. dire des injures, — diffamer.

Etym. du lat, *in*, en, et du grec *collaó*, coller, d'où la forme *encoller*, enduire de colle.

Le mot *enchoutir* (par corruption de encoller) s'est formé par la substitution 1° de *x* ou de *c* ordinairement dur en *ch*: *caballus*, *caballum* cheval; *cantare* chanter, *incapistrare* enchevêtrer; 2° de *ol* en *ou* comme dans chou, anciennement chol, de *Caulis*, puis *ler* est devenu tir par l'intercalation du *t*, ce qui arrive souvent devant les liquides *croitre* de *crescere*, et, subséquemment, par la chute de *l*, ce qui a fait *enchouter enchoutir*. Ce mot est souvent employé en mauvaise part. C.

Enchoutir, dans le sens de salir, pourrait bien avoir pour racine *sus suis* (prononcez *sous*, *souis*, cochon. Entre le *s*, le *sh* anglais ou le *ch* français, il y a peu de distance. *Enchoutir* ou *s'enchoutir* signifierait donc salir, se salir comme certain animal.

J. L. M. N.

SOGUER, SOGUE. — On nomme *Sogue* le chevalet qui sert à recevoir la hotte où l'on dépose des raisins. Soguer, v. n. état dans lequel se trouve un homme, plongé en une sorte d'extase ou de demi-sommeil, ayant à peine conscience de ses actes extérieurs.

ETYM. Lat. *sumniare* de *sumnium* sommeil, songe ; par la réduction de *mn* en *n*, *sumnium* devient *sonium*, *sone* ; par la consonnification de *in en ju* et puis par le changement *de j en g*, on a *songuet* ; enfin par la substitution de *un*, *on*, de la 1re syllabe en *o*, ce qui arrive quelquefois, comme dans *vergogne* de *verecundia*), on a *soguer sogue*.

Les mots *Somme* et *Seugne* pourraient bien avoir la même origine. C.

MOTS SAINTONGEAIS. — Il ne faut pas confondre *soguer* avec seguer qui veut dire suivre et qui vient évidemment du latin *sequi*. Soguer dériverait-il de songer ? (Attendre, c'est avoir le temps de songer). Par le déplacement de l'accent nasal, on obtient *sogner*, d'où facilement soguer. J. L. M. N.

Questions

N° 86. — TOUR DE FAYE. — On lit dans le tome XVII des *Archives historiques du Poitou*, comprenant le recueil des documents concernant cette province et contenus dans les registres de la chancellerie de France, publiés par Paul Guérin — 1348-1369. « Chapitre CCCCXXVI. » Confirmation d'une déclaration du maréchal d'Audrehem en faveur de Laurent Poussart, qui ayant fait construire *une tour*, dite la *Tour de Faye*, tout près des murs de La Rochelle, craignait d'être inquiété et obligé de la faire raser. Le maréchal atteste qu'elle est utile aux fortifications de la ville (77. 88, n° 76, fol. 49 v°) septembre 1360 » — On désire savoir la situation exacte de cette tour. Peut-être figure-t-elle sur le plan manuscrit de la collection Jaillot (bibliothèque de La Rochelle).

N° 87. — *Bataille près Saintes, en 1351 et chapelle de Saint-Georges.* — L'historien Massiou (tome 2, p. 62, en note), se borne à copier textuellement les quatre lignes que consacre Froissart (tome 1er, page 175 de l'édition de 1559) au récit du sanglant combat livré par le maréchal de Nesle aux Anglo-Gascons, en 1351. Ce récit tronqué, qui n'indique même pas le champ de bataille, est loin de donner une idée de l'importance de la mêlée et d'indiquer en quoi elle se rattache aux souvenirs de nos annales Saintongeaises. Heureusement. la *Chronique Normande* éditée par MM. Molinier, est plus explicite. Nous transcrivons :

« Assembla y celluy Guy de Néelle (*), maréchal de France, bien « XV ceus combatans, car il oy dire que les Anglois et plusieurs « Gascons estoient assemblez pour chevaucher et dommager le « païs de Poitou et de Saintonge. Et lors se mit ledit mareschal à

* « Guy 2e de Nesle, maréchal de France vers 1345, capitaine général et souverain en Saintonge et pays d'environ, le 9 août 1349. — Le 1er (aliàs le 8) avril 1351, il livra près de Saintes aux Anglo-Gascons commandés par le sire d'Albret, un combat malheureux dont la CHRONIQUE NORMANDE nous donne le récit circonstancié » (IBIDEM...) Le sire d'Albret qui commandait les Anglo-gascons devait être Bernard-Ezi d'Albret, vicomte de Tartas, mort en 1358. Il était par sa sœur, Jeanne d'Albret, beau-frère de Regnaut ou Renaud de Pons qui tenait pour la France et qui fut fait prisonnier à ce combat de Saint-Georges.

« chevaucher contre eulx et le pays où il pensoit que ils deussent venir « et tant que il les encontra à une lieue par delà Xaintes *à une chapelle* « *que on nomme Saint-Georges.* Et tantost que les Anglois aperçurent « les François, ils descendirent à pié et se mistrent en ordonnance. « Et le mareschal et sa gent le firent ainsi, excepté que il mist deux « routes de gens d'armes à cheval sur deux costez de sa bataille, et « tant mist à faire son ordonnance que bien de 3 à 400 Anglois qui « demouroient à Tonnay-Charente et à Taillebourg, vindrent « assembler avec leurs autres gens. Et assez tost après assemblèrent « les batailles, et y ot forte bataille et dure. Là furent François « desconfiz et y fust prins le mareschal de Néelle, Ernould Ode- « nehan, Régnaut de Pons et grant foison de nobles chevaliers et « autres. Et furent bien VI cens hommes d'armes mors et prins, et « les autres se retrairent en la cité de Xaintes. » (*Archives historiques du Poitou*, 1886, page 49) — On demande si cette *chapelle de Saint-Georges* n'était autre que l'église paroissiale de Saint-Georges des Coteaux, près Saintes ? A.

Errata. — P. 372, ligne 14, au lieu de « Madame de Sals de Rocheforand » qui n'a aucune probabilité, lire probablement : *Madame de La Rochefoucauld de Salles ;* d'*autant* que Gaston de La Rochefoucauld, seigneur de Salles, près Cognac, eut *trois filles religieuses à Saintes* ; p. 373, *anno* 1674, au lieu de *Gourges*, lire : de *Gourgues* ; même page, dernière ligne, au lieu de Mr et Mlle Anthomme, lire : *Antheaume ;* p. 374, ligne 20, au lieu de « du Péron », lire : *du Pérou ;* p. 387, ligne 48, au lieu de « on le peu » lire : on le *peut* ; p. 390, ligne 6, au lieu de « blason de La Roche-Andry », lire : blason *des* La Roche-Andry ; ligne 10, au lieu de « François des », lire François *de* La Roche-Andry ; ligne 32, au lieu de « Saint-Alais », lire : *Sainct allais* ; p. 395, question no 77, ligne 4, au lieu de « à un siège » lire : *au siège* ; question no 79, ligne 1re, au lieu de « auprès de Brouage », lire *au Siège de Brouage* ; question no 80, au lieu de Courbon « de Saint-Légier » lire : de Saint-*Léger* ; p. 397, ligne 2, au lieu de « Ravau », lire *Ravan* ; même page, ligne 6 des *Errata*, au lieu de « Fontanius » qui est barbare, lire : *Fontaines*, qui est français et saintongeais ; p. 399, ligne 26, au lieu de « son jardin » lire : *un* jardin.

NOTA. — Nous croyons devoir répéter ici que la Commission ne saurait être responsable des opinions exprimées soit dans les Mémoires, *soit dans les* Varia.

Prochainement, les membres de la Commission recevront la suite de la table.

Liste des Collaborateurs du Recueil

POUR LE TOME VIII

MM.

TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VIII

Par M. Eutrope VALLÈE

TABLE

des

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES * CONTENUS DANS LE TOME VIII

Par MM. E. V. et G. C.

A

* Nous n'avons pas compris dans cette table les noms d'auteurs, historiens etc., qui sont simplement cités.

B

E

F

G

M

N

O

Q

R

S

T

U

V

W

Y

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. XVI. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

ART. XVIII. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe.

Dans sa réunion du 2 décembre 1883, le Bureau a décidé que le Recueil paraîtrait les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, à M. le Trésorier.

En vente :

Tome I du *Recueil des Actes de la Commission*, 1 vol. in-8o, 9 fr
Tome II, 6 fascicules in-8o, 7 fr.
Tome III, 1 vol. in-8o, 6 fr.
Tome IV, 1 vol. in-8o, 3 fr.
Tomes V, VI, VII, VIII, 15 fr. chaque volume in-8o avec gravures.

***Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 2 fr.**

***Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.**

***Monographie de Saintes*, par l'abbé Lacurie, in-8o, 1 fr.**

***Journal de M. l'abbé Legrix*, chanoine de l'église cathédrale de Saintes de 1781 à 1791, in-8o, 1 fr.**

***Notices biographiques sur les évêques de Saintes*, avec planches par l'abbé P.-Th. Grasilier, in-8o, 2 fr.**

***Épigraphie santone*, par M. Louis Audiat, 1 vol. grand in-8o, avec grav., 10 fr., par la poste, 10 fr. 50 c. (Il reste à la Commission un certain nombre des cent exemplaires auxquels elle avait souscrit pour aider l'auteur dans cette publication. Chaque exemplaire est cédé au prix de revient.)**

Nota. — Pour les membres de la Commission, voici les prix : Tome I, 7 fr. ; Tome II, 6 fr. ; Tome III, 5 fr. ; Tome IV, 2 fr. ; ces deux derniers pris ensemble 6 fr. ; Tomes V, VI, VII et VIII, chaque livraison parue, sans gravures, 1 fr. 50 ; avec gravures, 2 fr. Il ne reste qu'un très petit nombre d'exemplaires du Tome I, et des livraisons du Tome V.

Chaque auteur est responsable des articles qu'il signe. Le Recueil paraît quatre fois par an, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — S'adresser, pour tout ce qui concerne les séances de la Commission ou le Recueil, à M. le Secrétaire, et, pour les cotisations, achats de livraisons, etc., à M. le Trésorier. La cotisation due par les membres correspondants est de six fr. par an payables avant le 15 mars. Passé ce terme, M. le Trésorier fait percevoir par la poste les cotisations à domicile, moyennant un supplément de 50 centimes.






Widener Library
3 2044 100 897 164